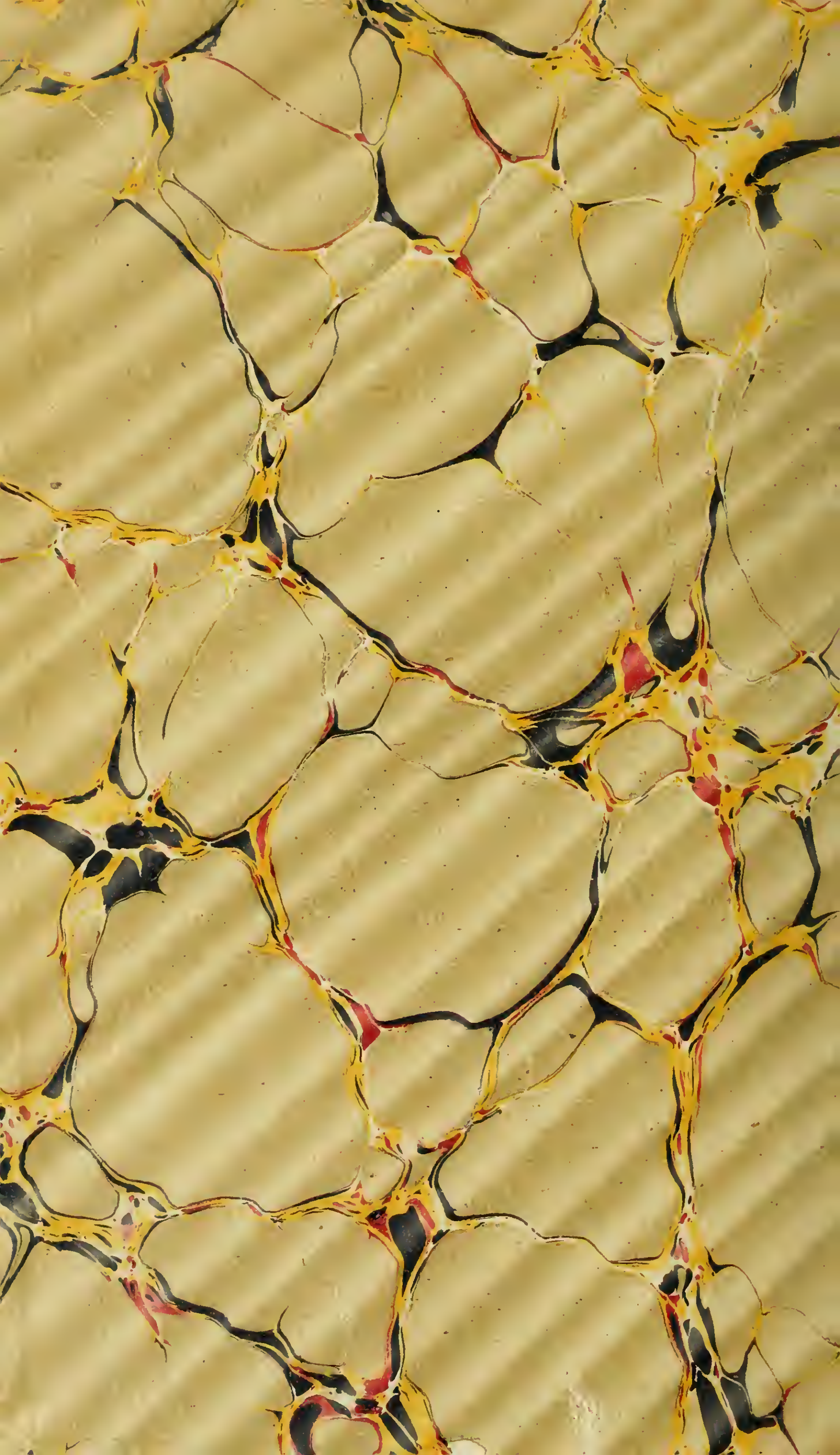

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00691012 9





LA VIE INTIME

D'UNE

REINE DE FRANCE

AU XVII[e] SIÈCLE

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

DU MÊME AUTEUR

Format in-8°

AU TEMPS DE LOUIS XIII (*ouvrage couronné par l'Académie française*). . . . . 1 vol.

1609-05. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 5-06.



LA REINE MARIE DE MÉDICIS

D'après un portrait de F. Porbus

Musée du Prado
Madrid

LOUIS BATIFFOL

LA VIE INTIME
D'UNE
REINE DE FRANCE
AU XVIIE SIÈCLE



PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

AVANT-PROPOS

Nous n'avons pas précisément cherché dans ce livre à tracer une « psychologie » complète de la reine Marie de Médicis; il eût fallu, pour en réunir tous les éléments, considérer cette princesse dans sa vie publique et la suivre, après sa chute du pouvoir en 1617, jusqu'à sa mort. Comme le titre de l'ouvrage l'indique, nous nous sommes surtout proposé de décrire la vie intime d'une reine de France — de 1600 à 1617, le temps où Marie de Médicis est reine régnante et reine régente — à cette époque spéciale du début du xviie siècle où une « dynastie » nouvelle, sortie à peine des guerres civiles, n'a pas encore eu le temps de laisser s'effacer les individualités princières sous le froid cérémonial d'une vie artificielle d'apparat. La Cour, à l'époque du règne d'Henri IV, et dans les années qui suivent, offre un mélange pittoresque de maison de grand seigneur, de demeure

à mise en scène royale et d'intérieur bourgeois. Le caractère très personnel du roi lui a imposé un ton et une allure fort différents de ce qu'ils étaient sous les élégants Valois et de ce qu'ils seront sous le pompeux Louis XIV : il y avait intérêt à essayer de la reconstituer. Cette étude, en même temps qu'elle fait pénétrer dans une société vivante et originale, met en relief certains traits d'ordre plus général : elle montre comment le cadre de la cour de France, créé lentement à travers les siècles et conservé religieusement, — il sera conservé jusqu'à la fin de l'ancien régime moyennant des développements ultérieurs nécessités par les solennités chaque jour grandissantes de la représentation. — témoigne du goût prédominant des hommes d'alors pour le maintien scrupuleux des traditions; elle révèle qu'à travers les troubles et les désordres du XVI[e] siècle, l'administration proprement dite est demeurée toute-puissante avec son esprit de réglementation étroite, ses tendances formalistes, son fonctionnement méticuleux et exigeant; elle indique que la royauté en France, au début du XVII[e] siècle, loin de réaliser la théorie du pouvoir absolu que reconnaissent les juristes du moment, est, au contraire, contenue de tous côtés par un ensemble de forces passives plus maîtresses en réalité de l'État que le roi lui-même,

au nom des principes invoqués d'usages séculaires et de « lois fondamentales du royaume ». Ainsi des recherches dans le genre de celles dont le résultat est ici présenté n'ont pas seulement pour attrait de retrouver la vie d'autrefois dans ses détails même minutieux, elles contribuent surtout à faire connaître les institutions, les idées et les mœurs. C'est par des investigations ayant pour objet de reconstituer les milieux historiques, que l'histoire conduira à une intelligence plus nette des événements du passé.

L. B.

LA VIE INTIME
D'UNE REINE DE FRANCE
AU XVIIe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

MARIE DE MÉDICIS

Enfance triste de Marie de Médicis. — Mort de sa mère, de ses frère et sœur, second mariage de son père. — Demeurée seule, elle reçoit pour compagne la petite Léonora Galigaï. — Éducation sévère de Marie. — Son aspect physique à dix-sept ans; beauté, santé. — Projets de mariage; nombreux et brillants partis; échecs successifs des combinaisons. — La princesse, préoccupée par une prédiction, veut être reine de France. — Emprunts perpétuels des rois de France aux grands-ducs de Toscane à cette époque. — Pour obtenir de l'argent Henri IV propose d'épouser Marie de Médicis. — Marchandage de la dot. — Cérémonie du mariage et voyage en France. — La nouvelle reine le lendemain de son mariage; son caractère, résultant de son tempérament. — Sa gaieté, sa bonne grâce. — Elle est d'intelligence médiocre et d'humeur changeante; sa nervosité. — Intégrité de ses mœurs. — Passion pour la magnificence; libéralité. — Sa religion formaliste. — Dons et aumônes; bonnes œuvres impersonnelles et obligatoires.

Petite princesse de Toscane, élevée dans le palais Pitti que venait d'embellir l'Ammanati, au milieu des richesses d'art accumulées par sa famille et des élégances réalisées par son père, Marie de Médicis avait

eu une enfance triste. A peine âgée de cinq ans, en 1578[1], elle avait perdu sa mère, la pâle et délicate archiduchesse Jeanne d'Autriche, petite-fille de l'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint, peu intelligente, morte sous les brutalités de l'homme dur qu'elle avait épousé. Quatre enfants restaient en bas âge, un fils, Philippe, trois filles, Éléonore, Anne et Marie. Le père, François-Marie de Médicis, — qui, en 1574, avait succédé comme grand-duc de Toscane à Côme Ier, — prince vigoureux, violent, doué de qualités d'esprit brillantes, de goûts raffinés, mais égoïste, aristocrate, emporté dans ses sentiments jusqu'à la cruauté, perfide, vaniteux, cruel, une laide nature, était tout entier à des passions qu'il ne savait ni discuter ni modérer. Sa liaison avec la célèbre Bianca Capello avait été la fable de l'Italie et des cours étrangères; deux mois après la mort de sa femme, il l'épousait; puis, trop absolu pour supporter la présence de ses

1. Les contemporains ne sont pas tous d'accord sur la date de naissance de Marie de Médicis. Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*. éd. Michaud, XII, 121), *le Traité de mariage de Henri IIII, roy de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence* (Honfleur, J. Petit, 1606, in-8°, p. 25) la font naître en 1573; Mathieu de Morgues (*les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*. Anvers, Plantin, 1643, in-4°, p. 35) en 1574; J.-B. Matthieu (*Éloge historial de Marie de Médicis royne de France et de Navarre*. Paris, G. Loyson. 1626, in-8°, p. 6) en 1576. Nous avons adopté la date de 1573 fournie par les archives de Florence (cf. Riguccio Galluzzi, *Histoire du grand-duché de Toscane*. Paris, 1782, in-12, V, 330). Lorsque l'enfant naquit, on crut quelque temps que c'était un garçon, et le peuple fit des feux de joie. Le grand-duc se consola en disant « qu'il croyoit qu'elle seroit grande » (P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la reine*. Paris, P. Mettayer. 1610, in-12, p. 26).

enfants, qui lui rappelaient des souvenirs importuns, il les installait au Pitti et se retirait dans la solitude de Pratolino avec Bianca, s'enfermant, ne recevant plus personne, occupé à surveiller l'accroissement de sa fortune qu'assuraient des galions chargés de marchandises, des comptoirs de banque créés dans les principales villes d'Italie, des magasins trafiquant à son compte de diamants et de céréales[1]. Leur belle-mère fut pour les enfants un objet de honte et de douleur. Marie de Médicis avouait plus tard qu'en voyant « la veuve d'un bourgeois de Florence » prendre la place de sa mère, « elle ne pouvoit souffrir cet abaissement fait par le poids d'un amour déréglé » ; le duc Gonzague de Mantoue écrivait à l'archiduc Ferdinand : « Le grand-duc n'a pas craint sinon d'abandonner entièrement ses filles à cette femme avilie, du moins de permettre qu'elles aillent publiquement ensemble avec elle dans Florence. » Moins d'un an après la mort de Jeanne d'Autriche, Bianca Capello donnait des fêtes brillantes, bals, carrousels, tournois, chasses

1. Bibl. nat., fonds italien, mss 272, 273, 344, 345, 348. On trouvera une intéressante image de François de Médicis dans la notice d'Eug. Plon (*Notice sur un portrait en cire peinte de Francesco de Médicis, ouvrage de Benvenuto Cellini, offert par le prince à Bianca Capello*; *Gazette des beaux-arts*, 2e période, XXVIII, 279). Le caractère du grand-duc est naturellement adouci dans le livre de P. de Boissat (*le Brillant de la royne ou les vies des hommes illustres du nom de Médicis*. Paris, 1613, in-8°), dans celui de J.-C. Boulenger (*De serenissimae medicaeorum familiae insignibus et argumentis dissertatio*. Paris, 1617, in-4°), moins dans celui de A. Castelnau (*les Médicis*. Paris, 1879, in-8°). — Cf. Marc Noble, *Memoires of the illustrious house of Medici*. London, T. Cadell, 1797, in-8°.

de taureaux et de bêtes fauves au filet, comédies, parties de campagne. Elle avait fait croire au grand-duc qu'un certain Antonio était leur fils, et le prince, pris de passion pour cet enfant, le comblait de faveurs, lui donnant des apanages de soixante mille écus, palais à Florence, maison aux champs, à la Magia; il se préoccupait plus de suivre avec anxiété les fausses grossesses imaginées par Bianca de temps à autre que de savoir ce que devenaient ses filles au Pitti[1].

De cette période de sa vie, l'enfant qu'était Marie de Médicis ne garda que des impressions douloureuses. Hasards ou présages, le souvenir d'accidents terribles resta gravé dans sa mémoire et, soixante ans après, elle en parlait encore avec effroi; la foudre était tombée trois fois dans sa chambre, une fois cassant les vitres, une seconde fois blessant la femme de chambre, une troisième fois brûlant les rideaux du lit; des tremblements de terre avaient par trois fois aussi secoué Florence et ébranlé le palais grand-ducal; enfin un jour, près de Pise, se promenant au

1. Sur Florence et les Médicis pendant l'enfance de Marie de Médicis, consulter Alfred von Reumont, *Geschichte Toscane's seit dem Ende des florentinischen Freistaates.* Gotha, F.-A. Perthes, 1876, in-8°, p. 319. En ce qui concerne les sentiments de Marie de Médicis au sujet de Bianca Capello, voir les propos tenus par elle à M. de Morgues (*les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 21); cf. R. Galluzzi, *Histoire du grand-duché de Toscane*, IV, 155. Nous allons plusieurs fois mentionner ce dernier travail. Judicieusement fait d'après les documents d'archives de Florence analysés, transcrits ou donnés par extraits, cet ouvrage ne parait pas avoir été jusqu'ici suffisamment connu et apprécié des historiens. Nous nous servons de la traduction parue à Paris en 1782.

bord de la mer, la petite princesse avait manqué de se noyer. D'autres peines allaient encore et plus gravement l'attrister[1].

Chétif et d'une santé maladive, son frère Philippe mourait en 1583. Sa sœur Anne, plus âgée qu'elle de cinq ans, jeune fille vive et piquante, qui contribuait à donner quelque gaieté à leur petit groupe, était emportée assez brusquement le 19 février 1584, après une fièvre causée par des saignements de nez prolongés; elle avait quinze ans. Cette même année 1584 n'était pas achevée qu'Éléonore s'en allait, mariée au duc de Mantoue, et Marie de Médicis demeurait seule, à onze ans, sans mère, presque sans père, dans ce grand palais où l'étiquette la condamnait à demeurer enfermée le plus possible, n'ayant plus personne des siens qui l'aimât, qui pût l'élever et en qui elle eût confiance.

La voyant isolée, l'entourage eut alors l'idée, avec l'approbation du grand-duc, de lui donner une petite compagne. On fit choix d'une enfant âgée de huit ans, plus jeune qu'elle de trois ans, qui se nommait Léonora Dori, et ensuite s'appela Galigaï. C'était une fille pas jolie, très intelligente, maigre, brune, petite, nerveuse, douée surtout d'un esprit endiablé, d'une gaieté entraînante, ce que, plus tard, son secrétaire

1. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 21. « A la sortie de l'enfance... », dit-il. Les faits lui ont été rapportés par la reine elle-même.

appellera « une humeur plaisante et bouffonesque[1] ». D'où sortait-elle? Les contemporains, dans vingt et trente ans, seront malveillants; les uns la diront fille d'un menuisier, les autres d'un charpentier et d'une mère diffamée; la tradition s'établira qu'elle était « fille de basse naissance », aussi « dépourvue d'éducation que dénuée des grâces de son sexe ». L'impopularité extrême dont elle a joui doit mettre en garde contre ces informations. Interrogée à son procès en 1617 sur son état civil, Léonora déclarera que sa mère s'appelait Catherine de Dori; qu'elle n'a pas connu son père, lequel était gentilhomme florentin. La cour d'Henri IV, sollicitée en 1600 d'accepter Léonora comme dame d'atour à Paris et interrogeant pour savoir si elle était en mesure, par ses origines, de pouvoir monter dans les carrosses de la reine, recevra comme réponse que l'amie de Marie de Médicis est de bonne bourgeoisie et qu'à Florence bonne bourgeoisie vaut noblesse[2].

1. Tallemant des Réaux, tout en lui trouvant « les traits du visage beaux », la déclare « laide à cause de sa grande maigreur » (*Historiettes*, éd. Paulin Paris, in-8°, I, 200). Un curieux dessin conservé à la réserve du Cabinet des Estampes ne laisse aucun doute sur cette laideur. L'expression « humeur plaisante et bouffonesque » se relève dans la déposition faite au procès de Léonora par son secrétaire André de Lizza (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 411 r°).

2. C'est l'ambassadeur vénitien Angelo Badoer qui la dit fille d'un *falegname*, « d'un menuisier » (*Relazione di Francia*, 1613-1615, dans N. Barozzi, *Relazioni degli Stati Europei*, II, *Francia*, I, p. 112). — Voir aussi le *Mercure françois* (1617, p. 235); Bassompierre (*Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*. Paris, 1665, in-12, p. 286), lequel donne des détails, disant que le menuisier en question tra-

Les deux petites filles s'entendirent très bien. Fine, adroite, prudente, Léonora s'attacha à sa maîtresse, s'appliquant à être très complaisante, « très diligente à la suivre et à faire ce qui estoit de sa volonté », à l'amuser. Abandonnée, ainsi qu'elle l'était, ne vivant, retirée dans son palais, qu'entourée de grandes personnes un peu austères pour elle, Marie se prit d'affection pour la compagne dévouée qui ne cherchait qu'à lui faire plaisir, « lui faisoit passer le temps, lui servoit de conseil », et ainsi se fonda cette faveur que l'habitude ensuite ne devait que fortifier et qui allait durer jusqu'à la mort[1].

Le grand-duc François, pris d'une fièvre violente, mourut brusquement le 19 octobre 1587, jeune

vaillait aux ordres d'un ingénieur aimé du grand-duc, et sollicita de celui-ci pour sa fille la place qu'elle eut. Mais on a donné également un menuisier pour père à Concini et à de Luynes (*Extrait de l'inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise*, 1615, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, V. 362). Une chanson satirique composée en 1617 contre Léonora dit :

J'estois fille d'un mercier,
Mon mari d'un menuisier

(dans *les Uniques et parfaites amours de Galigaia et de Rubico*, éd. Tricotel. Paris, 1885, in-12, p. 42). Galluzzi (V, 362), généralement bien informé, se fait l'écho des rancunes des Florentins contemporains de la régence de Marie de Médicis, très montés contre leur compatriote. Il rabaisse l'origine de celle-ci. Tallemant des Réaux (*Hist.*, I, 197) la croit « femme de chambre, fille de basse naissance ». Contarini la dit fille de la nourrice de Marie de Médicis (Barozzi, *Relazioni*, II, 1, 557), ce qui est inexact; nous connaissons par ailleurs la famille de la nourrice de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 88 r°, et Bassompierre, *op.* et *loc. cit.*).

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 207 v°, 410 v°. Marie de Médicis tutoyait Léonora (Louise Bourgeois, *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfans de France*. Paris, M. Mondière, 1625, p. 26).

encore, — quarante-sept ans, — et le lendemain, quelques heures après, Bianca Capello le suivait, double mort mystérieuse qui excita les soupçons des Florentins, mortels ennemis de leur grand-duc. La disparition de son père allait modifier le sort de Marie. A défaut d'héritier mâle, le grand-duché de Toscane revenait au frère de François, Ferdinand, cardinal-diacre de la sainte Église romaine. Ferdinand abandonna la pourpre, prit le pouvoir. Fort et épais comme son frère, bien qu'il n'eût encore que trente-huit ans, pas distingué de formes, mais bon, libéral, aussi modéré et bienveillant que François avait été dur et sec, « d'un naturel jovial et d'un entretien agréable, Ferdinand aima sa nièce comme sa fille ». Le 30 avril 1589, il épousait Christine, princesse de Lorraine, nièce de Catherine de Médicis, qui avait elle-même négocié ce mariage. Christine, ou Chrétienne, avait seize ans, le même âge que Marie de Médicis[1]. L'arrivée à Florence de cette

1. Christine était petite-fille de Henri II par sa mère Claude de France, qui avait épousé Charles II, duc de Lorraine; elle fut élevée par Catherine de Médicis, laquelle l'aimait beaucoup. Ce fut un Gondi qui négocia le mariage en 1588. On trouve l'original du contrat de mariage de Christine et de Ferdinand dans le ms. Dupuy 98, fol. 183 de la Bibl. nat. — Voir G.-E. Saltini, à propos de la mort du grand-duc François, *Tragedie medicee domestiche*, 1557-1587. Firenze, G. Barbera, 1898, in-16. L'imagination populaire a fait une large place aux poisons et aux assassinats dans l'histoire des Médicis (M. de Morgues, *op. cit.*, p. 14). — Sur la valeur politique du grand-duc Ferdinand, consulter G. Uzielli, *Cenni storici sulle imprese scientifiche, marittime e coloniali di Ferdinand I, granduca di Toscana*, 1587-1609. Le ms. italien 189 de la Bibl. nat. contient une vie de ce prince.

jeune grande-duchesse fit reprendre au Pitti l'air de fête et de gaieté qu'il avait perdu depuis longtemps. La parité des âges de la tante et de la nièce était un avantage; elle était aussi un inconvénient, en raison de la difficulté pour les princesses de conserver les distances entre elles[1]. Des fêtes somptueuses marquèrent les premiers temps du séjour de Christine; ce furent des galas au Pitti comme jamais Marie n'en avait vus. Ferdinand était plein de bonté pour Marie, Christine se montrait gracieuse. Les enfants, deux fils, une fille, allaient bientôt absorber le temps et les affections de celle-ci.

L'éducation de Marie de Médicis avait été confiée par le grand-duc François à madame Orsini, une Romaine. Sévère, étroite d'idées, madame Orsini, — d'elle-même ou par ordre, — s'était appliquée à tenir sa jeune élève dans la retraite la plus absolue; elle ne lui laissait voir personne, veillait à ce que Marie ne sût rien de la politique et des affaires, « la suivoit attentivement ». La petite princesse de Toscane y gagna de ne pas connaître les usages du monde, mais, en retour, on lui prêcha la docilité et le respect à l'égard de son père, celui-ci mort, à l'égard de son oncle et de sa tante[2]. Pour les études, comme il fallait

1. Il y eut plus tard des froissements (Arch. de Florence. Filz IV, ind. II. Lettre de Marie de Médicis au grand-duc, du 15 juillet 1603, pleine de récriminations contre sa jeune tante).

2. R. Galluzzi, V. 330. Francesca Orsini était apparentée aux

quelque émulation, on lui adjoignit, par le commandement du grand-duc François, Antonio, le fils de Bianca, puis un cousin, Virginio Orsino, fils du duc de Bracciano et d'Isabelle de Médicis. Antonio était trop haï, en raison de son origine, pour produire quelque impression sur Marie de Médicis; il n'en fut pas de même de Virginio; de cette camaraderie, née de bonne heure, devait éclore un sentiment plus tendre, réciproque, semble-t-il, mais qui n'alla jamais, chez la princesse, jusqu'à la passion. Qu'y eut-il entre eux? On ne le sait pas bien; et, sans une indiscrétion de Christine, la tante, des jalousies aiguës d'Henri IV et des propos légers de la cour de France, plus tard, on ignorerait cette idylle incertaine des deux jeunes gens [1].

François de Médicis avait prescrit que sa fille reçût toute l'instruction désirable en ce temps. On ne lui apprit pas cependant le français. En revanche, les notions des arts lui furent enseignées d'une manière pratique. Le grand-duc était un savant et un artiste; il était botaniste, chimiste, lapidaire; il faisait de la peinture et de la porcelaine, notamment de l'imitation

Médicis par le duc de Bracciano, dont il va être question (P. Litta, *Famiglie celebri italiane*. Milano, 1844, t. VII).

1. Virginio avait un frère qui fut élevé avec Éléonore, sœur de Marie. « Virginio avoit toujours esté amoureux d'elle (de Marie) et on disoit qu'elle aussi témoignoit de ne l'avoir pas haï » (Bibl. nat., ms. fr. 3445, fol. 39 v°). — Cf. Sully, *Économies royales*, éd. originale, II, 20; princesse de Conti, *Hist. des amours de Henri IV*. Paris, 1664, p. 68; la lettre plus haut citée de Marie de Médicis au grand-duc du 15 juillet 1603.

de la porcelaine chinoise; il s'entendait merveilleusement aux pierres précieuses. Par goût personnel hérité de son père, Marie se mit avec ardeur à la peinture, à l'architecture, la musique, la sculpture et la gravure. Elle devait plus tard donner à Philippe de Champaigne un dessin gravé par elle, probablement à ce moment; ce dessin existe encore : il autorise à penser que le maître de la princesse collaborait notablement à certaines œuvres trop achevées de son élève pour être d'un enfant amateur[1]. Comme le grand-duc, elle s'adonna aussi aux pierreries, sut de bonne heure discerner les vraies des fausses et s'éprit

1. François de Médicis avait une imprimerie particulière où il imprimait des livres en langue étrangère (*Épistres françoises des personnages illustres et doctes à M. de la Scala.* Harderwyck, H. Laurens, 1624, in-12, p. 378). Scaliger conteste sa moralité (*Scaligeriana*, éd. de 1669, p. 243). Les détails sur l'éducation de Marie de Medicis sont donnés par J.-B. Matthieu, *Éloge historial de Marie de Médicis*, p. 7-8; M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 13. — Jusqu'ici, les biographes de Marie de Médicis ne paraissaient rien savoir de l'enfance et de la jeunesse de la princesse (voir par exemple : Thiroux d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane.* Paris, Ruault, 1774, 3 vol. in-8°; Pardoe, *The life of Marie de Medicis.* London, Colburn, 1852, 3 vol. in-8°; B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis.* Paris, Didier, 1877, in-12). Le dessin gravé sur bois par Marie de Médicis, dont nous parlons, porte écrit au bas (Cabinet des Estampes, Ad 13, Rés.) : « La planche de cette estampe a été gravée par la reyne Marie de Médicis, qui la donna à M. Champagne dans le temps qu'il la peignoit; lequel Champagne a escrit derrière la planche ce qui suit : « Ce vendredi 22 de febvrier 1629, la royne mère Marie de Médicis m'a trouvé digne de ce rare présent fait de sa propre main (*signé :* Champaigne). » L'épreuve porte en effet gravé : *M. de Med. fecit.* Une note manuscrite ajoute que la reine aurait exécuté ce travail à l'âge de quatorze ans. C'est une gravure sur bois. L'œuvre est trop remarquable pour être entièrement d'une enfant.

pour les parures en joyaux d'une passion dont on devait, jusqu'à sa mort, constater les dispendieux effets. Elle eut également du goût pour les mathématiques. Sous le règne de Ferdinand, le théâtre et la musique, très à la mode à la cour grand-ducale, furent l'objet de ses préférences : c'était le temps où les musiciens Jacobo Péri et Julio Caccini composaient de véritables opéras et où Octavio Rinuccini mettait en musique la pastorale de *Daphné*.

Vers dix-sept ans, elle était devenue une grande et blonde jeune fille, très bien portante, un peu grasse, sinon forte, agréable de fraîcheur et d'éclat, régulière de traits, — sans être positivement jolie, — saine et vivante. Sa figure trahissait sa double origine : la mère autrichienne, le père Médicis; de sa mère, elle avait le bas du visage, le menton avançant des Habsbourg, l'ovale assez pur, les lèvres légèrement accusées, pas très distinguées, le nez fin et bien dessiné; du père, elle tenait le front large et beau, le regard droit et ferme, l'ensemble assuré de la bonne bourgeoise qui a de la fortune. Mais hélas! de la mère elle gardait l'intelligence insuffisante et du père aussi la volonté tenace, deux traits qui, réunis, ne donnent que de l'entêtement. Gracieuse, aimable, souriante, Marie était une princesse dont le regard et le front annonçaient une personne un peu bornée et têtue; on s'en rendit compte de bonne heure[1].

1. Il y a un beau portrait de Jeanne d'Autriche aux Offices de

Il fut très tôt question de la marier. Riche héritière de ces gros commerçants et banquiers qu'étaient les Médicis, elle constituait un parti « royal ». Ferdinand, son oncle, attentif à suivre une politique susceptible de lui procurer les profits les meilleurs, entendait bien ne la placer qu'aux conditions les plus avantageuses et ne la céder que contre espérances politiques larges et sûres. Un instant, l'aventure de Virginio avait inquiété. De cinq ans plus âgé que la princesse, Virginio n'avait-il pas osé, comme l'écrira plus tard Sully, « concevoir des espérances par-dessus sa condition »? Christine avait dû défendre au jeune homme d'adresser la parole à Marie et le faire surveiller. Mais Marie ne voulait pas de lui.

Il y eut pour elle une longue série de négociations diverses projetées, étudiées et rompues. Dès son avènement au trône, en 1587, Ferdinand, mal assuré encore de ses moyens, songeait à une union avec le fils du duc de Ferrare; Marie avait quatorze ans. L'idée n'eut pas de suite. Informées que le grand-duc

Florence; elle est représentée avec son fils Philippe; l'auteur de cette toile n'est pas identifié. Le tableau de Rubens au Louvre, donnant la mère de Marie de Médicis, est tout à fait insuffisant au point de vue iconographique. De Marie de Médicis elle-même, à l'âge que nous venons de dire, existe un très intéressant portrait en buste de Scipione Pulzone, actuellement au Pitti. La physionomie, bien rendue par le peintre, est caractéristique. Les représentations du grand-duc François, comme celles de tous les Médicis, sont nombreuses (Eug. Müntz, *le Musée de portraits de Paul Jove*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXVI, 2e série, 1898, p. 326-331).

pensait à un mariage, les cours étrangères s'agitèrent. Un gouvernement paraissait surtout préoccupé, c'était celui du roi d'Espagne, à qui il importait que les trésors accumulés à Florence n'allassent pas, grâce à une alliance dangereuse, soutenir les entreprises de quelque adversaire politique. Il mit à suivre tous les projets, à les contrecarrer, à en proposer une persévérance inlassable. L'insuccès de la combinaison avec Ferrare établi, il insinua la sienne, un mariage avec le prince de Parme, Farnèse; mais il s'était mal informé; Farnèse avait des vues ailleurs et déclina. L'année suivante, en 1589, il revint à la charge et présenta un nouveau candidat, le duc de Bragance. Cette fois, ce fut Ferdinand qui refusa. La grande-duchesse Christine, de son côté, pensait à un prince français de la famille de Lorraine, M. de Vaudémont[1]; elle fut un peu surprise en se heurtant à un refus énergique de Marie de Médicis. Qu'était-ce à dire? On accusa la petite confidente de la princesse, Léonora, d'avoir donné de fâcheux conseils; les explications

1. « Maintenant, ô très vertueuse reine, l'on a tant parlé de vous, avec égale louange et envie, non seulement en Italie et en Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Espagne, que vous avez été la continuelle matière de tous les discours qui se sont fait depuis dix ans en çà, ès cours impériales et royales quand on parloit de quelque grand mariage » (*Harangue du cavalier Philippe Cavriana à Marie de Médicis à son département de Toscane.* Paris, Morel, 1600, in-12, p. 11; traduction de G. Chappuys). — Matthieu, *Éloge historial de Marie de Médicis*, p. 8. — Tout ce qui concerne les projets de mariage, dont nous résumons les péripéties, est conté par R. Galluzzi, d'après les archives de Florence (*Histoire du grand-duché de Toscane*, t. V, p. 5, 17, 63, 281, 318, 323).

furent embarrassées ; il y eut une scène, et Léonora manqua d'être chassée. Ferdinand conçut alors un brillant projet : c'était de donner sa nièce à l'archiduc héritier de l'empereur Mathias, frère de Rodolphe II, et qui, veuf de l'archiduchesse Maximilienne-Grégoire, ne se refusait pas à convoler en secondes noces. Le grand-duc tenta l'impossible pour y arriver, insinuations, artifices, flatteries, cadeaux au gouverneur du prince, le marquis de Denia, bassesses même ; rien n'aboutit. Entre temps, le roi d'Espagne réapparaissait, offrant une seconde fois Bragance ; mais Bragance n'était pas prince régnant, et le grand-duc déclara qu'il ne pouvait accepter pour sa nièce un personnage réduit à l'état de particulier ; il prétendait la placer « dans un rang au-dessus même de sa naissance et lui ménager un parti plus avantageux ». Sur quoi, l'empereur Rodolphe, réflexion faite, se ravisait, demandait Marie de Médicis soit pour lui-même, soit pour son frère l'archiduc héritier et envoyait un conseiller, Corradino, à Florence afin de négocier. Ferdinand était enchanté. On convint du contrat ; la jeune fille aurait 600 000 écus si elle épousait l'empereur, 400 000 si elle prenait l'archiduc ; puis Corradino ajouta que, quant à la date du mariage, on ne pouvait pas la fixer, qu'il fallait attendre la paix et autre chose. Après des tergiversations bizarres, le grand-duc comprit qu'on se moquait de lui, qu'on allait le tenir en suspens tant qu'il y aurait intérêt pour l'empereur à

ce que la princesse de Toscane n'épousât pas quelque adversaire et que, les difficultés passées, on romprait. Outré de colère, il reprit sa parole. Marie de Médicis ne tenait pas à ce mariage[1].

Elle avait, elle, son idée. Certaine religieuse, célèbre à ce moment en Italie par sa sainteté, la Passitea, capucine habitant Sienne, où elle avait fondé un grand monastère des aumônes qu'on lui donnait, ayant eu une fois l'occasion de la voir, lui avait prédit d'un ton singulier qu'elle serait un jour reine de France. Cette prédiction l'avait vivement frappée. Léonora, ambitieuse et intelligente pour deux, n'avait pas eu de difficulté à la convaincre qu'elle ne devait attendre que cette couronne. Lui avait-elle déconseillé tous les autres partis? On en était convaincu à Florence, et la grande-duchesse lui en voulut vivement; on le lui reprocha plus tard à son procès et elle s'en défendit gauchement. Ses insinuations, vraies ou fausses, se trouvèrent d'accord avec les propres désirs de Marie de Médicis[2].

1. Voir sur ces faits : la déposition d'A. de Lizza au procès de Léonora en 1617 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 411 r°). « Lui a dit la maréchale que la grande-duchesse de Florence, ayant voulu marier ladite dame royne avec Monsieur de Vaudémont, elle déconseilla à ladite dame royne ledit mariage et fit tant qu'il fut rompu, lui disant qu'il falloit qu'elle fût mariée en France ou en Espagne, et pour cet effet la grande-duchesse la voulut chasser hors du service de ladite dame royne »: Gindely, *Rudolph II und seine Zeit*. Prague, 1863-1865, 2 vol. in-8°; R. Galluzzi, V, 330. Richelieu (*Mém.*, I, 7) dit que Marie de Médicis « refusa la couronne impériale ».

2. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de*

Les relations de la France et du grand-duché de Toscane, à ce moment, étaient extrêmement étroites; elles étaient celles du besogneux et du prêteur. A court d'argent depuis longtemps, les rois très chrétiens avaient pris l'habitude de s'adresser au banquier richissime de Florence qui, par intérêt et par politique, donnait. De 1562 à 1569, Charles IX avait ainsi reçu 192 857 ducats d'or. Luttant pied à pied, sans ressource, sans fortune, pour conquérir le royaume, que la mort d'Henri III lui avait laissé, Henri IV dut recourir, dans de plus larges mesures encore, au tré-

Médicis, p. 14; Nic. Pasquier, *Lettres* (Paris, 1623, in-8°, p. 17). — A la suite de la prédiction de la Passitea, Marie, « en son enfance, ne vouloit céder aux princesses ses aînées, se donnant en opinion le titre de royne » (P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la royne*, p. 22). — Léonora, à son procès, s'est expliquée sur ce qu'était la Passitea (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 227 r°); elle a ajouté d'ailleurs que « ladite Passitea a dit à la dame royne mère que icelle dame seroit cause de sa ruine et de toute la France et que on la chasseroit en son particulier ». La Passitea vint plus tard deux fois en France, où elle effrayait beaucoup le dauphin par sa coiffure extraordinaire (*Journal* d'Héroard, éd. Soulié et Barthélemy, I, 34). Elle demeura en relations épistolaires avec la reine (Canestrini et Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. Paris, 1859-1875, in-4°, t. V, p. 540). Celle-ci lui faisait des cadeaux (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 46 r°). Léonora nia à son procès avoir déconseillé à Marie le mariage avec l'héritier de l'empereur, observant « qu'elle estoit une jeune fille, qu'elle ne pouvoit pas penser à cela (*Ibid.*, fol. 208 r°) ». — Afin de donner le change, elle déclara même (*Ibid.*) « qu'elle croyoit que ladite dame royne eust esté mieux en Espaigne qu'en France, à cause des guerres et troubles de France qui estoient lors auparavant que ladite dame royne mère fût mariée, d'autant qu'en ce temps-là tout estoit paisible en Espaigne ». — Guillaume Colletet, dans son roman à clef intitulé *le Roman satyrique* (Paris, T. du Bray, 1624, in-12, p. 777), a mis en scène, sous des noms supposés, Marie de Médicis et Léonora discutant le mariage de la princesse.

sor de Florence[1]. On attribuait au grand-duc un revenu énorme, vingt millions, disait-on, près du budget des recettes du royaume de France. D'esprit aussi commercial que son frère, Ferdinand avait continué toutes les affaires de celui-ci, vendu des grains, armé pour le transport et le cabotage, fait, par ses comptoirs, le change et la banque, pris intérêt dans toutes les affaires des principales maisons de Florence, même organisé la contrebande dans les colonies espagnoles sous pavillon hollandais et anglais, avec part, assurait-on, aux bénéfices de la piraterie de ces deux nations contre les sujets du roi d'Espagne. La banqueroute de Philippe II, qui avait ruiné nombre de maisons florentines, ne l'avait pas ébranlé; on devait trouver à sa mort des réserves immenses.

Les emprunts d'Henri IV à Florence furent très nombreux. Il fallait, pour transporter des bords de l'Arno à Paris cent mille écus, dix-sept charrettes escortées par cinq compagnies de cavalerie et deux cents hommes de pied[2]. Les demandes continuelles créèrent entre les deux princes une situation bizarre. Afin d'excuser ses requêtes et d'en obtenir l'effet

1. Sur les 192 857 ducats, on n'en avait restitué à la mort d'Henri III que 147 624; il restait dû par Henri IV 45 233 ducats. Nous allons voir ce qu'Henri IV emprunta de son côté (Arch. de Florence, *Carteggio degli affari di Francia*, Filz XXV, Spoglio, ind. 1. Canonico Baccio Giovannini segretario residente in Francia, dal 1599 al 1607).

2. Harlay de Sancy raconte dans ses *Mémoires* les aventures d'un convoi de ce genre qu'il fut chargé de conduire en 1595 (Bibl. nat., ms. fr. 3445, fol. 85 r°).

voulu, Henri IV se faisait humble : il parlait de protection; il laissait entendre qu'il désirait avoir des conseils; il multipliait les formules respectueuses et les témoignages de soumission. Du côté de Florence, on élevait le verbe avec humeur; on articulait des plaintes et des reproches qui, chaque jour, allaient s'accentuant; on prenait un ton de liberté et de remontrance singulier : « Vous dépensez trop, disait-on, nous ne pouvons pas nous ruiner pour vous. Comment le royaume de France, qui est plus riche que nous, ne vous suffit-il pas? » Henri IV alors allait plus loin; il proposait de se faire catholique, pensant de la sorte plaire au grand-duc; pressé par la nécessité, il eût promis tout ce qu'on eût voulu [1].

Or, en 1592, le cardinal de Gondi, chargé par lui d'une négociation d'emprunt de ce genre, s'étendant avec Ferdinand sur les projets du roi de France et lui expliquant ses intentions, hasarda l'idée que le prince pourrait bien obtenir en cour de Rome l'annu-

1. La correspondance avait lieu entre le ministre d'Henri IV, Villeroy, et celui du grand-duc, Vinta; elle était secrète. M. de Bellièvre causant avec le chevalier Guicciardini : « Venne ad esaltare sopra tutti i principi la magnanimita del gran duca di Toscana, che in tempi cosi difficili avessi preso la protezione del regno e fattoli non pur di parole, ma di effetti, notabili benefizii » (dépêche de Bonciani à Vinta d'avril 1597, dans *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, documents recueillis par G. Canestrini et publiés par Abel Desjardins, t. V, p. 329). — Voir *Ibid.*, p. 295. — Sur les critiques qu'on peut formuler contre cette publication, consulter Flammermont, *les Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France* (Paris, Leroux, 1896, p. 395, note. — Voir encore R. Galluzzi, V, 151, 161, 239, 244.

lation de son mariage avec Marguerite de Valois, et, devenu libre, épouser Marie de Médicis. Gondi, qui avait pensé à tout, ajouta que le grand-duc donnerait certainement à sa nièce un million d'écus d'or en dot. Sur le moment, Ferdinand entra dans la combinaison avec empressement, ne parut pas faire d'objection au chiffre de la dot, ce que le cardinal prit pour un acquiescement, et Henri IV, prévenu du résultat de la démarche, ravi, — car, après tout, il avait le temps de réfléchir avant l'annulation de son premier mariage, — se dépêcha d'envoyer La Clielle à Florence afin de confirmer ce qu'avait dit Gondi; des promesses furent données en son nom; en attendant, les prêts devenaient plus faciles[1].

Puis les choses tombèrent. Henri IV était trop occupé de gagner son royaume; son cœur était pris ensuite et la cour de Florence, très au courant de ce qui se passait à Paris, n'avait pas de peine à penser que la passion du roi pour Gabrielle d'Estrées rendait impossible une union quelconque. Ferdinand chercha ailleurs un mari pour sa nièce.

Cette passion pour Gabrielle d'Estrées, dont on

1. Le récit de R. Galluzzi (V, 332) est très précis pour tous ces détails (cf. Canestrini, *Négociations*, V, 293). Il y aurait une curieuse étude à faire sur tous les Gondi qui, au XVIe siècle, ont joué un rôle si important à la cour de France, et à l'époque d'Henri IV ont leur place dans l'histoire des arts, entre autres. La publication de d'Hozier (*Remarques sommaires sur la maison de Gondi*. Paris, 1652, in-fol.) et celle de M. de Corbinelli (*Histoire généalogique de la maison de Gondi*. Paris, J.-B. Coignard, 1705, 2 vol. in-4°) ne sont que des travaux généalogiques.

voulait, à n'importe quel prix, écarter les conséquences menaçantes, à savoir un mariage, décida l'entourage d'Henri IV à reprendre quelques années après le projet d'union avec Marie de Médicis. Tout le royaume souhaitait le remariage du prince, tout le monde redoutait le scandale de l'union avec la maîtresse. Dès 1597, le légat parla de la princesse de Toscane au cardinal de Gondi, le pape étant très partisan de l'annulation du mariage de Marguerite, de l'éloignement de Gabrielle et de l'idée florentine. Il ne fallut rien moins que la question d'argent criante et inéluctable pour décider Henri IV à subir ce que la nécessité de ses finances et le souci de sa dignité imposaient aux ministres[1].

Les dettes de la France à l'égard des Médicis étaient devenues de plus en plus considérables. Héritier du reliquat impayé de ses prédécesseurs et chargé des sommes qu'il avait empruntées lui-même, le roi se trouvait devoir un chiffre supérieur à ce que ses moyens normaux lui permettaient de rendre. Le public parlait de 200 millions : c'était excessif; Henri IV, causant avec Claude Groulart, lui avouait plus de

1. Dépêches de Bonciani à Vinta du 23 et 26 avril 1597 (Canestrini, *Négociations*, V, 335 et 336). Le fait de l'existence de Marguerite de Valois et surtout de l'excessif amour du roi pour Henriette d'Entraigues sont considérés comme de sérieux obstacles. Il était plus ou moins question d'un projet de mariage avec une infante. Ce qu'il y a de certain, écrit Bonciani, c'est que devant les prières et les instances de tous le roi finira par prendre femme pour le bien du royaume.

500 000 écus; exactement, il devait 1 174 147 écus d'or au soleil. Où pourrait-il jamais trouver pareille somme? Impatienté des retards sans nombre de la cour de France à le payer, plein d'humeur, le grand-duc de Toscane avait fini par mettre la main sur le château d'If et les îles Pomègues, en face de Marseille, comme gage, et le roi avait dévoré sa honte sans rien dire[1]. On lui fit peur et on le raisonna. S'il se décidait à épouser Marie de Médicis, lui dit-on, il pourrait d'un coup éteindre ses dettes, obtenir de plus « une bonne source de deniers pour employer à ses affaires et nettoyer son royaume des dettes excessives qu'il portoit »; puis avoir, dans son nouvel oncle, un banquier d'accès facile. Henri IV prit résolument son parti. « Je suis de ceux, — écrivait-il gaillardement à M. de Chatte, — qui pensent qu'un bon mariage leur doit aider à payer une partie de leurs dettes. » Le sort en était jeté. Seulement, contradictoire, comme

1. R. Dallington, *The view of Fraunce. Un aperçu de la France en 1598.* Versailles, 1892, in-8°, p. 114. — Conversation d'Henri IV avec Groulart à Saint-Germain (*Mémoires* de Groulart, éd. Michaud, t. XI, p. 582). — Le chiffre des dettes que nous donnons, est établi par R. Galluzzi (V, 302). — B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, p. 17) dit 973 450 ducats. On dut longtemps des annuités à Florence. Cette annuité s'élevait encore à 100 000 livres en 1612 (État du budget présenté par Jeannin aux États généraux de 1614, dans Fl. Rapine, *Recueil de ce qui s'est fait en l'Assemblée des États en 1614.* Paris, 1651, in-4°, p. 548). — La cour de Florence, en prenant le château d'If, déclara qu'elle voulait seulement protéger Marseille contre un coup de main possible des Espagnols (Canestrini, *Négociations*, V, 339). Le cardinal d'Ossat fut chargé par Henri IV d'aller négocier l'évacuation des iles (*Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaie. Paris, 1698, in-4°, t. I, p. 517 et suiv., p. 617).

il le fut toujours dans les questions où le cœur et l'intérêt étaient mêlés, il gardait Gabrielle d'Estrées, après celle-ci, Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil, en leur promettant, à l'une et à l'autre, de les épouser[1].

On chargea Geronimo Gondi d'aller trouver le grand-duc à Florence et de reprendre les pourparlers. Ferdinand, tenu au courant par ses agents diplomatiques, attendait. Le pape était de son côté. Rome voulait bien annuler le mariage de Marguerite de Valois afin de permettre l'avènement au trône de la princesse de Toscane, mais non celui d'une maîtresse, soucieuse de légitimer ses enfants. Gondi fut très bien reçu. Sur le principe même du mariage, il n'y avait pas de difficulté, on était d'accord; mais, lorsque le négociateur parla du million de dot, le grand-duc indigné se récria : jamais il ne donnerait une somme aussi exorbitante! En vain Gondi invoqua-t-il que quelques années auparavant Ferdinand avait accepté

1. M. de Chatte était ambassadeur en Angleterre (Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*. Paris, A. Aubry, 1866, in-8°, p. 34). Rapprocher le passage de Saint-Simon (*Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 129) : « De grandes sommes dues au grand-duc, l'espérance d'en tirer de nouvelles, la considération de sa réputation personnelle dans l'Europe, la rareté des princesses à pouvoir épouser couvrirent, comme ils purent, ce premier exemple de mésalliance qu'Henry laissa à sa postérité ». Le sentiment public était cependant unanime à désirer que le roi se remariât pour avoir des enfants (Amb. vénitien. Bibl. nat., ms. italien 1 749, fol. 127 v°). Parlement, princes, seigneurs, tout le monde était d'accord (*Traité de mariage de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence*. Honfleur, J. Petit, 1606, in-8°, p. 4).

ce chiffre, le Florentin nia énergiquement[1]. De Paris, les ministres Villeroy et Rosny, informés de la difficulté, mandèrent à Geronimo de rentrer, et il fut décidé que les discussions se poursuivraient au Louvre entre le gouvernement et l'envoyé florentin Baccio Giovannini. Henri IV commença par insister pour avoir, même, un million et demi de dot, le million représenté par les dettes et le reste livré en deniers comptants. Entendez bien, disait-il : en 1592, vous consentiez à admettre le chiffre de un million, et je n'étais pas roi assuré! Aujourd'hui où je le suis, je vaux moitié plus! Giovannini riposta qu'il avait ordre de ne pas suivre la cour de France sur ce terrain et qu'il ne pouvait offrir que 500 000 écus; l'empereur se contentait bien, lui, de 400 000 pour l'archiduc héritier! Mais, sous main, l'envoyé florentin suppliait le grand-duc, son maître, de consentir à des sacrifices. Si le roi n'épouse pas Marie, disait-il, il n'épousera personne ou qu'une maîtresse; ce royaume se ruinera et vous perdrez toutes vos créances. De leur côté, les ministres d'Henri IV conseillaient à celui-ci de baisser ses prétentions et de descendre jusqu'à 800 000 écus. On écrivait au pape de peser sur le

1. Il affirma qu'il y avait eu malentendu; qu'en 1592 il avait cru qu'on parlait de subsides à avancer à la France et non de dot. Il ajouta « qu'exiger de lui une somme si considérable et si disproportionnée à l'état de sa famille c'estoit manifestement faire un vil trafic de son alliance »! (Galluzzi, V, 337). Le voyage à Florence de Gondi est de mai 1599 (*Lettres missives de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, VIII, 734, 735).

grand-duc de Toscane; on introduisait à Rome le procès en annulation du mariage de Marguerite de Valois et on le poussait avec activité[1]. Ferdinand consentit à monter jusqu'à 600 000 écus. Alors les ministres de France, de plus en plus préoccupés de la passion du roi pour Henriette d'Entraigues, se décidèrent à lui faire accepter ce chiffre. Après tout, déclarait Sully, jamais reine de France n'avait eu si forte dot; et sans ironie il ajoutait, parlant à Henri IV : « Il n'est pas de la dignité de votre personne de prendre une femme pour de l'argent, de même qu'il ne faut pas que le grand-duc achète votre alliance pour une somme. » Moitié lassitude, moitié insouciance, — il avait l'esprit ailleurs, — Henri IV céda. Il fut donc arrêté que la dot serait de 600 000 écus, dont 350 000 donnés comptant et le reste à valoir en créances. L'affaire était conclue[2]!

1. Les négociations nous sont connues dans le détail par les dépêches de Giovannini au grand-duc (Canestrini, V, 375 et suiv.). Le pape envoya à Florence le cardinal Aldobrandini (Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*, p. 37). Sur le procès d'annulation de mariage de Marguerite de Valois, voir : Bibl. nat., mss fr. 15 590, fol. 202-230; 15 599, fol. 480 et suiv.; 13 766, 25 020, 10 200; nouv. acq. fr. 7 109; arch. du Min. des Aff. étr., France 770; les curieuses *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaie, t. II, p. 75 et suiv., et l'article de P. Féret, *Nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois*, dans *Revue des Questions historiques*, XX, 77.

2. Galluzzi, V, 352; Canestrini, V, 389 et suiv., 398. « Il re la vuole (Marie de Médicis), ma vuole anche maggior dote per onore e commodo suo » (dépêche de Giovannini au grand-duc du 31 décembre 1599). Il résulte de tout ce qui précède que la célèbre scène contée par Sully (*Économies royales*, éd. originale, I, 382), au cours de laquelle Henri IV passa en revue les princesses de l'Europe qu'il

Pauvre princesse Marie! Il avait été bien peu question de sa personne, de ses goûts, de son bonheur pendant ces discussions intéressées. Le roi de France ne savait à peu près rien de sa future fiancée et il n'avait rien demandé. On lui avait parlé « des vertus, des grâces, de la piété chrétienne et de la beauté » de cette « princesse accomplie »; il s'en tenait à ces banalités[1]. Il attendit six mois après la décision du mariage pour s'enquérir auprès de M. d'Alincourt, revenant de Florence, de ce que celui-ci pensait de Marie de Médicis, et M. d'Alincourt, en bon courtisan, ne put faire « qu'un honorable récit de la personne et du mérite de la princesse ». Henri IV se déclara « très content », ajoutant, il est vrai, « comme je fais du contenu des articles du contrat de mariage[2] ». Tout au plus s'était-il assuré qu'elle

était susceptible d'épouser, scène qui eut lieu dans un voyage de Bretagne en 1598, ne se serait pas produite précisément au début de la négociation poursuivie à Florence.

1. *Harangue du cavalier Philippe Cavriana à Marie de Médicis à son département de Toscane*, p. 13. L'auteur attribue à ces seules qualités le choix d'Henri IV. Le passage serait presque ironique. Néanmoins, Henri IV savait que Marie de Médicis était « assez belle » (Sully, *op.* et *loc. cit.*). Les instructions données à d'Alincourt et à Brulart de Sillery pour négocier le mariage ne contenaient aucune recommandation sur le « côté moral » (Bibl. nat., fr. 17 826, fol. 240-250, et ms. Dupuy 557, fol. 1 et 29-58).

2. Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV*, p. 47 et 63. M. d'Alincourt ne revint de Florence que le contrat réglé et signé et rapportant le portrait de Marie de Médicis. Le roi envoya alors le sien par M. de Frontenac qui allait servir de premier maître d'hôtel à la future reine, et auquel il confia sa première lettre à sa fiancée (*Traité de mariage de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence*, p. 7). M. de Fron-

avait bonne santé et semblait en mesure d'avoir des enfants, puis qu'elle savait monter à cheval, car il projetait de la faire beaucoup voyager, de lui montrer le royaume pendant un an, et, entre autres, de la mener à Pau voir la maison paternelle de l'ancien roi de Navarre, ainsi que le jardin planté par lui dans sa toute jeunesse[1]. Les deux cours avaient échangé les portraits des futurs.

Pour Marie, il était temps que ces discussions prissent fin. Elle venait d'avoir vingt-sept ans. Depuis qu'on parlait de son mariage, que tant de partis avaient été proposés et n'avaient pas abouti, elle désespérait! A défaut du roi de France, lorsqu'on lui avait présenté l'archiduc Matthias, homme difforme et violent, elle avait dit qu'elle irait plutôt dans un couvent que de l'épouser. Une profonde mélancolie la minait; sa santé était atteinte; sa beauté, faite d'éclat et de fraîcheur, se fanait. La décision du mariage avec le roi de France la ranima. Elle aussi ne se préoccupa pas de l'homme; elle ne fit aucune objection aux histoires de maîtresses et à la faveur éclatante d'Henriette d'Entraigues. Comme elle, tout le peuple de Florence exultait de l'événement qui

tenac, de retour à Paris, donna quelques détails au roi sur la princesse (lettre d'Henri IV du 11 juillet 1600, *Lettres missives*, V, 249).

1. Propos d'Henri IV à Giovannini, transmis par celui-ci à Florence (Galluzzi, V, 360). Sur les plantations faites par Henri IV en Navarre dans sa jeunesse, voir G.-B. de Lagrèze, *Henri IV, vie privée, détails inédits*. Paris, F. Didot, 1885, in-12, p. 145.

allait la mettre sur le principal trône royal de l'Europe; c'était la réalisation des rêves de la petite princesse.

Le mariage avait été arrêté à la fin de décembre 1599[1]. On envoya Sillery à Florence avec son fils d'Alincourt dans les premiers mois de 1600 pour dresser le contrat, lequel fut signé le 25 avril[2]. Il ne restait plus qu'à procéder au mariage lui-même.

Ce fut très long. Pour beaucoup de raisons, il fut décidé que Marie ne viendrait en France que dans cinq mois, en septembre, puis que les cérémonies auraient lieu à Florence, Henri IV devant être représenté par le duc de Bellegarde, son grand écuyer, auquel il donnerait procuration. En réalité, le mariage ne fut célébré que le 5 octobre. La guerre avec le duc de Savoie, l'amour, plus violent que jamais,

1. Henri IV notifia sa décision à Giovannini le 30 décembre 1599 (dépêche de celui-ci au grand-duc, Canestrini, *Négociations*, V, 388). Il ne ratifia le mariage conclu à Florence par une déclaration publique enregistrée au Parlement que le 21 octobre 1600 (Isambert, *Recueil général des lois françaises*, XV, 245). Il partait pour une campagne en Savoie; par peur d'Henriette d'Entraigues, il pria ses ministres de n'annoncer la nouvelle qu'après son éloignement (B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 30).

2. La mission de Sillery et d'Alincourt fut définie par des lettres patentes du 6 janvier 1600 (*Traité de mariage de Henri IV*, p. 6). Sur cette mission, voir Richelieu (*Mém.*, I, 7), Canestrini (V, 374). On trouve le texte du contrat de mariage dans plusieurs manuscrits (Bibl. nat., mss. fr. 3 434, fol. 23-32; 10 205, fol. 32-36; 15 597, 17 861; nouv. acq. fr. 6 976; ms. Dupuy 98, fol. 208 et 212; ms. Dupuy 701, fol. 168 et 180, etc., et Arch. nat., K. 934). Le contrat a été imprimé par Dumont (*Corps diplomatique*, t. V, part. II, p. 4). Le 23 mai 1601, par acte passé à Fontainebleau, Marie de Médicis dut renoncer à la succession de ses père et mère (Bibl. nat., ms. Dupuy 744, fol. 150; texte de cette renonciation).

d'Henri IV pour Henriette d'Entraigues et mille autres prétextes avaient retardé. Ce furent, dans la capitale de la Toscane, dix jours de fêtes somptueuses[1]. M. de Bellegarde était venu accompagné de trente gentilshommes français et d'une suite brillante. Un légat pontifical, le cardinal Aldobrandini, qui devait donner la bénédiction nuptiale, était entré à Florence sous un dais, escorté de cinq cents cavaliers, au bruit des canons et des vivats de la foule. La cérémonie se déroula au milieu d'une affluence énorme. Les artistes Jean de Bologne et Buontalenti avaient dessiné arcs de triomphe, décorations de théâtres, danses, costumes. Le 13 octobre, Marie de Médicis partit enfin de Florence pour venir en France, subit à Pise de nouvelles fêtes, banquets, combats sur l'Arno, illuminations; s'embarqua à Livourne, où l'attendait une petite escadre de dix-huit bâtiments, fournie par le grand-duc, Henri IV, le pape et l'ordre de Malte. La galère qui devait transporter la nouvelle reine, — et sa dot, — était magnifique, étincelante d'or et d'argent, partout marquetée. La traversée fut longue; on fit escale à Portofino; on

1. Les détails en sont donnés avec abondance dans les documents contemporains (Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV*, p. 41 et suiv.; Canestrini, V, 445; Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, éd. Michaud, XII, 116; M. A. Buonarroti, *Descrizione delle felicissime nozze di Madama Maria Medici*. Florence, 1600, in-4°; Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 135, et coll. Moreau 746, fol. 233). On avait délivré à M. de Bellegarde de longues instructions qui sont datées d'août 1600 (Bibl. nat., ms. fr. 3 434, fol. 1-11).

resta huit jours à Gênes, à cause du mauvais temps; on mouilla encore à Antibes et à Toulon; après vingt-trois jours d'un interminable voyage, dont les concerts et les jeux parvenaient difficilement à distraire « les ennuis et les dégoûts », le cortège mit pied à terre à Marseille le 9 novembre, à cinq heures du soir[1]. Henri IV n'était pas là; il faisait le coup de feu dans les montagnes de la Savoie. La réception fut grandiose; de Paris était venue une foule de grands personnages, ministres, gentilshommes, prélats, dames de la nouvelle reine; la cour, chargée d'assurer l'entretien de tout ce monde, équipages compris, eut sept mille bouches à nourrir. La grande-

1. L'escadre de dix-huit bâtiments n'avait pas été rassemblée pour faire honneur à la princesse, mais pour assurer sa sécurité contre les entreprises de pirates et corsaires qui infestaient la Méditerranée; par précaution, on suivit les côtes, tellement on redoutait « de recevoir quelque grand affront » (*Lettres du cardinal d'Ossat*. II, 225). Il y eut même une fausse alerte durant la traversée; on crut apercevoir des Turcs et tout le monde eut très peur (Agrippa d'Aubigné, *Hist. univ.*, éd. de Ruble, IX, 338). — Si cette escadre était formée de navires de toutes provenances, c'est que le roi de France, alors totalement dépourvu de vaisseaux, fut obligé « d'en mendier des uns et des autres en cette occasion du passage de la reine » (*Lettres du cardinal d'Ossat, loc. cit.*). « Le roi n'avoit nul vaisseaux », dit à ce propos Bassompierre (*Remarques sur les vies de Henri IV et de Louis XIII*, p. 80). Les États généraux de 1614 se plaindront de la facilité qu'ont les pirates de venir voler impunément jusqu'aux îles d'Hyères (*Cahier général du tiers état de 1614*. S. l. n. d., in-4°, p. 223). Le roi était obligé d'avoir recours à de simples particuliers qui frétaient des bâtiments à son compte (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 65). La galère de la reine est décrite en détail, d'après les minutes des dépêches de la secrétairie d'État de Florence, par B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, p. 51-52); Matthieu (*l'Entrée de Marie de Médicis en la ville de Lyon*. Rouen, J. Osmont, 1601, in-12, p. 12); Agrippa d'Aubigné (*op.* et *loc. cit.*).

duchesse de Toscane, qui avait accompagné sa nièce jusqu'à Marseille, la livra, ainsi que la dot, solennellement aux mains des Français, contre quittance, puis dit adieu en pleurant à Marie de Médicis et se rembarqua[1]. Alors la reine de France se mit en marche pour Lyon, lentement, afin de donner le temps au roi de finir sa guerre et de venir la rejoindre; elle donna une fête à Avignon, s'arrêta ici et là, mit quinze jours pour effectuer le trajet; enfin parvint le 3 décembre à Lyon, où elle fut accueillie comme on avait la coutume d'accueillir les reines de France : sous un dais, les rues tendues de tapisseries; magistrats, clergé, noblesse en procession; au bruit des détonations de l'artillerie, des sonneries des cloches et des acclamations du peuple[2].

1. Les renseignements contemporains abondent sur le voyage de la reine, de Florence à Paris. Voir, par exemple, *A true discourse of the whole occurences in the Queenes voyage from her departure from Florence untit her arrival at the citie of Marseille, together with the triumphs there made at her entrie*. London, 1601, in-8°. — P. Matthieu, *Histoire de France du règne de Henri IV*. Paris, J. Métayer, 1605, in-4°, t. I. — Les *Mémoires* de Philippe Hurault, éd. Michaud, X, 603. — L'Estoile, *Journal*, éd. Champollion, VII, 242. — Le Dran, *Voyage de Marie de Médicis en Provence* (Arch. des Aff. étr., France, 1700; Bibl. nat., ms. fr. 20 154). — Henri IV avait eu d'abord la pensée de venir se marier à Marseille (Eug. Halphen, *op. cit.*, p. 51). Des raisons matérielles (Amb. vénit., Bibl. nat., ms. italien 1 749, fol. 141 r°), surtout les affaires de Savoie (A. Galitzin, *Lettres inédites de Henri IV*. Paris, Techener, 1860, in-8°, p. 317), l'en empêchèrent. Il s'excusa auprès de la grande-duchesse (*Lettres missives*, VIII, 787).

2. *L'Entrée de la roine à Lyon le 3 décembre 1600*. Lyon, T. Ancelin, 1600, in-8°. — *Le Discours de la réception et magnificence qui a esté faicte à l'entrée de la royne en la ville de Lyon* (3 décembre). Paris, B. Chalonneau, 1600, in-8°. — Matthieu, *l'Entrée de Marie de*

Henri IV avait annoncé sa venue pour le 10; le 9 au soir, il arrivait *incognito*, se rendait à l'hôtel occupé par la reine, montait à la salle où elle soupait et la regardait, caché derrière M. de Bellegarde. Marie étant ensuite passée dans sa chambre, le roi alla frapper à la porte, se fit reconnaître, combla la princesse de caresses, embrassant même « à la française » Léonora Galigaï, puis avoua à sa femme qu'on ne lui avait préparé ni chambre ni lit, ce que la reine comprit[1]. Le lendemain, à la cathédrale, Henri IV refit solennellement pour son propre compte la cérémonie nuptiale accomplie à Florence par procuration. C'était toujours le cardinal Aldobrandini, venu d'Italie, qui officiait. Marie était somptueusement parée d'un manteau bleu fleurdelysé et portait sur la tête la couronne royale[2]. On resta quelque temps à Lyon pour diverses affaires, la paix avec la Savoie

Médicis en la ville de Lyon. Rouen, J. Osmont, 1601, in-12. Pour les détails des fêtes et réjouissances organisées au XVIIe siècle à l'occasion de ces entrées, voir Th. Louise, *la Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes* (20 février 1600). Valenciennes, 1877, in-8°.

1. Amb. vénit. (Bibl. nat., ms. italien 1749, fol. 149 r°). — Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, XII, 123. — Surtout les *Mém.* de Ph. Hurault, X, 605. — Sully, *Économies royales*, I, 457. Les détails de la rencontre du roi et de la reine ont été très connus de tous à ce moment.

2. « Voyage du cardinal P. Aldobrandini pour les fiançailles de la reine de France » (Bibl. nat., ms. italien 377). — Dépêche de B. Vinta au grand-duc, du 18 décembre (Arch. de Florence, Filz XXVI, ind. 1, p. 86). On ne sait pourquoi Villegomblain écrit que le mariage fut célébré à Lyon « avec peu de cérémonie » (Villegomblain, *Mémoires des troubles arrivés en France*. Paris, 1667, in-12, p. 216). On taxa les villes du royaume pour payer les frais (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, II, 30, 53, 59).

entre autres; après quoi, Henri IV achemina lentement la reine vers Paris, où elle ne devait parvenir que deux mois après, en février 1601, tandis que lui-même, courant devant à franc-étrier, allait rejoindre sa chère Henriette d'Entraigues au château de Verneuil. Le grand-duc Ferdinand fut informé que, le jour de son mariage à Lyon, sa nièce, « au lieu de montrer de la joie d'être unie à un aussi grand époux, n'avoit fait que gémir, pleurer et murmurer ». Était-ce regret du passé, appréhension de l'avenir, émotion soudaine ou désenchantement imprévu? Quelques mois après naissaient à Henri IV, à peu de jours d'intervalle : de Marie de Médicis, le dauphin; d'Henriette d'Entraigues, Gaston, duc de Verneuil!...

L'air très heureux, Henri IV, les jours qui suivirent son mariage, répétait à qui voulait l'entendre que la reine était belle, plus belle qu'on ne lui avait dit et qu'il ne l'avait cru d'après ses portraits; qu'il l'aimait non seulement comme sa femme, mais comme sa maîtresse, et qu'elle était bien celle qui lui convenait le mieux[1]. Tout épanouie par ses grandeurs nouvelles, Marie, en effet, était resplendis-

1. Donnant audience à l'ambassadeur vénitien Cavalli, à Lyon, Henri IV lui disait : « Che veramente la regina era bella, non solo per moglie, ma per favorita e ch'era di gran spirito e che era quello che importava anco piu » (Amb. vénit. Bibl. nat., ms. italien 1 749, fol. 149 v° et 158 r°). De son côté, Angelo Badoer écrit que le roi aime la reine « come moglie infinitamente » (dans Barozzi, *Relazioni degli stati europei*, II, *Francia*, I, p. 112).

sante. Dans une seconde circonstance, elle paraîtra aussi à ses contemporains la plus belle des femmes de la cour, ce sera le lendemain de la mort du roi, lorsque le sombre de ses vêtements de deuil, faisant ressortir son beau teint de blonde, dissimulera mal la satisfaction intime qu'elle éprouvera à se sentir reine régente du royaume[1].

La jeune fille bien portante et fraîche s'était développée en une belle jeune femme éclatante de santé. « Elle est fort riche de taille, dit un contemporain qui la vit passer dans Paris à ce moment, grasse et en bon point; a l'œil fort beau et le teint aussi, mais un peu grossier, au reste, sans fard, poudre ni autre vilainie. » Le roi disait : « Elle a un naturel terriblement robuste et fort. » « En mon particulier, écrivait-elle elle-même journellement aux gens auxquels elle donnait de ses nouvelles, je ne fus jamais plus saine. » Avant de la connaître, Henri IV lui avait mandé gaiement « qu'elle se tînt saine et gaillarde ». Ce dernier mot lui avait plu, et elle l'avait gardé. « Quant à moi, écrit-elle à l'un ou à l'autre, je suis toujours gaillarde[2]. »

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 49. « Bien qu'il y en eût lors de très belles dans la cour et principalement mademoiselle d'Urfé, depuis duchesse de Crouy, et mademoiselle de Bains, toutes deux filles de la roine et dans la fleur de l'âge, rien n'égaloit la roine, qui estoit sans doute beaucoup plus belle que du temps du feu roy, comme si son sang se fût renouvelé depuis qu'elle avoit l'autorité. »

2. « Gaillarde à vostre service », ajoute-t-elle (Bibl. nat., Cinq-

Pour lui faire conserver cette heureuse santé, dont il avait besoin, avouait-il, afin « d'avoir d'aussi beaux enfants que ceux qu'il avait eus de Gabrielle », Henri IV la soumit à une hygiène spéciale : d'abord la purgation et la saignée [1]. Sur ses conseils pressants, tels, comme l'envoyé florentin, se purgeaient trois fois en trois jours afin « d'expulser tous les excréments et superfluités et ne pas laisser souffrir la nature », puis se faisaient tirer deux livres de sang. Le chirurgien Hélie Bardin eut mission de donner à la reine ses coups de lancette à intervalles réguliers, « afin de la rafraîchir et aussi pour la rendre plus disposée ». Il en coûtait au trésor 150 livres par séance, et Marie était convaincue que l'opération lui avait fait le plus grand bien. « On m'a tiré du sang si mauvais, écrivait-elle une fois à Concini, que j'avois bien besoin de le faire [2]. » Henri IV croyait encore à l'excellente efficacité des eaux de Pougues et de Spa. Il en prenait des quantités qu'on lui apportait où il résidait, se rendait parfois dans quelque endroit tranquille, comme Montceaux ou Fontainebleau, afin de faire sa cure. Il imposa à sa femme sa méthode. « J'en prends, écrivait celle-ci à

Cents Colbert 86, fol. 71 r°). *Journal* de l'Estoile, VII, 243. *Lettres missives*, V, 481.

1. « Purger, saigner, baigner » sont les trois remèdes essentiels du temps, d'après Beauvais-Nangis (*Mém.*, éd. Monmerqué, p. 118).

2. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 171 v°. Uniquement « pour être plus saine et gaillarde ».

Léonora, parlant des eaux de Spa, plutôt pour faire provision de santé que pour maladie. » En quelques heures elle en buvait « jusqu'à neuf verres, lesquels j'ai rendus fort bien, et par les deux côtés ». Des huit jours durant, elle suivait le système[1].

Elle ne fut jamais malade. Venant d'Italie, elle souffrait d'un mal d'estomac dont les médecins italiens n'avaient pu venir à bout, « parce qu'ils n'avoient jamais reconnu la cause du mal et m'ordonnoient toutes choses chaudes », tandis que les médecins français l'avaient guérie, reconnaissant « que son mal provenoit de la chaleur du foie et ne m'ordonnant que des choses froides et rafraîchissantes ». Elle gardait, pour le principe, la caisse d'eaux médicinales que lui avait envoyée le grand-duc de Toscane, « eaux et remèdes propres à plusieurs sortes de maladies dangereuses »; elle conservait dans la liste des gens de

1. Sully, *Économies royales*, II, 251. Tous les ans, Henri IV faisait sa cure régulière, mais n'importe où, sans aller à Pougues ou à Spa (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 102 v°). La reine prend aussi ces eaux « pour éviter quelque douleur d'estomac dont j'estois quelquefois travaillée et aussi pour la conservation de ma santé » (*Ibid.*, fol. 193 v°, 196 r°, 197 v°). Les eaux de Pougues ont été extrêmement à la mode à cette époque (voir J. du Val, *l'Hudrothérapeutique des fontaines médicinales*. Rouen, J. Besongne, 1603, in-12). Elles étaient prônées dans des publications spéciales (T. Pidoux, *la Vertu et usage des fontaines de Pougues en Nivernois et administration de la douche*. Nevers, 1598, in-8°. — Du même, *Des fontaines de Pougues en Nivernois, de leur vertu, faculté et manière d'en user*. Paris, Nivelle, 1584, in-8°. — A. du Fouilhoux, *Discours de l'origine des fontaines; ensemble quelques observations de la guarison de plusieurs grandes et difficiles maladies faite par l'usage de l'eau médicinale des fontaines de Pougues en Nivernois*. Nevers, 1595, in-8°).

sa maison le distillateur Charles Huart, destiné à lui préparer « de bons et salutaires remèdes »; elle n'avait à user ni des uns ni des autres. Tout au plus fut-elle prise de quelque mal de dents; mais alors, peu confiante cette fois dans les médecins français, cependant nombreux autour d'elle et experts, à son dire, elle fit venir d'Italie un certain Geronimo, « opérateur », « en toute diligence, avec toutes les recettes, médicamens qu'il a pour ce, ensemble les engins les plus propres pour en faire arracher, s'il en étoit besoin », afin d'être soignée.

Les principaux incidents de sa vie physique ont été les grossesses. Elle les a eues pénibles, en raison des tourments, des peines et des scènes violentes que causa dans le ménage l'histoire de la marquise de Verneuil. La première, celle du dauphin, avait été assez bien supportée. Au moment de l'accouchement, Marie « fut tenue quelque temps en grand péril », parce qu'elle avait mangé trop de fruits, crut-elle. Les autres furent fâcheuses. En 1605, partant enceinte de Tours pour aller à Amboise, elle dictait, donnant de ses nouvelles à une amie : « J'estois tellement incommodée de ma grossesse que je ne peux vous escrire de ma main[1] ». Les médecins s'inquié-

1. Marie de Médicis voyageait en litière (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 315 r°). Sur ce qui précède, voir : lettre de l'ambassadeur vénitien Cavalli (Bibl. nat., ms. italien 1 750, fol. 84 r°). — P. Matthieu, *Histoire de France du règne de Henri IV*, II, 106. — *Journal* d'Héroard, t. I, p. 2 et suiv.

taient d'interminables et violents dérangements. « Une fâcheuse maladie de flux de ventre, mande-t-elle deux ans après à la grande-duchesse de Toscane, dans des circonstances semblables, dont j'ai été travaillée depuis dix ou douze jours », l'oblige à garder le lit et l'accable. Pour le second fils, — un duc d'Orléans qui devait mourir de bonne heure, — les fatigues extrêmes de la grossesse, jointes aux soucis causés par Henriette d'Entraigues, eurent pour effet que l'enfant vint dans le plus pitoyable état, hydrocéphale, sujet aux convulsions, peu viable. Pendant la grossesse qui précéda la naissance d'Henriette, il fallut supprimer tous les plaisirs de la cour, bals et autres; Marie de Médicis maigrissait, de violentes coliques la torturaient. Les suites de ces couches furent un instant redoutables. « Depuis estre accouchée, mandait-elle à la duchesse de Mantoue, j'ai été travaillée de très grandes douleurs de coliques et suffocation intérieure dont j'ai enduré beaucoup de douleurs »; longtemps elle demeura prostrée et affaiblie. Henri IV était préoccupé[1].

Ce n'était pas que les soins lui manquassent. Elle avait désiré accoucher de tous ses enfants à Fontaine-

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 143 r°, 329 r°. — *Lettres* de Malherbe, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 120. — Il y avait eu probablement congestion et hémorragie interne (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 375 v°, 376 r°, 377 r°). Les « suffocations » paraissent être assez répandues en ce temps (voir Nic. Pasquier, *Lettres*. Paris, 1623, in-12, p. 422. — Courval-Sonnet, *les Exercices de ce temps*. Rouen, G. de la Haye, 1631, in-12, p. 8).

bleau, où elle se plaisait beaucoup; tous y sont nés, sauf Henriette. On lui installait dans la chambre ovale, dite aujourd'hui de Louis XIII, un beau « lit de velours cramoisi rouge, accommodé d'or », recouvert d'un baldaquin ou pavillon de toile de Hollande, la chaise tout auprès pour le travail, également garnie de même velours rouge. Elle avait près d'elle une sage-femme réputée, Louise Bourgeois, femme du chirurgien-barbier Martin Boursier, laquelle n'était pas seulement une matrone de plus ou moins d'expérience, mais une savante connaissant la médecine, sachant écrire des livres en termes techniques et qui nous a laissé le détail des *Six couches de Marie de Médicis*[1]; puis un accoucheur apprécié des

1. La chambre ovale n'était pas la chambre à coucher de la reine, qui était à côté, donnant sur le jardin dit de la reine, aujourd'hui de Diane. On trouve le détail de l'installation pour l'accouchement dans ce livre de Louise Bourgeois, la sage-femme (*les Six couches de Marie de Médicis*, avec notes et éclaircissements du docteur A. Chéreau. Paris, L. Willem, 1875, in-12, p. 108). Louise Bourgeois avait trente-huit ans en 1601; elle a écrit cinq ou six livres curieux qui témoignent en anatomie et pathologie de connaissances précises (*Observations diverses sur la stérilité, perte de fruict, fécondité, accouchement et maladies des femmes*. Paris, A. Saugrain, 1609, in-8°, livre qui a eu plusieurs éditions. — *Recueil des secrets de Louyse Bourgeois*. Paris, M. Mondière, 1635, in-8°). Ayant accouché en 1627 la femme du duc d'Orléans, mademoiselle de Montpensier, laquelle mourut de fièvre puerpérale pour avoir été mal délivrée, elle fut fort compromise; les médecins qui firent l'autopsie l'incriminèrent dans leur rapport. Elle se défendit vivement dans des publications qui fournissent des renseignements biographiques sur son compte (*Fidèle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feue Madame*, s. l. n. d., in-8°. — *Apologie de Louise Bourgeois contre le rapport des médecins*. Paris, M. Mondière, 1627, in-8°). Sur les accouchements de la reine, voir « Documents con-

femmes du temps, fort demandé et célèbre pour son habileté, M. Honoré, « très expert, confie Marie de Médicis à la duchesse de Lorraine, qui attend un enfant et à qui elle le propose; je suis aise de l'avoir près de moi quand je suis en semblable accident »; enfin, le médecin ordinaire du roi, M. Petit, qui ne manquait jamais.

En même temps que les secours matériels, ceux du ciel, plus importants pour les contemporains d'Henri IV, étaient abondamment sollicités. On faisait dire dans toutes les églises de Paris et d'ailleurs les prières des quarante heures[1]; Marie de Médicis « commençait une dévotion » appelée « des trois jeudis »; le trésorier général de sa maison, M. Florent d'Argouges, délivrait des prisonniers et distribuait d'abondantes aumônes; enfin et surtout, tout le monde priait sainte Marguerite. La dévotion à sainte Marguerite pour l'heureuse délivrance des femmes en couche était fort à la mode, et Marie de Médicis la goûtait; elle faisait lire autour d'elle la vie de la sainte; il y avait à Saint-Germain-des-Prés une relique de la ceinture de la bienheureuse qui avait

cernant la naissance » des enfants de Marie de Médicis (Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 219-246).

1. On imprimait et distribuait un opuscule contenant les prières pour la circonstance (*les Prières extraites des oraisons qui se chantent en l'Église durant les quarante heures pour l'heureux accouchement de la roine*. Paris, N. Barbote, 1601, in-8°). Cf. *Lettres* de Malherbe, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 113. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 204 r°.

pour vertu d'empêcher de crier; cette relique était fort demandée, même par de simples particuliers, auxquels on la confiait, et, en son honneur, on célébrait tous les ans une fête solennelle à l'abbaye, « afin de rendre fécondes les femmes stériles » et de faciliter le travail de celles qui ne l'étaient pas. Marie de Médicis demandait au prieur de lui envoyer à Fontainebleau le fragment en question de la ceinture; deux moines venaient l'apporter dans un carrosse de la reine; on installait la précieuse relique dans la chambre ovale, sur une table recouverte d'un tapis, et, pendant que la reine souffrait, les deux religieux, à genoux dans une pièce voisine, priaient pieusement [1].

On dit que Marie de Médicis mourut plus tard, en 1642, d'une hypertrophie du cœur. Cette affection

1. La ceinture de sainte Marguerite avait été volée le 6 septembre 1556, il n'en restait qu'un fragment (Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. Paris, 1724, in-fol., p. 188. — Cf. « Pièces concernant certaines reliques données à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ou accordées par elle à d'autres églises » Bibl. nat., ms. fr. 16 865). Ce fragment était conservé dans la chapelle de la sainte située du côté sud de l'église (Piganiol de la Force, *Description de Paris*. Paris, G. Desprez, 1765, VIII, 50). Marie de Médicis donna à cette chapelle une statue de la bienheureuse qu'elle acheta le 10 janvier 1608 (J. du Breul, *le Théâtre des antiquités de Paris*. Paris, 1612, in-4°, p. 317). La fête annuelle de sainte Marguerite était populaire (Th. Platter, *Description de Paris*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1896, XXIII, p. 210). Beaucoup de gens, même humbles, avaient recours à la ceinture en question (Tallemant, *Historiettes*, I, 94; II, 530; L'Estoile, *Journal*, IX, 298); Marie de Médicis tenait beaucoup à l'avoir (lettre au prieur de Saint-Germain-des-Prés, de 1607. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 103 r° et 193 r°. — Louise Bourgeois, *les Six couches*, p. 110).

cardiaque aurait pu lui venir à la suite des émotions nombreuses et des déceptions de la seconde moitié de sa vie. Rien ne la révèle dans le temps de sa gloire et de sa puissance. Peut-être « la nature nerveuse et sanguine » que l'envoyé florentin Guidi constatait chez elle l'y prédisposait-elle[1]. C'est cette « nature nerveuse et sanguine » qui explique surtout le caractère moral de Marie de Médicis.

Marie de Médicis a laissé dans l'histoire une impression défavorable. Résumant le sentiment de la postérité, Saint-Simon esquissait d'elle un portrait extrêmement sévère. Quand on voit le curieux dessin que Van Dyck a tracé pour la représenter sur ses vieux jours, on est tenté de donner raison au rude auteur du *Parallèle des trois premiers Bourbons*. C'est bien la figure d'une femme méchante, jalouse, dont la physionomie antipathique annonce un esprit « borné à l'excès, toujours gouverné par la lie de la cour, sans connaissance aucune et sans la moindre lumière, dure, altière, impérieuse...[2] ». Et, de fait, depuis sa

1. « Sua sensitiva e sanguigna natura » (lettre de Guidi au grand-duc de Toscane du 29 juillet 1608, dans Canestrini, V, 574). Voir une discussion technique de la dernière maladie de la reine d'après le journal de cette maladie et l'autopsie de la reine dans le livre du docteur A. Masson (*la Sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle*. Paris, Hachette, 1903, in-18, p. 235 et suiv.). Cf. sur la mort de Marie de Médicis, Bibl. nat., mss fr. 23061, 10761 et 16696.

2. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers Bourbons*, p. 6. Le portrait de van Dyck est actuellement au musée de Munich. C'est une esquisse au bistre. Il a été gravé par P. Pontius, van Sompel

chute du pouvoir en 1617 jusqu'à sa mort à Cologne, elle a passé sa vie dans des intrigues misérables, préoccupée surtout de brouiller les affaires du royaume, de provoquer des troubles et de renverser Richelieu. Mais, pour juger équitablement le caractère de la mère de Louis XIII, il faudrait analyser plusieurs éléments distincts : savoir ce qu'elle était en venant en France, en 1600; quelle impression a produite sur elle sa vie d'intérieur avec Henri IV, vie d'humiliations et de larmes; déterminer les modifications amenées par l'exercice du pouvoir absolu de 1610 à 1617, dans tout l'épanouissement d'une vanité satisfaite, d'une volonté obéie et de goûts contentés; enfin, mesurer la profondeur de la chute provoquée par le « coup d'État » du 24 avril 1617, qui, de reine toute-puissante, la rabaissa au niveau d'une particulière prisonnière à Blois ou en fuite et révoltée; et, de la souveraine adulée, ne fit plus qu'une basse intrigante, chagrine, querelleuse, dépensière, — et dépourvue d'argent, — ambitieuse, — et dénuée d'influence. Si elle était morte à la fin de 1616, sa réputation eût été meilleure; peut-être justifierait-on toute sa politique de la régence en disant que, sans expérience et sans autorité morale, elle ne pouvait rien faire de mieux que de suivre les conseils

et J. Mathan. Sur les autres portraits de Marie, par van Dyck, consulter J. Guiffrey, *Ant. van Dyck*. Paris, Quantin, 1882, in-fol., p. 271.

prudents de vieux ministres circonspects et de temporiser, concilier, céder. L'année de la chute de Concini lui a été fatale. La disgrâce et le malheur ont eu pour résultat de développer ses défauts jusqu'à l'odieux et de faire disparaître ce qu'elle pouvait avoir de qualités. L'histoire l'a jugée sur sa conduite finale; les contemporains, en 1601, n'étaient peut-être pas aussi rigoureux.

L'impression qu'elle fit en arrivant en France fut en effet excellente. On la célébra en éloges dont les termes évidemment étaient vagues et d'une banalité que le genre d'ailleurs comportait en ce temps. Les poètes l'environnèrent d'une auréole charmante[1]. Elle s'était présentée au roi son mari craintive et timide, — elle a toujours eu un fond de timidité, — très résolue à être soumise et obéissante; Henri IV lui

1. Jérôme de Bénévent écrivait (*Discours des faits héroïques de Henry le Grand.* Paris, J. de Heuqueville, 1611, in-8°, p. 304) : « Cette pudique tourterelle..., cette sage et vertueuse princesse qui est entre les reines ce que le lys est entre les fleurs..., ceste royne dont la vertu n'est moins blanche que le lys, moins resplendissante que le soleil, cette fleur de beauté..., etc. » Richelieu (*Mém.*, I, 7) : « Cette princesse, en la fleur de ses ans, faisoit voir en elle les fruits les plus mûrs de sa vertu, et il sembloit que Dieu l'eût rendue si accomplie que l'art qui porte envie à la nature eût eu peine à beaucoup ajouter à son avantage... » — Voir aussi B. Legrain, *Décade contenant la vie de Henry le Grand.* Paris, J. Laquehay, 1614, in-fol., p. 369. — *L'Éloge de Marie de Médicis*, par G.-B. Strozzi (Bibl. nat., fonds italien, ms. 1 506), participe du même genre. Malherbe et Racan la chantèrent (Louis Arnould, *Honorat de Bueil, seigneur de Racan.* Paris, Colin, in-8°, 2e éd., p. 97). J. Bertaut, dans sa paraphrase du 43e psaume, exaltait l'aspect magnifique de Marie de Médicis (J. Bertaut, *Œuvres*, éd. A. Chenevière. Paris, 1891, in-12, p. 61). — Cf. Canestrini, V, 460; B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, p. 65); *Harangue du cavalier Philippe Cavriana*, p. 12.

témoigna sa joie par mille prévenances. « Je ne saurais vous dire, écrivait-elle au grand-duc, de quelles marques d'honneur et de faveur Sa Majesté m'a entourée et avec quelle bonté elle me traite en toute occasion. » Le public la trouva « belle et gracieuse » ; chacun répétait combien, dans les cérémonies publiques, elle savait montrer « une gravité majestueuse et vraiment royale ». Sully fut sous le charme : « Il n'y avait rien, dictait-il plus tard dans ses *Économies royales*, qui fut plus digne d'admiration que son beau port et contenance, sa bonne mine, sa belle taille, sa grâce, sa majestueuse présence et sa vénérable gravité, voire sa gentillesse, industrie et dextérité à gagner les cœurs et s'acquérir les volontés et affections des personnes lorsqu'elle y voulait employer ses cajoleries et les charmes de ses belles paroles, courtoisies, promesses, caresses et bonnes chères estant d'autant plus puissantes et pleines d'efficaces qu'elles estoient moins communes et ordinaires. » L'ambassadeur vénitien la trouvait angélique, « di qualita veramente angeliche », et le bon l'Estoile, se faisant l'interprète du sentiment populaire, écrivait : « L'humeur de la roine plaira au roi, car elle est prompte et gaie, porte une grandeur au front assez modérée et toutefois est accorte[1]. »

1. *Journal*, VII, 243. Et elle aime beaucoup le roi, jusqu'à en être jalouse, dit l'ambassadeur vénitien, ce qui est un travers bourgeois, « che sono piu proprie di donne private » (dans N. Barozzi, *Rela-*

Malheureusement, il était des ombres à ce tableau. Personne ne parlait de son intelligence. Sur ce point, aux premières entrevues à Lyon, Henri IV s'était trompé. Le grand-duc de Toscane, mieux informé et connaissant sa nièce depuis longtemps, avouait à M. d'Alincourt, l'ambassadeur du roi de France, qu'elle était loin de valoir sa sœur, la duchesse de Mantoue[1]. Il fallut bien s'en apercevoir lorsque le roi son mari, soucieux de l'avenir, chercha à la faire assister aux conseils du gouvernement pour lui apprendre le maniement des affaires ; elle manifesta une incapacité si surprenante, une indifférence si ennuyée qu'il fallut y renoncer. Peut-être son ignorance de la langue française, au début, était-elle cause de cette répugnance[2]. Le cardinal de Richelieu,

zioni degli stati Europei, II, *Francia*, I, p. 111). — Sully, *Économies royales*, éd. Petitot, IX, 167. — *Histoire générale de tout ce qui s'est passé au parc royal sur la resjouissance du mariage du roy*. Paris, 1612, in-8°, p. 9.

1. Voir la phrase plus haut citée du roi à l'ambassadeur vénitien Cavalli : « Che veramente la regina era di gran spirito » (Bibl. nat., ms. italien 1 749, fol. 158 r°). D'Alincourt rapporta le propos du grand-duc à Henri IV, lequel le redit à Marie de Médicis; celle-ci, furieuse, fit une scène à l'envoyé florentin Guidi (Canestrini, V, 574). Les médailles du temps, représentant Marie de Médicis de profil, accusent remarquablement son air peu intelligent caractérisé par le menton qui avance de la mère autrichienne, le prognathisme des Habsbourg (consulter le livre du Dr Galippe : *l'Hérédité des stigmates de dégénérescence et les familles souveraines*, Paris, Masson, 1905, in-8°, livre sur lequel l'historien a beaucoup de réserves à faire). Voir la belle médaille de N. Guinier, gravée en 1601 pour la naissance du dauphin (F. Mazerolle, *les Médailleurs français*, Paris, Impr. nat., 1902, in-4°, II, 145).

2. Marie de Médicis ne disait pas un mot de français en arrivant en France. Son mariage décidé à Florence, on avait vaguement

cependant, la jugeait plus tard à sa valeur, mais, par discrétion, attribuait son insuffisance « au peu de connoissance qu'elle avoit des affaires générales, au peu d'application de son esprit, qui refuit la peine en toutes choses, et ensuite à l'irrésolution perpétuelle en laquelle elle étoit ». Cette irrésolution, dont la politique hésitante de la régence a été le témoignage, pouvait bien venir en grande partie des avis temporisateurs de conseillers plus que prudents ; elle venait aussi de l'impossibilité de la souveraine à voir clairement toutes les raisons des partis à prendre et à choisir. Les défaillances de la volonté ne sont que des faiblesses de l'intelligence.

Nous venons de voir la réserve qu'indiquait Sully lorsqu'il parlait de l'amabilité de Marie de Médicis, appréciant cette amabilité d'autant plus qu'elle n'était

cherché à lui faire lire quelque livre français, et elle avait jeté les yeux sur *Clorinde, ou l'amante tuée par son amant*, d'ailleurs sans succès (P. Matthieu, *Hist. de France, règne de Henri IV*. Paris, P. Guillemot, 1605, in-4°, p. 250). — Le chancelier avait répondu pour elle aux harangues (Ph. Hurault, *Mém.*, éd. Michaud, X, 604), ou elle répondit en italien (Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, XII, 121). Elle se mit peu à peu au français, mais garda de fortes traces de son origine. Elle disait : « Diou m'en garde! » « I fa cho », pour « il fait chaud » (Tallemant des Réaux, II, 145), « du soucré », pour « du sucre » (*Journal* d'Héroard, I, 83); elle conserva des interjections italiennes : « Oime, ie morio! » (*Ibid.*, I, 3). Puis elle finit par désapprendre au moins d'écrire l'italien (Bentivoglio, *Lettere*. Florence, 1867, in-18, III, 70; lettre du 24 octobre 1618 : « Io non so piu scrivere italiano », dit-elle). Catherine de Médicis parlait beaucoup mieux qu'elle le français. « La reine mère, dit Scaliger (*Scaligeriana*, éd. de 1669, p. 47), parloit aussi bien son goffe parisien qu'une revendeuse de la place Maubert, et l'on eût point dit qu'elle estoit italienne. »

pas commune; elle était très peu commune. La reine paraissait inabordable; elle est « assez grave de son naturel, écrit Richelieu, et peu caressante ». La princesse de Conti, son amie intime, cependant, remarquait de son côté que la souveraine « estoit assez froide à tout le monde », et un ambassadeur étranger notait pour son gouvernement combien Marie se montrait peu affable à l'égard des princes et des courtisans, fort différente en cela des précédentes reines de France[1]. Du peu d'amabilité au caractère agressivement désagréable, il n'y a qu'un pas. Pour beaucoup, cette froideur, qui n'était que la marque d'une personnalité peu douée du côté de l'esprit et du cœur, était de la morgue. « Elle est d'humeur altière », jugeait Fontenay-Mareuil. On la trouvait hautaine. Elle était surtout entière. Irrésolue dans les grandes affaires, comme elle devait le manifester, elle était intraitable dans les petites. Henri IV en était outré. « Il disoit souvent à ses confidents qu'il n'avoit jamais vu femme plus entière et qui plus difficilement se relâchât de ses résolutions. » Constatant que le dauphin avait une volonté aussi irréductible, le roi,

1. Princesse de Conti, *Histoire des amours de Henri IV*. Leyde, 1664, in-12, p. 80. — Priuli, *op. cit.*, p. 209. — Les ambassadeurs Gussoni et Nani écrivaient d'elle (*Relazione*, dans Barozzi, II, *Francia*, I, 472) : « Donna di gran maniera, di molta gravita, e veramente tratta con tanto decoro e con modi cosi propri alla sua grandezza, che nulla piu ha anco mista la gravita con l'affabilita e certo nell' apparenza riesce molto bene, e assai prudente, ma un poco timida, e per sesso e per la natura e tarda nelle risoluzioni. »

une fois, s'était échappé à dire à la reine : « Étant de l'humeur que je vous connois et prévoyant celle dont votre fils sera, vous entière, pour ne pas dire têtue madame, et lui opiniâtre, vous aurez assurément maille à départir ensemble[1]. » Il disait vrai.

Or, cette froideur apparente cachait une nervosité extrême. Tout agissait sur elle; le moindre fait causait un ébranlement maladif avec répercussions interminables. Elle déclarait à Henri IV « qu'elle se tourmentoit tellement en tout qu'elle s'esbahissoit si elle n'estoit maigre ». Elle avait de perpétuelles colères, et pour des riens[2].

Une nervosité développée se traduisant par une sensibilité excessive à propos de mille détails de la vie quotidienne va souvent avec une humeur changeante, disposée, pendant les temps calmes, à prendre les choses gaiement. Le propre de certains êtres nerveux est d'être tantôt irritables et déprimés, tantôt optimistes. Marie de Médicis appartenait à cette catégorie

1. Richelieu, *Mém.*, I, 11; Richelieu est fort bien informé de tout ce qui concerne le ménage royal. — Cf. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 123. — Beauvais-Nangis estime (*Mém.*, éd. Monmerqué, p. 131) que les éclats des princes et leurs départs de la cour sous la régence furent dus aux imprudences de la reine, faisant trop grise mine aux gens et leur battant trop froid.

2. Henri IV raconte cet aveu de la reine à Henriette d'Entraigues (*Lettres missives*, III, 605). Il est vrai que, le cas échéant, Marie de Médicis savait faire preuve de sang-froid. Ainsi, à l'accident du bac de Neuilly, le roi admira son calme (Richelieu, *Mém.*, I, II). Le public attribua aux colères perpétuelles et aux tourments de la princesse le mauvais état dans lequel le premier duc d'Orléans vint au monde (*Mercure françois*, 1611, p. 160).

de tempéraments. Elle aimait à rire et plaisanter, — Léonora avait dû son succès à son humeur joyeuse. — L'amusement lui plaisait : bals, comédies, parties, tout ce qui entraînait, distrayait, provoquait la gaieté de l'âme et du corps était son fait. « Nous continuons à vivre gaiement, comme de coutume », écrivait-elle une fois en 1609 à la duchesse de Montpensier; elle eût pu l'écrire tous les jours. Pareille prédisposition, chez une personne peu intelligente, produit souvent la légèreté inconsistante. A regarder parler et agir Marie de Médicis durant les dix premières années de son séjour en France, on finit par avoir l'impression d'une femme peu assurée d'elle-même, instable, agitée, incapable d'une suite d'idées un peu ferme et raisonnée; en somme, une nature assez médiocre et vacillante.

Par une contradiction fréquente chez les caractères de ce genre, la mort d'Henri IV la changea brusquement. Devant les responsabilités qui s'imposaient à elle, elle se réforma. Autant elle avait été auparavant insouciante, se levant tard, ne s'occupant de rien, que de ses toilettes et de ses plaisirs, autant elle s'appliqua aux affaires avec une constance inattendue : elle fut sur pied de bonne heure, tint conseil toutes les matinées, des heures durant, donna audience sans discontinuer pour traiter des intérêts publics. Les ambassadeurs étrangers, Contarini, Gussoni, Nani, étonnés. l'écrivaient à Venise ; elle-même avoua, dans

un document public, que le travail seul avait pu « accoiser » (diminuer) l'affliction profonde causée par l'assassinat de son mari, et elle en avait tiré cette maxime qu'elle redisait aux autres : « Toute douleur s'allège quand on travaille de toute affection à ce qui tourne au bien de la République[1]. » Voulait-elle donner tort au mot de l'écrivain du XVIe siècle : « Vengeance, colère, amour, légèreté, impatience rendent les femmes incapables au maniement des affaires d'État; leur domination est pleine d'inconstance, leurs entreprises sont défectueuses pour estre craintives, irrésolues, soudaines, indiscrètes, glorieuses, ambitieuses[2]? » En présence de nombreux écrits qu'elle recevait, remplis de conseils et « d'avis à la royne mère, des moyens propres à tenir le gouvernement du royaume », et qui attestaient de la part de leurs auteurs de sérieuses appréhensions sur ses aptitudes aux fonctions que les hasards et la fortune lui donnaient l'occasion de remplir, était-elle soucieuse de mériter l'estime des gens de bien et de s'acquitter de ses nouveaux devoirs avec zèle[3]? Henri IV recon-

1. Lettre au président Jeannin à propos de la mort de son fils assassiné, le baron de Monjeu, publiée dans le *Mercure françois* (1611, p. 1).

2. Gaspard de Saulx-Tavannes, *Mém.*, éd. Michaud, 1re série, VIII, 69, 187.

3. Il s'écrivit beaucoup de ces avis et conseils, nous en avons retrouvé quelques-uns : « Advis à la royne mère du roi Louis 13e des moyens propres à tenir le gouvernement d'Estat après la mort du roy Henry IV » (Bibl. nat., ms. fr. 17 326, fol. 1-4, et aussi ms. fr. 17 333, fol. 44 et suiv.). — « Harangue à la reine mère sur son

naissait volontiers que, si elle était discrète et gardait bien ce qu'elle ne voulait pas dire, « elle étoit aussi désireuse d'honneur, glorieuse par excès de courage », et que, si on pouvait « l'accuser de paresse, ou pour le moins de fuir la peine », elle ne reculait devant rien « si elle étoit poussée à l'embrasser par passion ». Vraie Médicis, Marie a eu la passion du pouvoir, de la grandenr, de l'autorité suprême, et c'est cette passion qui explique sa transformation en 1610.

Cette passion explique — étant assez absorbante par elle-même — que Marie n'en ait pas eu d'autres. Il faut ranger parmi les erreurs historiques tout ce qui a pu être dit des prétendues amours de Marie de Médicis. D'un tempérament très froid, la reine était insensible aux sentiments qu'elle eût pu provoquer et trop peu imaginative pour suppléer à l'insuffisance de sa nature, rien moins qu'ardente, par les rêves romanesques d'un esprit désœuvré. La malignité publique de son temps lui a prêté pour Concini un penchant coupable, mais, à vrai dire, c'était un bruit plaisant chez les contemporains plutôt que l'expression

gouvernement au commencement de sa régence » (Bibl. nat., ms, fr. 19 131, fol. 120; ms. fr. 3 804, fol. 48). — Vincent de la Faye. « Sonnets, sizains, quatrains, contenant les préceptes d'Isocrate touchant le gouvernement d'un royaume » (1611) (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1 772). — « Conseil donné à la royne mère du roy pour le gouvernement et conservation de l'Estat » (1610) (Bibl. nat., ms. Dupuy 203, fol. 169, et aussi mss fr. 18 055, 15 644, 23 339, 23 937). Cf. Nic. Pasquier, *Lettres*. Paris, 1623, in-8°, p. 41-55.

d'une conviction certaine[1]. Si par ailleurs on avait connu les véritables relations de la reine et du maréchal, relations généralement tendues et non amicales, quelles que fussent les apparences, — le pouvoir extraordinaire de Concini fut dû, en partie, à un jeu double du personnage qui a trompé tout le monde, en se servant du crédit réel de sa femme, faisant croire aux ministres qu'il pouvait tout sur l'esprit de la reine et à celle-ci que lui seul tenait ministres et princes, ce qui a fini par être vrai à force de malentendus, — on se fût convaincu que l'hypothèse de cette faiblesse n'était pas même vraisemblable. Dramaturges et romanciers lui ont prêté ensuite le cardinal de Richelieu ; c'eût été le fait, chez elle, d'une passion d'automne bien tardive, — car elle aurait eu à cette date de quarante-cinq à cinquante ans, — et chez le cardinal, si sec, tout en intelligence, très peu doué sur le chapitre du cœur, et pas du tout du côté des sens, d'un effort hors de proportion avec ses manières ; sans parler de la sévérité de Louis XIII, qui n'eût jamais toléré près de lui le soupçon d'un désordre aussi scandaleux[2]. En réalité les plus qualifiés de ses

1. Voir par exemple *les Jeux de la cour* (s. l., 1620, in-8°, p. 3) et la chanson du *Recueil dit de Maurepas* (Leyde, 1865, I, 32), dont E. Fournier (*Variétés hist. et litt.*, VIII, 281) donne une version plus complète.

2. Ce qu'on a dit de ces amours est résumé dans le livre anonyme (œuvre de Denis Mater, d'après Barbier) intitulé : *Amours secrètes du cardinal de Richelieu avec Marie de Médicis* (Paris, Michel, an XI, in-12).

contemporains ont rendu hommage à l'intégrité de ses mœurs[1]. Légende aussi — il est à peine besoin de le dire — que la thèse renouvelée de nos jours, d'après laquelle, descendant de toute une lignée d'empoisonneurs, Marie de Médicis aurait empoisonné elle-même, se livrant aux sortilèges, aux incantations, à la magie. Il n'est aucun texte sérieux qui donne l'ombre d'apparence à cette accusation mélodramatique[2].

Elle n'eut que la passion du pouvoir. Cette passion explique qu'en vraie héritière d'une famille connue pour sa magnificence, la reine ait tenu à exercer l'autorité suprême avec des formes de libéralités royales, et ceci est l'un des traits caractéristiques de Marie de Médicis.

Les contemporains ne tarissent pas sur sa bonté : « Libéralité et magnificence, s'écrie Matthieu de Morgues, sont les vertus morales qui ont le plus éclaté en nostre princesse. » Bassompierre, qui en savait quelque chose, déclarait « qu'en magnificence et générosité la reine avoit dépassé toutes les autres princesses du monde ». Richelieu la trouvait « de son

1. Voir, par exemple, Balzac, *Entretiens* (Paris, 1658, in-12, p. 374).
2. Dr A. Masson, *la Sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle*. Paris, Hachette, 1904, in-12, p. 214. L'auteur n'invoque que des on-dit qui ne reposent sur aucune preuve. Voir aussi Cabanès, *Poisons et sortilèges*; 2e série : *les Médicis, les Bourbons, la Science au XXe siècle*. Paris, Plon, 1903, in-16.

naturel magnifique, et, lorsqu'elle donnait — Dieu sait si elle donnait autour d'elle, — elle aimait à dire que ce qu'elle faisait était « pour faire paroître sa grandeur et sa libéralité[1] ». Elle a mis un point d'honneur à se donner cette réputation. Peut-être se mêlait-il à ses sentiments quelque préoccupation de vanité et une tendance peu douteuse à la dissipation — les embarras perpétuels de ses finances en ont été la suite. — Ce sont surtout les dons faits au nom de la religion qui témoignent de cette profusion inconsidérée et nuancée d'ostentation.

Étant donné son esprit, sa religion, évidemment, ne pouvait être ni forte ni éclairée; elle n'était que formaliste. Marie de Médicis, conformément au protocole royal, entendait la messe le matin, au Louvre ou ailleurs. En bonne paroissienne, elle faisait régulièrement ses pâques tous les ans à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois ; elle suivait à pied, selon la tradition royale, la procession de la Fête-Dieu, qui venait dans la cour du Louvre après la messe dite dans la chapelle du Petit-Bourbon[2]. Si le pape prescrivait un

1. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 38. — Bassompierre, *Mém.*, éd. Chanterac, I, 301. — Richelieu, *Mém.*, I, 58. — Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 115 r°. — Contarini écrit (dans Barozzi, II, *Francia*, I, 557) : « Della regina madre diro ritrovarsi in questa principessa una singolare bonta, grande religione, animo nobilissimo, azioni splendidissime. »

2. Voir les *Lettres* de Malherbe, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 128. — *Journal* d'Héroard, II, 7. On trouvera une description brillante des processions de ce temps dans Th. Coryate (*Voyage à Paris*, 1608, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI, 1879, p. 37).

jubilé, ce qui eut lieu en 1601, elle ne manquait pas de le gagner, fallût-il aller à Orléans pour la circonstance [1]. Elle rendait le pain bénit dans plusieurs églises de Paris, aux Cordeliers par exemple, le dimanche de Quasimodo, au nom de la confrérie du Saint-Sépulcre, dont elle faisait partie, et deux de ses écuyers, accompagnés de quatre de ses dames, allaient présenter ce pain pendant la grand'messe, menés dans deux carrosses de la souveraine [2]. Elle avait des dévotions spéciales, des saints, ses préférés, saint Jean-Baptiste, protecteur de Florence, saint François, dont elle portait le cordon, saint Dominique, de qui elle avait le rosaire, sainte Thérèse, sainte Madeleine, saint Louis de Gonzague; puis encore saint Jérôme, sainte Catherine, sainte Cécile, sainte Ursule; la plupart de ces dévotions datant de Florence [3]. Elle en acquit une nouvelle en France, celle du roi saint Louis,

1. Ce fut à l'occasion de ce voyage à Orléans que le roi et la reine posèrent la première pierre de la cathédrale de Sainte-Croix (P. Matthieu, *Histoire du règne de Henri IV*. Rouen, 1615, in-8°, II, 70. — S. Dupleix, *Hist. de Henry le Grand*, p. 432. — E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *la Cathédrale romane d'Orléans d'après les fouilles de 1890*. Orléans, H. Herluison, 1904, in-8°, p. 10).

2. *Journal* de l'Estoile, X, 396. Sur la façon dont on donnait le pain bénit en ce temps, voir F.-G. d'Ierni, *Paris en 1596*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1885, p. 167.

3. Dans une lettre du 22 juin 1611, Marie de Médicis envoie à la duchesse de Sforza, qui la lui a demandée, la liste de ses dévotions préférées (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 192 v°). M. de Morgues donne une liste analogue (*les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 42). La reine portait le scapulaire de sainte Thérèse (*Ibid.*). — Pour sa dévotion à saint Léonard, voir N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 170.

non sans arrière-pensée de visée personnelle. Quinze jours en effet après la mort d'Henri IV, elle faisait enlever, au bout de la grande galerie du Louvre, un tableau représentant Philippe VI de Valois, pour mettre à la place celui de Louis IX; elle assurait vouloir donner à son fils le grand héros du moyen âge comme modèle, « afin que Louis XIII imitât les vertus, la vaillance et la dévotion de ce saint roi aussi bien qu'il estoit héritier de son royaume »; elle répétait « qu'elle proposoit journellement la vie de saint Louis, de glorieuse mémoire, pour exemple au roi »; mais elle ajoutait : « Comme, de notre part, nous désirons suivre et imiter les recommandables vertus de la reine Blanche de Castille, sa mère. » Passer pour Blanche de Castille, suggérer la comparaison était son rêve! Et « l'officieux » *Mercure françois* ne manquait pas de signaler les similitudes, jusque-là extérieures, des deux gouvernements : mêmes mécontentements et soulèvements de grands apaisés; mêmes fondations de couvents; même esprit de charité chez deux reines étrangères également soucieuses de conserver l'État. Malheureusement, le public ne parvenait pas à se convaincre de la ressemblance[1].

1. *Mercure françois*, 1614, p. 594. Voir le préambule de l'acte de fondation à Paris d'un couvent de religieuses de sainte Élisabeth, daté du 31 janvier 1614 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 213 v°). — Cf. P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la royne*, p. 32, et Florentin du Ruau, *le Tableau de la régence de*

Vraie dévote, avec les formes voulues, elle faisait des pèlerinages; elle faisait des vœux; elle chargeait tel comme l'évêque d'Avranches d'aller au Mont-Saint-Michel, au sanctuaire de l'archange, accomplir un vœu formulé par elle[1]. Elle tenait aux reliques, en recevait beaucoup, en envoyait de même; expédiait des reliques de la vraie croix à la duchesse de Lorraine, sa nièce, enceinte; adressait « deux morceaux » des reliques de saint Vincent de Vannes à la femme d'un

Blanche, Marie de Médicis, royne mère du roi et du royaume. Poitiers, A. Mesnier, 1615, in-8°. — A l'instigation des Jésuites, Henri IV avait manifesté également quelque préférence pour saint Louis; il avait demandé à Rome que la fête du bienheureux, le 25 août, fût chômée (*Lettres missives*, VII, 393). Marie de Médicis, régente, reprendra l'idée et fera insister auprès du pape par son ambassadeur M. de Brèves (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 178 v°). La faveur ne sera accordée qu'à Louis XIII, en 1618, par un bref du pape Paul V (*Mercure françois*, 1618, p. 271). Puisque nous parlons des requêtes adressées à Rome par Marie de Médicis, disons qu'elle appuya, encore à la demande des Jésuites, la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François Xavier (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 12 v°), et, à la demande des Oratoriens, celle de saint Philippe de Néri (*Ibid.*, fol. 65 v°). Ces canonisations ne devaient être obtenues qu'en 1622 (Giov. Briccio, *les Pompes et magnificences des cérémonies observées à Saint-Pierre de Rome pour la canonisation des glorieux SS. Isidore de Madrid, Ignace de Loyola, François Xavier, Térèse de Jesus et Philippe Néri, Florentin, par l'autorité de N. S. P. le pape Grégoire XV, le 12 mars 1622.* Paris, J. Guerreau, 1622, in-8°).

1. L'évêque, en souvenir, lui envoya « des coquilles et des médailles » du Mont-Saint-Michel (*Ibid.*, fol. 146 v°). — Courval-Sonnet décrit d'une façon piquante les pèlerinages à cette époque (*les Exercices de ce temps*, p. 29). On trouve dans la correspondance de Marie de Médicis une lettre, du 20 mars 1612, adressée à un Père Juvenal, capucin, remerciant celui-ci d'avoir donné « l'avis d'une entreprise sur la forteresse du Mont-Saint-Michel. J'ai à vous prier, ajoute-t-elle, de tenir l'affaire secrette et m'escrire particulièrement et bien au long ce que vous en avez appris afin que j'y pourvoie » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 20 r°).

ambassadeur d'Espagne, pour qu'elle en mît une au cou, dans un reliquaire, l'autre dans une boîte d'ivoire, sur un autel; réclamait à l'évêque de Meaux les reliques de saint Fiacre, qu'elle faisait porter à sa tante, la grande-duchesse, laquelle bâtissait une chapelle à ce saint aux Augustins de Florence[1]. Elle multipliait aux églises et chapelles de ces dons faciles par lesquels on croyait racheter de bonnes œuvres payées les fautes commises contre les lois du décalogue : lampes à la Sainte-Chapelle de Notre-Dame de Montserrat, à l'église du Gésu à Rome, à Notre-Dame de Chartres[2]. Mais, cependant, un peu inquiète, elle se décidait, afin de calmer des scrupules, à demander au pape, par l'ambassadeur de France, M. de Béthune, « quelques dispenses pour le repos de ma conscience et éviter autant que je pourrai les occasions qui se présentent souvent de pécher »; elle ajoutait : « Vous en trouverez le mémoire ci-inclus », et ce mémoire était long. Machinale et facile, la religion de Marie de Médecis s'accommodait de gestes extérieurs, puis se pourvoyait de concessions et de

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 278 r°. « Ayant quelque particulière dévotion envers saint Fiacre » (*Ibid.*, 89, fol. 15 v°).

2. L'abbé de Monserrat lui envoya en retour « des ceintures et autres choses de dévotion », en l'assurant de ses prières pour elle et ses enfants (*Ibid.*, 89, fol. 24 r°). Marie de Médicis avait commandé à Toussaint de Saint-Jean, maître menuisier de Paris, moyennant la somme de 1 100 livres, « un placart ou armature pour la décoration et ornement au-devant des reliques de Notre-Dame de Chartres pour servir à attacher la lampe d'or que nous avons donnée à l'église dudit lieu », 25 juin 1611 (*Ibid.*, 92, fol. 7 r°, et 93, fol. 43 r°).

tolérances afin de suffisamment atténuer les contraintes de la loi divine.

Dans ses dons et aumônes il faudrait distinguer : ceux que les habitudes françaises ont imposés à la reine de France; ceux que la tradition florentine des Médicis la sollicitait de continuer à Paris; ceux qu'elle décida, inspirée par son goût de « magnificence » ; ceux dont un sentiment de pitié et de charité intimes était vraiment la source. Ceux-ci furent les moins nombreux : il y en eut quelques-uns.

C'était bien peut-être par un bon mouvement de son cœur qu'encore jeune fille, ayant à ses ordres une de ces esclaves turques prises dans des razzias sur les côtes barbaresques, elle la libérait, la faisait baptiser, nommer Jeanne Médicis et la mariait à un Florentin appelé Montanti. Encore à Florence, elle avait converti une de ses femmes de chambre provenant de la même origine, avait été sa marraine et lui avait fait épouser Mattiati Vernacini, emmenant le couple en France en 1601. Du reste, le goût des conversions devait la suivre longtemps, car ne s'avisait-elle pas plus tard de vouloir faire abjurer certain médecin juif portugais, Montalto, en qui elle avait grande confiance, et n'eut-elle pas l'idée de le faire instruire par le cardinal du Perron! Elle chargeait M. de Brèves, ambassadeur à Constantinople, de lui envoyer du Levant des familles turques à convertir, gens travaillant à des broderies; elle donnait de l'ar-

gent; on embarquait ces Levantins sur des vaisseaux vénitiens, « aux moindres frais possibles » ; on les conduisait à Paris après leur avoir fait dire « qu'ils étaient en volonté de se faire chrétiens s'ils étaient aidés de quelques moyens de vivre ». Elle devait s'inquiéter des missions en pays païens, et le lieutenant pour le roi « en aucun pays des sauvages des Indes occidentales » ayant demandé quelques capucins « pour vacquer autant qu'ils pourront à l'établissement de la foi chrétienne », elle s'entremettait et en obtenait quatre du Père provincial de l'ordre en France. Protéger les missionnaires, en l'espèce des capucins, et rapatrier les huguenots, « s'il s'en trouvoit », fut l'instruction qu'elle prodigua aux gouverneurs de colonies, secondant les efforts de tous ceux qui partaient pour les terres lointaines, afin de fonder des établissements, mais surtout afin d'assurer la propagation de la religion. M. Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, s'en allant au Canada, en Acadie, avait reçu ainsi 500 écus et deux jésuites, les PP. Biard et Massé[1].

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 162 v°. Les « sauvages des Indes occidentales » étaient ce qu'on appela les « Toupinambours ». Le « lieutenant pour le roi », M. de Razilly, en ramena dix en 1612 et les exhiba à Paris, où ils eurent un grand succès (*Mercure françois*, 1612, p. 6. — D[r] Semelaigne, *Yves d'Évreux, ou Essai de colonisation au Brésil, chez les Topinamboux, de 1612 à 1614*. Paris, 1887, in-12). La recommandation de rapatrier les huguenots est faite à M. de la Renardière, toujours aux Indes, 12 octobre 1611 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 232 r°). — Sur l'affaire de M. de Poutrincourt, voir G. Marcel (*Factum du procès entre Jean de Bien-*

Elle était touchée sans doute encore lorsqu'elle accompagnait elle-même aux Carmélites deux de ses femmes de chambre se faisant moniales; ou bien qu'elle obtenait du roi Henri IV, à force d'instances, la grâce d'une pauvre jeune femme détenue au For-l'Évêque et condamnée à mort, — le cas est peu fréquent dans la vie de Marie de Médicis, — ou qu'elle écrivait et faisait écrire par le roi à tel gouvernement étranger, celui de Venise, afin d'obtenir le rappel d'un malheureux banni du territoire de la République[1].

Mais le reste de ses bonnes œuvres n'a été qu'actes impersonnels, obligatoires pour la fonction, portant leur marque d'ostentation et de parade.

Ainsi la reine donnait aux pauvres à la semaine

court, sieur de Poutrincourt, et les Pères Biard et Massé. Paris, Maisonneuve, 1887, p. XIII); Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, p. 262 et suiv.); les lettres de la reine du 7 août 1612 et 4 janvier 1613 à M. de Biencourt fils (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 67 v° et 119 r°); Héroard (*Journal*, II, 75); la collection Margry (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 261 : « Voyages des sieurs de Monts et de Poutrincourt », 1603-1610; — 9 264-9 267 : « Missions des récollets dans la Nouvelle-France »; — 9 281 : « Copies de pièces concernant de Monts, Poutrincourt, Latour, extraites des archives du comté de Suffolk, Massachussets); Fr. Parkmann, *The Jesuits in North America in the seventeenth Century.* London, 1885, in-8°; le P. Camille de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France d'après beaucoup de documents inédits.* Paris, 1895-96, 2 vol. in-8°.

1. Héroard, *Journal*, I, 180. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 185 r°. Le banni est un gentilhomme de Padoue nommé Ant. Dotti (*Lettres missives*, VI, 274). Il faudrait ajouter, — pour la rareté des démarches de ce genre, — les efforts faits par Marie de Médicis afin d'arrêter les scandales d'une certaine abbesse de Saint-Amand de Rouen (lettres au premier président du parlement de Rouen, M. Faucon de Ry. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 190 v°, 201 r°, année 1611).

sainte et à Noël : donations réglées; pendant la semaine sainte : 120 livres aux couvents des Quatre-Mendiants; 224 livres aux sept églises dans lesquelles, le jeudi saint, elle allait faire ses stations; 42 livres aux gueux qui tendaient la main près des portes de ces églises; 426 livres à des pauvres honteux; 109 livres pour les treize filles auxquelles ce même jeudi saint elle lavait les pieds; menues aumônes à des soldats malades, aux garçons des offices de Sa Majesté, « à un pauvre homme d'église », « à une pauvre damoiselle folle ». Lorsque le carême commençait, le grand aumônier recevait 600 livres à distribuer, à raison de 15 livres par jour, pour les quarante jours. Le mercredi saint, Marie touchait 300 livres à donner elle-même, de la main à la main. La Noël lui coûtait 2 400 livres, distribuées dans des conditions analogues. C'étaient toutes dépenses annuelles fixes prévues dans le budget.

De même, Marie de Médicis, chaque année, fournissait à treize jeunes filles les moyens matériels de se marier, fondation traditionnelle et imitation de ce qui se faisait à Florence, où Laurent le Magnifique dotait ainsi des filles peu fortunées [1]. En août, le pre-

1. Au moyen âge, Marguerite, par exemple, femme de saint Louis, allait jusqu'à « repaistre chacun jour » les treize jeunes filles pauvres toute l'année (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 329 r°). De simples particuliers donnaient de quoi doter douze jeunes filles annuellement, tel le président Forget, mort en janvier 1611 (d'après son épitaphe à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Paris. *Mercure françois*, 1611, p. 291).

mier aumônier de la reine, le cardinal de Bonsi, présentait à la souveraine une liste de jeunes filles susceptibles d'obtenir la faveur enviée; Marie choisissait, et les sommes étaient remises le 15 août avec des cérémonies spéciales. Une madame Dujardin remettait les gratifications, lesquelles variaient entre 150 et 300 livres, plutôt 300, moyennement, cent écus. « Les treize pauvres filles » ensemble, sous la conduite de madame Dujardin, allaient communier, accomplir un certain nombre de dévotions « à la chapelle qui est sous terre, dans l'église de Saint-Victor », et venaient se présenter à Sa Majesté « au jour de la feste de Nostre-Dame de la mi-août », afin de la remercier et l'assurer qu'elles prieraient pour elle[1].

La reine, encore, délivrait des prisonniers détenus pour dettes, chaque année, à la semaine sainte, ou bien au moment d'un de ses accouchements; le nombre total de ces heureux, à chaque opération, variant entre cinquante et soixante-dix qu'on tirait de partout, de la Conciergerie, du Petit-Châtelet, du Grand-Châtelet, du For-l'Évêque, de Saint-Victor, de Saint-Martin-des-Champs, de l'Évêché. On donnait à chacun des « testons », pièces de menue monnaie, voire même

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 11 r°; 86, fol. 303 r°. Cette dame Dujardin demanda à se retirer en juin 1615 (*Ibid.*, 91, fol. 236 r°). Une fois, en 1609, une des jeunes filles, Anne Lambert, se conduisit mal, « s'absenta de la présence et obéissance de sa mère » pour mener « mauvaise vie, au scandale de ceux à qui elle appartenoit ». La reine révoqua le don et raya Anne de la liste (*Ibid.*, 91, fol. 236 r°).

25 livres, et ils étaient tenus, sortant de prison, d'aller à Notre-Dame de Paris prier Dieu pour Sa Majesté en chantant un *Salve regina*. Cela coûtait à la reine 1 500, 3 000 et 5 000 livres[1].

Marie de Médicis payait les pensions d'écoliers et d'étudiants : 600 livres « à Louis Sauger, pauvre escollier, estudiant au collège de la Flèche », afin de « lui donner moyen de continuer ses études et l'y entretenir ». Elle prenait à son compte les frais d'étudiants en théologie qui s'instruisaient au couvent des Augustins de Paris; elle recommandait au grand-duc de Toscane des jeunes gens allant « à la Sapience de Pise », et elle secondait le développement des collèges que les jésuites établissaient un peu partout.

Elle faisait d'innombrables largesses aux hôpitaux et aux couvents. En 1612, de ses deniers et de ceux de la reine Marguerite, « on meubloit et accommodoit » trois maisons aux faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel et Saint-Germain, deux pour les hommes, une pour les femmes, où on enfermait en huit jours, ramassés sur le pavé de Paris, « les gros gueux et les caymans qui demandoient l'aumône, l'épée au côté, avec le collet empezé sur la peccadille[2] ».

1. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 44. Il existe, concernant Marie de Médicis, une pièce de vers intitulée : *le Salve regina des prisonniers adressé à la royne mère du roy* (s. l. n. d.), in-8°, 8 p. (réimprimée par E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VIII, 193).

2. Richelieu, *Mém.*, I, 63. — *Mercure françois*, 1612, p. 503. Un mandement de Louis XIII du 27 août 1612 fixa les conditions dans

Elle s'occupait de l'hôpital de la Charité, fondé au faubourg Saint-Germain par les *Frati ignoranti*, les frères de Saint-Jean de Dieu, qu'elle avait fait venir d'Italie; elle le soutenait contre le parlement, contre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans le ressort de laquelle le nouvel établissement s'était bâti; contre des voisins querelleurs; elle lui donnait beaucoup d'argent et se mêlait assez au fonctionnement de la maison pour vouloir nommer les médecins [1].

Elle consentait à protéger l'Oratoire naissant, qu'elle avait la pensée d'installer à l'hôtel des Monnaies; elle favorisait les Carmélites venues d'Espagne à l'instigation de la duchesse de Longueville, et les aidait de ses écus afin de leur permettre de bâtir leur prieuré de Notre-Dame-des-Champs; elle secondait les Capucines à qui elle faisait une rente annuelle. Elle donnait régulièrement à une infinité de couvents, aux reli-

lesquelles le vagabondage devait être réprimé. Tous « les pauvres invalides » hospitalisés étaient tenus de travailler (Isambert, *Recueil*, XVI, 28). L'idée fut reprise plus tard et on songea à établir au Cours-la-Reine une « maison des œuvres de miséricorde » (*Un dépôt de mendicité sous Louis XIII*, dans *Revue rétrospective*, 2e série, t. III, p. 207). Henri IV s'était déjà préoccupé de la question (*Lettres patentes pour la réformation des hôpitaux, maladreries et autres lieux pitoyables du royaume*. Paris, J. Mettayer, 1600, in-8°). — Cf. Yves de la Brière, *l'Assistance par le travail à Paris au début du XVIIe siècle*, dans *Études* (*Revue des Pères de la Compagnie de Jésus*, n° du 5 avril 1903).

1. J. du Breul a consacré une notice à la fondation de la Charité (*Théâtre des antiquités de Paris*. Paris, 1639, Supplément, p. 42). — Voir aussi Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, p. 288); J.-A. de Thou (*Hist. univ.*, X, 261); E. Leguay (*De l'ordre de la Charité de Saint-Jean de Dieu et de ses établissements en France*. Paris, 1854, in-8°).

gieuses de l'*Ave Maria*, aux Capucins, aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques, aux Carmes déchaussés[1].

Mais, de tous ces bienfaits et largesses, quels étaient ceux qui venaient de son initiative, ceux que son entourage obtenait d'elle sans qu'elle y prêtât à peine attention, ceux que les aumôniers, enfin, sollicités, faisaient en son nom sans presque qu'elle le sût? Gestes convenus, formalités traditionnelles inhérentes à la charge royale, que l'absence de note personnelle gracieuse ou émue rend caractéristiques de la souveraine froide qu'a été Marie de Médicis!

1. Des lettres patentes de décembre 1611 honorèrent l'Oratoire du titre de fondation royale (*Mercure françois*, 1613, p. 286). En juillet 1613, Marie de Médicis insistait auprès de l'évêque d'Orléans, pour qu'à la première assemblée de la Sorbonne ce prélat fît cesser l'opposition des docteurs à l'établissement de l'Oratoire (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 163 r°). Voulant donner l'hôtel des Monnaies à la nouvelle Compagnie, elle chargea la marquise de Meignelay de chercher un logis ailleurs pour l' « administration » des monnaies (*Ibid.*, fol. 144 r°). — Au sujet de l'installation des Capucins à Paris, voir Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4 135; leurs missions : *Ibid.*, 10 220. Henri IV avait pris ces religieux sous sa protection (Isambert, *Recueil*, XV, 246). Marie de Médicis demanda au pape l'autorisation d'entrer dans les monastères; le pape répondit qu'il le permettait pour les monastères de femmes; quant aux monastères d'hommes, ajouta-t-il en riant, ce ne serait qu'avec la permission du roi (*Lettres du cardinal d'Ossat*, II, 262). — Sur l'ensemble des bonnes œuvres de Marie de Médicis, voir P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la royne*, p. 55. L'efflorescence des ordres religieux à cette époque, qui fut très considérable, provoqua des critiques vives et des oppositions ardentes (B. Legrain, *Décade commençant l'histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1619, in-fol., p. 427). Le Parlement fit des remontrances (Fl. Rapine, *Recueil de tout ce qui s'est fait en l'Assemblée des États en 1614*, p. 239).

CHAPITRE II

LA JOURNÉE DE LA REINE

Impression pénible de Marie de Médicis en arrivant au Louvre en 1601 dans son appartement. — Description de cet appartement embelli par elle. — Disposition des pièces, meubles, tentures, objets d'art. — Réveil du couple royal le matin; le bouillon. — Lever de la reine. — Sa toilette. — Costumes, bijoux, parfums. — Premières audiences. — La messe; le « dîner ». — Cérémonial du repas, la table, le couvert, le menu. — Occupations de l'après-midi : les petits chiens. — Livres et littérateurs. — Loteries, musique et concerts. — Les sorties : le jardin du Louvre. — En carrosse dans Paris, buts des sorties. — La foire de Saint-Germain et ses distractions. — Promenades à Saint-Germain, Issy, Poissy. — La villégiature de Fontainebleau. — Vers quatre ou cinq heures, collation, puis réception, « le cercle ». — Presque jamais de grands dîners. — Le couple royal s'invitant chez des particuliers. — Le souper de la reine. — La soirée : le théâtre; l'hôtel de Bourgogne; les Italiens; Arlequin. — Fêtes : les ballets. — Cercle intime dans le cabinet de la reine le soir; jeux de cartes. — A onze heures fermeture du Louvre. — Correspondance. — Coucher de la reine.

Lorsque le 9 février 1601, tard dans la soirée, Marie de Médicis arrivant à Paris après son mariage, entra pour la première fois au Louvre; que de l'étroite et vilaine petite rue d'Autriche elle s'engagea sous la porte du palais, porte flanquée de deux grosses tours du moyen âge, et si peu large que le carrosse

pouvait à peine passer, si sombre, qu'un ambassadeur étranger s'écriait : « Zeste d'une telle entrée! elle seroit meilleure pour une prison que pour la maison d'un si grand prince! »; lorsque après avoir traversé la cour déserte, — moins du quart de la cour actuelle, — monté le grand degré, — notre escalier Henri II, — traversé la salle haute du Louvre, — la salle Lacaze, — sans rencontrer personne et à peine éclairée; gagné par la chambre du roi son propre appartement où elle n'entrevit dans l'obscurité que des meubles défraîchis, des tentures passées et des peintures éteintes; elle fut « étonnée et effrayée croyant ou que ce n'estoit le Louvre ou que l'on faisoit cela pour se moquer d'elle »! Elle devait reconnaître ensuite que « le mauvais ordre et la liberté de la cour de France » étaient la seule cause de cette insuffisante réception. Héritière du goût des Médicis pour toutes les élégances de la vie et les richesses de l'art, elle ne tarda pas à transformer cet intérieur dans lequel depuis cinquante ans tant de reines avaient déjà vécu. C'est là, dans l'appartement embelli par elle, que nous allons la regarder vivre [1].

1. Les impressions de Marie de Médicis en arrivant dans son palais ont été rapportées par elle-même à Ph. Hurault (Ph. Hurault, *Mém.*, éd. Michaud, X, 608). Elle ne fit pas d'entrée solennelle à Paris en 1601 afin d'éviter les frais (Bibl. nat., ms. ital. 1 749, fol. 191 r°; ms. fr. 18 520; Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, XII, 144). Elle suivit les fossés depuis Saint-Victor, en litière (L'Estoile, *Journal*, VII, 263; J.-A. de Thou, *Hist. univ.* éd., de 1740, IX, 418), et alla descendre à l'hôtel de Zamet, puis à celui de Gondi, parce que le Louvre n'était pas prêt (Bassompierre, *Mém.*, éd. Chanterac, I, 91). —

L'appartement de la reine occupe le premier étage de ce qu'on appelait alors « le vieil corps d'hostel ». Il comprend cinq pièces en enfilade ne donnant aujourd'hui que sur la cour, autrefois éclairées des deux côtés ; on en retrouve encore les murs de refend dans la partie actuelle du Musée du Louvre qui s'étend entre la salle dite des sept cheminées, et le milieu de l'aile donnant sur la Seine.

En haut de l'escalier spécial, « le degré du quartier de la reine », la première salle est la salle des gardes. Là, se tiennent les dix gardes du corps et l'exempt, chargés du service d'honneur. Puis vient l'antichambre, où l'huissier Philippe Clément, vieux serviteur de la maison royale, passe ses journées devant un grand buffet et veille. Cette antichambre est la salle à manger de la Reine ; elle est éclairée par six bras de lumière fichés au mur, portant chacun un flambeau de cire jaune[1].

Le « cabinet » suit après : c'est le salon. Marie de

Il n'existe pas encore de travail sur la topographie et les intérieurs du Louvre à cette époque (voir ce qu'on sait dans Berty, *Topographie hist. du vieux Paris*, t. II, et A. Babeau, *le Louvre et son histoire*, Paris, 1895, in-4°). On trouvera ici quelques éléments de ce travail. L'aspect de prison qu'a l'entrée du Louvre est indiqué par Dallington (*The view of Fraunce*, 1598. Versailles, 1892, in-8°, p. 20) et un texte donné par Berty (*op. cit.*, t. I, p. 148).

1. L'escalier de la reine est figuré dans un plan de l'architecte A.-L. Houdin (Babeau, *op. cit.*, p. 147). Malherbe en parle (*Lettres*, III, 93). — Nous énumérons les pièces de l'appartement telles que les indiquent les comptes (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 264 r°, 267 r°). Les dispositions sont conformes aux règlements royaux (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 96 v°) et aux usages du temps (O. de Serres, *le Théâtre d'agriculture*, Paris, 1600, in-fol., p. 20).

Médicis y reçoit les nombreuses compagnies. Elle a fait repeindre les boiseries des murailles d'arabesques délicates à couleurs tendres. Un beau tapis d'Orient, commandé en Turquie par l'ambassadeur de France, M. de Brèves, couvre le carrelage; çà et là, douze fauteuils, ou chaises à bras et douze chaises recouverts de velours cramoisi piqué de gros clous dorés. Des bibelots, souvenirs et cadeaux, sont disposés sur des cabinets d'ébène : un petit coffret de fil d'argent, envoyé par l'Électrice palatine; une coupe d'agate, don de la maréchale de Fervaques; le beau miroir de la duchesse de Mantoue « que j'ai placé dans mon cabinet, écrit la reine, comme une pièce très digne d'y être mise en évidence ». Quatre chandeliers « d'argent vermeil doré » éclairent les longues parties de cartes du soir et Dieu sait s'ils servent! Dans la grande cheminée à manteau richement sculptée brillent des chenets d'argent pesant 33 marcs, 6 onces, 3 gros[1].

1. L'appartement de la reine est en général orné de boiseries sculptées et dorées (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 229 r°). Les lambris et plafonds peints sont entretenus par le peintre Pasquier-Testelin (*Nouv. arch. de l'Art français*, 1872, p. 49). — Le roi entendait réserver les dorures aux résidences royales (*Ibid.*, Actes royaux, F. 46 925 [8]). — On avait pillé les meubles et les tapisseries du Louvre pendant les guerres civiles (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 106). Un avocat, Joël de Laularie, et un certain Danguechin en avaient sauvé et restitué quelques-uns (*Ibid.*, II, 339, 559). Henri IV dut faire venir pas mal de mobilier de Pau pour remeubler le Louvre (G.-B. de Lagrèze, *Henri IV, vie privée*, Paris, 1885, p. 69). — Marie de Médicis couche parfois dans son « Cabinet » (Bassompierre, *Mém.*, I, 256, 338). Le détail des objets

La chambre à coucher, qui succède, est la plus belle pièce : deux fenêtres donnent sur la cour et deux sur la Seine, celles-ci avec un balcon. Marie de Médicis a fait entièrement refaire les lambris de la cheminée, le plafond, les boiseries qui sont au chiffre d'Henri IV. Au mur du fond, s'appuie le beau lit de milieu, à montants de bois richement sculptés et dorés, enveloppé de courtines, monté sur plate-forme : on en change les tentures deux fois par an. Couverture, dais du lit, tapis mis sur les tables, tout est de la même étoffe, en soie pour l'été, en velours pour l'hiver. Le pavillon d'hiver est de « velours cramoisi rose seiche ». Les tapissiers Antoine, Pierre Rousselet et Simon Nantier ont fait la façon et posent l'ensemble. Autour du lit, l'isolant comme dans un sanctuaire, où personne n'a le droit d'entrer sauf les deux valets de chambre qui font le lit, règne un magnifique « balustre d'argent plein, moulé et tourné », avec les garnitures nécessaires, aussi d'argent, vingt-quatre grandes plaques, aussi d'argent, pleines et ciselées et deux pots d'argent à pampres. « Quatre grands porte-flambeaux aussi d'argent » de la même provenance et du même artiste, sont posés aux quatre coins de la pièce; le tout à coûté 45 000 livres. Sur les murs sont des portraits de la famille de Médicis. Plusieurs bahuts ou cabinets complètent « le parement » : en voici un

garnissant l'appartement de la reine résulte des lettres et des comptes de la princesse, trop nombreux pour pouvoir être cités.

« façon de la Chine, à boutons d'argent pour les tiroirs », œuvre de Laurent Septabre, « menuisier d'ébène, demeurant en la galerie du Louvre » ; un autre plus grand, « façon également de la Chine », doré, travail d'Étienne Sager, « maître faiseur d'ouvrages de la Chine ». C'est dans un de ces meubles que la reine conserve ses trésors, bijoux, cassettes d'or, vases d'or; le fidèle valet de chambre, Nicolas Roger, orfèvre de son métier, en a la clef[1].

Enfin un coffret précieux, cadeau d'une princesse allemande, des coupes artistiques, des porcelaines rares, des paniers d'argent, un reliquaire garni de dix-neuf diamants et d'une perle, un bénitier de cristal monté sur argent doré « avec son gupillon », une « coupe de cristal faite en coquille », mille objets de valeur mis ici et là, achèvent de donner à la chambre un aspect somptueux. Comme le cabinet de la reine est gardé par un huissier spécial, Jean Mauderon, la

1. Cassiano del Pozo dans son *Diarium* (Müntz, *Archives des Arts*, 1890, p. 183) décrit la chambre de la reine. On refaisait en 1605 les lambris de la cheminée et le plancher (lettre de Marie à M. de Fourcy, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 272 r°). Les soieries de l'ameublement furent exécutées à Paris « par ceux qui travaillent aux manufactures de soie à la marque » (*Ibid.*, fol. 191 v°). Sur la plate-forme du lit voir Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 227 r°. — D'après Coryate (*Voyage à Paris*, 1608, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI, 1879, p. 33) les balustres du lit étaient dorés. Ils étaient l'œuvre, ainsi que toute la garniture, de Nicolas Roger (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 87 v°). Ils ont dû, plus tard, être transportés au Luxembourg (Malingre, *Antiquités de Paris*, 1640, II, 401). — Le jésuite Barisoni fit présent à la reine, en 1608, au nom de son général, d'un bureau fabriqué en Chine, garni de nacre et de perles, incrusté d'argent (G. Bapst, *Bureau chinois de Marie de Médicis*, dans *Nouv. arch. de l'art français*, 1890, p. 353).

chambre a aussi son gardien, l'huissier Antoine Drouin, et un garçon de la chambre, Nicolas Guilloret. Ils veillent à ce que personne ne passe devant le lit, même vide, sans s'incliner profondément, comme le veut le cérémonial.

La dernière pièce est le « petit cabinet »; c'est la plus étroite; elle a cinq mètres de large sur neuf de long, entresolée, l'entresol du dessus s'appelant « l'entre-ciel ». C'est dans cette pièce intime, retirée, chaude et gaie, que Marie de Médicis se tient de préférence. Elle y a même un petit lit de repos sur lequel elle passe volontiers la nuit, le cas échéant. Une porte donne directement dans la chambre à coucher du roi; une autre communique avec le « petit degré du roi », « la petite montée », escalier situé dans l'angle même du palais, bien connu des intimes! — il en existe encore un à la même place[1]. — Ici encore des bibelots précieux, des cristaux de Venise, une boîte de

1. La reine se tenait quelquefois dans l'entresol au-dessus du petit cabinet et y jouait (Bassompierre, *Mém.*, I, 341). Le lit de repos fait partie au XVII[e] siècle d'un mobilier complet (J.-J. Guiffrey, *les Manufactures parisiennes de tapisseries au XVII[e] siècle*, Paris, 1892, in-8°, p. 30). Sur l'usage de ces petits lits, voir G. Colletet (*le Roman satyrique*, Paris, 1624, in-12, p. 31). — Tous les auteurs du temps parlent du « petit degré du roi » qui joue un rôle important dans la vie du Louvre (Bassompierre, *Mém.*, I, 163, 218; II, 135; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 368; Agrippa d'Aubigné, *le Baron de Fæneste*, éd. de Raimes, p. 19; Héroard, *Journal*, II, 12). On pouvait y accéder par la salle basse des Suisses, notre salle des Cariatides (*Mém.* du maréchal d'Estrées, éd. Michaud, p. 414; Richelieu, *Mém.*, I, 124). C'était l'escalier ordinaire par lequel le roi descendait pour sortir (P. Matthieu, *la Mort déplorable de Henri IV*, Genève, 1620, in-12, p. 61).

chagrin à serrure et à clef d'argent, des miroirs encadrés d'ébène, des bougeoirs d'or ciselé, mais aussi une grande boîte ferrée où Marie de Médicis tient ses « titres et papiers concernant nos affaires ». Sur la table recouverte d'un riche tapis d'Orient, elle écrit ou signe sa nombreuse correspondance, en se servant de la belle « écritoire » dont lui a fait cadeau le duc de Mantoue son beau-frère. Le petit nain Merlin fait fonctions d' « huissier du cabinet ».

En plus des quelques œuvres d'art que nous avons notées, « or, argent, joyaux antiques, médailles » et tapisseries abondent dans l'appartement. Le valet de chambre Pierre Courtois est personnellement responsable de la garde du tout en même temps que Nicolas Roger. Nous ne parlons pas des coffres en bois sculpté dans lesquels s'entassent les robes « et autres hardes » de la reine. Ils sont dispersés aussi dans les entresols et en haut dans toutes les petites pièces multipliées pour le service, garde-robe, salle des femmes de chambre, salle des filles, salle des valets de chambre. C'est un monde un peu à l'étroit et confus[1].

1. La garde-robe est « accommodée tout à l'entour à peu près comme la boutique des merciers, car il y a des chapeaux, en un autre lieu des ceintures; ici des jarretières, ailleurs des fraises, les unes à gros gauderons, les autres à plus petits » (*les Hermaphrodites*, (s. l.), 1605, in-12, p. 172). Après le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, Marie de Médicis dut laisser le premier étage à la reine régnante et aller habiter le rez-de-chaussée ainsi que l'entresol (Malherbe, *Lettres*, III, 347, 363, 423; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 110; Bassompierre, *Mém.*, II, 81, 93; *Mercure françois*, 1616, p. 195).

Quand le couple royal fait bon ménage — ce qui n'arrive pas toujours; — quand le roi n'est pas en course ou en voyage — et il se déplace souvent, — la reine s'éveille aux côtés du roi.

Au moins trois fois la semaine, les mardi, jeudi et vendredi, Henri IV tient Conseil de ses ministres; de bonne heure, dès sept heures du matin, il saute promptement à bas du grand lit et disparaît. En temps ordinaire, il s'attarde un peu. Les intimes d'ailleurs peuvent entrer dans la chambre. Les matins de premier janvier, M. de Sully vient apporter au roi et à la reine leurs étrennes — des jetons d'or. Un de ces matins-là, où il les trouve encore enfermés derrière leurs rideaux, il exécute de grandes révérences muettes devant le lit, et Henri IV, finissant par percevoir quelque chose d'anormal, tire les courtines, demande ce que c'est et, reconnaissant le surintendant : « Ah! Mamie, dit-il à la reine, voici Rosny qui, je m'assure, nous vient apporter nos étrennes[1]! » Il arrive que M. de Sully ne trouve pas le ménage si bien disposé. Un autre premier janvier, venant ainsi apporter les

1. Ce trait et le suivant concernant Sully se trouvent dans le ms. fr. 3 445 (fol. 44 r°) de la Bibl. nat., et les *Économies royales* (éd. originale, II, 190). Les jetons dont il est question sont décrits par H. de la Tour (*Catalogues des jetons de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1897, in-8°, p. 93). Au sujet des rideaux dans lesquels on s'enferme un dicton du temps assure que « les Français ne se peuvent coucher sans feu ni dormir sans rideaux » (P. Matthieu, *Hist. de France, règne de Henri IV*, Paris, 1605, in-4°, p. 294). — En principe les conseils du roi doivent se tenir de six heures à neuf heures du matin (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 53 r°). Malheureusement Henri IV se couche souvent tard (*Lettres missives*, VI, 573).

étrennes, après avoir parlé au roi, il s'adresse à la reine : « Madame, lui dit-il en lui tendant les jetons, en voici aussi pour Votre Majesté! » Marie, tournée de l'autre côté, ne bouge pas : « Donnez-les-moi, s'écrie le roi, elle ne dort pas; elle est furieuse; toute la nuit elle n'a fait que me tourmenter! »

Les familiers admis le matin dans la chambre royale sont des jeunes gens, Bassompierre, le brillant cavalier, qu'Henri IV tutoie et que Marie entraînée traite de même; d'anciens amis des jours de lutte, de Roquelaure, Frontenac, Loménie, la Varenne, surtout, qui s'amuse à conter des mots lestes. Avec le roi, la conversation ne chôme pas, vive, preste, plaisante, d'un sans-façon jovial et d'une liberté spirituelle. Quelque personnage, étranger au petit groupe, entre-t-il, il s'incline devant le lit et, pour converser avec Sa Majesté, s'agenouille sur un coussin ou « carreau ». Entre temps, on apporte au roi et à la reine leur bouillon qu'ils prennent dans le lit. Le roi enfin se lève et le plus haut personnage présent lui passe la chemise[1].

1. Il était reçu sous Henri IV d'aller voir les gens le matin dans leur lit (Pontis, *Mém.*, éd. de 1676, I, 7), mais il était malséant pour la reine de tutoyer Bassompierre : « Aux personnes de moindre calibre l'on dit vous, sans tutoyer personne » (*Bienséance de la conversation*, Rouen, 1618, in-12, p. 68). — La Varenne était contrôleur général des postes. Tallemant est très dur pour lui (*Historiettes*, éd. P. Paris, I, 113); le fils de la Varenne voulut se faire capucin (*Lettres missives*, VII, 540). — Sur la façon dont on doit s'approcher du lit du roi, voir Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 5 r°; Bassompierre (*Mém.*, I, 215). Le bouillon est apporté cérémonieusement (Bibl.

Henri IV parti, les quatre femmes de chambre sont entrées pour habiller la reine : mesdames Salvagia, la préférée, Florentine amenée d'Italie; Catherine, autre personne de confiance, Canche et Sauvat, toutes quatre très en faveur. On passe à la princesse une chemise en toile damassée d'or et de soie rouge, « ouvrée de fil d'or », ou bien une chemise de soie blanche, de soie noire; des bas de soie « incarnats », jaunes ou bleus; — elle ne met du noir que lorsqu'elle est en deuil. — Dans les coffres, on lui cherche quelque jupon. Il y en a des monceaux : en « satin violet découpé »; satin blanc doublé de taffetas vert; « tabit » de la Chine, doublé de taffetas jaune; satin jaune, doublé de satin rouge; satin « incarnadin », doublé de jaune; brocatelle légère à fond bleu, ou satin noir à fleurettes d'or. Elle choisit, garde sur sa tête la « grande cornette de nuit de toile de chanvre » avec laquelle elle a dormi, ajuste une veste et dans cette première tenue, « en jupe et en coiffure de nuit », donne audience. Ce sont les gens de sa maison, de préférence, qu'elle reçoit alors, intendant, trésorier, contrôleur, maître d'hôtel, premier écuyer, venant demander les ordres.

Après quoi, elle procède à sa toilette. Un valet de chambre prend un vase posé sur le bahut de la

nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 173 r°). Le lever solennel du roi va se faire ailleurs (Bibl. nat., ms. Dupuy, 489, fol. 22). Marie de Médicis se lève tard en général (Pontchartrain, *Mém.*, p. 387, et Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 13 r°).

chambre à coucher, et va chercher de l'eau, précédé de deux gardes du corps de l'antichambre. Les femmes de chambre ont mis sur une table « la coquille, bassins et serviette ». Marie se lave avec une éponge et se coiffe d'un peigne d'ivoire. En arrivant en France, elle a bien, pour garder auprès d'elle son amie d'enfance Léonora Galigaï, prétexté que celle-ci était la seule qui sût la coiffer. En réalité, elle se coiffe elle-même, « haut, à l'italienne, ses nœuds justes ». Elle reçoit encore et cause pendant qu'elle démêle ses longs cheveux, en les huilant « d'huile de fleur d'oranger d'Espagne, pour y arrêter la poudre[1] ».

Quelle robe mettra-t-elle? Importante affaire. Robes, « bas de robe », manteaux, vestes, cimarres, pourpoints, mantelets, collets, elle a naturellement tout ce qu'une grande élégante du temps peut posséder, à profusion, et du plus riche style. On lui en volera même une bonne partie, un samedi, à deux heures du matin, en février 1613, ce qui donne une bizarre idée de la façon dont les intérieurs du Louvre sont gardés. La dame d'atour, Léonora Galigaï, est

1. Il y a tout un cérémonial pour préparer la toilette de la reine (*Ordre et règlement qui doit estre observé en la maison du roy*, p. 51). Une éponge royale coûtait 6 livres (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 82). Sur la richesse des chemises d'Henri IV, voir G.-B. de Lagrèze (*Henri IV, sa vie privée*, p. 92). La maréchale de Lavardin rapporta à Marie de Médicis des bas incarnats d'Angleterre (*Lettres* de Malherbe, III, 220). Recevoir les gens « à demi vêtue et avec la coeffe de nuit » (Bassompierre, II, 66, 87) est d'ailleurs très mal jugé en ce temps (*Bienséance de la conversation*, p. 34).

chargée de monter la garde-robe de Marie de Médicis; elle reçoit du trésorier général de la maison de la reine 12 000 livres fixe par an, « pour employer à l'achat et paiement des étoffes, robes, linge et autres hardes nécessaires pour notre personne ». Léonora se fait apporter chez elle les soieries et velours, tels, une fois « neuf aunes un quart de satin noir de Milan broché d'or et d'argent en façon de broderie », une autre fois quarante aunes de satin vert à fleuron d'or », ou bien « cent deux aunes de brocatelle de soie fond noir relevé de jaune doré, blanc et bleu », la moindre de ces étoffes valant de 24 à 64 livres l'aune, la pièce seule, de 1 000 à 2 500 livres. Elle montre à Marie de Médicis, qui choisit.

A ce prix-là, les 12 000 livres annuelles sont vite épuisées. Heureusement pour les finances de la reine, son oncle, le grand-duc de Toscane, sa sœur, la duchesse de Mantoue, lui font, et souvent, cadeau de belles étoffes, qui sont expédiées par bateau de Livourne au Havre. Marie les apprécie et spécialement celles qui sont à fond blanc « diversifiées de plusieurs couleurs [1] ».

1. Marie de Médicis s'habilla à l'italienne jusque après la naissance du dauphin (Dupleix, *Hist. de Henry le Grand*, 1632, p. 430; Bibl. nat., ms. italien, 1 750, fol. 148 r°). Les envois d'Italie étaient assez difficiles parce qu'il arrivait souvent que la douane de Lyon mît la main sur les étoffes expédiées par les princes de Mantoue ou de Toscane (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, III, 142). Le commerce d'ailleurs de soie, de toiles d'or et d'argent avec la péninsule était très actif (de la Gomberdière, *Nouveau règlement*

Les deuils — Marie de Médicis en portera souvent — sont moins dispendieux; on se contente ici de montcayar, « serge ou étoffe de laine croisée et fort déliée dont on fait des habits longs »; « d'une petite robe noire d'étamine », ou « d'une robe de crespin noir; d'un grand voile fort commode et aisé; sur la teste, une coiffe à point avec un bouillon et une écharpe sur la robe, le tout de volant[1] ».

Quand l'étoffe est choisie, que le mercier et passementier Baron a fourni « passement et garnison d'or, d'argent et de soie et or filé », le tailleur de la reine, Jacques Zoccoli exécute, encore un homme de confiance, amené de Florence, « notre tailleur et valet de chambre ordinaire », neveu d'un ancien tailleur des Médicis, Dominique d'Elbène. Marie de Médicis porte le costume français *con molto gusto universale!*

Laissant de côté grandes robes de parade : — robe de toile d'or à fond colombin, à grande queue, robe de drap d'or et d'argent brodée, robe de velours bleu semée de fleurs de lys d'or, — Marie a pris quelque vêtement plus simple, de satin incarnadin[2]. On l'a

général sur toutes sortes de marchandises nécessaires dans ce royaume. Paris, 1634, in-8°).

1. On pourrait comparer avec les deuils que portait Anne de Bretagne (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 361 r°, 364 v°).

2. On trouve la description de quelques brillantes toilettes de Marie de Médicis dans L'Estoile (*Journal*, X, 399) et le ms. Dupuy 76, fol. 225 r° de la Bibl. nat. C'étaient les Toscans qui, disait-on, avaient inventé les robes traînantes (C. de Rémond, *la Couronne royale*, Paris, C. Sevestre, 1610, in-12, p. 39). — Les élégances féminines du temps étaient très critiquées (Nic. Pasquier, *Lettres*, Paris,

parée. Elle met ses bijoux : elle en a des quantités, dispersés dans ses cabinets. Elle a passé sa bague. Elle prend ses bracelets d'or, garnis de 72 petits diamants, payés 1 050 livres à François le Prestre, marchand joaillier de Paris; ses pendants d'oreilles, deux gros diamants entourés d'autres petits, montés par le joaillier Jean Subtil; sa montre, une montre d'or de 2 100 livres « en forme d'ovale garnie de plusieurs diamants ». Elle met dans sa poche pour la messe « un chapelet rosaire d'or esmaillé, fait en chaîne, enrichi de diamants », un rien de 9 600 livres; puis elle se parfume.

Marie adore les parfums. Les odeurs, du reste, sont pour elle un agrément nécessaire. Henri IV, qui a d'exquises qualités, a aussi quelques infirmités. Sa trop bonne amie, Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil, terrible femme au fond, commune et de langage trivial, lui déclare crûment « qu'il sent comme charogne! » S'il est vrai, comme l'a dit Agrippa d'Aubigné dans *le Baron de Fæneste*, qu'en ce temps « on connaisse fort bien un gentilhomme au sentir », le roi se fait connaître le premier gentilhomme du royaume. Marie « se garnit donc d'essences de son pays ». Elle sème dans tous ses coffres d'habits, dans tous ses meubles, dans toutes ses affaires, les sachets

1623, in-8°, p. 162). Le roi finira par interdire de porter au moins des robes de toile d'or et d'argent (Bibl. nat., Actes royaux, F 46 910 (1), 46 916 (9); *Mercure françois*, 1613, p. 300).

de parfums, « sachets de taffetas incarnadin remplis de rose parfumée », « sachets de rose de senteur, faits de satin de plusieurs couleurs bandés d'or et de soie », « sachets de satin brodés d'or et d'argent, remplis de roses musquées » : un de ceux-ci, bleu céleste, coûte 60 livres, les autres 50 [1].

Elle a des parfumeurs attitrés, en nombre, dont elle essaye tous les produits et qui, non pas fournissent, mais, comme on dit en ce temps-là, « sentent Sa Majesté ». Simon Devaux, Emmanuel Mandez, un Portugais de Bragance qui habite « rue de l'Arbre sec, au logis de madame Jacquette, apothicaire »; surtout un certain Arnauld Maren, également étranger. A celui-ci Léonora Galigaï fournit un local dans son hôtel de la rue Tournon, pour y pratiquer ses distillations savantes, et Marie de Médicis vient assister à ses travaux; elle s'amuse à mettre la main aux alambics, en présence de madame de Guise et du vieil ami et banquier, M. Zamet, comme elle se divertit aussi à Fontainebleau à fabriquer des parfums. Elle ne se contente pas de ce qui est produit à Paris, elle fait venir de Florence « huiles et poudres », principalement « de l'huile de jasmin, d'ambre et musc :

1. Tallemant s'étend un peu sur l'infirmité d'Henri IV, cause de ces précautions (*Historiettes*, I, 8), et qui était devenue proverbiale (Agrippa d'Aubigné, *le Baron de Fæneste*, éd. de 1630, p. 225). Ch. Sorel (*l'Histoire comique de Francion*, 1641, p. 810), fait dire à un de ses héros : « Comme vous sentez! — Je sens! reprit Hortensius, ne considère-tu pas que je commence à paroitre roi? »

on dit « des gants de jasmin » ; « des gants d'ambre ». Les gants sont parfois munis, « pour attacher et fermer », « de six boutons d'or esmaillé, garni d'un grand diamant chacun », le tout valant 1 800 livres[1].

Marie s'est assurée que sa collerette de dentelle, une de ces magnifiques collerettes de point de Venise qui coûtent les yeux de la tête, dont elle a ample provision, et que lui raccommode la lingère Marguerite Chartier, est bien ajustée. On lui a mis ses chaussures faites par la cordonnière Judith Leblanc, qui habite Loudun, et les a apportées exprès à Paris. La reine est prête. Elle passe dans le grand cabinet[2].

1. Le parfumeur Devaux avait sa boutique près de la Madeleine à la descente du pont Notre-Dame (E. Fournier, *Variétés hist.*, *litt.*, IV, 136). Mandez et Maren furent compromis dans le procès de Léonora Galigaï (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 287 v°, 212 r°). Nous connaissons les essais de fabrication de parfum tentés par Marie de Médicis grâce à la déposition de ce Maren (*Ibid.*, fol. 288 v°) et à Héroard (*Journal*, II, 66). — Les gants les plus célèbres à cette époque en France étaient ceux de Blois et de Vendôme (*le Gan de Jean Godard*, Paris, D. Périer, 1588, in-8°; abbé Goujet, *Mélanges d'une grande bibliothèque*, II H, p. 123). Les bons magasins de gants à Paris et réputés étaient ceux des *Trois-Roses*, rue Saint-Denis, et du *Marteau d'or* (*Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, II, 457).

2. La mode du point de Venise fut introduite en France à la fin du XVIe siècle (*le Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie*, 2e partie, p. 502). La cherté de cette dentelle devint légendaire :

> Mais le maudit rabat me cousta plus que tout :
> J'en voulus avoir un de ces points de Venise;
> La peste, la méchante et chère marchandise!
> En mettant ce rabat, je mis, c'est estre fou!
> Trente deux bons arpents de vignoble à mon cou!

(R. Poisson, *le Baron de la Crasse*, dans Fournel, *les Contemporains de Molière*, p. 413-428). Il y avait 523 cordonniers à Paris (G. d'Ierni, *Paris en 1596*, dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris*,

Marie va donner ses audiences. La pièce est remplie : grands seigneurs, habitués, étrangers de marque, qui viennent faire la révérence, nouveaux promus, soucieux d'offrir leurs remerciements, nouvellistes et amis, tel Malherbe, en quête de renseignements ; c'est un bruissement, un remous élégant, parfois très vif, lorsqu'il y a là quelque gentilhomme gascon au bagout endiablé — il y en a souvent — ou quand quelque événement grave s'est produit.

Autrefois, « les reines de France devoient baiser les princes, ducs et officiers de la couronne », qui les saluaient. Marie a refusé d'accepter cet usage, « suppliant le roi de ne baiser que lui seul ». Henri IV a acquiescé ; en compensation, il a accordé aux princes, ducs et officiers, « d'entrer au Cabinet de la reine sa femme, ce qui ne se souloit faire auparavant ». Quand on salue Sa Majesté, on fait une première grande révérence à trois ou quatre pas, puis on s'approche, on met un genou en terre et on prend le bas de la robe qu'on porte à ses lèvres. La reine relève en donnant sa main à baiser ; son mot habituel est : « Vous soyez le bienvenu. » Elle a beaucoup de dignité dans le geste et elle est sévère sur la tenue.

1885, p. 169), et parmi eux la reine en avait bien un attitré (Bibl. nat., Cinq-Cents Colb. 91, fol. 72 r°). Mais elle tenait à l'ouvrière de Loudun, qui devint un personnage et fut mise en scène dans des pamphlets satyriques (*Lettre de la cordonnière de la royne mère à M. de Baradas* (s. l. n. d.), in-8° ; abbé de Saint-Germain, *Conversation de Mᵉ Guillaume avec la princesse de Conti*, 1631, in-8°).

Dieu sait ce qu'il en coûtera à certain gentilhomme impétueux, qui se disputant avec un autre dans le Cabinet de la reine, soufflette le compère. Il risqua la Bastille pour avoir « profanisé » l'appartement royal[1].

La réception finie, Marie va à la messe : le cérémonial de la journée d'un roi et d'une reine de France comporte l'assistance à l'office quotidien. C'est une occasion de sortie, car les souverains ne se rendent guère à la chapelle du Louvre, bien que le chapelain et l'aumônier y disent la messe et que les Augustins, par surcroît, viennent, chaque matin, du couvent situé en face, de l'autre côté de la Seine, y

1. Les lettres de Malherbe sont pleines de détails sur ce qu'on appelle « le cercle de la reine » (dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 99, 115, 238, 418, 475, 459). Malherbe fut présenté à Marie de Médicis en 1605 (Cf. L. Arnould, *Racan*, p. 44). — Sur le cérémonial en usage dans le cabinet de la reine voir l' « Ancienne manière dont l'on vivoit à la cour de France » (Bibl. nat., ms. fr. 3 445). Si l'on veut se rendre compte du ton vif, ardent, emporté d'un courtisan du temps, lire les *Remarques* de Bassompierre *sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII de Dupleix* (Paris, P. Bienfait, 1655, in-12). Les scènes de querelles dans l'appartement de la reine furent fréquentes (Richelieu, *Mém.*, I, 37; duc de la Force, *Mém.*, II, 16; Beauvais-Nangis, *Mém.*, éd. Monmerqué, p. 60; G. Dupeyrat, *Discours sur la vie et la mort de Henry le Grand*, Paris, 1610, in-8°, p. 124). Du Chastelier Barlot les appelait « les grabuges de cour » (*Mém.*, Fontenay, 1643, in-4°, p. 9). — La qualité première du courtisan d'ailleurs paraît être l'impertinence (voir Du Laurens, *Au courtisan impertinent*, dans *Satyres*, Paris, G. Alliot, 1633, in-4°, p. 19). — Les Gascons passaient pour être particulièrement « brutifs et tempestatifs » (La Frenade, *les Triomphes du roi*, Paris, G. Robinot, 1609, in-8°, p. 17). Il y avait cependant des traités sur l'art d'être bon courtisan (Eustache du Refuge, *le Traité de la cour*, 1616, in-12). — On ne trouvera rien d'intéressant concernant notre sujet dans le roman médiocre d'A. Bazin de Raucou, *la Cour de Marie de Médicis. Mémoires d'un cadet de Gascogne* (Paris, A. Mesnier, 1830, in-8°).

célébrer l'office. — La reine a même sa petite chapelle à elle dans la tour située près de son antichambre et qui regarde le Pont-Neuf : elle la néglige. — Le roi s'en va à pied aux Feuillants, en traversant le jardin, et la reine ici, là, au Petit-Bourbon — elle dit : « aller à la messe en Bourbon » ; — mais cette chapelle est trop obscure; aux Cordeliers encore, où en arrivant on lui chante le *Salve regina*, ce qui scandalise les âmes pieuses. Cependant, comme elle est paroissienne de Saint-Germain-l'Auxerrois, c'est là qu'elle va le plus souvent et qu'elle offre, le lundi de la Quasimodo, le pain bénit.

Parmi les livres qu'elle emporte à la messe, il en est deux que nous avons conservés [1]. Un gentilhomme lui porte son missel, comme des valets ont au préalable transporté à l'endroit où elle entend l'office, le tapis de pied et les coussins épais qui lui servent de siège. Pendant la messe un clerc dit tout haut à l'assistance de se lever ou de s'agenouiller aux moments voulus. Les samedis Marie de Médicis assiste aux

1. L'un est un beau livre d'heures du xve siècle, à encadrement et initiales or et couleur, paré de quarante miniatures et relié à petits fers, avec ses armes — il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal; — l'autre est le magnifique livre de prières de François Ier, de Catherine de Médicis, de Louise de Lorraine, tout petit, contenant 58 portraits de princes de la maison de Valois, merveilles de goût et de charme, œuvres en partie, croit-on, de Jean Clouet — il est aujourd'hui au Louvre. — Ces livres sont décrits par H. Barbet de Jouy (*Notice sur le musée des Souverains*, Paris, 1868, in-8°, p. 113), E. Quentin-Bauchart (*le Livre d'heures de Henri II*, Paris, 1890, in-8°, xi-32 p.), L. Dimier (*les Heures de Catherine de Médicis*, Besançon, 1904, in-8°).

vêpres à Saint-Victor et va faire ses prières « en la basse chappelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle[1] ».

Au retour de la messe, la reine déjeune, ou, comme on dit en ce temps, elle dîne.

Henri IV et Marie, ordinairement, prennent leurs repas de compagnie, dans l'antichambre de la reine, mais souvent aussi, en temps de querelle, ou pour toute autre raison, ils mangent chacun chez soi, la reine dans son petit cabinet, dans l'entresol, n'importe où, puisqu'on lui apporte la table servie. Quand ils dînent séparément, Henri IV, bon garçon, trouvant sous sa fourchette un morceau succulent, prie quelqu'un d'aller en porter un quartier à la reine. Dans les moments de brouille la reine renverra sèchement le quartier parce « qu'elle craint le poison », concluent les mouches de cour[2].

1. Sur le cérémonial de la messe royale voir : Bibl. nat., ms. Dupuy, 931, fol. 152, et ms. nouv. acq. fr. 7 225, fol. 86 r°. Personne ne paraît encore avoir parlé des chapelles du Louvre. Il existe un « Devis pour la construction au Louvre d'une grande chapelle auprès de la porte par où on entre dans le jardin dudit château, du costé de la rivière », 26 fév. 1580 (Bibl. nat., ms. fr. 11 735, fol. 3). La reine avait sa chapelle à l'extrémité de son appartement du côté du levant, dans la tourelle d'angle du Louvre, au sud-est, près de son antichambre; on disait « la chapelle de la tour », ou « de l'antichambre » (Héroard, *Journal*, II. 5, 7, 141, 202; Malherbe, *Lettres*, III, 435). — Marie de Médicis avait des garnitures complètes de chapelle brodées d'argent et de soie (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 94, fol. 66 v°), où figurait « un sac à mettre nos heures ». — On connaît le mot d'Henri IV arrivant trop tard à la messe : « Les affaires ont rendu nos dévotions tardives; il est vrai que quand je travaille pour le public, je prie : c'est laisser Dieu pour Dieu! » (P. Matthieu, *la Mort déplorable d'Henri IV*, Genève, 1620, in-12, p. 42).

2. Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 42 r°. La reine mange seule lors-

Les heures de ce repas ne sont pas régulières. Les jours où la reine s'est attardée dans sa chambre, le roi est obligé de la prévenir et « l'haste de s'habiller ». Bien souvent il a été à la chasse le matin et a grand faim ; il prend des acomptes. Traversant un jour la grande salle haute du Louvre, il aperçoit un de ses gentilshommes, la Clielle, et près de lui, un autre, Parfait, portant un bassin doré couvert d'une belle serviette. Parfait s'écrie :

— « Ah ! Sire, embrassez-moi la cuisse, car j'en ai quantité et de fort bonnes ! » Ce sont des melons qu'il apporte et dont Henri IV raffole.

— « Voilà Parfait bien réjoui, riposte Henri IV à ceux qui le suivent, cela lui fera un doigt de lard sur les côtes ! Il m'apporte de bons melons dont je suis bien aise ; j'en veux manger aujourd'hui tout mon saoul ! d'autant qu'ils ne me font jamais mal, quand ils sont bons et que je les mange quand j'ai faim. Or, je meurs de faim, et en attendant mieux, je m'en vais commencer à manger mes melons et boire un trait de muscat [1]. »

Marie de Médicis est prête. Mais ce sont les cui-

qu'elle a pris un bain ou « avalé des pilules », ce qui veut dire sans doute absorbé une purge (Malherbe, *Lettres*, III, 400, 507).

1. Sully, *Économies royales*, éd. orig., II, 307. « Le melon s'accommode bien avec le vin et le fait trouver bon » (*Perroniana*, Genève, 1669, in-8°, p. 209). Les melons les plus réputés du temps étaient ceux de l'Anjou, qu'on appelait melons andardois (*Oraison funèbre de caresme prenant*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, III, 361).

sines maintenant qui ne le sont pas. Le roi réclame jusqu'à deux et trois fois. Enfin le premier maître d'hôtel est venu prononcer le mot sacramentel :

— « Sire, la viande de Votre Majesté est portée! »

Le couple royal se met à table.

« Quand le roi mange dans son Palais, ni prince, ni cardinaux, personne ne mange avec lui que la Reine. » Il se lave les mains dans une aiguière de vermeil : c'est la reine qui lui tend la serviette.

Tout autour de la table royale les Suisses de garde ont pris place afin d'assurer l'ordre, le public de la cour étant admis à assister au repas. Ils se tiennent appuyés sur leurs hallebardes, revêtus de leur costume à bandes bouffantes multicolores, « de velours tanné blanc, bleu et incarnat », qui sont les couleurs de la maison de Bourbon, coiffés de leur toque de même couleur, tous vieux Helvètes à grande barbe, parlant l'allemand des Quatre-Cantons et très anciens serviteurs de la couronne. Ce sont les gentilshommes servants qui font le service — trois pour le Roi, trois pour la Reine; — ils prennent les plats des mains des gens de « la bouche » qui les apportent dans la pièce.

Autrefois ces gens n'avaient pas le droit d'entrer; mais depuis que « M. le Prince de Condé a été empoisonné d'une tourte portée par un sien page », les officiers de la bouche ont déclaré « qu'ils ne vouloient plus répondre de la viande du roi

portée par d'autres qu'eux ». On les a admis[1].

Sur la belle nappe de linge damassé portant les armes du roi et de la reine, « ouvrage de Flandre et façon de Damas », le couvert a été mis : deux assiettes d'argent, pour chacun et devant, la nef royale d'argent doré, dans laquelle le roi prend sa serviette finement plissée et son couvert, et où la reine met son éventail ainsi que ses gants; couteau, fourchette et cuiller qu'Henri IV a fait venir de Pau, par économies; l'ancienne argenterie du roi de Navarre, d'ailleurs très riche et fort élégante, servant maintenant au roi de France[2].

1. La façon dont le couple royal se met à table est décrite par l'ambassadeur vénitien Angelo Badoer (dans Barozzi, *Relazioni degli stati Europei*, II, I, p. 123). Hors du Louvre, par exemple à Saint-Germain, le roi invite à sa table qui vient le voir (Cl. Groulart, *Mém.*, éd. Michaud, I, XI, p. 579). — Henri III, moins cérémonieux, invitait le dimanche une douzaine de personne « à sa table ronde » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 220 r°) et tous les soirs un ou deux convives (*Ibid.*, fol. 221 r°). — L'habitude de se laver les mains en se mettant à table date du moyen âge (Ch.-V. Langlois, *la Société française au XIII*[e] *siècle d'après dix romans d'aventures*, Paris, Hachette, 1904, in-12). Les simples particuliers se lavaient comme les princes (*Bienséance de la conversation*, Paris, 1618, in-12, p. 112).

2. La grande nappe est appelée « tablié ». Le service complet comprend 26 serviettes (B. de Lagrèze, *Henri IV, sa vie privée*, p. 213). Les serviettes riches du temps sont « de fine venise » (Comte de Marsy, *le Mobilier d'un gentilhomme noyonnais en 1599*, Saint-Quentin, 1876, in-8°, p. 29). Henri IV fit venir une partie seulement de son argenterie de Pau. Louis XIII, en 1620, fera venir le reste (« Inventaire de la vaisselle d'argent et vermeil doré qui a été amenée de Navarrenx par le commandement du roi ». Arch. des Basses-Pyrénées, A. 4). Si on veut juger de ce qu'est une table richement mise en 1605, voir les *Hermaphrodites* (s. l., 1605, in-12, p. 151); et un repas d'Henri IV, Th. Platter (cité par

Le menu est lourd et abondant. Il comprend régulièrement pour le repas du matin : quatre entrées, quatre potages, entre lesquels le roi et la reine choisissent un service de viande bouillie, à savoir « une pièce de bœuf de dix livres, un haut côté de mouton, un chapon, une pièce de veau, trois poulets »; un service de viande rôtie, composé de : « une épaule de mouton, deux chapons, deux gibiers, une longe de veau, trois poulets, trois pigeons, une pièce de mouton, une pièce de veau ». Les dimanche, mardi et jeudi on ajoute un pâté de chapon. Les jours maigres, où le menu est plus mince, on sert un brochet et une carpe.

Au souper du soir le service sera identique, avec de petites différences. Comme bouilli : « un chapon, une pièce de veau, trois pigeons » ; comme rôti : « un membre de mouton, une longe de veau, deux chapons, deux gibiers, trois gelinottes, trois poulets, une pièce de mouton, quatre poulets fricassés et un gigot de mouton pour le dégoust ». Il n'y a pas de légumes dans ce programme. Les perdreaux et les cailles ne figurent que lorsque Henri IV en rapporte de la chasse. De la duchesse de Mantoue, on reçoit des caisses de « saucisson mortadelle et de fromage ».

E. Bonnaffé, *Voyages et voyageurs de la Renaissance*, Paris, E. Leroux, 1895, in-12, p. 157). La présence d'une nef, plus généralement vase de cristal en forme de navire monté sur bronze ciselé, ou d'un cadenas, sur la table, est marque de très grand seigneur (G. Colletet, *le Roman satyrique*, Paris, 1624, p. 970).

Le duc, lui, envoie des fruits et du poisson, « des carpions ».

Il y a un dessert, bien qu'il ne figure pas sur le menu dressé par le premier maître d'hôtel de la reine, M. le vicomte de Charmel, et contresigné de Marie de Médicis. Le dessert, ce sont des confitures — madame l'Abbesse de Saint-Pierre de Reims en envoie de délicieuses, — « des pommes, des oranges, raisins muscats, citrons, grenades, poncifs », envoyés de Provence par des négociants décorés du titre de « fruitiers de Roi », Claude Roquette, Barthélemy Saiche. Marie d'ailleurs a un jardin fruitier à Saint-Germain, auquel elle tient autant qu'à un trésor. Elle défend expressément que ses enfants, qui habitent le château, pénètrent dans « le petit jardin » : « Vous nous répondez de tous les fruits, écrit-elle à madame de Monglat, la gouvernante, et spécialement des abricots desquels on a fait le compte. S'il s'y cueille seulement un abricot, quand ce seroit pour nos enfants propres, nous nous en prendrons à vous ! »

Le vin servi à la table royale, dans une bouteille recouverte d'osier, est du « claret », vin blanc ou vin rouge. Il en est prévu, par jour, pour le dîner et le souper de la reine, un setier, soit sept litres et demi. Avant de verser le vin dans le verre à pied, en cristal, d'Henri IV ou de Marie, le gentilhomme servant doit l'essayer au préalable devant Leurs Majestés

dans un autre verre, à part. Une fois le gentilhomme se trompe et lampe le verre du roi :

— « Eh, l'ami! crie Henri IV riant, au moins devriez-vous boire à ma santé; je vous eusse fait raison[1]! »

Henri IV boit et mange énormément, d'ailleurs pas très proprement. Il se donne des indigestions de melons, quoi qu'il en dise. Il aurait pu faire sien le mot de Malherbe à Marie de Médicis, laquelle en rit beaucoup : « Il n'y a que deux belles choses au monde, les roses et les femmes; deux bons morceaux, les femmes et les melons! » La reine, elle, mange plus modérément. Pendant le repas, suivant l'humeur et les circonstances, le couple royal cause avec les gentilshommes et curieux, qui, derrière la ligne des Suisses, assistent à la cérémonie. Les règlements interdisent qu'on parle d'affaires aux princes à ce moment, mais seulement « tout haut, d'histoires et

1. Tallemant, I, 12. Tous les menus sont fixés d'avance et uniformes (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 258 r°). « Le Français, dit l'ambassadeur vénitien Jérôme Lippomano (dans Bonnaffé, *op. cit.*, p. 93), mange sans règle ni heure fixe; peu de pain et de fruit, beaucoup de viande et de pâtisserie ». — « Les repas prolongés, ajoute Jodocus Sincerus (*Ibid.*, p. 166), lui déplaisent. Il consomme moins de ragoûts et de légumes que les Allemands. » — Les raffinés seuls mangeaient « ragoûts, grillades et saupiquets » (G. Colletet, *le Roman satyrique*, p. 968). — Les médecins du temps ont toutes sortes de théories sur les divers aliments qu'on peut et qu'on doit prendre à table (B. Pisanelli, *Traité de la nature des viandes et du boire, avec leurs vertus, vices, remèdes*. Arras, 1596, in-24. — *Le thrésor de santé ou mesnage de la vie humaine, divisé en dix livres, lesquels traictent amplement de toutes sortes de viandes et breuvages, ensemble de leur qualité et préparation*. Lyon, 1607, in-8°).

autres choses de savoir et de vertu ». Le dimanche les quinze instruments de la musique du roi viennent donner un concert pendant le repas. — Sous Henri III on chantait des psaumes. — Puis, les domestiques emportent la table, d'où l'expression : « Les tables sont levées ». Leurs Majestés se retirent chacune de leur côté, et les curieux s'en vont, convaincus qu'ils ont vu quelque chose d'extraordinaire, car le public s'imagine qu'un seul plat de la table royale coûte au Trésor 18 000 écus par an[1].

« Quelquefois quand les rois sont aux cabinets, écrit Malherbe, les peuples croient qu'ils parlent de changer le pôle arctique à l'antarctique et, le plus souvent, ils prennent des mouches[2] ! »

L'après-midi, en effet, Marie de Médicis emploie

1. Sur Henri IV gros mangeur comme ses descendants, voir Canestrini (*Négociations*, V, 519), *Scaligeriana* (Groningue, 1669, in-12, p. 108), Héroard (*Journal*, I, 184); sur ses indigestions de melon : L'Estoile (*Journal*, VIII, 334), P. Matthieu (*Hist. de France*, *règne de Henri IV*, p. 93). — En ce qui concerne la musique, les anciens règlements prescrivaient qu'elle devait venir aux repas les lundis, mardis, jeudis et dimanches (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 176 r°). — On trouve dans le ms. Dupuy 844. de la Bibl. nat. (fol. 430), une « paraphrase du psaume CXXXVII qui se chantoit en musique devant le roi tous les jours après son repas, 1586 », par Jacques Davy du Perron. — Le mot de Malherbe sur les femmes et les melons est dans une lettre de lui (*Œuvres*, éd. Lalanne, IV, 52), et la croyance du public au sujet de la cherté des mets royaux dans L'Estoile (*Journal*, VII, 207).

2. Malherbe, *Lettres*, III, 74. D'autres pensent au contraire que « les rois doivent toujours tenir le peuple en cette opinion que ne faisant rien, ils font quelque chose de grand » (P. Matthieu, *Hist. de France*, *règne de Henri IV*, p. 263, 560) et que « c'est le naturel d'un grand prince de ne rien faire que de grand » (Louis d'Orléans, *Remerciement au roi*, Paris, R. Chaudière, 1604, in-12, p. 3).

ses loisirs à des occupations très simples et très diverses, entre lesquelles elle choisit. Elle va d'abord voir ses bêtes. Elle a toute une petite ménagerie de singes, de perroquets et de chiens, au milieu desquels elle adore « prendre du plaisir[1] ». Les chiens surtout la passionnent. Elle a un certain nombre de petites bêtes gentilles, musquées, qu'elle dorlotte, qu'elle emporte avec elle dans son carrosse ou dans sa litière : Bichette d'abord : « Je vous préviens, mande-t-elle à une amie, de l'accouchement de ma petite Bichette et comme elle a fait trois beaux petits chiens, dont il y en a un, entre les autres, qui a deux nez, qui est le plus beau et que je vous ai dédié » ; Mignonnette, ensuite, pour laquelle elle demande à la duchesse d'Angoulême quelque bête de race faisant un mari sortable; Turquette, blanche et grise, qu'on a une fois volée et à la recherche de laquelle Marie éplorée envoie valets de pied et gentilshommes, soucieuse surtout de savoir si la pauvre bête n'a pas rencontré, pendant son escapade, quelque galant compère indigne d'elle et trop entreprenant; Roquette, qui fait, de temps en temps, « de petits roquetons », etc. Ce petit monde gambade et aboie autour de la maîtresse indulgente.

1. « Un garson, Pierre Grasseau, est ordonné pour panser nos singes, guenons et perroquets. » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 8 v°). Deux sapajous avaient été envoyés à Marie de Médicis par M. de Villars, gouverneur du Havre (*Ibid.*, 88, fol. 193 v°), qui les tenait sans doute de quelque capitaine au long cours.

Marie de Médicis a délégué au soin spécial des chiens un de ses domestiques, Pierre Guilloret, « le porte-chaise », auquel elle donne, au 14 juillet, 75 livres de gratification. Sur les états de sa maison, elle compte, pour la nourriture de sa ménagerie, deux livres de pain par jour. Elle a, d'ailleurs, d'autres chiens que ceux-là : des barbets pour la chasse, qu'elle donne en cadeau ; surtout des « lévriers d'attache » qui sont objet pour elle de trafics nombreux et de dons appréciés. Elle préfère les lévriers blancs, en demande à droite, à gauche, en envoie douze, d'un coup, en Italie, où Concini, chargé de mission, les offrira. Le garçon de chambre Henri Dubois est préposé au soin des lévriers, qu'il nourrit à raison de huit sous par jour[1].

Marie, sortant de chez les bêtes, se retire ensuite dans son petit cabinet. Lit-elle? Peu. D'abord elle n'a pas de bons yeux ; elle met des lunettes, étant myope ; ensuite, les choses sérieuses comme la lecture ne sont pas très de son fait. Elle écrit bien à ceux qui lui adressent ou dédient des livres — il en vient de partout et tel lui offre son œuvre d'une façon originale en la mettant sur l'autel des Feuillants, un

1. Les 12 lévriers envoyés avec Concini partirent sous la conduite d'un domestique qui un moment parut les avoir perdus (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 35 r°). Un passage d'Agrippa d'Aubigné (*Baron de Fæneste*, éd. de Raimes, p. 33-4) donne la place de ces bêtes dans la série de chiens : « Il vit passer devant son logis une meute de chiens, des limiers, des aboyeurs, des chiens pour le fauve, chiens pour le noir, levriers de compagnon et d'attache. »

jeudi saint, contenue « dans une boîte de toile d'argent et de satin jaune brodé d'argent couvert de dentelle ». — « Je le verrai bien volontiers »; ou « Je le verrai pour la considération du sujet ». En réalité ce sont des paroles en l'air. Livres de dévotion, *Histoire des Indes orientales* du P. Dujarric, *Panégyriques de la Vierge Marie*, éloges en vers latins de Henri IV, les matières de tous ces livres qu'on lui adresse ne sont pas tentantes. Marie de Médicis sait bien qu'on ne les lui envoie que pour obtenir une gratification. Elle s'exécute. Tantôt elle est large, six cents livres; tantôt elle se borne à une main de « fort beau papier de Florence », ce qui provoque la grimace de l'auteur. Du reste, elle se fait honneur de protéger les gens de lettres : certain poète de Vérone ayant été banni du territoire de Venise pour s'être trouvé dans quelque rencontre meurtrière où vingt hommes, luttant contre sept, de nuit, ont envoyé ceux-ci « de vie à trépassement », elle s'emploie activement en faveur du poète jusqu'à ce qu'elle ait obtenu « le rappel du ban ». De même elle fera instance auprès de la grande-duchesse de Toscane, sa tante, afin d'obtenir pour un autre disciple des Muses la permission d'imprimer « de beaux poèmes »; et peut-être que la façon bienveillante dont elle intervient, en 1610, dans l'aventure d'un certain capitaine Scudéri, mis en prison au Havre pour avoir volé, en compagnie d'un nommé Barthélemy la Motte,

vers 1606, « sur un vaisseau flamand estant à la coste du Brésil, dans l'île de Saint-Dominique », n'est-elle pas un détail tout à fait étranger à l'histoire de la littérature [1].

Afin d'occuper son temps dans son petit cabinet, Marie joue aux loteries. Chaque joueur paie sa part du prix de l'objet mis en enjeu. La reine a, pour ce divertissement et autres « menus plaisirs » du même genre, un argent de poche montant au total régulier de 36 000 livres par an. Tel gagne, comme la marquise de Guercheville, « une croix d'or émaillé, garnie et enrichie de dix émeraudes par devant, et, au derrière, d'un cristal; et au-dessus la Passion représentée; pesant environ deux onces » : coût, 480 livres. Tel autre gagne un « cabinet d'Allemagne » d'une valeur de 1 656 livres; la princesse de Conti, le duc de Guise, le prince de Joinville, d'autres sont de la partie; la reine en a pour 276 livres, et elle perd, ce qui lui arrive généralement, les loteries du Cabinet ne paraissant pas d'une irréprochable honnêteté. A ces coûteuses distractions prennent part les Concini, qui paient facilement; mais d'autres, comme Bassompierre, sont souvent sans un écu et couverts de dettes. Les risques vont loin : une fois, les objets mis en loterie sont une chaîne de diamants de 1 350 livres; dix-huit boutons

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 68 r°, 74 r°; 87, fol. 292 r°; 88, fol. 16 v°, 240 v°; 89, fol. 293 v°: 94, fol. 233 r°; pour l'affaire de Scudéri, 88, fol. 101 v° et 105 r°.

de diamants du même prix; un portrait enrichi de diamants de la valeur de 6 000 livres. Marie de Médicis, que les émotions ravissent, va un peu étourdiment, sans s'inquiéter si les pertes à de semblables loteries n'accablent pas ceux qui l'entourent[1].

L'autre plaisir de la reine, plus agréable et moins dangereux pour l'entourage, c'est la musique. Marie l'aime sans passion, mais intelligemment, avec élégance. Elle a été à bonne école : Henri IV a bien monté sa « Schola » et en est fier. Elle-même, avec beaucoup de difficultés, réorganisera plusieurs fois sa troupe, dirigée par les « maistres de musique » Gabriel Bataille, Antoine Boisset, Michel Fabry, à des dates différentes le principal, surtout, Pierre Guédron, le compositeur le plus en renom du moment, celui qui compose les ballets de Cour, et qui est « intendant de la musique de la chambre du roy ». La troupe de Marie a des enfants pour soprani et, à titre de chanteurs, toute espèce de gens, voire même des chanoines, tel M. Guy le Page, chanoine de Saint-Julien du Mans. Parmi les instrumentistes, le préféré est le joueur de luth René Fancan; la reine en fait « le maître de grammaire des enfants de la chapelle de musique du roi »; elle paie à un autre, Robert Bal-

1. En envoyant leurs notes, les orfèvres spécifient dans quelles conditions et par qui ont été joués les objets dont ils réclament le montant. La part payée par la reine est naturellement indiquée. Cette part est supérieure à ce qu'elle devrait être à mises égales (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 50 v°).

lard, des « appointements contigus à ses services », 1 200 livres tournois par an et des gratifications de 600 livres [1].

Les concerts se donnent aux Tuileries. Princesses et dames de la Cour accompagnent la reine, l'après-midi, pour y assister. Parfois on entend quelque chanteur réputé : Villars, que la reine Marguerite, la première femme d'Henri IV, a envoyé à celle qui lui a succédé; Isabelle de la Camere, une Espagnole, passant par Paris pour aller en Flandre. Marie fait venir d'Italie des troupes célèbres. Elle demandera au grand-duc de Toscane de lui « prêter, pour quelques mois, son concert de musique de Julio Romano avec ses filles ». Ce sont des heures exquises pour elle que ces auditions. Elle y assiste masquée [2].

1. La musique d'Henri IV (voir : « Déclaration du roy en faveur des chantres de sa musique », 1606 : Bibl. nat., ms. fr. 16 216, fol. 454) ne comptait pas plus d'une dizaine d'instrumentistes (Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 206 v°). Le roi aimait à demander aux étrangers ce qu'ils pensaient de sa troupe (Canestrini, *Négociations*, V, 410). Comme instrument il préférait le chalumeau et la cornemusette (De Rommel, *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, Paris, 1840, in-8°, p. 61). La musique d'Henri III avait 19 musiciens (Bibl. nat. ms. fr. 7 854, fol. 172 r°). — C'est à la fin de décembre 1613 que Pierre Guédron, intendant de la musique de la chambre du roi, remplaça Michel Fabry dans la fonction de maitre de la musique de la reine (Cinq-Cents Colbert 91, fol. 62 v° et 111 r°).

2. Sur les concerts des Tuileries, voir Bassompierre (*Mém.*, éd. Chanterac I, 224), Malherbe (*Lettres*, III, 431). Le chanteur Villars dont il est ici question passait pour l'amant de la reine Marguerite; on l'appelait « le roi Margot » (Tallemant, I, 148); il appartenait en tout cas à la maison de la princesse (de Saint-Poncy, *Hist. de Marguerite de Valois*, II, 435). Henri IV appréciait Julio Romano et joignait ses instances à celles de sa femme pour faire venir cet artiste à Paris (*Lettres missives*, VIII, 908).

Elle a d'autres distractions moins relevées : elle prendra « son passe-temps » à regarder des heures durant un joueur de cartes, Jean-Baptiste Capra, dit Montalboto, qui déploie son « adresse et subtilité à faire des tours de mains, et plusieurs gentillesses avec beaucoup de dextérité » : elle lui donnera même, comme marque de sa satisfaction, une chaîne d'or de 220 livres. Elle priera le duc de Lorraine de lui envoyer, pour quelque temps, certain bouffon dont on dit merveille, Nicolas Dalleret, surnommé Caporal; et elle rira aux éclats des facéties du bonhomme. Elle aime la jovialité et les plaisanteries.

Enfin, Marie de Médicis, les après-midi, sort. Elle va souvent d'abord dans le jardin du Louvre, qui est très rigoureusement fermé, pour que Leurs Majestés puissent en jouir tranquillement[1]. Elle s'est fait arranger un petit enclos retiré, au bas du corps de bâtiment qu'elle habite, entre le fossé du Louvre et le chemin qui est le long de la Seine, sur l'emplacement actuel du jardin de l'Infante. C'était un terrain vague, encombré « de pierres de marbre et autres pierres », entouré « de plusieurs petites échoppes et appentis », occupé par des ouvriers : elle a commandé de tout nettoyer. Plus tard, au temps de sa régence,

1. Ce jardin, planté de charmilles, avec allées en berceau, s'étendait au nord et au nord-ouest du Louvre. C'est à peine si madame de Chemeraut et M. de Brèves, gouverneur du duc d'Anjou, obtinrent seuls le droit de le traverser pour venir au palais (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 265 r°).

après le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, quand elle aura cédé le premier étage à la reine régnante, et sera descendue au rez-de-chaussée, elle fera jeter un pont-levis entre ce nouvel appartement et le petit jardin, par-dessus le fossé, pont-levis que le public perfide appellera le pont d'amour, croyant qu'il sert à conduire Marie chez Concini, lequel possède une petite maison au coin du jardin et du quai — pure calomnie d'ailleurs. — Elle fera clore ce « jardin neuf » ou « petit jardin du Louvre », vers la Seine, par un mur surmonté d'une galerie à arcades supportant une terrasse où l'on mettra volières et orangers. Elle aura ainsi un petit parterre à elle[1].

Quelquefois, c'est au jardin des Tuileries qu'elle se rend. — On appelle même les Tuileries, « la maison de la reine ». — Elle s'y divertit à chasser au vol, et ne prend guère que des corbeaux[2].

Quand elle sort en ville, elle ne va jamais à pied,

1. L'histoire de la plantation de ce petit jardin est contée par un document daté du 14 septembre 1611 (Arch. nat., Q. 1173). Le pont-levis sur les fossés est mentionné par Pontchartrain (*Mém.*, éd. Michaud, p. 388), le duc de Rohan (*Mém.*, éd. Michaud, p. 512), l'auteur du *Précis de la régence de Marie de Médicis* (Collection Petitot, IX, 345).

2. Th. Coryate nous a laissé une description des Tuileries à cette époque (*Voyage à Paris*, 1608, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, VI, 1879, p. 34-35). — Voir aussi Th. Platter (*Description de Paris*, 1599; *Ibid.*, XXIII, 1896, p. 191). — O. de Serres donne le dessin des parterres des Tuileries (*Théâtre d'agriculture*, 1600, p. 586 et suiv.). Le jardin contenait des animaux de toute espèce, même féroces, gardés dans des « loges » (Tallemant, VI, 474), notamment un éléphant (L. Delisle, *l'Éléphant d'Henri IV*, dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LIV, 1893, p. 358-62).

ni en chaise, mais en carrosse. Elle a commandé son carrosse; le premier écuyer a transmis l'ordre à l'écurie de la reine, l'ancien hôtel Combault, près de Saint-Germain-l'Auxerrois. A l'heure dite, la lourde voiture entre avec précaution sous la porte trop basse et trop étroite du Louvre. Doré, doublé de velours rouge, orné aux portières de rideaux de damas de même couleur, le carrosse de la souveraine est traîné par six beaux chevaux blancs, que conduit un des deux « cochers de corps », en livrée superbe, aux couleurs de la reine, le blanc et le bleu : pourpoint, chausses de draps à bandes de velours et bordées de passementeries; casaque de drap, aussi à bandes de velours; bas blancs, aiguillettes et ceinture d'or, grand chapeau. Sur les chevaux, sont montés des postillons habillés pareillement : draps et bandes de velours, aiguillettes; derrière la voiture prennent place les valets de pied, portant « une mantille et des chausses de velours, un pourpoint de chamois, un porte-espée ». Précédé de deux écuyers, le carrosse a décrit une courbe pour venir au pied « du degré du quartier de la reine ». La foule de gentilshommes, de pages, de laquais, escorte habituelle des grands seigneurs, qui remplit toujours la cour, s'approche pour assister au départ. La reine monte, masquée, les femmes de qualité n'allant en carrosse que masquées. Autour de la voiture, pas de gardes à cheval : dans les rues de Paris étroites, tortueuses, mouvementées, on ris-

querait, avec une escorte, trop d'inextricables encombrements[1].

Les buts de promenade sont aussi variés que possible, mais la reine en a toujours un; elle ne connaît pas le plaisir de faire errer ses chevaux sous des ombrages quelconques. Elle va à Chaillot, où elle a une maison, à la Muette; elle va à l'hôtel de Gondi se promener dans le jardin pour lequel elle a une affection spéciale[2]. On lui a parlé du cabinet de curio-

1. Le cocher du carrosse fait demander à la reine par l'écuyer de service où il doit aller (P. Matthieu, *la Mort déplorable de Henri IV*, Genève, 1610, p. 62). Le costume des cochers et valets de pied nous est connu par les notes du tailleur (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 94, fol. 211 v° et suiv.). Il n'y avait que les carrosses des princes et des ducs qui pussent entrer dans la cour du Louvre (Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 32 r°). En revanche le public y accédait facilement; les curieux, fort nombreux, venaient dans la cour attendre, en se promenant, les nouvelles (*Mercure françois*, 1612, p. 301). Lorsque le cortège de la reine sortait, l'écuyer de service prenait la tête (*Ibid.*, 1611, p. 2). Il était très rare qu'Henri IV et Marie de Médicis se fissent escorter (Canestrini, V, 619). La reine sort généralement avec madame de Guercheville, madame de Guise, la princesse de Conti (Héroard, *Journal*, I, 12). L'usage de porter des masques était particulier aux personnes de distinction; les bourgeoises cherchaient à imiter celles-ci (*les Caquets de l'accouchée*, éd. E. Fournier, p. 47, 105).

2. M. de Souvré conduisait, de Saint-Germain, les enfants du roi à Chaillot et Marie de Médicis venait les y voir (Bibl. nat., ms. fr. 10 241, fol. 50 r°). — Quand le carrosse de la reine passe dans une rue, les autres voitures ne se rangent pas pour le laisser passer (*Plaisant galimatias d'un gascon et d'un provençal*, Paris, P. Ramier, 1619, in-8°, p. 10). La société de Paris allait se promener en carrosse au cours, non pas au Cours-la-Reine, qui ne fut en vogue que vers le milieu du siècle, mais le Cours « hors la porte Saint-Antoine », près de la Bastille (*la Promenade des cours à Paris*, Paris, 1630, in-8°). L'hôtel de Gondi passait pour le plus beau de Paris après le Louvre et les Tuileries (Dallington, *The view of Fraunce*, p. 22). Les Gondi, famille de banquiers italiens amenés en France par Catherine de Médicis l'avaient bâti et orné de beaux

sités d'un certain Guitard, demeurant sur le quai des Augustins, collectionneur de bibelots d'Orient, où ledit Guitard a longtemps séjourné ; elle lui fait l'honneur d'aller voir sa collection que le bonhomme exhibe avec une complaisance ravie : « Ceci, lui dit-il, est un vase qui a cette propriété de ne pouvoir tenir aucun poison qu'il ne se casse incontinent, tellement qu'on se peut assurer qu'en buvant dedans on ne peut jamais être empoisonné. » — « Hélas ! observe la reine, il vaudrait mieux un vase qui permît, en buvant, de faire passer la mélancolie ! » si le collectionneur en avait un de ce genre, elle le lui achèterait le poids de l'or et lui promettrait par surcroît d'en user constamment ! — Le ménage royal a eu sans doute ce jour-là quelque scène. — Une autre fois, on lui a dit que certaine femme a mis au monde un monstre de deux enfants joints en un seul corps, « étrange et merveilleux accident ! » Elle va le voir « pour la nouveauté et rareté d'icelui » pendant qu'Henri IV, moins curieux, se rend au Pré aux Clercs afin d'y chasser la pie [1].

Le roi et la reine sortent souvent ensemble. Ils

objets d'art (voir le procès-verbal d'une perquisition opérée dans cette maison en 1616. Bibl. nat., ms. Dupuy 94, fol. 56). Le roi et la reine aimaient également y venir (Sully, *Économies royales*, éd. orig. II, 35 ; Canestrini, *Négociations*, V, 606).

1. L'Estoile, *Journal*, VII, 323, IX, 188 ; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 210 r°. Sur les chasses d'Henri IV, voir : Bibl. nat., ms. Dupuy 218, fol. 280 ; nouv. acq. fr. 7 225, fol. 368 ; Actes royaux, F. 46 909 (23).

vont à l'Arsenal regarder fondre des coulevrines, petite séance plaisante à laquelle les a conviés M. de Sully. L'Arsenal est un lieu de plaisir où se donnent fréquemment de brillantes fêtes et de jour et de nuit; l'après-midi, « des bagues en masques ». La reine Marguerite, elle-même, organise pour la famille royale des joutes de ce genre : on « rompt au faquin et en lice, on fait toutes sortes d'armes, de mascarades, de galanteries ». Autrefois, c'était au Louvre même que se passaient ces exercices. Dans la cour pavée, autour du Mai planté au centre, les gentilshommes à cheval couraient, pendant que, des fenêtres, ou sur des théâtres, princes, princesses, seigneurs, gens de cour et valets, applaudissaient. Mais, en 1605, six gentilshommes voulant rompre une lance sur cette piste qu'on avait sablée, ont fait si bien que le jeune Bassompierre a eu le ventre traversé et a été transporté pantelant dans l'entresol de la reine. Henri IV a défendu le jeu[1].

Une belle époque pour les fêtes de plein air est le temps de carême-prenant. Marie va voir avec le roi « tirer la quintaine » sur le pont Notre-Dame, et contempler le spectacle de vingt-deux princes et

1. C'est naturellement Bassompierre qui nous met le mieux au courant de ces jeux (Bassompierre, *Mém.*, I, 162, 197, 202, 222, 271). Il existe tout un recueil de Gaignières sur ces joutes et combats (Bibl. nat., mss. fr. 21 809, 21 811) que Crispin de Pas a représentés, au moins pour les courses de bagues par exemple, dans le bel ouvrage de Pluvinel (*l'Instruction du roi dans l'exercice de monter à cheval*, Paris, 1625, in-fol.).

seigneurs, MM. de Nevers, d'Aiguillon, de Rohan, de Soubise, de Termes, etc., tous masqués, superbement habillés, armés de toutes pièces, montés sur de très beaux chevaux, se donnant de grands coups de lance, ferraillant à l'épée, estocant au milieu d'une affluence énorme de peuple.

Belle époque encore, le temps de la foire de Saint-Germain, cette foire si pittoresque qui dure quinze jours, trois semaines, au début du carême. Des baraques établies sur l'emplacement du marché Saint-Germain actuel offrent au public un déballage considérable de toutes les marchandises possibles, étoffes, livres, joaillerie, linge, bijouterie, vaisselle, épicerie, faïence, dentelle. Il y vient des marchands de tous côtés, de France, des Allemagnes, de Flandre, d'Italie. C'est là que les curieux de publications nouvelles, tel Pierre de l'Estoile, se mettent au courant de la littérature. Par surcroît, tous les baladins de la terre se donnent rendez-vous à la foire; ils ont monté aux abords les piquets de leurs tentes. Ils attirent la canaille. Pages, laquais, écoliers, soldats des gardes se livrent à mille insolences, se battent. La foire est un lieu d'intrigues et de débauches [1].

1. Les documents abondent sur la foire Saint-Germain : ou manuscrits (Bibl. nat., mss fr. 21 783; 16 742, fol. 181 et suiv.), ou imprimés anciens (*Semonce à une demoiselle des champs pour venir passer la foire à Paris*, Paris, 1605, in-8°; *Procès et amples examinations sur la vie de Caresme prenant*, s. l., 1609, in-8°; *Mém. hist. sur la foire de Saint-Germain adressé à madame de M. par M. D. L. R.* Bibl. nat., rec. Fontanien, XVI, 345 et 353); ou publications plus récentes (L.

Le roi et la reine raffolent de cette foire. Le lendemain même de son arrivée à Paris, en 1601, Henri IV y conduisait Marie de Médicis, la tenant par la main, au milieu d'une foule si compacte que les gardes avaient toutes les peines du monde à leur frayer un passage, et qu'ils furent pressés et bousculés. Le roi y va tous les jours; il ajourne ses départs pour n'en rien perdre. Une année — celle même de sa mort, 1610, — un temps abominable, « neige, grésil, verglas, pluie froide entremêlée de grêle », avait provoqué dans Paris nombre de « catarrhes » et une « coqueluche universelle »; « le débit des marchandises était piètre, maigre et froid comme le temps ». Le roi alla tout de même à la foire qui sans lui eût été déserte. C'est qu'il s'y amuse énormément. Il achète « de petites figures de l'Arétin », quelques estampes inconvenantes de Marc-Antoine sans doute, qu'il montre en riant à M. de Montpensier et aux autres seigneurs; ou bien, apercevant deux cordeliers « qui marchandent des perles de huit écus l'once », il va, lui et les siens, les entourer, en se gaussant d'eux, ce qui fait fuir les

Roulland, *la Foire Saint-Germain sous le règne de Henri IV*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, III, 1876, p. 192-217; E. Campardon, *les Spectacles de la foire, théâtres, acteurs, sauteurs des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, depuis 1595 jusqu'à 1791*, Paris, 1877, 2 vol. in-8°; P. Fromageot, *la Foire Saint-Germain des Prés*, Paris, Didot, 1904, in-8°). — L'Estoile y achète principalement des livres étrangers (*Journal*, IX, 267). C'est lui qui nous renseigne sur les incidents auxquels donne lieu la présence du roi et de la reine à la foire (*Ibid.*, VIII, 14, 176; X, 45, 136, 153).

honnêtes religieux. Mais surtout, il joue au coin « des banques et jeux de la foire » : il a une « loge », une baraque, « dans laquelle est dressée la table et le tapis pour le brelan » et là il s'en donne, ainsi qu'au jeu de dés ! Une fois, il perd 700 écus contre M. de Villars. C'est la passion du jeu qui lui fait, chaque année, prolonger la foire de huit jours, bien qu'il dise que « c'est pour le plaisir que la reine prend à s'y promener ».

La reine joue aussi à la foire; elle y joue à des « blanques », sorte de loteries où le billet blanc (d'où « blanque ») perd et le billet dit « à bénéfices » gagne; à des loteries analogues à celles de son cabinet. Elle et ses amies se partagent le prix d'un objet et on tire. Les enjeux sont de grosses sommes. Une montre d'or, garnie de diamants, de 900 livres, n'est jouée qu'entre six; pour une chaîne d'or garnie de diamants, Marie, qui a perdu, débourse à elle seule 1 800 livres ! Une montre d'or garnie de diamants, qu'on est dix à jouer et que gagne le duc de Guise, lui coûte 420 livres, ce qui est supérieur au dixième. Les lots ne sont guère que des pièces de joaillerie et d'orfèvrerie : « une véronique d'or émaillée en forme de soleil, garnie de plusieurs petits diamants » ; « un Saint-Jérôme émaillé, en forme de boîte de reliquaire » garni de même; « six fruitiers d'argent à jour » ; « un fruitier d'argent doré percé ». Les orfèvres Jean Chancel et Nicolas Chrestien enver-

ront à la reine pour une journée de foire une note de 678 livres; François le Prestre, « marchand orfèvre demeurant en la galerie du Palais à Paris », présentera un compte de 1 200 livres. Ces sommes représentent les parts perdues [1].

En dehors de ces parties coûteuses, la reine a l'habitude de faire des cadeaux à propos de la foire; elle en fait à tous ses enfants, à tous ses parents, à ses amies; elle leur écrit : « Me promenant ici à la foire de Saint-Germain-des-Prés, je me suis souvenue de vous y acheter votre foire, que je vous envoie »; ou bien elle donne une somme à mademoiselle de Montpensier, par exemple, pour qu'elle s'achète ce qu'elle voudra. Elle met de 50 à 300 livres « aux foires » de chacun. Le carême-prenant et les boutiques de Saint-Germain grèvent fortement ses finances [2].

Il arrive que les sorties de la reine sont de petits voyages. Elle va le dimanche en carrosse entre sa

1. La blanque serait d'origine italienne. D'après Et. Pasquier (*Recherches de la France*, liv. VIII, chap. XLIX), elle fit fureur sous Henri IV et on y gagnait des fortunes énormes (Bibl. nat., ms. fr. 21 628). Les moralistes s'élevaient vivement contre ce jeu (« Raisons morales et chrétiennes contre la blanque ou lotterie »; *Ibid.*, ms. fr. 24 713, fol. 3 et suiv.). — Voir la lettre d'Henri IV à Sully du 28 fév. 1607 (*Lettres missives*, VII, 101) : « Mon ami, durant la foire Saint-Germain, j'ai joué de la marchandise jusqu'à la somme de 3 000 écus et pour ce que les marchands desquels j'ai eu la dite marchandise me tiennent au c.., je vous fait ce mot pour vous dire de payer ceux auxquels je dois. »

2. Sur tous les genres de cadeaux et d'étrennes qu'on donne en ce temps, voir *les Étrennes du gros Guillaume à Perrine* (dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, IV, 229).

dame d'honneur et sa dame d'atour « ouïr vespres à Poissy » afin de pouvoir, au retour, passer par Saint-Germain et dire bonjour aux enfants, qui y habitent. La reine Marguerite l'invite-t-elle à venir collationner dans sa propriété d'Issy, elle s'y rend volontiers et, en revenant, montée sur un genêt d'Espagne, galope bravement jusques à l'entrée du faubourg Saint-Germain. Car elle monte fort bien à cheval, et goûte particulièrement cet exercice.

Naturellement, la promenade la plus ordinaire est celle de Saint-Germain. La reine y va à cheval, en litière l'hiver. La litière, tapissée de velours rouge brodé d'or, est fermée de tous côtés, a des fenêtres vitrées et se chauffe au moyen de boules combustibles parfumées. Quand la reine est arrivée en France, cette litière était portée par des estafiers italiens. Henri IV les a congédiés; de bons mulets du Poitou les ont remplacés, conduits par des muletiers, escortés de pages de l'écurie. En cours de route, si la reine veut chasser, « elle monte alors sur une haquenée pour faire courir des lièvres[1] ».

1. On trouve les litières du moment figurées dans le curieux livre de Philippe de Belleville, *Théâtre d'histoire où, avec les grands prouesses et aventures étranges du noble et vertueux chevalier Polimantes, prince d'Arfine, se représentent au vrai plusieurs occurrences fort rares* (Bruxelles, 1613, in-4°). La litière, portée par deux mulets, attelés en avant et en arrière, passe partout où un carrosse ne passerait pas; elle était très usitée à cette époque où les chemins secondaires, surtout l'hiver, étaient médiocrement praticables (Grataroli, *De regimine iter agentium*, cité par Bonnaffé, *Voyages et voyageurs de la Renaissance*, p. 12). — Fontenay-Mareuil décrit la litière de Madame

Il arrive parfois au ménage royal d'aller passer la Seine au bac de Neuilly. Hélas! le 9 juin 1606, vers cinq heures du soir, le carrosse arrivant au passage et manquant malheureusement l'entrée du bac, culbuta dans l'eau. La reine disparut. Ce fut une horrible émotion! Mais chacun s'en tira sans autre inconvénient qu'un bain, et Henri IV finit par rire, prétendant qu'on avait voulu les faire boire parce qu'ils avaient mangé trop de mets salés, au « dîner », et comme il avait été guéri net d'un mal de dent, il se réjouit d'avoir trouvé ce spécifique contre la douleur[1].

On a besoin, tous les ans, que le roi et la reine s'absentent de Paris afin de nettoyer le Louvre, d'aérer les chambres, de les désinfecter « en les parfumant de bois de genièvre » et de curer les fossés. Ils s'en vont trois semaines ici ou là. Ils ont d'ailleurs une villégiature annuelle, régulière : Fontainebleau, où ils résident septembre et octobre, quelquefois

(*Mém.*, éd. Michaud, p. 91), et P. Matthieu la litière somptueuse de Marie de Médicis pour son entrée à Paris en 1610 (*la Mort déplorable de Henri IV*, p. 38).

1. Tous les auteurs contemporains sont pleins de détails sur cet accident (L'Estoile, VIII, 223; Canestrini, V, 560; Richelieu, I, 8; Fontenay-Mareuil, 33; Héroard, I, 192; *Mercure françois*, 1606, p. 106; *Lettres missives*, VI, 617) qui émut beaucoup l'opinion publique (de Nervèze, *Discours sur le malheur que le roi et la reine ont failli en passant l'eau au pont de Neuilly*, Paris, 1606, in-8°; C. Garnier, *Discours à Monsieur le baron de Champier sur l'accident de Saint-Germain*, 1606, in-8°; de Chevalier, *la France sur l'accident arrivé à Leurs Majestés le 9 juin 1606*, Paris, 1606, in-8°).

novembre, créant une habitude royale qui sera suivie jusqu'à la fin de l'ancien régime. Contrairement à l'opinion des Parisiens du temps qui « croient que le jour n'est nulle part si clair qu'au Louvre, et ne prisent rien que l'air de Paris », Marie de Médicis a une préférence marquée pour Fontainebleau. Elle s'y rend fréquemment, à Pâques, en mai, en juin, surtout au printemps. Elle est peu accompagnée, car il n'y a pas beaucoup de place dans le château, quoi qu'il paraisse, ou du moins pas assez de meubles. Si des étrangers veulent y venir, comme l'envoyé florentin Vinta ou les ambassadeurs vénitiens, on les prie d'apporter leurs lits, des tentures, de la vaisselle, et même d'envoyer quelqu'un pour arrêter un logement. La musique du roi cantonne à Avon et Marie de Médicis n'invite ses amies que l'une après l'autre[1].

Marie se plaît infiniment dans le bel appartement qui donne sur le « jardin de la reine » (aujourd'hui de Diane), dans cette grande chambre à coucher qui servira à toutes les princesses jusqu'à Marie-Antoinette, tout près de ce salon ovale (dit maintenant de Louis XIII), où elle a voulu que ses enfants naquissent.

1. A propos du nettoyage du Louvre, il est à remarquer qu'on avait alors d'assez sérieuses préoccupations d'hygiène (Isambert, *Recueil des anciennes lois*, XV, 338 et 343). On faisait désinfecter les maisons royales après une maladie (Bibl. nat., ms. fr. 3 649, fol. 9 r°), surtout avec du genièvre (Héroard, *Journal*, I, 17).

Elle vit simplement dans ce qu'Henri IV appelle « nos délicieux déserts de Fontainebleau », n'y emporte de vêtements que juste ce qu'il lui faut, met modestement des chapeaux de paille, que la grande-duchesse de Toscane lui envoie d'Italie, des chapeaux de paille fine de Florence garnis de taffetas ou de satin incarnat. Elle se promène sans apparat dans le jardin avec son parasol fait de « deux aunes entières de taffetas violet ». Son grand passe-temps est d'aller « jeter de la mangeaille aux oiseaux des volières », de regarder pêcher les carpes et de supputer leurs âges légendaires. « L'on a pêché deux grandes carpes, écrit-elle à madame de Guise, dont l'une avait huit cents ans et encore quelques-uns disoient qu'elles estoient du temps de Noé et du Déluge; l'autre n'avoit que trois ou quatre cents ans. J'ai mangé la teste de la première et prenois plaisir à fouiller dedans comme c'eût été dans quelque beau cabinet! »

Le grand plaisir de Fontainebleau, pendant le principal séjour, est la chasse en forêt, que viennent suivre des troupes énormes de gentilshommes, quatre ou cinq cents, dit Bassompierre, les dames montées sur des haquenées richement harnachées, cohues multicolores et gaies[1].

1. Le landgrave de Hesse nous a laissé une description de Fontainebleau, à cette date (*Relation du voyage du Landgrave de Hesse à Paris en 1602* dans de Rommel, *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, Paris, 1840, in-8°, p. 62), ainsi que l'auteur du *Discours sur l'ordre observé à l'arrivée de Don Pèdre de Tolède au*

Retournons au Louvre pour reprendre le fil de la journée royale.

Vers la fin de la journée, Marie de Médicis est rentrée au Palais. Après une petite collation de fruits, de confitures, arrosés d'un peu de vin, servie dans l'antichambre à elle et aux dames de sa suite, elle change de costume, et fait un peu de toilette. Dans son grand cabinet l'attend maintenant une assemblée toujours nombreuse, troupe affairée, à l'affût d'intrigues et de nouvelles, et qui veut être là,

chasteau de Fontainebleau le samedi 16 juillet 1608 (Paris, 1608, in-8°). On avait au xvii[e] siècle très bonne opinion de la salubrité de l'air de Fontainebleau (le P. Dan, *le Trésor des merveilles de Fontainebleau*. Paris, 1642, in-fol. p. 13-17). Les contemporains d'Henri IV faisaient de cette résidence un éloge enthousiaste (Hostal de Roquebonne, *l'Avant victorieux*, Orthez, A. Royer, 1610, in-8°, p. 125) et les Parisiens y organisaient des parties de plaisir le dimanche (*Caquets de l'accouchée*, éd. E. Fournier, p. 125). Convaincu sans doute, comme le poète Jacques de la Fons (J. de la Fons, *le Dauphin*, Paris, 1609, in-12, p. 214) de l'utilité des jardins pour le moral des princes, Henri IV aimait beaucoup Fontainebleau; il y fit planter quantité d'arbres fruitiers (C. Mollet, *Théâtre des plans et jardinages*, Paris, C. de Sercy, 1652, in-4°, p. 19-20), soignait ses parterres dont nous avons conservé les dessins (O. de Serres, *le Théâtre d'agriculture*, p. 592) et se passionna pour la construction du canal (Malherbe, *Lettres*, III, 70). — Sur la pénurie des logements à Fontainebleau, voir Canestrini (V, 463) et Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 275 r°. En 1701 M. de Cavoie, grand maréchal des logis, se plaignant à Louis XIV de l'insuffisance des logements disponibles, le prince lui dit : « Mais on y tenoit du temps de François I[er], sous Henri IV, mon grand-père, sous le feu roy mon père! — Ah, sire, fit l'autre, Votre Majesté me parle là de plaisants rois! » (cité par P. Paris dans Tallemant, V, 180, note). Louis XIV se trompait. Le duc de la Force décrit l'emploi de la journée d'Henri IV à Fontainebleau (dans *Mém.*, éd. Lagrange, I, 462). La grande distraction était alors comme aujourd'hui d'aller regarder les carpes (*l'Injustice terrassée aux pieds du roi*, s. l. n. d., in-12, p. 213).

pour pouvoir dire par la ville le grand mot des gens de cour : « J'ai été au Cabinet — ou au cercle... — on m'a dit au Cabinet... ! » La reine y restera jusqu'à sept heures.

Le roi et la reine ne donnent presque pas de « soupers », c'est-à-dire de grands dîners. Il faut une circonstance exceptionnelle, telle que le mariage du duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV, avec mademoiselle de Mercœur, la plus grosse héritière de France, ou le baptême du dauphin à Fontainebleau, pour que Leurs Majestés organisent un festin de gala. Outre que le cérémonial interdit de prendre place au Louvre à la table du roi, Henri IV n'aime pas gaspiller son argent. Quand il y a festin, peu d'hommes y sont invités; ceux qui sont présents, grands seigneurs, officiers de la couronne, servent le roi et la reine : ce sont les dames qui dînent. On dresse trois tables dans la grande salle, trois tables « en potence », dit-on en ce temps, « en fer à cheval », disons-nous : celle du fond est quelquefois surélevée de trois ou quatre marches. Henri IV se met au milieu sous un baldaquin; il a Marie de Médicis à sa droite, à sa gauche des cardinaux et des ambassadeurs. Près de la reine, s'asseyent de grandes dames : madame et mademoiselle de Guise, la comtesse d'Auvergne, la princesse de Conti. Les convives n'occupent qu'un côté de cette table; ils n'ont personne devant eux. Sur les deux autres tables au contraire,

on se fait vis-à-vis. Le roi est servi par le prince de Conti, le comte de Saint-Pol, M. de Guise; la reine par MM. de Nevers, d'Elbeuf et de Joinville, qui font office de gentilshommes servants. Les Suisses, avec leurs hallebardes, entourent les tables et, au milieu d'eux, se pressent maîtres d'hôtel, « officiers de la bouche », pages et porteurs[1].

Le roi et la reine vont quelquefois dîner en ville chez un particulier : c'est celui-ci qui paie. Le roi s'invite, car on n'a pas le droit de l'inviter, et il choisit lui-même les convives. Généralement l'amphitryon ne s'assoit pas à la table royale, il se tient debout derrière le fauteuil du prince, qui cause et rit avec lui; mais il doit, devant le roi, essayer de tous les mets servis, pour bien montrer qu'il ne les a pas empoisonnés. L'heureux mortel qui a le plus souvent l'honneur de recevoir le roi est le banquier Zamet, réputé pour sa mine grave, noire et ses perpétuelles révérences; il habite, rue Beautreillis, au Marais, une vaste et luxueuse maison ornée de superbes tapisseries évaluées à 400 000 florins. Issu d'une famille d'origine italienne, ayant fait une grosse for-

1. Quand le roi donne un grand dîner, on dit qu'il « festoye la roine et les princesses » (Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, éd. Michaud, p. 124). — Voir la disposition d'un grand dîner donné par lui à Fontainebleau dans la salle de la belle cheminée (Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 229 r°). — Les trop grands repas s'accompagnaient de beaucoup de confusion : « Non e maraviglia in Francia dove tutte le cose si fanno con summa confusione » (Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1865, II, 414).

tune dans la banque, ce qui lui permet de rendre de grands services financiers au roi, M. Zamet est un ami pour la famille royale, un homme de confiance, qu'on nomme surintendant général de la maison de la reine en 1603. A tout propos, le roi ou la reine s'invitent chez lui. Passe-t-il seul à Paris, Henri IV ne prend ses repas que rue Beautreillis et y couche souvent, car il y a sa chambre : « la chambre du roi ». Donne-t-il un grand dîner pour l'anniversaire de sa naissance, c'est chez Zamet qu'il convie princes, princesses, seigneurs, dames de la cour et ambassadeurs. M. Zamet paraît toujours ravi derrière le fauteuil du roi[1].

M. de Sully, à l'Arsenal, est celui qui, après M. Zamet, voit le plus souvent Leurs Majestés à sa table. Puis ce sont les Concini, dans leur grand hôtel

1. Sur l'hôtel de Zamet, voir une note de P. Paris (Tallemant, I, 21). Le père de ce Zamet était un simple cordonnier de Lucques, disait-on (*Remarques sur la confession de Sancy* dans L'Estoile, *Journal*, V, 354). Sa mine cérémonieuse est indiquée dans les *Contreverités de la cour* (E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, IV, 342). Tout le monde connaissait les services financiers que Zamet avait rendus à Henri IV (Canestrini, V, 338). La reine dînait volontiers chez le banquier à Fontainebleau (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 45 r°) où il habitait, comme gouverneur du château, la Conciergerie (*Discours sur l'ordre observé à l'arrivée de don Pèdre*, p. 6). Devenue régente, Marie de Médicis continuera d'aller dîner à l'hôtel du Marais (*Mém.* du maréchal d'Estrées, éd. Michaud, p. 399). Quand un prince étranger quelconque passe par Paris, Henri IV le fait héberger chez Zamet (Bibl. nat., ms. ital. 1750, fol. 76 r° et 160 v°). Henri IV et Louis XIII protégèrent beaucoup les fils de ce personnage (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 183 v°; nouv. acq. fr. 9 175, fol. 428 r°. — *Les Entretiens des Champs Élysées*, in-8°, 1631, p. 48. — Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 438).

de la rue de Tournon : Henri IV, un peu surpris, admire la magnificence de la réception, les meubles très riches, l'argenterie abondante; un concert suit le dîner. Puis enfin le maréchal Balagny et le premier président du Parlement ont de temps à autre l'honneur dispendieux de recevoir les princes. La reine, elle, va chez madame de Guise, chez la princesse de Conti, où elle commande une fois un souper de vingt-six personnes, dont un seul homme, le cardinal de Joyeuse.

Quand ils n'ont rien de mieux à faire, le roi et la reine soupent tranquillement au Louvre comme ils ont dîné, ensemble, dans l'antichambre, ou séparément, Marie de Médicis prenant parfois son repas dans son petit cabinet, où les femmes de chambre la servent simplement[1].

Leurs soirées sont ensuite occupées de diverses façons. Ils vont quelquefois au théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Malheureusement, les comédiens « sont assez bons coutumiers de ne jouer chose qui vaille » et fréquemment Henri IV s'endort. Une fois on a représenté devant Leurs Majestés « la plaisante farce » d'un ivrogne lequel déclare à sa femme qu'il aime mieux boire son argent que de le donner en impôt au roi, et que, pour plus de sûreté, il prendra dorénavant

1. Sully, *Économies royales*, II, 84, 307; *Lettres missives*, V. 314; L'Estoile, *Journal*, VII, 265. En principe le souper doit avoir lieu à six heures (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 180 r°).

du vin à six sols au lieu d'en boire à trois : « Pour le moins, monsieur le roy, s'écrie-t-il, n'en croquera pas de cestui-là ! Va m'en quérir tout à ceste heure et marche ! » Les agents du fisc arrivent ; le bonhomme fait surgir d'un coffre trois diables qui les emportent, après qu'ils ont subi une tirade sur leur prétendue qualité de gens de justice. Henri IV rit de cette « fadaise » jusqu'aux larmes ; les ministres se fâchèrent et leurs agents voulurent sévir. Le roi les traita de sots et les pria de rester tranquilles[1].

Marie de Médicis préfère de beaucoup les comédiens italiens. Elle fait venir tous les ans quelque troupe qui donne la comédie au moins une fois par semaine à la cour, et le reste du temps à la ville : c'est la « comédiante » Isabelle Andreni, « qui n'a encore trouvé sa pareille en l'élégance, promptitude et facilité de toutes sortes de discours convenables à la scène » et son monde, ou encore Julio Romano et sa bande, mais surtout Arlequin ; ah ! Arlequin, le favori,

1. L'hôtel de Bourgogne est en ce temps-là « le vrai lieu de la comédie » (*l'Ouverture des jours gras ou l'entretien du Carnaval*, Paris, M. Blageart, 1634, in-8°). Voir, sur les comédiens de Bourgogne, Bibl. nat., ms. fr. 21 625, fol. 308-310 ; Isambert (*Recueil des anciennes lois*, XV, 360) ; Th. Platter, qui décrit la salle (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1896, XXIII, p. 195-6) ; Eug. Rigal (*Esquisse d'une hist. des théâtres de Paris, de 1548 à 1635*, Paris, A. Dupret, 1887, in-12) ; du même, *Alexandre Hardy* (Paris, 1889, in-8°). Henri IV contait à madame de Verneuil comment il s'endormait au théâtre (Princesse de Conti, *Hist. des amours de Henri IV*, Leyde, 1664, in-12, p. 138). Nous avons groupé ici, pour la soirée, ce qui concerne les théâtres ; en réalité les représentations avaient aussi lieu à toute heure de l'après-midi.

l'acteur à la mode, choyé par elle, gâté, fêté et comblé de présents! Elle supplie le duc et la duchesse de Mantoue d'user de leur autorité toute-puissante pour décider la « meilleure compagnie que faire se pourra » à passer les monts, avec Arlequin. Elle écrit à celui-ci lettres sur lettres; elle l'assure qu'elle tient prêtes 3 600 livres pour les frais de son voyage : le receveur général des finances de Lyon les lui paiera. Ce sont des négociations compliquées, qu'aggravent les vanités, les brouilles et les prétentions des comédiens. Arlequin ne peut pas venir : tel lui refuse son concours, dit-il; tel est trop exigeant; deux comédiens ne s'entendent pas; ou bien il est trop tard et il appréhende « les neiges du mont Cenis »! Alors que va devenir Marie de Médicis sans « cette bonne compagnie promise pour la récréation de cette cour pendant les tristes jours d'hiver? » Qu'ils viennent au moins pour le Carême!

Enfin les voilà arrivés; il y a dans la bande le vieux Petrolini et Jean-Baptiste Andrini, dit Lelio, ainsi que sa femme Florinda. Ils joueront pour la Cour d'abord au Louvre, dans la salle des Gardes (notre salle des Cariatides), puis dans la salle de Bourbon, de l'autre côté de la rue d'Autriche, à l'hôtel du Petit-Bourbon. Pour la ville, la reine a la gracieuseté de leur louer la salle de l'hôtel de Bourgogne. L'affaire n'a pas été sans difficulté. On a fait la proposition de location « au concierge et gouverneur de

l'hôtel de Bourgogne », qui l'a transmise à Messieurs les Comédiens. Ceux-ci sachant que c'est la reine qui paie veulent spéculer : les uns exigent qu'on réclame soixante écus par mois, les autres cent, « avec quelques loges de réserve ». La reine, irritée contre « des gens si fâcheux qui ont peu de considération et d'intelligence », offre 200 livres par mois, rien de plus; et elle prie le procureur du roi au Châtelet, ainsi que le lieutenant civil de Paris de s'interposer afin de mettre à la raison « ces gens-là ». On finit par s'arranger[1].

Tout le monde ne partage pas l'enthousiasme de Marie de Médicis pour Arlequin, de son vrai nom Tristan Martinelli. En 1613, il a cinquante-six ans, et Petrolini en a quatre-vingt-sept : « Ce ne sont plus

1. Cet incident nous est connu par les lettres de Marie de Médicis à M. Duval, lieutenant civil de Paris, et M. Paris, procureur du roi au Châtelet (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 184 v° et 185 r°). De simples particuliers louaient très bien l'hôtel de Bourgogne (Tallemant, VI, 101), comme ils faisaient venir les acteurs italiens chez eux afin de donner la comédie (C. Sorel, *Histoire de Francion*, Paris, 1641, p. 833). Voir aussi : E. Gherard (*le Théâtre italien de l'hôtel de Bourgogne*, Genève, J. Dentaud, 1695, in-12), et A. Baschet (*les Comédiens italiens à la cour de France*, Paris, Plon, 1882, in-16). Sur Arlequin consulter Otto Driesen (*Der Ursprung des Harlekin*, Berlin, 1904, in-8°). On imprima à Paris sous le nom de ce personnage une bizarre publication intitulée : *Composition de rhétorique de M. Don Arlequin, comicorum de civitatis Novalensis, corrigidor de la bonna lengua francese et latina, condutier de comédiens, connestable de Messieurs les badaux de Paris et capital ennemi de tut les laquais.* Imprimé della le bout du monde (s. l. n. d.), in-4°. — Pour juger du ton dont Marie de Médicis écrit à Arlequin, voir par exemple une lettre d'elle du 26 mai 1613 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 147 r°). Les lettres à Arlequin, ou le concernant, sont très nombreuses.

âges propres au théâtre, écrit quelqu'un ; il y faut des humeurs gaies et des esprits délibérés, ce qui ne se trouve guère en de si vieux corps comme les leurs. Ils jouent la comédie qu'ils appellent *Dui Simili* qui est le *Menechmi* de Plaute. J'en sortis sans contentement. » Mais Marie est sous le charme de « toute l'harlequinerie », comme elle dit. Elle traite familièrement Arlequin, non seulement lui écrit des lettres très aimables, mais accepte d'être la marraine de ses enfants, le console des ennuis qu'il a avec le trésorier, — des tiraillements dans le payement des sommes promises, — l'aide à retirer ses effets du Mont-de-Piété de Florence et fait intervenir le duc de Mantoue entre lui et un débiteur. Arlequin est au mieux dans le ménage royal. On sait l'anecdote : « Holà! dit Arlequin au roi, il y a assez longtemps que vous faites votre personnage, laissez-le-moi faire à cette heure! » et, s'asseyant dans le fauteuil d'Henri IV : « Eh bien, Arlequin, vous êtes venu ici avec votre troupe pour me divertir! J'en suis bien aise. Je vous promets de vous protéger et de vous donner une pension! » La troupe d'Arlequin ne joue pas que la comédie ; elle comprend aussi des baladins, des danseuses de corde, des individus faisant le saut périlleux « et autres traits si épouvantables que beaucoup de dames, même des hommes, tournent le dos de la peur qu'ils ont de leur voir rompre le col[1] ».

1. Malherbe, *Lettres*, III, 337; Tallemant, I, 16; L'Estoile, *Journal*,

A défaut de théâtre, le soir, le couple royal fait faire parfois de la musique; — les règlements royaux prescrivent les jours fixes où la musique du roi doit venir exécuter devant Leurs Majestés; — la reine encore fait danser. Dans une curieuse lettre écrite à son fils Charles IX, l'ancienne reine Catherine de Médicis expliquait au prince qu'il était nécessaire de donner deux bals par semaine à la cour, « car j'ai ouï dire au roi votre grand-père (François I[er]), ajoutait-elle, qu'il falloit pour vivre en repos avec les Français et qu'ils aimassent leur roi, deux jours les tenir joyeux, sinon ils s'employoient à autres choses plus dangereuses ». Le jeudi et le dimanche en principe, avant que le roi et la reine aient fini de dîner, on allume les flambeaux de la grande salle, les joueurs d'instruments s'installent, on apporte « tabourets et scabeaux »; le capitaine des gardes en quartier fait mettre des barrières et les danses commencent; ce sont des branles, danses en rond auxquelles tout le monde prend part, branles doubles, branles simples, branles de Bourgogne, du Hainaut, d'Avignon, dont le rythme et la cadence se sont conservés dans le populaire :

Sur le pont d'Avignon
On y danse..., etc.

des courantes ensuite, des canaries, des gaillardes;

VII, 299. En 1604 il vint à la cour des comédiens anglais (Héroard, *Journal*, I, 91).

les hommes dansant le chapeau sur la tête, l'épée au côté. Lorsqu'un seigneur a l'honneur de faire danser la reine il ne la prend, signe de respect, « que par le bout de sa manche pendante ». Les danses finies, on va collationner dans une autre salle. Mais Henri IV et Marie de Médicis sont loin de faire danser aussi souvent que le prescrivent les anciens usages[1].

Une autre distraction des soirées de la reine, ce sont les ballets; la princesse y prend un plaisir extrême, les organise elle-même, y joue. Les ballets sont des représentations compliquées, coûteuses et magnifiques. On les donne un peu partout : dans la salle haute du Louvre; dans l'antichambre de Marie de Médicis; à l'appartement du rez-de-chaussée, où on installe tout autour de la pièce des gradins sur lesquels s'installent les dames; à la grande salle de Bourbon, dans l'hôtel d'en face, belle salle de cent huit pieds de long sur quarante-huit de large, entourée de colonnes à chapiteaux doriques et dont la voûte

1. La lettre de Catherine de Médicis se trouve dans le ms. nouv. acq. fr. 7 225, fol. 22 v°, de la Bibl. nat. Sur le règlement du bal, voir *Ibid.*, fol. 180 v°, 219 v°. — Étaient convoqués « tous les princes, seigneurs et gentilshommes, princesses, dames et demoiselles ». La liste des dames ordinairement admises figure dans la description d'un bal chez la reine Marguerite en 1612 (*Mercure françois*, 1612, p. 473, et F. Fassardi, *le Grand bal de la reine Marguerite fait devant le roi, la reine et Madame le dimanche 26 août*. Paris, J. Nigaut, 1612, in-8°). — Marie de Médicis préférait les « courantes et les branles » (L'Estoile, *Journal*, VII, 240). — De Thou décrit son bal de 1602 (*Hist. univ.*, 1740, IX, 522). Les musiciens du roi jouissaient de privilèges spéciaux (Lettres patentes du 9 mars 1606 les concernant : Bibl. nat., Actes royaux, F. 23 610 [615]).

est semée de fleurs de lys d'or : les jours de fête douze cents flambeaux de cire blanche portés par des consoles et des bras d'argent éclairent une profusion de tapisseries, de sculptures et de peintures; — mais surtout à l'Arsenal, où Henri IV fait construire exprès une très belle salle de fête à double rang de galeries qu'on inaugure le 6 décembre 1609. La reine monte les représentations; elle choisit les princes, princesses, dames et seigneurs qui en feront partie. Duret et Durand, Palluau, la Clavelle lui écrivent le scénario des *Félicités de l'âge doré* ou des *Passe-temps récréatifs des quatre saisons de l'année*, avec danses, figures, couplets, changements à vue, apothéose. Les conférences durent des heures et on se prépare avec soin. Quelquefois la reine consent à aller jouer sa pièce ici ou là, à l'évêché de Paris, à l'hôtel de Condé, chez la reine Marguerite, chez madame de Retz. Elle ne paraît d'ailleurs sur les planches que masquée[1].

Quand les hommes jouent seuls, on les déguise ridiculement; ils entrent deux par deux, et ce sont

1. Les ballets sont « l'excellence de la Cour : ostez en les dames, les duels et les ballets, ye ne voudrois pas bibvre » (Agrippa d'Aubigné, *le Baron de Fæneste*, éd. de Raimes, p. 128). — Sur les ballets de la Cour consulter : G. Bapst (*Essai sur l'histoire du théâtre*, Paris 1893, in-4°, p. 224 et 232); Victor Fournel (*les Contemporains de Molière*, t. II, p. 170-221); Paul Lacroix (*Ballets et mascarades de Cour de Henri III à Louis XIV*, Genève, 1868-70, vol. in-12); le « Recueil des plus excellents ballets dansés devant la Cour » (Bibl. nat., ms. fr. 25 515). — La salle de Bourbon où se donnent ces ballets est décrite dans le *Mercure françois* (1615, p. 9), par Ad. Berty (*Topographie hist. du vieux Paris*, I, 36), et Malherbe (*Lettres*, III, 467); celle de l'Arsenal par Tallemant (I, 115).

des couples de tours, de femmes colossales, de pots de fleurs, de chats-huants, de basses de viole, de moulins à vent. Ils défilent, dansent, sortent de leurs affublements, dansent encore quatre par quatre, puis ensemble, se remettent dans « leurs machines » et s'en vont. Les femmes se parent élégamment, Marie souvent en italienne. Le plus magnifique ballet qu'elle donna fut celui de 1609, le ballet des *Nymphes de Diane* dont les répétitions eurent lieu dans la grande salle du Louvre et la représentation à l'Arsenal et chez la reine Marguerite. Marie de Médicis l'avait longtemps « pourpensé et dessiné » : il dura jusqu'à six heures du matin.

D'ailleurs tout le monde, et partout, danse des ballets. « Le carnaval en foisonne. » Souvent le ballet, même devant la reine, tombe dans la mascarade : « Je crois que jamais je ne vis rire personne comme je vis rire la reine », écrit le témoin d'un de ces ballets, qui se termina par d' « agréables bouffonneries ».

L'extraordinaire désordre qui y règne, « un désordre grand, honteux, indigne », gâte ces fêtes de Cour. Les salles sont petites, les invités trop nombreux, on s'étouffe, on crie; impossible de circuler et aux danseurs d'évoluer. Pour le grand ballet de 1614, qui eut lieu à l'Arsenal et coûta 10 000 écus, le capitaine des gardes, chargé du service d'ordre, avait laissé pénétrer tout le monde. En arrivant, la reine, qui vit

cette cohue, se mit dans une violente colère; elle déclara qu'elle s'en allait, que la soirée n'aurait pas lieu. On se regarda navré; les gardes du corps poussèrent dehors l'assistance. Alors Marie de Médicis, qui était déjà au Louvre et avait fait coucher Louis XIII, ordonna de le rhabiller, revint et, devant un public moins dense, « le ballet fut donné tellement quellement ». On finit par exiger à la porte des « méreaux », des marques[1].

Aux époques de deuil, Marie donne des fêtes plus intimes. Elle a monté dans l'entresol du Louvre un petit théâtre avec des sièges pour quatre-vingts personnes : on y représente des comédies légères. Ou bien elle va dîner chez la princesse de Conti, à Saint-Germain-des-Prés, chez madame de Guise, rue de Grenelle, chez madame de Guercheville, sa dame d'honneur, et après le repas, des jeunes gens, Bassompierre, M. de Chevreuse, M. de Vendôme, lui dansent, dans ce petit cercle, quelque menu ballet.

Mais tous les soirs ne sont pas jours de fêtes, et le couple royal reste souvent au Louvre : il ne sait

1. On pourrait dresser la liste des ballets dansés chaque année par la reine. Voir par exemple J. Bertaut, *le Récit pour le ballet de seize dames representans les vertus, dont la royne étoit l'une* (dans *Œuvres*, éd. A. Chenevière, Paris, 1891, in-12, p. 424); lettre du duc de la Force à sa femme (dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, I, 391); P. Matthieu (*Hist. de France du règne de Henri IV*, II, 88, 189); Bassompierre (*Mém.*, I, 94, 213, 223); L'Estoile (*Journal*, VIII, 16; IX, 214); Sully (*Économies royales*, II, 309). Les auteurs contemporains abondent de détails sur les désordres et confusions

pas demeurer seul. Lorsque la reine « a donné le bonsoir » à tous ceux qui remplissaient son Cabinet, chacun se retire, excepté les intimes avec qui un nouveau cercle commence : la princesse de Conti, madame de Guise, sa mère, la maréchale de la Châtre, madame de Ragny, MM. de Guise, de Joinville, Bellegarde, Créquy, Bassompierre, Saint-Luc, de Termes, de Rambouillet, noblesse brillante, pleine d'entrain, spirituelle et caustique. Que fera-t-on? causer? Le plaisir ne dure pas. On joue, on joue aux cartes. Le roi est grand joueur d'échecs, de dés et de cartes. Les bourgeois vertueux trouvent même qu'il donne un très mauvais exemple : il n'est « gueux et faquins qui ne dressent brelans au coin des rues, tant ont de poids les actions des princes! » Le roi n'en a cure. Il joue au reversis, très à la mode en ce temps, ou bien il se délecte à regarder de beaux joueurs se mesurer, « aux trois dés, et ce dans des cornets faits exprès d'où on jette le dé pour éviter la piperie ».

Marie de Médicis joue surtout à la prime. Elle a un beau jeu de cartes peintes et enluminées représentant divers animaux, que Louis de la Haye, orfèvre, lui a fait faire pour 120 livres, et elle s'en donne avec

de toutes les fêtes et cérémonies du temps : Fl. Rapine (*Recueil de tout ce qui s'est fait en l'Assemblée générale des États*, Paris, 1651, in-4°, p. 440); G. Colletet (*le Roman satyrique*, Paris, 1624, p. 155); Courval-Sonnet (*les Exercices du temps*, Rouen, G. de la Haye, 1631, in-12, p. 4); Bentivoglio (*Lettres*, Paris, 1680, in-12, p. 393).

ardeur, pontant gros jeu. Bassompierre est son adversaire favori. En une soirée, Marie perd 700 pistoles : « Je n'ai point été heureuse », écrit-elle ensuite mélancoliquement. Un jour, à Fontainebleau, il y a, pour une séance, « vingt mille pistoles de perte et de gain », assure Bassompierre. Le moins qu'on ponte est cinquante pistoles « une quinterotte » ; le plus, cinq cents. Tel joueur a en main, d'un coup, cinquante mille pistoles. Le même Bassompierre raconte qu'un soir de 1607, il n'avait plus comme fortune que sept cents écus et il venait de se commander pour le baptême du Dauphin un habit de 14 000 écus ! Il gagne ces 14 000 écus, une épée de diamants de 5 200 écus et 5 ou 6 000 écus de reste ! En 1608, il eut plus de 500 000 francs au jeu, affirme-t-il. La reine est bonne joueuse, mais le roi, lorsque la guigne le prend, passe le jeu à un compère [1].

1. A part le jeu de cartes, on jouait aussi volontiers dans l'intimité à certain jeu de bonne aventure au moyen de clés et de quatrains (Fr. d'Hervé, *le Panthéon et temple des oracles où préside fortune*. Paris, D. Thierry, 1630, in-12, avertissement). La passion d'Henri IV pour le jeu était connue de tout le public et violente (L'Estoile, *Journal*, IX, 81 ; *Lettres missives*, VIII, 943) ; avec le libertinage et l'avarice c'étaient les trois défauts qu'on reprochait au prince (S. Dupleix, *Hist. de Henri le Grand*, Paris, 1632, in-fol. p. 593). Bassompierre cherchait à défendre son maître de ce reproche (Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, p. 169). Henri IV aimait à jouer aux échecs (Cl. Groulart, *Mém.*, éd. Michaud, p. 589 ; Villegomblain, *Mém. des troubles arrivés en France*, Paris, J. Guillery, 1667, in-12, p. 225 ; G. du Peyrat, *la Philosophie royale du jeu des échecs*, Paris, 1608, in-8°). Dans le peuple la passion du jeu était effrénée. La maison de Raby, rue Saint-Honoré, était réputée comme tripot illustre (*Discours fait au roi par Mathault, naguières venu de Paradis* (s. l.), 1605,

Pas trop tard, toujours avant onze heures, les derniers familiers ont pris ou ont reçu congé. Marie de Médicis se retire alors dans son Petit Cabinet; c'est le moment où elle rédige sa correspondance. Quelquefois, elle écourtera ses lettres sous prétexte qu'elle a sommeil : *Gli e ora di dormire, e voi sapete che io non scrivo se non a quest'ora*, mande-t-elle à quelque parent d'Italie. Léonora Galigaï, qui n'aime pas à se mêler au public de la cour, descend pour causer avec elle et l'aider à se coucher [1].

Onze heures ont sonné à l'horloge du Louvre; la ronde des gardes du corps, après avoir fait « trois cris l'un après l'autre par la cour pour avertir à chacun de se retirer », ferme les portes du logis royal

in-12, p. 18). Henri IV mort, le gouvernement fit défendre de jouer aux brelans et de tenir académies de jeu (*Déclaration du roy, portant défenses à toutes personnes de tenir berlans ou académies ni assemblées pour jouer aux cartes ou aux dés*. Paris, F. Morel, 1611, in-8°; *Mercure françois*, 1611, p. 35). Les États généraux de 1614 proscriront les jeux de cartes (*Cahier général du Tiers-État* de 1614 [s. l. n. d.], in-4°, p. 203) et le Parlement joindra ses remontrances à ces réclamations (*Remontrances faites au roi en 1615*, dans Fl. Rapine, *Recueil de tout ce qui s'est fait en l'Assemblée des États*, p. 244).

1. C'est Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud, p. 35) qui décrit les soirées de Marie de Médicis. Il arrive à la reine de jouer jusqu'à minuit; elle soupe ensuite (Lettre d'elle au roi mentionnant le fait : Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 1 v°). Elle se retire toujours dans son Petit Cabinet (*Mém.* de Déageant, Grenoble, 1668, in-12, p. 36). Nous n'avons pas beaucoup de lettres originales d'elle entièrement écrites de sa main; on ne les a pas conservées ou elle évitait de les écrire en raison de son ignorance de la langue française et de l'habitude fâcheuse qu'elle avait de faire des pâtés (Héroard, *Journal*, I, 253; Avenel, *Lettres* de Richelieu, VII, 405, note). Le mot que nous citons d'elle est donné par Bentivoglio (*Lettere*, Florence, 1867, III, 70).

et va remettre les clefs au capitaine des gardes en demandant le mot pour la nuit. La reine s'attarde souvent de longues heures à deviser avec sa dame d'atour ou à écrire [1].

1. Les heures et les modes de fermeture du Louvre le soir sont fixés par les règlements (Bibl. nat., mss fr. 3 445, fol. 27 r°, 29 r°; 7 225, fol. 69 r°, 76 r°, 132 v°, 284 r°; nouv. acq. fr. 9 738, fol. 283. Cf. *Ibid.*, Cinq-Cents Colbert 221, fol. 231 r°, 381 r°).

CHAPITRE III

LA MAISON DE LA REINE

Nombreuses compétitions, en 1601, pour entrer dans la maison de la reine. — La maison est une administration fermée; ses traditions. — Chiffre du personnel. — Le service d'honneur : la dame d'honneur, madame de Guercheville; la dame d'atour; les demoiselles d'honneur. — Le service domestique; les femmes de chambre. — Les hommes de la maison de la reine : la chapelle; le grand aumônier; nombreux ecclésiastiques. — Le chevalier d'honneur; le premier maître d'hôtel et ses importantes fonctions; les gentilshommes servants. — Domesticité proprement dite : huissiers, valets de chambre, médecins, rangés à cette place malgré leurs salaires élevés. — Cuisines : la « cuisine bouche »; établissement des menus et transport cérémonieux de « la viande » de la reine; la « cuisine commun »; les quinze tables du personnel de la reine; dépense journalière de nourriture. — Vivres et fournisseurs. — L'écurie de la reine: chevaux et carrosses; personnel. — Les pages. — La galère de Marie de Médicis. — Bureaux et administration de la maison; le secrétaire des commandements; le chancelier, le trésorier général; le contrôleur général; la caisse; les gens du conseil.

Préparant avec le gouvernement d'Henri IV la venue de Marie de Médicis en France, la cour de Florence avait tâché de donner à la princesse une nombreuse suite d'Italiens destinés à être pourvus à Paris de places lucratives qu'on demanda. La question fit l'objet d'un échange de notes diplomatiques.

M. de Sully, outré, notifia qu'il ne recommanderait « ni un médecin, ni un cuisinier », et les gens en fonctions, protestant qu'on voulait « leur enlever le pain de la bouche », firent déclarer « qu'il y avoit en France des droits acquis ». Tout au plus Marie de Médicis parvint-elle à caser quelques Florentins : son amie d'enfance, Léonora Galigaï, des gentilshommes servants, des femmes de chambre, de petits pages. Puis elle renvoya un à un ses compatriotes déçus et doucement découragea ceux qui, de longues années durant, continuèrent à solliciter de sa bienveillance des prébendes à la cour [1].

C'est qu'en principe la maison de la reine est un cercle fermé. « La longue pratique et habitude avec

1. B. Zeller a détaillé les discussions auxquelles donna lieu l'organisation de la maison de la reine, et qui commencèrent dès que la nouvelle du mariage de Marie de Médicis fut annoncée, tout le monde réclamant une place, surtout d'Italie (B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 76 et suiv.). Pour cette organisation on s'inspira de l'état de la maison de la reine en 1590 (États de la maison de Marguerite de Valois, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 858, fol. 493 et suiv.; Arch. nat., KK, 158-181). — D'Italie, les négociations furent infinies, les recommandations venant de toutes parts (Cardinal d'Ossat, *Lettres*, éd. Amelot de la Houssaie, Paris, 1698, in-4°, II, 362; « Rolo di chi andare a servire e ad accompagnare la regina di Francia » : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 15 597, fol. 224 et suiv.). Les Italiens venus autrefois avec Catherine de Médicis avaient laissé très mauvaise réputation (*Discours de la fuite des imposteurs italiens et des regrets qu'ils font de quitter la France et de leur route vers les pays de Barbarie*, Paris, J. Grégoire, 1589, in-8°). On leur reprochait, entre autre, d'avoir exercé une détestable influence sur la langue française (Henri Estienne, *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé*, Paris, 1885. in-8°, 2 vol.). Henri IV signifia qu'il voulait le moins possible d'Italiens (Eug. Halphen, *Lettres inédites d'Henri IV*, Paris, 1866, in-8°, p. 52).

les maîtres étant nécessaire », on conserve précieusement les vieux serviteurs, qu'on veut tous « hommes de bien et sains de leur personne » : braves huissiers ou fidèles valets de chambre vieillissent ainsi dans le Louvre sous les règnes successifs de trois ou quatre reines.

Pour régner bien chez vous, il faut que votre suite
Soit toute de vertu, d'honneur et de mérite,
Qui craigne l'Éternel et libre sous sa loi
Cherche tout son bonheur au bonheur de son roi[1].

Afin d'assurer la tradition du bon service, les rois ont admis l'usage que chaque serviteur casât les siens, fils et neveux. Ceux-ci entrent tout jeunes — à la cuisine, par exemple, galopins, — gravissent de degré en degré l'échelle de la hiérarchie : leurs pères ou leurs oncles les surveillent, les forment; et ainsi de véritables dynasties se fondent parmi les domestiques. Les gages ne sont peut-être pas très enviables : ils n'ont pas changé en cent ans. Mais les gratifications compensent : on participe aux faveurs royales, on est nourri, on est exempt d'impôts : la veuve qui reçoit pension est exempte, elle aussi; on jouit du

1. J. de la Fons, *le Dauphin*, Paris, 1609, in-12, p. 77. Nous allons citer au fur et à mesure en note les règlements royaux concernant la maison de la reine. Voir surtout : « Recueil de plusieurs règlements faits en divers temps et par divers rois pour establir un bon ordre en leur maison ». Arch. des Aff. étrangères, France, 31 et 35; — un règlement de 1585, dans *Arch. cur. de l'hist. de France*, 1re série, p. 303 et suiv.; — « Réglemens antiens de l'hôtel de la royne », Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 224; — cf. Viard, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LV, p. 465 et 592.

privilège de *committimus*, qui permet de faire évoquer tous les procès devant certaine juridiction spéciale; enfin, simple valet de chambre, on figure dans « le protocole général de l'État, immédiatement après les conseillers des bailliages, sénéchaussées et sièges présidiaux, avant les officiers des élections, greniers à sel et tous autres juges inférieurs », dignité appréciable! Aussi tout le monde cherche à pénétrer dans la maison royale, et, comme il y a plus de fonctionnaires qu'il n'en faut, on a imaginé le système des quartiers : quatre titulaires, nantis du même emploi, servent, chacun leur tour, trois mois par an : leurs appointements varient, comme de juste, suivant qu'ils sont « en quartier » ou non[1].

Henri IV, pénétré d'esprit d'économie, réduisit rigoureusement la maison de la reine. La fonction de superintendante fut supprimée; les gentilshommes d'honneur renvoyés; les dames d'honneur — Louise

1. Les règlements royaux recommandent expressément le recrutement du personnel de la maison de la reine dans les familles des anciens domestiques (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 39 v°) et les princes tiennent aux vieux serviteurs (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 37 r°). Les privilèges de ce personnel sont souvent confirmés (Bibl. nat., ms. Dupuy 489, fol. 16; *Déclaration du roi sur le rang et ordre que doivent tenir ès assemblées, les valets de sa chambre et garde-robe, porte-manteaux, huissiers....* 28 fév. 1605, Paris, F. Morel, 1605, in-8°; *Déclaration du roi portant confirmation des privilèges et exemptions accordés aux officiers domestiques et commensaux de Sa Majesté*, Paris, 1610, in-8°; N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 452). Les rois n'ont jamais voulu que les charges de la maison de la reine fussent vénales (Isambert, *Recueil*, XVI, 87); Cf. J. Leschassier, *la Maladie de la France*, 1602, Paris, P. Durand, 1618, in-12, p. 8.

de Lorraine, la femme d'Henri III, en avait eu soixante — congédiées. On ne revit plus ces troupes innombrables que Catherine de Médicis, la plus fastueuse des reines, avait eu autour d'elle : vingt-cinq demoiselles d'honneur, quarante-quatre femmes de chambre, quatre-vingts dames de compagnie. Pourtant, année moyenne — 1606, — la maison de Marie de Médicis comprend quatre cent soixante-quatre personnes, dont huit seulement non payées. Sur ces quatre cent soixante personnes, deux cent une fournissent un service quotidien régulier[1].

Immédiatement autour de la reine, se place le service personnel de Sa Majesté, service d'honneur et service de domesticité. C'est la dame d'honneur qui le commande, madame de Guercheville. Douce et silencieuse, si jolie jadis, lorsque à vingt ans, attachée à la maison de Catherine de Médicis, elle était aimée d'Henri de Navarre, madame la marquise de Guercheville a été la seule dame d'honneur de Marie de

1. Nous avons la liste détaillée des maisons des rois et des reines de France du xvii[e] siècle et siècles antérieurs dans plusieurs précieux manuscrits (Bibl. nat., mss fr. 7 854, 6 393, nouv. acq. fr. 9 175) et en plus, pour Marie de Médicis, dans le ms. 1 073 de la collection Moreau, Bibl. nat., et aux Arch. nat., KK, 187-191. Il est facile de comparer sa maison avec les maisons royales, qui ont précédé ou suivi la sienne. Celle de Catherine de Médicis en 1583, comptait 600 personnes (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 13-35); celle d'Anne d'Autriche en 1640, 512 (*Ibid.*, fol. 301-329). Ajoutons que la maison d'Henri III en 1589 comprenait 1 725 personnes (*Ibid.*, fol. 143-172); celle d'Henri IV en 1601, 1 041 (*Ibid.*, fol. 183-206); celle de Louis XIII, en 1630, 1 132 (*Ibid.*, fol. 271-299).

Médicis. Henri IV, plein d'estime et de respect pour celle qui avait su lui résister, l'a choisie afin de guider la reine étrangère lorsqu'elle arriva en France, l'instruire dans une vie nouvelle et la conseiller. Madame de Guercheville, qui a quarante ans en 1600 et dont le tranquille visage, un peu décoloré maintenant, décèle le calme bon sens, assure autour de Marie de Médicis le respect des formes traditionnelles et mène la maison avec tact. D'elle dépend tout ce qui concerne « la personne et la chambre » de la souveraine. Entre ses mains prêtent serment les dames et femmes de chambre. Elle ordonne seule, fixe les états, arrête les dépenses, contresigne ordonnances et cahiers, fournit des certificats. Sa maîtresse l'aime-t-elle? Mystère. Elle la comble de cadeaux, en tout cas : 1 600 livres d'étrennes à chaque nouvel an (les gages de la dame d'honneur étant de 1 200 livres), 6 000 livres de pension annuelle, une belle croix d'or garnie de diamants; elle la soutient quand elle a des procès; elle fait décider que madame de Guercheville, qui a le privilège « de porter la queue de la mante de la reine aux processions », passera avant les femmes des maréchaux de France; elle lui donne un bel appartement au Louvre, au second, au-dessus du sien et de celui du roi, l'appartement qu'occupera plus tard M. le connétable de Luynes, Une fois elle décidera Henri IV à lui octroyer 100 000 écus[1].

1. Il existe au Cabinet des Estampes un joli dessin aux quatre

La dame d'atour, elle, n'a autorité sur qui que ce soit : elle veille aux habillements et toilettes de la reine, les imagine, les fait faire, les présente : grave fonction, moins par l'office lui-même que par l'autorité que confère la faculté d'approcher à toute heure de Sa Majesté. Léonora Galigaï, qui remplit la charge, habite également au second un bel appartement de trois pièces, encombré de vingt coffres sculptés où s'entassent les « hardes » et habits de la souveraine [1].

Marie de Médicis a une dizaine de demoiselles

crayons, attribué à Fr. Quesnel et représentant madame de Guercheville. Sur elle, voir la notice de E. Thoison (*Madame de Guercheville, esquisse historique*. Fontainebleau, 1891, in-8°). Elle avait été demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 18 r°) et de Louise de Lorraine, femme d'Henri III (*Ibid.*, fol. 175 v°); son père lui-même avait été gentilhomme de la chambre d'Henri II (*Ibid.*, fol. 4 r°). L. de Choisy a écrit une notice sur elle (Bibl. de l'Arsenal, ms. 3 186, fol. 165-168). Son histoire avec Henri IV est connue (Princesse de Conti, *Hist. des amours de Henri IV*, Leyde, 1664, p. 5; Tallemant, I, 280; Eug. Halphen, *Lettres inédites d'Henri IV*, p. 65). Le roi l'appréciait (*Lettres missives*, V, 313), et lui écrivait volontiers (Bibl. nat., ms. Dupuy 569, fol. 34). C'était madame de Guercheville qui avait reçu Marie de Médicis à Marseille en 1600 (Ph. Hurault, *Mém.*, éd. Michaud, X, 604). Un passage de Bassompierre (*Mém.*, I, 172) nous suggère la réserve que nous faisons sur les rapports de la reine avec sa dame d'honneur. Quant aux attributions et privilèges de la dame d'honneur, voir les règlements de la charge (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 859, fol. 166 et suiv.; 9 738, pièce 50; 7 225, fol. 351 r°). Guercheville était un important marquisat (Bibl. nat., ms. fr. 32 379-80). La dame d'honneur eut des procès compliqués (Bibl. nat., ms. Dupuy 857, fol. 125). Sur sa chambre au Louvre, voir Héroard (*Journal*, II, 118) et consulter G. Hanotaux (*Hist. de Richelieu*, II, 249).

1. Nous reviendrons plus loin sur Léonora Galigaï. Aux grandes cérémonies, la dame d'honneur et la dame d'atour paraissent avec « une robe de toile d'argent et d'or frisé, à double queue traînante sur haquenées blanches » (P. Matthieu, *la Mort déplorable de Henri IV*, Genève, 1620, p. 38).

d'honneur, — les « filles et demoiselles » ou « les filles d'honneur », — plus généralement de six à huit, toutes du meilleur monde : Geneviève d'Urfé, Victoire de Cadaillac, Sabine de Coligny, Anne de Saint-Mars, Marie de Pontcourlay, Madeleine de la Meilleraye. Elles occupent au Louvre, ensemble, un appartement situé au rez-de-chaussée du « vieil corps d'hôtel », au-dessous des appartements de la reine. La reine les nourrit, les habille, les surveille. Les jours de grande cérémonie ces jeunes filles portent une magnifique toilette « de toile d'or et d'argent ». On leur donne 200 livres de gages et, lorsqu'elles se marient, 12 000 livres en « présent de robe de noces », de la part de la reine, 2 000 écus de la part du roi. Un personnel spécial est à leur service : pour les garder d'abord, la gouvernante, madame de Malissi, la sous-gouvernante, mademoiselle de Courtenay, puis un huissier de salle qui surveille la porte de l'appartement, l'honnête Girard Passetemps; trois valets de chambre, deux femmes de service, trois valets de pied. Marie de Médicis, qu'un tempérament très froid garantit des passions, ne les tolère pas chez ses demoiselles d'honneur. Mal en prit au jeune baron de Termes d'être trouvé dans la chambre de mademoiselle de Sagonne, à une heure et dans une tenue qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions : la reine alla demander à Henri IV « de lui faire trancher la teste »! « La Sagonne fut ignominieusement

chassée et maltraitée » ; la gouvernante fut renvoyée. Malgré ses instantes prières, le P. Cotton lui-même n'obtint pas grâce pour les coupables[1].

En revanche, Marie de Médicis s'attache à ses jeunes compagnes et sait les défendre, le cas échéant, avec âpreté. Elle a voulu marier une d'elles, amenée d'Italie et nommée Catherine de Médicis, — fille d'un Côme de Médicis, très lointain parent de la reine, et de Diane, comtesse de Bardi, — avec le baron de la Musse. Mais M. de la Musse, auquel on a conté des histoires, recule. La reine apprend que c'est madame de la Musse mère qui a inventé et colporté les bruits outrageants. La voilà hors d'elle. Ce projet de mariage, déclare-t-elle, « est chose dont je ne me soucie aucunement », mais elle ne veut pas qu'on perde de réputation « sa petite Catherine ». Ou madame de la Musse dira de qui elle tient ces bruits, pour qu'on en châtie les auteurs, ou « je lui ferai connoistre, à son dommage, combien je m'en trouve offensée ! » La reine fit interroger la baronne par le lieutenant civil Miron ; elle voulait qu'on la mît en prison, qu'on lui intentât un procès. Finalement le lieutenant civil proposa que

1. L'histoire de mademoiselle de Sagonne est contée par L'Estoile (*Journal*, VIII, 123) et Tallemant (I, 73). C'est Anne de Bretagne qui aurait étendu l'institution des demoiselles d'honneur (Bibl. nat., nouv, acq. fr. 7 859, fol. 130 r°). Il en existait au XV° siècle (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 347 v°). Malherbe (*Lettres*, III, 347) et Tallemant (I, 73) ne s'accordent pas sur la place de leur appartement. Elles portent toujours une toilette uniforme (*Mercure françois*, 1612, p. 473).

madame de la Musse présentât simplement des excuses. La petite Catherine devait épouser plus tard le maréchal de Marillac[1].

Lorsqu'un mariage est décidé, — et toutes ces jeunes filles n'ont en tête que des rêves de beaux mariages, — Marie de Médicis permet au jeune homme de venir faire sa cour : elle écrit à la gouvernante qu'elle donne au fiancé « l'honneste accès auprès de la jeune fille qu'un serviteur doit désirer de sa maîtresse ». Petite troupe élégante et fine, le groupe des « filles et demoiselles » vit retiré dans les appartements, ne paraissant qu'aux fêtes[2].

Le service domestique est fait par les femmes de chambre, huit à dix, sous le commandement d'une vieille et respectable dame, « la bonne femme la Renouillière », une grand'mère édentée, bien au courant des usages; que le petit dauphin appelle « cette bête-la » et qui maintient les traditions. Parmi les autres femmes de chambre, quelques-unes venues d'Italie, confidentes de la souveraine qu'elles servent depuis l'enfance, sont peu au courant des habitudes

1. L'aventure de la petite Catherine nous est révélée par une série de lettres de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 122 r°, 132 r°, 135 r°). Il est question de cette jeune personne à propos de son mariage avec Marillac, dans les *Lettres missives* (VII, 303, VIII, 953) et Tallemant (II, 118). Marie de Médicis s'entremit pour le mariage avec Marillac et réussit mieux cette fois (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 141 v° et 158 r°).

2. Sur les rêves que caressent les filles d'honneur de faire de brillants mariages, voir Balzac (*les Entretiens*, Paris, 1658, in-12, p. 129), Héroard (I, 31; II, 53).

françaises et parfois difficiles à conduire. La plus influente des Italiennes est madame Salvagia Vincenze, que les Français appellent « madame Selvage ». Elle couche dans la chambre royale, comme « la Renouillière », ainsi que Marie de Médicis appelle brièvement l'autre. La reine use d'elle pour des commissions de confiance, des remises d'argent. Les gages des femmes de chambre étant modiques — 120 livres par an, — madame Selvage reçoit des gratifications qui vont jusqu'à 9 000 livres! Elle — ou sa fille — est encore auprès de la princesse à sa mort en 1642[1].

Trois autres femmes de chambre, Catherine Forzoni, particulièrement en faveur, fille de la nourrice de Maris de Médicis; madame Sauvat, fille d'un valet de chambre de la reine Louise de Lorraine; et madame Canche, femme d'un contrôleur général des finances de Poitiers, ne quittent pas l'appartement

1. Françoise Frugelet, « demoiselle » de la Renouillière, a été nommée femme de chambre en 1601 (Louise Bourgeois, *les Six couches de Marie de Médicis*, Paris, 1875, p. 88). Elle mourut en 1611. Louis XIII qui ne l'aimait pas croyait voir revenir son esprit (Héroard, *Journal*, II, 66). Quand, pendant la nuit, la reine avait à réveiller quelqu'un elle appelait la Renouillière (P. Matthieu, *op. cit.*, p. 35). Madame Salvagia fut arrêtée à Blois en 1618 après la fuite de Marie de Médicis (Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1863, II, 544). Elle fut la cause de discussions entre la reine et Henri IV (Sully, *Économies royales*, II, 44). Marie de Médicis donna, en mourant, à sa femme de chambre Selvage, un reliquaire d'or et une montre comme souvenirs (*Déclaration du confesseur de Marie de Médicis au sujet d'objets précieux donnés par cette reine à ses femmes de chambre au moment de sa mort*, dans : *Documents hist. inédits*, Paris, F. Didot, 1847, in-4°, t. III, p. 637).

où elles se relayent pour veiller la nuit — ce qu'on appelle « être de chevauchée ». — Le reste des femmes de chambre se tient dans la garde-robe : l'une s'occupe du linge de table, l'autre « des linceulx » ou draps de lit; une troisième empèse le linge de la reine. Les biens, meubles et immeubles, de quelque étranger décédé ou de quelque enfant naturel leur procurent d'assez bons bénéfices [1].

Autour d'elles gravite un menu personnel accessoire : des nains d'abord, un couple d'Italiens, Marguerite Zavizanca et son frère, Albert; Merlin et Marin Noué, qui est le portemanteau ordinaire; puis, une négresse, Madeleine, « la more de la reine », que celle-ci finira par marier en lui donnant 600 écus, et aux noces de laquelle elle fait faire « un festin digne d'une si belle beauté »; une folle, Mathurine, célèbre et très populaire en ce temps-là; un bouffon, Pierre Navarre. Dans un ordre plus utile, Nicolas Guillois, le porte-chaise ordinaire, lequel apporte l'objet à la garde duquel il est préposé quand on le lui demande, dans n'importe quelle pièce de l'appartement, et généralement le tient dans la garde-

1. Catherine Forzoni, la plus favorisée, reçut la charge « de capitaine châtelain du château de Belleperche en Bourbonnois » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 108 r°). Ce fut elle qui accompagnait Marie de Médicis dans sa fuite de Blois (*Relation de la sortie de la reine mère de Blois*, dans Aubery, *Mém. pour l'hist. du card. de Richelieu*, Paris, 1660, in-fol., I, 142). « Catherine estoit une brutale », dit Tallemant (III, 238). Il y avait un certain nombre d'autres femmes de chambre (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 141 v°; 93, fol. 171 r°, etc.)

robe; la lavandière, Madeleine Maupart qui blanchit « le linge de corps de Sa Majesté depuis son partement de Florence »; enfin le petit Gaspard qui soigne les oiseaux des femmes de chambre[1].

En tête des hommes qui figurent dans les états de la maison d'une reine de France viennent d'abord les aumôniers. Marie de Médicis a considérablement augmenté la liste des siens. La reine qui l'a précédée, Louise de Lorraine, n'avait qu'un grand aumônier, une vingtaine d'aumôniers honoraires et quatre chapelains. Grand aumônier, premier aumônier, aumônier ordinaire, quatre aumôniers servant par quartiers, trente aumôniers sans gages, confesseur ordinaire,

1. L'usage d'avoir des nains près de soi était très répandu chez les seigneurs du moyen âge (note très documentée de B. Prost, dans *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, Paris, 1904, I, 519). Les reines se passaient les leurs de règne à règne (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 407 r°). Catherine de Médicis avait parmi ses femmes de chambre des négresses, des Grecques, des Turques et des Polonaises (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 19 r°). Mathurine était très connue du public (Bassompierre, *Mém.*, II, 112). On empruntait son nom pour des libelles (*les Essais de Mathurine* (s. l. n. d.), in-8°; *la Cholère de Mathurine contre les difformez réformateurs de la France*, Lyon, 1616, in-8°; *le Feu de joye de madame Mathurine*, Paris, 1609, in-8°; *la Sagesse approuvée de madame Mathurine*, Paris, 1608, in-8°). — En 1622 elle vivait encore et le roi lui faisait 1 200 livres de pension (N. Rémond, *Sommaire traité des revenus et despences des finances de France*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VI, 129). — En ce qui concerne la chaise, l'usage était couramment d'aller la trouver dans la garde-robe (G. Colletet, *le Roman satyrique*, 1624, p. 970). Lorsque Guillois la portait quelque part, il était admis que le roi ou la reine continuassent à recevoir et à causer tout en s'en servant (Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, 1655, p. 103).

confesseur du personnel, prédicateur, chapelain ordinaire, dix chapelains : plus de cinquante ecclésiastiques attestent le souci qu'a la femme d'Henri IV de paraître bonne catholique.

Depuis Anne de Bretagne, la tradition est que le grand aumônier de la reine soit un évêque. Celui de Marie de Médicis est l'évêque de Béziers, Jean-Baptiste Bonsi, un Florentin, sénateur de Florence et n'allant jamais dans son évêché, que son oncle, Thomas Bonsi, administre. Mal payé, comme tout le monde, — 300 livres de gages annuels, mais 4500 livres de gratification, — Jean-Baptiste Bonsi remplit l'office, peu absorbant, de distribuer les aumônes de la reine, qui sont régulières, et d'être le secrétaire de Sa Majesté dans les affaires religieuses. Les honneurs et profits sont nombreux : dispenses des impôts ecclésiastiques, bénéfices, dignités, etc. ; le prélat n'attend pas la mort de l'archevêque de Rouen, le cardinal de Joyeuse, pour demander une part des abbayes du moribond ; il case neveux et nièces, mariant richement celles-ci, faisant arriver l'un de ceux-là, Dominique Bonsi, à la charge de premier aumônier, lui faisant avoir le prieuré de Solesmes ; enfin, premier cardinal créé par Louis XIII, il obtient la pourpre en 1611. Il fut congédié quatre ans plus tard, en 1615. Plus heureux ou plus adroit que lui, un de ses successeurs, honoré comme lui du chapeau rouge, ne quittera la place, en 1624, que pour devenir premier

ministre : c'est l'évêque de Luçon, Jean-Armand du Plessis-Richelieu [1].

Tous les ecclésiastiques, quel que soit leur titre, attachés à la maison de Marie de Médicis : premier aumônier, aumônier ordinaire, aumôniers par quartier ou chapelains, n'ont en définitive que deux fonctions définies : dire la messe, le matin, les vêpres le soir, et bénir les tables aux repas. La messe de la reine doit être prête dès neuf heures du matin. Les dimanche, vendredi et samedi, on chante une grand'-messe à laquelle sont tenus d'assister, en rochet, les évêques et archevêques présents à la Cour. Les mêmes jours, on chante les vêpres à quatre heures.

Si Sa Majesté ne fait rien dire, on attend sa venue pour commencer l'office : le matin jusqu'à midi, le soir jusqu'à six heures. Quand la reine désire entendre la messe ailleurs qu'au Louvre, vite, le sommier de la chapelle charge sur une haquenée « le drap de pied

1. Le premier grand aumônier de la reine évêque, celui d'Anne de Bretagne, a été Guill. Briçonnet (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 358 r°). Thomas Bonsi avait été évêque de Béziers avant son neveu et aumônier d'Henri III, ainsi que d'Henri IV (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 145 v° et 185 r°). Il appartenait à une famille de gentilshommes toscans (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 10 v°). Sur les prélats italiens évêques en France, voir le cardinal d'Ossat, *Lettres* (éd. Amelot de la Houssaie, 1698, II, 95). Bonsi était l'intermédiaire entre la reine et la Sorbonne (Richelieu *Mém.*, I, 59). Obtenir le chapeau de cardinal pour lui fut une des premières choses que, devenue régente, Marie de Médicis entreprit (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 65 v°). Ph. Hurault, évêque de Chartres, lui succéda comme grand aumônier le 29 mars 1615 (*Ibid.*, 91, fol. 84 v°).

de Sa Majesté, avec ses carreaux, tapis et dais » et va installer le tout à l'endroit désigné[1].

Un prédicateur attaché à la maison royale, Frère Jacques Buchon, de l'abbaye de Saint-Victor, moyennant l'humble somme de dix livres par an, prêche tous les dimanches et jours de fêtes, le matin après l'offrande de la grand'messe et durant le Carême ou l'Avent à peu près chaque jour. En principe, une messe quotidienne est célébrée pour le personnel de la maison; il est douteux que laquais, valets de chambre, cochers ou cuisiniers y assistent, mais *benedicite* et grâces sont régulièrement dits à leurs tables comme à celle de la souveraine par l'aumônier en quartier[2].

Après la « chapelle », le chevalier d'honneur est l'homme le plus important de la maison de la reine, personnage grave, très digne, qui accompagne la

1. Voir *l'Ordre que le roi veut estre tenu par son grand aumosnier, le maistre de son oratoire et le maistre de sa chapelle*, dans *Ordre et règlement qui doit estre tenu et observé en la maison du roy*. Paris, M. Leché, 1657, in-12, p. 23; et Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 37 et 87.

2. Les princes du XVIe siècle avaient à cœur de prendre parmi leurs aumôniers des personnages tels que Pierre Ronsard (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 115 r°, 143 v°, 146 r°, de 1564 à 1586), Philibert Delorme (*Ibid.*, fol. 2 et 101 v°), Pierre Lescot (*Ibid.*, fol. 115 v° et 144 v°), Jacques du Cerceau (*Ibid.*, fol. 25 r°). A part Jean Bertaut et plus tard, en 1622, l'abbé de Saint-Cyran, on ne rencontre guère de gens connus dans la chapelle de Marie de Médicis. Elle gratifiait tous ses chapelains même italiens d'évêchés et d'abbayes (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 89 r°; 87, fol. 8 v°; 86, fol. 34 r°, 153 r°, 191 r°; 88, fol. 2 r°.)

princesse partout et lui sert de « chaperon ». Il faut, afin de remplir cette place, Marie de Médicis le dit elle-même, « un cordon bleu et une barbe grise ». Il n'a pas grand'chose à faire et ne commande à personne. Au Louvre et dehors, il prend la main de Sa Majesté, lorsque celle-ci a besoin qu'on la conduise, se tient à sa droite dans toutes les grandes cérémonies, mais pour monter ou descendre de cheval, la fonction passe au premier écuyer quitte à ce que dès que la princesse a posé le pied à terre, le chevalier reprenne ses droits. Il a sa chambre au palais royal, privilège insigne accordé à peu d'hommes. Dans les cas graves, et si la place est occupée par quelqu'un en qui Marie de Médicis ait pleine confiance, le chevalier d'honneur rédige les lettres importantes, celles qu'il faut particulièrement mesurer et « pourpenser »[1].

L'autorité sur le personnel de la reine appartient en fait au premier maître d'hôtel, cheville ouvrière de la maison, comme il l'est de toute maison de

1. Non seulement une barbe grise (Malherbe, *Lettres*, III, 421), mais *una barba canuta* (Canestrini, V, 566) est nécessaire pour cette fonction comme pour celle d'écuyer. Ses attributions sont indiquées dans un mémoire de l'abbé de Dangeau (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 738, n° 49). Les chevaliers d'honneur de Marie de Médicis ont été : Jeronimo Gondi jusqu'en 1604, M. de Chateauvieux jusqu'en 1614, M. Brulart, commandeur de Sillery ensuite (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 416 v°). M. de Sillery était commandeur de Malte; Marie de Médicis demandera longtemps au grand maître de l'ordre une grand croix honoraire pour lui (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 130 r°, 145 r°, 177, r°). Sur les logements au Louvre, extrêmement restreints, voir Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 30.

riche particulier : c'est lui qui a les règlements à appliquer, les papiers à tenir à jour, les punitions à infliger : il est le dirigeant suprême de ce qu'on appelle les Sept offices. Il doit être noble parce qu'il a sous lui des écuyers qui le sont; il doit être actif, intelligent, volontaire, doué d'une parfaite mémoire pour connaître jusqu'au dernier des enfants de cuisine. Le premier au Louvre, dès l'aurore, — « les grandes lanternes de toile » posées dans les escaliers du logis royal une fois éteintes, — il veille à ce qu'on « balaie et ôte les ordures qui sont à la cour, sur les degrés et aux salles hautes et basses, afin qu'il ne demeure aucune saleté ou puanteur ». Il va partout s'assurer que chacun est à son poste à l'heure, — tout le personnel logeant en ville. — Dès le réveil de la reine, il vient dans la chambre royale prendre les ordres qu'il transmet aux cuisines, puis va constater que chaque chose est faite au contentement de la souveraine, que les viandes sont bonnes, et que le vin n'est pas piqué.

Tous les trois mois, il dresse la liste des gens devant servir dans le « quartier » et la présente à la reine qui signe : pièce importante pour la comptabilité, car ceux-là seuls seront payés qui figureront sur cette pancarte. Il rassemble le personnel nouveau le 4 du premier mois du quartier, lit à haute voix les règlements, rappelle à chacun qu'il doit se conduire « avec toute fidélité, intégrité, soin et diligence »;

recommande rigoureusement d'être présent chaque jour avec défense de se faire remplacer sans une autorisation particulière, qui sera d'ailleurs inscrite sur un registre spécial, ou sans une « bonne et due certification » de médecin; puis, rompant le cercle, il va d'office en office apprendre à connaître les nouvelles figures, et renouer connaissance avec les anciennes. C'est lui qui propose les avancements, fixe les attributions, décide les suspensions ou mises à pied. Du haut en bas, hommes et choses doivent lui être familiers. Le soir, à la nuit, il s'occupe de l'éclairage, « fait allumer des flambeaux par toutes les salles et passages du logis de Sa Majesté, des falots aux quatre coins de la cour, aux degrés, afin que l'on puisse connaître et voir ceux qui y viendront[1] ».

Le premier maître d'hôtel a près de lui un maître d'hôtel ordinaire, qui n'a qu'un rôle effacé, et le maître d'hôtel en quartier qui est son vrai collaborateur.

1. La situation de maître d'hôtel et ses fonctions dans la maison de la reine, identiques à ce qu'elles sont dans une maison de seigneur du temps (Audiger, *la Maison réglée*, Amsterdam, 1700, in-8°, liv. I, chap. 13), sont fixés par les règlements royaux (Bibl. nat., nouv, acq. fr. 9 175, fol. 519 v°; 7 225, fol. 88 v°, 95 v°, 191 r°; *Ordre et règlement qui doit estre tenu et observé en la maison du roi*, p. 13, 33). Concini a été premier maître d'hôtel de la reine de 1605 à 1608 (Bibl. nat., ms. fr. 9 175, fol. 416 v°); le plus important a été le vicomte de Charmel (*Ibid.*), « gentilhomme issu de bon lieu, bien allié, et de condition très honorable », que Marie de Médicis fit marier par le président Bourgtheroulde de Rouen, avec la nièce de M. Rombault, conseiller du Parlement de Normandie (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 211 v°).

Le troisième jour du premier mois de chaque quartier, le premier maître d'hôtel, le maître d'hôtel sortant et le maître d'hôtel entrant se réunissent dans le « bureau du maître d'hôtel », tiennent conseil en compagnie d'autres fonctionnaires : le maître de la chambre aux deniers, le contrôleur général et les clercs d'office. On examine ce qui a été fait dans le précédent quartier ; on décide ce qui se fera dans le suivant, puis les registres étant étalés : marchés de vivres et de fournitures, menus, état des batteries de cuisine, des ustensiles, du linge, le tout est revu, signé, paraphé ; car le maître d'hôtel entrant rendra compte du matériel dont on lui transmet la garde. Alors le maître de quartier prend le bâton, marque distinctive de sa fonction, et fait le tour des offices pour connaître, lui aussi, son monde. A défaut de son chef, il va attendre la reine le matin au sortir des appartements et lui demander ses instructions pour le dîner. Après quoi il revient à la cuisine surveiller. Au moment du repas, il informe Sa Majesté que la table est servie, ou plutôt la viande portée. La reine se mettant à table, il lui présente la serviette mouillée avec laquelle Sa Majesté s'essuie les mains. Il préside le service. Il doit être constamment là : défense de prendre le moindre repas hors du Louvre ; défense d'avoir une autre occupation rétribuée hors du palais. Il fait son rapport, à la fin de chaque mois, à la reine, au sujet des fautes du personnel, propose

les punitions graves et réunit souvent en conseil les personnages que nous avons indiqués tout à l'heure afin de prendre leur avis et de maintenir les traditions[1].

La reine étant à table et le maître d'hôtel ayant tendu la serviette, ce n'est pas lui qui sert Sa Majesté, ce n'est pas non plus un domestique quelconque : il faut des gens « nés » ; la fonction revient aux gentilshommes servants. Les trois gentilshommes servants portent les noms antiques de pannetier, d'échanson et de tranchant. L'un donne le pain, l'autre sert à boire, le troisième coupe la viande. Dès que l'heure est arrivée de préparer la table, les trois personnages se rendent processionnellement « au gobelet » — le gobelet est l'endroit le plus relevé des cuisines, le premier des sept offices, là où se prépare ce qui concerne le couvert de Sa Majesté; — un huissier les précède; des officiers les suivent. Au gobelet, ils prennent : le pannetier, la nef royale, vase de cristal en forme de nef de navire, monté sur

1. Toutes ces indications sont fournies par les manuscrits suivants : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175 (fol. 365 r° et suiv.); nouv. acq. fr. 7 225 (fol. 39 r°, 89 r° et suiv. 189 r°); nouv. acq. fr. 7 859 (fol. 102 r°, 103); nouv. acq. fr. 9 738 (fol. 125); Cinq-Cents Colbert 94 (fol. 202). En fait de noms connus nous ne relevons que des Brulart parmi les maîtres d'hôtel de Marie de Médicis (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 416 v°). Le dauphin fils de François Ier avait eu comme maître d'hôtel « Loys de Ronsard, seigneur de la Poissonière » de 1521 à 1524 (*Ibid.*, fol. 489 r°) et de 1526 à 1539 (*Ibid.*, 497 r°, 503 r°); et Louise de Savoie, Merlin de Saint-Gelais (*Ibid.*, fol. 687 r°, 693 r°).

garniture de métal ciselé et qui contient la serviette; l'échanson, la coupe; le tranchant, les couteaux. Ils retournent processionnellement, viennent dans la salle et regardent dresser le couvert. Une fois la reine à table, eux seuls s'occupent d'elle, lui donnent son pain, lui tendent son verre sur un plateau, après avoir essayé vin et eau devant elle pour l'assurer qu'on ne l'empoisonne pas; lui passent sa viande, apportée par les officiers de la cuisine, et tout ce qu'elle mange : Sa Majesté ne prend rien que de leur main.

En principe, leur office devrait s'arrêter là. En réalité, Marie de Médicis n'ayant pas de gentilshommes d'honneur pour son service d'apparat, ils en remplissent la fonction. Ils doivent donc venir au Louvre le matin, vers sept ou huit heures, se rendre dans l'antichambre et attendre que la souveraine sorte pour l'accompagner. Ils sont tenus d'entretenir deux chevaux chacun. S'ils n'escortent pas la reine, celle-ci les envoie faire vingt courses; porter des condoléances ici, une lettre là-bas. Les promenades sont parfois longues, tel va en Berry, tel en Touraine. Bien qu'ils n'habitent pas au Louvre, ils ne peuvent, comme les maîtres d'hôtel, ni dîner ni souper dehors. Ils touchent à peine 400 livres par an, et il faut, pour faire figure à la Cour, avoir de beaux et dispendieux habits, les renouveler souvent, dépenser des 2500 écus de préparatifs au

moment de carême-prenant, au besoin faire sa partie dans des brelans dangereux, participer à des ballets coûteux, etc. C'est cette raison, ici, plus encore que le grand nombre des candidats, qui a nécessité le roulement des quatre quartiers annuels. On se ruine pendant les trois mois de service et le reste du temps, comme le dit un contemporain : « la vie simple et privée dans les châteaux n'exigeant ni grands frais, ni riches habillements, ni chevaux de grand prix, ni banquets, ni les autres magnificences requises de ceux qui sont à la Cour ; on peut se restreindre et compenser par de sages économies les dépenses auxquelles oblige le service[1] ».

1. Les gentilshommes servants avec Marie de Médicis sont peu de chose à côté de ce qu'ils étaient sous Catherine de Médicis (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 385 r°). L'ambassadeur vénitien Suriano explique pourquoi on est obligé de les faire servir par quartier, en raison des frais excessifs que représente pour eux leur service à la Cour (voir Tommaseo, *Relation des ambassadeurs vénitiens en France*, dans *Documents inédits*, I, 489). Le carême-prenant étant ruineux (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20 021, fol. 13-14), la misère des gentilshommes sans grande fortune était lamentable (*Mém.* de Beauvais-Nangis, éd. Monmerqué, 70, 121). Aussi tous les poètes et moralistes vantaient à ceux-ci les plaisirs de la vie des champs (lire la jolie page de Nic. Pasquier, *Lettres*, 1623, in-12, p. 614; les vers de Nicolas Rapin, *les Plaisirs du gentilhomme champêtre*, Paris, 1583, in-12, et sa manière de refrain, p. 13 :

Vivez donc aux champs, gentilshommes !...

puis du Faur de Pibrac, *les Quatrains avec les plaisirs de la vie rustique*, Paris, 1583, in-12; C. Binet, *les Plaisirs de la vie rustique et solitaire*, Paris, 1583, in-12; *les Plaisirs de la vie rustique qui sont divers poèmes sur ce sujet*, Paris, 1583, in-12). De la situation du gentilhomme aux champs sous Henri IV, nous avons un curieux tableau que trace l'auteur du *Païsan françois au roi* (s. l. n. d.), in-12, p. 126. L'office des gentilshommes servants est fourni par les mêmes textes que ceux qui ont été cités plus haut.

La domesticité proprement dite se recrute dans la roture ; d'abord les huissiers, auxquels on dit : « Monsieur l'huissier » ; il y en a un pour chaque pièce. En permanence à l'entrée de la salle dont ils ont la garde, les huissiers tiennent « une verge » à la main, souvenir des temps pas très lointains où ils fouettaient ceux qu'ils avaient à reprendre, et ils font le service d'ordre criant : « Sortez! Poussez-vous, sous peine de la baguette! » Le matin, les huissiers arrivent dès les cinq heures, assistent au nettoyage, ne laissent entrer chacun qu'à l'heure désignée pour lui.

L'huissier de l'antichambre est celui dont la charge est la plus lourde, parce que la salle qu'il surveille est la pièce où les courtisans et le personnel accourent en plus grand nombre. Le cérémonial interdit qu'on s'asseye sur les coffres garnissant les murs et qu'on approche du buffet; la première prescription par décence, la seconde par précaution : l'huissier alors « barde » le buffet, se tient devant. Au moment où l'on va mettre la table de Sa Majesté — si la souveraine prend son repas dans l'antichambre, — l'huissier fait évacuer la pièce. L'huissier du Cabinet, lui, doit connaître son monde, ne pas laisser se faufiler dans ce qui est le « Salon » de Sa Majesté des inconnus ou des suspects, mais, en même temps, il doit veiller à ne pas irriter quelque grand seigneur ombrageux ou offenser un obscur gentilhomme. La

tâche devint particulièrement difficile lorsqu'il a affaire à quelque couple de bavards seigneurs gascons, amis de Henri IV, se disputant, échangeant des gifles : offense criminelle à la dignité de la demeure royale, qui oblige l'huissier à jeter tout ce monde dehors[1].

Ensuite les valets de chambre. Ils sont quatre, en quartier, sous la direction du vieux Pierre Sopitre, le premier valet de chambre, chef d'une dynastie qui se passe la charge de père en fils — Henri III avait un Sopitre premier valet de chambre, Louis XIII en a encore un en 1633. — Les valets de chambre viennent au Louvre à cinq heures du matin, allument le feu, l'hiver, dans l'antichambre et le Cabinet, puis nettoient. Dès que la reine est éveillée, ils se rendent à la cuisine pour aller prendre son bouillon et, sitôt qu'elle est partie à la messe, s'emparent de sa chambre

1. Les huissiers avaient des chaînes d'or; ceux de la chambre du roi, des masses (*Discours sur l'ordre observé à l'arrivée de Don Pèdre de Tolède*, p. 8). Leurs cris sont indiqués dans *les Visions admirables du pèlerin du Parnasse*, Paris, J. Gesselin, 1635, in-16, p. 82. Le règlement des huissiers, comme celui des valets de chambre, se trouve dans les mss. : nouv. acq. fr. 9 738, 7 225, fol. 39 et 109; 9 175, fol. 334 r°, 525 v°, de la Bibl. nat. — Marie de Médicis a eu pour huissier un homme d'une rare fidélité, Jean Mauderon, dit Maudricart. Il était, tout jeune, huissier de cabinet de Louise de Lorraine, en 1589 (Bibl. nat., ms. fr. 9 175, fol. 410 r° et ms. fr. 7 854, fol. 180 v°). Il devint huissier de chambre de Marie (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 94, fol. 116 r°). Il devait après 1630 suivre la souveraine à l'étranger (*Estat des officiers de la feue reine Marie de Médicis, ayeule du roy, qui l'ont servie dans les pays estrangers*, dans *Estat général des officiers domestiques et commansaux de la maison du roi*, Paris, M. Leché, 1652, in-12, p. 42).

à coucher, font le lit, battent, rangent, époussettent. Le reste de la journée, ils se tiennent dans l'antichambre et, la nuit venue, allument chandelles, bougies et falots. La fruiterie leur a transmis le luminaire nécessaire dont ils ont délivré « par poids et comptes » une décharge en règle, comme ils donnent récépissé du bois à brûler et des serviettes pour le ménage. Ils mouchent les chandelles et surveillent les lanternes. Derrière eux, évoluent trois valets de garde-robe qui aident les femmes de chambre à transporter et ranger les effets de Sa Majesté dans les coffres[1].

A la suite, dans la domesticité, se placent les médecins, au nombre de cinq : premier médecin, médecin ordinaire, trois médecins en quartier, y compris le médecin du commun, aidés de deux apothicaires, de deux chirurgiens et d'un barbier à l'usage « du commun ». Ils se trouvent chaque matin

1. On éclaire l'antichambre de six flambeaux de cire jaune et la chambre de six flambeaux de cire blanche (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 269 r°). Avant Henri II les valets de chambre étaient nobles (*Scaligeriana*, éd. de 1669, p. 246). Sur la dynastie des Sopitre, voir Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 229 r°. — Henri IV donna une abbaye à l'un d'eux (*Lettres missives*, VII, 816). Les quatre valets de chambre de la reine en 1614 s'appelaient Rouvré, Marcel, Berault, Dagron (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 209 r°). Un d'eux couchait toutes les nuits dans l'appartement (*Ibid.*, nouv. acq. fr. 7 225, fol. 91 r°). Les valets de chambre de Marie de Médicis sont des inconnus. Catherine de Médicis avait eu dans cette fonction Balthasard Beaujoyeux (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 396 r°); Henri II, Léonard Limousin (*Ibid.*, ms. fr. 7 854, fol. 9 v°).

à l'antichambre, au cas où l'on aurait besoin de leurs services, et ne manquent aucun repas, afin d'essayer les vins. Ils reçoivent des traitements hors de proportion avec leur place et surtout avec les gages du reste du personnel : par exemple, à côté du premier maître d'hôtel qui touche 800 livres par an, M. Delorme, le premier médecin, successeur de M. André du Laurens, lequel était un très savant homme, docteur et professeur de Montpellier, gagne 7 400 livres, plus 3 700 livres de gratification, ce qui représente en tout 11 000 livres, et M. Petit, le médecin ordinaire, 9 000 livres! Marie de Médicis a un faible pour les médecins étrangers; elle en a eu de tous les pays, des Italiens, des Espagnols, des Juifs portugais qu'elle comble de biens; Philotée Montalto, un prétendu « docteur de la Palestine », de son vrai nom Pompilio Evangelisti, d'autres encore[1].

Tous ces médecins soignent aussi le personnel de la maison. Une centaine de personnes, dont la liste est soigneusement dressée, ont droit aux soins médicaux; des règlements minutieux prévoient les cas possibles, et définissent les conditions de ce droit de secours dans lequel sont compris les fournitures pharmaceutiques : on n'a pas le médecin pour une maladie contractée hors du service; on ne l'a pas pour certaines maladies innommables. Il est fait expresse

1. Pour le règlement royal concernant les maladies des gens de la maison, voir Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 94, fol. 203 r°.

recommandation aux médecins de composer leurs ordonnances avec bonne foi et sévérité ; de n'y mettre « aucune superfluité ou délicatesse et recherche, plutôt pour flatter les malades que pour les guérir », par exemple d'y introduire « sucre, confiture, odeurs, embellissements qui pourroient être demandés de leur propre mouvement par les malades ; mais seulement ce qui sera nécessaire pour la restauration de leur santé » : il faut empêcher, comme dit Robert Estienne, que « les marchandises des apothicaires ne soient quasi que pour les friands qui sont en santé ». L'apothicaire, qui fournit aussi le jour des Rois l'hypocras qu'on boit et en temps ordinaire le sucre et la cannelle, à la fin de chaque quartier, présente les ordonnances médicales datées, avec les noms des bénéficiaires et leurs qualités ; on contrôle[1].

1. Il y a eu trois du Laurens successivement médecins d'Henri IV : Michel, Richard et André (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 201 r°). André, le premier médecin de Marie de Médicis, né en 1558 à Tarascon, professeur à Montpellier en 1583, fit nommer par la reine un de ses frères, Gaspard, archevêque d'Embrun (*Lettres* du cardinal d'Ossat, éd. Amelot de la Houssaie, II, 269 ; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 143 r°). Il mourut en 1609 « fort regretté » (*Lettres* de Malherbe, III, 102). Sur le médecin Delorme qui vécut très vieux, voir Michel de Saint-Martin, *Moyens faciles et éprouvés dont M. Delorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois, s'est servi pour vivre près de cent ans*. Caen, 1683, in-8°. C'était un grand curieux d'estampes auquel son cabinet coûta 20 000 écus (Bonnaffé, *Recherches sur les collections de Richelieu*, Paris, Plon, 1883, in-8°, p. 2). On trouve une lettre de lui dans le ms. nouv. acq. fr. 6 343, fol. 6 de la Bibl. nat. (10 oct. 1612). Marie de Médicis avait amené de Florence un médecin, Guidi, qui la quitta en 1604 pour rentrer en Italie (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 207 v°). Nous reviendrons plus loin sur Montalto.

Cuisines et communs s'étendent hors du Louvre, sur l'emplacement des pavillons actuels Daru et Denon et du jardin qui est aujourd'hui devant le pavillon de l'Horloge. C'est un amas de constructions basses, adossées aux maisons qui bordent la petite rue Froidmantel, « Sa Majesté ne voulant pas qu'il se fasse cuisine dans son château, pour être chose trop déshonneste et indigne du respect que l'on lui doit porter ». L'accès des communs est rigoureusement interdit au public — par peur du poison, — si rigoureusement que les maîtres d'hôtel risquent d'être chassés, au cas où l'on y surprendrait un intrus. Marie de Médicis a deux services de cuisines : le premier ne s'occupe que d'elle, et on l'appelle « la cuisine de corps » ou « la cuisine bouche », par simplification, « la bouche » ; le second prépare les aliments destinés au personnel de la maison et se nomme « cuisine commun »[1].

La cuisine bouche compte quatorze personnes, hiérarchisées : l'écuyer ordinaire, qui a le haut commandement et demeure en fonction l'année entière;

1. La cour des cuisines, ou basse-cour, gardée par un concierge (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 511), était l'œuvre de François Ier (Ad. Berty, *Topographie hist. du vieux Paris*, I, 204). Un règlement de 1585 explique pourquoi il faut que les cuisines soient hors du Louvre (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 99 r°). Sur leur accès interdit au public, voir J. Corbin (*le Code Louis XIII*, Paris, 1628, in-fol., p. 339). Personne n'y demeurait; ainsi l'huissier de la cuisine, Martin Valet, habitait rue Saint-Honoré, au Bras d'or (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 143 r°).

l'écuyer en quartier, qui le supplée. Ces écuyers ne sont pas des nobles, mais des gens de cuisine ayant gravi tous les échelons : ils reçoivent la viande et répondent des plats. Puis, dans leur ordre administratif : le maître-queux qui prépare les entrées; le potager qui dose les potages; le hâteux qui cuit les rôts; le pâtissier qui tourne les pâtisseries; l'enfant de cuisine qui arrange les ficelles et les brochettes; deux galopins, qui balaient et nettoient pour 45 sous par mois; deux sommiers qui tournent les broches; deux porteurs spécialement chargés d'apporter l'eau et le charbon; enfin l'huissier qui garde la porte. Sauf les galopins, chacun de ces gens ne sert que trois mois par an. La reine de France n'a donc pas de cuisinier éminent, lui combinant des mets rares. Les maîtres-queux ont commencé par être galopins à 30 livres de gages annuels, puis ont été promus enfants de cuisine à 40, hâteux ou potagers à 120, et sont arrivés par ancienneté à leur grade — 140 livres, — comme ils passeront écuyers à 160 livres, s'il y a des vacances. La grasse et facile cuisine qu'on sert à la table de la reine ne nécessite pas précisément de savants praticiens. On arrive aisément à acquérir le tour de main voulu[1].

1. Cependant d'autres personnes que la reine se préoccupaient d'avoir de bons cuisiniers. « J'ai découvert un fort bon cuisinier, écrit le duc de la Force à sa femme en 1605 (dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, I, 390), mêmement pour les potages et lui baille vingt-quatre écus de gages. » Sous Louis XIII des

Si la reine est contente, elle octroie des gratifications qui viennent arrondir les maigres émoluments; afin d'attirer ses bonnes grâces, certains ne craignent pas de lui offrir des surprises de leur métier, tel ce potager qui, au jour de l'an, fait cadeau à Marie de Médicis « d'un ouvrage de beurre en rocher »; il eut pour la peine 60 livres, juste la moitié de son traitement.

Les menus de la table royale sont arrêtés au début de chaque quartier par le premier maître d'hôtel et le maître d'hôtel servant qui les portent à la souveraine, laquelle approuve et signe : « Les officiers, édicte le règlement (est officier tout individu qui remplit un « office »), seront très soigneux de bien accoustrer la viande de la reine et qu'on ne lui serve rien qui ne soit fort bon et tendre. » Le bouillon doit être « bien cuit et bien consommé et non si plein de graisse et clair comme il est quelquefois ». Il faut surtout faire attention au vin que, pour plus de sûreté, le premier médecin « tastera afin de voir s'il

cuisiniers deviendront célèbres : Forger, écuyer de bouche d'Anne d'Autriche, pour les potages (il aurait inventé le potage à la reine); La Diablerie, pour les entrées; Pallier, pour les ragouts (Crespin, *l'Œconomie ou le vrai advis pour se faire bien servir*, Paris, 1641, in-8°); de la Varenne écrira en 1658 son *Cuisinier françois, enseignant la manière de bien apprêter et assaisonner toutes sortes de viandes grasses et maigres, légumes et pâtisseries* (Amsterdam, 1658, in-12). Henri IV avait signé en mars 1599 les *Lettres patentes portant établissement de maitres cuisiniers en communauté et leurs statuts*. Paris. imp. de Le Breton, 1765, in-4° (Bibl. nat., Actes royaux, F. 13268). Tout le personnel de la cuisine de la reine est énuméré dans le ms. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 13-30.

est de son goût ». Les cuisines ont à tenir prêt le repas de Sa Majesté, le matin, dès neuf heures et demie, le soir à cinq heures. Le transport de la viande jusqu'à l'antichambre est une cérémonie pleine de dignité. On forme un cortège : en tête marchent deux archers de la garde, en hoqueton ou casaque brodée, la hallebarde sur l'épaule ; derrière, vient un huissier, verge à la main ; puis le maître d'hôtel servant, tenant le bâton ; après quoi un gentilhomme servant, le pannetier ; enfin, la viande de Sa Majesté, portée par des pages ; l'écuyer de cuisine bouche, un garde-vaisselle et deux gardes du corps avec leurs hallebardes — quelquefois leurs arquebuses — veillent à ce qu'on n'approche pas du rôt royal. Quand le cortège est arrivé à l'antichambre de la reine, tous ceux qui le composent se découvrent ; l'huissier reste à la porte afin de prendre au passage les bonnets des pages, qu'il garde dans ses poches.

La cuisine commun a le même nombre de gens que la cuisine bouche, quatorze, avec les mêmes titres, les mêmes hiérarchies, les mêmes appointements. Tout autour, se groupent quelques services accessoires : la fruiterie, composée de deux chefs, de deux aides, d'un sommier, qui a charge des fruits et de la salade ; la fourrière (un chef, deux aides) qui apporte ou emmagasine le bois, le charbon, les fagots, la paille, les falots et autres matières similaires ; le serdeau, qui recueille les restes des tables, ceux de la

table royale étant transmis par un gentilhomme servant[1].

Sur les deux cents personnes composant le service quotidien de Marie de Médicis, cent soixante-quinze sont nourries par la reine, et sont dites « commensaux de la maison du roy », gens ayant « bouche à cour », ou « à pain et à pot » chez la reine. On les distribue à l'heure des repas entre quinze tables, chaque table recevant un chiffre de convives variant de cinq à vingt-deux, et portant les désignations respectives de : table des gentilshommes servants, à laquelle prennent place l'aumônier et les chapelains; table des demoiselles d'honneur, avec leur gouvernante et sous-gouvernante; table du premier maître d'hôtel, la plus importante par la qualité de ceux qui y figurent; tables des femmes de chambre, des valets de chambre, de la fourrière, de la cuisine bouche, etc.; toutes tables occupées par des convives bruyants, « parlant ensemble, faisant le long du dîner un vrai vacarme avec leurs cris, leurs huées et leurs risées ».

1. Tous ces détails sont fournis par les divers règlements manuscrits déjà cités. On fait maigre à la table royale, en dehors des jours ordinaires prescrits par l'Église, les veilles des six fêtes de Notre-Dame, la veille de la Sainte-Madeleine (22 juillet) et la veille de Saint-Roch (16 août) (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 221 v°). Avec la cuisine commun, existe une échansonnerie commun (six personnes), une panneterie commun (quatre personnes) (Bibl. nat., Cinq- Cents Colbert 93, fol. 209 v° et 210 r°). En ce qui concerne la fruiterie, Henri IV avait deux aides spéciaux « pour aller quérir des fruits en Provence » (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 205 r°). Sur la fourrière : Voir Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5 824 fol., 112, et 6 175, fol. 525 v°.

La vaisselle d'argent abonde; ils en ont tous; la fruiterie éclaire sa table avec « des flambeaux d'argent vermeil doré »; la cuisine ne compte pas les « poêlons, bassins, réchauds, culières, plats et écuelles » d'argent qui s'alignent sur les fourneaux. Deux fois par semaine, un contrôleur vient vérifier s'il n'y a bien à chaque table que ceux qui ont le droit d'y prendre place.

La surveillance est sévère. Défense est faite de rien réclamer si l'on n'arrive pas à l'heure; défense de se mettre à une autre table que celle qui vous est désignée; défense d'emporter quoi que ce soit dans ses poches, principalement le reste du pain; défense surtout aux chefs de modifier les menus fixés par la reine ou le nombre et les noms des convives. Les mets sont du même genre que ceux que l'on sert à la table de Marie de Médicis, lourds, abondants, sans attrait. Ils varient à chaque table. Les demoiselles d'honneur auront par exemple pour dîner le matin : trois entrées, trois potages; des pièces bouillies, telles que morceau de bœuf, poule, poulets, morceau de mouton; des pièces rôties, à savoir : épaule de mouton, chapon, poulets; et le soir des rôtis différents; plus, les dimanches et jeudis, un gibier. Mais les valets de chambre n'auront que deux entrées, trois plats bouillis, deux rôtis et jamais de bouilli le soir. En fait de vin, chaque convive dispose d'une pinte-chopine par jour, soit un litre et demi; les chefs reçoivent

une quarte — près de deux litres; — on distribue des pains d'une demi-livre[1].

Tous les soirs est dressé un bordereau de ce que la maison de Sa Majesté a consommé : en moyenne, la consommation pour une journée s'élève à 46 livres de bœuf, cinq moutons, deux veaux et demi, douze chapons, huit poules, trente poulets, quatre gibiers, un quarteron d'œufs, quatre livres de graisse et trente-deux livres de lard. La quantité de vin livré est de 45 setiers, 3 quartes, soit 323 litres; de pains distribués, 505. Malgré les règlements, on constate de-ci de-là quelques « extras » : poule dinde, ventre de porc, chevreau, « tétine de vache », douze boudins; le fait est rare. Très peu de sucre et d'épices que fournit l'apothicaire. Pendant le mois de janvier 1610, le total de la dépense de nourriture pour

1. « Les sept offices sont les véritables officiers commensaux de la maison du roy; lorsqu'ils sont en service, ils ont bouche à cour dans la maison de Sa Majesté » (La Marinière, *Estat des officiers domestiques et commensaux des maisons du roy, de la reine régente*. Paris, 1649, in-12, p. 19). La répartition des seize tables de la reine est fournie très détaillée par le ms. de la Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 253 et suiv.; ainsi que les menus de chacune des tables (Cf. *Ibid.*, 94, fol. 160 v°). Les fruits crus ou cuits et salades ne s'octroyent qu'à quelques privilégiés, maîtres d'hôtel, demoiselles d'honneur, femmes de chambre (*Ibid.*, 93, fol. 266 v°). Voir le règlement du repas des gens de la maison de la reine : *Ibid.*, 94, fol. 201 r°. Tous les gens « à pain et à pot » (B. Legrain, *Décade contenant la vie de Henri le Grand*, Paris, 1614, in-fol., p. 431) ont, chez les particuliers comme chez la reine, chacun un rang fixé à table (Crespin, *l'Œconomie ou vrai advis pour se faire bien servir*, p. 6). Partout leurs repas sont bruyants (*les Hermaphrodites* (s. l.), 1605, in-12, p. 270).

la reine et sa maison s'est élevé à 14 182 livres, 4 sous, 6 deniers[1].

175 personnes seulement sur 200, avons-nous dit, prennent place aux tables de la maison de la reine. Un certain nombre d'autres, en réalité, sont encore nourries aux frais de Sa Majesté, mais d'une manière différente. Madame de Guercheville, Léonora Galigaï, le chevalier d'honneur, le premier maître d'hôtel, le trésorier général, les grands dignitaires, reçoivent d'abord de larges indemnités, ingénieuse compensation à l'insuffisance des traitements : 600 livres par mois pour la dame d'honneur, 300 pour la dame d'atour, 500 pour le chevalier d'honneur, 200 pour le maître d'hôtel, 155 pour le secrétaire des commandements, etc., sont des sommes suffisantes afin de fournir aux dépenses de la vie. Par surcroît, sous le nom de « livrées », la maison de la reine délivre chaque jour à ces mêmes personnes une quantité de pain, vin et viande telle que les indemnités en question deviennent à peu près inutiles. Avec un setier

1. Nous avons conservé les « rôles journaliers des comptes de bouche de la maison royale » (1574-1608 : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5 906, pièces 122-207 ; pour 1608-1721, *Ibid.*, 5 907, pièces 208-266). On trouvera un bordereau journalier de nourriture royale, longue feuille de parchemin, datée du 27 mai 1602, et signée de quatre noms dans le ms. nouv. acq. fr. 5 824, fol. 112, de la Bibl. nat. La consommation de la maison de Marie de Médicis détaillée pour des mois entiers s'établit facilement (voir par exemple, pour janvier 1610, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 5 et suiv.). Comparer avec la façon dont on règle la dépense d'un particulier (Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. de Baillon, 1863, p. 138).

ou sept litres et demi de vin, douze pains, deux chapons, deux pièces de veau, deux pièces de mouton, une livre et demie de lard, trois quarterons de chandelle, six bûches et six fagots, auxquels lui donne droit quotidiennement son « brevet de livrée », le premier maître d'hôtel peut économiser les deux cents livres qui lui sont allouées pour sa nourriture[1].

Vivres et approvisionnements arrivent aux cuisines de Marie de Médicis par adjudication. On a fait annoncer à son de trompe dans les places et carrefours que « marchés devoient être faits à jour dit, en plein bureau et donnés au rabais, à l'extinction de la chandelle ». Les sons de trompes se font entendre non seulement à Paris, mais dans les villes « circonvoisines comme de la rivière de Loire ». Il vient du monde, car la qualité de fournisseur de la Cour est un honneur apprécié qui procure double profit, les fournisseurs étant « privilégiés, francs, quittes et

1. Une douzaine de personnes en janvier 1610 reçoivent des « livrées » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 6 r°). Nous avons conservé des modèles de « brevets de livrée » (Bibl. nat., ms. Dupuy 489, fol. 126 et 127, et nouv. acq fr. 7 225, fol. 183 r°). Les mots quartes, pintes et chopines sont les expressions courantes de mesure de vin, employées dans la maison de la reine comme dans les cabarets du temps (*Lettre d'écorniflerie et déclaration de ceux qui n'en doivent jouir*, Paris, P. Mesnier [s. d.], in-8°). Les projets de menu de la maison de la reine n'ont pas prévu les réceptions extraordinaires, festins d'ambassadeurs, soupers de gala. Pour ceux-ci il est tenu un registre spécial soumis à la reine tous les mois, et qui mentionne aussi le matériel emprunté, linge, tables, vaisselle, verres, bouteilles (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 7 v° et 8 r°).

exempts de tous ponts, ports, péages, passages, entrées, issues, gabelles et autres droits et impôts quelconques[1] ».

Quatre boulangers se sont associés pour soumissionner la fourniture du pain : Martin Gallet, de la rue Saint-Honoré, Crespin Grillet, de Châtillon-sur-Loing, André Moreau, de Poissy, et Jean Bardin, de la rue Coquillière. Un traité a été passé entre eux et la souveraine, représentée dans la circonstance par le chevalier d'honneur, le premier maître d'hôtel, le maître d'hôtel servant et le trésorier général de la maison. Les boulangers s'engagent à fournir pendant deux ans le pain de Sa Majesté et de son personnel, un pain « bien cuit et rassis », du poids de neuf à dix onces, moyennant le prix fixe de douze sols par douzaine de pains, « l'un portant l'autre », payé à la fin de chaque mois. Ils apportent leur pain à la panneterie dans des sacs de cuir et des couvertures aux

1. L'expression « à l'extinction de la chandelle » signifie qu'on allume une chandelle et qu'à l'extinction de celle-ci on adjuge au dernier enchérisseur (*Ordre et règlement qui doit estre tenu et observé en la maison du roi*, p. 18). Il arrivait qu'on rallumât d'ailleurs des chandelles (Héroard, *Journal*, II, 168). Toutes les maîtresses de maison importantes en ce temps passent des traités analogues avec leurs fournisseurs (voir un traité de ce genre signé en 1608 par la marquise de Rambouillet dans O. Teissier, *Meubles et costumes*, Paris, H. Champion, 1904, in-8°, p. 69). Sur les privilèges des fournisseurs de la Cour, consulter : *Lettres de privilège d'un marchand privilégié suivant la Cour* (dans : *Extraits des privilèges et exemptions accordés par Sa Majesté aux officiers de la Prévosté de son hostel*, s. l. n. d., in-12, p. 3), et surtout G. Fagniez (*l'Économie sociale de la France sous Henri IV*, Paris, Hachette, 1897, in-8°, p. 219).

armes et couleurs de Marie de Médicis. S'ils ne fournissent ni le poids ni la quantité demandée, on achètera le surplus ailleurs et la dépense sera défalquée de leur note. Quand la reine voyage, ils sont tenus d'expédier leurs fournitures à la suite de la souveraine; on les indemnise de leurs frais de transport. Lors de la fête des Rois, ils confectionnent les gâteaux traditionnels pour la maison entière, ce qui coûte 44 livres 10 sous[1].

Le roi de France n'a pas de provision de vin; il fait tout venir au jour le jour de chez le marchand. L'adjudicataire du vin de Marie de Médicis est M. Vincent Voiture, « bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Denis, en la paroisse Saint-Eustache », qui s'est engagé, par son traité, à fournir du vin blanc ou « du vin clairet » pour la reine, au prix de 80 livres le muid — « le muid de jauge de Paris tenant 36 setiers », soit environ 270 litres, — et du vin ordinaire pour les gens, au prix de 40 livres. Le vin royal doit être « tout vin vieil, depuis le pre-

1. Voir leur traité : Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 201 r°. « Le pain de Paris est beau et bon, mais cher; il vient en grande partie du dehors, apporté dans des charrettes par les paysans les mercredis et samedis, jours de marché (il y a huit places de marché dans la ville); les boulangers sont nombreux cependant dans la ville » (G. d'Ierni, *Paris en 1596*, dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1885, p. 168). Il y a en ce temps une dizaine de sortes de pains : pain de pâte levée, de pâte broyée, mollet, boursouflé, salé, plat, rond, long, à cornes, etc., « tous très chapelés au point qu'il n'y reste qu'une petite croûte fort déliée » (*les Hermaphrodites*, 1605, p. 150).

mier jour de janvier jusques au jour de Pasques, et depuis le dit jour de Pasques jusques au dernier jour de décembre tout vin nouveau, du meilleur qui se pourra trouver » ; quant au vin du commun, il suffit qu'il soit « bon, loyal et marchand ». M. Vincent Voiture a des caves et des celliers dans lesquels sont alignées les barriques qu'il destine à la maison royale. Chaque matin, les sommeliers des échansonneries viennent tirer aux robinets la provision quotidienne. Le marchand a bien spécifié qu'on devrait « vider d'abord les muids qu'ils auront percés, auparavant que d'en percer d'autres ». Des contrôleurs vérifient les quantités enlevées et on paie le débitant à la fin du mois[1].

Viandes, — viande de bœuf venant du marché de Poissy, « vachine de Florence, mouton de Madrid, vitelle de Rome », — poisson, qu'on apporte le vendredi matin, graisses, bois, charbon, chandelle, les

1. Ce Vincent Voiture est le père du poète bel esprit connu (Tallemant, III, 43). Nous avons son traité (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 283-284) et un arrêt le concernant (N. Valois, *Inventaire des arrêts du conseil d'État*, II, 245). Il y avait une douzaine de marchands de vin fournisseurs en titre de la Cour (*Édit du roy Henri le Grand* (mars 1607) *contenant création d'un office de marchand de vin ordinaire en gros et détail privilégié à la Cour et suite de Sa Majesté, outre le nombre de douze anciens*, in-4°, Bibl. nat., Actes royaux, F. 23 610 [626]). Pour leurs privilèges, consulter le ms. fr. 21 666, fol. 62 et suiv. de la Bibl. nat. et le *Recueil d'édits portant création de privilèges aux marchands suivant la Cour* (Paris, 1604, in-4°). De 320 en 1606, ces marchands seront 360 en 1640. Il existait un maître des caves dans la maison d'Henri IV (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 204 r°). Voir une satire plaisante sur les vins de la Cour (*Ibid.*, ms. fr. 11 904, fol. 33 r°).

autres provisions sont fournies par les fournisseurs Robert Allard, Augias, Begny, Gilles Fournier, Claude Pommier, qui sont liés par des engagements analogues. Comme chauffage, l'ensemble du personnel reçoit, par jour d'hiver, 186 bûches et 193 fagots, c'est réglementé. Le luminaire n'est pas moins fixé : 21 livres de chandelle l'hiver aux domestiques, 12 l'été; la dame d'honneur, la dame d'atour, le chevalier d'honneur, le premier maître d'hôtel ont droit chacun à deux livres de bougie blanche par jour; les autres, à de la bougie jaune[1].

Hors du Louvre, tout près de Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la petite rue des Poulies qui va du quai à la rue Saint-Honoré, sont les écuries de la reine. Marie de Médicis a loué là, en 1605, l'hôtel

1. *Les visions admirables du pélerin du Parnasse* (Paris, J. Gesselin, 1635, in-16, p. 218) énumèrent les viandes qu'on mange à Paris, et un document publié par O. Teissier, leur prix (*Meubles et costumes*, p. 72); ce même document, daté de 1605, fournit la liste des poissons; il y en a une trentaine, dont entre autres la grenouille : le cent vaut 5 sous; la baleine, 5 sous la livre (*Ibid.*, p. 74). On mangeait toute espèce de poissons de mer et de rivière; la vente en était réglementée (édit de 1602, dans Isambert, XV, 266); on apportait de bonne heure le poisson le vendredi matin au Louvre (Héroard, *Journal*, II, 161). Les vivres en général sont chers à cette époque (G. d'Ierni, *op. cit.*, p. 168). Le charbon, utilisé seulement à la cuisine, venait du Languedoc, de Carmaux, de Graissessac, de la Grand-Combe, où il était exploité par des paysans dans des conditions assez défectueuses. Il valait 16 sous le quintal pris sur place (*les Mines de charbon en Languedoc*, dans *Chroniques de Languedoc*, Montpellier, 1876, gr. in-8°, II, 155). Henri IV en avait réglé l'exploitation (édit de 1601, dans Isambert, XV, 253).

Combault; elle a fait aménager la maison par « le sieur Salomon Brosse, architecte de nos bâtiments », lequel a disposé « quelques appentis pour mettre mes carrosses à couvert »; en sorte, écrit la reine, que « ledit logis se trouve si commode, que je suis en quelque opinion de le faire acheter; mais on attendra que l'on ait trouvé les fonds pour le payement d'icelui ». On ne les a jamais trouvés [1].

Trente chevaux de carrosse, dix chevaux de selle, vingt mulets, composent l'écurie spéciale affectée au service de Marie de Médicis : des entrepreneurs, avec qui marché a été fait, fournissent par jour à chaque bête cinq mesures d'avoine, deux bottes de foin de vingt livres et demie, une botte de paille. Suivant marché conclu, le maréchal ferrant ferre cette cavalerie moyennant 600 livres par an et pour 300 livres « panse les chevaux lorsqu'ils sont blessés ou malades ». Ces bêtes proviennent soit du haras qu'Henri IV entretient à Mehun, soit d'achats aux marchands, lesquels, en vertu de lettres patentes royales, ne peuvent mettre en vente un cheval à Paris sans l'avoir montré préalablement aux écuyers

1. En 1664, en effet, cet hôtel appartient à M. du Buisson, auquel il est acheté 60 000 livres par le roi, puis abattu pour permettre l'achèvement du Louvre (Arch. nat., O[1] 1678[a]. Cf. Léon Mirot, *Le Bernin en France*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, XXXI, 1904, p. 162). Berty ne paraît rien savoir de cette maison (*Topographie*, I, 87). Voici les textes qui la concernent : Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 270 r°; 92, fol. 193 v°, 203 r°.

royaux, qui ont droit de préemption. On attelle les vieux chevaux tranquilles aux voitures de la reine, les jeunes aux carrosses de la suite. Les mulets de bât portent la litière; la haquenée, cheval de taille moyenne, « facile au montoir, allant ordinairement l'amble », est destinée à transporter, dans une valise, du pain, des confitures, des fruits, le couvert de la reine, afin de permettre à Sa Majesté, en voyage ou en partie de campagne, de trouver un léger repas sans retard, « de crainte que les sommiers et charrois, ordonnés pour cet effet, n'arrivent à temps ». Quatre palefreniers, nantis pour les jours de gala d'un beau costume aux couleurs de la reine, bleu et blanc, — pourpoint de futaine, chausses de drap à bandes de velours, manteaux de drap, bas blancs, jarretières et aiguillettes d'or, — secondés de six aides, remuent la paille, pansent les bêtes et attellent. Les mulets sont remis aux soins d'un « capitaine des muletiers » et de ses deux aides [1].

Sous les hangars, remises et appentis, voici rangés les lourds et pesants carrosses. Le carrosse ordinaire

1. Sur l'écurie de Marie de Médicis. Voir Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, 94, fol. 206 v°. On peut comparer avec l'écurie d'Henri IV (« Estat de la despense de l'escurie du roy », 1605, Bibl. nat., ms. Dupuy 853, fol. 253). Sully parle du haras de Mehun (*Économies royales*, II, 26). Les achats de bêtes sont réglementés par les « Lettres patentes portant règlement pour les marchands de chevaux » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 738, pièce 82; cf. *Ibid.*, Actes royaux, F. 5 001 [56]). L'archevêque d'Embrun fit cadeau de mules à Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 148 v°).

d'abord, monté « sur une soupente à courroies doubles, de traverse simple », garni à l'intérieur de velours rouge; il peut être attelé de huit chevaux; — le carrosse « riche », ensuite, exécuté en 1604, toujours en velours rouge et rehaussé d'or; — puis, la voiture de gala qu'Henri IV a donnée à Marie à son arrivée en France, en 1600, voiture « toute couverte de velours tanné avec clinquant d'argent; le dedans de velours incarnat en broderie d'or et d'argent, les rideaux de damas incarnat »; on y attelle quatre chevaux gris pommelés; — enfin les quatre voitures de la suite de Sa Majesté, « carrosse des femmes, carrosse des filles », etc., traînés par six chevaux chacun; on remplace chaque année le plus vieux carrosse pour la somme fixe de mille livres, de même que le charron renouvelle tous les ans les trains, parties délicates des véhicules, pour 110 livres par train, et qu'il graisse les roues pour la somme fixe d'une livre dix sols par mois. Huit cochers, dont deux spécialement affectés aux carrosses de la reine et dits « cochers du corps », conduisent ces voitures.

Ils ont un superbe costume, toujours bleu et blanc, en velours, couvert de broderies d'or, avec aiguillettes et ceinture d'or, bas blancs et un grand chapeau. Cinq postillons mènent les bêtes de volée. Enfin, deux valets de pieds par voiture, « grands laquais du corps » et « grands valets de pied », costumés de

mantilles et chausses de velours bleu, avec « pourpoint de chamois », aiguillettes et ceintures d'or, montent derrière les voitures[1].

Il est fait expresse défense aux gens de l'écurie de prêter à qui que ce soit, chevaux, carrosses, mulets ou chariots de la reine. Marie de Médicis consent à admettre au milieu de ses bêtes les montures de ses serviteurs immédiats, et elle les nourrit : chevaux de charroi de madame de Guercheville ou chevaux de selle des écuyers.

Le chef de l'écurie est M. le premier écuyer. M. le premier vient tous les jours faire son inspection et écouter le rapport ; l'écuyer servant qui sert en quartier se rend chaque matin dans l'antichambre de la reine afin de prendre les ordres et sort à cheval avec le carrosse de la souveraine. Cochers, palefreniers, muletiers, laquais, garçons, tout le monde de l'écurie célèbre sa fête patronale à la Saint-Éloi, et Marie de

1. Pour la confection des carrosses, c'est le premier écuyer qui indique « la façon et l'ornement » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 168 r°). Voir la description de la voiture de gala de la reine dans Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, éd. Michaud, XII, 120), P. Matthieu (*l'Entrée de Marie de Médicis dans la ville de Lyon*, p. 14). Les carrosses étaient recouverts de « coutil ciré » ou « treillis-ciré », manière de tissu imperméable (*Discours sur l'ordre observé à l'arrivée de Don Pèdre*, p. 5). Sur les housses des chevaux attelés aux carrosses, consulter G.-B. de Lagrèze (*Henri IV, vie privée*, p. 57). Les habits des cochers, postillons, laquais, valets de pied, muletiers, palefreniers, sont donnés par les comptes des tailleurs (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 94, fol. 211 r° et suiv.). Il y a encore à l'écurie une quinzaine d'aides (*Ibid.*, 93, fol. 145 v°) et des « garçons » préposés aux carrosses (*Ibid.*, 92, fol. 141 r°).

Médicis lui octroie à cette occasion 120 livres de gratification pour faire bombance[1].

A l'écurie, il faut joindre les pages, petite bande de douze jeunes garçons de bonne famille confiés à la reine, avec un aumônier précepteur qui les instruit et les dirige, un écuyer cavalcadour qui leur apprend à monter à cheval; un « baladin » qui leur enseigne à danser. Aux jours de grande cérémonie, les pages portent un bel uniforme « en toile d'or imprimée avec force passements d'argent large de deux doigts », et montent sur des chevaux richement harnachés; les jours ordinaires, ils ont une jupe, chausses et capot de velours, un pourpoint de satin, des bas de soie blanche, des aiguillettes et l'épée. Leur trousseau comporte huit chemises et autant de coiffes, de mouchoirs, de rabats, de paires de manchettes, de « chossons »; vingt-quatre paires de souliers de maroquin et quatre paires de bottes. Trois domestiques les servent, un barbier « leur fait les cheveux et les panse », un lavandier blanchit leur linge.

Les pages et les laquais jouissent à la Cour de la

1. Marie de Médicis a eu pour premiers écuyers : M. de la Roche, Concini (de 1609 à 1611), le commandeur de Sillery, le marquis de Bressieux (voir *Proposition de meurtre sur la reine Marie de Médicis*, où il est question de M. de Bressieux, dans *Revue rétrospective*, 1re série, t. II, p. 296), le comte de Brenne, le marquis de Breauté, etc. (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 417 v°). Sur les écuyers ordinaires, voir Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 738. Il arriva une désagréable aventure à l'un d'eux en 1609, M. Simoni, un Italien (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 318 v°) qui fut fortement compromis dans le meurtre d'un laquais.

plus détestable réputation. « En même temps que Dieu faisait les anges, le diable faisait les pages et les laquais. » En compagnie des pages du roi, pages de l'écurie, pages de la chambre, ils passent leur temps à polissonner dans les cours, les escaliers, les salles, jouant au brelan, se battant, organisant des tumultes aux cris de « tue! tue! » blasphémant, se gaussant des gens, volant des bonnets pour faire des farces et débitant des sottises aux femmes. On a multiplié les règlements afin de les mettre à la raison. La consigne a été donnée aux capitaines des gardes de placer des Suisses partout « sur les degrés et aux endroits et avenues, pour empêcher qu'ils ne commettent désordres, jurements, ni ne s'appliquent à jeux, voleries de capes, injures aux femmes et autres violences et débordements, chose exécrable! » Quand on saisit sur le fait quelqu'un de ces garnements, on doit le prendre par le fond de la culotte, le porter aux cuisines et le fouetter[1].

1. La grande quantité de pages et de laquais dans une maison était signe d'opulence (*le Fidèle sujet de la France*, s. l., 1605, in-12, p. 104). Marie de Médicis avait eu d'abord parmi ses pages bon nombre d'Italiens (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 39 r°; 87, fol. 87 v°; 86, fol. 163 r°; Héroard, *Journal*, I, 221; d'Ossat, *Lettres*, II, 460). Nous avons la description détaillée du trousseau des pages et de leur costume (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 94, fol. 210 r°). Pour leurs chevaux richement harnachés dans les parades, voir P. Matthieu (*l'Entrée de Marie de Médicis à Lyon*, p. 46). Lorsqu'ils quittaient la Cour on les confiait à des capitaines expérimentés afin qu'ils apprissent le métier des armes, à Metz (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 208 r°, et Cinq-Cents Colbert 89, fol. 177 r°), à Calais, auprès de M. de Vic, surtout (cf. L. Arnould, *Racan*, p. 64 et note;

Il ne faut pas oublier le bateau de plaisance de Sa Majesté, « sa galère », fantaisie de jeune femme et de Florentine, coûteuse et inutile. C'est au moment de sa venue en France que la jeune princesse a supplié Henri IV de lui faire construire un petit bâtiment à Marseille; puis, trouvant le travail trop long, elle a préféré en acheter un qui s'achevait. M. de Sully avait commencé par refuser l'argent. Marie dut emprunter au banquier Zamet de quoi payer, équiper le bateau, et donner 400 livres de traitement au capitaine, M. Jean-Baptiste Vassal. Il fallut ensuite trouver cinquante ou soixante rameurs. On les demanda au grand-duc de Toscane qui, de temps à autre, entreprenait des expéditions en Barbarie et faisait des rafles de musulmans. Le grand-duc se fit tirer l'oreille; finalement il consentit à expédier les « cinquante forçats turcs » requis; mais il les envoya un par un, et dans le nombre expédia deux juifs que la reine se crut tenue, par conscience, de ne pas accepter. Pour compléter « la chiourme », on obtint

Richelieu, *Mém.*, I, 27). Leurs désordres et ceux des laquais étaient proverbiaux (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 23 v°, 72 r°, 209 v°; de Fréville, *Ambassade de Don Pèdre de Tolède en France*, dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 2e série, I, 364; *Perroniana*, dans Héroard, I, 304, II, 162). Nous devons ajouter aux gens de l'écurie le maréchal des logis et ses trois fourriers qui, lors des voyages de la reine, vont préparer les logements de Sa Majesté, qu'ils marquent d'une croix blanche, les autres fourriers de la Cour ou de l'armée usant de craie jaune (voir les règlements de ce maréchal des logis : Bibl. nat., ms. Dupuy 218, fol. 160; Actes royaux F 46 915 [23]; nouv. acq. fr. 7 225, fol. 263 v°, 387 et suiv., 394; nouv. acq. fr. 7 859, fol. 278 et suiv.).

enfin du général des galères de France le personnel qui manquait[1].

Cette galère, *la Régine*, grande et d'une forme élégante, est ancrée dans le port de Marseille. Les cinquante-deux malheureux forçats qui rament, habillés d'une chemise, de chausses de toile et d'une camisole de drap rouge, sont alignés sur leurs vingt-six bancs garnis de cuir, où ils dorment et vivent tout le jour. Cinq canons figurent l'artillerie du bord : un canon de course, deux poivrières, deux moyennes pièces. Dans les cales, s'entassent les armements d'une troupe qu'on pourrait embarquer : 43 mousquets, 86 arquebuses, 13 pertuisanes, 12 hallebardes, 69 piques, 24 rondaches, 16 bourguignotes de fer-blanc, 6 cottes d'armes et 2 tambours;

1. L'histoire de la galère de la reine se trouve dans la correspondance de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 288 r°, 292 r°; 87, fol. 158 v°, 245 v°; 88, fol. 18 r°; 91, fol. 152 v°). Voir aussi Hobier : *De la construction d'une galère et de son équipage*, Bibl. nat., Rec. Fontanieu, t. 199, p. 478, puis sur les frais d'un bateau et le prix « de l'avitaillement, entretenement d'un navire » à cette époque, Bibl. nat., ms. Dupuy 233, fol. 74; les galères et les galériens, Bibl. nat., ms. fr. 18 592, fol. 287 et suiv. Les expéditions du grand-duc de Toscane contre les côtes barbaresques étaient des représailles (*Mercure françois*, 1613, p. 81). On évaluait à 10 000 le nombre des Turcs enlevés en Afrique par les navires toscans de 1570 à 1619 et à 6 000 le chiffre des chrétiens esclaves délivrés par eux (Galluzzi, *Hist. du grand-duché de Toscane*, VI, 175). Le roi de France avait d'ailleurs des Turcs dans ses galères (*Lettres missives*, VII, 439; « Trésorerie et recette générale de la marine de Ponant », 1610-1612. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 999). Il en eut longtemps (J. Fournier, *Un marché de Turcs pour les galères royales*, 1685 (Extrait du *Bullet. hist. et phil.*), Paris, 1902, in-8°).

des approvisionnements, 189 barils d'eau potable, 4 barils de vin, 10 tonneaux de victuailles, 2 tonneaux de chair salée et la caisse « à tenir chandelles ». A la poupe, se trouve le petit appartement qu'eût occupé la reine si jamais elle avait eu l'occasion de monter à bord; avec un salon garni « d'un petit tendelet de damas rouge », d'un fauteuil de velours rouge et de douze petites chaises, recouvertes également de velours; sans compter les petites tables, les coussins de velours, les « lampions pour éclairer la nuit ». Cet appartement sert au capitaine et à « l'écrivain de la galère », c'est-à-dire au comptable, M. Mathurin Daniau. Misères royales! Outre que ce navire ne sert pas à grand'chose, presque toujours immobile dans le port, se détériorant à mesure, ce qui exige des réparations infinies quand on veut qu'il sorte, c'est le capitaine qui est obligé d'avancer les fonds pour payer tous les frais, Marie de Médicis n'ayant pas d'argent. Il gémit perpétuellement, réclame à Paris, tempête; puis, désespéré, finit en 1611 par se retirer, laissant la place à un autre, M. Dori, et réclamant les 22 500 livres qu'on lui doit et qu'il finit par faire hypothéquer sur le bateau. Cette galère a simplement servi à transporter, en 1608, à Civita-Vecchia le duc de Nevers et un père capucin. L'expérience est suffisante. Lorsqu'en 1614 les maires, échevins et habitants de Nantes se cotiseront pour offrir à la reine, lors de son entrée solennelle dans leur ville,

une galère, montée de son équipage, Marie de Médicis fera cadeau du tout, séance tenante, à M. de Launay, enseigne des gardes du corps [1].

Restent les bureaux, c'est-à-dire l'administration de la maison de la reine, où l'on paie et où l'on paperasse : contentieux, caisse publique, dont le personnel porte le titre général de « gens de conseil ».

L'homme le plus influent ici est le secrétaire des commandements, M. Phélippeaux, seigneur de Villesavin, personnage très intelligent, actif, autoritaire, qui a l'oreille de la souveraine et lui écrit le plus grand nombre de ses lettres qu'il contresigne. Ses recommandations sont les plus efficaces quand on veut obtenir de l'avancement ou des gratifications. Il fréquente peu les antichambres ou les assemblées de Cour, agit plus sûrement dans ses audiences au « Cabinet », et le reste du temps travaille à sa table, discrètement, en compagnie de ses deux commis, MM. Samuel Lechalas et Laurent Deshaye. Il a bien au-dessus de lui un chef attitré, le « surintendant ou intendant général de la maison et finances de la reine ». Mais tant que la fonction de surintendant a été remplie par l'honnête M. Sébastien Zamet, qui

1. Nous avons l'inventaire complet de la galère (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 64. Comparer avec un autre inventaire : Arch. des Aff. étrang., France, 792). Henri IV parle de ce bateau à propos du voyage du P. Ange (*Lettres missives*, VII, 518). Voir aussi L'Estoile (*Journal*, IX, 414).

avait bien autre chose à faire, ou par M. d'Attichy qui n'était pas combatif, M. Phélippeaux est resté le maître. En 1614, arrivera à la surintendance M. Claude Barbin, moins maniable, qui commencera à saper la puissance du secrétaire des commandements, et quand, en 1619, Richelieu deviendra surintendant, il fera chasser M. Phélippeaux[1].

Il y a un « chancelier de la reine », c'est le vieux M. Potier de Blancmesnil, président à mortier au Parlement de Paris, dont la fonction, honorifique surtout, peu absorbante, consiste principalement à présider, à peu près chaque mois, un conseil de juristes composé de quatre ou cinq personnes : MM. Florent d'Argouges, Bullion, d'Ocquerre, Marescot, où l'on donne des avis aux divers agents des domaines de la reine sur les poursuites à exercer ou les procès à soutenir. Marie de Médicis ne s'est jamais séparée de son digne chancelier à la barbe vénérable[2].

1. Les Phélippeaux sont nombreux. C'est une famille qui a été attachée de bonne heure au service royal (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 389 r°); on sait sa fortune au XVIIe siècle. Celui-ci, Paul, rend de grands services à la reine (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 39 r°). On n'est nommé que sur sa présentation. Pour se rendre compte du travail qu'il a à faire lorsqu'il écrit les lettres de la souveraine, il suffit de dire que M. de Brèves, ambassadeur de France à Rome, partant pour l'Italie, emporte de Marie de Médicis, adressées à ses parentes, amies et autres de la péninsule, 41 lettres différentes! (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 212 r° et suiv.). Sur sa disgrâce en 1619, consulter G. Hanotaux (*Hist. de Richelieu*, II, 316).

2. Comme président au Parlement, M. de Blancmesnil rendit des

Le trésorier général de la maison a une charge autrement active, d'autres responsabilités. M. Florent d'Argouges, qui l'occupe — le fils succède au père en 1615, le petit-fils sera surintendant de la maison d'Anne d'Autriche, — dirige la comptabilité et signe les ordonnances de paiement. Chaque trois mois, le trésorier de l'épargne (manière de caissier central du trésor de l'État) lui transmet le montant des « crédits » alloués au personnel de la reine et c'est lui qui paie ce personnel. Il arrive souvent que le trésorier de l'épargne soit en retard : alors le malheureux personnel vient gémir à la porte du trésorier général de la maison de la reine, crie, profère des insolences. C'est du moins ce dont se plaint M. Florent d'Argouges, un peu humilié des réclamations dont il est assiégé. Nous verrons, en parlant du budget et des finances de Marie de Médicis, les inextricables embarras dans lesquels l'humeur capricieusement dépensière de la princesse jette M. Florent d'Argouges[1].

services importants à la reine dans des circonstances difficiles (Canestrini, *Négociations*, V, 631 ; cf. *Mercure françois*, 1614, p. 587). Il ne paraît pas avoir eu beaucoup d'ordre dans ses affaires personnelles (L'Estoile, *Journal*, VIII, 3). La reine Marguerite de Valois avait eu pour chancelier Guy du Faur de Pibrac, le magistrat poète (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 858, fol. 497).

1. Il était fils d'un contrôleur au grenier à sel de Vendôme. On trouve un d'Argouges, clerc d'office de Catherine de Médicis en 1564 (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 28 r°). Le nôtre était un des 210 secrétaires d'Henri IV (*Ibid.*, fol. 193 v°). Le trésorier général d'Anne d'Autriche nommé probablement en 1616 demeura en fonction jusqu'en 1639 (*Ibid.*, nouv. acq. fr. 9 175, fol. 445 r°) et un autre d'Argouges prit la succession en 1644 (*Ibid.*, fol. 430 r°). C'est

Les difficultés de ce genre amenant une multitude de procès, ainsi que les affaires innombrables des domaines dont dispose Marie de Médicis pour son douaire, tout un monde de praticiens est attaché à sa maison afin de vaquer à la poursuite de ces procès. Ces praticiens ont de beaux titres, analogues à ceux des dignitaires du Parlement : voici par exemple « le procureur général » de la reine, M. Louis Dolé, un avocat vigoureux, éloquent, un peu intrigant, si bien en cour à certaines heures qu'il joue un rôle politique, que de grands seigneurs usent de ses bons offices, et qu'il sera même question de lui pour le contrôle général des finances, pour la charge du chancelier de France; puis le « solliciteur général des affaires », M. Pierre Baudouin; « l'avocat général », M. Guillaume Marescot; « l'avocat ordinaire », M. Adam Thévenot; ensuite près la Chambre des comptes, en raison des perpétuelles observations que présente la difficile cour souveraine lorsqu'elle vérifie les dépenses de la maison de Marie de Médicis, un « solliciteur » et un « rapporteur[1] ».

M. d'Argouges qui rapporte les affaires au conseil de contentieux de Marie de Médicis dont il vient d'être question, conseil qui se réunit à peu près une fois par mois (voir le registre de ce conseil : Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 95).

1. Il a été fixé très anciennement par des arrêts que la reine pouvait plaider par procureur général (Bibl. nat., ms. fr. 10 830, fol. 100 v°; Arch. du min. des Aff. étrang., France, 176). Dolé a été procureur général de la reine de 1601 à 1616 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 418 v°). Il s'était fait connaître par de véhéments plaidoyers contre les Jésuites (Sully, *Économies royales*, I, 191).

Le trésorier général, avons-nous vu, est une façon de directeur des finances ; à côté de lui est le chef de service qui tient la comptabilité : le contrôleur général, M. du Buisson. Vers la fin de chaque année, M. du Buisson dresse, « par le menu, l'état général par estimation » des dépenses de la maison pour l'année suivante : c'est notre projet de budget; l'état est soumis à l'approbation du roi; il faudra qu'il soit rigoureusement exécuté dans les limites « des crédits », comme nous dirions. Le contrôleur général veille à ce que chaque article soit appliqué tel qu'il est porté. Le trésorier général se chargeant de régler les traitements du personnel, le contrôleur s'occupe, lui, des dépenses matières. Chaque soir, il se fait donner par le maître d'hôtel les bordereaux signés et paraphés de ce qui a été dépensé dans la journée, les totalise, les enregistre, inscrit au compte de chaque fournisseur et ce qu'il a donné et ce qui lui est dû, en comparant avec les marchés passés dont il garde les minutes. Lorsque, à la fin du mois, lesdits fournisseurs viennent se faire payer, il relève « l'extrait des

Nous avons conservé un discours de lui (Bibl. nat., ms. Dupuy 266, fol. 275). Pour son influence, son rôle, la confiance qu'a en lui Marie de Médicis, voir Richelieu (*Mém.*, I, 48 et 55); la *Relation de maître Jacques Gillot* (dans Michaud, I, xi, p. 475); le maréchal d'Estrées (*Mém.*, éd. Michaud, p. 399). Bien qu'il pût plaider pour des particuliers, la reine savait lui interdire de défendre telle ou telle cause (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 211 v°). Le fait qu'il manqua d'être ministre nous est révélé par *le Financier à Messieurs les États* (Paris, 1614, in-8°, p. 38) et Richelieu (*Mém.*, I, 63). Il mourut en 1616 (*Mercure françois*, 1616, p. 32).

parties qui sont employées ès escrous sous leurs noms » et leur délivre une ordonnance de paiement que ceux-ci iront présenter à la caisse, « la chambre aux deniers ». Le contrôleur a des commis, — les contrôleurs clercs d'offices, — qui copient les registres, dressent les duplicata, transcrivent les bordereaux, vont surveiller les cuisines, assistent à la « recette du poisson et de la chair » et examinent discrètement si les bordereaux que fournissent les maîtres d'hôtel correspondent bien à la réalité [1].

La caisse, « la chambre aux deniers, » n'a exactement qu'à payer ce qu'on lui demande contre la présentation des ordonnances. Son chef, « le maître de la chambre aux deniers », avait tendance au début à faire des objections et des observations à propos de tout : les règlements un peu secs lui ont rappelé qu'il n'était qu'un comptable recevant de l'argent du trésor et le débitant à son guichet. Tout au plus l'autorise-t-on à représenter la reine dans les traités passés avec les fournisseurs, aux côtés des autres dignitaires, à se rendre au bureau des maîtres d'hôtel, afin d'examiner les papiers des officiers et à donner aux nouveaux officiers de la maison lecture du brevet qui

1. Le contrôleur général est « le bras droit » du premier maître d'hôtel (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 192 v°). Ses fonctions sont minutieusement décrites par les règlements (*Ordre et règlement qui doit estre tenu et observé en la maison du roy*, p. 16; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 54 v°). M. Simon Arnoul, sieur du Buisson, succéda à Valerian Perocel (*Ibid.*, 93, fol. 201 r°).

les nomme. Car nul, fût-il simple galopin de cuisine, n'est nommé sans recevoir un brevet, ou « lettre de retenue », signé de la main de Marie de Médicis; il va au bureau de la Chambre aux deniers, entend la lecture de cette pièce, prête serment entre les mains du premier maître d'hôtel, puis regarde enregistrer ledit brevet sur les contrôles de la chambre, et se trouve ainsi installé. La caisse est ouverte à la fin de chaque mois. Les exercices clos, le maître envoie ses dossiers en ordre à la Chambre des comptes qui les épluche, les scrute et réclame quand il y a lieu[1].

Marie de Médicis a nombre de gens auxquels elle peut demander un conseil ou une aide juridique, magistrats, procureurs, avocats, hommes de loi, à Paris, en province, particulièrement dans les pays de ses domaines particuliers; elle leur donne un titre — « maître des requêtes de la reine », « secrétaire ordinaire de la reine », — de petits émoluments variables : dix à cinquante livres; les appelle parfois auprès d'elle pour un service plus régulier pendant un mois ou deux, ce qui leur vaut une gratification raisonnable. Ainsi s'est-elle constituée une clientèle de

1. L'expression « Chambre aux deniers » est conservée du moyen âge (*Camera denariorum* sous saint Louis, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 738, fol. 264). Sur le travail de la comptabilité en ce temps. voir Ant. Arnauld d'Andilly (*Mém.*, éd. Michaud, p. 426). Quand quelqu'un des personnages dont nous venons de parler avait à recevoir des reproches de Marie de Médicis, celle-ci le mandait dans son petit cabinet (maréchal d'Estrées, *Mém.*, p. 389).

serviteurs qu'elle récompense de quelque service, ou qu'elle se ménage en vue d'affaires à venir. En 1601, les maîtres des requêtes de la reine étaient dix-sept et les secrétaires ordinaires vingt-six; en 1630, les premiers sont soixante-six et les seconds soixante-huit : on trouve, au milieu d'eux et parmi des noms inconnus, un Édouard Colbert de Villacerf, un M. Bénigne Bossuet, avocat au Parlement, conseiller aux États de Bourgogne. Ces noms évoquent la pensée d'une époque prochaine autrement fastueuse où les sept mille personnes entourant Louis XIV à Versailles laisseront loin derrière elles la petite cour décente des deux cents commensaux de Marie de Médicis[1] !

1. Ces gens auxquels la reine accorde les titres de secrétaire ordinaire et de maître des requêtes sur des recommandations, principalement en province, ont des privilèges (*Déclarations du roy pour les privilèges accordés aux maistres des requêtes et secrétaires de la royne sa mere*. Paris, 1616, in-8°. Bibl. nat., Actes royaux, F. 46 927 [23]). Ils viennent faire un service auprès de la souveraine pendant quelques semaines; la reine leur délivre certificat de ce service (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 180 et suiv.). Édouard, ou plutôt Odoart Colbert, sieur de Villacerf paraît en 1611 (*Ibid.*, 92, fol. 19 v°; 93, fol. 62 r°). C'était un marchand qu'on voit ailleurs intéressé dans l'établissement à Paris d'une manufacture d'habits de drap, de toiles d'or, d'argent et de soie (Isambert, *Recueil*, XV, 284). Bénigne Bossuet est mentionné comme maître des requêtes (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 419 r°). Sur les Bossuet à cette époque, voir Jules Thomas (*les Bossuet en Bourgogne*, Dijon, 1903, in-8°). Il est à remarquer que Bossuet, l'évêque de Meaux, garda jusqu'à sa mort dans son appartement le portrait de Marie de Médicis, qui devait lui venir des siens (consulter l'inventaire de ses meubles publié par E. Lévesque, *le Testament de Bossuet*, imp. de Soye, 1901, in-8°, p. 28).

CHAPITRE IV

LE MÉNAGE ROYAL

Henri IV présentant à Marie de Médicis sa maîtresse, madame de Verneuil, en 1601; madame de Verneuil va empoisonner la vie du ménage royal. — Portrait d'Henri IV d'après les contemporains qui l'ont approché. — Aspect physique; tempérament; santé. — Son intelligence aiguë et pénétrante. — Caractère charmant. — Sa familiarité avec tout le monde; sa gaieté. — Fond de mélancolie et de tristesse. — Il est très roi et maintient chacun dans les limites du respect; ses moments de grandeur royale. — Ses amours; dispositions morbides. — Portrait d'Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil. — La passion affolante du roi. — Grossièretés de madame de Verneuil à l'égard de Marie de Médicis; insouciance d'Henri IV. — Affection première de la reine pour le roi. — Son affliction profonde devant les propos et les menaces de la maîtresse. — Sa révolte. — Scènes du ménage royal; apaisements momentanés; récriminations; violences; voies de fait. — Henri IV veut chasser sa femme. — Réconciliations facilitées par l'humeur aimable du roi et le caractère faible de Marie. — Affection réelle et grandissante d'Henri IV à l'égard de la reine vers la fin de sa vie; sa tendresse pour elle à la veille de sa mort. — Son assassinat. — Que Marie de Médicis n'a été pour rien dans cet assassinat. — Elle raconte elle-même comment elle a appris la catastrophe. — Sa douleur; son deuil sincère.

Dans les quelques heures que Marie de Médicis passa à l'hôtel de Gondi, au moment de son arrivée à Paris, en 1601, Henri IV présenta à la princesse les personnages de la cour. « Toutes les dames des prin-

cipales maisons de France et des plus honorables de la ville vinrent lui baiser les mains et faire la révérence. » Tout à coup apparut une grande et brillante jeune femme que conduisait la vieille duchesse de Nemours : c'était mademoiselle Henriette d'Entraigues. Le roi fit un pas en avant et dit à la reine d'un ton enjoué : « Celle-ci a été ma maîtresse ; elle veut être votre particulière servante. » L'assistance était un peu surprise ; Marie de Médicis resta très froide. Le cérémonial voulait que la personne présentée s'inclinât et prît le bas de la robe de la reine pour la baiser. Mademoiselle d'Entraigues fléchissant à peine le buste se disposait à saisir seulement la jupe à la hauteur du genou lorsque, d'un geste brusque, Henri IV lui prit la main et la porta vivement à l'endroit voulu. La présentation s'acheva dans une gêne générale, et la Cour, le lendemain, fut unanime à blâmer l'incident [1].

« Celle-ci a été ma maîtresse! » Elle l'était toujours ; elle le sera longtemps encore. La passion du roi pour l'orgueilleuse et ardente Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil, allait empoisonner les dix années de vie commune du couple royal.

1. Cet incident fut connu de tout Paris et les ambassadeurs étrangers en informèrent leurs gouvernements (Canestrini, V, 459 ; P. Matthieu, *Hist. de France, règne de Henri IV*, II, 35 ; Princesse de Conti, *Hist. des amours de Henry IV*, Leyde, 1664, p. 72 ; Galluzzi, V, 409). Sur l'usage devant la reine « de se baisser fort bas et de baiser le bout de la robe », voir G. Colletet (*le Roman satyrique*, 1624, p. 184).

Henri IV a été un des rares personnages de l'histoire dont la tradition ait exactement popularisé les traits, les qualités charmantes et les défauts. Petit — il avait besoin d'un montoir pour se mettre à cheval, — pas très gros, mais robuste, nerveux, agile, marchant vite, d'un pas léger et ayant le geste prompt, il garda longtemps, avec une barbe et des cheveux devenus blancs de bonne heure la peau du visage « colorée et les lèvres vermeilles, c'est-à-dire le teint florissant témoignant une parfaite santé ». A cinquante-sept ans, au moment de sa mort, l'âge l'avait atteint et il paraissait vieux; néanmoins, écrit Priuli, il semblait encore « di natura prosperosa e forte ». Jusqu'à la fin de ses jours il demeura vigoureux [1].

Sa vie hygiénique était déréglée. Il n'avait d'heure ni pour dormir, ni pour manger : « il veilloit et dormoit, dit Sully, quand et autant qu'il vouloit. » Le jeu, l'amour, la guerre l'entraînant, il oubliait la table, puis à propos ou hors de propos, buvait et mangeait

1. Il faut demander quel était le physique d'Henri IV à ceux qui l'ont vu souvent et approché de près : Sully (*Économies*, éd. Petitot, IX, 209); B. Legrain (*Décade*, p. 42); Priuli (*Relazione*, dans N. Barozzi, *Relazioni*, II, I, 207); R. Dallington (*The view of Fraunce*, 1892, p. 59); P. Matthieu (*la Mort déplorable de Henri IV*, 1620, p. 53); Angelo Badoer (dans N. Barozzi, II, I, 106). « Notre roi est d'une taille moyenne, le nez aquilin et les yeux flammeux et brillans qui descouvrent apertement la vivacité et la vigueur de ses forces » (*le Fidèle sujet à la France* [s. l.], 1605, in-8°, p. 76). Il n'y a pas grand'chose à tirer du bizarre et long travail de G. Blaignan (*Pourtraict du très chrestien et très victorieux Henri IV*, Paris, A. Longelier, in-8° [s. d.]).

abondamment, avec excès. Il aimait l'exercice : le cheval, la chasse. Habitué dès sa jeunesse par les hasards d'une vie de lutte errante aux chevauchées prolongées, il ne faisait aucune attention à la fatigue. Des journées entières il demeurait en selle, sans trop se préoccuper si, autour de lui, le degré de résistance physique était semblable, dur pour lui-même moins par volonté que par négligence. Héroard raconte que parfois, lorsque le roi venait voir son fils, tout enfant, à Saint-Germain, l'épuisement finissait par avoir raison du corps surmené du prince : les yeux battaient, la tête s'inclinait; Henri IV demandait au dauphin de le laisser se coucher sur son lit, et là il s'endormait profondément pour, peu après, repartir frais et dispos. Il avait conservé les habitudes du soldat en campagne, l'école de la plus grande partie de sa vie [1].

Ces habitudes de soldat, on les retrouvait dans l'indifférence qu'il professait à l'égard de la tenue. Par goût personnel il préférait les vêtements simples; il avait même élevé ce sentiment à la dignité d'une théorie et ne se cachait pas pour dire tout haut que

1. On trouve dans Jean Collin (*les Lauriers de la maison de Bourbon*, Paris, J. Camusat, 1641, in-4°, p. 314) des détails sur la manière vigoureuse dont avait été élevé Henri IV : « J'ai connu, écrit l'auteur, un vieil officier qui l'avoit hanté familièrement durant sa première jeunesse qui m'a dit, etc. » Henri IV aimait encore à se baigner, mais il ne savait pas nager (Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1655, p. 153).

ce qu'il aimait le mieux, chez les gentilshommes, c'était de les voir bien montés et modestement vêtus. En raison de sa vie d'aventures, il avait été cent fois exposé à manquer de tout, à chevaucher nuit et jour sur les routes sans se nettoyer et sans se changer : il s'y était fait. On l'accusait même de ne pas se déplaire dans le laisser aller poussiéreux et les accoutrements défectueux : « Je l'ai vu assez mal habillé, dit quelqu'un qui l'approcha souvent, et entre autres, une fois je lui vis un pourpoint de toile blanche usée et étant toute sale de la cuirasse et déchirée par la manche, et des chausses fort usées et rompues du côté du porte-épée. On dit qu'il portoit ordinairement ses habits tout déchirés. » Maintes fois la Cour put le contempler « la face et les armes noyées de sueur, sa barbe et ses cheveux couverts d'une sale et épaisse poussière ». Il n'aimait pas à se coiffer et à toucher à ses cheveux; il détestait ceux qui soignaient leur tête : « Je me souviens, écrit Dupeyrat, qu'un soir Henri IV, pendant son souper, apercevant à l'entour de sa table des gentilshommes qui portoient les cheveux gauffrés, sans faire semblant de parler à eux, se mit à discourir de la vanité de ceux qui emploient toute une matinée à se peigner et gauffrer leurs cheveux, et dit tout haut qu'il n'aimoit point les gens qui s'amusoient à telles superfluités. » Sans aller jusqu'aux superfluités, il était des soins élémentaires de toilette qu'il négligeait trop.

Marie de Médicis, Henriette d'Entraigues, tous ceux ou toutes celles qui ont eu des raisons d'en souffrir n'ont pas caché leurs doléances[1].

Le dérèglement de ses heures de repas et la façon excessive dont il mangeait souvent ne pouvaient pas finir, à la longue — quelque robuste qu'il fût — par ne pas altérer sa santé. Il souffrit de bonne heure de l'estomac, résultat, disaient les médecins, d'indigestions répétées : on le mit à la diète, au lait d'ânesse; on lui ordonna des lavements; on le traita avec de l'aloès et de l'absinthe. Nous avons vu qu'il avait adopté le système de boire des eaux de Pougues qu'on lui apportait; tous les ans il allait à Montceaux, à dates fixes, passer douze ou quinze jours, afin de suivre son traitement. Cependant de 1600 à 1610 il n'a jamais été sérieusement malade, à part un bizarre accident de rétention d'urine qu'il eut en 1603 à Fontainebleau et qui causa une inquiétude vive dans son entourage, puis la goutte[2].

1. Il paraît d'ailleurs que les vêtements déchirés et sales « lui venoient bien » (B. Legrain, *Décade*, p. 402). L'auteur de l'intéressant opuscule *le Fidèle sujet à la France* (1605, p. 110), parlant de la mauvaise tenue et de l'avarice d'Henri IV, emploie la formule atténuée : « Notre roi est modeste en ses habits et en la grandeur de sa dépense! » Jérôme de Bénévent est plus net (*Discours des faits héroïques de Henry le Grand*, Paris, 1611, in-8°, p. 88). « Henri IV n'agençoit pas curieusement sa chevelure », dit G. Dupeyrat (*Discours sur la vie et mort de Henry le Grand*, Paris, 1610, in-8°, p. 119). Louis XIII n'a pas plus aimé qu'Henri IV à toucher à ses cheveux, ni même à se les faire couper, d'où est venue, vers le premier tiers du siècle, l'habitude de porter des cheveux longs.

2. Dès sa jeunesse, étant roi de Navarre, il était traité par les

La goutte, il est vrai, le tortura beaucoup. La première attaque le prit à cinquante ans, en 1602 : elle fut bénigne, et il ne se plaignit pas ; on lui mettait aux pieds — c'est à l'orteil qu'elle le saisit — des bottines fourrées. Tous les hivers le froid ramenait le mal : « la neige me remue des galenteries aux orteils », mandait-il encore gaiement à Henriette d'Entraigues. Du pied elle gagna le genou et les souffrances augmentèrent. « Hier matin, écrivait-il à Rosny, de Saint-Germain, en 1605, je voulus aller courre un cerf, pensant que le plaisir que j'aurois à la chasse feroit passer ma douleur; mais ayant été à demi-lieue d'ici, il fallut retourner tout soudain, quoique j'eusse fait couper ma botte par-dessus, à cause des cruelles douleurs que je sentois et telles que quand il iroit de la perte de la moitié de mon Estat, je ne serois capable de rien escouter ni même de prendre une bonne résolution. » Avec le temps la

médecins pour ses maux d'estomac (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2 398, archives de la couronne de Navarre). Sur ses séjours à Monteeaux afin d'y prendre les eaux de Pougues, voir *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à M. J.-J. de la Scala* (Harderwyck, H. Laurens, 1624, in-12, p. 373). Il paraît que le mauvais temps empêchait le roi de faire sa cure (*Lettres missives*, VI, 493). Voir sur le même sujet Héroard (*Journal*, I, 31) et ce que nous avons dit plus haut, p. 35. On attribuait aux eaux de Pougues comme à celles de Spa des attributions curatives d'une diversité bizarre (J. Bignon, *De l'Excellence des rois et du royaume de France*, Paris, H. Drouart, 1610, in-8°, p. 28). Le public allait beaucoup à Spa (Bibl. nat., ms. fr. 12115). Sur la rétention d'urine du roi en 1603, maladie à laquelle les médecins ne parurent rien voir et qui émotionna si fortement, consulter Canestrini (V, 511), Sully (*Économies royales*, II, 90), d'Estrées (*Mém.*, éd. Michaud, p. 376).

souffrance devint intolérable. On remarqua « qu'il étoit tellement travaillé et si péniblement qu'il en changeoit de visage et de naturel »; que « contre ce naturel il étoit fort chagrin, colère et inaccessible ». Pour se distraire il tâchait de jouer aux dés[1].

Intelligent, il l'a été à un degré tel qu'on peut le considérer comme le plus remarquable des rois de France. Il était admirablement doué de cette vivacité d'esprit aiguë qui fait saisir presque instantanément les nuances les plus délicates des choses, voir avec précision et pénétration les questions, et trouver les solutions immédiates. Son jugement droit a surtout frappé la postérité; les contemporains ont été principalement émerveillés de la souplesse de son esprit. « Je remarquois, écrit P. Matthieu, à propos d'une scène à laquelle il assiste, la promptitude et la vivacité de son esprit qui alloit bien plus vite que ses yeux et pénétroit aux choses qu'il falloit deviner. Il jugeoit des pensées et des paroles sur la mine et sur les yeux. Son esprit étoit partout et en nulle part qu'en soi-même. » Sully ne revenait pas « de cet esprit vif, prompt, actif, et de facile intelligence et

1. Henri IV appelait son mal « une défluxion sur un pied » (*Lettres missives*, VI, 455). Il gardait le lit des huit jours (*Ibid.*, VI, 190) et souffrait extrêmement (Sully, *Économies*, II, 327; L'Estoile, *Journal*, VIII, 315; Bassompierre, *Mém.*, I, 218). Il se faisait porter en chaise à la chasse par des Suisses (Malherbe, *Lettres*, III, 45). Les médecins d'ailleurs lui laissaient croire que la goutte était « signe de longue vie » (de Rommel, *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 153).

compréhension[1] ». On sait la façon élégante dont Henri IV décidait les affaires, le matin, en se promenant au jardin du Louvre sous les charmilles, les mains derrière le dos; point de dossiers à laborieusement étudier; point de notes à prendre : il écoutait le ministre qui expliquait; interrogeait, s'informait, tournait et retournait les problèmes pour que rien ne fût oublié, puis prenait prestement une décision claire. Quand il pleuvait, le Prince se tenait dans son cabinet, dans le cabinet des livres, dans la grande galerie du Louvre, où, toujours allant d'un pas rapide, il fatiguait le ministre qui pouvait à peine le suivre. Il n'avait pas besoin d'effort pour être tout au point débattu, démêlant les difficultés d'une manière limpide et embrassant l'ensemble aisément. Il n'y consacrait guère plus de deux heures le matin, avant d'aller assister à la messe; mais il voulait avoir tout vu, connu les détails, décidé l'essentiel. Ce n'est qu'une intelligence sûre d'elle-même autant par sa souplesse

1. Sully, *Économies royales*, éd. Petitot, IX, 209; G. Dupeyrat, *op. cit.*, p. 91.

Je tais ce vif esprit, actif et vigilant,
Ce corps infatigable et de soy nonchallant

(J. Bertaut, *Stances au roi*, dans *Œuvres*, éd. A. Chenevière, Paris, 1891, p. 35). « Notre roi a été apennagé d'un esprit fort et grand qui le fait venir à bout de tout ce qu'il veut. Il est si disert qu'encore qu'il n'ait point pensé à une affaire, il en parle avec tant de jugement et de science que vous diriez qu'il y a deux mois qu'il ne fait autre chose que d'y penser et s'y préparer » (*le Fidèle sujet à la France*, p. 76 et 83). « Mon roi est grand physionomiste » (*l'Injustice terrassée aux pieds du roi* [s. l. n. d.], in-12, p. 153).

que par sa netteté qui peut se permettre de traiter ainsi les affaires, souvent graves et compliquées, au pied levé [1].

Avec un esprit aussi délié et une intelligence plus puissante des faits généraux, le cardinal de Richelieu est loin d'avoir été aussi sympathique à ses contemporains. Henri IV avait en plus que le ministre de Louis XIII un caractère charmant. Il était affable, souriant, plein de gaieté; on le trouvait toujours, dit son surintendant, « aimable, doux, familier », « di dolce natura », remarque un ambassadeur étranger; « débonnaire et bénin », quoiqu'il fût d'ailleurs très porté à la colère. Il était extrêmement poli. L'usage voulait que lorsqu'on le rencontrait on lui fît la révérence. Bien différent de son petit-fils Louis XIV, auquel on pouvait faire la cour, au dire de Saint-Simon, trois ans durant sans qu'il daignât vous remarquer, Henri IV répondait toujours en ôtant son chapeau et en ajoutant quelques mots gracieux :

1. Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 18) et Priuli (*Relazione di 1608* dans N. Barozzi, II, I, 208) indiquent la façon dont Henri IV tenait conseil. Le landgrave de Hesse nous a laissé la description de l'intérieur du cabinet d'Henri IV (*Relation du voyage du landgrave de Hesse à Paris en 1602*, dans de Rommel, *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 65); et l'auteur du *Fidèle sujet à la France*, celle de la galerie (p. 82). Henri IV aimait aussi se tenir dans son cabinet des livres (*Mém.* du duc de la Force, II, 256), dans lequel il venait de faire mettre les ouvrages provenant de la bibliothèque de Catherine de Médicis (« Arrest de vérification des lettres pour mettre les livres de la feue reine Catherine de Médicis en la bibliothèque du roi » [Bibl. nat., ms. Dupuy 379, fol. 110 et 511, fol. 166]).

« Serviteur, un tel, serviteur! » disait-il couramment, expression amicale qui eût bien choqué dans la bouche de ses descendants. Étant en carrosse il saluait de la main, appelant les gens par leur nom, ne disant presque jamais « Monsieur », excepté quand il était fâché, et plus souvent « Mon ami! » Il avait des nuances exquises de déférence envers les femmes et personne ne leur faisait la révérence comme lui[1].

A dire le vrai, il était même familier. « Soyons bons compagnons! » répétait-il riant à ses gentilshommes en tapant sur l'épaule de l'un, sur la jambe de l'autre. Il voulait que son entourage ne fût rien moins que compassé : il y réussissait. C'était autour de lui une jovialité réciproque, vivante et hardie, dans laquelle gentilshommes de haut et de bas parage pouvaient interpeller leur roi, vivement, prestement, avec une liberté d'allure pleine de bonne humeur. Les ripostes étaient admises, même un peu crues. Le roi avait assez d'esprit pour les provoquer et surtout les

1. Tous les contemporains sont unanimes à reconnaître la sympathique nature d'Henri IV (Sully, éd. Petitot, IX, I; Canestrini, V, 531; Priuli, dans N. Barozzi, II, I, p. 208; Fontenay-Mareuil, p. 23; P. Matthieu, *la Mort déplorable de Henri IV*, p. 65; Amb. vénit. Cavalli : Bibl nat., ms. italien 1750, fol. 57 r°). « Tu es un roi traitable et débonnaire » (*Discours fait au roi par Mathault naguières venu de Paradis*, 1605, p. 3). « Il n'y a personne qui ne vous reconnaisse doux et affable en conversation, délié et subtil en vos dits et apophtegmes, aisé et gracieux en vos devis et discours, rond et sans fard en vos mœurs et humeurs » (A. Gothruce, *les Estrennes au roy et à la royne*, Paris, 1606, in-12. p. 28). La gaieté d'Henri IV était telle que seul dans son cabinet il lui arrivait de danser en sifflant (Villegomblain, *Mém. des troubles arrivés en France*, Paris, 1667, in-12, p. 226).

subir. Il régnait au Louvre comme une manière de camaraderie franche donnant lieu à des scènes journalières du meilleur esprit français par la gaieté, la vivacité et le ton plaisant. Non content d'être tel dans son palais, Henri IV s'invitait à souper chez les gens, se mettait à table au milieu de tous et faisait la joie de chacun par son entrain prime-sautier, sa bonne humeur communicative. La réputation de son esprit qui a traversé les siècles n'a rien de légendaire [1].

Y avait-il excès dans cette familiarité quotidienne et les graves inconvénients qui en peuvent résulter pour qui détient l'autorité se produisaient-ils? Scaliger impatienté écrivait : « Henri IV ne saurait faire deux choses : tenir gravité et lire ! » Il le jugeait pas très sérieux. Il faut voir l'autre côté de cette nature si complexe et si riche.

1. B. Legrain (*Décade*, p. 431), Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 15), Sully (*Économies royales*, édit. orig. II, 307). Henri IV voulait qu'on l'abordât avec une libre franchise (*Instruttione a V. S. Mons. Matteo Barberino*. ms. de la Bibl. Corsini à Rome, cité par Ranke, *Hist. de France*, Paris, 1854, II, 311). « Il est naturellement très affable et familier, dit R. Dallington (*The view of Fraunce*, p. 68), et plus (cela est du moins l'opinion de nous autres étrangers) qu'il ne convient à la majesté d'un grand roi de France. » Cet auteur, pour montrer le sans-façon du roi, raconte comment le prince donnant une grande audience et s'avisant tout à coup que son fauteuil était mal placé, se leva, l'ajusta lui-même, puis se rassit (*Ibid.*, p. 69). Pour la familiarité d'Henri IV, voir par exemple sa conversation avec Agrippa d'Aubigné, qui lui dit (Agrippa d'Aubigné, *Mém.*, éd. Lalanne, p. 104) : « J'ose demander à mon maître ce que l'ami demande à l'ami; défaites trois boutons de votre estomac et me dites pourquoi, etc. » Il plaisantait avec tout le monde, même avec des gens humbles (Louise Bourgeois, *les Six couches de Marie de Médicis*, 1875, p. 97), et il permettait qu'on osât lui dire des vérités (*le Fidèle sujet à la France*, p. 82).

Quoi qu'en dise Scaliger, Henri IV lisait. Sans être un savant, il avait une instruction supérieure à celle des gentilshommes de son temps ; il savait bien son histoire ; il parlait l'espagnol, l'italien ; il se plaisait aux livres nouveaux à la mode. Comme il n'avait pas bonne vue et portait des lunettes, son médecin du Laurens lui lisait, par exemple, *Amadis*, au moment de la publication du volume ; il est vrai que c'était le soir, au lit, pour l'endormir. Lorsqu'il avait la goutte, M. le Grand, Grammont, Bassompierre se relayaient pour lui lire l'*Astrée* Nous ne dirons rien de son talent si franc, si clair à parler ou à écrire, de ses discours aux parlements ou autres, modèles de harangues précises ; de ses billets alertes et nerveux qui le font compter parmi les bons écrivains de la langue : c'étaient des dons naturels ; il ne les cultivait ni ne les négligeait[1].

Sous ses apparences gaies, Henri IV cachait en réalité un fond de réflexion mélancolique et même de tristesse. Son existence troublée de roi de Navarre, mêlée de hauts et de bas, traversée de plus de

1. L'affirmation qu'Henri IV n'aimait pas lire est dans *Scaligeriana* (Groningue, 1669, in-12, p. 109). Le cardinal du Perron disait : « Le roy sait force choses; il n'entend rien ni en la musique, ni en la poésie » (*Perroniana*, Genève, 1669, p. 167). Les courtisans prétendaient que l'*Amadis* était « la Bible du roy » (L'Estoile, *Journal*, IX, 135; cf. Bassompierre, *Mém.*, I, 214). Sur le talent d'orateur et d'écrivain d'Henri IV, il est à peine besoin de rappeler le livre connu de Eug. Jung, *Henri IV écrivain*, Paris, Treuttel et Würtz, 1855, in-8°.

dangers, de risques et de ruines que de bonheurs, l'avait mûri avant l'heure et désenchanté. Certain jour, lorsqu'il se promenait avec ses intimes aux Tuileries, il leur exprimait des idées qui nous surprennent un peu. Il disait par exemple à MM. de Montigny et de Cicogne qu'il aimerait mieux être mort; et comme ceux-ci s'étonnaient, lui faisant remarquer qu'il n'avait aucune raison d'éprouver de pareils sentiments, au contraire, il reprenait, hochant la tête : « Vous êtes plus heureux que moi! » Il avouait qu'il aurait voulu pouvoir changer de condition, vantant la solitude, affirmant qu'on ne trouvait que là la vraie tranquillité d'esprit et il ajoutait : « Mais cette sorte de vie n'est pas faite pour les princes qui ne sont pas nés pour eux, mais pour les Estats et les peuples sur lesquels ils sont constitués. Ils n'ont en ceste mer autre port que le tombeau et il faut qu'ils meurent en l'action[1] ! »

Religieux, il l'était, ni plus ni moins que ses contemporains. Sa religion était sincère. « Il confessa une fois à Marie de Médicis qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la religion pour s'assurer en effet sa couronne, mais que depuis la conférence

1. Cette belle parole est rapportée par P. Matthieu (*Suite de l'histoire de France concernant la mort déplorable de Henri IV*, Genève, 1620, p. 30). Le prince ajoutait : « Quand je ne serai plus là, on verra ce que je vaux! »

qu'eut à Fontainebleau le cardinal du Perron avec du Plessis-Mornay, il détestait autant par raison de conscience la créance des huguenots comme leur parti par raison d'Estat. » Sans doute « il n'estoit point bigot et ne faisoit pas estat des apparences extérieures ». Il avait ensuite des façons spéciales à lui d'accommoder les préceptes évangéliques avec ses amours, moins convaincu qu'il était de violer les lois du décalogue que de les concilier dans une large interprétation de la miséricorde divine. Mais il assistait tous les jours à la messe, comme le voulait le cérémonial, sans difficulté, lisait ses heures, priait : il n'était pas que jovial[1].

Et c'est parce que l'entourage le savait, c'est parce qu'on connaissait le point précis jusqu'où on pouvait aller en plaisantant avec lui, mais au delà duquel on l'eût trouvé plus sérieux qu'on n'eût

1. Le mot du roi à Marie de Médicis sur sa conversion est donné par Richelieu (*Mém.*, I. 10). Cf. S. Dupleix (*Hist. de Henry le Grand*, Paris, 1632, in-fol. p. 592). Le rapprocher de ce que le landgrave de Hesse prétend au contraire avoir recueilli de la bouche d'Henri IV en 1602 : « Le roi m'assura qu'il était encore dévoué à la religion réformée et que même il avait le dessein d'en faire de nouveau, avant sa fin, une confession publique » (de Rommel, *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 79). Il est vrai que les deux interlocuteurs discutaient politique et que le roi avait besoin à ce moment des princes protestants allemands. La conférence de Fontainebleau ne produisit sans doute son effet qu'à la longue (*Actes de la conférence tenue entre le sieur evesque d'Evreux et le sieur du Plessis en présence du roy, à Fontainebleau, le 4 de mai 1600*. Évreux, A. Le Marié, 1602, in-8°, et du Perron, *Diverses œuvres*, Paris, A. Estienne, 1622, in-fol., p. 1 et suiv.). Sur la conversion d'Henri IV : Bibl. nat., ms. Dupuy 119, et P. Féret, *Henri IV et l'Église*, Paris, 1875, in-8°.

voulu, que la familiarité des courtisans savait garder les limites nécessaires. « Il n'y avoit discours si familier, ni caresse si privée, écrit un contemporain, lequel a pu personnellement en juger, qui empêchât qu'une heure après il ne fît cognoistre à ceux qu'il avoit favorisé qu'il étoit le maître. »

Avec ses allures faciles et accueillantes, Henri IV en effet était très roi. B. Legrain insiste sur la nécessité qu'il y avait pour tous les sujets à faire bien attention aux distances avec lui. Trop intelligent pour ne pas sentir à qui il avait affaire et qui s'émancipait; doué de trop d'esprit pour n'avoir pas le mot de repartie décisif qui contient, tout en demeurant encore plaisant, le prince inspirait à son monde un respect profond et craintif. Chacun connaissait la façon, quand il était mécontent, dont il savait faire sentir sa colère : c'était plein de bon sens, mais impétueux et sans réplique. Les parlements l'avaient appris à leurs dépens et les harangues célèbres qu'ils subirent dans certaines circonstances font penser, en raison de leur ton bref et impérieux, au style caractéristique de Napoléon Ier. Il y eut même des cas où Henri IV crut bon d'affecter des manières qui rappellent à s'y méprendre le plus hautain Louis XIV. Chamier, ministre protestant, contre qui Henri IV avait de vifs griefs, en sut quelque chose lorsque ayant une fois demandé une audience au roi à Fontainebleau, il dut attendre douze jours, ajourné constamment sur des

prétextes mortifiants, puis fut reçu dans des conditions humiliantes, à une porte, au moment où Sa Majesté sortait pour monter à cheval, et subit une mercuriale accablante sans presque pouvoir répondre. S'il n'avait pas l'impassibilité troublante de son petit-fils, Henri IV savait en avoir la hauteur et le ton royal[1].

Tallemant a écrit qu'Henri IV n'avait pas l'air majestueux : cela dépendait du moment. Lorsqu'il le voulait, nul n'eût pu l'égaler pour la dignité, la grandeur et la magnificence. Il eut à recevoir une fois le connétable de Castille, et comme ce personnage s'était permis sur les Français des propos déplacés, le roi, résolu à le prendre d'un peu haut avec lui, le fit longtemps se morfondre dans l'antichambre, puis lui donna audience d'un air si froid et si grand seigneur, que l'autre, quoique espagnol, en demeura interdit. Mais là où il déploya toutes les ressources d'une nature capable de s'entourer de l'appareil le plus majestueux, ce fut pour la réception, en 1602, des ambassadeurs des cantons helvétiques. Quand

1. « Nous avons un roy en France, écrit un contemporain, qui est roy et parle en roy » (*l'Injustice terrassée aux pieds du roi*, p. 238). On en voit la preuve entre autres dans les *Mémoires* de Beauvais-Nangis (éd. Monmerqué, p. 87 et 97). Ch. Read a conté l'histoire du ministre Chamier (*Henri IV et le ministre Daniel Chamier*, Paris, A. Durand, 1854, in-8°, p. 36-38). Sur les harangues du prince pleines de bonhomie apparente, de simplicité affectueuse, mais nettes, vives, claires, avec des phrases courtes et cinglantes, voir *Lettres missives*, par exemple (VI, 566), et le *Mercure françois* (1611, p. 170).

on voit ces quarante ambassadeurs solennellement amenés au Louvre par le duc d'Aiguillon, grand chambellan, entouré de soixante gentilshommes, les gardes françaises faisant la haie depuis l'hôtel de Longueville où ces envoyés sont descendus jusqu'au palais; puis reçus à la porte du Louvre par le duc de Montpensier, prince du sang, escorté de chevaliers du Saint-Esprit; ensuite, au bas du grand escalier, par le comte de Soissons, aussi prince du sang, grand maître de France, qu'accompagnent des gouverneurs de province et de vieux chevaliers; quand on les suit montant les degrés de notre escalier Henri II entre deux haies de Cent-Suisses; traversant la grande salle du premier, où les gardes du corps maintiennent une foule bruissante; arrivant à la chambre royale dans laquelle Henri IV se tient sur un trône doré, richement vêtu, couvert de pierres précieuses, portant une aigrette de diamants à son chapeau, une belle écharpe blanche et noire, et magnifiquement environné d'un cercle brillant de princes du sang, d'officiers de la couronne, de gouverneurs de province, de chevaliers, on se persuade que le roi qui a su imaginer cette mise en scène, afin de frapper les esprits, s'entend aux cérémonies d'apparat. Enfin, quand on contemple le prince, impassible et digne, en même temps que simple et naturel, écoutant le discours que lui fait l'avoyer, en allemand — on le lui traduit au fur et à mesure, — et répondant sobre-

ment, « d'une façon vraiment royale », dit un témoin, on s'assure qu'Henri IV pouvait fort bien, lorsqu'il le voulait, faire figure de Majesté imposante. Il est vrai qu'à la fin de la réception, et tout souriant, il invitait les quarante ambassadeurs à défiler devant lui et serrait la main à chacun, moins par difficulté à garder jusqu'au bout son grand air que par volonté réfléchie d'ajouter à l'éclat de la fête la marque publique d'une attention particulière propre à impressionner ces modestes montagnards. Ainsi il n'était pas dupe des formes et des démonstrations extérieures conventionnelles, mais il savait s'y soumettre quand il le jugeait utile[1].

Ce sont ces qualités, ces aptitudes souples et variées qui expliquent la popularité d'Henri IV et comment, ainsi que dit L'Estoile, « le pauvre peuple fut enivré de l'amour de son prince ». Peut-être ses faiblesses, ses amours, ont-ils contribué autant à cette popularité.

1. La réception des ambassadeurs suisses eut un très grand éclat et le récit nous en a été laissé circonstancié (Bibl. nat., mss fr. 10 717, 15 530, fol. 657-664; P. Matthieu, *Hist. du règne de Henri IV*, II, 401; L'Estoile, *Journal*, VIII, 47: Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, p. 212). Henri IV, il y a lieu de le remarquer, s'était d'ailleurs inspiré des règlements anciens concernant ces sortes de réceptions (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 79 et 81. Voir aussi *Discours sur l'ordre observé à l'arrivée de Don Pèdre de Tolède, lequel arriva au château de Fontainebleau le samedi 19 juillet 1608*. Paris, 1608, in-12). Ajoutons que rompant avec les traditions, le roi exigeait qu'on entrât dans sa chambre et son cabinet, même en son absence, tête nue (Malherbe, *Lettres*, III, 58). Il paraît que des seigneurs gascons se permettaient auparavant de venir dans ces pièces en galoches (L'Estoile, *Journal*, VII, 281).

Sully explique qu'Henri IV ait été « fort sujet aux femmes et débauché après elles et aux amourachements, par récréation, galantise, et simple divertissement, ou toutes telles badineries ». Ce n'était pas précisément par récréation et simple divertissement qu'Henri IV aima toute sa vie comme il le fit. Fontenay-Mareuil est plus près de la vérité lorsqu'il parle de « cette furieuse passion qu'Henri IV avoit pour les femmes, laquelle ayant commencé à l'obséder dès la jeunesse, continua toujours, depuis, de telle sorte, que ni son second mariage ni rien n'y apportèrent aucun changement ». L'inflammabilité du prince a été telle en effet toute sa vie, qu'en vérité il semble que le malheureux roi ait subi plutôt les fatals effets d'une nature morbidement prédisposée aux passions que suivi par légèreté les fantaisies d'une humeur capricieuse. Chaque nouvel amour s'accompagnait de troubles profonds : altération de la santé, perte du sommeil, de l'appétit, de la gaieté; goût de la solitude, inusité chez un homme qui aimait la société. Jusqu'à la veille de sa mort il éprouva des désordres physiques si accusés que Marie de Médicis désolée, consciente de l'impuissance des forces humaines à conjurer de pareils maux, n'avait plus recours qu'à la religion et faisait prier pour lui. Richelieu remarque que l'esprit même du roi, clair, lumineux d'ordinaire, s'obscurcissait et que « l'excès de la passion le rendoit tellement faible qu'encore qu'il eût bien témoigné

en toutes rencontres être prince d'esprit et de grand cœur, il paroissoit dénué de jugement et de force en celle-là [1] ». Henri IV en était arrivé à ne plus démêler distinctement ce qui convenait et ce qui ne convenait pas. Les théologiens consultés déclaraient qu'à la rigueur « les fautes passagères de légèreté » pouvaient être « dignes de miséricorde », mais que ce qui était inexcusable c'étaient : « les sacrilèges, ruptures de mariage, violations de sacrements »; il n'avait pas plus souci de ceux-ci que de celles-là. « Mon cher cœur, écrivait-il à madame de Verneuil, ce ne sont point les dévotions qui m'ont empêché de vous écrire, car je ne pense point faire mal de vous aimer plus que chose au monde »; et dans une autre circonstance : « Demain je fais mes pâques, mais cela ne m'empêchera pas de vous mander ensuite de mes nouvelles! » Son insouciance était entière. Amoureux de madame de Verneuil, aimant tout de même sa femme, il se laissait entraîner à des passades :

1. Richelieu, *Mém.*, I, 9. Les écrits ne manquent pas sur les amours d'Henri IV : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 100, fol. 30 et suiv.; nouv. acq. fr. 1 563; ms. fr. 19 181; *Histoire des amours de Henri IV, avec diverses lettres escrites à ses maîtresses et autres pièces curieuses*, Leyde, J. Sambyx, 1663, in-12. Cette publication, œuvre de la princesse de Conti, parut aussi en 1652 sous le titre de *Histoire des amours du grand Alcandre*, in-8°, puis d'*Histoire des amours de Henri IV*, Leyde, 1664. Consulter aussi de Lescure, les *Amours de Henri IV*, Paris, A. Faure, 1864, in-18°. Si on veut juger des troubles physiques que causaient chez le prince ses passions voir la lettre de Don Inigo de Cardenas au roi d'Espagne, du 14 mars 1610 (le duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, II, 562). Les prières demandées par Marie de Médicis à ce sujet sont indiquées dans une lettre de Pecquius à l'archiduc Albert (*Ibid.*, II, 544).

mademoiselle de la Bourdaisière, mademoiselle de Fonlebon; il tournait autour des filles d'honneur de la reine; il se prenait de la passion que l'on sait, à cinquante-sept ans, pour la jeune Charlotte de Montmorency, âgée de seize ans, femme du prince de Condé; et lorsqu'il s'agissait d'accorder les inconciliables, de subir les reproches, les jalousies, les violences justifiées, il se taisait, incertain de ce qu'il avait à faire, faible et vacillant[1].

Mademoiselle Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil, a été celle qui l'a troublé le plus profondément. Séduisante créature, grande, mince, distinguée, surtout bien faite, avec une taille admirable, des lignes élégantes, harmonieuses, Henriette d'Entraigues n'était pas positivement très jolie. Tout en étant régulière, sa figure manquait de cette douceur et de cette grâce qui avaient fait le charme de Gabrielle d'Estrées. Les traits étaient un peu secs; la bouche, mince et fermée, témoignage de volonté

1. Richelieu, *Mém.*, I, 9, 25; *Lettres missives*, VII, 510. Lorsque huit jours après la naissance du dauphin madame de Verneuil accoucha d'un fils d'Henri IV, celui-ci prit gaiement la chose : « Il me naît un maître et un valet ! » dit-il (Dépêche de Vinta au grand-duc de Florence, citée par B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 111). « Madame la marquise de Verneuil accoucha d'un fils que le roi baisa et mignarda fort, l'appelant son fils et le disant plus beau que celui de la reine sa femme qu'il disoit ressembler aux Médicis, estant noir et gros comme lui : de quoi on dit que la reine estant avertie, pleura fort » (L'Estoile, *Journal*, VII. 321). La conduite d'Henri IV provoquait, surtout chez les protestants, de vives critiques (Hostal de Roquebonne, *l'Avant-victorieux*, Orthez, A. Royer, 1610, in-8°, p. 112 et suiv.).

tenace et plutôt de méchanceté que de bonté; le front dur, le regard froid et autoritaire; l'ensemble marquant un caractère arrêté, plus orgueilleux que sensuel, plus ambitieux et positif que romanesque. Mais elle était charmante de manières, quand elle le voulait. Très intelligente et spirituelle, supérieure certainement sous ce rapport à Gabrielle, vive, gracieuse, gaie, pleine de reparties brillantes et de malices imprévues, elle plaisait infiniment par une conversation enjouée et rapide. Henri IV, qui appréciait à un haut degré l'humeur plaisante, goûtait son esprit fin, ses pointes de satire imperceptibles contre les jeunes gens et les beaux de la cour; ses flatteries, habiles, discrètes, mesurées. Supérieurement coquette, d'une hardiesse audacieuse, elle a conduit Henri IV avec une témérité sans égale, ayant réussi à l'entraîner dans une passion aveuglante par des moyens qui eussent pu vingt fois la mener à la Bastille. Son amour angoissant pour cette femme impérieuse et brillante a été la joie et le malheur du roi. Il l'aima, moins avec le cœur qu'avec les sens, violemment, douloureusement. Ses lettres à Henriette, gaillardes et vives, ne sont pas aussi sentimentales que celles qu'il a écrites aux autres et manifestent presque brutalement son genre d'affection. Madame de Verneuil s'en rendait compte; elle répétait avec un accent dédaigneux qu'elle n'était que « la beste du Roy[1] ! »

1. Il existe, à la Réserve du Cabinet des Estampes, deux intéres-

Au fond elle avait une nature commune et même grossière. Héritière d'une famille assez méprisable, — son père, du reste de bonne race, mais de peu d'honneur, avait épousé l'ancienne maîtresse de Charles IX, Marie Touchet — elle avait été jetée, trois semaines après la mort de Gabrielle d'Estrées, en 1599, à la tête d'Henri IV, et avec succès. Les débuts de cet amour ne furent qu'un indigne marchandage. Savamment, père, mère et frère d'Henriette, par des intrigues adroitement menées, avaient beaucoup fait parler de la jeune fille au roi, puis avaient ménagé une entrevue fortuite dans une partie de chasse aux environs de Malesherbes, et, au moyen d'un agent de bas étage, Naus, avaient ensuite dis-

sants portraits aux crayons de couleur, du début du XVII[e] siècle, représentant madame de Verneuil. Le musée de Blois possède également deux portraits à l'huile, contemporains, de la marquise (cf. H. Bouchot, *les Portraits aux crayons des XVI[e] et XVII[e] siècles*. Paris, H. Oudin, 1884, in-8°, p. 251, 345, 348). Mademoiselle d'Entraigues devait surtout avoir de beaux yeux :

> Flambeaux étincelants, clairs astres d'ici-bas,
> De qui les doux regards mettent les cœurs en cendre,
> Beaux yeux qui contraindriez les plus fiers de se rendre,
> Ravissant aux vainqueurs le prix de leurs combats...

(J. Bertaut, sonnet à mademoiselle d'Entraigues, dans *Œuvres*, éd. A. Chenevière, 1891, p. 294). — V. Siri a bien montré son caractère brillant, audacieux et impérieux (Siri, *Memorie recondite*, I, 293, 294). — Sur ses amours avec Henri IV, voir : Bibl. nat., ms. fr. 15 599, fol. 615 et suiv.; nouv. acq. fr. 1 473 ; « Copie de lettres de la main d'Henri IV à madame la marquise de Verneuil », *Ibid.*, Rec. Fontanieu, t. 262, p. 1 et suiv.; A.-J. Ballieu, *Une maîtresse de Henri IV, Henriette de Balzac d'Entraigues* (Paris, Dupret, 1887, in-12); Albert zu Pappenheim, *Heinrich der vierte und dessen geliebten herzogin von Beaufort und marquise de Verneuil* (Augsburg, 1829, 2 vol in-12).

cuté le prix de l'affaire : à eux, beaucoup d'argent; Henriette, elle, disait qu'elle ne céderait que si Henri IV lui promettait, par écrit, de l'épouser. On avait parlementé des semaines! Le roi avait consenti et signé. En vain Sully, hors de lui, avait-il pris la promesse de mariage et l'avait-il déchirée en morceaux à la face du prince, affirmant à celui-ci qu'il était trompé et qu'il ne trouverait pas « la pie au nid ». Henri IV confus n'avait rien répondu et avait refait l'écrit[1].

Son affection fut violente. Loin de vous, disait-il à Henriette, « la vie seroit du tout triste et langoureuse! » Il lui répétait ce qu'il avait déjà dit à tant d'autres, ce qu'il dira à d'autres encore, ces termes passionnés dans lesquels il mettait tant de sincérité et de conviction sur le moment : « Mes chères amours, le cœur à moi, je vous baise un million de fois! Aimez-moi bien!... Soyez assurée que vous serez

1. Henriette d'Entraigues était fille de Marie Touchet, qui avait épousé François de Balzac d'Entraigues après avoir eu de Charles IX le comte d'Auvergne. C'est en octobre 1599 que commencèrent les amours d'Henriette avec Henri IV (Sully, *Économies royales*, éd. orig., I, 429; Bassompierre, *Mém.*, I, 77; Pardoe, *The Life of Marie de Médicis*. Londres, 1852, in-8°, t. I, p. 61). « Fort belle fille, dit en parlant de mademoiselle d'Entraigues la princesse de Conti (*Hist. des Amours de Henri IV*, éd. de 1664, p. 62), pas si belle que Gabrielle, mais plus jeune et beaucoup plus gaie. » Nous résumons l'affaire du singulier marchandage d'après la correspondance d'Henri IV (*Lettres missives*, V, 172; VIII, 745, 746). Le texte de la promesse de mariage nous a été conservé par une copie authentique sur parchemin, signée des ministres, et aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 10 206, fol. 4). Il est publié dans les *Lettres missives* (V, 226).

toujours la seule qui posséderez mon amour!... Je te jure que tout le reste du monde ne m'est rien auprès de toi, que je baise et rebaise!... » Il l'accablait de cadeaux, lui donnait le château de Verneuil, la faisait marquise de l'endroit; multipliait à son égard les dons d'argent, surtout, qu'elle réclamait en son nom et au nom des siens avec une insistance singulière. Non content de la loger près du Louvre, à l'hôtel de la Force, il finissait par lui concéder un appartement dans le palais lui-même. Il composait des vers en son honneur[1], d'ailleurs médiocres, mais ardents.

L'aima-t-elle? La réponse n'est pas douteuse. Selon les apparences, elle était flattée de la faveur royale; mais trop sèche et trop ambitieuse pour éprouver un sentiment vrai, et d'ailleurs à l'égard d'un amoureux qui n'était plus jeune, elle considéra plutôt l'aventure comme une question d'intérêt que comme une affaire de cœur. A maintes reprises, lassée de la tendresse

1. On pourrait multiplier les exemples d'expression de tendresse que prodiguait Henri IV à Henriette. Il lui écrivait avec une familiarité très libre (*Lettres missives*, VIII, 747, note). Les dons à mademoiselle d'Entraigues ont été nombreux (*Estat des dons et brevets du roy*; *pièces concernant ceux que la dame marquise de Verneuil rendra,* publié par Champollion-Figeac, dans *Documents inédits*, 1848, t. IV, p. 496-8; N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 261; *Comptes des dépenses de Henri IV*, dans *Archives curieuses de l'hist. de France*, XV, 195). Henri IV mit au Louvre madame de Verneuil (*les Amours du grand Alcandre*, Paris, 1786, I, 85) après l'avoir logée d'abord à l'hôtel de Larchant (Bassompierre, *Mém.*, I, 77), puis à l'hôtel de la Force (Tallemant, I, 9). L'attribution à Henri IV des vers dont nous parlons n'est pas très sûre (Eug. Jung, *Henri IV écrivain*, p. 16).

du prince, n'éprouvant même à son égard que des sentiments de répulsion, elle ne lui cacha pas ses sentiments antipathiques. Ce fut une liaison orageuse. Madame de Verneuil affectait la réserve et la froideur; elle tenait le roi de court, refusait les entrevues autrement qu'en public, écrivait des lettres glacées, s'absentait, provoquait des jalousies. Les explications vives furent continuelles, la maîtresse hautaine, impertinente, le roi suppliant.

Elle se croyait puissante parce qu'elle avait en main la promesse de mariage. Ce fut l'arme terrible! Dans ses rêves elle se voyait reine de France! n'avait-elle pas des enfants qui assuraient son avenir? Lorsqu'on proposa à Henri IV le mariage avec Marie de Médicis en lui faisant valoir les raisons politiques, financières et de convenance nécessitant cette union — en réalité pour l'empêcher d'épouser madame de Verneuil, — le roi ne parut pas être arrêté par la considération de son amour, soit que le sentiment de ses devoirs envers l'État et de sa dignité royale passât par-dessus tout autre, soit qu'il se rendît compte du caractère fâcheux d'Henriette et renonçât à unir sa vie à la sienne[1]. La nouvelle, rendue

1. On cacha soigneusement à madame de Verneuil les négociations du mariage. « Il faut ici du secret, disait Sully à l'envoyé florentin Giovannini, afin que cette écervelée d'Entraigues ne pénètre rien, car elle en seroit furieuse et pourroit inspirer quelque dégoût à Sa Majesté » (Galluzzi, *Hist. du grand-duché de Toscane*, V, 352). Henri IV avait déjà subi, à propos de Gabrielle d'Estrées, les vives remontrances de ceux qui ne voulaient pas

publique, du mariage avec la princesse florentine provoqua chez la maîtresse déçue les désillusions et les colères qu'il est aisé de deviner. Mais roi et ministres étaient d'accord; l'opinion unanime approuvait; toute résistance était vaine. Mademoiselle d'Entraigues se tut et attendit : Henri IV, d'ailleurs, n'était-il pas plus amoureux que jamais? Des juristes consultés expliquèrent à Henriette que la promesse de mariage, rédigée par le roi, étant formelle, l'acte annulait en droit l'union que celui-ci contractait : ou, à l'heure propice, madame de Verneuil ferait un procès de nullité en cour de Rome; ou, Henri IV mort, elle revendiquerait ses droits et ceux de son fils; ou Marie de Médicis venant par hasard à disparaître, elle prendrait sa place. La question était même si troublante que Marie de Médicis, préoccupée, fera plus tard demander leur avis aux canonistes romains et ceux-ci, hésitants, répondront que dans le cas où en effet le second mariage du roi de France serait déclaré non valable, le dauphin, au moins, avait quelques chances d'être reconnu légitime [1].

lui voir épouser une maîtresse (« Discours au roi pour le détourner d'épouser Gabrielle d'Estrées ». Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 94 v°).

1. Que madame de Verneuil crût qu'elle avait tous les droits à être reine, c'est ce que les contemporains répétaient. Giovannini l'écrivait (dépêche du 2 juillet 1612, dans Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis,* p. 152; le duc de la Force, *Mém.*, éd. La Grange, I, 170). Sur la consultation des canonistes voir le cardinal d'Ossat (*Lettres*, éd. Amelot de la Houssaie, 1698, II, 531; Zeller, *op. cit.*, p. 347-348). Plus tard, dans les discussions auxquelles donnèrent lieu les idées du syndic de la faculté de théologie, Edmond Richer,

Avec l'esprit mordant d'Henriette, sa causticité et les sentiments qu'elle devait nourrir à l'égard de Marie de Médicis, on juge de ce que purent être les conversations des deux amoureux lorsqu'il fut question entre eux de la nouvelle reine. Les lettres d'Henri IV à la marquise dans lesquelles il est fait des allusions discrètes et moqueuses à ces conversations sont suffisamment explicites. Orgueilleuse, passionnée et âme commune, Henriette poursuivit Marie de Médicis d'une haine implacable : « un odio e una rabbia domestica », écrit l'envoyé florentin Giovannini. Elle ne manqua aucune occasion de s'exprimer sur le compte de la jeune souveraine en termes dépassant toute mesure : « C'est une concubine, que votre Florentine, s'écriait-elle; je suis, moi, votre vraie femme »; le dauphin n'était qu'un enfant naturel; son fils à elle était le dauphin; et le jour où Henri IV lui proposait de faire élever ses enfants à Saint-Germain avec le futur Louis XIII, elle répliquait furieuse : « Que la Florentine garde son bâtard, et moi je garderai mon dauphin; je ne veux pas que mon fils soit élevé avec des bâtards! » D'ailleurs est-ce que le fils de « la Florentine » ressemblait au roi? N'avait-il pas au contraire tous les traits « de

on soutint « qu'il étoit autant permis de révoquer en doute l'état de mariage de la reine Marie de Médicis et de ses enfants que la puissance du pape qui avoit donné au roi Henri IV la dispense pour se marier » (A. Baillet, *Vie d'Edmond Richer*. Liège, 1714, in-8°, p. 92).

cette mauvaise race des Médicis »? et elle accablait de termes de mépris celle qu'elle appelait « la banquière! » « votre grosse banquière [1]! »

D'abord Henri IV rit de ces sottises. Lorsqu'on lui parlait des écarts de langage de la marquise, écarts connus de l'entourage, il cherchait à adoucir les choses et à excuser l'impétueuse jeune femme. Puis, impatienté, il riposta. « Quand viendra votre banquière? interrogeait Henriette. — Aussitôt que j'aurai chassé de ma cour toutes les p...... » répondait brusquement le roi. A la longue, il finit par s'irriter. Des scènes se produisirent. « Elle m'a parlé de la reine, mandait-il outré, à Sully, et elle me l'a nommée d'un tel nom que je me suis pensé échapper à lui donner sur la joue! » Henriette ne gardait plus de ménagement même à l'égard du roi : « A mesure que vous vieillissez, disait-elle à Henri IV, vous devenez si défiant et si soupçonneux qu'il n'y a plus moyen de vivre avec vous! » et elle l'accusait d'horreurs, lui reprochant d'être le père du prince de Condé. « Vous êtes une moqueuse, ripostait le roi hors

1. Ces détails sont connus par les dépêches qu'envoient à Florence les ambassadeurs du grand-duc (Canestrini, V, 476; Galluzzi, V, 147). Cette femme, ajoute Giovannini, « est d'une ambition et d'un esprit capable de toute tentative diabolique ». Le mot de « la Florentine » sera repris en 1616 dans un pamphlet écrit contre la reine régente alors impopulaire (*la Fleurentine*, s. l. n. d., in-8°, 10 p.). Quant à l'expression de « banquière, votre grosse banquière », le public était informé que madame de Verneuil appelait ainsi Marie de Médicis (Hardouin de Péréfixe, *Hist. de Henry le Grand*, 1661, p. 509; Tallemant, I, 9; L'Estoile, *Journal*, VII, 234).

de lui; vous voulez me mener à la baguette; vous me menacez de vous en aller : faites ce qu'il vous plaira! Cinq années m'ont, comme par force, imprimé la créance que vous ne m'aimez pas. Votre ingratitude a accablé ma passion! » Elle alla jusqu'à faire courir le bruit qu'elle avait eu des complaisances envers les uns et envers les autres, M. de Bellegarde, le duc de Guise. Henri IV, exaspéré, lui fit notifier par Sully la formule : *aut Cæsar, aut nihil*[1]. Il fut question de séparation. Elle réclama 100 000 livres de rente « en fonds de terre assurés », afin d'être indépendante; le droit de sortir de France quand elle le voudrait avec ses revenus, parce qu'elle n'avait pas envie « d'aller mourir de faim ailleurs et qu'elle savoit bien que la roine une fois maîtresse la destruiroit elle et les siens ». Elle demanda Metz comme place de sûreté; mille objets. Hélas! la passion d'Henri IV était trop forte! « Je ne puis perdre bataille, soupirait-il, ni contre les hommes ni contre les femmes! » et Sully était chargé de négocier les réconciliations; on les payait : argent, légitimation des enfants, promesses; le roi revenait plus

1. Nous résumons des péripéties nombreuses, renouvelées, dont on trouve les détails un peu confus dans les *Lettres missives* (VI, 227, 229, 232; VII, 376, 662, 666), Sully (*Économies royales*, éd. orig., II, 204, 219), Galluzzi (V, 448), L'Estoile (X, 85), Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, 204). En ce qui concerne certaines expressions un peu vives employées par Henri IV, il faut remarquer qu'à cette époque elles ne paraissaient pas aussi fortes qu'elles le sont devenues depuis; elles étaient alors d'un emploi plus courant (cf. Héroard, *Journal*, passim; d'Hostal de Roquebonne, *l'Avant-victorieux*, p. 227).

amoureux, plus humble; et la vie reprenait avec « ses picotements », de chaque jour, « ses brusquettes », ainsi qu'Henri IV appelait les accès de mauvais caractère de la marquise; les grands airs réservés et froids de la jeune femme : « grimaces, simagrées, bigotteries, toutes pures hypocrisies », répétait le prince[1].

Les choses en vinrent à un tel point que, toujours pour assurer la validité de ses prétendus droits et de ceux de son fils, Henriette osa aller jusqu'à entrer dans ce qu'on a appelé la conspiration d'Entraigues, où il n'était question rien de moins que de tuer Henri IV et le dauphin, pour faire proclamer roi ensuite, avec le concours de l'Angleterre et de l'Espagne, le fils de madame de Verneuil. Le roi d'Angleterre, indigné, mit au courant le roi de France. Il fallut faire arrêter la famille d'Henriette, ainsi que le comte d'Auvergne, mêlé à l'histoire. Le chancelier de Bellièvre était d'avis de « trancher la tête » à tout ce monde. Henri IV fut très faible. Placée sous la surveillance du chevalier du guet dans un hôtel du faubourg Saint-Germain pendant que son père était à la Con-

1. Sully, II, 274; Canestrini, V, 567. Une fois la marquise demanda trois choses : ou qu'on la reçût au Louvre, ou qu'on lui rendît ses enfants, ou qu'on lui promît Metz au moins pour après la mort du roi. Henri IV préféra la première solution. Le chancelier n'ayant pas voulu se charger de la faire accepter de la reine, ce fut Concini auquel on s'adressa, d'ailleurs sans résultat. On fit légitimer les enfants de madame de Verneuil par acte enregistré au Parlement, entre autres afin de désarmer la marquise et de l'empêcher de prétendre qu'ils étaient auparavant légitimes (Zeller, p. 214).

ciergerie, madame de Verneuil se vanta de tenir le roi « au poing ». On obtint d'Henri IV qu'il exigeât la restitution solennelle de la promesse de mariage et, après d'infinies hésitations et des atermoiements, ayant laissé poursuivre le procès à l'issue duquel le Parlement prononça que la marquise de Verneuil demeurerait détenue jusqu'à plus ample informé et condamna le reste à la mort, Henri IV gracia tous les coupables et retomba plus épris que jamais de la dangereuse créature[1].

Près de neuf ans, de 1599 à 1608, cette passion l'étreignit. Puis peu à peu les brouilles et les disputes renouvelées en eurent raison, surtout l'amour violent

1. Ce procès d'Entraigues émotionna assez fortement l'opinion publique. Nous avons conservé de nombreuses copies du dossier de l'affaire complète (Arch. nat., U, 803; Bibl. nat., mss fr. 10 968, fol. 42 et suiv. : 16 550; 18 436; nouv. acq. fr. 2 392, 7 162; mss Dupuy, 32; 63, fol. 185; 661, fol. 91; Arch. des Aff. étrang., France, 766). L'arrêt du Parlement se trouve dans le ms. Dupuy 90, fol. 230 de la Bibl. nat. Par surcroît on a des récits ou des résumés abondants dans : le *Mercure françois* (1611, p. 16), Canestrini (V, 541), J.-A. de Thou (*Hist. univ.*, 1740, X, 16 et suiv.), V. Siri (*Memorie recondite*, I, 295). Saint-Simon dit (*Parallèle des trois premiers Bourbons*, p. 65) qu'on mit la main sur une cassette dissimulée dans une muraille et contenant les projets des conjurés de faire reconnaître le fils de madame de Verneuil pour dauphin et de faire déclarer Marie de Médicis concubine. — Madame de Verneuil aurait été enfermée dans le logis de Sublet-Eudicourt, près Saint-Paul, d'après Bassompierre (*Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, 1655, p. 136). Il paraît que lorsque la comtesse d'Auvergne vint demander au roi la grâce de son mari, Henri IV lui répondit : « Si je vous octroyois ce que vous me demandez, il faudroit (prenant la roine par le bras) que ma femme que voilà fut déclarée p....., mon fils bastard, et mon royaume en proie » (L'Estoile, *Journal*, VIII, 169). Voir M. Philippson, *Heinrich IV und Philippe III*. Berlin, Duncker, 1870-76, 3 vol. in-8°.

et soudain qu'excita en lui la petite Charlotte de Montmorency. A la fin, il voyait encore la marquise, mais ses sentiments étaient dédaigneux; il la traitait, de « cette dame jaune et maigre! » il écrivait aimablement à Marie de Médicis, en parlant d'elle : « Ce n'est plus marchandise pour ma boutique, car je ne me fournis que de blanc et de gras! » Le lendemain de la mort d'Henri IV, madame de Verneuil, un peu terrifiée, devait venir se jeter aux pieds de Marie de Médicis. Louis XIII, ému de pitié, lui accorda une pension viagère de dix mille livres; et elle vieillit doucement », devenant « grosse, monstrueuse », ne pensant « qu'à la mangeaille », mais ayant toujours cet esprit mordant et endiablé qui avait fait une partie de son succès [1]!

1. Henri IV vit madame de Verneuil jusqu'à sa mort, à cause des enfants (Malherbe, *Lettres*, III, 149). C'est Tallemant qui fait le tableau peu flatteur de mademoiselle d'Entraigues vieillissant (I, 10). En 1622 Louis XIII payait toujours sa pension à l'ancienne maitresse de son père (N. Rémond, *Sommaire traité du revenu et despence des finances*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VI, 127). Malgré sa passion pour Henriette, Henri IV eut un certain nombre de passades. « Il re, écrit Vinta, con gran sua gloria si afferma universalmente che quasi in uno stesso tempo habbia ingravidate quattro donne » (Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 339). Il eut mademoiselle Jacqueline de Bueil (G. Lioret, *Étude hist. sur Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret*, 1588-1651. Paris, Picard, 1896, in-8°); il mit dans ses meubles mademoiselle des Essarts (Malherbe, *Lettres*, III, 29). Les sources sont nombreuses pour l'affaire de Charlotte de Montmorency (Bibl. nat., ms. Dupuy 72, volumineux dossier; cf. H. Gourdon de Genouillac, *le Dernier amour de Henri IV*, Paris, 1896, in-18; Paul Henrard, *Henri IV et la princesse de Condé*, Paris, 1885, in-8°; surtout le duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, II, 543).

Arrivant en France toute fière d'être reine, Marie de Médicis savait suffisamment ce qu'était madame de Verneuil pour n'avoir pas pris son parti d'avance de beaucoup de choses et ne s'être pas résolue à faire preuve d'une patience stoïque. Elle chercha à plaire au roi. Elle l'aima. Dès que celui-ci s'absentait, elle lui écrivait des lettres attristées : « Je n'ai point de regret, lui disait-elle, des larmes que j'ai répandues; je suis à toute heure prête d'en répandre encore autant quand je me représente votre éloignement. » Le roi se blessait-il en tombant de cheval, elle envoyait des exprès pour avoir de ses nouvelles. Elle lui adressait des lettres humbles et touchantes : « Monseigneur, je vous baise humblement les mains, vous suppliant me conserver en vos bonnes grâces[1] ! »

A l'égard d'Henriette d'Entraigues, tout en étant froide, elle n'avait d'abord manifesté aucune animosité particulière. Les propos de la marquise sur son compte — aussitôt rapportés, — la façon insouciante surtout dont Henri IV les prenait furent les premiers nuages qui vinrent assombrir l'horizon. Peu à peu l'humiliation et la douleur meurtrirent son âme ulcérée. Elle s'enferma dans ses appartements, ne voulant voir personne, pleurant, refusant de manger, « décidée à mourir », disait-elle. Henri IV

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 1 r°, 11 v°, 316 r°. « Ses premières pensées n'avaient autre but que de lui plaire; elle se faisait force pour se rendre patiente » (Richelieu, *Mém.*, I, 8).

était très ennuyé. Il proposa des palliatifs, par exemple que mademoiselle d'Entraigues ne parût pas au Louvre. Le lendemain il ne pensait plus à ce qu'il avait dit. Les sentiments de moins en moins dissimulés d'Henriette à l'égard de la Souveraine, ses façons grossières de la désigner, les menaces qu'elle proférait sur le compte du dauphin jetèrent la malheureuse reine dans une fièvre de douleur et de colère. « Je n'ai ici de trouble et d'inquiétude que par la marquise ! » écrivait-elle au grand duc son oncle, et, désolée, cherchant refuge auprès de lui : « Je n'ai d'autres recours qu'auprès de Votre Altesse ! Je me recommande à elle dans toutes mes douleurs présentes avec des larmes dans les yeux ! » Mais Italienne et Médicis, Marie n'était pas femme à souffrir indéfiniment en silence. Elle finit par se révolter : « Cette créature n'a pas d'autre fin que de me torturer et de m'accabler de tribulations ! s'écria-t-elle ; qui se déclarera pour elle se déclarera mon ennemi, et là où je pourrai, à mon temps, je me vengerai ! » Elle répétait à son oncle : « Je me vengerai cruellement dès que je le pourrai ! » Au dire de Richelieu l'avis vint même au roi qu'Henriette d'Entraigues devait sérieusement craindre pour ses jours, et Henri IV, inquiet, se crut obligé de faire sortir immédiatement sa maîtresse de Paris, avec une escorte suffisante, afin de la soustraire à la vengeance menaçante : « Ce n'étoit qu'une feinte, ajoute le cardinal, étant certain que la

reine n'avoit dessein, en cette occasion, que de faire peur à la marquise[1]. »

A partir de ce moment, la vie du ménage royal ne fut plus qu'une suite ininterrompue de récriminations, de colères et de scènes. Incapable de défendre sa passion par des motifs acceptables, Henri IV se fit agressif : c'était, après tout, la faute de Marie de Médicis, ce qui se passait, déclara-t-il ; elle était trop froide, trop sèche, sans gaieté ; « il juroit à ses familiers et confidens serviteurs que si la reine l'eût recherché, caressé et entretenu de discours agréables témoignant une grande amour, il n'eût jamais vu d'autres femmes ! » Il crut devoir, moitié sincère, moitié exagération voulue, reprocher à la princesse des préférences dont il parla à mots couverts : le duc de Bellegarde, Gondi, Concini — insinuations fausses. — Il était plus exact en faisant grief à la reine de n'écouter que quelques personnes de sa suite qui

1. « Mon cher cœur, écrit Henri IV à madame de Verneuil, je montrois hier soir votre lettre à ma femme; je la regardois au visage, si je verrois de l'émotion quand elle lisoit votre lettre, comme d'autres fois j'avois vu quand l'on parloit de vous; elle me répondit sans aucune altération que j'estois le maistre, que je pouvois ce que je voulois. Il y a longtemps qu'elle ne vous avoit nommée sans rougir » (*Lettres missives*, VII, 604). Le détail des souffrances de Marie de Médicis est donné par elle à l'envoyé florentin qui le transmet au grand-duc, ou écrit par la souveraine elle-même à son oncle (Galluzzi, V, 490; Zeller, p. 259). C'est par Concini que l'avis vint au roi que la reine menaçait madame de Verneuil (Richelieu, *Mém.*, I, 8); et Concini conseillait pendant ce temps à Marie d'exciter la jalousie du prince au moyen de coquetteries avec d'autres! (*Ibid.*, p. 9.)

avaient toute sa confiance, une confiance aveugle, et d'être soumise inintelligemment à leurs fantaisies : la dame d'atour, Léonora Galigaï, la femme de chambre, Catherine Salvagia. De son côté Marie de Médicis tentait « d'émouvoir le roi par la considération de sa santé, qu'il ruinoit, par celle de sa réputation, par celle enfin de sa conscience, lui représentant qu'elle souffriroit volontiers ce qui le contentoit, s'il ne désagréoit à Dieu. Mais toutes ces raisons, si puissantes qu'il n'y en a point au monde qui le puissent être davantage, étoient trop faibles pour retirer ce prince! » Alors, emportée par l'irritation, elle disait qu'elle finirait par infliger un public affront à l'indigne maîtresse, et, s'exaltant, qu'elle lui « oteroit la vie »! Elle écrivit au roi des lettres d'une vivacité extrême. « Mon ami, mandait Henri IV à Sully, j'ai reçu une lettre de ma femme la plus impertinente qu'il soit possible mais je ne m'en offense pas tant contre elle que contre celui qui l'a dictée[1]. »

Il y eut un éclat public en 1604 lorsque Henri IV manifesta l'intention de réunir ses enfants légitimes et naturels pour les faire élever ensemble. La Cour

1. Sully (*Économies royales*, éd. Petitot, IX, 327). Le piquant est que Marie de Marie de Médicis écrivit sur le conseil de Sully et que le brouillon de la lettre qui excitait la colère du roi était, précisément, du ministre lui-même! La liste des personnes dont Henri IV est jaloux nous est fournie par M. de Rambure (« Mémoires manuscrits », cités par miss Pardoe, *the Life of Marie de Médicis*, t. I, p. 166), et l'auteur de l'exposé contenu dans le ms. fr. 3 445, fol. 41 v° de la Bibl. nat. Cf. Richelieu, *op.* et *loc. cit.*

était à Fontainebleau, le dauphin à Saint-Germain. Marie de Médicis donna l'ordre de garder le petit prince et sa sœur Elisabeth où ils étaient, sous prétexte de refroidissement, et elle notifia au roi, par l'intermédiaire de M. de Sillery, que jamais elle ne subirait « pareille honte, sa fierté de princesse lui défendant de subir un tel opprobre » ! Henri IV répliqua sèchement « qu'il étoit le maître et qu'il vouloit être obéi ». Madame de Verneuil devait venir le rejoindre à Fontainebleau ; il pria Sully d'aller décider la reine à accepter ce qu'il avait résolu, puis partant à cheval pour aller au-devant de la marquise jusqu'à la Mivoie, attendit la réponse de Marie de Médicis. La réponse ne vint pas. Brusquement alors, quittant la cour et sa famille, le prince s'en alla avec madame de Verneuil. Ce fut un gros scandale. Sully lui écrivit pour lui faire respectueusement des remontrances, lui disant qu'il était heureux d'avoir une épouse « bonne et prudente », que tout le monde, d'ailleurs, se prononçait pour elle. Henri IV grommela, adressa quelques lettres affectueuses à Marie comme si rien ne s'était passé, puis revint, aimable, ayant oublié, faisant des caresses à la reine et avouant à Sully qu'il avait eu tort[1].

1. Ces scènes nous sont connues par les dépêches expédiées à Florence afin de tenir le grand-duc au courant (Canestrini, *Négociations*, V, 531 et suiv.). Tout de même, faisant ses observations à Henri IV, Sully parlait « entre ses dents » : il avait un peu peur (*Économies, loc. cit.*).

Il chargea son ministre de provoquer une explication décisive. Causant avec Marie, Sully devrait, comme si l'initiative venait de lui, dire à la reine les griefs que le roi avait contre elle : « Le roi ne pouvait souffrir que sa femme lui grognât et rechignât quasi toujours lorsque, revenant de la ville, il la vouloit baiser, caresser, rire et s'esjouir avec elle. » Elle avait ensuite un caractère difficile au point que si elle venait à se piquer « elle prenait sa quinte » et tout suivait de travers. Henri IV était excédé encore « qu'elle témoignât d'extrêmes animosités contre ses enfants naturels, quelques-uns nés longtemps avant qu'il eût ouï parlé d'elle ». Il s'élevait contre l'excessive faveur de ce Concini et de sa femme, la façon dont la reine leur donnait tout son argent au point qu'elle était toujours « près de ses pièces », la manière dont elle écoutait leurs propos méprisants sur le compte du roi qu'ils faisaient espionner : des gens de rien, des menteurs capables de brouiller le ménage, « des garnements qu'il eût dû renvoyer en leur pays dès leur arrivée en France ! » Quant à Henriette d'Entraigues, « elle étoit d'agréable compagnie, de plaisante rencontre et avoit toujours quelque bon mot pour le faire rire, ce qu'il ne trouvoit pas chez lui, ne recevant de sa femme ni compagnie, ni réjouissance, ni consolation; et elle ne pouvant ou ne voulant se rendre complaisante et de douce conversation, ni s'accommoder en aucune façon à ses humeurs et complexions; faisant une mine si

froide et si dédaigneuse, lorsqu'il venoit pour la baiser, caresser et rire avec elle, qu'il étoit contraint de la quitter de dépit et de s'en aller chercher quelque récréation ailleurs[1] ! » Sully profita d'une demande de fonds que venait lui faire la reine pour s'acquitter de la peu agréable commission dont il était chargé. Certainement, insinua-t-il à la princesse, « Votre Majesté a des déplaisirs, mais je ne désespère pas que vous ne reçussiez quelque assaisonnement à ces déplaisirs, si vous saviez bien considérer quelle est l'humeur du roi et ce qu'il est besoin que vous fassiez pour vous y accommoder ». Pourquoi le recevait-elle toujours « avec une mine froide comme si c'étoit un ambassadeur, au lieu de venir au devant de lui, le baiser, l'embrasser, le louer et l'entretenir gaiement! » Marie riposta vivement. La faute de tout, s'écria-t-elle, était « les amourettes du roy ». Elle ne se sentait, elle, ni assez « de courage », ni assez « d'esprit » pour supporter davantage madame de Verneuil et toutes ses insolences. Y avait-il femme au monde qui pût

1. C'est Sully qui nous met au courant de la mission dont le charge son maître (*Économies royales*, II, 231). Henri IV avait fini par prendre en horreur les Concini. Lorsque don Jean de Médicis vint en France le roi lui demanda comment il pourrait bien faire pour se débarrasser d'eux et l'autre simplement lui proposa de les faire assassiner; malheureusement, paraît-il, les deux hommes chargés de l'affaire auraient eu peur au dernier moment. Le roi répétait souvent à Sully « qu'il feroit assommer les Concini! » (Bibl. nat., ms. fr. 3 345, fol. 41 r°). Au fond il les redoutait. « Me jeter sur les bras, avouait-il à son ministre, cinq esprits italiens d'ordinaire tous vindicatifs, ce seroit me tourmenter de soupçons et de défiances de ma vie pires que la mort même » (Sully, *Économies*, II, 233).

admettre « que cette poutane (car ainsi l'appeloit-elle) parlât de ses enfants » comme elle en parlait? Sully chercha à calmer la princesse, lui donnant quelques espérances, tâchant de lui faire accepter surtout l'inévitable. Que faire contre l'impossible? « Il est nécessaire, disait-il, que le plus faible et le plus obligé ne forge pas des offenses de gaieté de cœur »; et il parlait des « infirmités » dont « le roi, qui a été nommé le plus sage des hommes », ne pouvait se guérir : il s'étendait sur la bonté du roi qui, au fond, aimait la reine, sur la nécessité de revenir aux conseils de patience qui avaient dû lui être prodigués avant sa venue en France. Il promettait de dire au prince tout ce qu'il pourrait afin de lui faire amender ses habitudes, et la reine, fondant en larmes, consentait à céder[1].

Un temps les apparences furent meilleures. Marie voulut bien même recevoir madame de Verneuil. Un soir que celle-ci causait avec la souveraine, elle se hasarda à lui avouer que si Sa Majesté n'avait pas paru si mal disposée à son égard, elle fût venue lui dire qu'il y avait longtemps qu'elle n'avait pas vu le roi, qu'avec l'aide de Dieu elle entendait ne plus le

1. Sully confirma et répéta par lettre toutes ses raisons à la reine. Nous avons cette lettre (Sully, *Économies*, II, 286). Henri IV ne laissait pas que d'être très affecté de la désunion de son ménage. « Le roi est devenu fort chagrin, écrit le duc de la Force à sa femme, et fort peu de personnes lui peuvent parler! » (dans *Mém.* du duc de la Force, II, 249).

voir et que par là elle espérait rentrer en grâce auprès de la reine. Marie émue répondait : « Si vous le faites, je vous aimerai comme ma propre sœur ! » A quelque temps de là, Henriette ayant écrit à la princesse pour la féliciter au sujet d'un accident grave dans lequel les jours de celle-ci s'étaient trouvés en danger, Marie de Médicis lui disait : « Vous m'avez voulu faire connaître par votre lettre quelle est votre affection en mon endroit dont encore que je fusse assez assurée, néanmoins j'ai eu plaisir d'en recevoir ce témoignage. Dieu me fera la grâce de recognoistre ceux qui, comme vous, n'aiment et désirent ma prospérité ! » La duplicité de madame de Verneuil, son esprit mordant, moqueur, haineux, et la passion d'Henri IV eurent tôt fait de faire cesser ces bonnes dispositions et de brouiller à nouveau le ménage[1].

Dans sa douleur Marie de Médicis s'en prit alors à tout le monde. Elle accusa les ministres, et particulièrement Sully, de fausseté. « Ils sont dissimulateurs, disait-elle au représentant du grand-duc de Florence à Paris, Giovannini, et vendus au roi ; il faut que je sois avec eux réservée et muette. » De colère, elle écrivit au grand-duc que tous les Français n'étaient que des « traîtres » et le grand-duc indigné lui répondait qu'elle manquait de mesure, qu'elle ne savait pas

1. La conversation entre Marie et Henriette est donnée par une déposition faite au procès de celle-ci (Arch. nat., U, 803, fol. 19) ; et la lettre de la reine, datée de 1606, se trouve dans le ms. Cinq-Cents Colbert 87, fol. 46 r° de la Bibl. nat.

se conduire; qu'au lieu de s'attacher la nation dont elle était souveraine, elle « l'insultoit ». Il s'était efforcé, dans tous les différends d'Henri IV et de Marie, de calmer celle-ci, multipliant les conseils et les remontrances; il trouvait maintenant « que la reine n'avoit pas de jugement[1] ».

Vingt fois Sully remit la paix dans le ménage, recommandant la douceur et la patience, allant au Louvre d'une chambre à l'autre, tandis que la reine reprenait ses plaintes contre madame de Verneuil et qu'Henri IV répliquait par ses récriminations contre les Concini, ajoutant au nombre des amis de la reine dont il jugeait à propos de se plaindre, et les ducs de Florence et de Mantoue, et le cousin Virgilio Ursino, et Trainel, et Vinta, et Giovannini! « Tricoteries et fadèses! » répondait le ministre. Ayez au moins de la générosité! « Que ces affaires n'aillent pas plus loin que l'huis de votre chambre! » Henri IV reprenait que cela ne dépendait pas de lui, mais des « opiniâtretés » de la reine. D'ailleurs que résoudre? Sully conseillait, si on voulait en finir, « de faire passer la mer à quatre ou cinq personnes et les monts à quatre ou cinq autres », chasser les d'Entraigues et les Concini. Le roi ne demandait pas mieux, mais le moyen?

1. Canestrini, V, 467, 521; Galluzzi, V, 450. En disant que « la reine n'avoit pas de jugement » le grand-duc assurait qu'il ne faisait qu'exprimer le sentiment des ministres français et de tout le monde. Il reprochait très vivement à Marie l'influence sur elle de Léonora Galigaï.

Ces Italiens étaient si solidement ancrés dans l'intimité de la reine qu'Henri IV lui-même ne se sentait pas de force à exiger ou à obtenir leur renvoi. Quant à madame de Verneuil, que deviendrait-il sans elle[1]?

Loin de s'atténuer, les disputes entre époux devinrent de plus en plus âpres, de plus en plus violentes. « Le duc de Sully m'a dit plusieurs fois, écrivait plus tard Richelieu, qu'il ne les avait jamais vus huit jours sans querelle. » Après les scènes, la malheureuse reine s'enfermait dans son cabinet, pour y pleurer et, le roi venant, elle refusait d'ouvrir. L'exaspération finit par faire perdre à Marie toute mesure. Un jour que, en présence de Sully, le ménage échangeait les récriminations ordinaires du ton de la dernière violence, la reine affolée se précipita sur Henri IV le poing levé. Sully n'eut que le temps de se jeter entre eux et de lui rabattre le bras avec une rudesse si brutale qu'elle put croire un instant avoir été frappée : « Êtes-vous folle? Madame, lui criait-il en jurant; il peut vous faire trancher la tête en une demi-heure! Avez-vous perdu le sens en ne considérant pas ce que peut le roi? » Henri IV, tremblant de colère, sortit. Marie de Médicis, la figure baignée de larmes, convulsée, se tenait le bras, répétant au ministre qu'il avait porté la main sur elle[2].

1. C'est Sully surtout qui nous donne tous ces détails (*Économies royales*, II, 43, 44, 230, 233).

2. La scène violente que nous venons de dire est donnée par le manuscrit fr. 3 445, de la Bibl. nat. (fol. 43 r°) et confirmée par

Cette fois le roi en avait assez; son parti était pris; il fallait que Marie de Médicis s'en allât. Un instant il songea à l'envoyer vivre dans quelque château éloigné, en province, seule. Puis l'irritation l'emportant, il se résolut à la faire simplement reconduire en Italie « avec tout ce qu'elle avoit emmené de Florence ». Il manda Sully et lui communiqua sa décision : « Il ne voulait plus souffrir cette femme ; il voulait la chasser et la renvoyer dans son pays! » Sully, très ému, tâcha de le raisonner : « Cela seroit bon, expliquait-il, si elle n'avoit pas d'enfants; mais puisque Dieu lui en avoit donné, il se falloit bien garder de commettre une telle faute! C'était à lui à être le plus sage; il devoit préférer son État à son intérêt particulier, dissimuler ses sentiments, et puisqu'il estoit bien venu à bout de tant d'ennemis par sa valeur, il pourroit bien, avec le temps, avoir raison de sa femme testue et acariâtre! » Longtemps il tourna et retourna les mêmes arguments. Henri IV se calmait. La question des enfants l'avait frappé. Plus tard il avouait que c'était le motif qui l'avait arrêté. Avec peine, une fois de plus, la paix fut rétablie « tellement quellement[1] ».

Richelieu (*Mém.*, I, 9). Le roi se servait également du chancelier et de M. de Villeroy pour tâcher de remettre la paix dans son ménage (Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 45 v°).

1. En réalité Henri IV eut plusieurs fois l'idée de renvoyer sa femme. Le comte de Grammont racontait à Richelieu qu'il avait été chargé par le roi de dire à la reine qu'il exécuterait sa menace si elle ne changeait pas de manières (Richelieu, *Mém.*, I, 9). Riche-

Au milieu de cette existence de colères et de douleurs le caractère de Marie de Médicis s'aigrissait. Elle devenait difficile. L'entourage remarquait que son esprit d'obstination s'accentuait chaque jour et qu'un rien la mettait hors d'elle : « La natura sua e non poco ombrosa e collerica », mandait l'envoyé du duc de Florence, Guidi, à son maître. Elle ne manifestait plus, à l'égard du roi, sinon publiquement, encore, au moins devant ses familiers, « ni obéissance, ni crainte », effet « de la connoissance qu'elle avoit acquise de la faiblesse de ce prince dans sa vie privée, et de l'habitude des chagrins et des contrariétés ». Henriette d'Entraigues, causant avec Henri IV, l'entretenait, non sans quelque appréhension du « sang florentin et vindicatif » de Marie. La reine faisait espionner la maîtresse. Lorsque madame de Verneuil avait reçu la permission d'aller à Saint-Germain voir ses enfants, Marie de Médicis interdisait expressément qu'on lui laissât voir le dauphin et les autres enfants légitimes. Henriette devait éviter de rencontrer la souveraine à la cour si elle ne voulait pas s'exposer à quelque affront public[1].

lieu ne croit pas au sérieux de la menace. « La colère fait si souvent dire, juge-t-il, ce que pour rien au monde on ne voudroit faire! » Bien que « j'ai su de ceux qui avoient en ce temps grande part au maniement des affaires, ajoute-t-il, que le roi leur a dit plusieurs fois qu'il se résoudroit enfin de la prier » d'aller vivre ailleurs (*Ibid.*).

1. Henri IV était de la même opinion que madame de Verneuil sur le « sangue fiorentino e vendicativo » de la princesse (Canestrini, V, 529). L'espionnage organisé par Marie de Médicis se

Même à l'égard d'Henri IV l'attitude de la reine devenait provocante. Semblant envisager l'éventualité d'une disparition possible et prochaine du roi, elle parlait ouvertement avec les dames de son entourage, notamment la vieille comtesse de Sault, des régences des reines mères. Elle fit demander une fois à M. du Tillet, maître des requêtes, les registres de son grand-père, ancien greffier du Parlement, « pour voir comment on en avoit usé du temps de Catherine de Médicis et des autres reines précédentes[1] ».

Heureusement que le couple royal s'arrangeait de manière à ce que le bruit de ses disputes intimes ne se répandît pas trop au dehors. A certaines heures, Marie de Médicis outrée pouvait, devant quelques amies, tenir des propos imprudents, ou laisser deviner

révèle bien dans la lettre suivante à madame de Monglat (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 309 r°, et 87, fol. 33 v°) : « Madame de Montglat, puisque le roi, mon seigneur, a trouvé bon que l'on menât à Passy les enfants de la marquise de Verneuil pour demeurer auprès d'elle deux ou trois jours, je désirerois que vous les fissiez accompagner de quelqu'un bien confident qui prit garde de près aux actions de ladite marquise avec lesdits enfants et qui put rapporter fidèlement ce qu'il y aura vu et reconnu : mais il faudroit que ce fut en sorte que personne autre que vous et lui en sut rien ! »

1. Bibl. nat. ms. fr. 3 445, fol. 43 r°; Cf : *les Principaux sujets de la mauvaise intelligence d'entre le feu roy Henri IV et la royne mère du roi*, dans d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*, I, 522. — M. du Tillet, l'ancien greffier, dans les registres duquel Marie chargeait le petit-fils de rechercher ce qui se faisait en temps de régence, avait eu la spécialité de son vivant d'établir les précédents (« Lettres de Henri II à Jean du Tillet, greffier civil du Parlement, pour lui ordonner de rechercher dans les registres de la cour les rangs et ordre tenus dans toutes les cérémonies », 27 déc. 1548. Bibl. nat., ms. Dupuy 542, fol. 121).

des préoccupations inattendues; revenue à elle et calmée, elle s'appliquait, même en ce qui concernait des membres de la famille royale, à nier toute mésintelligence. Une princesse lui ayant un jour écrit, faisant allusion dans sa lettre à ces querelles de ménage, elle protestait vivement : « Cela est du tout faux »; de tels racontars ne pouvaient venir que de ceux « qui estant jaloux de l'amitié particulière et bonne intelligence qui est entre nous, voudroient bien y semer quelque division »; et elle ajoutait bravement : « Il n'y a point eu de mauvais ménage entre le roi, mondit seigneur, et moi, comme ils disent[1]. »

C'est qu'en réalité, quoique « Florentine et vindicative », Marie ne se sentait pas capable de haïr profondément Henri IV. Comme chez toutes les personnes de tempérament sanguin et nerveux, les haines invétérées ou implacables, propres principalement aux

1. Le public en effet ne savait rien. « Ce mariage, écrit un contemporain, a esté si agréable à Dieu qu'il est affranchi de toutes les épines, les croix et les malheurs des autres conjonctions! » (*Panégyrique sur le couronnement de la reine*, Paris, P. Mettayer, 1610, in-12, p. 21). C'est à peine si les gens qui approchaient de très près le roi devinaient quelque chose; ils ne le confiaient alors que sous le sceau du secret. « Je vous dirai à vous, puisque cette lettre est sûre, écrit M. de la Force à sa femme, qu'un des grands embarras que nous ayons, ici près du roi, et qui traverse tous autres affaires est pour quelques brouilleries qui sont survenues entre le roi et la reine à cause de la marquise de Verneuil : cela travaille l'esprit du roi et le met en mauvaise humeur et donne de la peine, beaucoup, à nous, ses serviteurs; non qu'ils laissent d'être ensemble; mais cela ne va pas bien : ce ne sont pas matières qui puissent être particularisées sur le papier; encore est-ce trop, si je n'étois sûr du porteur! » (duc de la Force, *Mém.*, I, 444).

bilieux, n'étaient point dans sa nature. A bien considérer les choses, d'autre part, il lui était impossible d'en vouloir indéfiniment à un royal époux, qui, la tourmente passée, quelque colère qu'il y eût manifestée, ou quelque sujet d'irritation qu'il en gardât, oubliait et redevenait charmant pour sa femme. « Nos petits dépits, répétait Henri IV à Sully, ne doivent jamais passer les vingt-quatre heures! » et sans se rebuter, il multipliait les avances. « L'orage n'étoit pas plutôt cessé, écrira Richelieu, que le roi, jouissant du beau temps, vivoit avec tant de douceur avec la reine, que je l'ai vue souvent [Marie de Médicis], depuis la mort de ce grand prince, se louer du temps qu'elle a passé avec lui et relever la bonté dont il usoit en son endroit, autant qu'il lui étoit possible. » Maître, comme il savait l'être, en l'art de plaire, avec d'autant plus d'efficacité qu'il était roi volontaire, Henri IV ne pouvait guère avoir de peine à vaincre l'hostilité de cette nature mobile qu'était Marie de Médicis[1].

Très sincèrement, Henri IV, au fond, aima sa femme. Il éprouva pour elle un sentiment affectueux fait d'attachement, de devoir et d'attrait d'habitude : elle était la reine, l'épouse légitime, la mère du dauphin. Pourquoi, lorsqu'il entrait dans le cabinet de la princesse, la présence seule de Marie « avoit-elle le

1. Sully, *Économies royales*, II, 308; Richelieu, *Mém.*, I. 9.

pouvoir d'adoucir ses ennuis et de dissiper les nuées de son cœur? » et pourquoi « comme s'il n'eût plus ressenti de tristesse, éprouvoit-il un suprême contentement d'esprit près d'elle »? Priuli avait bien observé que le roi était réellement attaché « con istraordinario affetto » à la reine, au point que celle-ci devait se dire « la piu felice donna del mondo »! Marie de Médicis étant belle femme, ses qualités extérieures, disait-on, n'étaient pas étrangères à l'attrait qu'elle finissait par exercer sur son mari; et des confidents avaient surpris sur les lèvres d'Henri IV l'aveu bizarre que Marie était « tellement à son gré que si elle n'avoit point été sa femme, il auroit donné tout son bien afin de l'avoir pour maîtresse[1]! »

L'appréhension de l'avenir, une vague confiance en elle résultant de ce que, à tort ou à raison, il la croyait capable de garder des secrets; la considération longuement mûrie qu'étant beaucoup plus jeune que lui, elle lui survivrait à un moment où le dauphin, n'étant pas en âge de gouverner, elle devrait conduire les affaires; et la perspective de l'avoir pratiquement pour successeur, avaient plus que tout le reste déterminé son penchant pour elle. Lorsqu'il

1. C'est Richelieu (*Mém.*, *ibid.*) qui nous rapporte ce singulier propos. Voir P. Matthieu, *la Mort déplorable de Henri IV*, p. 49. Priuli ajoute à son jugement, parlant d'Henri IV : « Del quale la regina non riceve per se stessa altro disgusto che di conoscere di non essere la sola posseditrice di lui. » C'est que précisément le fait de ne pas posséder seule Henri IV était, pour Marie de Médicis, la question essentielle (Priuli, *Relazione*, dans N. Barozzi, II, I, 208).

éprouvait quelque contrariété provenant des affaires, quelque affliction, il venait les lui confier « quoiqu'il ne trouvât pas près d'elle toute la consolation qu'il eût pu recevoir d'un esprit qui eût eu de la complaisance et de l'expérience! » Il cherchait souvent à l'initier aux questions d'État, à la mettre au courant; elle ne s'y prêtait pas, soit paresse, soit qu'elle ne prévît pas qu'Henri IV pût mourir et qu'elle fût exposée à prendre brusquement la responsabilité du gouvernement du royaume[1].

Sully raconte qu'Henri IV étant tombé malade à Fontainebleau de cette rétention d'urine à laquelle nous avons fait allusion, et qui effraya tellement la Cour qu'on le crut perdu, fit appeler son fidèle ministre. Admis dans la chambre à coucher royale, Sully trouva le roi dans son lit, un peu mieux, d'ailleurs, déjà dégagé même et souriant. Marie de Médicis était seule avec lui, assise au chevet du malade et tenant la main de celui-ci entre les deux siennes : « Venez m'embrasser, mon ami, dit Henri IV à Sully en lui tendant sa main libre, je suis merveilleusement aise de vous voir. Mamie, fit-il en se tournant vers sa femme, qu'il regarda affectueusement, voilà celui de mes serviteurs qui a le plus de soin et d'intelligence des affaires du dedans de mon royaume. » Ce petit tableau éclaire mieux que d'autres

1. Richelieu a bien analysé ces sentiments (*Mém.*, I, 11).

traits les sentiments réels qu'au fond les deux époux éprouvaient l'un pour l'autre.

Les marques de cet attachement du roi percent à chaque pas dans sa correspondance : « Je ne saurois dormir, mande-t-il à Marie, un soir, avant de se coucher, que je ne vous aie écrit. Si je vous tenois entre mes bras, je vous chérirois de bon cœur. » Puis s'abandonnant aux familiarités qu'il ne se permettait que dans la plus stricte intimité, comme contraires à la dignité royale, il ajoutait vivement : « Je te donne le bonsoir et mille baisers ! » Ces formules reviennent fréquemment : « Bonjour, mon cœur, disait-il dans une autre circonstance, je te baise cent mille fois[1]. »

Il semble qu'à mesure l'affection pour sa femme ait été grandissant. La passion à l'égard de madame de Verneuil s'atténuant de plus en plus, vers la fin du règne du prince, les querelles s'étaient faites rares ou disparaissaient. Henri IV se montrait tendre et attentif. L'entourage remarquait que le roi venait davantage dans l'appartement de la reine et demeurait de longues heures près d'elle. Il ne sortait plus maintenant du palais sans aller embrasser Marie.

1. *Lettres missives*, VI, 551; VIII, 892. Le roi appelle sa femme « m'amie »; Marie de Médicis dit à Henri IV « monsieur » (Sully, II, 190), expression protocolaire que les reines conserveront à l'égard du roi de France jusqu'à la fin de l'ancien régime. Quand le prince entre dans la pièce où la reine se trouve, celle-ci se lève pour lui faire la révérence (L'Estoile, *Journal*, X, 262. Cf. le président Fleury. « Mémoire sur la manière dont les rois de France en ont usé avec les reines leurs femmes ». Bibl. nat., ms. fr. 10 830).

« La maréchale de la Châtre voyant ses caresses lui disoit qu'il devenoit tous les jours plus amoureux; que ses bons serviteurs en recevoient beaucoup de contentement et en espéroient encore davantage, mais qu'il se gardât de les tromper! » Était-ce que la beauté de Marie de Médicis semblait plus éclatante que jamais? Peut-être; car Henri IV avouait n'avoir jamais vu sa femme plus belle que le jour de son couronnement à Saint-Denis, quelques jours avant le crime de Ravaillac. N'était-ce pas plutôt l'effet de ces pressentiments qui l'assaillirent les derniers temps de sa vie et, lui faisant envisager chaque jour sa fin prochaine, le rattachaient davantage à ce qui était ses affections les plus vraies et les plus sûres[1]?

Ces pressentiments, bien qu'il affectât de n'y pas croire, le préoccupaient à mesure davantage. Cinq fois on avait déjà cherché à le tuer. Il y avait comme une obscure certitude planant dans l'esprit de tous qu'il mourrait de mort violente. Lorsque assis sur une chaise basse Henri IV demeurait longuement pensif, battant des doigts l'étui de ses lunettes,

1. Bassompierre déclarait Henri IV « le meilleur mari du monde » (*Mém.*, I, 272); ceci malgré la passion pour Charlotte de Montmorency, ou à cause d'elle, peut-être, puisque la jeune femme ayant été emmenée à l'étranger par son mari pour être soustraite à Henri IV, celui-ci qui souffrait, venait chercher consolation auprès de sa femme sans avouer l'objet de sa peine. (P Matthieu, *la Mort déplorable de Henri IV*, 1620, in-12, p. 61).

puis frappait de ses deux mains sur les genoux, se relevait brusquement et s'écriait : « Par Dieu! je mourrai dans cette ville et n'en sortirai jamais! Ils me tueront!... » il trahissait suffisamment les inquiétudes de sa pensée. Tantôt il restait à demi accablé, silencieux; tantôt, reprenant le dessus, « il se résignoit à la volonté de Dieu, croyant que tout ce que Dieu avoit ordonné estoit inévitable, que l'homme devoit suivre gaiement sa destinée sans se faire traîner »! Ces préoccupations avaient fini par affecter son entourage. Pas assez douée de sensibilité affective pour être touchée profondément, Marie de Médicis était cependant émue d'une vague appréhension[1].

Le jour où il fut assassiné, après avoir passé l'après-midi avec la reine, au moment de partir, vers quatre heures, pour aller voir Sully à l'Arsenal, Henri IV semblait ne pas pouvoir se décider. Trois fois il dit adieu à Marie et l'embrassa; trois fois il rentra, troublé. La reine alarmée lui répétait : « Vous ne pouvez pas sortir d'ici de la sorte; demeurez, je

1. Henri IV avait été l'objet de tentatives d'assassinat de la part de Michau, en 1584, Rougemont, en 1589, Barrière en 1593, Chatel en 1594, Davennes en 1597 (Richelieu, *Mém.*, I, 22). Les contemporains répètent à l'envi les innombrables pronostics et pressentiments que, partout, à ce moment, tout le monde eut. Deux ou trois mois avant l'assassinat Marie de Médicis rêva que le roi était tué de deux coups de couteau; elle s'éveilla en sursaut, pleurant et criant. Henri IV se contenta de lui dire qu'il ne fallait pas croire aux songes (Nic. Pasquier, *Lettres*, Paris, 1623, in-8°, p. 15). « Il ne manquoit rien à ce grand prince sinon qu'il fut plus défiant » (R. Gros de Saint-Joyre, *Hiéroglyphe royal d'Henry le Grand*, Lyon, J. Roussin, 1610, in-12, p. 22).

vous supplie, vous parlerez demain à M. de Sully! » Mais il répondait que cela n'était pas possible, « qu'il ne dormiroit point en repos s'il ne lui avoit parlé et ne s'étoit déchargé de tout plein de choses qu'il avoit sur le cœur ». Il partit : au coin de la rue de la Ferronnerie et de la rue Saint-Honoré, Ravaillac accomplissait son œuvre[1]!...

On a voulu laisser entendre que Marie de Médicis ne fut pas étrangère à la mort d'Henri IV. Cette insinuation, impossible à étayer sur un commencement de preuve, est contredite par les réalités et les vraisemblances. La reine a conté elle-même au Florentin

1. Le détail minutieux de la dernière journée d'Henri IV et l'emploi de son temps ont été soigneusement reconstitués par Scipion Dupleix d'après les témoins oculaires (S. Dupleix, *Hist. de Henry le Grand*, Paris, 1632, in-fol., p. 588). Voir aussi Richelieu (*Mém.*, I, 23), L'Estoile (*Journal*, X, 402). Au Louvre chez la reine, Henri IV répétait : « Je ne sais ce que j'ai, mais je ne puis sortir d'ici »; « la roine fit tout ce qu'elle put pour le retenir » (*Mém.* du duc de la Force, I, 221). De Thou donne, d'après, selon toute évidence, l'autopsie des médecins, le détail technique de la blessure reçue par le prince: le coup de couteau enfoncé entre la cinquième et la sixième côte « perça le lobe gauche du poumon et coupa l'aorte et l'artère veineuse qui porte le sang du cœur aux poumons » (J.-A. de Thou, *Hist. univ.*, 1740, X, 296). Henri IV cracha un peu de sang; la mort fut à peu près instantanée. Jamais mort de souverain ne produisit en France une émotion plus générale et une douleur plus profonde. « Il n'y a personne de nous, écrivait Bossuet soixante-cinq ans après, qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter à son père ou à son grand-père je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation que devoit inspirer un coup si soudain et si exécrable, mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants! » (Lettre à Louis XIV, dans *Œuvres*, éd. Lachat, 1864, XXVI, 185). Henri IV avait eu raison d'écrire un jour ce mot touchant : « La France m'est bien obligée, car je travaille bien pour elle! » (*Lettres missives*, V, 321).

Cioli la façon dont elle apprit le tragique événement et, Cioli ayant le soir même transmis au grand-duc de Florence le récit de la souveraine, nous avons ainsi le témoignage le plus précis et le plus immédiat du saisissement qui surprit Marie bouleversée et assurément non prévenue[1].

Vers quatre heures et demie, du carrosse, ramené précipitamment au Louvre, on avait monté le corps d'Henri IV assassiné dans sa petite chambre à coucher, au premier. Cette chambre communiquait par une double porte avec le petit cabinet de la reine, le cabinet entresolé où la souveraine aimait à se tenir. Souffrant de la migraine, Marie de Médicis s'était, ce jour-là, renfermée, défendant qu'on laissât entrer personne et ne s'étant ni habillée, ni coiffée, était demeurée dans cette pièce où, après le départ du roi, étendue sur « un lit d'été », manière de chaise longue, elle causait avec son amie madame de Montpensier. Tout à coup un bruit insolite de pas pressés, nombreux, multipliés, se fit entendre dans la chambre

1. Michelet a surtout insisté sur l'insinuation dont nous parlons. On accusa madame de Verneuil, d'Épernon et autres, de complicité. Le public ne prit pas au sérieux ces inventions, œuvres d'une femme sans autorité, la Descomans (N. Pasquier, *Lettres*, p. 438; Foscarini, dans Barozzi, *Relazioni*, II, I, 364). Marie de Médicis écrivait à d'Épernon : « La femme que vous savez continue ses sottises; mais dans deux jours l'on n'en parlera plus » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 202 r°). Le procès de Ravaillac (publié par Lenglet-Dufresnoy dans les *Mém.*, de Condé, La Haye, 1743, t. VI, p. 201 et suiv.) ne révèle rien. Voir Jules Loiseleur, *Ravaillac et ses complices*, Paris, Didier, 1873, in-18.

du roi. Marie, surprise, pria madame de Montpensier d'aller voir ce que c'était. Madame de Montpensier entr'ouvrit les deux portes, et, devinant, les referma violemment, devenue pâle et tout interdite. La reine comprit qu'il y avait un malheur : « Mon fils! » s'écria-t-elle d'une voix angoissée — s'imaginant qu'il s'agissait du dauphin, — et elle se précipita vers la porte que cherchait à lui barrer madame de Montpensier. « Votre fils n'est pas mort! » répétait machinalement celle-ci en tâchant de la retenir. Mais déjà la reine la repoussant avait précipitamment ouvert. Devant elle dans l'encadrement, se tenait M. de Praslin, capitaine des gardes, l'air consterné qui lui disait : « Madame, nous sommes perdus! » Elle l'écarta violemment et aperçut devant elle, là-bas, dans l'alcôve, couché sur le lit et éclairé directement par la fenêtre, Henri IV, dont le visage, d'un blanc de cire, déjà presque jaunissant, lui révélait l'étendue de la catastrophe. Elle chancela, s'appuya sur la muraille; madame de Montpensier la prit entre ses bras à demi évanouie; une femme de chambre, Catherine, qui entrait, accourut; à elles deux elles transportèrent Marie de Médicis sur le petit lit. Le duc d'Épernon ayant vu la scène, pénétrait dans la pièce, et s'agenouillait auprès de la reine répétant que peut-être le roi n'était pas mort, qu'il ne fallait pas désespérer. Catherine alla chercher de l'aide dans la chambre du roi pleine de monde : Bassompierre,

M. de Guise, M. le Grand suivirent. « Nous nous mîmes tous trois à genoux, écrit le premier dans ses *Mémoires*, et lui baisâmes l'un après l'autre la main. » Le chancelier et M. de Villeroy arrivaient. Lorsque Marie de Médicis revint à elle, elle éclata en sanglots convulsifs. « Son cœur étoit percé de douleur, elle fondoit en larmes et rien ne la soulageoit et ne la pouvoit consoler! » On sait comment le chancelier, Villeroy et Jeannin parvinrent, ensuite, à lui faire comprendre, le premier moment donné à la douleur, que les plus graves intérêts étaient en jeu, qu'il fallait s'occuper sans retard de l'ordre public, parer aux nécessités urgentes et reprendre son sang-froid afin de faire face aux complications que la disparition du roi allait provoquer. Elle se surmonta assez elle-même pour décider, de concert avec eux, des dépêches à envoyer et des mesures à prendre[1].

Neuf jours consécutifs, elle ne put dormir, en proie à une émotion et à une peine indicibles. Lorsque le lendemain de la mort du roi elle eut à se rendre au Parlement pour les constatations et les décisions

1. Canestrini, *Négociations*, V, 633. Le récit de Cioli concorde avec les détails que donnent ceux qui étaient le mieux placés pour savoir ce qui a pu se passer : Bassompierre, par exemple (*Mém.*, I, 276). Il était dans la chambre du roi, pleurant, lorsque « Catherine, femme de chambre de la reine, vint appeler M. de Guise, M. le Grand et moi. Nous la trouvasmes (la reine) sur un lit d'été, etc. ». Voir aussi Richelieu (*Mém.*, I, 18), Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 17), P. Matthieu (*la Mort déplorable de Henri IV*, p. 69) et « Notes sur les conseils tenus après le meurtre de Henri IV » (Bibl. nat., ms. Dupuy 90, fol. 183).

commandées par les circonstances, tout le monde remarqua son trouble à peine contenu. et la difficulté qu'elle eut à prononcer les quelques mots qu'elle avait à dire et que des sanglots entrecoupaient. Elle se soumit à toutes les obligations que la tradition imposait aux reines de France le lendemain de la mort de leur époux. Elle se condamna à demeurer quarante jours au Louvre, sans sortir, et sans voir autres personnes que celles que l'administration de l'État l'obligeait à recevoir quotidiennement. Elle ordonna deux années de grand deuil, pendant lesquelles il n'y aurait ni fêtes, ni réceptions, ni divertissements d'aucune sorte. Elle se couvrit de crèpes. Elle fit tendre son appartement de noir, lugubre usage en vertu duquel toutes les pièces, et dans chaque pièce, murs, plafonds, parquets étaient recouverts durant des mois et des mois d'étoffe noire lamée d'argent, avec, en guise d'ornements, des larmes et des crânes d'argent semés, « parement de deuil, couvrant et traînant de tous côtés tant contre les murailles que sur les planchers et meubles ». De longues semaines elle dut écrire partout, en France, à l'étranger, pour annoncer la mort du roi, renouvelant chaque jour son chagrin par l'expression qu'elle en formulait quotidiennement : « Ma douleur et désolation sont telles, mandait-elle à la duchesse de Mantoue, que je ne puis encore recevoir aucune consolation ! » et à la duchesse de Bouillon : « Je me trouve telle-

ment outrée de douleur qu'en cette extrême affliction j'ai tout besoin de la consolation de mes bons amis. Vous participerez avec moi à cette désolation ! » En dehors des prières dites régulièrement dans le royaume entier et au moment des obsèques du prince, elle fit dire tous les ans, pour l'anniversaire de sa mort, des messes nombreuses des années durant et distribua des aumônes[1].

On l'a accusée de froideur. L'Estoile conte un récit tout à fait différent de celui que nous a laissé le Florentin Cioli. Saint-Simon va même plus loin et affirme que « personne n'ignore avec quelle présence d'esprit, avec quel dégagement, avec quelle indécence la reine reçut une nouvelle si funeste et qui devait la surprendre et l'accabler ». Après lui, Michelet, on ne sait d'après quelle source, a écrit que Marie apprit la mort d'Henri IV par un mot de Concini joyeusement jeté à travers la porte de la chambre de la reine : « E ammazzato ! » « Il est assassiné ! » Ces affirmations ne tiennent pas devant des témoignages plus sûrs.

1. Les neuf jours d'insomnie de Marie de Médicis après l'assassinat d'Henri IV sont confirmés par P. Matthieu (*la Mort déplorable de Henri IV*, p. 71) et Richelieu (*Mém.*, I, 21). Sur la séance du Parlement où la reine parut si émue, voir : Bibl. nat., ms. fr. 17 501, fol. I-XXIII ; et J. Gillot, *Relation*, éd. Michaud, XI, 480. La reine garda « les formes scrupuleuses du deuil des reines » (J.-B. Matthieu, *Éloge historial de Marie de Médicis*, p. 25), portant « un grand crêpe noir » (L'Estoile, *Journal*, X, 408). A chaque anniversaire, Marie de Médicis faisait dire pour 300 livres de messes (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 6° et 78 r°).

Henri IV avait exprimé le désir que son cœur fût envoyé à la Flèche et confié aux Jésuites du collège de cette ville, qu'il avait fondé. Il avait aussi voulu que plus tard le cœur de sa femme vînt le rejoindre et fût déposé près du sien, vœu qui devait être réalisé trente ans après : la touchante pensée de réunir leurs cœurs dans la mort trouva sa première réalisation morale dans le deuil sincère que porta Marie de Médicis du prince qui l'avait aimée malgré les orages troublants d'une vie contradictoire et incertaine[1] !

1. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers Bourbons*, p. 8. — Michelet (*Henri IV et Richelieu*, Paris, 1861, p. 197) invoque « une tradition qui veut que... » etc. On crut remarquer aussi que le jour où le corps d'Henri IV quitta le Louvre pour aller à Saint-Denis, Marie de Médicis regardant par une fenêtre défiler le convoi funèbre, n'aurait manifesté au passage du cercueil que « peu de douleur ! » (Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 46 v°). — Les cœurs d'Henri IV et de Marie de Médicis sont toujours à la Flèche (Calendini, *les Cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis à la Flèche*, dans *Revue Henri IV*, Paris, Champion, 1905, t. I, p. 8, et E.-L. Chambois, *le Cœur de Henri IV et la Révolution*, *Ibid.*, p. 33-36).

CHAPITRE V

FAMILLE ROYALE ET PARENTS D'ITALIE

Tendresse médiocre de Marie de Médicis à l'égard de ses enfants remarquée par Henri IV. — Comment elle s'occupe d'eux; les questions de maladie; les corrections; les cadeaux. — La gouvernante à qui elle s'en remet, madame de Monglat. — Le dauphin; sa nature volontaire et opiniâtre; peu d'action de la mère sur lui; emploi du fouet; froideur réciproque. — Le second fils, un duc d'Orléans mort de bonne heure; pourquoi, d'après Richelieu, Marie éprouva du chagrin de sa perte. — Le troisième, le duc d'Orléans; préférence marquée de la reine. — Les trois petites filles, plus effacées; leur douceur, leur gentillesse; bienveillance de Marie de Médicis. — Avec les enfants sont élevés les bâtards du roi. — Caractère insupportable des petits Vendôme; natures charmantes des enfants de madame de Verneuil. — Les jeux en commun du « troupeau » royal, ballets, comédies. — La « tante » à héritage, la reine Marguerite de Valois, vieille, laide, mal famée, mais très bonne pour les enfants, très prévenante pour Marie de Médicis, maîtresse de maison accomplie; ses fêtes brillantes. — Autre tante, la duchesse de Bar. — Abondance des parents de Marie de Médicis en Italie; quémandeurs, obsédants. — Caractère bourgeois des lettres échangées avec eux, commissions, affaires. — La venue à Paris de Jean de Médicis; froissements; scènes. — Les cousins Sforza de Rome; leurs exigences.

Le cri poussé par Marie de Médicis le 14 mai 1610, lorsque l'annonce d'un malheur encore inconnu lui faisait brusquement supposer qu'un accident était arrivé au dauphin : « Mon fils! » semblerait attester

de la part de la souveraine une vive sollicitude maternelle. Plus d'un courtisan eût pensé qu'il s'agissait moins pour elle d'être préoccupée de la vie de son enfant, que d'être inquiète de l'existence du futur roi mineur dont elle allait avoir, dans un temps peu prolongé, selon toute apparence, à gouverner l'héritage.

En effet Marie de Médicis n'a jamais manifesté à l'égard de ses enfants qu'une affection assez médiocre. Henri IV, qui avait au contraire pour eux une grande tendresse, en était frappé. Béthune racontait que devant lui le prince trouvant un jour l'indifférence de la reine « étrange », « l'accusoit de peu de sentiment envers ses enfants [1] ».

A peine, au début, Marie de Médicis fut-elle touchée de leur grâce et de leur gentillesse enfantine. Elle écrivait à la duchesse de Mantoue en 1603 : « Vous avez par deçà un neveu et une nièce (le dauphin et sa sœur Élisabeth) qui sont tous deux si jolis pour leur âge qu'il n'est pas possible de plus. J'espère que quelque jour vous aurez avec nous le contentement de les voir. » Et c'est à peu près tout ce qu'on trouve dans sa correspondance de plus affectueux. En revanche part-elle en voyage, s'absente-t-elle un mois, six semaines, ce qu'elle fait en 1603 pour

1. « J'ai oui dire au sieur de Béthune qu'en un autre temps elle fut si peu touchée d'une extrême maladie qu'eut le duc d'Orléans que le feu roi, qui vivoit lors, le trouva fort étrange » (Richelieu, *Mém.*, I, 45).

aller en Normandie, elle n'écrit pas. La gouvernante des enfants, madame de Monglat, lui envoie des nouvelles; elle ne répond pas, donnant un prétexte quelconque : « Je ne fais point de réponse, à l'occasion de l'incommodité des lieux »; ou elle envoie de rares billets, secs, laconiques, purement de forme. Pendant tout son voyage de Metz, en 1603, qui dura plus d'un mois, elle n'adressa qu'une lettre courte et insignifiante[1].

Elle vient de temps en temps voir les petits princes au château de Saint-Germain. On a l'impression, en feuilletant le journal d'Héroard, d'une ombre qui passe, froide, un peu hautaine. Autant les enfants ont de joie à retrouver leur père, qu'ils appellent « papa », à recevoir ses caresses pleines d'effusion tendre, à écouter ses propos enjoués; autant ils sont glacés par l'apparition de leur mère. Celle-ci commande, punit; elle ne fait rien pour se les attacher. Tallemant va même jusqu'à dire qu'elle n'embrassait jamais son fils et l'affirmation paraîtrait suspecte en raison de son exagération même, si Balzac n'écrivait : « Durant les quatre années de sa régence elle ne baisa pas une seule fois le roi son fils. Je l'ai appris d'un vieux

1. Voici cette lettre : « Madame de Monglat, j'ai été bien aise que vous m'ayez souvent mandé des nouvelles de mon fils et de ma fille, comme vous avez fait; je vous prie de continuer toujours, attendant que j'ai ce contentement de les voir et vous aussi, comme j'espère faire dans douze ou quinze jours ». (Bibl nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 88 r°).

courtisan de ce temps-là qui se donna la liberté de le lui dire ». C'était donc au moins ce qu'on disait et ce qu'on croyait[1].

Elle s'occupait d'eux, cependant : il le fallait bien puisque les enfants étaient entre les mains « des femmes » et que celles-ci ne pouvaient avoir recours qu'à elle, non au roi, pour tout ce qui concernait les questions de santé et de discipline; les autres, les questions matérielles de dépenses, ne comptant pas et étant réglées par le personnel. Un enfant se trouvait-il souffrant, on l'informait : c'était à elle à prendre des décisions. Elle tranchait les problèmes du sevrage. Madame de Monglat, sur l'avis de la sage-femme, proposait-elle de retarder le sevrage d'Élisabeth, la reine consultait Héroard, les grands médecins MM. de la Rivière, du Laurens, et décidait effectivement d'ajourner ce sevrage. La nourrice de la petite Chrétienne n'ayant plus de lait elle ordonnait de sevrer, mais cependant « après les froids, si cela peut se faire sans inconvénient ».

Elle ne se tourmentait pas d'ailleurs outre mesure des indispositions qu'on lui annonçait. Elle les mettait sur le compte des dents : « Ce que ma fille éprouve ne procède sans doute que de la douleur de ses dents qui sont prêtes à percer : cela se passera incontinent. »

1. L'assertion de Tallemant figure dans l'historiette du cardinal de Richelieu, d'ailleurs fort sujette à caution (II, 8). Mais Balzac est très affirmatif (Balzac, *Entretiens*, Paris, A. Courbe, 1658, in-12, p. 374).

Ou bien elle répondait philosophiquement que les petits enfants sont sujets aux maladies et qu'il n'est que de les soigner : « L'on ne peut toujours éviter les maladies quand elles ont à venir, principalement aux enfants de l'âge de ma fille; il faut prendre le soin de la guérison autant que l'on pourra[1]. » C'était surtout dans les cas d'épidémies qu'elle était appelée à intervenir, les épidémies étant fréquentes alors, en raison de l'insalubrité des conditions d'habitation des gens et le bourg de Saint-Germain, avec ses petites maisons entassées dans des rues étroites et sales, paraissant y être aussi sujet que les quartiers les plus grouillants de Paris. Sitôt qu'une « contagion » était signalée à Paris, Marie de Médicis prévenait la gouvernante : « Je vous prie d'avoir l'œil à ce que cette maladie ne se loge point à Saint-Germain », et si elle s'y logeait « je ne veux plus que personne venant du dehors habite dans le bourg, ni que qui que ce soit voie mes enfants : envoyez les enfants des nourrices et autres loger dans Saint-Germain, ailleurs, où bon leur semblera, vous tenant avec le moins de train que vous pourrez pendant que cette maladie durera ». Et encore : « Il couve force maladies de petite vérole, rougeole et contagion à Paris et aux bourgs et villages des environs de Saint-Germain », qu'on fasse atten-

1. Toutes ces indications sont extraites des lettres de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 123 r°, 175 r°, 230 r°; 87, fol. 171 v°; ms. fr. 3 649, fol. 11 r°, 55 r°).

tion! Elle a un remède, qui est de changer d'air. Il est vrai que les déplacements ne sont pas considérables; ils consistent à aller du vieux château de Saint-Germain « au bâtiment neuf » sur le haut de la colline. Elle redoute Paris et le Louvre — à cause des fossés malsains. — Pour éviter d'y mettre les enfants lorsqu'elle les fait venir en ville, elle les envoie dans un endroit élevé, un faubourg sain, entouré d'arbres, de champs et elle loue pour eux à M. de Luxembourg son hôtel, situé au haut de la rue de Tournon, hôtel qu'elle achètera ensuite et sur l'emplacement duquel elle créera la résidence que l'on sait[1].

Comme discipline, ses moyens sont simples : le fouet et les cadeaux. Quand un « enfant a été bien sage et obéissant » il reçoit : « un petit coffret, par exemple, avec de petites besognes qui sont dedans »;

1. On est assez préoccupé, en général, à cette époque, de la propreté hygiénique. La reine ordonne de temps en temps à madame de Monglat de faire partir les enfants du château de Saint-Germain pour permettre le nettoyage à fond de celui-ci (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 339 v°). A Paris, on faisait balayer soigneusement le Louvre, « afin qu'il n'y demeurât aucune saleté ni puanteur », dès quatre heures du matin en été, et cinq heures en hiver (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 89 r°); on curait les fossés tous les ans et la famille royale avait la précaution de s'absenter toujours de Paris dans ces cas-là. Il est à remarquer que, plus soucieux, même que de nos jours, d'aérer les appartements, les architectes construisaient des châteaux dont les chambres avaient des fenêtres se faisant vis-à-vis. C'était la disposition des pièces au Louvre comme à Saint-Germain. La préoccupation hygiénique n'est pas douteuse. « La santé, dit O. de Serres (*le Théâtre d'agriculture*, Paris, 1600, in-fol., p. 21), se rend meilleure dans le logis par le libre passage de l'air. »

et la reine annonce qu'elle « garde encore quelque chose de plus beau ». L'enfant a-t-il été « opiniâtre », la mère écrit quelque billet sévère; le plus souvent elle recommande à la gouvernante d'être inexorable.

D'une façon générale, Marie de Médicis s'occupe peu de l'éducation de ses enfants. Jamais elle ne se mêle de ce qu'il faut leur apprendre ou leur interdire. Les mœurs du temps et celles d'Henri IV autorisent dans leur entourage une crudité de langage, une liberté de propos et de gestes déconcertants : elle ne fait jamais d'observation. C'est chez elle insouciance, difficulté peut-être à contredire le roi, indifférence surtout de ce qui touche « la petite troupe » de Saint-Germain, comme elle dit. Puis, surtout, elle s'en remet entièrement à quelqu'un qu'elle estime infiniment, la gouvernante, madame de Monglat[1].

Grande, sèche, horriblement maigre, madame de Monglat, femme du premier maître d'hôtel du roi, le baron de Monglat, un homme désagréable et violent, passait pour être autoritaire et « fâcheuse », qualités nécessaires, sans doute, aux fonctions qu'elle remplissait et condition peut-être de la confiance que lui témoignaient le roi et la reine. Cette confiance est à

1. Pour juger de la crudité du langage sous Henri IV, il n'est que de parcourir le *Journal* d'Héroard (éd. Soulié et Barthélemy, 2 vol. in-8°), en faisant toutefois cette réserve que les éditeurs ont intentionnellement recueilli tous les mots inconvenants, lesquels, dans les manuscrits, extraordinairement plus étendus, sont moins apparents. Les romans du temps sont très libres.

toute épreuve. Elle résiste aux insinuations que des courtisans malintentionnés cherchent à suggérer aux princes : « Je n'escouteroi point les mauvais offices que l'on vous voudroit rendre, je me repose entièrement sur vous », lui mande Marie de Médicis une fois; et, dans une autre circonstance, sur le point de partir en voyage : « Je sais que vous ètes si soigneuse des enfants qu'il n'est besoin que je vous les recommande davantage pendant notre éloignement; envoyez des nouvelles à toute occasion. » La famille entière la connaît : oncles, tantes, princes d'Italie ou de Lorraine; chacun lui écrit : le dossier des lettres reçues par elle de hauts personnages et conservées forme un brillant recueil d'autographes royaux. Elle est même presque un peu de la famille par les sentiments qu'on professe à son égard; les enfants l'appellent « mamanga », abréviation de « maman Monglat », et lui écriront plus tard, longtemps, jusqu'à sa mort, continuant, devenus rois, reines, cette appellation familière et enfantine. Henri IV la traite en amie, échange avec elle des recettes contre la peste et contre la goutte. Dans des circonstances particulières, telles que la mort de M. de Monglat, il sait lui adresser une missive extrêmement affectueuse, émue et qui fait honneur à l'un comme à l'autre, tandis que Marie de Médicis, plus pratique, écrit : « Vous avez en votre garde et gouvernement ce qui nous est le plus cher en ce monde qui sont nos

enfants, et parce qu'il est nécessaire de les entretenir en humeur gaie et ne leur donner aucun sujet de s'attrister, nous ne trouvons nullement à propos que vous fassiez votre quarantaine (deuil de veuve) et vous prions aussi de vous abstenir de pleurer et doléancer en leur présence. Vous avez assez de vertu et de constance pour en user ainsi et supporter cette affliction avec la modération et résolution convenables[1]. »

Le sentiment des enfants à l'égard de madame de Monglat est fait d'affection sincère, sans doute, mais une affection due surtout à l'estime, à l'habitude, à la conscience obscure qu'ils ont d'un dévouement réel de la part de celle qui en somme remplit le rôle de mère

1. Le dossier des lettres originales adressées à madame de Monglat par Henri IV, Marie de Médicis, les enfants et les parents étrangers est fort intéressant à feuilleter (Bibl. nat., mss. fr. 3 649 et 3798). Madame de Monglat était célèbre pour sa maigreur (*les Contreverités de la Cour*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, IV, 341), surtout pour son caractère insupportable (L'Estoile, *Journal*, VIII, 322), réputation que partageait son mari, M. Robert de Harlay, seigneur de Monglat, ancien gentilhomme de la chambre d'Henri III (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 151 v°), premier maître d'hôtel d'Henri IV depuis 1596 (*Ibid.*, fol. 188 r°). La confiance de la reine dans la gouvernante était à toute épreuve : « Je me repose entièrement sur vous », lui répète-t-elle (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 26 r°). A charge de revanche, elle la prévient qu'on cherche à convertir son fils Monglat au protestantisme (*Ibid.*, fol. 151 v°); mais si celui-ci veut faire un voyage en Italie, elle lui donne des lettres de recommandation pour tout le monde (*Ibid.*, 86, fol. 221 v°). Henri IV chargeait volontiers la reine de répondre aux billets de la gouvernante : « Je laisse à ma femme à faire réponse à toutes vos lettres » (*Lettres missives*, VI, 55). Le landgrave de Hesse étant venu à Paris en 1602, le roi pria M. et madame Monglat de l'héberger chez eux (L'Estoile, VIII, 46).

près d'eux. Madame de Monglat sait-elle bien les prendre, les uns et les autres? Possède-t-elle un tact pédagogique suffisamment sûr? A lire Héroard, la chose est douteuse. Elle affecte de brusquer le dauphin, qui a un caractère un peu entier, et de le contredire, de l'exciter, sans doute pour mater ce qu'on appelle « son opiniâtreté ». Le procédé ne réussit pas. L'enfant se regimbe contre la gouvernante, lui dit des injures, lève la main sur elle, et la scène finit généralement par une correction. Le petit dauphin manque de tendresse à l'égard de celle qui le traite si rudement, mais il la respecte; lui aussi continuera plus tard à lui écrire, l'appelant également « mamanga », roi, homme fait; il l'estime; il se rend compte qu'elle a rempli ses devoirs avec application consciencieuse et un dévouement qui mérite reconnaissance. Natures plus douces, les filles, gentilles enfants, bonnes et gracieuses, ont moins à pâtir des sévérités de la gouvernante et ont conçu pour elle un attachement plus affectueux que tempère seule ensuite la dignité obligatoire d'une princesse royale à l'égard d'une personne « domestique de la maison[1] ».

Madame de Monglat est amplement entourée de tout le personnel nécessaire à la surveillance et à l'entretien des enfants. Chaque fille a une sous-gou-

1. Les lettres du recueil original que nous venons de citer (Bibl. nat., ms. fr. 3798) vont jusque vers l'année 1625. Elles sont en général affectueuses et confiantes à l'égard de la gouvernante.

vernante. Les maisons des princes ont été constituées avec l'abondance de fonctions propre aux dynasties royales. Elles se composent surtout de domestiques proprement dits, valets de chambre, femmes de chambre, nourrices, remueuses, qui ont chacun leur office. Il faut faire une place à part au médecin, le brave Jean Héroard, si dévoué, si simple et affectueux, que tout le monde aime et qui nous a laissé, dans son journal minutieux, la vie quotidienne de cette petite cour de Saint-Germain modeste, paisible et monotone[1].

Est-ce l'effet de sa nature un peu « opiniâtre », c'est-à-dire volontaire, impérieuse et personnelle? Le

1. Nous avons la liste de tout le personnel des maisons des enfants (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175; ms. fr. 7 854, fol. 253 r° et 268 r°. Arch. du min. des Aff. étrang., France, 764). La maison du dauphin comprend à elle seule 174 personnes. Il faut dire qu'en 1609-1610, elle a été considérablement augmentée. Elle est un peu copiée sur celles du roi et de la reine. Beaucoup de gens, comme les 5 gentilshommes, les 14 enfants d'honneur, les 16 gens de métiers (parmi lesquels les peintres Charles Martin et Dumoustier), évidemment n'ont aucune fonction active. Le service des cuisines, nombreux, contribue notablement à alourdir le chiffre. En fait, il n'y a qu'une vingtaine de personnes qui servent immédiatement le prince (cf. notre livre, *Au temps de Louis XIII*, Paris, C. Lévy, 1904, in-8°, p. 7). Jean Héroard a été nommé en 1589 un des quatre médecins, à 400 écus de gages, d'Henri III (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 168 v°). Il n'aurait donc pas été médecin de Charles IX comme on l'a cru jusqu'ici (E. Hamy, *Jean Héroard*, Paris, 1896 in-8°, p. 1). Il figure jusqu'en 1610 parmi les 8 médecins par quartier d'Henri IV aux gages de 1 200 livres (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 201 r°), tout en étant médecin du dauphin (Bibl. nat., ms. fr. 9 175 fol. 523 v°). A l'avènement de Louis XIII, il fut promu premier médecin du roi, à 3 000 livres (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 293 r°).

petit dauphin paraît être celui qui inspire à sa mère le moins de passion. Dieu sait, cependant, si sa naissance — la France n'avait pas vu de dauphin depuis plus d'un demi-siècle! — avait provoqué dans le royaume entier une allégresse sans égale! A Fontainebleau, après l'heureux accouchement de la reine, Henri IV, exultant, embrassait tout le monde. La joie, à Paris, avait été universelle : lorsque le lendemain, à deux heures du soir, les cloches du palais carillonnant et à deux heures et demie celles de Notre-Dame entrant en branle, annonçaient le *Te Deum* chanté à la cathédrale devant les cours souveraines en robe rouge, pendant que le canon résonnait à l'Arsenal, à l'hôtel de ville et que les feux de joie flambaient en Grève ; lorsque le surlendemain, jour de la Saint-Michel, une procession générale du clergé de toutes les paroisses, accompagné des cours souveraines, faisait le tour de la cité en passant par le palais, au milieu d'une affluence énorme de curieux; les acclamations enthousiastes de la foule et la gaieté épanouie sur les visages attestaient le contentement profond de tous. Les étrangers avaient participé à ce bonheur et témoigné de leur sympathie par des présents : la grande-duchesse de Toscane envoyant un magnifique berceau « avec pavillon de damas blanc, garni d'argent, formant baldaquin », le petit lit garni de même, le tout « d'une façon riche et exquise, fait à Florence »; le pape, qui devait être parrain, don-

nant la layette, « bandes, couvertures, chapeau et autres meubles de cette première enfance, bénite par Sa Sainteté[1] ». — L'enfant avait crû sans donner d'inquiétude sur sa santé, réputée robuste et bonne. Sa mère écrivait deux ans après : « Nous avons trouvé nos enfants en très bon état et spécialement notre fils le dauphin qui se fortifie de jour en jour et se rend si agréable pour son âge que nous avons toute occasion d'espérer qu'il donnera toujours du contentement ». Elle s'était intéressée à son développement : « Pour mon fils, informait-elle la grande-duchesse, il n'est pas croyable combien il est grand, gros et fort et je m'assure que si vous l'aviez vu vous l'admireriez. Il reconnaît déjà très bien Monseigneur, moi et tous ceux qui ont accoutumé de l'approcher, entend fort bien ce qu'on lui dit et se fait aussi entendre de tout ce qu'il désire, tellement que l'on reconnait déjà en lui un jugement extraordinaire pour son âge. » Elle avait suivi les détails de sa croissance : « J'ai été bien aise d'apprendre que la dernière dent de mon

1. On a peu d'idée de la joie extrême avec laquelle fut accueillie en France la nouvelle de la naissance du dauphin. C'était un gage de la paix publique si désirée et si peu assurée depuis cinquante ans (Lettre de J. Esprinchard à Scaliger, dans *Epistres françoises des personnages illustres et doctes*. Amsterdam, 1624, in-12, p. 77). Les réjouissances faites à Paris furent magnifiques (Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 219 et suiv.). Dans toutes les villes et bourgs du royaume, on chanta des *Te Deum*. Sur le berceau du petit prince, voir ce que dit l'ambassadeur vénitien Cavalli (Bibl. nat., ms. italien 1 750, fol. 103 v°) et P. Matthieu (*Hist. de France du règne de Henri IV*, II, 106).

fils soit percée : cela le rendra encore plus gai. Je vous envoie deux morceaux de licorne, pour vous en servir » : quelque talisman, sans doute. Les ambassadeurs italiens notaient les conditions excellentes dans lesquelles l'enfant grandissait ; il était « de bel aspect, bien proportionné, ayant des mouvements gracieux » ; sa petite personne était sympathique ; son esprit prompt était apte à comprendre et à apprendre. Très prudent pour son âge, il faisait des réponses pleines de jugement et de vivacité. Peut-être n'avait-il pas grand zèle à l'étude des lettres, quelque aptitude seulement aux langues et aux mathématiques ; mais il avait un goût ardent pour les exercices physiques et ce qui était militaire. Le public disait couramment que l'enfant avait le corps de sa mère et l'âme de son père[1].

Malheureusement son caractère se manifestait avec une personnalité singulière. Héroard a consigné dans son *Journal* les témoignages journaliers de cette nature impérieuse. Quoiqu'il aimât son père d'une tendresse ardente, le craignît beaucoup et lui obéît mieux qu'à nul autre, l'enfant faisait sentir à

1. Le pape, songeant dès 1602 à marier le dauphin avec l'infante d'Espagne, recevait l'assurance que l'enfant avait une santé robuste (V. Siri, *Memorie recondite*, I, 114). Marie de Médicis le constatait elle-même (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 52 r°, 100 r°), et Héroard partageait son sentiment (J. Héroard, *l'Institution du prince*, Paris, 1609, in-8°, p. 14). Voir le portrait que tracent de l'enfant les ambassadeurs Gussoni, Nani (dans Barozzi, *Relazione*, II, I, 471) et Foscarini (*Ibid.*, p. 339).

Henri IV lui-même ses prédispositions autoritaires. Richelieu raconte avoir entendu dire quelle fureur prit le roi, un jour où, à Fontainebleau, Henri IV voulant faire sauter un ruisseau à son petit garçon, celui-ci, « à la vue de la cour », opposa une résistance si révoltée que le roi furieux allait, si on ne l'avait arrêté, tremper le dauphin dans l'eau. Une autre fois où il était nécessaire que l'enfant prît un clystère, six personnes s'employèrent sans résultat à le faire céder [1].

Quelle prise pouvait avoir sur une nature aussi volontaire, une mère n'ayant pour elle ni l'empire que donne une affection dévouée, ni l'ascendant d'une intelligence précise? Henri IV était trop clairvoyant pour ne pas prévoir qu'il y aurait fatalement défaut d'entente entre la mère et le fils; il le disait; il annonçait leur mésintelligence future!

Fouet et cadeaux, le système fut appliqué au dauphin avec prédominance du premier. Les cadeaux, eux, revenaient à dates obligatoires, sans l'attrait de l'imprévu, ni la grâce de l'attention : « montres d'horloge », petits couteaux, soldats d'argent pour les

1. Pour le caractère de Louis XIII enfant, nous renvoyons à notre livre *Au temps de Louis XIII* (chapitre premier). On trouve une lettre autographe du dauphin à son père dans le ms. Dupuy 569, fol. 36 de la Bibl. nat. Le public se racontait les traits d'énergie et de caractère du prince (La Frenade, *les Triomphes du roi*, Paris, G. Robinet, 1609, in-8°, p. 69; *l'Injustice terrassée aux pieds du roi*, p. 118; Richelieu, *Mém.*, I, 11), que confirment les lettres de Marie de Médicis (Bibl. nat., ms. fr. 10 241, fol. 55 r°).

étrennes du jour de l'an. L'enfant s'amusait à faire en retour des présents à sa mère, à lui envoyer, par exemple de Saint-Germain, un petit panier de cerises, au moment de la saison, et la reine lui répondait de ce ton un peu haut, banal, dépourvu de toute caresse et de la moindre nuance de sensibilité : « Mon fils, je vous remercie des cerises que vous m'avez envoyées; elles m'ont été bien agréables, venant de votre part; je vous aime bien parce que l'on m'a dit que vous êtes toujours bien sage[1] ! » Le fouet fut donné régulièrement. A chaque lettre de madame de Monglat signalant des résistances, des « opiniâtretés », la réponse revenait invariable : « Qu'on donne le fouet ! » Jean Héroard finit par s'interposer, prétextant des raisons de santé. L'enfant était pris de rages telles qu'il tombait en syncope. La reine adoucit les ordres : « Qu'on donne le fouet avec tant de circonspection, corrigeait-elle, que la colère qu'il pourrait prendre ne lui engendre aucune maladie. » Tenant à la vie de son fils pour beaucoup de raisons diverses, elle recommandait de consulter le médecin. Elle se mit dans l'idée que les chaleurs rendaient les corrections dangereuses et, en été, le petit prince bénéficiait de ce préjugé. « Faites tout avant d'en venir à l'extrémité du fouet en cette saison chaude, en laquelle il se

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 346 r°; l'enfant avait huit ans. Les 300 soldats d'argent donnés au prince en cadeau et œuvre de l'orfèvre Nicolas Roger ne furent pas payés. Plus tard, Louis XIII dut lui-même régler le compte (*Ibid.*, 92, fol. 33 v°).

pourroit esmouvoir. » Pauvre dauphin! Comme son cœur se serrait d'angoisse chaque matin lorsque après le lever et la toilette l'heure arrivait de régler les comptes de la veille, — car on punissait à heure fixe, le lendemain, les fautes du jour, — et que la sévère gouvernante s'approchant de lui avec des verges prononçait d'une voix sèche la formule redoutée : « Ça, troussons ce c... [1]! »

Comment s'étonner que l'enfant n'éprouvât pour sa mère que des sentiments peu tendres? Comment être surpris qu'il l'accueillît toujours assez mal à Saint-Germain et qu'on fût obligé de le menacer pour lui faire embrasser Marie de Médicis?

L'âge avançant n'y fit rien. Il n'y eut d'un côté et de l'autre ni plus de dévouement, ni plus d'affection. 1609 fut l'année fixée d'avance pendant laquelle l'on retira le dauphin « des mains des femmes », afin de confier son éducation à des hommes; un gouverneur et des précepteurs furent chargés de lui donner « une nourriture conforme à sa haute naissance et à ce qu'il devoit estre un jour ». On prit pour gouverneur un vieux chevalier, ancien ami d'Henri III et d'Henri IV, vénérable gentilhomme qui avait vécu toute sa vie à

1. La reine était obligée de prendre des précautions pour s'informer auprès d'Héroard au sujet des corrections à infliger à son fils, de peur de froisser madame de Monglat; elle lui faisait écrire indirectement (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 275 v°) : « Mon fils rentre en son opiniâtreté accoutumée et ne se soucie plus du maçon [individu laid et à l'air terrible dont on usait pour lui faire peur], ni de toutes les menaces qu'on lui peut faire. »

la Cour, en connaissait à fond les us et coutumes, pour avoir été successivement : chambellan du duc d'Alençon, gentilhomme de la Chambre, maître de la Chambre, maître de la garde-robe de Charles IX et d'Henri III, et, devenu maréchal de France ainsi que chevalier du Saint-Esprit, jouissait de la familiarité plaisante d'Henri IV, lequel l'appelait « la Gode » et le tutoyait : M. Gilles de Souvré. La correspondance du couple royal avec le nouveau mentor du petit prince fut aussi active que naguère avec madame de Monglat. Pour précepteur, le roi donna à son fils le poète des Yveteaux, singulier personnage, de doctrines suspectes, de mœurs douteuses. Tout le monde s'était récrié; la reine « en avoit pleuré »; mais le roi, on ne sait pourquoi, « s'étoit bandé » et avait tenu bon. Les propos inconsidérés de ce précepteur devant son royal élève ne devaient pas tarder à le faire remercier. Devenu petit jeune homme, le dauphin fut convié à des études d'un genre plus relevé que celles qui l'avaient occupé jusque-là : apprendre le latin, tirer des armes, danser. Plus tard, au moment où il gravira un degré de plus, on dira qu'il est « au vin et hors du latin ». Il était déjà presque homme fait[1].

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 5. Voir des « Lettres sur l'enfance du dauphin » (Arch. du min. des Aff. étrang. France, 764). La nourriture et l'entretien du dauphin coûtaient 1 000 écus par mois (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 63). Nous avons un dossier fort intéressant de lettres originales adres-

Pour Marie de Médicis il continuait à être un enfant. Comme elle avait prescrit à madame de Monglat de fouetter, elle recommandait à M. de Souvré de donner le fouet : « J'ai été bien aise, monsieur de Souvré, lui écrivait-elle, d'apprendre des nouvelles de la santé de mon fils; mais je vous prie de le tenir toujours en son devoir, lui faisant faire ses exercices ordinaires; et s'il se vouloit émanciper, vous savez le remède qu'il faut apporter pour le ramener à la raison; vous le lui ferez ressentir, s'il vous en donne l'occasion; je vous le recommande! » Rien n'était modifié dans son attitude : c'était toujours cette même froideur cérémonieuse et glacée : « J'ai été bien aise, mon fils, lui mandait-elle, de voir que vous vous portez bien et de savoir que vous êtes toujours bien sage et que vous étudiez et faites bien vos exercices. Continuez toujours et obéissez à ce que vous dira M. de Souvré afin qu'il ait occasion de me confirmer toujours en ceste bonne opinion. » Après la mort d'Henri IV et l'avènement de l'enfant au trône, un matin que, sur

sées par Henri IV et Marie de Médicis à M. de Souvré (Bibl. nat., mss. fr. 10 241 et 10 242). Henri IV avait cherché à s'attacher M. de Souvré au moment de son avènement au trône et y avait réussi. L'expression de « la Gode » était une invention d'Henri III que son successeur avait conservée (Bibl. nat., ms. fr. 10 241, fol. 34 r°, 51 r°; *Lettres missives*, V, 251). M. de Souvré avait son hôtel derrière le Louvre, rue Froidmantel, avec vue sur le petit jardin du Louvre et entrée particulière (J. Du Breul, *Théâtre des antiquités de Paris*, 1639, Supplém., p. 76). Nous renvoyons pour tous autres détails et sources au chapitre « Louis XIII enfant » de notre livre cité plus haut.

l'ordre formel de la reine, M. de Souvré avait, bien malgré lui, fouetté le petit roi, celui-ci entra dans la pièce où se trouvait sa mère. L'usage voulait que chaque fois que le roi régnant entrait quelque part, tout le monde, même celle-ci, se levât et s'inclinât. Marie de Médicis se leva et fit la révérence. Sur quoi Louis XIII dit brusquement : « J'aimerais mieux qu'on ne me fît point tant de révérences et qu'on ne me fît point fouetter! » L'assistance se mit à rire et la reine un peu gênée sourit. Derrière le petit garçon qu'on corrigeait, il y avait Sa Majesté le roi. Marie de Médicis n'avait pas trop paru s'en apercevoir. Elle allait de jour en jour en faire l'expérience[1].

Elle pouvait bien se douter cependant que cet enfant n'était pas comme tous les autres. Lorsque à Saint-Germain le lieutenant général de Fontenay-le-Comte, vieillard octogénaire, admis devant le berceau du dauphin, âgé de six mois, s'agenouillait, pleurait, puis s'en allait disant en levant les bras au ciel : « Dieu m'appelle quand il lui plaira, j'ai vu le

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 295 v°, 343 r°. « Notre nouveau roi fut fouetté ce jour par commandement exprès de la reine régente, sa mère, pour s'être opiniâtré à ne point vouloir prier Dieu. M. de Souvré, son gouverneur, auquel en avoit esté donnée la commission, n'y vouloit mettre la main, jusqu'à ce que estant comme forcé par la reine, il fut contraint de passer outre. Ce jeune prince se voyant pris et qu'il lui en falloit passer par là : « Ne frappez guère fort, au moins, dit-il à M. de Souvré », etc. (L'Estoile, *Journal*, X, 262).

salut du monde! »; lorsque pour la fête de la Saint-Louis, le 25 août, on montrait le prince à la foule du haut d'un balcon de Saint-Germain et que cette foule aussitôt se mettait à genoux, la plupart ayant les yeux pleins de larmes, comme en une adoration attendrie et religieuse, il pouvait apparaître que cet enfant avait en lui une vertu obscure d'une portée singulière. Les moindres manifestations publiques confirmaient ce mystérieux prestige. Recevant une députation du Dauphiné, étant encore « au lait de la nourrice », le dauphin était placé « sous un grand pavillon de drap d'or, en son berceau, sur un petit lit »; les députés mettaient genou en terre et l'archevêque de Vienne débitait respectueusement un discours plein d'éloges et de témoignages de dévouement, auquel, évidemment, le petit ne pouvait rien entendre. Si, par hasard, il venait à Paris, l'enfant royal, porté dans une somptueuse litière, était attendu devant la porte, « ornée d'armoiries et de festons », par le prévôt des marchands, les échevins, qui lui faisaient une harangue et il devait aller lentement, les tendelets de la litière ouverts, afin que tout le monde le vît et dévoré des yeux par une foule passionnée poussant des vivats, « rendant à Dieu des actions de grâce et s'échauffant de dévotion ». C'est qu'il était le dépositaire inconscient, fragile encore, de la tradition royale et constituait, dans un temps où le roi est l'aboutissant et la clef de voûte de l'édifice social,

qu'est le royaume, la garantie future de la sécurité ou du bonheur de tout un peuple [1].

Il fallut bien, pour Marie de Médicis, s'en rendre compte quand l'assassinat d'Henri IV mit la couronne royale sur le front de l'enfant. Elle eut peur. Des avis lui venaient de tous côtés que les meurtriers en voulaient à la vie du fils comme à celle du père. Était-ce manifestation inattendue d'un sentiment jusque-là peu expansif? n'était-ce pas plutôt, comme l'insinuèrent les courtisans, souci de conserver une existence précieuse qui était la raison d'être de sa toute-puissance de régente? Elle prit des précautions maternelles. Devenu roi, le dauphin eût dû occuper l'appartement du souverain, dont la chambre, d'ailleurs, était contiguë au petit cabinet de la reine.

1. Héroard, *Journal*, I, 25, 33 ; P. Matthieu, *Hist. du règne de Henri IV*, II, 125, 380; L'Estoile, *Journal*, VIII, 164; Malherbe, *Lettres*, III, 45. Ces traits sont des témoignages du « sentiment » monarchique du temps. Les idées monarchiques étaient d'ailleurs raisonnées; des écrivains expliquaient dans quelles conditions d'esprit politique et religieux les sujets devaient aimer le roi et le dauphin (*Remontrances au peuple de France sur l'amour et l'obéissance qu'il doit à Leurs Majestés et à Monseigneur le dauphin* (s. l.), 1604, in-12, p. 4; Louis d'Orléans. *Remerciement au roi*, Paris, R. Chaudière, 1604, in-12, p. 2); d'autres dressaient des réquisitoires curieux contre l'idée de ce qu'ils appelaient « la république démocratique » (*le Fidèle sujet à la France* (s. l.), 1605, in-12, p. 114); d'autres, en plus grand nombre, faisaient longuement la théorie de la constitution monarchique du temps (P. Poisson, *Traité de la majesté royale en France*, Paris, 1597, in-4°; H. Du Boys, *De l'origine et autorité des rois*, Paris, 1604, in-12; André Duchesne, *les Antiquités et recherches de la grandeur et majesté des rois de France*, Paris, 1609, in-8°; Charles du Moulin, *De monarchia Francorum* (s. l.), 1610. in-8°; Jérôme Bignon, *De l'excellence des rois et du royaume de France*, Paris, 1610, in-8°).

Marie de Médicis voulut que désormais l'enfant couchât dans sa propre chambre sur un petit lit qu'on dressait exprès le soir : elle augmenta le nombre des femmes de chambre qui passaient la nuit près d'elle et qui fut porté à trois : elle ne quitta plus son fils. A l'heure voulue l'enfant se déshabillait cérémonieusement dans la chambre royale de parade, comme le voulaient les usages traditionnels, les plus grands seigneurs l'assistant : le prince de Condé « le desguilletant, lui tirant ses chausses » ; puis le petit roi « prenoit sa robe, ses bottines et s'en alloit coucher dans la chambre de la reine ». Longtemps elle le couva, par appréhension. Les conseils, autour d'elle, confirmaient ses inquiétudes. Que fût devenu le royaume si un malheur était arrivé à un roi dépourvu d'héritier? ou quelles complications n'étaient pas à redouter dans la transmission du pouvoir d'un aîné à un cadet? Mais au fond c'était politique plus que tendresse[1]. Le premier jour qu'elle le quitta, — en 1613, la cour était à Fontainebleau et la reine

1. La Cour et la ville surent que le jeune Louis XIII ne couchait plus que dans la chambre de sa mère (Héroard, *Journal*, II, 34; Canestrini, *Négociations*, V, 637; L'Estoile, *Journal*, X, 247; Bassompierre, *Mém.*, I, 279). Avant la mort d'Henri IV, le dauphin, quand il venait au Louvre, couchait dans une petite pièce située sous le cabinet de la reine (Héroard, *Journal*, I, 178). Après l'assassinat de son père qu'il apprit près de Saint-Germain-l'Auxerrois, étant sorti en carrosse pour aller voir les préparatifs qui se faisaient en vue de l'entrée solennelle de Marie de Médicis dans Paris (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 16), on craignit sérieusement pour sa vie, l'esprit d'imitation ayant réellement, paraît-il, inspiré à quelques-uns la pensée de le tuer (Richelieu, *Mém.*, I, 25).

allait voir à Paris un de ses autres enfants, le duc d'Anjou, malade, — pas plus émue de laisser le roi que d'être auprès du prince sérieusement atteint, elle écrivait joyeusement à M. de Souvré lui contant les péripéties de son voyage, lui disant qu'elle était arrivée à onze heures du soir après une journée de carrosse dans laquelle « la princesse de Conti avait trouvé le coussinet bien dur » parce qu'on lui avait mis « quatre flambeaux dessous sans qu'elle s'en fût aperçu », et donnant avec sollicitude des nouvelles d'une petite chienne qu'elle avait emmenée avec elle. Dans une autre circonstance, Louis XIII étant pris de petite vérole — et on redoutait assez cette maladie en ce temps, — elle se contentait d'écrire froidement à la duchesse de Lorraine : « Le roi, monseigneur mon fils, se trouva un peu indisposé de la petite vérole ; mais il en est si doucement traité qu'il y a espérance qu'avec l'assistance divine il en sera bientôt remis. » Il devait effectivement s'en tirer et en rester très peu « marqué »[1].

Cette froideur et cette indifférence à l'égard de son fils, elle les gardera de plus en plus réels jusqu'au jour où le prince devenu subitement roi effectif, la chassera du pouvoir, en 1617, à sa grande surprise et à sa profonde indignation!

Le second fils, le premier duc d'Orléans, tient

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 28 r°, 194 r°.

moins de place encore dans la vie de Marie de Médicis, pauvre enfant, venu après une année de disputes violentes et de chagrins répétés, malingre, chétif, dépourvu de santé et sans grande espérance de vie! On l'avait appelé duc d'Orléans parce que c'était la coutume de donner ce titre au second fils du roi depuis que les aînés portaient le nom de dauphin. Sa naissance avait été accompagnée de quelques prodiges trompeurs. En réalité, doué d'une tête énorme sur un corps de squelette, il avait souffert dès ses premiers jours. « Le roi ne faisoit pas estat qu'il dut vivre, écrivait la reine peu de jours après sa mort, cognoissant bien qu'il n'estoit de la forte et robuste complexion dont est, grâce à Dieu, le roi, Monsieur mon fils. » Il avait traîné, constamment souffrant.

Les médecins faisaient ce qu'ils pouvaient, se relayant, appelant des confrères étrangers à la maison du roi, M. Aimedieu, M. Hautin, qui allaient à Saint-Germain mettre des bandages, placer des cautères, discuter avec M. du Laurens et M. Lemaitre s'il était à propos « de faire prendre les matins au malade, comme première nourriture, et auparavant les bains, qui lui ont été ordonnés, du lait de chèvre pour le rafraîchir ». Lorsque l'état s'aggravait, les autres enfants quittaient Saint-Germain afin de lui laisser la place et qu'il fût tranquille. Il ne bougea guère du château les quatre années de sa pitoyable

existence[1]. En novembre 1611 il fut pris de convulsions qui durèrent huit ou dix jours : le 14, Louis XIII, son frère, vint le voir : le malade était dans son lit, prostré, en proie « à un endormissement profond », ce qui faisait croire « à une fièvre léthargique » ; le grand frère le contempla en pleurant : c'était la dernière fois qu'il le voyait : dans la nuit du 16 au 17 novembre, à minuit, le duc d'Orléans mourait au milieu de quelques convulsions : « Comme je voyois qu'il avoit duré jusque-là, écrivait le lendemain Marie de Médicis au duc d'Épernon, je commençois à espérer qu'il eschapperoit avec le temps, qui me sembloit le fortifier. Néanmoins le mal est tout à coup survenu si grand qu'il n'a pas eu la force d'y résister ! » On lui ouvrit le crâne, « il avoit le cerveau rempli de catarrhes et tout gâté, plein d'eau noire et le cervelet s'esmioit aux doigts en le maniant ». Marie de Médicis éprouva quelque chagrin. Elle était demeurée au chevet du mourant : « Il a esté très bien secouru, écrivait-elle, car outre le soin qu'ont eu ceux qui estoient près de lui à

1. Toutes les lettres de Marie de Médicis qui concernent l'enfant n'ont trait qu'à sa santé; elle demande des nouvelles (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 246 v°, 247 v°); elle donne ses prescriptions sur des bandages à poser (*Ibid.*, 87, fol. 369 v°); appelle des médecins pour des consultations et propose d'elle-même des cautères (*Ibid.*, fol. 307 r°, 313 v°). Malgré les belles promesses qu'on avait cru tirer de l'horoscope de ce prince (P. Priuli, dans N. Barozzi, II. l, p. 210), il était né « et avait paru toujours fort malsain » (Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 317).

Saint-Germain, je m'y suis trouvé moi-mesme et l'ai assisté tant que la douleur me le permit. » Le maréchal d'Estrées observait qu'elle avait paru « sentir un grand déplaisir » et Richelieu parlait de « sa grande affliction » ; mais lui qui la connaissait si bien et avait recueilli les témoignages les plus sûrs sur ses sentiments réels, constatant qu'elle semblait auparavant assez indifférente au sort de cet enfant, ajoutait : « Qui distinguera les temps connaîtra la cause de cette différence qui consista, à mon avis, en ce qu'elle avoit lors plus d'intérêt à la conservation de son fils que durant la vie du feu roi, pendant laquelle elle en pouvoit avoir d'autres. » Elle fut plusieurs nuits agitée, puis, plus résignée, elle répondait à ceux qui lui adressaient des lettres de condoléances : « Je m'en veux consoler avec Dieu et en cet accident me conformer à ses volontés[1] ! »

1. Cette mort est longuement contée et avec détails par Marie de Médicis dans sa lettre au duc d'Épernon (Bibl. nat., ms. fr. 6 644, fol. 11 r°). Les médecins ne virent pas grand'chose à la maladie : « un endormissement et des convulsions », dit Héroard (II, 88). Le médecin Lemaitre fut très attaqué sur la façon dont il avait traité l'enfant. Il dut se défendre vivement auprès de la reine (*Mercure françois*, 1611, p. 158). On enterra le duc d'Orléans dix jours après sa mort à Saint-Denis, où il fut aussitôt transporté (Pontchartrain, *Mém.*, p. 317). Le chagrin de Marie de Médicis à la suite de ce deuil est attesté par le maréchal d'Estrées (*Mém.*, éd. Michaud, p. 392), Richelieu (*Mém.*, I, 45) et le rédacteur officieux du *Mercure françois* (*loc. cit.*). L'insinuation de Richelieu au sujet de la raison réelle de cette affliction est aussi dans ses *Mémoires* (*loc. cit.*). On ne saisit pas de douleur profonde dans les lettres que Marie de Médicis écrit à propos de cette mort (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 249 v°).

Celui que l'histoire connaît sous le nom de duc d'Orléans et qui a rempli le règne de Louis XIII des complications dues à sa nature brouillonne, était né un an après le premier duc d'Orléans, en 1608, et avait reçu le titre de duc d'Anjou. On l'appela Gaston, prénom assez inusité dans la famille royale, parce qu'Henri IV « avoit désiré qu'il portast le nom d'un des plus valeureux de ses ancêtres de la maison de Navarre », Gaston de Foix. Dieu sait si, lui, devait être plus tard le préféré de Marie de Médicis! Longtemps on répétera que la reine a le noir dessein de détrôner Louis XIII, pas assez maniable, pour mettre à sa place son frère, plus soumis et, après l'avènement de Richelieu, dans les luttes perpétuelles de la mère déçue contre le fils qui aimait mieux écarter l'ancienne régente au caractère trop difficile, Marie de Médicis et Gaston tiendront constamment parties liées ensemble. Il semble que dès la première enfance cette préférence instinctive se trahisse. Avec quel soin la reine s'occupe-t-elle des détails qui intéressent Gaston, le choix d'une nourrice, par exemple : M. Florent d'Argouges en a proposé une; qu'on interroge cette femme consciencieusement; qu'on sache « si son lait est toujours bon, si elle en a en quantité; si elle aime le vin; la qualité et condition de ses parents; s'il ne se trouve rien à redire en elle. Et si elle est telle qu'on s'y doive arrêter, faites-la habiller incontinent afin qu'elle soit nette et propre et toute prête quand

je l'enverrai quérir »[1]. Lorsqu'il faudra trouver un gouverneur au petit prince, il ne sera assez grand personnage pour cette fonction; la reine choisira l'ambassadeur du roi à Rome, M. de Brèves. Elle constituera à l'enfant une maison fastueuse avec surintendant, compagnie d'hommes d'armes, gentilshommes de la Chambre, pages; lui donnera comme sous-gouverneur M. de Mansan, capitaine aux gardes françaises, qui a le commandement des troupes faisant le service d'honneur des enfants royaux à Saint-Germain, et M. de Puylaurens, nommé sur la recommandation de Concini, tous deux d'ailleurs cousins de M. de Brèves; elle consacrera plus de 200 000 livres aux frais annuels de cette maison. Préoccupation inévitable d'une mère attentive à l'égard d'un fils choyé, elle fera son plan de bonne heure pour lui trouver et lui réserver une riche héritière, la plus riche du royaume, mademoiselle de Bourbon, duchesse de Montpensier. En attendant elle suit cet enfant avec sollicitude. Est-il pris de la petite vérole, la voilà toute troublée. Sans doute, écrit-elle de Fontainebleau à madame de Monglat, « il faut que cette maladie suive son cours et j'ai espérance que l'enfant sera bientôt guéri » : mais, néanmoins, « apportez-y, je vous prie, tout le soin et l'assistance qui s'y pourra ».

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 185 v°. La nourrice portait « un chaperon ». Gaston était né le 25 avril 1608 (*Ibid.*, fol. 204 r°). Sa marraine fut la reine Marguerite de Valois, et son parrain le cardinal de Joyeuse (*Mercure françois*, 1614, p. 440).

Sur son ordre on installe le malade à Saint-Germain, dans la grande chambre à coucher du roi. Si elle apprend que Gaston va mieux, « que les pustules se dessèchent », vite qu'on améliore les conditions dans lesquelles il se trouve et qu'on assainisse la chambre : « Ouvrez les fenêtres afin de l'éventer, faites faire bon feu et brûlez du bois de genièvre, afin que la pièce demeure sans soupçon de mauvais air. » Quand il est bien portant, le jeune prince se promène beaucoup et il n'est pas désagréable à la reine qu'on le conduise à Paris pour le montrer au public. « J'approuve bien que vous le meniez promener par aucune des grandes rues de Paris, afin de donner ce contentement au peuple de le voir sain et gaillard » ; puis les inquiétudes reprenant le dessus : « Mais aussi désiré-je qu'il ne s'y arreste point à cause du mauvais air et des maladies qui y courent. » Pour être juste, disons cependant que Gaston reçoit le fouet aussi bien que son frère aîné[1].

1. Malherbe raconte comment Marie de Médicis l'a entretenu elle-même des corrections qu'elle faisait infliger au petit prince (Malherbe, *Lettres*, III, 345). Gaston, qui commença par porter le titre de duc d'Anjou, devint duc d'Orléans au moment de son mariage à Nantes avec mademoiselle de Bourbon, le duché d'Orléans lui ayant été donné à ce moment en apanage. Au sujet de la sollicitude de Marie de Médicis à la moindre indisposition de l'enfant, voir ses lettres (Bibl. nat. Cinq-Cents Colbert 89, fol. 191 v°, 197 r°). Écrivant à M. de Brèves, le 16 janvier 1611, pour lui annoncer qu'il était nommé gouverneur du prince, Marie de Médicis lui disait : « Je vous ai accordé la place vous ayant choisi entre plusieurs qui me la demandoient » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 122 v°). M. de Brèves fut nommé par lettres patentes

Quant aux trois filles, Élisabeth, Christine, Henriette, elles s'effacent un peu au second plan. Les deux dernières sont trop petites, avant 1617, pour que leur personnalité s'accuse. L'aînée, Élisabeth, d'un an moins âgée que le dauphin, la seconde des enfants et qui paraît davantage, est une bonne nature, douce, aimable. Madame de la Boissière, sa gouvernante, n'a pas beaucoup de peine à l'élever, étant donné son caractère facile et affectueux. Sans passion déterminée pour elle, Marie de Médicis, cependant, est plutôt bienveillante. L'enfant lui écrit souvent; elle écrit facilement et beaucoup de petites lettres, simples et gentilles. Sa tante, la grande-duchesse, lui ayant envoyé une belle poupée, elle lui répond : « J'ai reçu la poupée qu'il vous a plu m'envoyer, dont je vous remercie très affectueusement et vous prie de croire que je la garderai chèrement tant pour ce qu'elle est très belle que pour ce qu'elle me représentera toujours votre affection en mon endroit. » Marie de Médicis a la pensée, une année, de faire venir de Mantoue une nièce, Éléonore, à peu près du même âge qu'Élisabeth, afin d'élever les deux cousines ensemble et de procurer à sa fille une cama-

(« Lettres patentes nommant M. de Brèves gouverneur de Gaston duc d'Anjou », Bibl. nat., ms. Dupuy 94, fol. 34). Sur ce personnage : voir Lanfranc de Panthou, *Un ambassadeur du temps de Henri IV, François Savary de Brèves* (Évreux, in-8°); et sur la maison du prince : Algay de Martignac, *Mémoires* de Gaston (éd. Michaud, p. 563).

rade. Mais les circonstances, la mort entre autres de la duchesse de Mantoue, empêcheront la réalisation de ce projet. Elle aime à donner des cadeaux à sa fille, « notre très chère fille », comme elle écrit, au lieu qu'elle dit du dauphin : « Monsieur mon fils » : « des nœuds d'or garnis de diamants », « un réveille-matin fait à six pans pour tenir sur la table ». Elle la mariera magnifiquement avec le futur roi d'Espagne, mariage politique d'ailleurs, combiné avec le mariage de Louis XIII, objet de discussions interminables et de crises dangereuses; puis l'enverra au delà des Pyrénées toute jeune, à quatorze ans, ne l'ayant pas en somme gardée bien longtemps[1].

Christine, la seconde, est plus pâle. Elle grandit doucement sous la direction de sa gouvernante, mademoiselle Passart, à qui succède, en 1610, madame de Saint-Georges, la fille de madame de Monglat. La dernière, Henriette, la future reine d'Angleterre, est plus effacée encore, toute petite qu'elle est, et d'un caractère indécis. Il n'est question d'elles, autour de Marie de Médicis, que lorsqu'elles sont malades; car tous « ces marmots », comme dit

1. Élisabeth devait son nom à sa marraine, Élisabeth-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, que représenta au baptême Diane d'Angoulême (de Thou, *Hist. univ.*, La Haye, 1740, X, 121). « Elle fut grandement malade » en 1615, à Poitiers, de la petite vérole (Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 349). F.-T. Perrens a longuement raconté les péripéties nombreuses auxquelles donnèrent lieu les projets des mariages espagnols (F.-T. Perrens, *les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Paris, Didier, s. d., in-8°).

Henri IV, garçons et filles, ont souvent quelque chose, la petite vérole, principalement. Sitôt que l'une est prise, on l'isole, première mesure que sache ordonner la reine, en faisant quitter Saint-Germain au reste du petit monde. Les médecins les plus écoutés sont MM. Delorme, Hautin et Lemaitre, attachés à la maison royale. On nourrit Christine de lait d'ânesse, pour la fortifier; Christine sera un jour duchesse de Savoie[1].

Est-ce là toute la petite troupe des enfants royaux? Hélas! Marie de Médicis a dû subir que les enfants naturels d'Henri IV fussent indistinctement élevés avec eux! On a eu beau expliquer à la reine que la coutume est admise en France, où le moindre gentilhomme campagnard, riche en progéniture de sortes variées, héberge tout son monde sous le même toit; on a eu beau lui dire que du temps de Catherine de Médicis il y avait à la cour une fille naturelle de Henri II ayant rang de princesse, maison constituée,

1. On donna des maisons constituées à ces deux princesses seulement en 1615 (Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 259 r° et v°). Au moment d'une maladie de Christine on avait fait venir des médecins de Paris en consultation. L'aréopage ne put arriver à s'entendre; « ceux de la ville se montrant les plus opiniâtres et contraires aux opinions des autres ». La dispute prit de telles proportions qu'il fallut « congédier », au moins « honnêtement », les praticiens de Paris (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 205 r°). Sur le mariage de Christine avec le prince de Piémont, voir V. Siri (*Memorie recondite*, II, 647), et sur Henriette, reine d'Angleterre, le comte de Baillon (*Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, étude historique*; Paris, Didier, 1877, in-8°).

place au soleil avec sa qualité de « Madame la bâtarde » — « les gens de Madame la bâtarde » ; — elle s'est révoltée, puis a obéi ! Que faire? Les enfants naturels du roi sont « marchandises de sa boutique », dit plaisamment Giovannini, « mercanzia della sua bottega ! » Henri IV les tient pour bel et bien ses fils. Il n'a pas voulu que ceux-ci l'appelassent « Monsieur », comme il était d'usage que les enfants naturels appelassent le roi leur père, à la cour de Catherine de Médicis, mais « papa ». Il les adore. Complètement oublieux de la déclaration signée un jour par lui dans laquelle il prescrivait que les bâtards de gentilshommes ne pourraient jouir des privilèges de noblesse, il les a légitimés, les a créés ducs, princes, leur a fait un sort brillant et les impose[1].

Voici d'abord les trois enfants de Gabrielle d'Estrées César, duc de Vendôme, qu'on appelait, avant qu'il fût duc, « César-Monsieur » ; Alexandre de Vendôme,

1. La petite troupe de Saint-Germain est désignée par un contemporain sous la forme suivante : « Dauphin, Orléans, Anjou et les adjoints » (*l'Injustice terrassée aux pieds du roi*, p. 121). M. Pierre de Vaissière, dans son livre : *les Gentilshommes campagnards de l'ancienne France* (Paris, Perrin, 1903, in-8°, p. 152 et suiv.) a parlé de la place qu'occupaient les enfants naturels dans les familles du temps. Sous ce rapport les mœurs étaient très libres (*le Païsan françois au roi* [s. l. n. d.], in-8° p. 12, et suiv.). « Madame la bâtarde » dont nous parlons avait, attachés à sa personne, un précepteur, un valet de chambre, un tailleur et un porteur (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 393 v°). La déclaration d'Henri IV que les bâtards de gentilshommes ne pourraient pas jouir des privilèges de noblesse est de mars 1600 (cf. *le Cahier général du Tiers-État de 1614* [s. l. n. d.], in-4°, p. 52).

qui sera fait grand prieur de France; Catherine-Henriette, plus tard duchesse d'Elbeuf. Par un contraste qui n'est pas rare, fils d'une douce et aimable créature, les Vendôme sont d'un caractère insupportable, lorsque au contraire les deux enfants de l'orgueilleuse madame de Verneuil sont faciles à vivre. César, légitimé bien avant le mariage de Marie de Médicis, en 1595, gratifié dans l'État du rang qui suit immédiatement celui des princes du sang, est le plus désagréable de tous. Henri IV s'illusionne sur son compte. Il le croit « d'un bon naturel »; « et toutefois dès ses premières années sa mauvaise éducation était visible à tout le monde et sa malice si connue que peu de gens en évitoient la piqûre ». Le roi le comble de grâces, de distinctions : au Louvre, le jeune duc habite un appartement situé à l'entresol, sous la chambre même du roi, faveur plus qu'insigne. C'est un mauvais drôle, violent, moqueur, brutal. On manqua l'arrêter une fois sur le Pont-Neuf parce qu'un jour d'hiver, s'amusant à jeter des boules de neige, il s'avisa de mettre une pierre dans l'une d'elles et blessa grièvement un gentilhomme au visage. Cet odieux enfant, Henri IV a voulu que Marie de Médicis le considérât comme sien. Par un abus d'autorité excessif, il a exigé qu'elle l'appelât « mon fils » et que quand elle lui écrivit elle signât : « votre bonne mère! » Marie s'exécute. Le lendemain de la mort d'Henri IV, modifiant les formules, elle dira :

« Mon neveu de Vendôme, mes nièces de Verneuil. » Les relations apparentes de la reine et de ce jeune César sont froides et correctes. Le petit écrit à Sa Majesté des lettres dignes et polies; il fait même quelques légers cadeaux et la reine lui répond en l'assurant « de son amitié et bienveillance ». Il faudra bien, en 1609, accepter son mariage, préparé par Henri IV depuis dix ans, avec une opulente héritière, Françoise de Lorraine, fille unique du duc de Mercœur. Qui eût dit, le jour de cette brillante fête, à laquelle la cour entière assistait, que cinq ans après Marie de Médicis ferait arrêter M. de Vendôme! Louis XIII, dauphin, déteste ce demi-frère; et il n'est humiliation qu'il ne lui fasse subir[1]!

Alexandre, le second, qui est fait chevalier de

1. Il existe plusieurs dossiers de papiers concernant les Vendôme : actes de légitimation, donations, contrats de mariages, lettres patentes, arrêts, mémoires (Bibl. nat., mss fr. 16 901, 18 956; nouv. acq. fr. 7 202; mss Dupuy, 2, 829). Richelieu s'élevait contre la fausse opinion que s'était faite Henri IV au sujet du duc de Vendôme et de la place qu'il lui avait donnée à la Cour (Richelieu, *Mém.*, I, 17). On retrouve aisément l'appartement qu'occupait le personnage au Louvre (Bassompierre, *Mém.*, I, 163; Malherbe, *Lettres*, III, 396), surtout d'après les détails donnés au moment de sa fuite, en 1614 (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 74). Si on veut juger des différences de termes employés par Marie de Médicis à l'égard des enfants naturels d'Henri IV avant et après la mort de celui-ci, voir une lettre de 1608 adressée à Vendôme : « Mon fils... » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 253 v°), et une autre écrite le 10 octobre 1610 au petit de Verneuil : « Mon neveu, le marquis de Verneuil... » (*Ibid.*, 88, fol. 79 r°). Le mariage de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur eut lieu en juillet 1609 (Fontenay-Mareuil, p. 5). La duchesse sa mère donna à la fiancée une toilette, des diamants et des perles qui représentaient une valeur de 270 000 livres (de Thou, *Hist. univ.*, X, 265).

Malte en 1604, au cours d'une grande et fastueuse cérémonie et que le dauphin appelle « féfé chevalier », n'est pas mieux traité par lui. Le dauphin le bouscule, le rudoie. L'autre, qui n'est pas d'humeur accommodante, provoque souvent les irritations. Encore plus indifférente à l'égard de celui-ci qu'à l'égard de son frère, la reine le confiera à un mentor nommé M. Prudent, et, sous prétexte de lui faire aller voir le grand maître de Malte à « la religion » duquel il appartient, puis de lui former l'esprit par les voyages, en réalité pour se débarrasser de sa personne, lui fera entreprendre un grand voyage en Italie et à Malte, dont elle paie tous les frais.

Mademoiselle de Vendôme jouit d'un sort plus favorable. On est plus bienveillant envers elle; les princesses jouent volontiers en sa compagnie et la reine, moins mal disposée, lui accorde de légères faveurs, telle que celle d'ordonner à M. Donon, contrôleur des bâtiments du roi, d'établir une communication au Louvre entre le petit appartement de la future duchesse d'Elbeuf et l'appartement des filles de Marie de Médicis, afin que les enfants puissent se joindre facilement [1].

1. « Monsieur Donon, ma nièce de Vendôme (écrit en octobre 1613) m'a représenté la commodité qu'elle auroit de venir nous voir à couvert quand il fait mauvais temps, si elle pouvoit avoir un passage de son département du Louvre en celui que vous faites bâtir pour mes filles; n'étant question que de laisser une porte au mur qui sépare lesdits départements, je serois bien aise que vous y donniez ordre pendant que les ouvriers y travaillent » (Bibl.

Bien plus aimables et sympathiques, avons-nous dit, sont les deux enfants d'Henriette d'Entraigues, petits êtres attristés, doux et craintifs : un fils, qui est appelé le marquis de Verneuil, et une fille à laquelle Henri IV a donné le nom de la maîtresse qui avait précédé la mère, Gabrielle! Tout le monde les aime, même le dauphin et ses sœurs. Le dauphin a voulu être le parrain du garçon, surprenante distinction de la part d'un prince qui, en général, ne peut pas souffrir ses frères naturels, et il a décidé que sa sœur Élisabeth, Madame, serait la marraine de Gabrielle! Ensemble, tous, — ni Henri IV, ni Marie de Médicis, ni madame de Verneuil ne devant être là, — ils ont organisé la cérémonie du baptême à Saint-Germain avec une élégance sobre — on baptise les enfants, en ce temps, lorsqu'ils ont six ou sept ans. — Un beau cortège a été formé : trompettes, fifres et tambours en tête; gentilshommes dans leurs atours escortant; la compagnie des gardes-françaises du château faisant la haie; le personnel domestique suivant. M. de Verneuil et sa sœur, vêtue de satin blanc, sont conduits dans la vieille chapelle du château, bâtie par saint Louis, où l'évêque de Paris vient leur conférer le

nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 198 r°). Quant à Alexandre de Vendôme, son voyage en Italie et à Malte n'a rien d'extraordinaire, tous les jeunes gens de famille du temps allant ainsi faire un tour à l'étranger (*Ibid.*, fol. 295 r°). Comme chevalier de Malte il ne pouvait pas se marier (P. Matthieu, *Hist. du règne de Henri IV*, II, 630).

sacrement; et le soir, un grand dîner, présidé par le dauphin, termine cette fête intime et enfantine[1]. Marie de Médicis a un faible pour « féfé Verneuil » : c'est certainement celui de ses « neveux » qu'elle préfère et auquel elle écrit le plus volontiers. Conscient ou non de sa position fausse, et cherchant à se la faire pardonner, le pauvre enfant multiplie les marques d'attachement et de respect. La reine revient-elle de voyage avec Louis XIII, il lui écrit pour lu dire la joie qu'il éprouve à apprendre son retour e lui demander la permission d'aller au-devant d'elle afin de la voir plus tôt. La reine touchée lui répond qu'elle consent volontiers à ce qu'il vienne jusqu'à Longjumeau. Il n'est attentions et égards qu'il n'ait. Louis XIII, pénétré des devoirs que la qualité de parrain lui impose, l'entoure de soins. De très bonne heure Henri IV a eu l'idée de faire de cet enfant un évêque; il le fait nommer à Metz à peine baptisé. Louis XIII suivra le petit évêque de Metz, s'occupant affectueusement de lui, s'intéressant aux incidents de sa vie, et, bien que du même âge, lui donnant des conseils. L'intimité des deux enfants, l'un le maître, protecteur affectueux, l'autre, obéissant et tendre, est touchante. Mademoiselle Gabrielle de Verneuil épou-

1. Il fut dit que la cérémonie avait eu lieu « sans apparat » (voir sa description : Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 239 r°). Il n'y a pas de doute que c'est en souvenir de Gabrielle d'Estrées que la petite de Verneuil fut appelée Gabrielle (*Ibid.*).

sera plus tard le marquis de la Valette, duc d'Épernon, un des plus grands seigneurs de France [1].

Les enfants de madame de Verneuil appellent leur mère : « maman mignonne ». Ils la voient de temps en temps, avec des précautions. Lorsque le roi sollicité a permis qu'Henriette d'Entraigues allât rendre visite à son fils et à sa fille, tantôt un gentilhomme est chargé d'aller prendre ceux-ci et de les conduire auprès de leur mère, soit à Paris, soit à Passy, soit ailleurs, pour huit ou dix jours, temps que, le cas échéant, on prolongera de deux ou trois jours; tantôt madame de Verneuil vient elle-même à Saint-Germain. Si l'ordre n'a pas été donné de l'empêcher de voir le dauphin et ses sœurs, elle se hasarde à leur dire quelques mots. « Elle caresse le dauphin, observe Héroard, mais, ce dit-on, avec peine. » Toujours, en cas de maladie de l'un de ses enfants, on l'appelle : on lui donne une chambre dans le château; on a quelques égards. Quand il s'agit de l'inévitable petite vérole dont est atteint soit le garçon, soit la petite fille, on isole madame de Verneuil, par précaution, la laissant au vieux château et envoyant le reste du

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 284 v°; Angelo Badoer, dans Barozzi (*Relazioni*, II, I, 108). Henri IV avait d'abord voulu marier Gabrielle de Verneuil avec le fils du connétable de Montmorency, mais celui-ci avait répondu un peu rudement qu'il avait assez de bâtards comme cela dans sa maison (Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 287). Le mariage avec le marquis de la Valette eut lieu brillamment en 1622 (Arch. du min. des Aff. étrang., France, 777).

monde princier au château neuf. D'une manière générale Henri IV, pas plus que Marie de Médicis, ne tient beaucoup à ce que madame de Verneuil fréquente ses enfants légitimes. Est-ce appréhension véritable ou pudeur? Cette raison fait que la marquise ne peut venir à Saint-Germain que sur autorisation expresse de Sa Majesté, qui n'en abuse pas et que, le plus souvent, il ne lui est pas possible de rencontrer le futur roi, « si ce n'est par occasion, mais non par dessein[1] ».

Cinq enfants légitimes, pour ne pas parler du premier duc d'Orléans, mort trop tôt, et cinq enfants naturels, tel est ce qu'un familier de la cour appelle irrévérencieusement « le troupeau » de Saint-Germain. Ils vivent tous ensemble, jouant aux mêmes jeux, suivant les mêmes exercices, prenant les mêmes repas : les rangs seuls diffèrent, puisque le dauphin sait faire sentir aux autres qu'il est d'une race meilleure et comprendre à ses sœurs que leur qualité est supérieure : ils mènent la même existence. Avec des personnels divers, des gouverneurs ou précepteurs distincts, des appartements séparés, ils vivent assez

1. La préoccupation de tenir madame de Verneuil très à l'écart de Saint-Germain a été constante (Bibl. nat., ms. fr. 3 649, fol. 12 r°, 16 r°, 31 r°, 37 r°; Héroard, *Journal*, I, 30: *Lettres missives*, VII, 319, 328, 333, VIII, 930). Henri IV avait légitimé une fille qu'il avait eue de Charlotte des Essarts (Bibl. nat., ms. Dupuy 590, fol. 78 r°). Elle ne parait pas dans « notre petite troupe » de Saint-Germain, comme dit la reine (Bibl. nat., ms. fr. 3 649, fol. 44 r°).

confondus. Ils organisent en commun de petites fêtes et principalement des ballets, genre de divertissement royal très en faveur et dispendieux : celui qu'organise le duc de Vendôme en janvier 1608 revient à 1 500 livres; un autre, du dauphin, en 1610, coûte 2 000 écus. Le roi, la reine y assistent et quelques intimes[1].

Avec les ballets, les comédies sont le grand sujet de divertissement : répétitions à renouveler, costumes à combiner, mise en scène à prévoir, ornementation de la salle, la grande salle de François Ier, à imaginer. Ce sont les filles, Élisabeth surtout, qui adorent ce genre de plaisir. En 1611, Élisabeth désirant monter le *Bradamante* de Garnier, demande la permission à sa mère, qui consent : « Je veux bien volontiers accorder à ma fille aînée la permission qu'elle désire pour réciter sa comédie, mais elle doit bien apprendre les vers; j'ai l'intention d'aller dans peu de jours à Saint-Germain pour voir si elle s'en acquittera bien et si elle les aura bien retenus; vous l'en avertirez de ma part afin qu'elle se dispose à bien faire »; à une condition cependant, c'est « qu'elle emploie bien le temps à servir Dieu et à faire ses exercices ordinaires

1. « Le soir du premier jour de carême (1608), il y eut ballet à Saint-Germain. Les personnages du ballet estoient : Monsieur le dauphin, Madame, le chevalier de Vendôme, mademoiselle de Vendôme, monsieur et mademoiselle de Verneuil et quatre ou cinq petits garçons de leur âge » (Malherbe, *Lettres*, III, 61; voir aussi *Lettres missives*, VII, 483; L'Estoile, *Journal*, X, 153; Héroard, *Journal*, I, 318).

afin qu'étant au delà je m'aperçoive qu'elle ait bien profité ». Les rôles sont donnés; il y a beaucoup d'acteurs. Élisabeth, Christine, — pas Henriette, trop petite, — Gaston, Vendôme, les Verneuil, le comte de Moret; puis de petites amies, mesdemoiselles de Renel, de Vitry, de Frontenac, pour un rôle insignifiant de domestique, mademoiselle Sauvat, la fille de la femme de chambre de la reine; quelques jeunes garçons, le baron de Palluau. La fête sera donnée l'après-midi, dans la salle de bal de Saint-Germain, et comme on veut qu'elle ait lieu aux chandelles, on requerra des tapisseries, afin de boucher les grandes fenêtres. Il en faut beaucoup. « Estant encore besoin, écrit Marie de Médicis à M. Delafont, intendant des meubles du roi, de quelques pièces de tapisseries pour mettre devant toutes les fenêtres de la salle où se doit jouer la comédie, lesquelles se doivent boucher à cause des flambeaux qui s'allument en plein jour, je vous prie d'en envoyer d'autres, douze ou quinze pièces, des moyennes et des plus usées[1]. » C'est la reine qui adressera les invitations en son nom et au

1. De cette grande salle de Saint-Germain qui existe encore, nous avons une description intéressante à propos du baptême d'un prince au XVI[e] siècle (Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 196 r°); Platter en parle (*Description de Paris*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, XXIII, 1896, p. 213). M. Delafont portait indistinctement le titre d' « intendant » des meubles du roi (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 207 v°) ou « garde » des meubles du roi (*Ibid.*, 87, fol. 61 v°). La fonction était remplie en 1610 par un M. Maumier (L'Estoile, *Journal*, X, 210).

nom de la troupe : « De ma part et de celle de toute la compagnie des comédiantes, je vous prie de venir voir leur comédie; elle sera demain récitée à une heure après dîner. Le plaisir que vous aurez à les entendre supassera la peine et l'incommodité que vous pourrez recevoir par les chemins. » La salle étant vaste, nombre de gens sont invités, beaucoup d'autres veulent y venir : princes, princesses, seigneurs, courtisans, jusqu'au vénérable chancelier, au grave président Jeannin, au premier président du Parlement. Primitivement fixée au dimanche 31 juillet, puis retardée au mardi 2 août, la fête a lieu en présence d'une salle comble. Comme il convient devant si noble assemblée, la séance annoncée pour une heure ne commence qu'à trois. Au dire de Malherbe, qui était présent, Gaston débutait par un petit prologue de six vers : « Il tenoit une pique qu'il branla vers la compagnie de si bonne grâce que cette action et un petit saut qu'il fit en achevant lui attira un monde de bénédictions. » Malheureusement il était tellement empêtré dans des hauts-de-chausses auxquels il n'était pas habitué, qu'on dut les lui retirer pour lui rendre ses jupes. Élisabeth, qui joue Brada, vêtue en amazone, est charmante. Quant à la petite Christine, on lui a seulement donné un petit bout de rôle lui permettant de paraître un instant et de dire un mot afin qu'elle ne pleurât pas. La fête fut très réussie. Marie de Médicis écrivait le lendemain à Léonora

Galigaï : « Je vous dirai comme la comédie de ma fille fut bien récitée en bonne compagnie et fit si bien et si gentiment et toutes les autres aussi qui en estoient que j'en demeurai avec beaucoup de satisfaction et de contentement. » Moins complaisant ou plus exact, Tallemant écrira plus tard qu'à part le comte de Moret les acteurs étaient pitoyables [1]!

Parmi les personnes qui assistaient à cette fête, une de celles qui suivaient avec le plus de bienveillance, d'un air enjoué et bon, était une dame très laide, grosse, richement habillée, fort entourée, la reine Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV. Quoique n'étant à peu près rien maintenant dans la famille royale, la reine Marguerite y remplit un rôle important de manière de tante à héritage, très dévouée aux enfants de Marie de Médicis qu'elle appelle « mes neveux ». En réalité elle semble de la famille, et elle paraît même le parent le plus rapproché.

Tant qu'elle avait été mariée avec Henri IV, qu'elle ne pouvait pas souffrir, elle avait vécu loin de son mari. Du jour où l'union des époux fut rompue, leurs relations devinrent courtoises. Henri IV appelle son

1. Le public, qui fut très au courant de cette fête, l'appelait : « La comédie de messieurs les enfants de France » (L'Estoile, *Journal*, XI, 135). On a beaucoup de détails sur la réunion (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 195 r°, 203 r°, 208 r°; Héroard, *Journal*, II, 72; Tallemant, *Historiettes*, I, 157).

ancienne femme « ma sœur » et il n'est prévenance qu'il ne lui prodigue. Ils s'assurent l'un l'autre qu'ils s'aiment. Marguerite, en tout cas, est d'une correction parfaite à l'égard du roi. Leurs rapports sont tels qu'en 1605, l'ancienne reine de Navarre demande et obtient la permission de venir vivre à Paris : elle n'y était pas venue depuis vingt-cinq ans! On la présenta à Marie de Médicis : ce fut une piquante scène que la rencontre au Louvre de ces deux princesses qui avaient occupé le même trône et épousé le même roi. Marguerite fut très calme et digne, Marie de Médicis pâle et émue[1]. Mais où était la brillante « reine Margot » de jadis qui avait fait la joie du temps des trois derniers Valois? Il ne restait plus qu'une très forte femme, âgée de plus de cinquante ans, toute en chair, énorme, portant sur sa tête une perruque de cheveux blonds filasse, les joues pendantes, l'air

1. Marie de Médicis, d'abord un peu défiante, avait voulu que la reine Marguerite fût reçue sans apparat (*Réception de la royne Marguerite*, ms. du Record Office cité par Ranke, *Hist. de France*, 1854, II, 307). Les historiens de la reine de Navarre (pour ne parler que de A. Mongez, *Hist. de la reine Marguerite de Valois*, Paris, Ruault, 1777, in-8°; comte Leo de Saint-Poncy, *Hist. de Marguerite de Valois*, Paris, Gaume, 1887, 2 vol. in-12, le plus important, qui a eu entre les mains les papiers de la princesse conservés dans un château de province, mais n'en a pas tiré le parti qu'on aurait pu attendre; Ch. Merki, *la Reine Margot et la fin des Valois*, Paris, Plon, 1905, in-8°, le plus récent), sont loin d'avoir mis en œuvre tous les documents qui permettraient de bien éclairer cette figure curieuse autrement qu'en répétant les histoires de Brantôme. Nous allons simplement indiquer ici son attitude vis-à-vis de Marie de Médicis et l'impression qu'elle laisse pour cette dernière partie de sa vie.

repoussant[1]. Le public était prévenu contre elle. Un jour que M. de Souvré, accompagné de l'écuyer du dauphin, M. de Pluvinel, menait le petit prince chez Marguerite, celle-ci ravie s'écriait : « Ah! qu'il est beau! ah! qu'il est bien fait! Que le Chiron est heureux qui élève cet Achille! » — elle se piquait de littérature, — et M. de Pluvinel qui n'était pas très fin observait en sortant : « Ne vous disais-je pas bien que cette méchante femme nous dirait quelque injure! » Elle avait eu autrefois une existence gaie, agrémentée de beaucoup de bonnes fortunes : on assurait que, malgré son âge, sa perruque et ses bajoues, elle continuait. Lors de son arrivée à Paris elle s'était installée à l'hôtel de Sens, près de l'Ave-Maria, puis, un de ses trop bons amis y étant mort, elle avait déclaré qu'elle ne pouvait continuer à vivre dans une maison qui lui rappelait de si affreux souvenirs, et Henri IV, complaisamment, lui avait donné en face du Louvre, de l'autre côté de l'eau, l'emplacement sur lequel elle élevait sa maison de la rue de Seine, superbe, luxueuse, complétée par de vastes jardins. Elle manqua d'y perdre un nouvel ami, Bajaumont, et Henri IV, inquiet, fit prier à la ronde pour la guérison de Bajaumont afin de n'être pas obligé de fournir à Marguerite une troisième demeure. Il n'était

1. Sur le physique de Marguerite vieillissant, Gussoni, Nani (*Relazione*, dans Barozzi, II, I, 476), et Scaliger (*Scaligeriana*, éd. de 1669, p. 167) sont d'accord avec Tallemant (I, 147).

histoire suspecte que le peuple ne mît sur le compte de cet hôtel. Des libelles très gaulois couraient racontant les excès de la maîtresse de maison qu'on appelait : « la roine Vénus », « vieille sainte plâtrée! » On la représentait se décolletant d'une façon si outrageante que la chose devenait proverbiale et que les prédicateurs y faisaient allusion en chaire. Elle passait pour battre ses amants[1].

Qu'y avait-il de vrai dans ces racontars? Tous ceux qui ont approché Marguerite parlent d'elle en termes excellents. C'était une femme d'esprit, agréable, instruite, ayant beaucoup lu. Elle avait des goûts littéraires, « lettere di umanita » et philosophiques. Elle parlait extrêmement bien « aussi bien que femme de son temps, et écrivoit plus élégamment que la condition ordinaire de son sexe ne portoit ». Maîtresse de maison accomplie, elle recevait mieux que personne, vive, spirituelle, aimable, toute à tous. Elle aimait à donner des dîners dans lesquels elle s'entourait de préférence de littérateurs. Ses fêtes, soirées, concerts, bals, étaient les plus réussis de Paris et nombreux.

1. M. de Saint-Poncy (*op. cit.*, II, 490) cherche beaucoup à défendre Marguerite de Valois des insinuations articulées contre ses mœurs par les contemporains (*le Divorce satyrique ou les amours de la reine Marguerite*, réimpression de Bruxelles, Gay, 1878, in-12; « Stances sur la mort de Dat, dit de Saint-Julien, tué d'un coup de pistolet par le jeune de Vernon », Bibl. nat., ms. fr. 18 020, fol. 507 v°; L'Estoile, *Journal*, VIII, 302, IX. 201, 420, 392, X, 164; *Lettres missives*, VII, 548). Sur l'hôtel de la reine Marguerite, voir *Mémoire touchant la seigneurie du Pré-aux-Clercs* (dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, IV, 132).

Petit à petit elle était parvenue à constituer autour d'elle une cour intelligente d'écrivains et d'artistes au milieu desquels « vivant à la royale », d'une façon « magnifique », elle avait fini par faire appeler sa demeure « le palais d'Alcine ». En somme elle eut le premier « salon » en date du XVII[e] siècle et elle représente la première des princesses intelligentes qui sut devenir le centre d'un monde distingué. Legrain, qui l'a beaucoup fréquenté, écrivait : « elle estoit d'une conversation si douce et sérieuse qu'en toutes ses actions et jusqu'à sa table elle estoit extraordinairement environnée de gens fort accomplis en toutes sortes de sciences, des discours desquels, joints avec les siens, les assistants emportoient toujours quelque bonne instruction » ; et Richelieu ajoutait : « Elle étoit le refuge des hommes, aimoit à les entendre parler : sa table en étoit toujours environnée ». Dans sa riche bibliothèque — comptant entre autres plus de mille manuscrits ; nous en avons le catalogue, — auteurs latins et grecs, chroniqueurs français, pères de l'Église, livres de philosophes et de moralistes, ouvrages de science, de médecine, de jurisprudence figuraient, témoignant de l'éclectisme de ses goûts. Tous les écrivains connus du XVI[e] siècle étaient représentés, Montaigne, La Boëtie, surtout les poètes. Elle avait annoté de sa main nombre de livres « d'humanité » et possédait le manuscrit de Brantôme [1].

1. L'éloge de la reine Marguerite fait par ceux qui l'ont vue de

Elle n'eût pas été complète si elle ne fût devenue très charitable et très dévote. Elle offrait le pain bénit à Saint-Étienne du Mont, suivait, sous un dais, les processions dans les rues, il est vrai « portée à dos d'hommes » ; entendait la messe chaque jour et communiait trois fois par semaine. Sa générosité était inépuisable : d'aucuns l'accusaient de donner sans discernement. « Elle départoit si abondamment l'aumône à tous les nécessiteux, qu'il n'y avoit maison religieuse, dans Paris, qui ne s'en ressentît, ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure, par sa miséricorde, celle qu'elle exerçoit envers les siens, lui donnant la grâce de faire une fin si chrétienne

près est assez remarquable et d'ailleurs identique quant aux qualités reconnues (B. Legrain, *Décade*, p. 446; Richelieu, *Mém.*, I, 93; lord Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. de Baillon, Paris, 1863, p. 66). Pour la juger elle-même directement il n'est que de parcourir sa correspondance (en dehors des publications de Guessard. Tamizey de Larroque et Ph. Lauzun, cf. : « Recueil de 134 lettres autographes de Marguerite de Navarre à Henri IV, à Antoine de Loménie et à divers autres personnages », 1593-1610 : Bibl. nat., ms. Dupuy 217; « Correspondance de Marguerite de Navarre et de Gui du Faur de Pibrac », *Ibid.*, 60 : Bibl. nat.. nouv. acq. fr. 7264). On a une idée de l'intérieur de sa maison grâce à l'inventaire de son mobilier qui fut dressé en 1614 par les notaires Pierre Guillard et Raoul Bontemps, conservé en double dans les papiers du secrétaire des finances de Marguerite, Jean de Boissieu, lesquels sont aujourd'hui entre les mains des descendants de M. de Boissieu (L. de Saint-Poncy, *Hist. de Marguerite de Valois*, II, 505). L'éclat des fêtes de la princesse était le sujet des conversations du public. On cultivait surtout la musique chez elle (J. Bonnet, *Hist. de la musique*, Paris, J. Cochary, 1715, in-12, p. 322). Quant à sa bibliothèque, le catalogue se trouve dans les papiers de M. de Boissieu dont nous venons de parler (de Saint-Poncy, *op. cit.*, II, 547).

que si elle eut sujet de porter envie à d'autres, durant sa vie, on en vient davantage de lui en porter à sa mort. » Lorsqu'elle mourut, ce devait être un concert unanime de louanges. Celui qui écrivait les *Complaintes et regrets des pauvres sur le tombeau de la reine Marguerite, duchesse de Valois*, interprétait le sentiment public, car après tout, comme disait Pontchartrain, « elle n'avoit fait mal qu'à elle-même[1] ».

Pour mener le genre de vie luxueuse qu'elle avait adopté, il lui fallait beaucoup d'argent. Elle était riche. Ses domaines étaient considérables. Héritière de Catherine de Médicis, sa mère, qui avait eu une grande fortune, elle possédait des biens en quantité. Avec ses revenus d'Auvergne, des pensions obtenues d'Henri IV, grâce aussi à des combinaisons et des échanges fructueux, elle était parvenue à s'assurer un revenu de 368 200 livres de rente, ce qui était un beau denier. Elle devait tout laisser au dauphin, par testament, mesure généreuse de nature à la faire bien voir de la famille royale[2].

1. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 342. Nous avons une dizaine d'écrits, exaltant, au moment de sa mort, ses vertus et ses charités : *le Tombeau de la sérénissime reine Marguerite, duchesse de Valois, comtesse de Senlis* (Paris, P. Buray, 1615, in-12); Mathieu Morgues, *Royale pyramide dressée à l'heureuse mémoire de feue la sérénissime royne Marguerite duchesse de Valois* (Paris, P. Chevalier, 1615, in-12); Jean d'Alary, *la Mort immortelle pour les regrets funèbres de la royne Marguerite* (Paris, 1615, in-12); etc. Ces manifestations du sentiment public sont à rapprocher des jugements favorables indiqués plus haut provenant de ceux qui ont connu la reine.

2. Par acte public du 29 décembre 1599, Henri IV lui avait con-

Mais point n'était besoin de cette donation pour rendre cordiales ses relations avec Marie de Médicis. Les rapports des deux reines étaient excellents. Moitié humeur personnelle de Marguerite, facile et accommodante, moitié volonté arrêtée chez elle de rester bien avec la reine titulaire, ne fût-ce que pour ne pas être obligée de quitter Paris, en cas de brouille, la duchesse de Valois faisait tout ce qui dépendait d'elle afin de maintenir l'entente. Marie de Médicis, reconnaissante de ces bonnes dispositions, se prêtait de son mieux à conserver la bonne intelligence. Sitôt que quelque mouche de Cour colportant un propos suspect pouvait réussir à provoquer un nuage entre les deux femmes, Marie s'empressait d'écrire à « sa chère sœur » afin de dissiper le malentendu : elle prenait les devants ; visiblement elle tenait même à cette amitié. Marguerite, de son côté, était pleine de prudence et de précautions. « Au lieu que les moindres femmes brûlent tellement d'envie et de haine contre celles qui tiennent le lieu qu'elles estiment leur appartenir qu'elles ne les peuvent voir, elle, au contraire, non seulement allait voir souvent la reine, mais lui rendit jusqu'à la fin de

firmé la possession de sa dot (Bibl. nat., ms. Dupuy 849, fol. 35); il l'avait comblée de dons gracieux (« Dons faits à la royne Marguerite de Valois depuis l'année 1599, jusqu'en 1610 », *Ibid.*, 853, fol. 74); le domaine de Marguerite était considérable (Bibl. nat., ms. fr. 18 480, fol. 46). Le chiffre de ses revenus, que nous donnons, est fixé par M. de Saint-Poncy (*op. cit.*, II, 502) d'après les papiers de Jean de Boissieu.

ses jours tous les honneurs et devoirs d'amitié qu'elle pouvoit attendre de la moindre princesse. » Il n'était petites attentions qu'elles n'eussent à l'égard l'une de l'autre, Marie invitant Marguerite à venir la voir à Montceaux, Marguerite faisant des cadeaux; toutes deux se protestant réciproquement « de leur entière affection » mutuelle. Au baptême de Gaston, en 1614, la duchesse de Valois consentit, avec empressement, à être marraine du prince. Si Marguerite avait quelque affaire, qu'un M. de Saint-Chamans se fût oublié à lui dire « en son logis des insolences avec grande indiscrétion », puis fût allé répéter partout « des paroles indiscrètes à son désavantage », elle venait se plaindre à Marie de Médicis et celle-ci, prenant à cœur les doléances de son amie, écrivait au chancelier de Sillery, au connétable, afin qu'on poursuivît le coupable et qu'on le châtiât. Sujet plus délicat, la duchesse de Valois avait-elle des embarras d'argent, — et il lui arrivait, en raison de sa profusion, de connaître les heures difficiles, — elle s'adressait à Marie de Médicis. Un jour que celle-ci, reine régente, était sollicitée de donner ainsi 25 000 livres, elle les accordait immédiatement avec une bonne grâce empressée, « encore que les affaires du roi Monsieur mon fils et les miennes ne puissent permettre aucunes dépenses extraordinaires ». Un autre jour qu'il fallait peser sur M. de Sully afin d'obtenir du farouche surintendant un règlement de compte quelconque :

« Mon cousin, écrivait Marie au ministre, en insistant, j'aurais un extrême déplaisir que ma sœur la reine Marguerite eût occasion de se plaindre de moi[1]. »

N'ayant pas pu donner d'héritier au roi et ayant accepté l'annulation de son mariage, afin de permettre à Henri IV d'avoir des enfants, Marguerite se trouva des trésors de tendresse envers les petits princes dont elle eût voulu être la mère! Elle les comblait de cadeaux : elle les emmenait avec elle à la foire de Saint-Germain pour leur acheter tout ce qu'ils pouvaient désirer : elle les gâtait. A Issy, propriété où elle aimait à aller, elle invitait les enfants et leur mère à venir goûter. Marie de Médicis, enchantée de ce dévouement, voulut que le dauphin appelât celle qu'il nommait jusque-là « ma tante », « maman! » Le petit fut un peu interloqué. Tout ce qu'il put faire fut de dire « maman ma fille », on ne sait pourquoi « ma fille »[2]!

1. Visiblement les deux princesses ont peur d'être mal ensemble, tellement leurs situations respectives prètent à la mésintelligence. Leur empressement mutuel à être aimable est presque un peu forcé (voir les lettres de Marie de Médicis à Marguerite de Valois; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 33 v°; 87, fol. 327 r°, 341 v°; 88, fol. 205 r°, 244 r°). La reine de Navarre, d'ailleurs, tâche d'être discrète; sa conduite est prudente et habile (cf. Richelieu, *Mém.*, I, 93). Pour les affaires d'argent, Marguerite écrivait à Sully des lettres suppliantes, pitoyables d'humilité et de sollicitation : « Vous êtes toujours mon recours, lui disait-elle, et, après Dieu, l'appui de qui je fais toujours le plus d'estat... etc. » (Sully, *Économies royales*, II, 289).

2. Héroard, *Journal*, I, 141, 178, II, 137; L'Estoile, *Journal*, IX, 218.

Ce fut par acte notarié du 10 mars 1606 que la reine Marguerite fit donation entière de ses biens « meubles et immeubles » au futur Louis XIII. Elle venait de gagner un gros procès intenté, en revendication précisément de ces biens, à Charles de Valois, comte d'Angoulême, fils naturel de Charles IX — lequel comte d'Angoulême avait reçu d'Henri III de grands biens provenant de la succession de Catherine de Médicis. — Le testament de Catherine de Médicis en faveur de sa fille étant formel, Charles de Valois se trouvant en disgrâce à la Bastille et le roi appuyant Marguerite, les juges avaient découvert plus de raisons qu'il n'en fallait pour rendre un arrêt favorable aux prétentions de l'ex-reine de Navarre. La donation au dauphin suivit, donation entre vifs, à condition que les biens de la princesse seraient incorporés au domaine royal et ne pourraient être aliénés; que l'usufruit lui en demeurerait, ou même qu'elle céderait tout moyennant une forte pension. Au fond, c'était une manière de placement en viager qu'elle faisait. Lorsqu'elle mourut, le 27 avril 1615 en son hôtel de la rue de Seine, au bord de l'eau, on reconnut qu'elle était couverte de dettes : « sa chambre était si pleine de ses créanciers

Cette maison d'Issy, où allait la reine Marguerite, s'appelait l'Olympe; elle comprenait des jardins, et un parc avec pièces d'eau et « canaux ». Le « garde et concierge » était un certain Étienne de Bray de la Haye, « bourgeois de Paris » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 89 r°).

que l'on n'y pouvoit retourner ». Elle devait plus de 260 000 écus. La succession, longue et compliquée, donna lieu à d'infinis procès; tous ses biens furent vendus; le beau domaine de la rue de Seine fut loti par les entrepreneurs Briois et Marsilly, et il ne resta plus rien de cette princesse brillante, pas même le souvenir qu'elle avait été bienfaisante, femme d'esprit, maîtresse de maison très moderne et « tante » affectionnée ou « amie » fidèle : il ne demeura que l'histoire des déportements de « la reine Margot »[1]!

De vraie tante, du côté d'Henri IV, les enfants n'en ont eu qu'une, la duchesse de Bar. Ni Marie de Médicis, ni surtout les enfants ne l'ont beaucoup connue. Elle a été mariée assez tard, âgée de quarante ans, en 1599, au prince de Lorraine, duc de

1. L'analyse du procès intenté par Marguerite de Valois au comte d'Angoulême, est donnée par de Thou (*Hist. univ.*, La Haye, 1740, X, 121) qui avait eu à en connaître comme magistrat. Le texte de la donation des biens de la reine au Dauphin se trouve à la Bibl. nat., ms. fr. 18551, fol. 249, et ms. Dupuy 96, fol. 301. La mort de la princesse fit impression (*Mercure françois*, 1615 p. 428; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 83; Héroard, *Journal*, II, 175); on lui organisa de superbes funérailles (Bibl. nat., ms. Dupuy, 324, fol. 269), mais le public fut surpris de ses dettes (voir la 8ᵉ partie du *Recueil général des Caquets de l'accouchée* et les *Grands Jours tenus à Paris par M. Muet*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, I, 207). Marie de Médicis déclara qu'elle paierait ce que la reine Marguerite devrait, estimant la somme à 400 000 livres (Malherbe, *Lettres*, III, 493). Elle était loin de compte (Dettes de Marguerite de Valois : Arch. nat., KK, 182-186). C'est Arnaud d'Andilly qui donne le total de 260 000 écus (*Journal*, éd. Halphen, p. 64); et, ajoute-t-il, il n'y avait pas plus de 30 000 écus de bijoux, et 6 000 écus de meubles! Sur l'emplacement du jardin de la reine Marguerite on a tracé les rues de Verneuil, des Saints-Pères et le quai de la Reine-Marguerite devenu en 1669 le quai Malaquais.

Bar; excellente créature qui adore son mari. Elle vint faire une apparition à Paris en 1603, apparition fugitive, puis mourut l'année suivante assez tristement d'une inflammation intérieure dans laquelle on avait cru d'abord reconnaître une grossesse. Marie de Médicis entendit surtout parler d'elle pour le règlement de ses dettes qui étaient nombreuses et difficiles [1].

Du côté de Marie de Médicis, en Italie, les parents affluent. Oncles, tantes, sœurs, beaux-frères, neveux, nièces, cousins, on en compte une vingtaine, à ne parler que des moins éloignés. Leurs lettres à la reine de France sont continuelles, accablantes. Ils jouent le rôle de modestes parents de province, fiers du succès d'un des leurs qui est arrivé et perpétuellement indiscrets à son égard.

Il faut faire une place à part au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane, l'oncle et la tante de la reine. Le grand-duc tâcha longtemps de servir un peu de père à Marie de Médicis, lui donnant des conseils, des avertissements, des leçons. Tenu au courant de ce qui se passait à Paris par ses envoyés, il s'efforçait

1. De Thou, *op. cit.*, IX, 709. Sa mort fut lamentable (P. Matthieu, *Hist. du règne de Henri IV*, II, 641). Henri IV lui avait envoyé son médecin du Laurens (Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, éd. Michaud, p. 287-8). Sur ses dettes, voir Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 631 r° et suiv. et « les Créanciers de feue madame la duchesse de Bar » (*Ibid.*, ms. fr. 16 674, fol. 117).

de mettre la paix dans le ménage royal, prodiguant les consolations à sa nièce, multipliant les invites au calme, à la patience, à la résignation, parfois se fâchant et disant des vérités. Au fond Marie l'aimait. A la fin, elle s'impatienta de ce rôle de mentor que prenait son oncle. Elle déclara à Guidi, pour que celui-ci transmît son sentiment à Florence, qu'elle était excédée « d'être ainsi traitée par sa famille comme une petite fille, une enfant; qu'elle était reine de France, mère de cinq enfants et qu'elle refusait de se soumettre plus longtemps à cette discipline ». Le grand-duc un peu surpris se le tint pour dit. D'ailleurs ses relations avec Henri IV n'étaient rien moins que cordiales. Fatigué des intrigues, des disputes, des ennuis dont les Italiens entourant la reine étaient le motif ou le prétexte, à tort ou à raison, le roi en attribuait la cause initiale au grand-duc. Il ne pouvait pas le souffrir. Tout ce que faisait celui-ci était pris en mauvaise part. Le grand-duc envoyait-il, par attention gracieuse, des fruits d'Italie, Henri IV relevait aigrement que le grand-duc n'expédiait à Paris « que des oranges et des limons, tandis qu'il faisoit en Espagne des présents de trente et quarante mille écus ». Il ne lui écrivait jamais autrement que pour les affaires et de ces lettres officielles impersonnelles rédigées par des secrétaires. Néanmoins les apparences demeuraient convenables. Les deux familles échangeaient des présents, Marie de Médicis donnant

à son oncle « six chevaux de carrosse », ou bien « plusieurs petites besognes avec quelques hardes dans une malle » ; de Florence le grand-duc expédiant soieries, bijoux, comestibles, graines de choux-fleurs. Lorsque l'oncle mourut en 1609, Marie de Médicis fut réellement affligée; Henri IV dut prendre des précautions pour lui annoncer la nouvelle, et la cour se mit en grand deuil [1].

Avec la grande-duchesse de Florence, sa tante, les rapports de Marie de Médicis sont plus faciles. La grande-duchesse, qui est presque du même âge que la reine, ne s'avise pas de la morigéner. Bien qu'il y ait eu jadis entre elles quelque sujet de froissement, on a oublié de part et d'autre. En bonne tante, la grande-duchesse s'intéresse surtout aux enfants; elle demande à madame de Monglat de lui envoyer des nouvelles : c'est la bourgeoise tranquille et affectionnée, aux petits soins avec ses neveux et nièces

1. Les lettres de Marie de Médicis au grand-duc de Toscane sont conservées aux archives de Florence dans un dossier spécial intitulé « Lettere della regina Maria, dal 1600 al 1616-17 » (Filza IV, Ind. II). Les cadeaux que la nièce et l'oncle échangeaient étaient apportés par « le courrier ordinaire de France à Rome », Valère Charlini (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 154 v°). Le grand duc Ferdinand mourut le 7 février 1609 (Canestrini, V, 590; L'Estoile, *Journal*, IX, 419). Sur les grandes difficultés auxquelles donnèrent lieu, entre les deux cours, les intrigues perpétuelles des Italiens résidant en France, voir Galluzzi (*Hist. du grand-duché de Toscane*, V, 446, 455), Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, 278). Il est assez aisé de dresser la liste des parents d'Italie avec lesquels Marie de Médicis est en relations suivies, grâce à la correspondance (par exemple Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 104 r° et suiv.)

auxquels elle adresse force cadeaux. Aussi la reine finit-elle par la tenir en grande sympathie : « Je n'ai point eu de consolation, lui écrit-elle au moment de la mort d'Henri IV, en la grande douleur que j'endure, qui m'ait apporté plus d'allégement que celle que je reçois de vous[1]. »

Bourgeoises paraissent les lettres de la grande-duchesse aux enfants; encore plus bourgeoises semblent les relations de la reine avec sa sœur Éléonore de Médicis, épouse du duc Vincent de Mantoue. Ce sont entre les deux sœurs les mille détails ordinaires à des femmes qui échangent des recettes, se font réciproquement des commissions, s'entretiennent d'enfants, de questions de santé, de chiffons : « Je vous envoie, écrit Marie de Médicis, ces trois pièces de toile que l'on appelle ici du quintin, qui est propre pour faire des rabats et colets, mais non pour des fraises. Elle m'a semblé être quasi semblable au fil d'Inde de Mantoue; elle ne se met point à la lessive, mais on la lave avec du savon. Si vous la trouvez belle et que vous en désiriez davantage, faites-le-moi savoir et je vous en enverrai. » De Mantoue on expédie à la reine « des fromages, des saucissons,

1. La grande-duchesse envoyait à Marie de Médicis des cadeaux plutôt utiles, tels que des graines de légumes (Canestrini, V, 464). Nous avons conservé ses lettres à madame de Monglat au sujet des enfants, ses petits-neveux (Bibl. nat., ms. fr. 3 649, fol. 54 r° et suiv.), et toute une correspondance avec Jean de Médicis (Bibl. nat. fonds italien 501).

des fruits, sur deux mulets ». La duchesse Éléonore est-elle malade d'une affection dont les médecins italiens ne viennent pas à bout, après force échanges d'observations, Marie de Médicis décide sa sœur à lui envoyer la description détaillée de son mal et elle soumet le cas au premier médecin du roi, M. du Laurens, au médecin de la reine, M. Martin, « tous deux très excellents », pour que ceux-ci donnent une consultation. Le banquier de Marie de Médicis, chargé des affaires d'argent avec l'étranger, Jean André Lumagne, touche 300 livres qu'il est chargé de transmettre, de la part de la reine, à la duchesse de Mantoue, « pour affaires concernant notre service, dit Marie de Médicis, et dont nous ne voulons être ci fait aucune mention ni déclaration » : le paiement, sans doute, de quelques achats, de commissions! Naturellement les deux princesses sont marraines respectivement des enfants de l'une et de l'autre. Trop grande dame pour passer les monts, la reine de France se fait remplacer à Mantoue par la duchesse de Ferrare. Mais la duchesse de Mantoue, sollicitée d'être la marraine du dauphin en 1606, est obligée de venir à Paris. Elle emmène avec elle un superbe carrosse; n'étant pas très fortunée, son train est plus modeste : « riche voiture, et piètre suite », remarque le public [1].

1. Née en 1566, mariée en 1581, Éléonore mourra en 1611. Au baptême du dauphin, qui se fit à Fontainebleau en raison d'une

Dans le courant de l'année 1608 arrivait également à Paris un seigneur italien d'une quarantaine d'années nommé Jean de Médicis : c'était l'oncle naturel de la reine, fils bâtard du grand-père de Marie de Médicis. Militaire de valeur, ingénieur éminent, homme d'esprit distingué qui a écrit des *Aphorismes politiques*, des *Discours académiques*, et s'occupait de littérature, d'architecture, de sciences occultes, Jean de Médicis avait brillamment servi les armées espagnoles en Flandre; il venait d'Angleterre où il était allé voir la Cour. Doué d'un caractère peu con-

épidémie qui sévissait à Paris (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 63 v°, *Lettres missives*, VI, 644-5) et aussi parce que les frais seraient moindres, la duchesse de Mantoue, marraine, avait pour écuyer son fils Ferdinand, et madame de Guercheville portait sa traîne. Ce fut une somptueuse cérémonie qui eut lieu dans la cour ovale, sur un échafaud, la cuve baptismale étant, paraît-il, une cuve du IXe siècle en cuivre rouge recouverte de plaques d'argent ciselé, qui ne servait qu'aux baptêmes des enfants de France et qu'on gardait dans la sainte chapelle du château de Vincennes (Procès-verbal de la cérémonie : Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 227 r°). Il y eut des difficultés pour loger la duchesse à sa venue à Paris. Elle devait descendre chez M. de Gondi, rue Neuve-Saint-Lambert. M. de Gondi n'ayant pas assez de meubles en réclama à M. Delafont, l'intendant des meubles du roi, par l'intermédiaire de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 56 v°). Finalement on se décida à loger Éléonore au Louvre dans la salle du Conseil, que M. Donon dut faire arranger (*Ibid.*, fol. 61 v°). Mais le garde-meuble n'avait rien de suffisamment présentable. Marie de Médicis quêta auprès de ses amies un mobilier suffisant, « un beau lit et dais » (*Ibid.*, 61 r°). Pendant ce temps le personnel de la duchesse demeurait chez M. de Gondi, qui demandait tout de même des meubles, « spécialement des matelas, linceuls et paillasses » (*Ibid.*, fol. 59 v°). On organisa des fêtes pour le duc et la duchesse de Mantoue (L'Estoile, *Journal*, IX, 136) et les courtisans, qui savaient le duc joueur, le firent fortement ponter (Bassompierre, *Mém.*, I, 201).

sistant, il était charmant, spirituel, célibataire et dépensier. Il avait pris l'habitude, étant depuis longtemps à court d'argent, de s'adresser à sa nièce la reine de France, et Marie de Médicis, par esprit de famille, consentait à lui donner de quoi payer ses dettes. Mais les exigences étaient devenues intolérables. « Envoyez-lui encore, disait-elle à d'Argouges, 6 000 écus, sous mon crédit, payables dans un an. Il me paiera l'intérêt. Je ne puis mieux faire; mes affaires sont en trop mauvais état. Il faut que je réduise ma dépense, qu'il réduise la sienne! » Il plut à Henri IV auquel son humeur gaie et facile convenait. La pensée vint même au roi de se l'attacher en le fixant en France moyennant une pension annuelle de 36 000 livres. Si Marie devenait régente d'un roi mineur, elle aurait ainsi auprès d'elle un bon soldat, dévoué, susceptible de la défendre. Malheureusement le grand-duc Ferdinand, qui n'était pas bien avec ce frère naturel, voyant qu'il s'établissait à Paris où on lui payait sa grasse pension sur les 100 000 livres qui lui étaient dus, à lui Ferdinand, tous les ans, pour les dettes anciennes, le trouva fort mauvais et mit la main sur les revenus de don Jean en Italie. De plus, celui-ci était en très bons termes avec madame de Verneuil : leurs caractères caustiques et enjoués s'accordaient. Henri IV songea à utiliser cette entente pour faire suggérer par l'Italien à la reine quelques bons conseils au sujet de la maîtresse : Don Jean avait

d'abord riposté qu'il n'était pas venu en France pour « faire le ruffian ». Néanmoins il avait tâché de dire quelques mots à Marie de Médicis. Celle-ci le reçut très mal. Elle fut choquée. L'autre, qui trouvait Henriette d'Entraigues délicieuse, attribua, à tort ou à raison, l'attitude de la princesse à la pernicieuse influence de Concini : il s'emporta contre le mari de Léonora Galigaï, le traita de haut en bas, l'appela « valet », disant « qu'il le poignarderoit s'il n'avoit honte de se souiller du sang d'un homme de basse extraction qui devoit son existence à la maison de Médicis ». Concini, pour se venger, se répandit contre Jean en calomnies qui envenimèrent les choses au dernier point. Il fallut que Marie de Médicis écrivît à Florence afin de réclamer le rappel de son oncle : « Je suis très mécontente de Don Jean et de ses intrigues avec la marquise de Verneuil; il m'a fait plus de tort en flattant le roi que ne m'en ont fait tous mes ennemis! » Henri IV trouva aussi que Jean de Médicis n'avait pas été assez adroit. Sur quoi celui-ci déclara qu'il était avili, que sa dignité, celle de sa maison, ne lui permettaient pas de rester, qu'il s'en allait, et il quitta si brusquement Paris que le gouvernement dut se plaindre à Florence. Le public regretta ce départ qu'il attribua à la reine; Henri IV offrit au prince une pension, qui fut refusée. Don Jean devait finir à cinquante ans par un très sot mariage avec la femme divorcée d'un cardeur de matelas devenue

fille publique, Livie, ce qui le mit au ban de la société, le fit abandonner complètement de sa famille, laquelle, après sa mort, à Murano, en 1621, s'arrangea pour que le mariage fût déclaré nul, les enfants bâtards, et laissa Livie périr de misère sur un grabat[1] !

Ce ne fut pas le seul parent d'Italie qui causa des ennuis à la reine. Bien d'autres cherchèrent à l'exploiter. On trouve chez certains des exigences et des inconsciences déconcertantes. Marie de Médicis avait à Rome une cousine qui avait épousé le duc de Sforza : le ménage n'allait pas. La femme, prenant la reine pour confidente, lui contait ses malheurs, les brutalités du mari, ses désespoirs. Un jour, le mari s'avisa de demander à Paris une pension, à titre de parent, et après quelques impatiences Henri IV consentit à lui accorder 5 000 livres. Profitant de l'expédition du brevet de cette pension, Marie de Médicis crut devoir faire entendre quelques remon-

1. Don Jean de Médicis était déjà venu en France en 1597 (« Discours de ce qui s'est passé avec le seigneur don Jean de Médicis depuis son arrivée », par G. du Vair, Bibl. nat., ms. Dupuy 64, fol. 97 et suiv.). Nous avons toute sa correspondance avec le grand-duc et Vinta pendant son séjour à Paris en 1608 (Bibl. nat., fonds italien, 501, 502). En refusant de payer ses dettes, Marie de Médicis ajoutait tristement : « Tant s'en faut que je puisse payer les dettes d'autrui, je ne sais où prendre de quoi acquitter les miennes ! » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 161 r°). Galluzzi a bien résumé les intrigues que causa sa présence (V, 486 et suiv.). Il n'y a pas de doute que ce furent ses relations avec madame de Verneuil qui brouillèrent tout (Canestrini, V, 565). Le public n'attribua son départ qu'à Concini (L'Estoile, IX, 63).

trances au mari fâcheux : « Je vous dirai que je trouve bien étrange le mauvais traitement que vous faites à votre femme. Je ne puis croire qu'elle vous en donne aucun sujet. C'est pourquoi je vous prie de vous en abstenir désormais tant pour votre repos particulier et éviter le scandale qui en pourrait arriver à votre maison que pour l'égard que vous devez avoir à ceux à qui elle touche et à moi en particulier. » Le scandale ne cessa pas. Comme la duchesse parlait constamment de sa cousine, la reine, et la compromettait, il fallut faire intervenir l'ambassadeur de France, M. d'Alincourt : « Dites au mari, mandait Marie de Médicis à M. d'Alincourt, que leur mauvais ménage fait grand tort à leur maison; qu'ayant quantité de beaux enfants ils leur nuisent; qu'ils nuisent à leur propre réputation. Avertissez la femme d'apporter tout ce qui sera en son pouvoir pour donner contentement à son mari, se rendant humble, respectueuse et obéissante en son endroit, afin qu'il n'ait sujet de lui faire autre traitement que celui qu'un mari doit à sa femme. » En guise de réponse le duc de Sforza sollicita de Marie de Médicis le cordon du Saint-Esprit, et la duchesse écrivit à la reine de France une longue lettre, pleine de bons conseils, dans laquelle elle lui indiquait comment elle devait se conduire, ce qu'il fallait qu'elle fît dans telle ou telle circonstance et la manière de s'y prendre pour être bonne reine. Marie de Médicis fut

outrée. « Ayant lu environ la moitié de votre lettre, lui écrivit-elle, je l'ai trouvée si pleine de brouilleries et de confusion que je n'ai voulu voir le reste et l'ai jetée au feu. Il n'est point besoin que l'on me donne du côté de delà aucune règle ni enseignement de la façon que je me dois gouverner en France. » Alors, avec une candeur inattendue, les Sforza exprimèrent le désir de venir faire un voyage à Paris aux frais du roi et de la reine, bien entendu. Ceux-ci leur répliquèrent qu'ils ne voulaient pas les voir et qu'ils eussent à rester chez eux. Les Sforza, déçus, le prirent de très haut; ils crièrent, déblatérèrent; ils parlèrent « de prendre des résolutions »; Marie de Médicis leur répondit que ces menaces la laissaient indifférente. Ils proposèrent qu'au moins leur fils vînt à Paris; la reine refusa. A quelque temps de là ils réclamaient une augmentation de leur pension, qu'ils n'eurent pas, et le duc de Santo Gemini ayant obtenu du roi de France une annuité analogue à celle des Sforza, ceux-ci, piqués, adressèrent d'amers reproches à leur royale cousine. « Henri IV a été froissé de votre missive », leur répliqua sèchement Marie : le roi est maître de gratifier qui bon lui semble et « ces formes de procéder avec lui sont extrêmement déplaisantes et désagréables »! La reine ne put jamais se débarrasser d'eux. Combien d'autres encore multiplièrent sans se lasser les demandes, sollicitèrent de l'argent, réclamèrent des dignités!

Princes ou grands seigneurs beaucoup de ces parents « d'outremont » n'ont que des âmes bourgeoises de quémandeurs et de besogneux[1]!

1. Tous ces détails nous sont exclusivement connus par la correspondance de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 121 r°, 125 v°, 289 r°, 319 v°, 343 r°, 365 v°; 88, fol. 192 v°). Alexandre Sforza était duc de Segni et comte de Santa Fiore; il appartenait à la première noblesse de Rome et pouvait donc prétendre au cordon bleu (J.-A. de Thou, *Hist. univ.*, X, 241). — Parmi les autres parents d'Italie figurent : dom Virginio Ursino avec lequel les rapports sont réservés pour les raisons que l'on sait; dom Antonio de Médicis, « mon frère », dit la reine qui reçoit de lui « des plantes, arbrisseaux, fruits, senteurs » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 88, fol. 182 v°); dom Ferdinand et dom Vincent de Gonzague, des neveux; la duchesse de Modène; les princesses Léonora et Catherine de Médicis; pour ne parler que des plus importants (*Ibid.*, 87, fol. 104 et suiv.).

CHAPITRE VI

LES AMIES DE LA REINE. LÉONORA GALIGAÏ

Petit nombre des amies de Marie de Médic s. — La vieille et joviale duchesse de Guise. — Sa fille, la princesse de Conti. — La duchesse de Montpensier. — Madame de la Châtre, amie de province. — Peu d'hommes admis dans l'intimité. — Léonora Galigaï. — Ce qu'elle est devenue depuis son départ de Florence. — Son amour pour Concini. — Henri IV veut les chasser tous les deux. — Leur adresse ingénieuse; ils se tirent d'affaire et s'épousent. — Léonora dame d'atour. — Son appartement au Louvre; son intérieur; ses visites à Marie de Médicis. — Elle vit isolée en femme maniaque et bizarre. — Explication de l'influence extraordinaire qu'elle a exercée sur la reine. — Mot légendaire de « l'habile femme et de la balourde ». — Par quoi s'est manifestée cette influence. — Léonora choisit le haut personnel de la maison royale et désigne les ministres : Richelieu lui doit les débuts de sa fortune politique. — Exemple du pouvoir de la dame d'atour : M. Allory. — Léonora s'est surtout servie de son influence pour s'enrichir : ses pots-de-vin; ses indélicatesses; placements à l'étranger. — Comment on l'accusera de sorcellerie. — Sa maladie, hystérie violente. — L'impuissance des médecins. — Recours aux exorcismes; liturgies étranges. — On a prétexté la sorcellerie pour punir l'amie de la reine de ses concussions sans atteindre Marie de Médicis.

Marie de Médicis a eu peu d'amies. Une reine de France est trop haut placée pour que le sentiment de respect qui inspire les sujets et les tient à distance puisse aisément se changer en une cordialité familière. Il est des natures, ensuite, qui, par des qua-

lités de sincérité, d'élan, de chaleur de cœur et de continuité intelligente, attirent les sympathies dévouées : la femme d'Henri IV ne possédait pas ces qualités. Quatre ou cinq personnes à peine furent admises dans son intimité, pour des raisons diverses; elles appartenaient, en général, au plus haut monde de la Cour, tenaient même rang de princesses. Une d'elles, en revanche, d'une origine plus humble, a joui d'une faveur si exceptionnelle, si soutenue, que nulle favorite n'a inspiré passion égale et n'a plus aveuglément conduit une souveraine à la ruine, contraste singulier, phénomène bizarre qui demandera à être expliqué ou éclairci.

La vieille duchesse de Guise, la veuve du héros de la Ligue assassiné à Blois, toujours admirablement reçue par le ménage royal au Louvre, est la première des amies de la reine. Le roi l'aime beaucoup. Elle est libre, gaie, très rieuse; son rang, son âge, son passé lui donnent des licences de propos et de manières que personne n'oserait prendre, que Leurs Majestés ne toléreraient chez personne, mais qui les amusent chez la vénérable douairière. Quand il est fatigué et n'a pas madame de Verneuil près de lui, Henri IV se délasse l'esprit en compagnie de la duchesse. Bien des gens critiquent cette confiance imprudente, non pas que la veuve de l'ancien adversaire d'Henri III soit à craindre personnellement, mais à cause de ses

enfants « qui ne cessent point les plus dangereuses pratiques étrangères », dit-on, plus à tort, du reste, qu'à raison[1]. Aimant plaisanter aussi, la reine n'a pas eu de peine à partager le goût de son mari pour la joviale princesse; elle la voit avec plaisir, passe de longues heures avec elle, se fait accompagner par elle. Ayant vécu sous plusieurs reines et appartenu aux cours des derniers Valois, madame de Guise est pleine de souvenirs piquants qu'elle conte. Jouit-elle d'une réputation intacte? Il ne faut pas trop poser la question et d'ailleurs ce sont détails auxquels Henri IV n'attache qu'une importance secondaire. L'essentiel est qu'elle soit de relations charmantes. Les lettres que Marie de Médicis lui adresse nous donnent le ton de leur conversation habituelle, lettres pleines d'entrain, vives, moqueuses, avec une pointe de familiarité caractéristique, mais aussi affectueuses. Comme le veulent les usages, la reine dit à la duchesse : « ma cousine », madame de Guise appelle Marie de Médicis « notre bonne reine ». Afin de l'avoir plus près d'elle, la reine lui a fait attribuer un appartement au Louvre, au-dessus d'elle, au second, et la duchesse doit y séjourner le plus possible. Elle a cependant un

1. C'est Saint-Simon surtout qui blâme cette amitié : « Il n'est pas aisé, dit-il, de justifier Henri IV de l'amitié et de la confiance qu'il prit pour madame de Guise. On ne voit aucune raison, aucune cause de cette amitié » (Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 120 et 381). En réalité Sully explique la raison de cette sympathie dans une lettre à Marie de Médicis (Sully, *Économies royales*. II, 286). C'est celle que nous venons de dire.

bel hôtel rue de Grenelle où elle donne de superbes réceptions auxquelles se presse tout le monde de la cour et le plus choisi de la ville. Elle invite la reine ; elle organise en son honneur des soirées particulièrement brillantes et elle aime à se retrouver dans le cadre élégant dont elle a fait un des centres mondains les plus réputés de Paris. Mais les devoirs de l'amitié l'attachent étroitement à la Cour. La charge comporte d'ailleurs suffisamment de faveurs, de privilèges et de pensions[1]. Cette amitié de la reine n'a pas été sans nuage et lorsque quelque incident se produit il y a lieu de redouter l'humeur emportée de la veuve du Balafré. Mais Marie de Médicis passe les incartades. Elle les passe tant et si bien qu'Henri IV finit par se demander si l'influence qu'exerce la vive princesse sur la reine n'est pas plutôt pernicieuse. Il croit remarquer que les deux femmes parlent un peu trop ; qu'à l'égard de madame de Verneuil la

1. Les ambassadeurs étrangers A. Badoer (dans N. Barozzi, *Relazioni*, II, I, 113), Gussoni et Nani (*Ibid.*, I, 483), Priuli (*Ibid.*, I, 209) attribuent l'intimité de Marie de Médicis avec madame de Guise à des raisons politiques ; ils disent que la reine ménage la maison de Guise pour éviter les troubles et, en cas de minorité, de régence, avoir un contrepoids à l'égard des princes du sang. Ce sont là des intentions bien compliquées pour la reine. Madame de Guise avait été dame d'honneur de Louise de Lorraine (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175, fol. 405 r°). Le public jasait de sa conduite passée (*Extrait de l'inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise*, 1615, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, V, 155). Sur son appartement au Louvre, voir Bassompierre (*Mém.*, I, 325) et ses fêtes à l'hôtel de la rue de Grenelle, Pontchartrain (*Mém.*, éd. Michaud, p. 308), la princesse de Conti (*Hist. des amours de Henri IV*, 1664, p. 35).

duchesse joue un jeu double, faisant bonne mine aux deux partis et les trahissant tous les deux à la fois; qu'elle a l'air fort aimable pour Henriette d'Entraigues, puis, devant la reine, « jette feu et flamme contre elle ». Il avertit Marie de Médicis qui ne veut pas le croire; pour qu'elle s'en assure, il lui suggère d'inventer une histoire et de la conter à madame de Guise sous le sceau du secret, afin de se rendre compte que le secret sera le jour même éventé. Marie de Médicis confie en effet à la duchesse qu'elle a le dessein de faire enlever la marquise de Verneuil au bac d'Argenteuil, de n'en rien dire à personne et, le jour même, madame de Verneuil est prévenue [1]!

Ce n'était pas tant, il est vrai, madame de Guise, elle-même, dont Henri IV incriminait la fausseté, que sa fille, la princesse de Conti, non moins intime auprès de Marie de Médicis. Mademoiselle Louise-Marguerite de Guise, future princesse de Conti, avait quelque vingt-quatre ou vingt-cinq ans lorsque Marie

1. Richelieu, *Mém.*, I, 16. Il y eut quelquefois des scènes entre les deux amies; notamment une fois où le fils de la douairière, le chevalier de Guise, avait tué un gentilhomme rue Saint-Honoré en 1613. Marie de Médicis voulait sévir. Madame de Guise défendait vivement le chevalier : « Elle en vint aux grosses paroles et s'emporta tellement que la marquise de Guercheville l'avertissant de prendre garde à ce qu'elle disoit et que la roine estoit sa maitresse aussi bien que des autres la mit en plus de furie que devant; elle lui répondit une chose qui fut fort remarquée comme sentant la Ligue : qu'elle n'avoit point d'autre maîtresse que la Vierge Marie! » (Fontenay-Mareuil. *Mém.*, p. 65). Louis XIII lui fit plus tard une pension de 20 000 livres (N. Rémond, *Sommaire traité du revenu et despense des finances de France*, dans E. Fournier, *op. cit.*, VI, 127).

arriva en France; leurs âges respectifs n'étaient pas très différents. Comme sa mère, elle était extrêmement gaie, même un peu plus libre de propos. Douée d'infiniment d'esprit et de beaucoup de causticité, « elle railloit de bonne grâce » et divertissait sur le compte d'autrui. Henri IV, un instant, avait eu quelque faible pour elle et avait parlé de l'épouser; le projet ne tint pas. Quand Marie de Médicis débarqua à Marseille, soit mouvement spontané, soit calcul, la jeune fille chercha à gagner les bonnes grâces de la princesse et y parvint. Elle n'avait eu qu'à user des moyens qui assurèrent longtemps son succès : amabilité constante, dévouement délicat et discret de tous les instants, art prudent d'être toujours de l'avis de la reine et de prendre perpétuellement son parti : la sympathie de Marie était gagnée. Elle s'abandonna à mademoiselle de Guise : « La princesse de Conti gouverne la reine », écrira plus tard Malherbe, avec exagération, du reste. Mademoiselle de Guise eut son appartement au Louvre, dans les entresols, près des appartements de la reine. Elle ne quitta plus Marie de Médicis à laquelle elle servait de dame de compagnie, et, suivant le cas, de secrétaire. C'était elle qui, le soir, lisait tout haut un livre, une lettre, quand, dans le cercle de la reine, l'occasion se présentait de faire quelque lecture. C'était elle qui écrivait sous la dictée les missives les plus particulières. Elle était la confidente de la princesse; elle lui

apportait les menues nouvelles de la Cour, les histoires, les on dit. Charitable, notamment pour les gens de lettres, elle se montrait d'une rancune inexorable à l'égard de ceux contre lesquels elle avait des griefs. Sa réputation n'était pas très établie[1]! Assez tard, en 1605, — elle avait vingt-huit ans, — on la maria avec un veuf de quarante-cinq ans, le prince de Conti, cousin germain d'Henri IV, pauvre homme sourd, affreusement bègue, stupide, qui, après avoir eu d'elle une petite fille morte en nourrice, s'éteignit en 1614 à Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé, et où il vivait obscurément des 10 000 écus de revenus du monastère et de 20 000 écus de pension que lui faisait le roi. Dès lors émancipée, la princesse de Conti se donna libre carrière : elle eut, entre autres, pour amant, Bassompierre pendant

1. Comme d'ailleurs celle de beaucoup de femmes en vue de son temps (voir Guil. Colletet, *le Roman satyrique*, 1624, in-12; le *Recueil dit de Maurepas*, Leyde, 1865, I, 36; Tallemant, *Historiettes*, I, 78). Les contemporains s'accordent sur son entrain et sa gaieté (Herbert de Cherbury, *Mém.*, p. 156; madame de Motteville, *Mém.*, éd. de 1723, I, 16; Héroard, *Journal*, I, 97). On sait qu'elle a écrit. Tallemant lui attribue les *Aventures de la cour de Perse, où sous des noms estrangers sont racontées plusieurs histoires d'amour et de guerre arrivées de notre temps* (Paris, N. de Lavigne, 1629, in-8°). — *Les Amours du Grand Alcandre* (Paris, 1652, in-4°), réimprimées en 1664 sous leur vrai titre *Histoire des amours de Henri IV*, sont généralement considérées comme étant d'elle. Paulin Pâris a contesté cette attribution (*Bulletin du Bibliophile*, juin 1852, X^e série, p. 815). Son opinion n'a pas prévalu. Ranke est très sceptique sur la valeur historique du livre (Ranke, *Hist. de France*, Paris, 1854, II, 248). Il est certain qu'il faut s'en servir avec précaution; mais il contient néanmoins beaucoup de renseignements très précis, confirmés souvent par ailleurs et qu'on ne peut négliger.

trente ans : « c'étoit la plus habile, haute et capable princesse que j'eus jamais connue », dit celui-ci avec conviction. Henri IV ne lui refusait rien, ou à peu près, lorsqu'il s'agissait de dons : il lui attribuait des finances d'offices, telle la finance d'officiers du grenier à sel de Marseille, spécialement créée pour elle : il la gratifiait, à Fontainebleau, « d'une place et d'une ruelle situés près de l'hôtel Grand Ferrare » ; il lui assignait 20 000 livres sur la recette générale de Bretagne, — la princesse de Conti qui avait reçu une belle dot devait, au surplus, hériter d'une opulente fortune. — Mais, à la fin de sa vie, le roi ne pouvait plus la souffrir; il lui reprochait « ses artifices incroyables » auprès de Marie de Médicis; il prétendait « qu'elle empoisonnait l'esprit de celle-ci ». Très faible en résolution, quand il s'agissait de son ménage, il ne lui vint jamais à l'esprit cependant d'écarter la mordante et dangereuse amie de sa femme[1].

1. Le mariage de mademoiselle de Guise avec le prince de Conti fut assez mal vu de la famille, sauf du roi (nous avons le contrat de mariage : « Contrat de mariage de François de Bourbon, prince de Conti, et Louise-Marguerite de Lorraine, fille d'Henri Ier de Lorraine, duc de Guise ». Bibl. nat., ms. Dupuy 98, fol. 224). « Le prince de Conti étoit si bègue, dit Richelieu (*Mém.*, I, 21, 72), qu'il étoit quasi muet et n'avoit pas plus de sens que de parole. » Il mourut le 13 août 1614 (*Mercure françois*, 1614, p. 497). Sur ses biens, voir : « Estat du revenu du domaine de Son Altesse François de Bourbon, prince de Conti » (Bibl. nat., ms. Dupuy 466, fol. 87). On assure qu'il y eut un mariage secret entre Bassompierre et la princesse de Conti qui aurait eu un fils naturel du beau gentilhomme, fils qui s'appela M. de la Tour (*Lettres missives*, VII, 605, note).

Beaucoup plus calme et rassise est une autre intime de la reine, la duchesse de Montpensier. Ici c'est Marie de Médicis qui a pris les devants et entretient cette amitié avec un soin singulier. On en sait la raison : madame de Montpensier a une fille unique, la plus riche héritière de France, que la reine, en mère prudente, veut ménager pour son second fils. Le duc de Montpensier est un Bourbon de la branche de Montpensier, du XV[e] siècle, avec qui va s'éteindre cette lignée; brave soldat, qui s'est battu contre les ligueurs, et, par ailleurs, comme le prince de Conti, un imbécile. Sa femme, Henriette-Catherine de Joyeuse, aimable et douce femme, toujours malade, de sens posé et modeste, peu portée à la dissipation, n'aime pas outre mesure le tumulte des cours. Elle a pour frère le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, possesseur, à ce titre, du beau château de Gaillon, œuvre des d'Amboise, où il reçoit volontiers et souvent la duchesse. Marie de Médicis écrit beaucoup à madame de Montpensier; elle s'inquiète de sa santé languissante; elle lui demande de lui envoyer régulièrement des nouvelles; elle a hâte de la voir revenir à Paris. Est-ce intérêt joué ou sentiment sincère? Si la reine est sur le point d'accoucher, elle expédie son écuyer Rubentel afin de presser madame

La princesse, pour qui Henri IV eut beaucoup de complaisances (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II. 325, 335, 413, 644), vendit plus tard à Louis XIII une partie de ses terres (Bibl. nat., ms. Dupuy 96, fol. 307).

de Montpensier, pour peu qu'elle se trouve bien, à venir près d'elle. Au moindre incident, Marie de Médicis paraît attacher la plus grande importance à tout ce qui la touche. Le feu se déclare-t-il à Gaillon, elle n'a de cesse qu'elle ne sache ce qui en est. « J'ai entendu avec un extrême déplaisir les nouvelles de l'accident du feu qui vous est arrivé à Gaillon. » Quel est « le dommage de vos meubles et de vos bâtiments »? Heureusement que le sinistre est insignifiant et que personne n'a couru le moindre danger. La sollicitude de la souveraine n'est pas exempte d'un certain manque de mesure[1]. Ce manque de mesure on le retrouve dans ses sentiments pour la fille, la précieuse héritière. Mademoiselle de Montpensier, née en 1605, précisément à Gaillon, va être bien petite jusqu'en 1617 pour provoquer par ses seules grâces enfantines la passion enthousiaste que la reine éprouve pour elle. Cette passion, Marie de Médicis la ressent dès le premier jour. Elle aime tellement cette enfant qu'elle l'appelle « notre fille ». Elle n'écrit jamais une lettre sans demander ce qu'elle devient. Plus tard, la fille de cette mademoi-

1. Tous les détails que nous donnons sur madame de Montpensier dans ses rapports avec Marie de Médicis résultent des lettres de celle-ci (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 149 r°, 349 r°, 370 r°). M. de Montpensier, esprit faible et borné, fut un peu compromis dans la conspiration de Biron. Sa femme était fille de ce Henri de Joyeuse qui, vieux, se fit capucin et mourut en 1608. Le frère, le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, a été un personnage important (Aubery, *l'Histoire du cardinal duc de Joyeuse*, Paris, R. Denain, 1654, in-4°).

selle de Montpensier, qui sera elle-même mademoiselle de Montpensier, le personnage si connu du temps de la Fronde, dira dans ses Mémoires : « La reine Marie de Médicis, ma grand'mère, témoignoit beaucoup plus de tendresse pour moi qu'elle n'avoit jamais fait pour ses propres enfants » : écho et suite de la tendresse prodiguée à la mère. Le contrat de mariage avec le duc d'Orléans, le premier duc d'Orléans, si maladif, si misérable, fut dressé et signé le 14 janvier 1608, — la petite n'ayant que deux ans, — mirifique contrat qui énumérait tous les domaines de l'ancienne famille de Bourbon : le duché de Montpensier, le duché d'Auvergne, la Combraille, les Dombes, le Beaujolais, le duché de Saint-Fargeau, etc., sans parler du reste de la fortune et des espérances. Un mois après, le père, M. de Montpensier, mourait des suites d'une affreuse blessure reçue à la bataille de Dreux. Trois ans encore et le duc d'Orléans, le futur mari, s'éteignait! Mais Marie de Médicis avait de loin prévu cette dernière circonstance et la même lettre qui annonçait aux oncles, tuteurs de mademoiselle de Montpensier, le duc de Joyeuse et le duc d'Épernon, la mort du petit prince, contenait une demande en mariage en règle au profit de Gaston, le troisième fils! Préparé depuis si longtemps, ménagé avec un soin si jaloux, ce mariage n'aura lieu que lorsque mademoiselle Marie de Montpensier atteindra ses vingt un ans, en 1626, triste mariage, la jeune

femme devant mourir un an après, en 1627, de suites de couches [1]!

Guise, Conti, Montpensier sont tous noms des plus hautes familles princières de France, apparentées à la famille royale, voisines du trône. En prenant des amies parmi elles, la reine demeure dans le cercle ordinaire que l'étiquette lui impose et où il est bienséant qu'elle choisisse ses intimes. Avec madame de la Châtre, le rang est déjà un peu inférieur. Madame de la Châtre est une Chabot, fille de ce Guy de Chabot, baron de Jarnac, qu'a illustré son duel avec la Chataigneraie. Mariée une première fois au baron de Givry, comte de Tancarville, et bientôt veuve, elle s'est remariée, en 1564, à Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort, que la Ligue a fait maréchal et qu'Henri IV a confirmé. La famille de la Châtre est ancienne et respectable; elle a toujours eu place honorable à la Cour. La maréchale — on appelle madame de la Châtre « la maréchale » — n'est plus toute jeune; c'est une vieille dame; mais elle est

1. Sur la mort de mademoiselle de Montpensier voir Louise Bourgeois, *Fidèle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feue Madame* (s. l. n. d.), in-8°. Cf. pour ce qui précède : *Mém.* de mademoiselle de Montpensier, Paris, 1728, in-12, t. I, p. 2. Le duc de Montpensier souffrit quatorze ans de sa blessure reçue à la mâchoire inférieure; le pus coulait, le malade était devenu sec et maigre (J.-A. de Thou, *op. cit.*, X, 235). La façon dont Marie de Médicis, en annonçant la mort du premier duc d'Orléans, demande en mariage mademoiselle de Montpensier pour son autre fils, trois jours après le décès du prince, indique bien le genre et la nature de ses préoccupations (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 271 r°).

aimable et bonne, serviable, excellente amie. Elle n'a jamais goûté madame de Verneuil; elle s'est même déclarée si ouvertement contre elle avant la venue de Marie de Médicis en France, qu'à l'instigation d'Henriette d'Entraigues Henri IV a dû la renvoyer de la Cour. Cette circonstance n'est probablement pas étrangère à la faveur qu'elle trouve auprès de la reine[1]. La reine a un fidèle attachement pour elle. M. de la Châtre étant gouverneur du Berry habite presque généralement Bourges ou son château de la Maisonfort. C'est à Maisonfort que la maréchale réside, surveillant en bonne ménagère ses biens, ses bois, son poulailler. Elle est pour Marie de Médicis une de ces bonnes amies de province avec lesquelles on échange des lettres affectueuses et des cadeaux : celle qui habite Paris envoyant de riches objets, l'autre expédiant de succulents produits de sa ferme. Si madame de la Châtre doit venir à Paris elle ne descendra nulle part ailleurs qu'au Louvre : « Je donnerai ordre, lui mande la reine, que vous ayez deux chambres dans le Louvre pour être auprès de moi avec plus de commodité. » Mais que de prières pour la décider à faire le voyage! Il n'y faut rien tant

1. André du Chesne s'est occupé des origines de la maison de la Châtre (Bibl. nat., ms. Dupuy 637, fol. 41, et « Mémoire de tous les titres concernant la maison de la Chastre », fol. 43). Il n'y a pas de doute sur le motif qui fit chasser madame de la Châtre de la Cour, Henri IV ayant donné la raison lui-même à madame de Verneuil (*Lettres missives*, VIII, 743).

qu'une circonstance exceptionnelle telle qu'un accouchement de la reine : « Ma maréchale, lui écrit affectueusement celle-ci, je m'acheminerai vers Fontainebleau dans douze ou quinze jours pour y faire mes couches et je fais bien état que vous m'y tiendrez compagnie. Je vous prie de vous y résoudre et de vous préparer pour cet effet, afin que vous vous y rendiez incontinent après que je serai arrivé! » Et quelle joie de se retrouver, l'une, la princesse, heureuse, attentionnée, la seconde simple, enjouée, affectueuse! Lorsqu'elles sont loin, toutes occasions leur sont bonnes pour se rappeler à leur souvenir. Marie de Médicis ne manque pas, à l'ouverture de la foire de Saint-Germain, d'envoyer en Berry le présent nécessaire : « Je vous envoie votre foire. » Au jour de l'an elle n'oublie jamais « sa maréchale ». Le reste de l'année elle paraît préférer l'envoi de « pastilles de senteur ». Est-ce chose convenue entre les deux amies? Les volailles berrichonnes jouissent-elles en ce temps d'une réputation exceptionnelle ou celles de la Maisonfort sont-elles plus particulièrement au goût de la reine? Madame de la Châtre n'adresse à Marie de Médicis que des « poulettes ». Elle en adresse à dates fixes et çà et là dans le courant de l'année. La reine est enchantée; elle écrit : « Vos poulettes sont si bonnes que je me ressens engraissée! » Elle les trouve toujours « grasses et très bonnes ». Des pommes, aussi, des lévriers, des fruits, madame de

la Châtre expédie les multiples produits de sa terre : c'est une amitié substantielle[1].

On voit que les maris de ces dames n'ont aucune part à l'amitié de Marie de Médicis : ils sont trop vieux, trop malades ou trop sots. Il n'y a, pour ainsi dire, pas d'homme, du reste, dans ce cercle intime, soit prudence de la part d'une jeune femme toujours l'objet d'une attention publique éveillée, soit plutôt goût personnel; à peine aperçoit-on quelques familiers, peu engagés du reste dans une sympathie mesurée, tel Bassompierre, ce type du gentilhomme brillant de l'époque, très beau garçon, élégant, d'un esprit endiablé, parleur, plein d'entrain et de gaieté, hardi avec les femmes, ne comptant pas les bonnes fortunes, joueur, duelliste, spadassin émérite et brave comme pas un. S'il était homme qui eût pu compromettre la reine, c'eût été lui : on n'a jamais rien dit de leurs rapports. Bassompierre a été introduit dans le cercle royal par Henri IV auquel il plaisait infiniment en raison de son humeur ardente, emportée et

1. Toutes ces indications sont fournies par les lettres de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 65 r°; 87, fol. 98 r°, 173 v°, 283 v°; 88, fol. 11 v°, 217 v°, etc.). M. de la Châtre mourut en décembre 1614, âgé de quatre-vingt-huit ans (Beauvais-Nangis, *Mém.*, éd. Monmerqué, p. 133; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 338; Arnauld d'Andilly. *Journal*, éd. Halphen, p. 20; *Mercure françois*, 1615, p. 428). On lui fit de belles funérailles (Bibl. nat., ms. Dupuy 324, fol. 261). Il a laissé quelques écrits (« Divers discours et autres mémoires et avis de M. Claude de la Châtre, mareschal de France », 1556-1594. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 114); Baudouin-Lalondre, *le Maréchal Claude de la Chastre. Lettres inédites*. Bourges, 1895, in-8°

gaie, en somme très française. « Le roi l'aimoit si fort et prenoit tant de plaisir en sa conversation qu'il le vouloit quasi toujours avoir auprès de lui. » Habile, en même temps que très en dehors, le courtisan cultivait soigneusement cette amitié. « Je serai toujours paroissien de celui qui sera curé », écrit-il gaiement dans son *Journal*, témoignant ainsi de son goût prononcé pour « le côté du manche ». Il s'y tint fidèlement. Cette constance, appréciée plus tard par la reine en temps de trouble, lui valut la sympathie fidèle de la princesse qui le soutient, entre autres, d'une façon un peu surprenante dans un procès que le beau gentilhomme eut en 1613 devant le Parlement de Rouen contre la sœur de la marquise de Verneuil [1]. Bassompierre, pour avoir raison de cette jeune personne qu'il aimait, lui avait promis, par écrit, de l'épouser. Il ne l'épousa pas, et l'autre le cita devant le Parlement de Normandie. Soit sincère amitié à l'égard du jeune homme, soit rancune contre une famille dont elle n'avait pas à se louer, la régente

1. Bassompierre avait la réputation, justifiée par ses *Mémoires*, de trop parler de ses bonnes fortunes (*les Contrevérités de la Cour*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, IV, 338). C'était certainement un des plus beaux hommes de son temps, ce qui explique ses succès (voir l'intéressante médaille anonyme qui le représente : F. Mazerolle, *les Médailleurs français*, II, 171, III, pl. 41). Il a écrit un traité afin de montrer « que l'amour est la plus forte et la plus puissante passion de toutes les passions » (Bibl. nat., ms. fr. 19 196, fol. 191 v° et suiv.). Le croyant très influent, les seigneurs s'adressaient à lui pour des recommandations auprès de la reine. Il promettait de parler et ne disait rien (Beauvais-Nangis, *Mém.*, 143).

exerça sur les magistrats une pression inimaginable. Elle écrivit au premier président M. Faucon de Ry, aux cinq présidents, au procureur général, aux deux avocats généraux et aux vingt-deux conseillers, plusieurs lettres, à chacun séparément; elle envoya Marillac à Rouen porter ces lettres avec charge de joindre des recommandations pressantes de vive voix; elle ordonna au maréchal de Fervaques, lieutenant général à Rouen, d'agir avec instance auprès de chaque magistrat; un exempt de ses gardes, Montbron, partit même afin de lui rendre compte de ce qui se passerait et de réclamer auprès du premier président le huis clos; mais Bassompierre voulut l'audience publique. D'autres personnages, l'évêque d'Évreux, furent invités par la souveraine à joindre leurs instances aux siennes. Lorsque l'affaire fut appelée au rôle, le procureur syndic des États de Normandie, M. de Brétignières, avocat de Bassompierre, parla avec éloquence. On eût perdu meilleur procès à moins : mademoiselle d'Entraigues fut déboutée. « Je vous assure de ma bonne volonté », avait dit la reine à Bassompierre, au début : elle avait bien tenu parole[1] !

1. Bassompierre parle peu de cette affaire dans ses *Mémoires* (I, 356) et surtout ne dit pas grand'chose de tout ce qu'a fait la reine pour lui et qui nous est attesté par les lettres elles-mêmes de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 150 et suiv.). Henri IV n'eût pas agi aussi délibérément, lui qui répondait à quelqu'un lui demandant de presser les magistrats de la même manière : « Monsieur, Monsieur, j'ai fait ce que je pouvais; voulez-vous que je prenne les juges à la gorge? » (Nic. Pasquier, *Lettres*,

A côté, et parmi ceux dont la reine s'occupe particulièrement à titre amical, on trouve surtout des Italiens : un Strozzi, Octavio, « lequel j'ai amené avec moi lorsque je vins en ce royaume » et qu'elle confie à M. de Vic, gouverneur de Calais pour qu'il apprenne à « porter les armes » ; puis qu'elle gratifie du « prieuré de Solesmes, au pays du Maine » ; des Ruccellaï : ceux-ci habitent surtout l'Italie jusqu'au jour où l'un d'eux viendra jouer un rôle important auprès d'elle après 1617; elle recommande à son oncle, le grand-duc de Toscane, Domenico Ruccellaï, « gentilhomme vieil et nécessiteux, même aveugle et chargé de famille, pour qu'il soit élu à quelque magistrat ou charge en la ville de Florence : ce sera œuvre de charité ». « L'affection qu'elle a toujours portée à la maison des Ruccellaï » la décide à faire protéger toute la famille à Rome, par l'ambassadeur, M. de Brèves. Mais ceux de ces Italiens pour lesquels son amitié a été le plus extraordinaire et qui sont parvenus à remplir de leurs agissements et la vie intime de Marie de Médicis et l'histoire politique de la régence, on le sait, ce sont les Concini[1].

1623, p. 186). Nous avons la plaidoirie de l'avocat qui, pour la peine, fut nommé procureur général à Rouen (« Plaidoier pour M. de Bassompierre contre mademoiselle d'Antragues par M. de Brétignières, pour faire annuler la promesse de mariage par lui faite à ladite damoiselle », Bibl. nat., ms. fr. 19 783); et aussi l'arrêt (« Arrêt du Parlement de Rouen au sujet des promesses de mariage faites par François de Bassompierre à Henriette de Balzac d'Entraigues », *Ibid.*, ms. Dupuy, 493, fol. 242).

1. L'Octavio Strozzi qui eut « le prieuré de Soulesme, au pays

Lorsqu'il s'était agi de préparer à Florence la venue de la princesse Marie de Toscane en France, la cour du grand-duc, qui avait tâché de mettre dans la suite de la future reine le plus de Florentins possible, au point que Sillery, l'ambassadeur, trop facilement entraîné, s'était fait dire sévèrement de Paris qu'il outrepassait ses pouvoirs, avait placé dans la fonction subalterne de « cameriera », au milieu des « demoiselles italiennes » de la reine, la petite compagne fidèle qui depuis dix-sept ans n'avait pas quitté Marie de Médicis, Léonora Galigaï. Venant dans un pays où elle ne connaissait personne, dont elle ne parlait pas la langue, il était naturel que la princesse ne se séparât pas de l'amie de sa jeunesse, confidente de ses pensées, dévouée, affectueuse, pleine de ressources. Léonora n'avait guère embelli ; un auteur du temps qui, il est vrai, ne l'aime pas, dépeint sa personne maigre et son visage sec : « cheveux de Méduse, blonds comme geai, front poli comme une pierre ponce, yeux verts comme feu, nez d'éléphant, dents en croc, mains de harpie, pieds de homard, corps grêle comme un buffle, bouche petite comme l'entrée d'un four ». Elle était très brune avec des rides et de petites taches. Mais elle était plus intelligente que jamais,

du Maine » dut subir de vives contestations à ce sujet, en raison de sa qualité d'étranger. On lui intenta un procès devant le grand Conseil (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 118 r°). C'était un M. Larcher, conseiller à la cour, qui était plaignant (*Ibid.*, fol. 225 r°).

« d'entendement subtil », dit quelqu'un qui l'a connue [1]. Marie de Médicis avait avoué à M. d'Alincourt qu'au fond elle ne tenait qu'à elle et le grand-duc Ferdinand, qui savait la force du lien unissant les deux amies, projetant de faire de Léonora un instrument utile à sa politique, avait appuyé le dessein de son voyage en France, expliquant à la petite qu'elle devait garder la protection de Marie, ménager la princesse, épouser un Français bien vu d'Henri IV. De fait les instances de Marie de Médicis jointes à celles du gouvernement florentin avaient été telles que Léonora s'était trouvée la première et la seule à qui Henri IV eût positivement permis de venir en France avec la certitude d'une place à obtenir. Les étrangers trouvaient que Léonora n'était pas très aimable : « elle n'est pas flatteuse », jugeait Bassompierre; mais la modeste cameriera était encore trop effacée pour qu'on prêtât une attention quelconque à son insignifiante personnalité [2].

1. Le portrait peu flatté de Léonora est donné par l'auteur des *Uniques et parfaites amours de Galigaya et de Rubico* (éd. Tricotel, Paris, 1885, p. 28), que complètent Tallemant (I, 200) et *le Mercure françois* (1617, 231). On reconnaissait son intelligence adroite. Sully écrivant à Marie de Médicis s'oubliait à lui dire : « Madame Conchina est celle que j'ai toujours trouvée la mieux intentionnée et la plus raisonnable de tous ceux qui vous approchent » (*Économies royales*, II, 285). Ceci écrit en 1604, il est vrai.

2. Voici exactement ce qu'on disait qu'elle faisait : « La fanciulla che di presente acconcia la testa alla regina » (Canestrini, *Négociations*, V, 415). En Italie, pour se la ménager, on lui avait fait des cadeaux, on lui avait donné des pierres précieuses, en quantité, paraît-il (c'est ce qu'elle dépose à son procès, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 214 v°).

Parmi les Italiens d'espèces diverses qui, à tout hasard, s'embarquèrent avec Marie de Médicis afin de lui faire escorte jusqu'en France, quitte à revenir si la fortune ne leur souriait pas, était Concino Concini. Ce n'était pas, comme on l'a cru et répété, un homme de basse naissance, quelque fils de menuisier ou de mercier. Il appartenait, au contraire, à une des familles les plus considérables de l'État florentin. Son aïeul, Bartolomeo, jurisconsulte distingué, d'abord membre de la rote de Mantoue, puis ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien II dont il avait habilement obtenu le titre et le diplôme de grand-duc pour son maître, avait été longtemps premier ministre et confident de Côme Ier; c'était un homme très intelligent. Le père de Concini, Jean-Baptiste, ne s'était pas montré moins remarquable : sénateur et auditeur suprême du grand-duc François, c'est-à-dire grand maître des requêtes de la Toscane, un des plus hauts postes du pays, il avait, lui aussi, été ministre et ministre de valeur. Son propre beau-frère lui avait succédé, Belisario Vinta, un politique de grand mérite : c'était Vinta, l'oncle de Concino, qui était secrétaire d'État lorsque s'était décidé le mariage de Marie de Médicis. Depuis trois générations cette famille de Concini menait donc la Toscane. Par des mariages adroits elle s'était alliée aux bonnes races de Florence et elle avait casé tous ses parents[1].

1. Le public croyait généralement que Concini était parti de rien

L'enfance de Concino et sa jeunesse ne donnèrent pas les espérances qu'on eût pu attendre d'un descendant de lignée aussi éminente. Après de médiocres études à l'université de Pise, où il avait appris peu de chose, pas même l'art de tirer les armes — « il y fut toujours fort maladroit et l'avouoit lui-même » — il devint un jeune homme libertin et dépensier. En peu de temps il avait mangé sa fortune, compromis son nom et s'était rendu si impossible à Florence que la société refusait de le recevoir. Ne sachant plus que faire d'un tel mauvais sujet, la famille allait se décider à le chasser de la Toscane et lui, désespéré, parlait, dit-on, de se faire capucin, lorsque le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV donna l'idée à Vinta de se débarrasser de son neveu en l'expédiant en France : Concino accepta. Le grand-duc Ferdinand sollicité de présenter le jeune homme au gouvernement français manifesta une vive répugnance. Il n'avait pas grande sympathie pour le personnage, qu'il trouvait vantard, bellâtre, faux. L'envoyé florentin à Paris consulté donnait un avis défavorable. Pour ce garçon dont on ne savait que faire en Italie, la famille, qui ne dou-

(Fl. Rapine, *Recueil de tout ce qui s'est fait en l'assemblée générale des États en 1614*, p. 484). Riguccio Galluzzi explique bien toute l'œuvre politique des ascendants du personnage et l'importance de la famille (*Hist. du grand-duché de Toscane*, IV, 369, V, 522). Concini avait trois frères dont deux étaient morts en 1617 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 373 r°). Les parents toscans lui écriront ensuite plus souvent qu'il ne daignera leur répondre (*Ibid.*, fol. 273 r°, Déposition de son secrétaire Ludovisi).

tait de rien, rêvait d'une place de gentilhomme servant auprès d'Henri IV! L'envoyé, au courant du caractère de Concino, expliquait que celui-ci était efféminé, pauvre, avide, ignorant, que « les gentilshommes ordinaires sont toujours sur les dents et bottés; qu'ils suivent le roi à la chasse et endurent les plus grandes fatigues; que la dépense est en outre énorme à la cour et que Concino n'y serait estimé qu'autant qu'il se montrerait large »; en somme qu'il était impropre à la fonction. Vinta tint bon. Il gagna à sa cause la grande-duchesse qui seconda ses efforts. « Que ne puis-je excuser madame la grande-duchesse et Vinta, écrira plus tard le grand-duc à Concini, de m'avoir fait consentir à vous laisser passer en France, car ce n'a été que malgré moi : je connoissois votre génie! » Ferdinand céda. Henri IV, qui ignorait ce qu'était l'individu, — Vinta, d'ailleurs, lui faisait un grand éloge du jeune homme qu'il disait « plein de qualités » — avait répondu évasivement, ne promettant rien et ne refusant rien. Le départ de Concini fut résolu [1].

1. « Premier qu'il partit, un sien ami lui demanda qu'il alloit faire : « Ou fortune, ou mourir, répondit-il » (Nic. Pasquier, *Lettres*, p. 548). Nous sommes renseignés sur la jeunesse de Concini par un de ses anciens camarades de Pise, le prêtre Baltazard Nardi qui déposa au procès de Galigaï (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 373 r°; voir aussi Tallemant, I, 197). Quoiqu'il ne sût pas tirer les armes, il n'en eut pas moins plus tard une belle épée de diamants valant 10 000 écus (Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, p. 324 et 288). Il ne savait pas mieux le français qu'il parlait mal; voici un exemple de la façon dont il

« Concini a des imperfections, mais il n'est pas sot », disait Bassompierre. Le futur maréchal d'Ancre était évidemment très intelligent, mais d'une intelligence agitée et inégale. Assez bien de sa personne, une figure anguleuse, front large et haut, nez busqué, légères moustaches élégamment retroussées, des yeux grands, surmontés de sourcils arqués, lèvres régulières; il avait une jolie figure qu'altérera plus tard l'inquiétude permanente et l'irritation perpétuelle. C'était un nerveux, un nerveux presque maladif, ardent, sec, volontaire, irritable. Extrêmement aimable, d'ailleurs, en temps ordinaire, facile, plein de bienveillance et de dévouement, disposé immédiatement à rendre service et de formes affectueuses, il parviendra, par ses qualités, à se faire plus tard une clientèle nombreuse, de même que ses colères constantes, à propos d'un moindre détail qui n'est pas à son gré — et il voyait ce moindre détail — finira par lui donner une manière d'autorité pressante et redoutée. En apparence c'était un Italien bavard, léger, vain, intrigant; Ferdinand lui reprochera de ne parler à Marie de Médicis que « de bruits,

s'exprimait : « Par Dio, mousu, je me ride, moi, delle chose de ste monde! » (Bassompierre, *Journal*, I, 337). — Les règlements exigeaient beaucoup de conditions pour être gentilhomme servant : il fallait être gentilhomme de trois races paternelles, avoir un train assez lourd, six chevaux, dont quatre courtauds, etc. (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 112 v°). Giovannini n'exagérait donc pas en énumérant au grand-duc les obligations de la fonction (Canestrini *Négociations*, V, 416).

de nouvelles, de bagatelles indignes de son rang, et, par là, de l'empêcher de paroître prudente et réfléchie » ; au fond, sous le méridional tapageur, occupé de ses toilettes recherchées, se vantant constamment et inconsidéré, se cachait une nature rusée, ambitieuse, souple, cynique et avide. Son caractère est complexe ; la somme des défauts antipathiques est supérieure aux qualités. De penser que, tout compte fait, cet homme n'a cherché dans sa brillante carrière politique que le moyen d'amasser beaucoup d'argent afin de se retirer fortune faite, et qu'il a pris cet argent par les procédés les plus divers, avouables ou non, suffit à le classer dans la catégorie des grands aventuriers [1].

Son départ pour la France, dans la suite qui accompagnait Marie de Médicis, décidé, il se fit présenter à la reine par le diplomate Baccio Giovannini, un ancien palefrenier de la maison de Concini, si remarquablement doué que le père et le grand-père de Concino, devinant sa valeur, l'avaient poussé et fait arriver. En homme prudent et bien au courant, Baccio présenta aussi Concino à Léonora. Naturellement, le jeune homme, dont l'avenir était encore incertain, déploya toutes ses grâces, cherchant à se faire bien venir, multipliant les attentions, les flat-

1. Il existe à la Réserve du Cabinet des Estampes un très intéressant dessin de Dumonstier représentant Concini et qui rend bien le caractère du personnage. Voir aussi Tallemant (I, 198) et Galluzzi (V, 153).

teries, les amabilités. Sur Marie de Médicis, qui fit à peine attention à lui, il ne produisit aucun effet. Il n'en fut pas de même de la petite Léonora, qui, quoique intelligente, fut étourdie par ce beau et brillant garçon. Elle l'aima. L'autre, pas assez simple pour ne pas s'apercevoir de l'émotion qu'il causait, redoubla de soins. A-t-il jamais éprouvé pour elle le moindre attachement? La réponse ne paraît pas douteuse. « Il faisoit l'amour à Léonora, écrit la princesse de Conti; je ne dis pas qu'il en fut amoureux (elle) estant telle qu'elle ne pouvoit estre seulement regardée! » Il ne s'arrêta pas à sa laideur; il ne songea pas à son origine inférieure par rapport à la sienne; il ne vit que l'intérêt qu'il pouvait retirer de cette aventure heureuse et il poussa aussi loin qu'il put. La longueur du voyage en France et les interminables heures de la traversée permettaient les conversations propices; il mena si bien ses affaires, qu'à Avignon les deux jeunes gens se promettaient de s'épouser. Marie de Médicis, hésitante, laissa faire. A l'égard de Léonora, d'ailleurs, Concini n'était-il pas un beau parti? quelle objection la reine aurait-elle pu invoquer? Elle était trop jeune et pas assez expérimentée pour tirer argument de l'inconduite du jeune homme et Léonora était assez intelligente pour savoir ce qu'elle avait à faire. En réalité Léonora était folle de son fiancé; puis celui-ci lui donnait des conseils sur la façon future de prendre

le roi, de traiter habilement les ministres; et l'Italienne devinait en lui un homme adroit, susceptible de l'aider dans la fortune qu'elle rêvait, elle aussi, de faire : cœur et intérêt, tout se trouva d'accord. Elle l'aima tellement qu'elle manqua se compromettre et faire crier au scandale. A Lyon, Concini étant tombé malade, elle prétendit aller dans sa maison pour le soigner : tout le monde jasa. Devant le public, se considérant comme fiancés, les deux jeunes gens avaient ensuite des privautés telles qu'Henri IV, déjà excédé des bruits qui étaient parvenus à ses oreilles, se mit en colère et fit dire à Concini de s'en aller, ou plutôt d'épouser d'abord Léonora, puis de l'emmener avec lui en Italie, à moins que Léonora ne consentît à épouser un Français. C'était le premier orage. Les deux amoureux effrayés se firent petits. Léonora avait demandé la place, auprès de la reine, de dame d'atour. A Paris Henri IV déclara brusquement qu'il ne voulait pas de Léonora comme dame d'atour; il nomma la comtesse de l'Isle, et il fit signifier à l'Italienne qu'il allait lui donner de l'argent, qu'elle eût à épouser Concini et à partir avec lui sur-le-champ. La partie était-elle donc perdue au moment même où le couple comptait entrer en jeu? Un coup audacieux de leur imagination fertile les sauva[1].

1. Tous ces détails sont connus par les dépêches qu'écrivait à Florence les envoyés du grand-duc suivant la Cour et se tenant

Léonora alla trouver la marquise de Verneuil. Elle lui expliqua que la reine était très mal disposée contre elle — en effet, à ce moment, l'attitude de Marie de Médicis à l'égard de la maîtresse ne laissait pas de doute sur ses sentiments, — qu'il pouvait en résulter pour Henriette de graves ennuis, mais qu'elle, Léonora, ayant une très grande influence sur la princesse, se faisait fort de modifier ces dispositions; elle offrait à la marquise un marché : elle, l'Italienne, défendrait madame de Verneuil auprès de la reine et changerait les idées de sa maîtresse; en retour la marquise obtiendrait du roi la nomination de Léonora comme dame d'atour, l'autorisation de son mariage avec Concino, et la permission pour eux deux de demeurer en France. Henriette d'Entraigues accepta. Le pis est que tout réussit à merveille, ainsi que l'astucieuse cameriera l'avait combiné. Marie de Médicis, un temps, parut faire quelque accueil moins froid à la marquise; Henri IV sollicité

bien au courant (Canestrini, V, 460 et suiv.; Zeller, p. 84 et suiv.; Galluzzi, V, 402 et suiv.). Dans l'entourage d'Henri IV on croyait le couple fini. « Le roi est très piqué, disait Frontenac, finalement ils seront ruinés! » Henri IV était si bien décidé à ne pas nommer Éléonora dame d'atour, qu'avant de donner la place à la comtesse de l'Isle, il avait désigné pour la fonction madame de Richelieu: « mais à Marseille la reine ne voulut pas recevoir cette dernière » (Princesse de Conti, *Hist. des Amours de Henri IV*, 1664, p. 71). Henri IV répondait à ceux qui le pressaient d'accepter Galigaï que celle-ci devrait monter dans le carrosse de la reine et que ne pouvaient monter dans ce carrosse que ceux qui étaient nobles; ce que Léonora n'était pas; à quoi Vinta répondait que Léonora était « cittadina » (Zeller, 78. Cf. plus haut, p. 6).

par madame de Verneuil et par sa femme, céda. Les gens au courant étaient indignés, ils trouvaient le roi d'une faiblesse extrême — mais on sait que toutes les fois que l'intérêt d'une maîtresse était en jeu, la claire intelligence du prince vacillait; — ils estimaient Marie de Médicis au moins étrange, sinon inconséquente, en tout cas légère, douée de peu de jugement et de volonté. Quant aux autres, leur conduite n'inspirait que le mépris. Giovannini, en ce moment envoyé du grand-duc à Paris, et d'ailleurs fort revenu sur le compte de Concini, écrivait à Vinta, son ministre, qu'Éléonora Galigaï était « vendue » à madame de Verneuil, et que, le voulût-on de Florence, on aurait de la peine maintenant à rappeler le couple en Toscane[1].

Léonora fut nommée dame d'atour. Son mariage avec Concini eut lieu à Saint-Germain, cette année 1601, dans la plus stricte intimité, et le ménage de ceux qu'on appelait : « le sieur Conchino et madame Conchino », s'installa. La première chose qu'ils firent fut de faire partir un à un les Italiens leurs compatriotes : gens gênants, qui les connaissaient trop pour ne pas les

1. Grâce à la maîtresse. le revirement d'Henri IV fut complet. Le roi avait en effet aperçu par là le moyen d'accommoder ses amours avec ses devoirs, et de tenir indirectement sa femme en restant maître de sa propre conduite à l'égard de madame de Verneuil. Il s'engagea à fond dans la combinaison, donnant à Léonora pour son mariage 20 000 écus, parlant même de nommer Concini gentilhomme de sa chambre (Galluzzi, V, 410; Zeller, 102; princesse de Conti, *Hist. des amours de Henri IV*, 73; Canestrini, V, 477).

mésestimer; qui étant ensuite aussi ambitieux qu'eux ne pouvaient voir que d'un mauvais œil leur succès et chercher à les contrecarrer; qui enfin passaient leur temps à les dénoncer à Florence. Grâce à de perfides rapports, ils eurent tôt fait de leur rendre la vie impossible. Le grand-duc, fatigué des plaintes, des intrigues, des disputes auxquels ces incidents donnaient lieu, écrivait à Concini des reproches acerbes : « Vous voulez expulser tous les Italiens qui vous font ombrage; vous inspirez de la méfiance contre eux par vos trames; vous avez chassé de France plusieurs personnes sans fortune et qui estoient venus sous les auspices de la reine pour s'attacher sincèrement à son service! » Mais Concini n'avait cure de ces remontrances : il savait la force du lien qui retenait Marie de Médicis à Léonora et il allait user de ses avantages avec une brusquerie imprudente, dangereuse, téméraire, mais qui devait, heureuse fortune! lui réussir[1].

1. Nous savons que le mariage des Concini eut lieu à Saint-Germain par la déposition au procès de frère Roger, religieux Augustin, qui les confessa ce jour-là (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 87 v°). Les Concini eurent deux enfants : un fils qui naquit en 1603, et une fille née en 1611, mais qui mourut à peine âgée de six ans, le 2 janvier 1617, trois mois avant la catastrophe de ses parents. Sans doute par reconnaissance à l'égard d'Henri IV, Concini commanda au peintre Jacob Bunel de lui faire une duplique du portrait du roi peint par cet artiste et exposé dans la petite galerie du Louvre, portrait qu'il voulait avoir chez lui et dont il convint du prix à 200 écus. Il ne paya jamais et au procès de Léonora « Marguerite Bunache, veuve de Jacob Bunel, valet de chambre et peintre du roi », devait venir réclamer ce qui lui était dû (Bibl. nat., Cinq-

Comme dame d'atour Léonora Galigaï avait droit à un appartement au Louvre ; elle eut trois pièces au second étage, au-dessus de l'appartement de la reine, une des meilleures situations du palais. Petit à petit, l'argent arrivant, elle les meubla magnifiquement.

L'antichambre et la chambre à coucher étaient tendues de belles tapisseries représentant les histoires de Lucrèce, de Jacob, de David, de saint Paul, toutes œuvres de choix valant de 1 800 à 2 000 écus. Le lit à colonne était garni de broderies « à petit point d'or et de soie ». Les chaises et « chaises à bras » ou fauteuils étaient recouverts de « velours cramoisi avec des bandes de toile d'or ». Contre les murs se dressaient de grands cabinets de bois d'Inde ou cabinets d'Allemagne, des miroirs de bois de rose ou d'ébène; partout c'étaient des tapis de pied d'Orient, aux tons et aux genres variés ; sur les tables, des tapis de prix : « en soie, façon de la Chine de plusieurs couleurs », « en velours plein violet cramoisi, passementé d'un passement d'or », « en velours jaune à fond d'argent ». Sur des coussins, ou « oreillers de velours violet en broderie d'or », et çà et là s'étalaient une profusion de riches étoffes : « velours feuille morte bandé de passement

Cents Colbert 221, fol. 315 v°). Parmi les Italiens que les Concini firent chasser, un des premiers fut naturellement Baccio Giovannini (*Ibid.*, 87, fol. 86 v°).

d'or et d'argent », — « toile d'argent en broderie d'or et d'argent avec une bande à l'entour de velours tanné cramoisi aussi brodé d'or et d'argent », — « étoffes de fleurance à bouquets, à fond tanné et fleurs de lys jaune ». On ne voyait que courtepointes brillantes « de velours bleu aussi à fond d'argent doublé de taffetas bleu »; couvertures « rouges doublées de peluche feuille morte ». Vingt coffres alignés dans les dégagements contenaient ce qui n'avait pu être étendu ainsi que de somptueuses garnitures de lit destinées à changer souvent celles qui étaient en place : pantes, cantonnières, fonds de ciel, soubassements, impériales, s'entassant dans les garde-robes. Les bibelots et objets d'or et d'argent ne se comptaient pas : chandeliers d'or, petits paniers et corbeilles d'argent, calices d'agate garni d'argent doré, coquetiers d'argent doré, croix, reliquaires, bénitiers, aiguières d'or et d'argent, vases de vermeil, assiettes d'or. A l'arrestation de Léonora, en 1617, la maréchale d'Ancre estimait posséder de 15 à 16 000 écus d'objets d'or et d'argent[1].

Non moins fastueuse pour ses vêtements que pour

1. Il est facile de reconstituer l'intérieur de l'appartement de Léonora grâce à l'inventaire minutieux qui en fut fait le lendemain de son arrestation en 1617 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 4 et suiv.). Le secrétaire de la maréchale, André de Lizza, énuméra également dans sa déposition les tapisseries que possédait sa maîtresse (*Ibid.*, fol. 407 r°). Sans vouloir tout indiquer, nous nous étendons un peu ici, et pour ce qui suit, afin de donner une idée d'objets du temps sur lesquels, par ailleurs, les renseignements sont rares.

son mobilier, Léonora aura tout ce qui est nécessaire à une élégante richement pourvue. Son linger, Jehan de Wolf, lui livrait un jour 77 aunes de toile de Hollande à 4 livres 10 sous l'aune, pour faire des draps ; deux douzaines de chemises à cent sols pièce, deux autres douzaines à 6 livres pièce, d'autres à 12 livres; plus 12 coiffes à passement, de 30 sols pièce. Lorsque après son incarcération on fit l'inventaire des coffres qui contenaient ses costumes, on trouva : 14 robes, 9 manteaux, 13 jupes, 4 vestes, 3 cimarres, 2 pourpoints, 2 mantelets; ce n'était pas tout, la maréchale ayant encore d'autres installations que le Louvre où ses vêtements étaient dispersés. Et quel luxe de toilettes : « en satin cramoisi semé de perles et de diamants »; en toile d'argent; en soie brodé d'or et d'argent « fourré de panne grise »; en satin blanc, bleu, jaune, noir, toutes les couleurs; en « gaze à fleurs d'or et d'argent[1] » !

Mais prudente et avisée, au milieu de cette abondance de richesses un peu tapageuses, Léonora vivait retirée. Elle quittait son appartement aussi peu que possible. Soit qu'elle dédaignât les fêtes, soit qu'elle voulût éviter de se montrer en public, étant donnée sa faveur peu à peu trop connue et provoquant des

1. D'après l'inventaire des coffres contenant les vêtements de Léonora (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 8 et suiv.), et les notes du marchand linger. (*Ibid.*, fol. 219 v°). En général on met au milieu « des hardes » force « sachets de poudre de senteur » (Malherbe, *Lettres*, III, 293).

envies, elle ne paraissait pas aux assemblées. Nous verrons tout à l'heure qu'une raison, meilleure encore, l'empêchait de se produire. Autant que possible elle n'aimait pas non plus recevoir. Elle se dissimulait si bien que le parfumeur de la reine, souvent au Louvre, pourra dire en 1617 qu'il ne l'a pas rencontrée depuis quatre ans ! Il en résulta qu'elle n'apprit jamais les usages de la cour de France. « Elle ne savoit pas son monde, dit Tallemant, elle ne savoit point vivre à la mode de la Cour. » Si elle sortait, elle sortait en carrosse, ayant soin de suivre l'habitude des femmes de qualité du temps qui était de se masquer. — Elle avait un superbe carrosse garni de velours rouge cramoisi brodé d'or avec impériale également de velours brodé et, pour l'attelage, des « caparassons de chevaux de velours rouge cramoisi en broderie d'or et d'argent ». — Tous les jours elle descendait voir Marie de Médicis, aux heures où elle savait la trouver seule, le plus souvent tard, le soir, au moment du coucher. Elles causaient entre elles, parfois du sujet qui eût dû nécessiter les entrevues régulières de la souveraine et de la dame d'atour, les toilettes ; principalement de tout et de chacun, surtout d'affaires et de choses d'État. La maladie, qui la prit de bonne heure, commença par rendre les visites en bas moins fréquentes. D'abord Léonora ne descendit que trois ou quatre fois par semaine, puis elle ne descendit plus

et Marie de Médicis dut monter elle-même dans le petit appartement de la dame d'atour; elle montait deux fois par semaine. Que faisait donc Léonora la journée entière dans ces pièces qu'elle ne quittait pas et à quoi employait-elle ses longs loisirs [1]?

Elle y vivait en vieille femme dévote et maniaque. Servie seulement par deux domestiques, la femme du maître d'hôtel de Concini, Marie Brille, qui lui « apprêtoit son manger et faisoit son bouillon », puis une Italienne, Marcelle, qui s'occupait de sa chambre, elle les faisait enrager toutes deux, étant « prompte, difficile à servir et d'humeur fâcheuse ». Le matin elle allait à la messe, et visitait les églises. Elle se confessait et communiait souvent, ayant pour directeur un carme déchaussé nommé le P. César. Rentrée chez elle, elle se faisait lire la Bible ou s'occupait « à enfiler des perles, des chapelets, telles autres choses » ; à prendre des bagues, à les manier, les retourner. Après quoi, elle jouait du guitaron et chantait en s'accompagnant de l'instrument : elle

1. Richelieu note bien que Léonora ne quittait pas son appartement (*Mém.*, I, 132). Voir aussi Tallemant (I, 200) et la déposition de Maren (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol, 288 r°). L'écuyer de la maréchale, Desdiguières, donne des détails précis sur la façon dont la dame d'atour voyait Marie de Médicis (sa déposition, *Ibid.*, fol. 58 v° et 59). Lorsque la reine quittait Paris, Léonora restait au Louvre et la souveraine lui écrivait pour lui demander de lui envoyer tel ou tel vêtement, de lui faire faire un habit quelconque. Les lettres écrites dans ces conditions ne nous apprennent rien. Ce sont des billets laconiques froids, impersonnels d'une maîtresse qui envoie des ordres à une inférieure (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 86 v°, 115 v°; 87, fol. 75 r°, etc.).

adorait la musique. Enfin elle s'occupait d'augmenter et de développer ses biens[1].

Un instant elle avait eu l'idée d'avoir des terres et des maisons. Mais son arrière-pensée étant de quitter un jour la France, elle se décida à ne posséder strictement que maison de ville et maison des champs. Nous ne parlons pas de la petite demeure qu'elle se fit octroyer, ou plutôt qu'elle fit donner à Concini au coin de la rue d'Autriche — la rue dans laquelle se trouvait la porte du Louvre — et le quai, modeste habitation prise sur le petit jardin du palais. Concini n'avait pas le droit de coucher au Louvre, l'appartement du second ne servant qu'à la dame d'atour; le mari pouvait venir voir sa femme, mais il ne devait pas résider chez elle : afin qu'il n'eut pas trop à s'éloigner, Léonora lui avait fait avoir ce pied-à-terre que gardait le concierge Fabien Cosme, un Italien[2].

1. Marie Brille finit par quitter Léonora, en ayant assez de l'humeur de sa maitresse (sa déposition : Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 98 v°). Marie de Médicis donnait à sa dame d'atour, spécialement pour sa nourriture, 972 livres par an (*Ibid.*, 92, fol. 18 r°; 93, fol. 60 v°). Les renseignements sur les occupations de la maréchale dans ses appartements sont fournis par les dépositions d'André de Lizza, le secrétaire (*Ibid.*, 221, fol. 406 v°), du médecin François Daquin (fol. 403 r°), et de l'écuyer Desdiguières (fol. 58 r°).

2. On disait : « le logis du maréchal d'Ancre joignant le Louvre du costé de l'eau, proche l'arche appelée d'Autruche, au port au blé » (*Ibid.*, fol. 5 v°). C'était une modeste petite maison à un étage dont l'emplacement — 190 toises de superficie — fut donné à Concini en 1612 (Arch. nat., Q. 1171-2), ainsi qu'une tourelle tenant au mur d'enceinte du jardin du Louvre. On la voit figurée dans les tableaux du temps représentant le Louvre (A. Berty, *Topographie hist. du vieux Paris*, II, 165). Après Concini M. de Luynes

A Paris, pour posséder un logis à elle, en dehors du Louvre, elle loua à M. de Liancourt un hôtel situé rue de Tournon et appelé l'hôtel de Picquigny, puis elle l'acheta 14 000 écus. Prise, ensuite, de la fantaisie de construire, elle jeta bas la maison et chargea l'architecte et sculpteur italien Francesco Bordoni de lui bâtir une belle demeure. Nous n'avons pas de renseignements sur cet édifice. Nous savons qu'il contenait une chapelle et que les pièces étaient parées de riches peintures ou de sculptures. Elle n'y faisait pas de longs séjours; quand la reine n'était pas à Paris elle y venait passer une semaine. Mais c'était là qu'elle offrait à la souveraine ses dîners, ses concerts, là qu'elle mettait les objets précieux qu'elle ne pouvait garder au Louvre, là qu'elle avait son coffre-fort. En 1616, à la suite de l'arrestation du prince de Condé, qu'on attribuait à Concini, les domestiques du prince, lequel habitait tout auprès, rue Neuve-Saint-Lambert, s'attroupant furieux devant l'hôtel jetèrent des pierres dans les vitres, puis s'excitant,

l'occupa (Sauval, *Antiquités de Paris*, II, 600); elle fut démolie vers 1658 (Tallemant, I, 197). Concini l'avait bourrée d'affaires : « il y avoit dans ladite maison grande quantité de coffres même pour charger douze mulets et deux chariots » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 5 v°). Concini n'habitait pas l'intérieur du Louvre parce que les règlements sur ce point étaient très stricts depuis le moyen âge (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175. fol. 336 r°). Très peu d'hommes étaient admis, par leurs charges, à posséder un logis dans le palais du roi; M. de Luynes devra se faire nommer capitaine du Louvre pour avoir le droit d'y coucher (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, 107). Concini allait chez sa femme attendre les audiences (D'Arconville, *Hist. de Marie de Médicis*, II, 348).

ameutant la foule, envahirent la maison afin de la piller, enfoncèrent les portes au moyen de poutres empruntées aux chantiers du Luxembourg, alors en construction, et saccagèrent « ce logis où il y avait plus de deux cent mille écus de meubles » ; ils allaient même le démolir lorsque quelques compagnies de gardes françaises arrivant opportunément arrêtèrent le désordre [1].

Léonora acheta à la campagne le domaine et le château de Lésigny au baron de Lésigny et à sa sœur madame de Réaux : prix de la terre et dépenses de construction, il lui en coûta plus de 100 000 écus.

1. En 1605 Concini voulut acheter à Paris l'hôtel de la Marck (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 298 r°). L'hôtel de la rue de Tournon qui fut donné après la mort du maréchal d'Ancre à Luynes fut revendu par celui-ci au roi, le 27 août 1621, 185 625 livres : c'est alors qu'on en fit l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires (R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession des Concini*, Paris, Champion, 1891, in-8°, p. 17). Les détails, jusqu'ici ignorés, concernant l'achat de cet immeuble par Concini, achat qui dut avoir lieu vers 1607, nous sont connus grâce à la déposition au procès du cuisinier Étienne Chapelet (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 105 r°). L'architecte sculpteur Francesco Bordoni était Florentin d'origine (*Nuova raccolta di lettere*, Bologne, 1845, II, 57). Il devait avoir environ trente-trois ans en 1607 (Arch. nat., Z² 3 332. Cf. *Revue de l'art français*, 1885, p. 99). La reine le recommande en 1621 au grand-duc de Toscane (Müntz, dans *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, p. 249). Les Concini lui devaient encore pour ses travaux, en 1617, 4 803 livres (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 342 v° et 348 r°). Sur le pillage de l'hôtel en 1616, voir Bassompierre (*Mém.*, II, 91), Richelieu (*Mém.*, I, 125), Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 111), le *Mercure françois* (1616, p. 201-205), Boitel de Goubertin (*Histoire des choses plus mémorables de ce qui s'est passé en France*, Rouen, 1620, in-8°, II, 275) et l'arrêt qui suivit l'affaire (*Arrêt de la cour de parlement de Paris, et sentence de M. le lieutenant civil pour la poursuite du pillage arrivé à Paris en la maison du maréchal d'Ancre* [s. l. n. d.], in-8°).

Elle devait encore moins jouir de cette terre que de l'hôtel de la rue de Tournon, sa charge la retenant trop étroitement à Paris. Elle négocia encore, mais sans y donner suite, l'acquisition de la terre de Chevry; elle eut des pourparlers à propos de Luzarches et une histoire de deux maisons à Bordeaux[1].

Afin de conduire ces différentes affaires et surtout ses entreprises financières autrement compliquées et nombreuses — nous allons le voir dans un instant — il lui fallait un personnel. Autour d'elle gravitait un petit groupe de confidents, d'hommes de confiance retors qui lui rendaient les plus grands services. Son secrétaire d'abord. Elle en avait eu un pour commencer, insignifiant, M. Lecomte; elle eut ensuite Raphaël Corbinelli, homme adroit, discret, rompu aux questions d'argent, qui, venu en France de bonne heure, en 1597, à quinze ans, avait été attaché à M. d'Attichy, intendant de Marie de Médicis, était passé après à Léonora et redeviendra secrétaire de la reine lorsque l'arrestation de la maréchale d'Ancre le laissera sans place. Puis, Louis Dolé, l'avocat général de Marie de Médicis, très influent auprès de la souveraine et des ministres, intelligent, remarquablement

1. Ce fut M. d'Attichy qui traita l'affaire de Lésigny (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 343 r°), aidé de Louis Dolé et de Raphaël Corbinelli (fol. 236 v°). Le prix est indiqué par André de Lizza (fol. 407 r°). Léonora ne paya pas les droits seigneuriaux, ce dont on lui fit grief plus tard (fol. 236 v°). Sur la terre de Chevry elle avança 12 000 livres (fol. 340 v°). A Bordeaux il s'agissait d'une fondation à faire en faveur des Frères Minimes (fol. 341 r°).

entendu en tous problèmes de procédure. Il y a des raisons de croire, si beaucoup de dessous de l'histoire n'échappaient pas aux investigations les plus minutieuses, que Dolé a joué en ce temps un rôle assurément plus important que les documents ne permettent de l'établir et qu'il n'a pas été étranger à l'étonnante fortune politique de Concini par ses négociations dissimulées, son jeu souple et double. C'était un homme d'expérience et très fort. Mais celui qui a joui auprès de Léonora de la confiance la plus absolue, celui dont elle était férue et qui a exercé sur elle l'influence la plus déterminante, c'est un petit abbé italien joueur de lyre ou de guitaron que son talent musical avait désigné à l'attention de la dame d'atour, André de Lizza, abbé de Livry[1].

Né dans le royaume de Naples vers 1579, André de Lizza était venu en France avec le cardinal du Perron, au service duquel il était demeuré six ans comme aumônier. Après ce temps, il se préparait à retourner en Italie, quand il fut recommandé fortuitement à Léonora à l'occasion d'une soirée que donnait celle-ci rue de Tournon et où il joua. Léonora fut si enthousiasmée de son jeu et de sa voix, qu'elle résolut de le garder près d'elle. Afin de le retenir en France, elle dut faire agir la reine qui insista,

1. Raphaël Corbinelli avait été recommandé à Léonora par M. d'Attichy (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 46 r°). Il définit lui-même ses fonctions et son rôle au cours de sa déposition au procès (fol. 47 r°).

même commanda au jeune abbé de rester, et, sur une objection de celui-ci, écrivit au cardinal du Perron pour lui demander la permission de prendre son protégé. Finalement André fut attaché à la dame d'atour en qualité d'aumônier. On lui donna l'abbaye de Livry, on le fit abbé de Hautefontaine, en Champagne. Il disait la messe tous les matins, puis passait de longues, de très longues heures seul avec Léonora, quatre, cinq heures de suite, disaient les domestiques; lui-même interrogé avouera qu'il demeurait en effet « enfermé dans la chambre de la future maréchale jusqu'à onze heures et minuit le soir ». Que faisaient-ils ensemble? Il faut écarter tout soupçon injurieux. L'idée n'en est venue à personne, pas plus que personne n'a porté la moindre accusation au sujet de la conduite de Léonora Galigaï, en général. Les juges de la marquise d'Ancre questionnant l'abbé de Livry sur le sujet de leurs interminables conférences, André répondra que « leurs discours étaient des affaires domestiques de la maréchale, du ménage de sa maison, de son argent, de son bâtiment de Lésigny, dont lui, André, avait la charge; et qu'ils discouroient quelquefois de l'Italie où elle disoit qu'elle se vouloit retirer ». Il est certain que, pleine de confiance à son égard, Léonora le consultait sur ses affaires, ses placements, le gouvernement de son monde. Mais il est certain aussi qu'il avait acquis une telle influence, un tel pouvoir sur elle, qu'il la séques-

trait pour ainsi dire. On lui avait donné comme logement un petit appartement dans la maison de Concini, sur le quai : « il venoit tous les jours, soir et matin, en la chambre de ladite maréchale et ne se retiroit la nuit que lorsque l'on vouloit fermer les portes du Louvre ». Le personnel et les amis finissaient par ne plus pouvoir être reçus sans sa permission, « et ceux qui hantoient en ladite maison murmuroient grandement ». Il devint tout-puissant ; il était l'objet de sollicitations ; des gens « qui avoient affaire de la faveur de ladite maréchale s'adressoient à lui ». Le médecin Alvarez, indigné, assurait même que Concini, le mari, avait dû « lui escrire (à André) pour obtenir ce qu'il désiroit de sa femme ! » André était si bien parvenu à éconduire tout le monde, qu'il s'était vu obligé, en dernière analyse, de faire le métier des domestiques qu'il avait écartés : « Sur la fin, il servoit à la maréchale de secrétaire, de maître d'hôtel, de cuisinier, de toutes sortes d'officiers pour ce qu'elle les avait tous chassés. » Or, au dire il est vrai de ces domestiques, André était un personnage plus que singulier. Quoique ecclésiastique, il se montrait esprit fort ; il se moquait des cérémonies religieuses ; il tournait en ridicule les jeûnes, les carêmes ; il aimait à aller dans les cuisines plaisanter avec les valets et les filles, dire des histoires crues « et parler fort licencieusement ». Un des familiers de Concini déclare qu'il produisait l'impression d'un personnage

« vicieux ». C'est André de Lizza, l'homme le mieux au courant des faits et gestes de Léonora Galigaï, qui nous renseignera le plus exactement — grâce aux réponses qu'il fit aux juges en 1617 — sur la nature et le degré de l'influence dont jouissait la maréchale auprès de Marie de Médicis[1].

Cette influence fut extraordinaire. L'histoire s'est toujours demandé à quoi elle était due et elle répète un mot prêté à Léonora dans son procès, pour l'expliquer, mot méprisant d'âme basse et ingrate : « J'ai eu le pouvoir qu'a une habile femme sur une balourde! » Ce mot n'a jamais été prononcé! A la question posée, Léonora a réellement répondu : « J'ai eu l'honneur d'être aimée de la reine pour l'avoir suivie dès sa jeunesse; j'ai acquis sa bienveillance en la bien servant, comme j'ai fait, en me rendant très diligente à la suivre et faire ce qui estoit de sa volonté. » André de Lizza confirmait cette

1. Nous sommes très bien renseignés sur tout ce qui concerne André de Lizza d'abord par les réponses qu'il fait à son interrogatoire (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 406), ensuite les dépositions de ceux qui l'ont le mieux vu à l'œuvre : l'écuyer Desdiguières (fol. 58 v°) et le médecin Alvarez (fol. 381 r°). André, qui avait soixante-huit ans en 1617 fut arrêté après le meurtre de Concini et enfermé au For l'Évêque « avec beaucoups d'incommodités, n'ayant aucune consolation, ni ouir la messe » (fol. 314 v°). En ce qui concerne ses croyances religieuses, il y a lieu de remarquer que Léonora n'était pas très difficile sur l'orthodoxie de ceux qu'elle fréquentait, car elle fit venir de Florence un certain Côme Ruggieri qu'elle nomma abbé de Saint-Mahé, au diocèse de Léon en Bretagne, et qui mourut athée, répétant à toutes les questions qu'on lui posait au sujet des maximes de l'Église : « Abus! abus! » (Nic. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 283).

explication : « Enquis s'il sait d'où procédoit le grand pouvoir que ladite maréchale avoit sur ladite dame reine et s'il n'a point connu ou ouï dire qu'elle eût usé de sortilèges ou de quelques façons extraordinaires pour posséder l'esprit et la volonté de ladite dame reine mère, a répondu qu'il ne s'est jamais aperçu et n'a ouï dire qu'elle eût usé d'aucuns sortilèges, et croit que cela procédoit de la grande et longue familiarité qu'elle a eue avec ladite dame reine mère dès sa jeunesse et du grand soin qu'elle a eu d'elle. » Mais il ajoutait : « La maréchale a un esprit qui a beaucoup de pouvoir sur les esprits faibles » : et c'est cette phrase qui a donné lieu au mot légendaire, l'expression « balourde » provenant d'un bruit qui courut alors que Léonora l'employait couramment lorsqu'elle parlait de Marie de Médicis[1]. Pour tous

1. C'est Tallemant des Réaux qui a popularisé le mot attribué à Léonora sur Marie de Médicis. Aucun autre contemporain ne le cite et nos manuels qui le répètent ne font pas attention qu'en le rapportant, Tallemant ajoute : « Je doute qu'elle ait dit cela! » réserve qui, sous la plume de cet auteur, a une valeur! (Tallemant, I, 201). Richelieu (*Mém.*, I, 170) et Pontchartrain (*Mém.*, I, 389) prétendent que, parlant de la reine, Léonora, la traitait de « balourde ». De la part de Léonora si prudente, si adroite, l'expression serait un peu surprenante. Au procès elle fut d'une réserve extrême. Étant convaincue qu'elle ne serait pas condamnée, mais seulement exilée, elle pesait ses réponses avec précaution. Tamizey de Larroque, qui a signalé la fausseté du mot dont nous parlons (*Un mot apocryphe de la maréchale d'Ancre*, dans *Revue des questions historiques*, 1869, VI, 545), ne connaît pas la véritable réponse faite aux juges par la maréchale, que nous donnons (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 207 v°) et dont le sens est confirmé par les dépositions d'André de Lizza (fol. 410 v°) et de Vincent Ludovisi (fol. 203 r°).

ceux qui approchaient Léonora, la raison d'être de l'influence de la maréchale était la même. « Je crois, déclarait le secrétaire de Concini, Vincent Ludovisi, que le grand pouvoir que la maréchale a sur la reine mère procède de la longue créance et grande familiarité que ladite maréchale a eue dès l'âge de dix ou douze ans avec ladite dame reine. » Amitié d'enfance, adroitement entretenue par un dévouement sans borne, un zèle de tous les instants et une obéissance passive; affection émue, simulée ou non; gaieté surtout, rendant les longues causeries agréables et nécessaires : Léonora était parvenue à créer entre elle et la reine un de ces accords qu'une longue habitude rend indestructible. Elle a été pour Marie de Médicis comme une ancienne domestique de confiance qui, à force de demi-familiarité, finit par faire partie de la famille; à laquelle une vieille dame tient par-dessus tout et dont elle ne se sépare jamais, qui peut même provoquer des brouilles et des séparations de parents sans être menacée ni autrement compromise.

L'aveuglement de Marie de Médicis à l'égard de Léonora fut entier. Quoi que celle-ci fît et dît, la reine ne voyait que par ses yeux et n'agissait que dans son intérêt, donnant, à ceux qui étaient en mesure d'en juger, une impression fâcheuse d'imprudence, de légèreté d'esprit, d'absence de fermeté et de consistance. Le grand-duc de Toscane qui avait bâti de si beaux projets sur le mariage de sa nièce et rêvé de

combinaisons politiques à réaliser dans cette alliance, constatant que la reine de France lui échappait sur les conseils de l'égoïste créature qu'était l'ingrate « cameriera », écrivait à Marie avec une vivacité pleine de dépit, non exempte d'un sentiment de bourgeoise et un peu ridicule déception : « Jusqu'ici vous n'avez paru vous intéresser qu'à la seule Léonora, comme si la fortune de cette femme de néant avoit été l'unique but de cette alliance cimentée au milieu des plus grands dangers, le fruit de tous mes travaux et que j'ai payée si cher de ma bourse! Je pouvois vous faire duchesse de Bragance et vous reléguer dans un coin obscur du Portugal. J'ai sacrifié une partie de mes trésors sans penser à mes huit enfants; et maintenant votre indolence et votre ingratitude ont changé tout en France, pour moi, au moment où j'espérois recueillir le fruit de mes sacrifices[1] ! »

1. Cette singulière lettre est donnée par Galluzi (V, 408). Nous avons la correspondance de Concini et de sa femme au grand-duc (« Lettere di Concino Concini e della Leonora Galigaï al G. duca e al cavaliere Vinta dal loro arrivo in Francia sino al 1617 ». Arch. de Florence, Carteggi e affari di Francia, Ind. 2, Filz. XXI). Les deux personnages étaient naturellement l'objet de dénonciations véhémentes auprès du grand-duc (Bibl. nat., ms. Dupuy 91, fol. 228). Celui-ci tenait la faveur dont les honorait Marie de Médicis pour « odieuse et scandaleuse! » « Di Concino e della moglie seben e odiosa, per non dire scandalosa tanta tenerezza di S. M. » (cité par Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 272). Giovannini parlait de « questa insipida e dannosa passione » (Canestrini, V, 468), et Botti écrivait : « Si puo dire che Sua Majesta l'ami (Leonora) estraordinarissimanente e che sia come inamorata di lei » (*Ibid.*, 639).

Connaissant mieux que personne l'influence réelle qu'elle possédait sur la reine, Léonora s'appliqua, avec une insistance singulière, à affirmer autour d'elle la réalité de ce pouvoir, comme si celui-ci devait grandir de l'opinion que le public était invité à s'en faire. Le médecin Alvarez était frappé de l'entendre répéter « en sa présence et en la présence de quelques femmes de la royne mère que personne n'avoit tant de pouvoir sur ladite dame royne qu'elle ». M. Chalange, secrétaire du roi, disait : « Madame Conchine a voulu que l'on sût qu'elle avoit tout crédit et qu'elle avoit de l'avantage pour obtenir tout ce qu'elle vouloit de la royne ». Peu à peu, en effet, le monde fut convaincu qu'elle était l'influence prépondérante, la seule efficace, et chacun lui fit la cour. « Quiconque vouloit obtenir de la royne mère quelque chose, affirmait son écuyer Desdiguières, il falloit qu'il s'adressât à elle. Pendant les trois premières années de la régence elle fut visitée par toutes sortes de personnes, princes, princesses, officiers du conseil et des cours souveraines. » — « On s'adressoit à la maréchale pour obtenir des bénéfices et charges, confirme de son côté Ludovisi, et quiconque obtenoit quelque grâce de la royne mère venoit remercier la maréchale. » Louis XIII ne semblait-il pas reconnaître lui-même l'influence de la dame d'atour lorsque sollicité par sa nourrice d'intervenir auprès de la reine régente afin d'obtenir la vie d'une malheureuse

femme condamnée à mort sur des conjectures, il répondait : « Dites à la marquise d'Ancre, Doundoun, qu'elle dispose la roine, ma mère, à lui donner sa grâce »? et il avait bien l'occasion de connaître cette toute-puissance quand Léonora, gênée par le bruit qu'il faisait au-dessus d'elle en quelque jeu bruyant, l'envoyait prier de cesser, au dire, il est vrai suspect, de Saint-Simon[1] !

Les juges, plus tard, voulurent connaître exactement la portée de cette influence. Ils demandèrent à André de Lizza s'il ne savait pas « que toutes les affaires concernant l'État, distributions des charges, dons et pensions, se fissent par l'avis et conseil de ladite maréchale ». André répondit « que oui et que l'on apportoit à Léonora l'estat des pensions et que la dame royne ne faisoit, ni disposoit d'aucuns dons et gratifications sans l'avis de ladite maréchale ». D'après l'abbé de Livry, la liste était longue de ceux qui devaient leurs places à l'intervention de Léonora ;

1. Les dépositions de Chalange (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 168 r°), d'Alvarez (fol. 380 v°), de Desdiguières (fol. 58 r°), de Ludovisi (fol. 194 r°) sont formelles sur l'influence prépondérante de Léonora. Le mot concernant la nourrice de Louis XIII est dans Héroard (*Journal*, II, 116) et celui de Saint-Simon dans le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons* (p. 9). Marie de Médicis fut marraine du fils de Concini. « Le dimanche 8 juin 1603, la reine, l'après-dînée, tint dans l'église de Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain, avec monsieur le comte de Soissons, l'enfant de mademoiselle Alienor, sa favorite » (L'Estoile, *Journal*, VIII, 83). Cet enfant, Henri Concini, restera toujours en rapport avec sa marraine (Lettre d'Henri Concini à Marie de Médicis, de 1628, Bibl. nat., ms. fr. 3 826, fol. 859).

rien que dans les maisons des souverains c'étaient : l'écuyer, M. de Mauny, le maître d'hôtel, M. d'Hocquincourt, l'intendant, M. Feydeau, le secrétaire, M. Alméras, les contrôleurs Corbinelli, Francini et Zoccoli et, enfin, le plus illustre de tous, le grand aumônier d'Anne d'Autriche, « Armand Jehan du Plessis de Richelieu », lequel ne se vante pas dans ses *Mémoires* de cette compromettante protection. La duchesse de Bar en arrivait à écrire à Léonora pour faire entrer quelqu'un dans le personnel de la reine. Lorsqu'il fut question de monter la maison du duc d'Orléans, le petit frère du roi, immédiatement l'évêque d'Angers, les présidents Miron, Chevalier et Jambeville s'empressèrent de s'adresser à Léonora afin d'obtenir l'office de chancelier de « Monsieur », tellement ils semblaient bien informés de la porte à laquelle il était utile premièrement d'aller frapper. La dame d'atour déclara elle-même au médecin Alvarez, à l'arrivée d'Anne d'Autriche en France, qu'elle s'était fait donner la mission de constituer toutes les charges de la maison de la nouvelle princesse et de les attribuer[1].

1. La toute-puissance de Léonora, déjà signalée par Contarini (dans Barozzi, *Relazioni*, II, 1, 557), est expliquée en détail par André de Lizza (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 410 v°). Voici le texte qui concerne Richelieu (fol. 407 v°) : « Elle a disposé de l'office de grand aumônier en faveur de Monsieur de Lusson ». En 1606 « M. Armand Jehan du Plessis, nommé à l'évêché de Luçon, avait été fait aumônier du roi au lieu de feu Lordereau, abbé de Saint-Martin » (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 186 v°). Ces

Si l'action de Léonora s'exerçait ainsi d'une façon décisive dans des détails de nomination, que devait-elle être en ce qui concernait la politique elle-même, les affaires de l'État, les changements de ministère? Sur ce point les réponses d'André de Lizza ne furent pas moins explicites.

C'est Léonora, d'après lui, qui eut la part prépondérante dans les négociations préliminaires de la paix de Loudun. Elle était informée de tout ce qui se passait par Dolé et transmettait ses manières de voir au moyen du secrétaire de Concini, Ludovisi : « Il ne se résolvoit rien, dit l'abbé de Livry, que par son avis et elle se servoit du sieur Vincent (Ludovisi) secrétaire du maréchal qui portoit ses avis et paroles de bouche à la dame royne mère[1]. » Les ministres ne pouvaient rien contre cette influence occulte; quand ils protestaient ou résistaient, leur disgrâce ne se faisait pas attendre : Sillery et Villeroy l'apprirent à leurs dépens. Après avoir répété souvent à André « qu'elle

détails ne paraissent pas connus de M. Hanotaux (*Histoire du cardinal de Richelieu*, Paris, Firmin Didot, 1899, in-8°). Comme c'est à la dame d'atour seule, on va le voir, qu'est due l'arrivée du futur cardinal au ministère en 1616, on peut dire que Léonora Galigaï est, dans une certaine mesure, l'auteur des débuts de la fortune politique de Richelieu.

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 409 v°. Le mécontentement de Léonora à l'égard de Villeroy data précisément de cette affaire de Loudun, « de ce que lui ayant esté commandé (à Villeroy) lors de la conférence de Loudun de traiter premièrement et avant toutes choses du fait de la Picardie pour ledit maréchal d'Ancre, il le laissa et obtint des traités selon son désir, dont elle fut grandement indignée contre ledit sieur de Villeroy ».

vouloit changer les principaux ministres et officiers de l'État pour mettre à leur place des gens de bien, se plaignant de M. le chancelier, de M. le commandeur (de Sillery), de son frère et de M. de Villeroy, qu'ils n'étoient pas de ses amis et qu'ils n'étoient pas bons serviteurs de la dame royne mère, particulièrement mondit sieur de Villeroy », Léonora finit par les faire chasser. Ceux qui les remplacèrent furent ses créatures : Barbin, qu'elle avait poussé et fait nommer successivement intendant et contrôleur; Mangot, Richelieu, Du Vair, tous du reste excellemment choisis et gens remarquables, honorables, peut-être un peu contrariés au fond d'arriver au pouvoir grâce à une influence aussi fâcheuse. Elle écrivit deux fois à Du Vair, président au parlement d'Aix, pour lui offrir les sceaux, — et André ajoutait le bien savoir puisque c'était lui qui avait écrit les deux lettres en question sous la dictée de Léonora; — elle lui envoya un homme de confiance de Barbin afin de le décider. « Eh bien, que dit-on? répétait-elle, les nominations faites, vous verrez que le conseil du roi ira beaucoup mieux depuis l'établissement de nos nouveaux ministres! » Elle ne craignait pas de révéler devant son écuyer, qui confirme ainsi le témoignage d'André de Lizza, « qu'elle avoit établi les ministres ». Pour un d'entre eux, au moins, le vénérable et honnête Du Vair, elle devait s'en repentir, car elle avouait à quelque temps de là :

« Vous voyez la peine que j'ai eue à l'établir, et cependant je ne saurois tirer de lui aucune courtoisie; il est grandement méconnoissant du bien qu'il a reçu de moi. » Les autres furent plus maniables. Elle fut seule à effectuer ces changements ministériels, sans la moindre participation de Concini. Les témoignages des personnages les mieux placés pour le savoir sont formels et concordants. André de Lizza affirme que Léonora agit dans cette circonstance « de son propre mouvement et autorité »; qu'elle n'en écrivit rien au maréchal son mari et que celui-ci ne fut pas au courant. André devait être informé puisqu'il « lisoit, ajoutait-il, toutes les lettres que Léonora recevoit dudit maréchal et escrivoit celles qu'elle lui mandoit ». De son côté le secrétaire de Concini interrogé sur le même point répondait : « que tout cela s'étoit fait par le vouloir de la maréchale d'Ancre et non dudit maréchal[1] et que ladite maréchale ne voulut pas que

1. Tous les témoignages s'accordent sur le changement du ministère pour attribuer les choix à Léonora Galigaï (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 408 v°, 60 r°, 202 r°, 220 v°. Cf. le duc de la Force, *Mém.*, II, 452). Ces choix étaient, il faut le répéter à la louange de Léonora, très judicieux. Celle-ci semblait s'être appliquée à ne prendre que des hommes de grande valeur. Nous ne disons rien de Richelieu. Barbin, parti de rien, était arrivé grâce à une intelligence supérieure; il était très expérimenté en matière financière, d'aspect un peu rigide, d'un jugement sûr et droit, actif, résolu, parlant facilement et avec autorité, « d'un très grand sens et très judicieux, qui avoit les mains nettes et ne se prévenoit point ». Il était arrivé poussé par Jeannin, qui l'appréciait, à être général des finances et intendant de la maison de Marie de Médicis, d'où on le prit pour être ministre. Il fut fort uni avec Richelieu (Bentivoglio, *Lettere*, 1863, I, 165; Arnauld d'Andilly,

son mari en sût rien! » Elle était bien omnipotente. L'aventure qui arriva à M. Antoine Allory, « bourgeois demeurant rue Saint-André des Arcs », montrera mieux que tout autre témoignage la situation exacte de Léonora Galigaï dans l'État par rapport à Marie de Médicis, aux ministres et aux particuliers.

En octobre 1613 un M. Antoine Allory, seigneur de la Bornerie, s'était rendu adjudicataire du bail des cinq grosses fermes du royaume; le bail avait été régulièrement adjugé au Louvre, en plein conseil du roi, présidé par la reine, laquelle « à l'extinction de la chandelle » avait, de sa propre bouche, attribué le bail en question à Allory pour 886 000 livres devant un nombreux public. Le lendemain matin M. Allory arrivait au Louvre accompagné de ses associés et cautions dont il avait donné les noms la veille au président Jeannin, contrôleur général des

Mém., éd. Michaud, p. 426, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 220 v°, 346 r°). Mangot, fils d'un avocat célèbre, savant lui-même, fort honnête homme, père d'une nombreuse famille, avait eu une carrière brillante et rapide due à son grand mérite; il avait été maître des requêtes, conseiller, premier président au Parlement de Bordeaux. Ses amis qui l'aimaient beaucoup avaient peur de sa fortune trop prompte et lui-même s'en effrayait. Lorsqu'on le nomma ministre, il eût préféré refuser (Bibl. nat., ms. Dupuy 854, fol. 227 et suiv.; N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 530). Guillaume du Vair, évêque de Lisieux, premier président à Aix, était un de ces personnages qui s'imposent à un moment donné. C'était un très digne homme fort vénérable, sinon d'intelligence aussi souple et déliée que les précédents (Bibl. nat., ms. Dupuy 64, fol. 84-153). La protection de Léonora leur a porté malheur à tous. Sauf Richelieu, qui a pu reprendre sa place, les autres ont été compromis et perdus, sans donner à l'histoire l'exacte mesure de leur valeur, ni rendre à l'Etat les services que celui-ci eût pu attendre d'eux.

finances, afin de signer le bail au conseil des finances qui se tenait ce jour-là samedi, quand le président Jeannin lui fit dire que le conseil n'aurait pas lieu, que le roi partait pour Fontainebleau et que les ministres suivaient Sa Majesté. Le fermier se rendit à Fontainebleau et là le contrôleur des finances un peu embarrassé finit par lui avouer « qu'il avoit pitié de lui, qu'on vouloit de force lui oster l'adjudication du bail et que la reine mère vouloit en faire gratifier un homme que la marquise d'Ancre lui avoit présenté ». Le chancelier, qu'Allory très surpris alla voir aussitôt, s'écria en l'apercevant : « Ah! monsieur de la Bornerie, mon ami, je vois bien qu'on veut vous traiter mal et vous oster ce que nous vous avons adjugé. Mais il ne faut pas vous laisser faire; il faut parler à la reine et employer vos amis! » Très contrarié, l'adjudicataire s'entendit avec M. de Guise afin de se faire présenter à Marie de Médicis, et, le mardi suivant, la souveraine sortant du palais pour aller se promener dans les jardins accompagnée de la princesse de Conti, de M. de Guise et de quelques personnes, gagnant la fontaine du Tibre et s'étant appuyée sur la balustrade, Allory s'approcha. « Madame, dit le duc de Guise à la reine, voici un de nos amis qui me prie de le présenter à Votre Majesté; je vous prie de l'ouïr! » Le fermier se mit à genoux; la reine le fit relever aussitôt; il expliqua brièvement l'objet de sa démarche : « Voyez la mar-

quise, répondit distraitement Marie de Médicis, et accordez cela avec elle! » M. Allory se rendit chez Léonora à qui, après avoir développé ses raisons, il insinua — devinant à qui il avait affaire — « qu'il venoit pour apprendre de la marquise ce qu'elle pouvoit désirer ». Léonora causa tranquillement du bail, de ce que les cinq grosses fermes pouvaient rapporter de bénéfice et évaluant ce bénéfice à 200 000 écus par an, Allory se récria : Certainement la marquise avait été mal informée; les ministres avaient fait faire une enquète minutieuse aux quatre bureaux de Paris, Lyon, Amiens et Nantes, et avaient fixé la somme du bail en conséquence. Néanmoins, tout compte fait, il proposait à Léonora 10 000 écus « pour ses épingles ». Léonora fut indignée! « C'étoit se moquer d'elle », dit-elle, que de lui offrir un chiffre aussi dérisoire : et elle fit reconduire le malheureux financier. Allory vint à Paris causer avec ses associés sur ce qu'il y avait à résoudre, alla demander conseil à M. Jeannin et sur son avis se fit à nouveau introduire auprès de Marie de Médicis, cette fois par M. de Montbazon et dans la chambre de la souveraine. Aux explications qu'il donna, avouant qu'il avait offert à Léonora 10 000 écus, la reine lui répondit qu'elle verrait « et qu'elle en parleroit à la marquise ». Allory insista avec force « que la justice qu'il poursuivoit importoit grandement à l'honneur du roi, à celui de son

conseil et de la roine mère qui avoit prononcé l'adjudication ». Marie de Médicis répéta « qu'elle verroit, qu'elle parleroit à la marquise ». Le jeudi suivant, Allory apprenait qu'on avait changé, d'autorité, dans le bail le nom de l'adjudicataire et mis à la place du sien celui de M. Pierre de la Sablière, commis d'un M. Giovannini. Hors de lui, il résolut d'avoir recours à toutes les voies légales afin de s'opposer à ce déni de justice. Il fit opposition au conseil du roi contre le bail frauduleux. Le chancelier lui avait même permis de paraître en personne à la séance « afin que chacun connût l'injustice qui se faisoit et à laquelle lui, chancelier, ne pouvoit remédier ». L'opposition fut signifiée au greffier, à Dolé, comme grand audiencier de France, au contrôleur du grand sceau et transmise à la Chambre des comptes pour vérification. Allory alla revoir Léonora. Avant d'entrer, causant avec le secrétaire de celle-ci, il apprit que Giovannini, son remplaçant favorisé, avait promis à la marquise 20 000 écus, plus 10 000 livres de pension annuelle pendant toute la durée du bail. Il se décida à offrir à la dame d'atour 12 000 écus comptant et 20 000 sur les bénéfices qu'il pourrait réaliser; mais il était trop tard : ses propositions furent dédaigneusement écartées. Alors il jeta feu et flammes; il se répandit en menaces furieuses; il répéta « qu'il donneroit un coup de pistolet en la teste de celui qui lui ostoit son bail, vu la justice qu'il y avoit et la despence qu'il

avoit faite, ayant fait informer et voyager sur les lieux des bureaux pour cognoistre la valeur des fermes! » On fut un peu ennuyé autour de Marie de Médicis de tout ce bruit. Sur ordre supérieur le président Jeannin recommanda à Allory de tâcher de s'arranger avec Giovannini, d'accepter un dédit de 4 000 écus « et de s'apaiser de sa poursuite ». Allory refusa; il voulait au moins la moitié du bail « pour lui et sa compagnie » et continuait à offrir de payer à la marquise 10 000 écus, plus la moitié de la pension consentie à la dame par Giovannini. Ces propositions ne furent pas acceptées. Alors il poursuivit ses oppositions. Celles-ci admises par la Chambre des comptes, un arrêt fut rendu et une délégation de la Cour, composée d'un président, du procureur général et du rapporteur de l'affaire, se rendit à Fontainebleau afin de le notifier au gouvernement. La reine répondit qu'elle commandait à la chambre d'enregistrer le bail tel qu'il avait été modifié, et un arrêt du conseil du 12 décembre 1613 « en forme de jussion manda à la chambre de passer outre à la vérification du bail, nonobstant toute opposition contraire ». Léonora Galigaï avait eu raison des ministres, d'une cour souveraine, du droit, de l'équité et de l'opinion [1] !

1. Les détails de cette histoire nous sont donnés par Antoine Allory lui-même dans sa déposition devant les juges de Léonora en 1617 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 171 v° et suiv.). Le chancelier avait combattu vivement l'idée de Léonora et

De cette influence qu'elle avait auprès de Marie de Médicis, Léonora s'est surtout servie, on le devine par cet incident, pour s'enrichir : ceci fut le but suprême, la raison d'être de sa conduite. « Léonora, dit justement Michelet, n'a visé qu'à l'argent ! » André de Lizza avouait que sa maîtresse « avoit fait ce qu'elle avoit pu par ses conseils pour faire avoir à la reine une grande autorité afin qu'elle eût plus de pouvoir ou de moyen de s'enrichir ». L'accusation, plus tard, se donnera comme tâche de « montrer qu'estant venue en France destituée de tous moyens, la maréchale n'avait pu acquérir tant de biens que par des voies extraordinaires et illicites, tenant argent de tous partis et pots-de-vin des baux aux fermes du domaine du roi; exerçant toutes sortes de corruptions ». Ce fut une exploitation systématique dans des proportions surprenantes; une mise en coupe réglée de toutes les administrations pour tirer le plus d'argent possible; un véritable brigandage de grand chemin[1].

Il y eut peu de dons, proprement dits, de la main

défendu l'adjudication légalement faite ainsi que Jeannin: mais les deux ministres n'avaient pu être les maîtres. Par surcroît on diminua le bail accordé à Giovannini de 16 000 écus. Allory avait offert de prêter au roi 100 000 écus pour six ans, sans intérêt. Le public sut que « de grands rabais avaient été accordés aux partisans des cinq grosses fermes pour à quoi parvenir avaient été données grandes sommes d'argent à diverses personnes » (Nic. Pasquier, *Lettres*, p. 428).

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 410 v°, 27 r°. Naturellement Léonora nia le reproche : « Interrogée si de tous les partis qui se sont faits, elle en a tiré argent à son profit, a dit qu'elle ne s'est mêlée de cela » (Fol. 213 v°).

à la main provenant de la reine. Outre le traitement annuel et les gratifications obligatoires de sa dame d'atour, Marie de Médicis faisait à Léonora une pension de 4 000 écus. Elle lui donna pas mal de pierreries; avec ce qui lui était venu par cette voie, ce qu'elle avait acheté, ce dont les uns et les autres lui avaient fait cadeau, Léonora estimait posséder pour 200 000 écus de bijoux. Lorsque la maison de la rue de Tournon fut pillée, Marie de Médicis consentit à octroyer à son amie 100 000 écus de dédommagement. A cela près, les dons directs sont rares[1]. C'est par des affaires que Léonora fit sa fortune. « La maréchale lui a dit par plusieurs fois, déposait Vincent Ludovisi, que les deniers qu'elle recevoit ne procédoient point des libéralités de la roine mère, mais des affaires qu'elle faisoit avec son crédit et des avis qu'on lui donnoit. » Le pot-de-vin fut le procédé souverain. « Il ne s'est fait aucune affaire, quelle que petite qu'elle ait été, déclara le secrétaire des finances Germain Chalange, dont elle n'ait eu le tout ou partie, du moins son pot-de-vin. » Personne ne pouvait obtenir une place importante, une concession, un bail, s'il ne

1. Il est à remarquer d'ailleurs qu'en ce qui concerne la pension de 4 000 écus, Concini contrefaisait les quittances de sa femme et emportait l'argent (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 239 v°). En fait de dons d'argent directs, nous trouvons çà et là mention de diverses libéralités faisant un total de 352 600 livres, sans parler des 100 000 écus de l'hôtel de la rue de Tournon. Mais il y a quelques doutes sur les véritables motifs qui ont fait délivrer ces sommes à Léonora. Il n'est pas bien sûr que ce fussent tout dons.

payait Léonora. « Pour les offices, soit de la maison du roi, de la reine, de messieurs les enfants de France, soit même de judicature et autres relevés, nul n'estoit pourvu qu'il ne payât tribut à la Galigaï. » Le public finit par appeler le système, « en gaussant », « cracher au bassin » et il s'en fit « des risées publiques et libelles imprimés contre elle qui coururent tout le royaume [1] ».

Créer des offices nouveaux, dont elle aurait à toucher le produit de la vente, rechercher les mille moyens ingénieux de gratter dans les replis d'une organisation fiscale embrouillée pour en tirer profit exigeait la collaboration d'hommes habiles experts en ces questions. Léonora se servit de ce Germain Chalange, secrétaire des finances, de Dolé, de Feydeau, très souvent de son frère, qu'elle fit abbé de Marmoutier et archevêque de Tours, surtout de Vincent Ludovisi. Ludovisi était un Italien de Trévise qui, venu en France « pour voir le pays » en 1605, avait été placé comme secrétaire auprès de Concini par le maître d'hôtel de celui-ci. Ce fut lui qui géra la fortune de Léonora pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'il se brouillât avec elle. Tous ensemble passèrent leur temps à chercher des idées susceptibles de procurer des fonds. Les hommes de finances de Marie de Médicis, MM. d'Argouges et d'Attichy, indignés des

1. B. Legrain, *Décade commençant le règne de Louis XIII*. Paris. 1619, p. 415.

agissements de cette bande, « plusieurs fois conférèrent ensemble pour imaginer un moyen d'avertir la reine de ce qu'on la surprenoit et abusoit de son nom pour tirer tant de deniers » ; ils n'osèrent jamais [1].

Le nombre et la variété des affaires qui prêtèrent à un gain furent considérables. Voulait-on obtenir la survivance pour ses enfants de places qu'on occupait? désirait-on avoir des rabais sur des baux? il n'était que de payer Léonora. Léonora recevait pension du fermier général receveur des aides; elle obligeait les receveurs des traites à composer avec elle avant d'obtenir leurs charges; elle consentit à faire rétablir les offices des deux trésoriers de France dans chaque généralité moyennant 54 000 livres et fit marché, par-devant notaire, avec Chalange, qui paya immédiatement cette somme et s'arrangea pour la percevoir; elle gagna 120 000 livres à faire rétablir deux offices de contrôleurs généraux des gabelles et greniers à sel de France; 200 000 livres à faire exempter de pour-

1. Ludovisi avait trente-huit ans en 1617; il fut emprisonné au For l'Évêque après la mort de Concini (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 193 r°; cf. R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession de Concini*, p. 27). Léonora avait pour avocat Antoine Arnauld (Cinq-Cents Colbert 221, fol. 237 r°). « Vendeva la Concina la gratia della regina con grande imprudenza a danari contanti » (V. Siri, *Memorie recondite*, II, 404). Lorsqu'ils furent ministres. Barbin et Mangot durent aussi donner des conseils financiers, dépose l'écuyer Desdiguières. — Richelieu, ajoute-t-il, se tenait sur la réserve. D'ailleurs le futur cardinal devinant, devant l'impopularité extrême des Concini, que quelque catastrophe se préparait, évitait d'aller chez Léonora. On ne le vit que deux fois chez la dame d'atour, durant les trois ou quatre mois qui précédèrent le meurtre du maréchal d'Ancre (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 224, fol. 59 v°).

suites et de restitution des élus, qui, dans certaines élections, percevant les impôts, réclamaient 5 sols là où ils avaient à prélever seulement 2 sols 6 deniers et empochaient la différence. Les fermiers des gabelles de Languedoc lui versèrent 120 000 livres pour avoir la faculté de prélever à leur profit « 8 deniers pour livre des deniers extraordinaires imposés suivant l'édit de décembre 1611 ». Lorsque au procès les magistrats voulurent tirer au clair toutes ces pratiques suspectes, ils énumérèrent quinze affaires diverses représentant un total de bénéfices de près de deux millions! Que voulait dire que Léonora eût reçu de M. Duret 100 000 livres pour qu'on lui continuât le bail de l'ancien domaine de Navarre? Pourquoi M. d'Argouges lui avait-il payé, en 1613, 83 000 livres? et Barbin fait avancer par Feydeau 63 500 livres? D'où venait que la maréchale eût eu à toucher de M. d'Hureau 100 000 livres? de MM. Pillot et Garnier 30 000? de M. Jean de Lyon 104 000? de M. Martin de Bordeaux 30 000? de MM. Tartier et Joly 84 000? de M. Choisy de Caen 100 000? Pour quels objets précis toutes ces sommes avaient-elles donc été versées [1]?

1. Tous ces faits furent surtout révélés aux magistrats par la découverte de quittances, de contrats, de lettres, qu'on trouva dans les coffres de la maréchale et du maréchal, plus encore que par les dépositions d'ailleurs concordantes de Chalange, de Corbinelli et de l'avocat Guil. Hennequin. Les juges firent un tableau récapitulatif de toutes les concussions (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 224, fol. 223 v° et suiv.).

A ces questions Léonora, très embarrassée, répondit qu'elle ne se souvenait plus; que ce n'était pas exact; qu'il s'agissait d'affaires de la reine. Elle nia tout. Lorsqu'on la mettait au pied du mur et qu'on prouvait la concussion, elle s'en tirait en invoquant un don gracieux de Marie de Médicis. Sur l'affaire d'Antoine Allory, que nous venons de voir, elle dit que : « bien étoit-elle souvenante qu'un nommé Giovannini lui avoit voulu donner huit mille escus pour les cinq grosses fermes; qu'elle avoit refusé; qu'enfin elle les avoit pris par la volonté de la dame royne mère ». Elle avait d'abord commencé par nier énergiquement l'histoire, jurant que « cela étoit la plus grande menterie que jamais eût été dite, que jamais elle n'avoit ouï parler de cette affaire; qu'elle pensoit bien que le président Jeannin et Giovannini ne diroient point cela et que c'étoient toutes inventions qu'on faisoit faire pour lui faire du mal ! » Elle répéta « qu'elle n'avoit jamais pris d'argent que ladite dame royne ne le lui eût permis ». Les juges conclurent qu'en somme « elle avoit disposé des finances du roi comme des siennes propres et pour payer ses affaires » personnelles [1].

Que fit-elle de tout cet argent? Le garda-t-elle précieusement dans ce grand coffre-fort de la maison

1. On la confronta avec Allory (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 224, fol. 352 v°). Ses défenses sont en général gauches; elle est mal à son aise et un peu interdite; puis elle se reprend et nie avec véhémence.

de la rue de Tournon dont elle conservait la clé sur elle? Elle le plaça et en femme prudente qui savait l'instabilité d'une fortune venue par des moyens suspects, puis qui attendait toujours le moment de se retirer au delà des monts, provision faite, pour y jouir paisiblement du produit de ses rapines, elle le fit secrètement passer à l'étranger. Elle avait pour banquier les Lumagne, la grande maison de Lyon. Par eux, elle expédia son bien à Anvers, à Cologne, à Francfort, surtout en Italie. Il fut avéré que les banquiers Doni, de Rome, et Renuccini, de Florence, avaient reçu en dépôt sous son nom plus de 225 000 écus, — 675 000 livres. — Elle plaça sur les Monts-de-Piété — excellente opération qui rapportait « du denier 20 » — jusqu'à 200 000 écus : elle l'avoua. La banque du grand-duc de Florence avait à elle, en 1617, 200 000 écus. Elle fit aussi des affaires en France, acheta des rentes à M. de Guise, négocia avec la comtesse de Soissons, le maréchal de Souvré, la princesse de Conti. Elle jugeait que ce qui lui restait de ce côté-ci des Alpes pouvait s'élever à la valeur de 100 000 écus. Le Parlement de Paris ayant, avec sa condamnation, prononcé la confiscation de tous ses biens, ce fut une complication, plus tard, que de ravoir l'argent déposé en Italie, les gouvernements de la péninsule objectant aux demandes formulées dans ce sens que les biens de coupables appartenaient à celui dans le territoire duquel ils se

trouvaient; ou bien que les sentences des tribunaux français n'étant pas exécutoires en Italie, les Concini pouvaient être considérés comme morts intestats, ce qui faisait revenir leur fortune à leurs parents et à leur souverain[1].

Il n'y eut pas que de l'argent envoyé à l'étranger, il y eut aussi de nombreuses caisses mystérieuses d'objets. Lumagne avoua qu'il avait, au compte de la dame d'atour, transporté des ballots et colis à Amsterdam afin qu'ils fussent transportés à Livourne par mer. Que contenaient ces ballots? L'acquit de la douane portait simplement la mention : « ustensiles de cuisine! »

Spéculations, pots-de-vin, il n'y eut pas que ces procédés d'employés pour développer une fortune aussi considérable. Au procès on parla de vols caractérisés et d'escroqueries! Antonin Mesnillet, « tapissier ordinaire et garde-meuble du roi », vint se plaindre qu'une fois il était revenu de Louvain avec

1. André de Lizza, Corbinelli et Léonora elle-même confirmèrent le placement de l'argent à l'étranger révélé par les papiers de la maréchale (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 224. fol. 407 r°, 226 v°, 51 r°). Ensuite « il y eut preuve par les registres de raisons des banquiers et facteurs, certificats, lettres, missives et autres pièces produites sur ces faits » (Legrain, *Décade*, p. 409). — Legrain paraît avoir assisté au procès ou peut-être a-t-il eu entre les mains un dossier de l'affaire plus étendu que celui que nous avons. — Voir aussi la déposition du banquier Lumagne (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 38 r°). La discussion à Florence au sujet de la récupération des biens de Léonora fut conduite par un secrétaire de l'ambassade de France à Rome. Le gouvernement français n'admit pas les raisons de la Cour du grand-duc; les négociations durèrent longtemps (Galluzzi, VI, 158).

son confrère Marcellot pour offrir au roi Henri IV et à Marie de Médicis des tapisseries de Lorraine qu'il avait achetées en Flandre. Ces tapisseries portées au Louvre et étalées n'avaient pas plu à Leurs Majestés et il s'agissait de les remporter, lorsque Léonora notifia qu'elle ne laisserait rien enlever si on ne lui donnait au préalable une de ces tentures, représentant l'histoire de saint Paul. Mesnillet et Marcellot furent obligés de se laisser rançonner. Du reste, ajoutait le premier, il avait déjà eu l'occasion de vendre à la même dame « neuf pièces de tapisserie de l'histoire de Lucrèce, haute lisse de soie, or et argent », du prix de 24 000 livres : Léonora lui avait payé 17 000 livres, puis fait dire qu'elle n'ajouterait rien de plus. Comme si ces questions de tapisserie eussent eu le privilège de provoquer des indélicatesses de Léonora, à leur tour Decomans et La Planche, « entrepreneurs de la manufacture des tapisseries de ce royaume », vinrent déposer que la dame d'atour leur avait offert de s'entremettre pour obtenir de la reine qu'elle leur payât certaine pension de 9 000 écus promis par la souveraine, à condition qu'ils fissent cadeau à Léonora d'une tapisserie représentant l'histoire de Salomon ; les tapissiers avaient fait leur cadeau : ils n'avaient rien vu de leur pension ; on les avait escroqués[1]. Les

1. Pour l'affaire des tapissiers voir Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 338 v°, 344 r°. L'histoire de saint Paul, tenture de huit pièces de trois aunes, prisée 600 livres, dont il est ici question, a

juges, questionnant Léonora, parlèrent encore de certain livre d'heures de Catherine de Médicis, curieux petit livre plein de miniatures remarquables, donnant les portraits des princes et princesses de France du xvie siècle et que nous avons conservé, livre d'heures qui avait été vu entre les mains du roi et de la reine, puis avait disparu : tout le monde disait que la dame d'atour seule savait où était le précieux volume. Léonora nia[1]. On lui soumit nombre de lettres d'elle compromettantes sur beaucoup d'affaires plus que louches; elle nia si énergiquement leur authenticité qu'on en vient à se demander si elle n'a pas été victime de faux. En ce qui concerne au moins Concini, le fait n'est pas douteux, le mari ayant bien des fois contrefait la signature de sa femme pour lui voler de l'argent!

dû être restituée car elle figure dans l'inventaire des biens de François de la Planche dressé en 1627. après sa mort (Guiffrey, *les Manufactures parisiennes de tapisseries au XVIIe siècle*, Paris, 1892, p, 51). Nous appelons l'un des tapissiers Mesnillet; le scribe écrit aussi : Marillier. Sur Decomans et La Planche, voir Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 235 v°. Decomans et La Planche avaient acheté cette tapisserie de Salomon à Mesnillet pour 3 600 livres (*Arrêt du Conseil du roi du 31 mars 1618*, dans R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession des Concini*, p. 43). Les magistrats firent avouer à Léonora qu'elle faisait passer comme « fourni pour le service de la royne mère », et par conséquent payés par celle-ci, des objets dont elle avait besoin, par exemple de l'argenterie (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 324 r°).

1. Il y a quelques raisons de croire que la réclamation fut suggérée aux magistrats par l'entourage du roi (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 236 r°).

Or cette femme d'affaires, si active, si intéressée, cette personne qui tenait une telle place dissimulée dans l'État, cette dame d'atour dont l'influence mystérieuse s'étendait sur tout, contrôlait tout, réglementait tout, n'était qu'une malade, misérablement torturée tous les jours d'une affreuse affection inguérissable la clouant des heures entières sur son lit où elle hurlait et se contorsionnait : l'hystérie! Léonora a été hystérique à un très haut degré! Les symptômes ne sauraient laisser aucun doute : les domestiques la trouvaient dans sa chambre, « assise sur une chaise, toute courbée à la renverse, tellement malade qu'elle ne pouvoit parler » : il lui semblait qu'une boule « la travailloit de telle façon que le mal montoit à la gorge pour l'étrangler » ; elle était prise « de frénézies », et c'est parce qu'elle était « frénétique de son mal », que les attaques la prenaient partout et à n'importe quel moment qu'elle évitait de paraître en public. Une chose l'affectait surtout, qu'on la regardât fixement : elle éprouvait un malaise tel qu'elle croyait que les gens voulaient l'ensorceler. Elle devint « d'humeur fâcheuse et mélancolique ». Elle se plaignait de sa gorge, disant qu'elle était enflée. Pendant son procès elle supplia « la cour de considérer son infirmité, estant enflée et en danger de s'hydropiser; qu'elle estoit toujours en fièvre, ce qu'elle nous a dit avec larmes ». Elle parlait de « maux qu'elle avoit soit de teste, d'estomac ou de

jambe ». Pendant quelque temps on la crut folle. Une de ses femmes de chambre l'avait vue, la nuit, « aller toute nue par sa chambre, portant de petites chandelles allumées ». On craignit sérieusement pour sa vie ; certain soir on la trouvait « moribonde », mais le lendemain matin « elle se promenoit aux Tuileries ». La maladie qui l'avait prise de très bonne heure, dès presque son arrivée en France, en 1601, ne devait jamais la quitter[1].

Les médecins n'y comprirent rien. On essaya de tout. Sur les conseils de Marescot et Duret, « deux femmes nourrices lui donnèrent à téter » ; puis elle se mit au lait de chèvre, mais sans plus de succès. Elle changea d'air, allant passer quelques jours à Chaillot dans une maison de la reine, louant rue de Tournon l'hôtel que l'on sait, achetant Lésigny. Après avoir épuisé la science des médecins français, elle voulut avoir recours à des praticiens juifs, convaincue qu'ils étaient plus habiles. Le parfumeur de

1. C'est surtout la déposition du médecin juif Philippe Daquin qui fournit les éléments que nous venons d'énumérer pour un diagnostic, ajoutée à celles d'André de Lizza, de Desdiguières, et aux déclarations de Léonora elle-même (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 411, 67 r°, 59 r°, 306 r°, 233 v°, 229 r°). Henri IV et Marie de Médicis firent prier pour la malade « par les églises de Paris et principalement aux Augustins » (L'Estoile, *Journal*, VIII, 168). Elle fut une fois si malade « qu'on n'y attendoit quasi plus de vie, même que les Capucins estoient venus pour la veiller en sa chambre au Louvre » (Déposition du domestique Tobie Freyer, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 221, fol. 142 r°) ; ceci était, croyons-nous, après la naissance de son fils. Elle fut aussi très malade après l'accouchement de sa fille (fol. 204 r°).

Marie de Médicis, Emmanuel Maren, qui avait longtemps résidé en Portugal, la mit en relation avec deux juifs portugais, Montalto, Alvarez. Alvarez reçut le titre de médecin ordinaire de la reine et eut la mission de soigner Léonora. Il ne tarda pas à se persuader que sa malade était « insensée » ; elle criait que tout le monde voulait l'ensorceler ; elle chassait ceux qui l'approchaient et mit à la porte son nouveau médecin trois fois. Un jour qu'elle assurait qu'Alvarez pouvait la guérir mais ne le voulait pas, Concini qui était présent suivit le médecin dans l'antichambre et le prenant à la gorge, lui déclara, en fureur, que si dans cinq jours il n'avait pas guéri la marquise, il le tuerait ; l'autre, épouvanté, balbutiait que Concini n'avait pas le droit de lui parler de la sorte ; l'Italien tira un poignard et renouvela la menace, ajoutant qu'il le jetterait dans les fossés du Louvre. Le malheureux médecin rentra chez lui malade, se mit au lit et quatre de ses confrères, MM. Petit, Duret, Piètre et Seguin, vinrent en consultation. Le soir de ce même jour, sur les neuf heures, Concini entra furibond dans sa chambre où se trouvaient madame Alvarez, ses sept enfants et une dame de ses amies. Il tenait un poignard sous son manteau. Affolée, madame Alvarez se jeta aux genoux de Concini, le suppliant de ne pas tuer son mari et d'avoir pitié d'elle ainsi que de ses « sept petits enfants ». Le marquis d'Ancre se répandit en imprécations et notifia qu'il fallait que

le médecin se levât le lendemain matin dès l'aurore pour venir guérir sa femme, sinon lui, Concini, avait assez « de crédit et de pouvoir » pour le retrouver partout et l'en faire repentir. Deux jours après, Alvarez se levait afin de venir assister à une consultation auprès de Léonora, mais un des médecins présents, M. Duret, lui dit qu'il avait si mauvaise mine qu'il ferait beaucoup mieux d'aller se coucher. A quelque temps de là Léonora lui demanda pardon de la scène qui avait eu lieu et le pria de vouloir bien lui continuer ses soins. Il ne laissa pas, dans la suite, d'être encore chassé deux fois[1].

Montalto eut plus de succès. C'est en venant de Flandre pour aller en Italie que, passant par Paris, il fut présenté à la dame d'atour. Il prescrivit un régime assez simple : la diète, — jeûne et abstinence, — le

1. L'histoire que nous venons de dire est racontée au procès par Alvarez lui-même (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 379 r°). Afin de changer d'air, Léonora, entre le moment où elle loua l'hôtel de Picquigny et celui où elle l'acheta à M. de Liancourt, alla aussi résider « à la maison de la Gerbe d'or », rue de Grenelle. Elle alla aussi à Saint-Germain. Elle demeura six ou sept semaines à Chaillot (Déposition du cuisinier de Léonora, Étienne Chapelet, *Ibid.*, fol. 105 r°). Léonora s'adressa à des juifs parce qu'elle se croyait ensorcelée « et qu'on avoit dit au maréchal que les juifs savoient des secrets contre les sortilèges » (Déclaration de Ludovisi, fol. 274 v°). Les médecins juifs portugais étaient d'ailleurs à la mode (Lettre du marquis de la Force à sa femme, dans duc de la Force, *Mém.*, II, 373; cf. Richard Landau, *Geschichte der judischen Arzte*, Berlin, S. Karger, 1895, in-8°). François Alvarez, neveu d'Emmanuel Maren qui le fit venir exprès du Portugal, prêta serment devant M. Delorme, premier médecin. Son brevet portait expressément qu'il était nommé médecin ordinaire à la recommandation de Léonora (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 377 r°).

calme et la solitude complète, l'éloignement du mari pendant quarante jours, « quelques médecines ordinaires » prises trois ou quatre fois par semaine, puis des prières et des aumônes. Il résulta du traitement une amélioration sensible. Enchantée, Léonora voulut garder le médecin près d'elle : malheureusement c'était le moment où des mesures d'expulsion contre les juifs étaient renouvelées par le gouvernement. Montalto dut s'en aller : il se retira en Italie. Quelques années après, Léonora, retombée, l'envoya chercher à Venise, le fit nommer médecin de la reine « avec la permission du pape » et ne put plus se passer de lui. C'était un causeur aimable, instruit, philosophe, « un très galant homme », disait la dame d'atour; en demeurant longtemps avec elle et en cherchant à la faire vivre dans l'isolement, il ameuta tout le personnel contre lui. Lorsqu'il mourut en 1616, la maréchale « le pleura et regretta avec des façons extraordinaires et passions violentes et disoit qu'elle avoit perdu sa vie, qu'elle aimeroit mieux avoir perdu tout son bien, voire ses deux enfants; qu'elle ne vivroit pas six mois après sa mort; qu'elle voudroit avoir donné cent mille escus pour en trouver un autre qui en sût autant que lui », et semblables exagérations[1] !

1. On reprochera vivement aux Concini d'avoir introduit des juifs en France; ce sera à leur actif « un crime de lèse-majesté divine » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 28 r°; Richelieu, *Mém.*, I,

Elle ne trouva pas cet autre. Elle tenta n'importe quoi, même des charlatans. On lui fit venir de Normandie certain « maréchal ferrant qui se vantoit de guérir les fièvres quartes » ; il échoua et pour se tirer d'affaire assura à Léonora « qu'elle estoit ensorcelée puisqu'il ne la pouvoit guérir, vu qu'il en avoit guéri tant d'autres[1] ! »

Très sérieusement alors, Léonora se crut ensorcelée. Au fond, elle en était convaincue depuis le premier jour. Devant l'impuissance des médecins elle s'adressa à Dieu, afin d'avoir raison du diable; elle alla à l'église; elle fit dire des messes partout, aux Cordeliers, aux Carmes, aux Augustins; elle eut l'idée d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, mais c'était trop loin : elle se contenta de se rendre aux Bonshommes et à Chartres; elle fit venir d'Italie, la sainte religieuse de Sienne, la Passitea, à qui Marie de Médicis, jeune fille, avait eu affaire. La Passitea multiplia ses prières, un mieux se produisit,

98. Sur le bannissement des juifs, voir : *Lettres patentes du roi portant commandement à tous juifs et autres faisant profession et exercice de judaïsme de vider le royaume pays et terre de son obéissance à peine de la vie et de confiscation de leurs biens*, Paris, 1615, in-8°). Nous sommes très renseignés sur Montalto : par André de Lizza, qui dit de lui « que sa conversation était bonne et agréable, qu'il était grand philosophe et grand médecin et qu'il n'y a rien trouvé à redire, hors de sa religion » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 412 r°); par le médecin Alvarez (fol. 379 r°), Léonora elle-même (fol. 205 r° et 208 v°), Ludovisi (fol. 203 v° et 205 r°) et Desdiguières (fol. 59 r°).

1. Les médecins Petit, Piètre, Seguin et Breyer qui la soignèrent après le départ de Montalto étaient d'accord pour assurer qu'elle n'avait qu'une « fièvre quarte » (*Ibid.*, fol. 379 r° et 381 v°).

puis une rechute suivit [1]. Il existait au couvent de Saint-Nicolas de Nancy des religieux ambrosiens dont les prières avaient la réputation d'être plus particulièrement efficaces : le cardinal de Lorraine s'en était très bien trouvé. Marie de Médicis proposa à son amie de les faire venir et M. de Champvallon alla les prendre. Ils devaient rester à Paris deux mois et ne servir qu'à compromettre Léonora par leurs façons inattendues de prier. Ils allaient chercher des reliques au couvent de Saint-Victor, les mettaient dans la chambre de Léonora sur une nappe blanche avec deux cierges allumés, deux flambeaux de cire blanche, les portaient au couvent des Augustins à la chapelle des Spifames et faisaient des neuvaines. Ils chargèrent Concini d'aller demander au curé de Saint-Sulpice l'autorisation de venir avec la malade, le soir, à sept heures, dans son église, toutes les portes étant fermées et personne n'étant autorisé à demeurer; ils restaient là trois heures. Un peu intrigué, le sacristain de Saint-Sulpice, Marin Poret, voulant savoir ce qui se passait, parvint à pénétrer, quoique Concini gardât la porte, et aperçut derrière le maître-autel Léonora toute décoiffée, les cheveux pendants, à genoux devant le Saint-Sacrement, tandis qu'un des religieux était assis à côté de l'autel et que l'autre

1. « On ne voyoit point la Passitea, qu'on disoit estre une sainte, et estoit toujours cachée d'un grand voile, estant en prières et oraisons, sans hanter personne qu'une sœur religieuse qui estoit avec elle » (Déposition de Tobie Freyer, fol. 142 r°).

lisait à haute voix. Cela dura deux heures. Poret surpris questionna le curé, M. Lemarie, qui lui dit que « c'étoit à bonne fin » : Concini lui ayant expliqué que sa femme était atteinte de « frénésie » et que voulant faire des prières aux heures où le public n'était pas là, afin de ne pas attirer l'attention et d'éviter au monde le spectacle des crises, le ménage et les religieux venaient à des heures un peu indues [1]. Les scènes qui se passèrent à la chapelle des Spifames du couvent des Augustins furent encore plus étranges. Le confesseur de Léonora, le P. Roger Girard, augustin, avait obtenu de son prieur que les Concini pussent venir dans l'église du couvent faire des prières, les portes fermées; pour plus de sûreté les séances se passant encore derrière le maître-autel, on fit entourer celui-ci « d'ais de bois » par un menuisier. Aucun religieux ne devait approcher et la communauté disait ses offices dans le chapitre. Tantôt les Concini venaient le matin à sept heures, jusqu'à dix, onze heures; tantôt ils venaient la nuit; ils descendaient de leur carrosse à la petite porte du cloître et renvoyaient le cocher. Les religieux augustins, non moins intrigués que le sacristain de Saint-Sulpice,

1. Dépositions du cocher de Léonora, Claude Pasquet (fol. 99 v°) de Martin Poret, « clerc lay de la fabrique de Saint-Sulpice, clerc de l'œuvre, âgé de quarante-cinq ans » (fol. 123 r°). Les Concini venaient à Saint-Sulpice quelquefois avec l'abbé de Marmoutier, frère de Léonora, et souvent vers trois heures, « car on ne disoit pas de vêpres à cette paroisse, si ce n'est les veilles de fêtes ».

avaient seulement remarqué que les Ambrosiens étaient « hideux de visage au possible », et qu'ils avaient demandé toutes les étoles de la maison. Un soir, le frère Ambroise, sous-secrétaire, n'y tenant plus, trouva le moyen, sous prétexte de sonner mâtines, de s'enfermer dans le clocher d'où il assista, la nuit, à la scène. Il vit qu'on couchait Léonora sur des coussins en l'enveloppant d'étoles; elle paraissait « débile »; les Ambrosiens revêtaient des étoles, puis prenaient des livres, « faisaient plusieurs oraisons mentales »; il entendit ensuite « des cris épouvantables », Léonora hurlant, les Ambrosiens chantant. Le couvent entier fut convaincu qu'il y avait là de la magie et de la sorcellerie. Les juges curieux, plus tard, demanderont même si les Concini n'apportaient pas un coq afin de le tuer, mais personne ne sera en mesure de les renseigner sur ce point essentiel. Léonora eut beau expliquer aux magistrats qu'il ne s'agissait que d'exorcismes et « de petites liturgies » spéciales à l'Italie; que ses cris provenaient de ses souffrances, que « toute cette chanson de moines n'étoit que sottises, et qu'elle n'avoit fait autre chose que prières », on ne voulut pas la croire[1]! Elle était sorcière!

1. Les Ambrosiens étaient logés à l'hôtel de la rue de Tournon. Les juges interrogèrent tous les religieux augustins du couvent (fol. 87 et suiv.); ils sont presque tous docteurs en théologie. On voit que cette affaire les a beaucoup émus et a fort excité leurs imaginations. Le confesseur de Léonora, le P. Roger Girard

Sorcière! C'était la terrible accusation qui devait la faire envoyer à la mort! Avec les scènes suspectes du couvent des Augustins, les imprudences de Montalto constituèrent le principal argument de l'accusation.

Montalto, esprit curieux et avisé, s'était préoccupé de rechercher dans certains livres hébreux les symptômes et les remèdes de la maladie de sa cliente. Il n'était pas satisfait de son traitement qu'il n'estimait pas suffisamment efficace. Il s'aboucha avec un de ses anciens coreligionnaires converti, Philippe Daquin, qui savait l'hébreu et l'avait étudié en compagnie du savant M. Gaulmin de la Guyonnière, lieutenant criminel de Moulins; ensemble ils travaillèrent : ils empruntèrent des livres à la bibliothèque du roi et, en effet, relevèrent « des recettes belles et rares, que Montalto faisait copier audit Daquin ». Hélas! on devait en 1617 mettre la main sur trois de ces livres hébreux dans la maison de Léonora : « l'un, un fort petit volume, couvert de veau violet; l'autre environ in-octavo, couvert de basane rouge; l'autre, in-quarto, couvert de basane rouge usée » : l'*Arbaah*

reconnaissait que si la maréchale « faisoit quelquefois des plaintes, c'estoit pour sa débilité » (fol. 90 v°). Frère Robert Longuet signalait que Concini « quelquefois se promenoit dans le cloître et alloit voir partout si personne ne regardoit » (fol. 78 v°). Les Augustins étaient d'ailleurs habitués à être dérangés dans la possession paisible de leur couvent, situé sur le quai des Augustins, entre la rue Dauphine et la rue des Augustins. Lorsque le Parlement était obligé de déloger du Palais pour une raison quelconque, il venait s'installer chez eux (L'Estoile, X, 396). S'installèrent aussi chez eux les États généraux de 1614 (Fl. Rapine, *op. cit.*).

Turim quatuor ordines du rabbi Jakob ben Ascher, la *Synagoga judaica* de Johann Buxtorf. Les juges échafaudèrent sur ces éléments le complot de magie[1]. Il fallait que Montalto eût été magicien! On questionna un Aragonais, Alonzo Lopez, « ancien agent et négociant les affaires des Morisques » et qui avait été intime avec lui. Lopez répondit que si Montalto était magicien il n'en avait rien su, « ledit Montalto ayant été si secret qu'il ne parloit que fort particulièrement et ne faisoit paroître aucune de ses actions à qui que ce fût! » Un autre médecin aragonais, Charles Garcia, avoua assez confusément que Montalto avait recherché des magiciens habiles, qu'il lui avait demandé, à lui Garcia, s'il n'en connaissait pas et que quelque temps après, le rencontrant rue Dauphine, Montalto lui avait dit avoir trouvé son affaire dans un certain Alonzo Lopez, More de nation. En réalité, aux yeux de la domesticité de Léonora, le juif portugais était « grand magicien parce qu'il se servoit de caractères en lettres hébraïques, qu'il faisoit des choses extraordinaires,

1. Les deux livres en question venaient de paraître : la *Synagoga judaica* à Hanovre chez G. Antonius et l'*Arbaah Turim* également à Hanovre, 1610; il s'agissait donc de nouveautés et Montalto avait voulu savoir ce qu'ils contenaient (cf. B. Legrain, *Décade*, p. 405). Philippe Daquin s'appelait de son nom israélite Mardochée Cresque et avait été baptisé à Avignon vers 1612. Né à Carpentras, ayant fait ses études en Piémont, il revint se marier dans sa ville natale et c'est à cette époque qu'il se convertit, puis gagna Paris où il fut attaché à l'évêque de Comminges et alla étudier avec M. Gaulmin (sa déposition, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 62 v°; sur M. Gaulmin, voir notre livre *Au temps de Louis XIII*, chap. III).

admirables, et qu'il usoit de l'astrologie judiciaire pour prédire l'avenir ». Ce n'étaient là que des on dit. Lorsqu'on l'interrogea, Léonora nia que son médecin lui eût jamais parlé de magie. Peut-être Concini n'était-il pas si éloigné de croire que les études qu'entreprenait Montalto dans les livres hébreux devaient fatalement le conduire à demander à la Kabbale les moyens magiques de guérir le mal de Léonora, car, le savant médecin mort, il proposa à Daquin de continuer avec lui la lecture des textes hébraïques afin de trouver le remède nécessaire à la marquise, ajoutant « qu'il savoit fort bien que les juifs, par vertu de cette science que l'on appeloit Kabbale, ou magie, pouvoient guérir les malades et avoient puissance d'apaiser les fureurs du démon qui travaille et tourmente un homme ». Daquin était hésitant. Un jour qu'une violente crise tordait Léonora, à la renverse sur sa chaise, Concini s'essaya. Il pria Daquin de lire tout haut des psaumes en hébreu, puis croyant s'apercevoir que sa femme montrait du doigt un objet dans la ruelle du lit, il alla prendre le crucifix qui était sur les courtines, ainsi que le vase de nuit placé sous le châlit et les transporta dans la chambre à côté. Cela fait, il fit laver les mains à Daquin, qui n'y comprenait rien, et lui donna à lire un morceau de parchemin laissé par Montalto et sur lequel il y avait des caractères hébreux : Daquin ne déchiffra pas. En attendant,

Léonora n'éprouvait aucune amélioration. Le juif, inquiet de la tournure que prenait la scène, pria Concini de le dispenser de continuer, reçut dix pistoles pour la peine et s'en alla, résolu à ne pas recommencer[1].

En somme tous ces détails ne signifiaient pas grand'chose. Les juges en seront réduits à se rabattre sur des histoires un peu fantastiques rapportées par des témoins pleins d'imagination. L'un d'eux, Louis Dubois — qui prit part en 1616 au pillage de la maison de la rue de Tournon, — assurera avoir vu dans une galerie située au haut de l'hôtel des Concini et toute garnie d'armoires, une bière, en bois doré, recouverte d'un drap de velours noir, la partie supérieure de la bière fermée par une plaque de verre sur laquelle était étendu un linge grand comme un mouchoir, et, tout autour, quatre chandeliers de bois doré portant des cierges blancs. Il avait regardé à travers la plaque et aperçu un homme couché tout

1. Daquin conte lui-même la scène dont il fut témoin et acteur (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 68 r°). Les magistrats ont été très préoccupés d'établir que Léonora avait pratiqué la magie, principalement grâce à Montalto ; ils multiplient les questions à ce sujet (*Ibid.*, fol. 389 r°). Ils firent avouer à Desdiguières que Montalto avait gâté l'esprit de la maréchale et lui avait fait abandonner les pratiques religieuses (*Ibid.*, fol. 59 r°) ; à Alonzo Lopez, que, à l'instigation de Montalto. Léonora avait protégé les juifs et délivré ceux d'entre eux qui étaient en prison (fol. 387 v°). Le public confondait juifs et magiciens ; il en voudra à Léonora d'avoir protégé les premiers et par suite les seconds (*Remontrances faites au roi en 1615 par le Parlement après la clôture des Etats*, p. 239, dans Fl. Rapinc, *Recueil de tout ce qui s'est fait en l'Assemblée générale des États en 1614* ; — Voir aussi : *Histoire épouvantable de deux magiciens*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, I, 31).

de son long, les jambes l'une sur l'autre, la barbe et les cheveux noirs : « ne sait si ce qu'il voyoit étoit cire, chair ou autre matière ». La galerie en question étant fermée par trois grandes barres de fer, Dubois était entré dans la pièce « par une fenêtre, à l'aide d'une gouttière qui est près de la tuile[1] ». — On trouvera dans le logis de Léonora : des parchemins portant des caractères ronds, autour de lettres hébraïques; des boulettes de cire « de la grosseur d'une grosse teste d'épingle »; « une petite boîte de sapin en forme de losange, dans laquelle il y avoit trois rondeaux de velours à fond brodé d'argent et un autre en forme de cœur », lesquels, ayant été ouverts, offriront aux yeux étonnés des magistrats « des morceaux d'Agnus Dei, des feuilles d'olivier, de palme, un morceau d'encens, un morceau de crêpe ». En vain André de Lizza s'efforcera d'expliquer qu'en Italie on porte des feuilles d'olivier et de palmier bénites, avec des Agnus Dei, pour se garantir

1. L'histoire contée par Louis Dubois est un peu extraordinaire (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 145 v°). Un sergent du For l'Évêque, Melon Charton, déposa qu'il avait trouvé dans la cour de l'hôtel de la rue de Tournon des livres « avec caractères incompréhensibles, des figures en triangle! » (fol. 147 v°). « Les peintres qui doroient le département de la roine au chasteau du Louvre ont vu la respondante avec sept ou huit petites chandelles qui se croisoient l'une l'autre, se pourmener en barbotant par les chambres » (fol. 229 r°). Questionnée à ce sujet, Léonora répond « qu'il eût fallu qu'elle eût esté folle »! — Les juges seront intrigués de savoir pourquoi la maréchale « fait difficulté de manger des viandes lardées » et Léonora devra protester « qu'elle mange de tout » (fol. 228 r°).

du tonnerre; on n'écoutera pas son explication. En réalité Léonora n'a jamais fait de sorcellerie. Le médecin Alvarez, qui l'avait bien connue, l'affirmait énergiquement; Léonora niait avec indignation les accusations ridicules articulées contre elle « disant : s'il estoit possible qu'on inventât tant de méchancetés! » répétant : « que Dieu la punît, si elle savoit ce que c'étoit que ces histoires de boulettes de cire »; « qu'elle voudroit plutôt mourir que de voir une telle chose que cette affaire de cercueil! » Malgré l'animosité violente qu'elle avait provoquée, le public ne fut pas dupe du prétexte de magie invoqué : « on n'a jamais cru qu'elle fût sorcière, dit Bassompierre, et n'y en a eu aucune apparence[1]! »

Ce sont les prévarications, les concussions, et les abus de son pouvoir occulte qui, au fond, ont causé en 1617 la condamnation de l'amie de Marie de Médicis. Si les juges ne dirent pas trop ouvertement leurs véritables raisons et mirent même quelque réserve prudente dans leurs interrogatoires, c'est que derrière l'amie de la reine ils atteignaient plus haut et plus loin. Nous verrons bientôt pourquoi.

1. Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, p. 287. Léonora protesta énergiquement qu'elle ne pensait « avoir fait action en France par laquelle on eût opinion », qu'elle eût pratiqué la magie et que Marie de Médicis « ne l'eut tant souffert près d'elle si elle eût esté meschante comme on le dit » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 228 v°). Sur le sentiment public concernant les magiciens, voir *le Miroir des Alchimistes* (s. l.), 1609, in-12.

CHAPITRE VII

ARTS ET ARTISTES

Marie de Médicis a aimé les œuvres d'art plutôt par esprit de magnificence que par goût d'amateur délicat. — Ses commandes. — Elle n'a exercé aucune influence sur les artistes de son temps. — Sa passion pour les joyaux; ses joailliers préférés; elle se ruine en achats de diamants; parures variées et élégantes qu'elle fait faire. — Les œuvres d'orfèvrerie exécutées pour elle; son orfèvre Nicolas Roger. — Relations avec les architectes. — Son principal architecte Salomon de Brosse; elle le fait travailler au château de Montceaux et lui fait construire le Luxembourg. — Le palais du Luxembourg, œuvre purement française. — Relations avec les peintres; abondance de tableaux et de portraits commandés par Marie de Médicis. — Les peintres de la reine; François Porbus: nombreux portraits des enfants. — Les tapisseries; Marie de Médicis fait une pension à Decomans et la Planche; le tapissier de la reine, Antoine Mesnillet, chargé d'aller lui rechercher au loin des tentures de prix. — Les sculpteurs; Marie fait travailler Pierre de Franqueville et commande pour le Pont-Neuf la statue d'Henri IV. — Histoire de cette statue d'après la correspondance de la reine. — Protection accordée par Marie de Médicis à divers artistes; les « gens de métiers »; pensions à des jeunes gens allant en Italie.

Élevée dans le goût des arts au milieu des richesses dont son père avait rempli le Pitti, Marie de Médicis aima les belles choses. Elle ne fut jamais une artiste proprement dite. Elle n'a jamais rien laissé qui puisse la faire comparer à des amateurs

éminents rapprochés comme elle du trône ou placés sur le trône même. Un peu épaisse de nature et sans finesse intellectuelle, elle a manifesté pour les arts ce goût très large de princesse aimant la magnificence et s'entourant sans compter d'objets confusément riches, plutôt que l'attrait délicat d'une femme distinguée qui choisit. Elle s'est montrée héritière des Médicis en conservant d'eux le désir de paraître mécène, de bâtir, de faire travailler les artistes; mais de goût vraiment personnel elle n'en a eu que pour les pierreries, lesquelles durant son enfance elle avait appris à discerner avec science. Le désir de témoigner dans les cadeaux qu'elle faisait ce qu'elle appelait « notre grandeur et libéralité » a contribué également à multiplier les commandes qu'elle adressait aux artistes. Avoir autour d'elle des œuvres de toutes sortes, tableaux, statuettes, tapisseries, tentures de soie, pièces d'argent, aiguières; dans ses coffres quantité de diamants; puis distribuer aux principales dames de sa maison, à ses amies, à ses connaissances proches ou lointaines, aux étrangers de passage à Paris, aux princes et princesses d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, d'infinis objets analogues à ceux qu'elle avait accumulés au Louvre, telle fut la double raison qui donna naissance à ses relations avec les artistes de son temps.

Elle n'a exercé aucune influence sur eux; l'art du XVIIe siècle ne lui doit rien. Trop peu douée pour

imprimer une direction, elle a été la femme riche qui commande et paie ce qu'on lui donne. Une seule fois elle a songé à dicter l'imitation d'un genre : ce fut lorsqu'elle émit l'intention d'avoir dans le Luxembourg un monument inspiré du palais Pitti de Florence qu'elle aimait tant. L'architecte ne tint pas compte de ses idées et construisit un édifice français [1].

Il serait difficile de trouver reine de France qui ait apporté une passion aussi ardente que Marie de Médicis pour tout ce qui était joaillerie et orfèvrerie. Assurément le goût en était répandu dans les cours de l'Europe à ce moment, et Marie avait été à bonne école à Florence où les portraits de sa famille ruisselants de perles et de diamants attestent encore la mode prédominante du jour. A une réception de 1612 au Louvre, le rédacteur du *Mercure françois* notait que la reine Marguerite de Navarre et la comtesse de Soissons étaient « si couvertes de pierreries, qu'on ne pouvoit presque pas discerner l'étoffe sur laquelle elles estoient ». D'autre part l'achat de pierres précieuses constituait alors une manière de placement de capitaux. En cas d'aventure fortuite, de fuite obligatoire précipitée, — et l'événement est

1. L'art du début du XVIIe siècle, très varié et original, marqué par « la diversité des genres et des aptitudes », ne comporte pas d'ailleurs d'unité de doctrine (voir les considérations d'H. Lemonnier, *l'Art français au temps de Richelieu*, Paris, Hachette, 1893, in-12, p. 199 et suiv.).

fréquent à ces époques de trouble, — il était plus aisé d'emporter dans quelque coffret une somme considérable sous forme de collier de diamants, que d'entasser et de compter de lourds écus encombrants. Marie de Médicis a passé la mesure et des précautions et des nécessités princières[1].

Il serait aisé de reconstituer la liste des principaux orfèvres-joailliers du Pont-aux-Changeurs de ce moment rien qu'avec les quittances, les comptes et les ordres échangés entre la reine et eux : Louis de la Haye, « à l'enseigne du *Moulinet* », François Dujardin, Pierre Courtois, Jean Subtil, ouvrier particulièrement habile et heureux, Mathieu Lescot, Claude Bourdon, Claude Couturier Jean Chancel, Nicolas Chrestien, Paul Louvigny, Paris Turquet, Claude de Cambrai, Martin Bachelier... La plupart, au temps de la foire de Saint-Germain, s'installaient au faubourg, et c'était la brillante saison pour la vente, la reine achetant beaucoup pour elle, pour ses amies et mettant en loterie des objets d'art dispendieux. Elle ne se bornait pas aux boutiquiers du Pont-aux-Changeurs; elle s'adressait encore à Corneille

1. *Mercure françois*, 1612, p. 471; Bassompierre, *Mém.*, II, 87; Germain Bapst, *Du rôle économique des joyaux dans la politique et la vie privée pendant la seconde partie du XVIe siècle*. Paris, A. Picard, 1887, in-8°. Au baptême du dauphin, en 1606, à Fontainebleau, Marie de Médicis portait, paraît-il, une robe « estoffée de trente-deux mille perles et de trois mille diamants » (Procès verbal de la cérémonie, Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 225 r°). Ces chiffres sont bien élevés!

Roger, joaillier de la rue Saint-Honoré, à François le Prestre, qui vendait à la galerie du Palais; et apprenant même qu'il y avait à Châtellerault certain adroit orfèvre du nom de Luc Roiset, elle l'attachait à sa maison par un titre honorifique[1]. Les Français enfin ne lui suffisant pas, elle entre en relations avec des marchands de tous les pays, parce qu'elle veut avoir les plus beaux diamants qui pourront se trouver à vendre sur un point quelconque de l'Europe : le Flamand Hélie Fruit, à qui vont les plus fortes commandes; puis les Allemands Georges Langraf, Jean Pitten, Gilbert Hessing, Hottman, l'Anglais Nicolas James, les Italiens Andréa Fioravanti et Jean Castruccio, lequel demeure à Prague. Les uns et les autres ont d'ailleurs correspondants ou boutiques à Paris. Enfin, non contente d'aller

1. Th. Platter a décrit le Pont-aux-Changeurs du temps et les boutiques des orfèvres joailliers qui s'y trouvaient (Th. Platter, *Description de Paris*, 1599; dans : *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, XXIII, 1896, p. 207). Paris comptait à la fin du XVIe siècle 300 orfèvres, dont 184 dans une seule rue (F.-G d'Ierni, *Paris en 1596*, dans : *Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1885, p. 166). Henri IV avait complété en mai 1599 les statuts de la corporation (Lettres patentes, Bibl. nat., Actes royaux, F. 23 610 [560]). Quelques-uns des artistes que nous citons ont fait déjà l'objet de quelques recherches, par exemple Louis de la Haye (F. Mazerolle, dans *Arch. hist. et litt.*, 1891; cf. N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, II, 108, 559); François Dujardin, qui était le fils d'un orfèvre de Charles IX et d'Henri III (Bibl. nat., Cabinet des titres, 1570, n° 101; *Nouv. arch. de l'art français*, 1879, p. 224). Pierre Courtet ou Courtois qui avait une boutique dont l'enseigne portait : *Aux trois rois*, fut chargé en 1604 de faire l'inventaire des pierreries du Louvre (Bibl. nat., Pièces originales 2 526, n° 29) et mourut vers 1611 (*Arch. de l'art français*, V, 189; voir aussi : *Nouv. Arch. de l'art français*, 1888, p. 225).

quotidiennement examiner les nouveautés ou de recevoir dans ses appartements les marchands qui lui apportent leurs créations, elle a près d'elle, à demeure, avec la qualité de valet de chambre, un des plus habiles orfèvres-joailliers du temps, Nicolas Roger, qui travaille pour elle sans discontinuer, entretient les innombrables pièces qu'elle possède et garde les clefs des meubles où les objets d'art sont conservés. Homme de confiance, s'il en fut, donnant des conseils, à demi familier, Nicolas Roger se verra chargé par la reine de missions semi-politiques, et sa place dans la famille royale est telle que Louis XIII se l'attachera en 1616 comme premier valet de garde-robe en lui confiant aussi « la clef des coffres », et qu'Henriette, la future reine d'Angleterre, voudra l'avoir en qualité de son « orfèvre-joailler »[1].

Bien que sur les portraits du début du XVII[e] siècle les perles soient la pierre précieuse qui figure le plus fréquemment et avec une abondance presque excessive, il en est beaucoup moins question dans les papiers de Marie de Médicis que de diamants. Le diamant est son joyau de préférence, celui pour

1. Tallemant parle de la famille de Roger (*Historiettes*, VI, 149), ancienne famille d'orfèvres-joailliers. Nicolas, dans une circonstance importante, alla en Italie porter des lettres de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 16 r° et 87, fol. 118 v°); il succéda à Jean Delorme comme valet de garde-robe de Louis XIII (*Ibid.*, ms. fr. 7 854, fol. 214 r°), fut orfèvre-joaillier d'Henriette de 1622 à 1625 (*Ibid.*, nouv. acq. fr. 9 175, fol. 635 v°) et laissa en 1631 sa place de valet de garde-robe du roi à son fils Vincent (*Ibid.*, ms. fr. 7 854, fol. 232 v°).

lequel elle se ruine. Un jour Hélie Fruit vient lui offrir deux diamants de 21 000 livres : elle les accepte; le lendemain il en apporte quatre autres « taillés à facettes pour servir de pendeloques », à 30 300 livres; le trésorier général de la maison de la reine, M. Florent d'Argouges, fait observer que la Chambre des comptes soulèvera des difficultés au sujet de cette dépense anormale; Marie prend les diamants, signe un acte à M. d'Argouges constatant qu'elle a bien ordonné cet achat, et commandant à Messieurs des comptes de s'incliner. Il est vrai qu'un an après l'achat des premiers diamants n'était pas encore payé.

Jean Subtil vend ses diamants montés. Son ingéniosité lui fait trouver des formes diverses pour les présenter de façon élégante : il offrira à la reine trois douzaines de petits boutons d'or garnis de diamants du prix de 1 953 livres, une chaîne de diamants de 1 350 livres, un bouquet de diamants de 300 livres; il imaginera des pendants d'oreille simulant des raisins, une guirlande de fleurs émaillées à placer dans les cheveux, un bouquet de fleurs d'or émaillé, le tout piqué de diamants. Il collaborera même avec la reine et celle-ci combinant des pendants d'oreille lui fournira deux grands diamants à mettre au milieu[1].

1. Il fut dressé après la mort de Marie de Médicis tout un dossier « d'états relatifs aux achats de diamants faits par la reine » (Bibl.

Marie tient d'ailleurs à une extrême variété dans les objets qu'elle achète. A côté d'une autre paire de pendants d'oreilles de 2000 livres, montés par le joaillier Charles Godin et composés de deux grands diamants « avec plusieurs autres petits diamants à l'entour », puis une troisième paire garnie et enrichie de diamants que le joaillier Paris Turquet livre à madame de la Châtaigneraie, elle commandera « une belle boîte de portraits enrichie de diamants » et une bague portant un gros diamant pour un de ses aumôniers. Elle a deux bagues que nous connaissons : l'une est un diamant très gros enchâssé. Fioravanti, qui l'a présenté, l'estimait 18 000 livres; Marie désirant vivement l'acquérir, mais n'osant y mettre le prix, le marchand, d'un geste inattendu, et vraisemblablement calculé, lui en a fait cadeau. L'autre bague, en or, achetée en 1613 à Gilbert Hessing pour 1 050 livres, offre les portraits de Louis XIII et de l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, recouverts d'un large diamant taillé à facettes.

Les parures dont elle dispose sont d'une richesse extrême. Nous ne parlons pas de ce fameux collier de perles dont Henri IV lui a fait cadeau au moment

nat., ms. fr. 11 181). Dans la liste des cadeaux qu'Henri IV envoya à la cour d'Angleterre au moment de l'ambassade de Sully, on ne relève guère aussi que des diamants parmi les joyaux, preuve que la préférence de la princesse pour cette pierre ne lui était pas particulière (Sully, *Économies royales*, II, 169).

de son mariage et qui a coûté au roi 150 000 écus; elle a un très beau collier qui lui vient du joaillier flamand Melchior Dagières, composé de huit pendeloques en forme d'amandes, le tout en diamants de diverses grandeurs. Son bracelet d'or, garni de soixante-douze petits diamants, œuvre de François le Prestre, lui a coûté près de mille livres et un autre bracelet d'elle, fantaisie extraordinaire de femme qui ne sait pas compter, se compose d'un ovale de diamants entouré de quatre pierres de même, avec la devise, au milieu : *Titani lumina vesper*; il a coûté 360 000 livres[1]!

Marie affectionne les croix; elle en a une de 18 000 livres en or, garnie de dix grands diamants; une autre, plus modeste, ornée de deux cents cinquante diamants en roses, qui lui vient de Corneille Roger, l'orfèvre de la rue Saint-Honoré.

1. Henri IV donna pas mal de bijoux à Marie de Médicis au moment de son mariage (Amb. vénitiens, Bibl. nat., ms. italien 1 749, fol. 59 v°). Il fit venir, de plus, en 1602 à Paris les joyaux de la couronne de Navarre rangés dans des coffrets portant les noms de Abraham, Jacob, Esaü, Job, Aaron, etc. (G.-B. de Lagrèze, *Henri IV, sa vie privée*, p. 108). Quant au collier de perles d'Henri IV, « le grand carquan », dont parlent Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, éd. Michaud, XII, 124), Godefroy (*Cérémonial françois*, 1649, in-fol. II, 52), S. Dupleix (*Hist. de Henry le Grand*, 1632, p. 430), il fut donné à Lyon par M. de Roquelaure de la part du roi (P. Matthieu, *l'Entrée de Marie de Médicis en la ville de Lyon*, 1601, p. 27). Le bracelet de 360 000 livres fit parler le public (Malherbe, *Lettres*, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 359). Voir sur tous ces joyaux : « Lettres patentes, actes, mémoires et inventaires de bagues, joyaux et pierreries de la couronne de France », 1533-1631 (Bibl. nat., ms. fr. 7 804 et nouv. acq. fr. 7 118).

Les chapelets ne sont pas moins somptueux. Jean Subtil lui en a livré un à gros grains d'or, relevé de diamants, muni d'une petite croix d'or émaillée couverte de petits diamants, objet d'art qui est revenu à 3630 livres. Le marchand anglais James lui en a fourni un second beaucoup plus riche et coûtant plus du double en raison de la qualité supérieure des diamants.

Ce qu'elle donne est aussi brillant. Elle envoie par exemple à la princesse de Mantoue une grande « enseigne », manière de large pendeloque qu'on pose sur la poitrine, couverte de diamants, avec un rubis au centre, travail de Pierre Courtois qui revient à 14400 livres; à la princesse d'Espagne, sa fille, une chaîne d'or garnie de cent petits diamants; à un gentilhomme castillan, retournant en Espagne, une montre d'or garnie de diamants. Les montres, rehaussées de pierres précieuses, sont un bijou qu'elle aime à donner. Elle-même en a plusieurs attachées à des chaînes d'or piquées de diamants : Pierre Courtois lui en a vendu une ovale, 2100 livres, la boîte s'entend, car le mouvement vient de Blois. Blois est célèbre alors pour la confection des « montres sonnantes », et la famille royale ne se sert que là. Le maître horloger blésois qui a les faveurs de Marie de Médicis est Salomon Chesnon, lequel expédie « un mouvement d'orloge sonnante à mettre dans une boîte d'or garnie de diamants » pour 180 livres.

Avec Chesnon, Nicolas Norry, également maître horloger de Blois, a l'honneur, « en raison de sa grande expérience en son art », d'être appelé « horloger de la reine[1] ».

Marie de Médicis n'a pas recours qu'aux marchands pour se procurer des diamants. Dès qu'elle apprend que quelque particulier possède une pièce intéressante, elle n'a de cesse qu'elle n'ait obtenu la remise de la pierre rare, à quelque prix que ce soit. Le banquier Jean André Lumagne se trouve, en 1612, avoir entre les mains un magnifique diamant taillé. La reine se le fait livrer moyennant la somme de 18 000 livres. Il est vrai que ledit banquier devra attendre deux ans pour être péniblement payé d'un peu plus de la moitié de cette dette. Sébastien Zamet est obligé, en 1615, d'abandonner un grand diamant de 15 000 livres. Dix ans plus tôt, le même avait vendu à la reine un autre diamant contre la somme énorme de 75 900 livres. Henri IV et les gens de sa Chambre des comptes n'ayant pas voulu accepter cette folie, Marie de Médicis dut attendre d'être reine régente pour contraindre le Trésor à régler. Il y eut des cas où, pour satisfaire sa passion de diamants, elle

1. Les horlogers étaient en ce temps une curiosité de Blois. On allait les voir en traversant la ville (Héroard, *Journal*, II, 145), et on leur achetait des montres pour les offrir en souvenir (mademoiselle de Montpensier, *Mém.*, Paris, 1728, in-12, I, 29). C'est ainsi que Marie de Médicis passant par Blois en 1614 va faire sa visite et achète pour Léonora Galigaï « une orloge sonnante » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 264 v°).

en fut réduite à des expédients plus pénibles. Certain gentilhomme allemand de l'archiduc Maximilien d'Autriche, M. François de Grimberg, possédait deux beaux diamants montés en bagues que Marie voulait lui acheter et dont, après discussion, on avait fixé le prix à 28 800 livres. La reine n'avait pas le premier écu. Le gentilhomme ne paraissant pas croire à la solvabilité de la princesse, celle-ci fut contrainte « d'ordonner » à l'intendant général de sa maison, M. Barbin, et à son trésorier général, M. Florent d'Argouges, de répondre personnellement de cette somme et de signer avec elle l'engagement! Et elle était reine régente[1]!

C'est enfin un chapitre célèbre de l'histoire des joyaux de la couronne que l'affaire des diamants de M. Harlay de Sancy et surtout de celui d'entre eux dénommé encore le *Sancy*. Henri IV lui-même désirait vivement garder la fameuse pierre. Très riche en diamants remarquables et obligé, pour payer ses dettes, d'en vendre, M. de Harlay avait cherché acquéreur dans les différentes cours de l'Europe. Le roi d'Angleterre avait pris l'un des diamants pour 192 000 livres;

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 74 r°; 91, fol. 159 r° 216 r°. Il est assez piquant ensuite de voir les États généraux de 1614 demander « que toutes actions [en justice] soient déniées aux marchands qui auront vendu pierreries et orfèvreries à crédit, à quelque personne que ce soit, fors de marchand à marchand » (*Cahier général du Tiers-État*, p. 103); puis ajouter : « qu'il soit fait défense à toutes personnes, fors à celles qu'il plaira à Votre Majesté excepter par un édit, de porter perles, diamants et autres pierreries » (*Ibid.*, p. 205).

Sully, un second, moyennant 25 000 livres; Marie de Médicis, un troisième, pour 75 000 livres. Il n'y eut pas moyen de traiter pour le *Sancy*. M. de Harlay offrait des arrangements : Henri IV, très près regardant, reculait. Le diamant fameux n'entrera dans les collections de la couronne que beaucoup plus tard : ce fut une grande mortification pour Marie de Médicis[1].

A côté et après les diamants, toute la gamme des autres pierres précieuses captive, mais à un moindre degré, le goût de la reine. On rencontre dans ses achats — nous l'avons dit — très peu de perles, tout au plus deux grosses rondes payées à Fioravanti 1 200 livres en 1614, et six autres achetées à Martin Bachelier 1 800 livres. Mais le Florentin Castruccio, de Prague, fournit « trois tableaux carrés de diverses grandeurs, faits de pierres fines rapportées, à façon de diaspre de Bohême, représentant des paysages avec autres diverses figures »; Nicolas Roger monte en bague un très beau rubis de 600 livres; Jean Pitten ajuste dix émeraudes sur une croix d'or

1. M. de Harlay, qui tenait le Sancy de François d'O (certificat publié par Bourdon dans le *Bullet. hist. et phil.*, 1901, p. 30-31), a conté lui-même ces péripéties (« Discours fait par Messire Nicolas de Harlay, seigneur de Sanci, surintendant des finances et l'un des principaux ministres de Henri IV ». Bibl. nat., ms. fr. 3 445, fol. 99 v°. Cf. Villeroy, *Mém. d'Estat*, Paris, S. Thiboust, 1623, in-12, III, 252; Poirson, *Mémoires et documents nouveaux relatifs à l'Histoire de France à la fin du XVI[e] siècle*, Paris, Didier, 1868, in-8°, p. 113). — Voir aussi Sully (*Économies royales*, II, 35, 328), les *Lettres missives* (V, 403), G. Bapst (*Hist. des joyaux de la couronne*, Paris, Hachette, 1889, gr. in-8°, p. 184).

émaillée et Jean Subtil met sur un anneau d'or un remarquable saphir. Une fois, désirant se procurer ample provision de turquoises afin de faire faire des chapelets et des chaînes, Marie de Médicis écrira à l'ambassadeur de France à Constantinople, le baron de Salignac, de lui en chercher « de bruttes » dans le pays, où on dit qu'elles se trouvent facilement et à bon compte, et de lui en expédier deux ou trois livres. Elle paiera à un joaillier allemand 240 livres une pierre de jacinthe taillée. Quant à l'agate, très employée à cette époque et au XVIe siècle, elle la fait travailler soit pour avoir des vases d'agate garnis d'or, soit pour se faire monter par le joaillier Mathieu Lescot une chaîne de soixante et onze grains « encadenassés d'or[1] ».

L'attrait de Marie de Médicis pour les œuvres d'art d'orfèvrerie, moindre que celui qu'elle manifeste à l'égard de pièces de joaillerie, est encore très vif. La princesse est peut-être peu touchée de certaine vache d'or massif, donnée par le Béarn à la famille royale, portant des devises en vers latins et béarnais, et ayant coûté 12 000 livres. En revanche elle sait com-

1. Le Musée du Louvre possède un certain nombre d'objets du début du XVIIe siècle analogues à ceux dont nous parlons; mais, sauf un miroir de Venise et un bougeoir donnés comme ayant appartenu à Marie de Médicis, il est difficile de dire si aucun d'eux provient des collections de cette princesse (H. Barbet de Jouy, *les Gemmes et joyaux de la couronne publiés et expliqués, dessinés et gravés à l'eau-forte d'après les originaux* par Jules Jacquemart. Paris, 1865, in-fol.). Voir Paul Mantz, *Recherches sur l'hist. de l'orfèvrerie française*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1re période, IX, 15.

mander à l'orfèvre Pierre Lepoivre une statuette finement ciselée de sainte Anne, de petites boîtes d'argent élégantes; aux orfèvres Jean Chancel et Nicolas Chrétien, ses principaux fournisseurs, et qui ont boutique à la foire de Saint-Germain, une véronique d'or émaillé, un saint Jérôme également d'or émaillé, formant petit reliquaire, une aiguière d'argent ciselé, des fruitiers d'argent à jour [1]. Nicolas Roger, plus orfèvre encore que joaillier, est celui qui lui fournit le plus, c'est-à-dire celui dont les notes sont les plus multipliées et les réclamations, résultats de non-paiements, les plus fréquentes; elle lui fait exécuter des chaînes, des bagues, des reliquaires; trois cents soldats d'argent, une fois, pour les étrennes du jeune roi Louis XIII; un petit ménage d'argent, autres étrennes pour le frère de Louis XIII, le duc d'Orléans; des chandeliers d'argent en vermeil; des chenets d'argent. C'est l'artiste universel, au talent varié et délicat. Hélas! en 1612, il présente un bordereau de près de trente articles non soldés depuis longtemps et un an après, malgré plusieurs ordonnances de paiement, rien n'est encore acquitté. Bien mieux, Marie de Médicis lui emprunte de l'argent, et

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 92 r°. La vache d'or offerte par les États de Béarn à Marie de Médicis (L'Estoile, *Journal*, VIII, 1) fut donnée à l'occasion de la première grossesse de la reine. Elle était l'œuvre des orfèvres de Pau Antoine de Belleville et Roger de Gassie (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 701). Le Béarn envoya la représentation d'une vache parce que cet animal figure dans ses armes (duc de la Force, *Mém.*, I, 228).

ce ne sont pas des avances faites pour objets d'art fournis, ce sont des prêts d'écus comptants, afin de payer des dettes quelconques. L'œuvre de Nicolas Roger serait intéressante à étudier de près, s'il était possible de l'identifier, et certaine chaîne d'or très belle portant une médaille sur laquelle étaient ciselés les portraits de Marie et de Louis XIII en 1612, pesant dix marcs une once, et ayant coûté 2 835 livres, nous renseignerait particulièrement sur le genre et le talent de cet orfèvre peu connu. Mais nous n'avons rien de cet artiste[1].

Il faudrait ajouter aux achats de la reine : toute la vaisselle d'argent fournie en quantité par madame Hotmann, — vermeil pour le service personnel de la princesse; une fois, en 1615, celle-ci en reçoit une valeur de 10 700 livres, — les bibelots d'argent ciselés nombreux achetés à la foire de Saint-Germain; les fantaisies même de choses anciennes telles « qu'une médaille d'or en laquelle est d'un côté l'empreinte des roynes d'Aragon et de Castille, et une devise de l'autre »; voire certain chapelet de perles fausses montées sur or et garni de six croix d'or, acheté à Mathurine de Valois; on aura une idée de la

1. C'est lui certainement qui a le plus travaillé pour la couronne au début du XVII[e] siècle. Les chenets d'argent dont nous parlons avaient coûté 8 609 livres; ils figuraient dans le cabinet de Marie de Médicis au Louvre (voir plus haut p. 71) et passèrent de là, comme nous l'avons dit, au palais du Luxembourg (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 92 r°; Malingre, *Antiquités de Paris*, 1640, II, 401).

variété et de la richesse des goûts de Marie de Médicis à l'égard des productions des orfèvres-joailliers. Le souci qu'elle avait de faire ajouter à toute pièce ciselée pour elle des diamants, manifeste combien en définitive la joaillerie proprement dite demeure l'objet de ses préférences décidées [1].

Le début du xviie siècle et le règne de Louis XIII, en particulier, ont été marqués par une activité considérable dans l'art de l'architecture. Le supplément mis en 1639 au *Théâtre des antiquités de Paris* de 1610 de Du Breul témoigne, par la longue liste des édifices nouveaux construits, de cette activité. Marie de Médicis a contribué au mouvement architectural de son temps : en aidant d'abord nombre de communautés à édifier ; puis en bâtissant elle-même.

Elle n'a pas touché au Louvre dans lequel Henri IV avait dépensé tant d'argent. Les sept années de son règne réel, 1610-1617, ont été trop troublées pour qu'elle ait eu le loisir de s'adonner à

1. Quand Marie de Médicis voulait de l'argenterie, elle donnait fréquemment son « argent vieil » soit en déductien du prix, soit plutôt pour le transformer. Mais les marchés qu'elle fait de la sorte ne paraissent pas très avantageux, car une fois « pour changer et refaire de neuf », ainsi, un lot, madame Holmann prend à la reine 346 marcs, 3 onces de vieil argent, ne lui en rend que le poids de 316 marcs, 4 onces et réclame un prix de façon de 7 620 livres, 6 sols ! (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 106 r°). Il est nécessaire de joindre aux objets d'orfèvrerie et de joaillerie appartenant à la reine que nous venons d'indiquer tous ceux que nous avons signalés déjà au chapitre ii comme figurant dans son appartement.

une œuvre de longue haleine telle qu'eût été celle de réaliser la pensée du roi défunt en rasant l'espace compris entre le Louvre et les Tuileries et en joignant les deux palais des deux côtés de cet espace. Elle n'a même guère trouvé le temps de faire travailler activement les architectes qu'avant le crime de Ravaillac ou après le meurtre de Concini et sa propre chute du pouvoir. A peine faut-il faire exception pour quelques œuvres comme le tombeau d'Henri IV à Saint-Denis, dont elle chargea l'architecte Métezeau ; encore ce tombeau, auquel on était occupé en 1613, n'était-il pas terminé en 1618[1] !

1. Les biographes de Métezeau ne paraissent pas connaître ce détail (Ad. Berty, *les Grands architectes français de la Renaissance*, Paris, 1860, in-8°, p. 128; *Nouv. arch. de l'art français* 1872, p. 10), qui est donné par la correspondance de la reine (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 174 r° et ms. Dupuy 128, fol. 76). Le tombeau d'Henri IV qui existe encore intact se trouve dans les cryptes de Saint-Denis. En ce qui concerne le projet d'Henri IV de compléter le Louvre, projet dont Berty n'était pas sûr (*Topographie hist. du vieux Paris*, II, 97), nous en sommes rendus certains par un passage de Malherbe (*Lettres*, III, 59) et un autre de Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, éd. Michaud, p. 283; voir ce que dit A. Babeau : *Note sur les plus anciens plans d'achèvement du Louvre et de réunion de ce palais aux Tuileries*, 1895, in-8°. Extrait des *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, LIV). Henri IV avait dépensé plus de 8 millions de livres en constructions (« Jeannin à la mémoire perpétuelle d'Henri IV », ms. de la Biblioth. de Bourgogne à Bruxelles, cité par Ranke, *Hist. de France*, Paris, 1854, II, 323). Sur le mouvement architectural en France dans la première moitié du XVII[e] siècle, voir la 4[e] édition de J. du Breul (*le Théâtre des antiquités de Paris*, Paris, 1639); pour les hôtels construits de 1610 à 1660, Sauval (*Antiquités de la ville de Paris*, t. II, liv. VII) et les édifices religieux : l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*; 1[re] série : *Monuments religieux* (Paris, Plon, 1886-1890, 2 vol. in-4°); surtout Félibien (*Hist. de Paris*, II, 1255-1488). Il existe aux

Son principal titre de gloire est d'avoir attaché à sa personne l'architecte le plus éminent de l'époque, Salomon de Brosse. C'est vers la fin de 1608 que Salomon de Brosse reçut le titre « d'architecte et conducteur des bastimens du roi et de la reine ». Successeur de son oncle Jacques Androuet du Cerceau, lequel, après avoir élevé son neveu à Verneuil-sur-Oise, au milieu des plans du magnifique château du lieu, qu'il construisait en collaboration avec le père de Salomon, Jean, architecte comme lui, avait introduit le futur auteur du palais du Luxembourg dans la maison royale, Salomon était préparé par de longues traditions familiales aux grandes œuvres. Marie de Médicis lui fit bâtir en 1613 l'aqueduc d'Arcueil afin de capter les eaux de Rongis et de fournir de l'eau potable à Paris en arrêtant les inondations désastreuses de la Bièvre. Elle le chargea ensuite de travailler au château de Montceaux-en-Brie [1].

Bâti par Catherine de Médicis qui l'aimait beaucoup et en fit une demeure somptueuse, le château de Montceaux-en-Brie, œuvre du Primatice, avait été

Archives nationales (KK. 193-194) des comptes de bâtiments de Marie de Médicis pour les années 1615-1620.

1. La date de la nomination de Salomon de Brosse comme architecte de la reine est approximativement indiquée par une lettre de Marie de Médicis à M. de Verdilly (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 284 v°). On s'est déjà beaucoup occupé de cet artiste (Ch. Read, *Salomon de Brosse, l'architecte de Henri IV et de Marie de Médicis*, Nogent-le-Rotrou, 1881, in-8°: du même, *les De Brosse et les Du Cerceau*, dans *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1882, p. 148-151; J.-J. Guiffrey, *les De Brosse et les Du Cerceau*, *architectes parisiens*,

acheté par Henri IV en 1596 dans la succession de cette reine, — saisie, mise en vente, — et royalement donné par lui à Gabrielle d'Estrées. Celle-ci meubla magnifiquement sa résidence — l'inventaire du château fait après son décès l'atteste. — Gabrielle morte, Henri IV reprit le domaine moyennant indemnité aux héritiers de la marquise, enleva les meubles ; puis Marie de Médicis étant devenue reine de France et ayant mis au monde le 27 septembre 1601 le dauphin qui devait être Louis XIII, Henri IV, tout heureux, et pour la peine, lui avait fait cadeau de Montceaux. Marie trouva le monument du Primatice très beau et extrêmement à son goût. Mais malgré sse dimensions, au dire de Bassompierre, en dehors de quelques appartements royaux, il n'était pas logeable, au moins pour une suite nombreuse. La première préoccupation de la reine fut de le meubler. L'argent faisant défaut, Henri IV eut recours à des expédients ; il créa des offices de conseillers dans les parlements du royaume. Marie, qui aima dès le pre-

et la famille de Salomon de Brosse, *Ibid.*, 1882, juillet-déc.; Coüard-Luys, *Salomon de Brosse et ses enfants*, *Ibid.*, 1883, 83-95; de Marsy, dans *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne en 1881*, 159-161), et aussi des Du Cerceau (Geymuller, *les Du Cerceau*, Paris, in-4°; Alf. Barbier, *l'Hôtel Sully à Châtellerault et Charles Androuet du Cerceau*, 1594-1606. Poitiers, 1902, in-8°. Sur eux, voir Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1 468, et N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 541). L'entrepreneur de l'aqueduc d'Arcueil se nommait Jean Coin (Isambert, *Recueil*, XVI, 37). Le *Discours sur l'inondation arrivée au faubourg Saint-Marcel lez Paris par la rivière de Bièvre* (Paris, Barbote, in-8°) explique quelle était la nécessité de cet aqueduc.

mier jour Montceaux, s'appliqua à l'orner avec luxe. On la voit y installer des tapisseries auxquelles elle attache un grand prix; puis elle appela à l'œuvre architectes et maçons afin de réparer le reste de Montceaux, dès 1602[1].

Ce furent les du Cerceau, alors architectes du roi et de la reine, qui dirigèrent les travaux. Il n'est pas aisé de déterminer leur part dans les réfections, le château ayant disparu. Ils l'ont remis en état sans en modifier les lignes générales et ont construit dans le domaine. Marie de Médicis avait agrandi celui-ci, acheté une ferme de 130 arpents. Elle fit refaire la basse-cour, la capitainerie, les terrasses, creusa un grand fossé entre le château et la basse-cour, répara les remises. En 1609 Salomon de Brosse ayant pris la direction des ouvriers, édifia un jeu de paume, complément nécessaire de toute résidence princière et même seigneuriale sous Henri IV, bâtit dans la ferme de la seigneurie une grande écurie susceptible de recevoir 50 ou 60 chevaux, le chiffre des chevaux de la maison de la reine, répara la chapelle de la

1. Th. Lhuillier, *l'Ancien château royal de Montceaux-en-Brie*, Paris, Plon, 1885, in-8°. L'inventaire du château après la mort de Gabrielle d'Estrées (Arch. nat., KK. 157) a été publié par de Fréville (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1848, III, 148-171). Nous avons aussi un inventaire du château tel que l'avait installé Marie de Médicis et daté des années 1623-1624 (Arch. du minist. des Aff. étrang. France, 778). Pour le reste des indications données, voir *Lettres missives* (VIII, 806, 820), Sully (*Économies royales*, II, 35), Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, p. 116), Bassompierre (*Mém.*, I, 62).

basse-cour, et construisit une chapelle neuve au château. La reine a beaucoup dépensé à Montceaux. Le budget de 1612 prévoit 30 000 livres pour les travaux. De 1615 à 1617 elle y aurait employé une centaine de mille livres, ce qui fait une proportion annuelle équivalente. A maintes reprises, par surcroît, elle dépassa les crédits et son trésorier général dut, de ses deniers, faire des avances. Salomon de Brosse mena les affaires avec activité. Au bout d'un an, en 1610, Marie de Médicis pouvait écrire à la reine Marguerite : « Vous trouverez à Montceaux tant de changements depuis que vous n'y êtes venue que vous ne le recognoistrez plus. » Mais, vieille demeure, le château semble surtout n'avoir en somme réclamé que des réparations ; tout l'office de Brosse paraît s'être appliqué à cette occupation moins relevée, et on le voit qualifié de « sieur de Brosse, entrepreneur des bâtimens de Sa Majesté », vérifiant surtout des mémoires de charpentiers ou de couvreurs. Il est, dit Marie de Médicis dans ses papiers de comptabilité, spécialement affecté à Montceaux[1].

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91. fol. 153 v°; 93, fol. 85 r°. C'est donc par erreur que Th. Lhuillier dit que le nom de Salomon de Brosse paraît pour la première fois à Montceaux en 1615 (*op. cit.*, p. 27), et M. Palustre est plus inexact en écrivant que cet artiste n'a rien fait à Montceaux (Palustre, *la Renaissance en France*, I, 168). A la chapelle qu'il construisit de Brosse mit douze colonnes de marbre blanc qu'on acheta en Italie avec leurs bases et chapiteaux et qui furent transportées dans des caisses, par mer, à Rouen, et de Rouen à destination par la Seine, sur le bateau de « Toussaint Dieppedalle, voiturier » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 345 r°, 248 v°).

La reine venait souvent au château ; elle y résidait de longues semaines pendant lesquelles, entourée de sa petite cour, elle faisait bonne chère, jouait gros jeu, donnait comédies et ballets. Les jardins, dans lesquels elle aimait à se promener, et qu'avaient dessinés en 1595 Claude Mollet, étaient entretenus par les jardiniers Louis de Limoges, Jean Marchant, et Santi Vallerani, Italien qu'elle avait amené avec elle d'Italie et auquel elle donne un jour de quoi se marier et bâtir un moulin. Elle invitait ses amis à venir la voir. Elle s'intéressait aux palissades qu'on élevait, aux plantes qu'on cultivait et faisait venir de Florence « semences et graines », afin de les y utiliser. Elle avait une ménagerie. Ce fut sa demeure préférée de propriétaire amateur[1].

Elle songea à en avoir d'autres. Le calme de Montceaux ne lui suffisant pas, sans doute, elle eut l'idée, en 1614, « pour posséder quelque lieu un peu éloigné du bruit et tracas de Paris afin de m'y retirer lorsque les affaires le pourront permettre », d'acheter le château d'Anet. S'agissait-il d'une résidence pas-

1. C. Mollet, *Théâtre des plans et jardinages*, Paris, 1651, in-4°, p. 202. La reine avait à Montceaux un capitaine, sorte de régisseur, M. Guillaume du Bois de Condren, déjà là sous Gabrielle d'Estrées et que remplaça en 1616 Bassompierre (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 104 r° et v°). Ce capitaine dépendait du surintendant des bâtiments. Nous avons la liste du personnel qui était attaché au château (Th. Lhuillier, *op. cit.*, p. 28) et jouissait de l'exemption de la taille. Les habitants du bourg vinrent se réfugier avec leurs meubles et leurs bestiaux dans le château au moment des troubles de 1614.

sagère ou vraiment pensait-elle à quitter le pouvoir? Le château d'Anet et la baronnie d'Ivry étaient alors à vendre aux enchères : on les lui disputa ; elle demanda à mademoiselle d'Aumale qui avait sur les domaines le droit de retrait lignager, de le lui abandonner. L'affaire n'eut pas de suite.

Mais après la mort de la reine Marguerite elle acheta à Issy « la maison appelée l'Olympe, avec les parcs, jardins et autres héritages et dépendances sis au village d'Issy qui appartenoient à défunte la royne ». Ce fut pour elle un souvenir ; elle arrivait en carrosse ou à cheval, goûtait, chassait et rentrait la nuit. But d'excursion voisin facile à faire en quelques heures, le domaine coûtait peu d'entretien, 300 livres par an ; le vieux garde et concierge, déjà là du temps de Marguerite, Étienne de Bray de la Haye, assurait cet entretien, soignait les cygnes des bassins ; il ne paraît pas que la reine ait rien bâti ici et nous ignorons si les peintures qu'on voyait dans les bâtiments encore debout il y a peu d'années, avaient été commandées par elle[1].

Mais l'œuvre architecturale la plus considérable

1. Marguerite de Valois avait acheté Issy en 1606 à l'orfèvre Roger de la Haye, pour fuir Paris où il y avait la « peste » (de Saint-Poncy, *Hist. de Marguerite de Valois*, II, 493). L'achat du domaine par Marie de Médicis était effectué en mai 1615 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 89 r°). Sur l'affaire d'Anet, voir une lettre de la reine à mademoiselle d'Aumale du 23 décembre 1614 (*Ibid.*, 89, fol. 296 r°). Marie de Médicis possédait aussi à Chaillot la maison dont nous avons eu occasion de parler (*Ibid.*, 221, fol. 105 r°).

qu'elle ait entreprise, on le sait, c'est la construction du Luxembourg.

Lorsqu'elle arriva à Paris en 1601, Marie de Médicis était d'abord descendue à l'hôtel de Gondi, situé dans la partie élevée du faubourg Saint-Germain-des-Prés, quartier « fort agréable, disent les écrivains du temps, par le mélange de vastes jardins et de grands hôtels réunissant les plaisirs de la ville à ceux de la campagne ». La maison de M. de Gondi passait pour la plus belle de Paris après le Louvre et c'était là que le roi faisait loger les princes étrangers ou les ambassadeurs extraordinaires. Marie de Médicis s'y plut, elle y revint souvent se promener. Après la mort d'Henri IV le prince de Condé qui trouvait l'hôtel à son goût demanda et obtint de la régente, obligée de se concilier les grands, qu'on le lui achetât et qu'on le lui donnât. Afin de loger à l'avenir les ambassadeurs, la reine jeta alors les yeux sur une maison toute voisine, celle du duc François de Luxembourg, qui se trouvait rue de Vaugirard, en face de la rue Garancière, hôtel assez récent, du xvie siècle, et assez important. Le duc consentit à le louer. La reine vint visiter fréquemment cette demeure; l'édifice lui plut : elle l'acheta finalement pour son usage personnel en 1611 au prix de 90 000 livres. Appréciant les conditions de salubrité de l'endroit, dans un lieu aéré, élevé, elle l'utilisa pour ses enfants malades qu'elle envoyait avec leurs suites rue de

Vaugirard. Malheureusement la maison était insuffisante; il fallait louer de petites chambres insalubres dans le voisinage[1]. Est-ce pour avoir plus de place, est-ce, comme on l'a dit, parce que Marie de Médicis prévoyant la majorité de Louis XIII ou plutôt le futur mariage du prince qui allait l'obliger à céder son appartement du Louvre à la reine régnante, tint à posséder dans Paris une demeure à elle et digne d'elle?

Ce qui est certain c'est qu'elle projeta dès 1611 d'élever à la place de l'hôtel du Luxembourg

1. Sur l'insuffisance des chambres et l'insalubrité du voisinage, voir les lettres de la reine (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 204 r° et 205 v°). La notice de A. de Gisors consacrée au Luxembourg (*le Palais du Luxembourg fondé par Marie de Médicis*, Paris. 1847, gr. in-8°) est très succincte en ce qui concerne Marie de Médicis. Avant d'acheter l'hôtel de M. de Luxembourg, la reine avait projeté d'acquérir une maison place Royale pour loger les ambassadeurs (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 172 v°). La lettre par laquelle Marie de Médicis pria M. de Luxembourg de recevoir chez lui le premier ambassadeur extraordinaire est du 10 août 1610 (*Ibid.*, 88, fol. 59 v°). M. François de Luxembourg, dit de Piney, dont il est ici question avait été ambassadeur à Rome (Bibl. nat., ms. Dupuy 212). La raison pour laquelle auparavant M. de Gondi recevait les ambassadeurs dans son hôtel (Sully, *Économies royales*, II, 109; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 321 v°) était que les Gondi remplissaient de père en fils la fonction d'introducteur des ambassadeurs (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 188 v°). D'après L'Estoile (*Journal*, XI, 142) l'achat de l'hôtel de Luxembourg aurait été signé le 27 septembre 1611. L'Oratoire avait eu un instant l'idée aussi d'acquérir l'immeuble (*Perroniana*, Genève, 1669, p. 223). Bassompierre donne le chiffre de 40 000 écus, comme prix de cet hôtel (Bassompierre, *Mém.*, I, 284); ce chiffre est porté par d'autres à 80 000 (A. Gussoni et A. Nani, dans Barozzi, *Relazioni*, II, I, 482). Marie de Médicis nomma un garde à sa nouvelle maison, M. de Sancerre (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 40 r°); elle y eut une basse-cour populeuse (*Ibid.*, 92, fol. 106 v°), une glacière (fol. 46 r°).

une vaste construction, et en même temps, ou pour retrouver ses souvenirs d'enfance, ou parce que le plan et les dimensions des pièces au Pitti lui avaient particulièrement plu, elle conçut le dessein de faire reproduire au faubourg Saint-Germain-des-Prés le palais de Florence. Elle écrivit à la grande-duchesse de Toscane, sa tante, de lui envoyer « le plan en son entier avec les élévations et perspectives » du monument florentin, et d'impatience fit même partir l'architecte du roi Clément Métezeau, alors âgé de trente ans, pour relever lui-même « les desseings du palais de Pitti[1] ».

En attendant, elle acheta des terrains autour de son hôtel du Luxembourg : — la maison de Champrenart, au bout de la rue de Tournon, celle sur l'emplacement de laquelle a été effectivement édifié le « palais de la reine-mère » ; la maison portant pour enseigne « A la ville de Bresse » ; une ferme appartenant à l'hôtel de Dieu de Paris, qui coûta 50 000 livres ; différentes terres ; — elle fit dessiner le plan des jardins par Nicolas Descamps, qu'elle nomma « jardinier ordinaire des jardins et parterres de ma maison et hôtel du Luxembourg » ; elle envoya partout chercher, pour

1. La lettre de Marie de Médicis à la grande-duchesse de Toscane est du 6 octobre 1611 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 88, fol. 228 v°, donnée par Paulin Paris dans Tallemant, *Historiettes*, II, 85). L'ambassadeur florentin Matteo Botti prévint Vinta des intentions de la reine (Palustre, *la Renaissance en France*, I, 86). L'envoi de Métezeau est du 14 octobre (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol.234).

constituer ses allées et quinconces, des ormes, des ypreaux, à Doullens, à Orléans, à Clermont[1].

Il fallut quatre ans pour achever les plans. La question d'argent surtout retarda. On a répété longtemps que l'auteur du Luxembourg a été Jacques de Brosse; ce fut Salomon de Brosse, l'architecte de la reine depuis 1608, qui entreprit le monument sur un traité formel conclu entre Marie de Médicis et lui. On a dit encore et on redit que Salomon de Brosse a imaginé le palais du Luxembourg en s'inspirant du palais Pitti. Nous venons de voir ce qui donna naissance à cette opinion, l'intention première, en effet, de Marie de Médicis de voir reproduire à Paris le monument de Florence. En réalité, l'architecte ne tint aucun compte du plan rapporté par Métezeau, ni des idées de la souveraine. On ne trouve rien du Pitti dans le Luxembourg. Mais si l'on compare les vues du château de Verneuil avec celles du Luxembourg, on est frappé de la similitude des deux monuments. Salomon de Brosse s'est inspiré de l'édifice

1. La question des achats de terrains a été traitée par Ad. Berty (*Topographie hist. du vieux Paris, faubourg Saint-Germain*, p. 287). Nous ajoutons ce que nous donnent nos comptes (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 14 r°; 89, fol. 42 v°; 93, fol. 136 r°; 95, fol. 1 r°; 94, fol. 67 r°; 93, fol. 136 v°). Ces achats ne se firent pas tous aisément (« Remontrances des Chartreux à la reine-mère Marie de Médicis sur les terres qu'elle veut prendre pour accroître les jardins du Luxembourg. » Bibl. nat., ms. Clairambault 565, fol. 94). La nomination de Nicolas Descamps est du 6 avril 1612 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 91, fol. 31 r°). Sur les plantations, voir *Ibid.*, 89, fol. 101 v°; 113 r°; 92, fol. 45 r°; Richelieu, *Mém.*, I, 63.

construit par son oncle Androuet du Cerceau, édifice auquel son père avait travaillé et que lui-même tout enfant avait eu constamment sous les yeux, lorsqu'il vivait à Verneuil. Verneuil est une œuvre française. Le Luxembourg est une œuvre française. Tous les détails où l'on croit voir l'imitation de l'Italie, la coupole, le bossage, étaient couramment employés en France au XVIe siècle. Bon architecte et habile praticien, Salomon de Brosse n'a été qu'un continuateur, du reste, non exempt de défauts, des artistes français qui l'ont précédé [1].

Les plans du Luxembourg terminés, Pierre Le Muet ayant exécuté « le modèle et relief des bastimens », Marie de Médicis posa la première pierre du palais le 2 avril 1615, puis les travaux commencèrent sous les ordres des maçons Gamard et Biterne, du charpentier Scellier, du couvreur Regnauld. Le sculpteur Guillaume Berthelot s'occupa de faire les statues prévues pour les façades [2].

1. Nous avons des raisons de croire que Métezeau rapporta de Florence un plan imitant le Pitti, mais auquel fut préféré le projet de Brosse (voir Berty, *les Architectes français de la Renaissance*, p. 128). Il paraît que de Brosse, sur l'invitation de Marie de Médicis, serait allé étudier l'hôtel de Rambouillet (Tallemant, II, 487). Nous ne faisons qu'indiquer ici quelques idées qu'on trouvera plus développées et mieux expliquées dans l'article publié par nous, sous le titre de : *Marie de Médicis et le palais du Luxembourg*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1905, t. XVII, mars, p. 217-232.

2. Pierre Le Muet, « architecte du roi », reçut 300 livres pour le travail (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 110 r° : voir sur cet artiste : *Nouv. Arch. de l'art français*, 1872, p. 14). En posant la première pierre du monument (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert,

En raison des troubles politiques, surtout du défaut d'argent, les travaux furent poursuivis avec une certaine lenteur. La *Topographie historique du vieux Paris* dit que le Luxembourg était presque achevé en 1620. Le procès-verbal « des visites et mesures des ouvrages du palais du Luxembourg commencé le 26 juin 1623 en vertu d'une ordonnance rendue entre le procureur général de la reine-mère et l'architecte entrepreneur des bastimens dudit palais, Salomon Brosse », montre qu'au contraire, à cette date, « le grand corps de logis » qui était couvert n'avait que ses quatre murs, une des ailes n'était pas commencée et le total des dépenses s'élevait déjà à 700 130 livres, 6 sols, 6 deniers. Marie de Médicis s'occupera de continuer et d'achever le monument plus tard[1].

92, fol. 89 r°), Marie de Médicis mit trois médailles du graveur Régnier dans les fondations (*Ibid.*, 92, fol. 94 r°; cf. A. Blanchet, *Médailles de Marie de Médicis et de Henri IV*, Paris, C. Rollin, 1905, in-8°, p. 3-6). Salomon de Brosse qui habitait auparavant rue des Vieux-Augustins (*Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1882, p. 106) vint habiter rue de Vaugirard (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1883, p. 87). On employa pour bâtir le Luxembourg des matériaux provenant de la chapelle des Valois à Saint-Denis (Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, Paris, 1706, in-fol., p. 442). Pour les travaux du sculpteur Berthelot, voir : Bibl. de l'Arsenal, ms. 5 995, fol. 270 v°.

1. C'est sans doute d'après Piganiol de la Force (*Description de Paris*, 1765, in-8°, VII, 162) que la *Topographie historique* (p. 297) croit le Luxembourg achevé en 1620; Saint-Simon dit qu'il ne le fut qu'en 1630 (*Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 168). Le procès-verbal dont nous parlons ici est un volumineux manuscrit de près de 700 pages (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5 995). Il donne le détail aussi précis que possible de l'état de la construction : on posait à peine les croisées et toutes n'étaient pas encore en place. Il n'y est pas question des intérieurs. Le monument faisait déjà

Dans les relations de la reine avec les peintres, l'idée d'art pour elle-même, telle que nous la concevons aujourd'hui, fait un peu défaut. Ce que la princesse désire c'est un tableau qu'elle puisse décemment donner : si c'est un portrait il faut qu'il soit ressemblant; si c'est une scène de genre, sujet religieux pour les couvents et les chapelles, qu'il soit convenable. Parfois, rarement, s'avise-t-elle de vouloir que le tableau soit « très beau et bien fait », d'ailleurs, d'une façon vague. Elle s'est cependant piquée de s'adresser aux meilleurs artistes du temps.

Jacob Bunel, le « peintre valet de chambre » du roi, qui a travaillé à la petite galerie — notre galerie d'Apollon — et qui compte parmi les plus en vogue du moment, lui peint, en 1612, d'après sa commande, « un grand tableau sur toile » représentant l'Annonciation, « aussi grand que le naturel, contenant huit pieds de haut sur six pieds de large, avec un ciel ouvert d'où sort le Saint-Esprit en forme de colombe et de nuages, sur lesquels il y a quantité de petits anges », tableau estimé 600 livres par M. Donon, contrôleur général des bâtiments du roi et qui est donné au couvent des Capucins de Paris[1].

grand effet sur les contemporains (*la Chasse au vieil grognard*, 1622, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, III, 33).

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 36 r°. Bunel était déjà peintre d'Henri IV du temps où celui-ci était roi de Navarre. On lui avait fait faire les portraits du cardinal d'Armagnac, de Vaudoré, de Saint-Gelais (Arch. des Basses-Pyrénées, A. 2910). Nous avons vu plus haut (p. 351) que Concini avait commandé à cet

A part Bunel, Marie de Médicis utilise peu les « peintres ordinaires du roi », tels que Marin le Bourgeois et Ambroise Dubois, l'auteur des peintures de la chambre ovale de Fontainebleau, qualifié cependant de « premier peintre de la reine » en 1606. Elle a ses artistes à elle, qu'elle met dans sa maison avec un titre et des appointements : Claude Bourcier, Jacques Berthelot, François Pulinat, Louis Beaubrun, lequel appartient à toute cette dynastie qui commence avec Mathieu et Claude Beaubrun, déjà attachés à la suite d'Henri III, en 1589, en qualité de valets de chambre, et se continuera sous Louis XIII et Louis XIV par Henri et Charles Beaubrun. Elle donne à Pierre Courtois le titre de « peintre émailleur ordinaire » de la reine, puis de valet de chambre aux gages de dix livres. Elle va chercher des étrangers, tels que David Baudringhien, « hollandois de nation », — dont elle a « reconnu par les ouvrages de peinture que David a fait par son commandement et pour son service, la grande expérience en cet art », — elle les nomme ses « peintres ordinaires »; elle emploie enfin des peintres anglais, comme Pierre Olivier, entre autres pour sept portraits, en 1611, qu'elle paie 45 livres pièce[1].

artiste une duplique du portrait, exécuté par lui, d'Henri IV pour la petite galerie du Louvre (Sauval, *Antiquités de Paris*, 1724, II, 37). Ces détails ne paraissent pas connus du dernier biographe de Bunel (Paul Lafond, *François et Jacob Bunel, peintres de Henri IV*, Paris, Plon, 1898, in-8°).

1. Voir sur Marin le Bourgeois : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5 400;

Ce sont des portraits, en effet, qu'elle commande de préférence. Le portrait est une mode à cette date. On en échange presque annuellement entre cours, surtout avec les cours d'Angleterre et les maisons princières d'Italie. En 1603, le portrait de Marie de Médicis est envoyé à Londres; en 1604, un autre est confié aux soins de l'ambassadeur, M. de Beaumont; en 1605, la reine d'Angleterre fait cadeau du sien et Marie répond que pour remercier elle donnera prochainement un nouveau portrait d'elle avec ceux de son mari et de ses enfants quand ils seront terminés. Généralement la famille entière est envoyée ensemble. Tableaux figurant les personnages en pied ou en buste, simples miniatures, toutes les variétés se rencontrent. En 1606, Concini faisant un voyage en Italie emporte une boîte dans laquelle, écrit Marie de Médicis à une cousine, « sont nos portraits

les documents ensuite publiés par B. Fillon (*Nouv. arch. de l'art français*, 1876, p. 141-146), et de Laborde (*la Renaissance des arts à la Cour de France*, Paris, 1850, I, 248 et suiv.); sur Dubois, le P. Dan (*Trésor des merveilles de Fontainebleau*, Paris, 1642, in-fol., p. 144). A côté de Mathieu et de Claude Beaubrun, valets de chambre d'Henri III (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 165 v°), on trouve un Charles Beaubrun qui cesse de porter ce titre en 1595 (*Ibid.*, fol. 198 v°). Louis Beaubrun a été nommé peintre ordinaire de Marie de Médicis en 1618 (*Archives de l'art français*, 1853, p. 169). Henri et Charles, qui sont cousins, appartiennent autant au règne de Louis XIV qu'à celui de Louis XIII (Guillet de Saint-Georges, *Henri et Charles de Beaubrun*, dans : *Mém. inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Acad. royale de peinture*, Paris, 1854, in-8°, I, 137-146. — *Amboise, la ville et le canton*, Tours, 1897, in-4°, p. 524; A. Gaillard, *Amboise, arts et belles-lettres du XVe siècle jusqu'à nos jours*. Tours, imp. de A. Arrault, 1904, gr. in-8°, p. 34. Les Beaubrun sont Tourangeaux).

que je vous envoie afin de vous en rafraîchir la mémoire ».

On pourrait dresser une liste assez longue de portraits de Marie de Médicis. Peu de reines ont plus fréquemment posé devant des peintres et il y a peu de peintres de mérite du temps qui ne se soient essayés à cette tâche. Un des plus remarquables, François Porbus, dont les œuvres si précises et si soignées fournissent pour l'iconographie des documents de premier choix, n'a malheureusement travaillé pour la reine, sauf pendant un court passage à Paris en 1606, qu'à une époque où les embarras financiers et politiques commençaient à restreindre chez Marie de Médicis la passion des portraits, multipliés jusqu'en 1610. Avec le très beau portrait fait ainsi en 1606 lorsque Porbus vint de Mantoue, où il était peintre du duc, accompagnant la duchesse au moment du baptême du dauphin, les comptes ne fournissent la date que d'un petit nombre de tableaux de cet artiste la représentant. Le 31 décembre 1616, il reçoit 1 635 livres pour six portraits dont quatre de la reine-mère. Le 17 décembre 1617, Marie de Médicis ordonne de payer 1 500 livres « à François Porbus, peintre entretenu par le roy, notre très honoré sieur et fils, pour trois portraits de notre personne, l'un en grand, pour envoyer à notre très chère fille la princesse d'Espagne, et un petit à mettre dans une boeste [1] ».

1. *Nouv. Arch. de l'art français*, 1882, p. 14. — Bibl. nat., Cinq-

Nombreux sont les portraits qu'elle a fait faire de ses enfants. Elle a voulu avoir à peu près chaque année et plusieurs fois par année les images des petits princes et princesses élevés dans le château de Saint Germain, sous toutes les formes connues : peintures à l'huile, pastels, crayons ; statuettes en cire, en bronze, en poterie ; médailles.

Le dauphin a été naturellement sous ce rapport un objet de prédilection ; la famille royale envoyait son image partout. De 1602 jusqu'à 1611, par exemple, on relève les noms d'une dizaine d'artistes qui ont été employés à ce travail. Le 16 janvier 1602, — l'enfant est âgé de trois mois et demi, — Marie de Médicis charge Charles Decourt, « peintre du roi », de « tirer un crayon » de lui, afin de l'envoyer à Florence à la grande-duchesse. Un mois après, un peintre flamand — on ignore son nom — recommence ; puis un mois plus tard, le 27 mars, François Quesnel, le célèbre artiste dont nous avons gardé d'admirables dessins, reçoit la mission de « tirer le dauphin tout de son long », pour le duc de Mantoue. Charles Decourt reprend ses crayons le 25 juillet, et enfin le 7 novembre l'expérience est renouvelée par un artiste

Cents Colbert 92, fol. 162 v°; 94, fol. 146 v° (voir de Boislisle, *Nouv. arch. de l'art français*, 1879, p. 94). Porbus vint s'installer définitivement à Paris vers 1610 et y demeura douze ans (A. Baschet, *François Porbus*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1868, t. XXV, p. 294; voir aussi Le Chevallier Chevignard, *Sur quelques portraits de Henri IV*, *Ibid.*, 2e période, VI, 367). Il fut naturalisé Français en 1618 (*Nouv. Arch. de l'art français*, 1873, p. 233).

que l'on ne connaît pas. En une année Marie de Médicis a fait faire ainsi cinq fois le portrait de son fils [1]. Pour être moins fréquentes, les occasions se répètent les années suivantes. Dans les lettres qu'elle écrit en expédiant toiles ou dessins, la reine prête peu d'attention à l'artiste; son jugement sur l'œuvre est court : « Encore qu'il me semble, écrit-elle à la duchesse de Mantoue d'un tableau, que le peintre a fait le visage un peu grossi et bouffi et qu'il (le dauphin) est plus beau que ne l'est ledit portrait, je ne laisserai pas de l'envoyer à Mantoue comme estant assez ressemblant ». L'artiste n'est pour elle qu'un manouvrier. Et cependant, en 1604, ce manouvrier s'appellera Dumonstier, Daniel Dumonstier, fils de Côme, l'ancien valet de chambre d'Henri III, comme tout à l'heure il s'appellera Dupré ou Porbus.

En 1604, également, Charles Martin fait le portrait de l'enfant, et aussi Decourt; un certain Paolo, difficile à identifier, lequel le « tire en cire », évidemment en vue d'une sculpture, toujours pour l'Italie; Claude Mallery et enfin Guillaume Dupré. On connaît les belles médailles que Dupré a gravées de la famille

1. Toutes ces indications sont fournies par Jean Héroard (*Journal*, I, 18, 19, 21, 30, 55), et les lettres de Marie de Médicis à madame de Monglat (Bibl. nat., ms. fr. 3649, fol. 36 r°, 52 r°). « Madame de Monglat, je vous fais ce mot par Decourt que j'envoie exprès à Saint-Germain pour peindre mon fils le dauphin, pour vous dire que vous ne fassiez aucune difficulté de le lui laisser peindre ; à son retour vers moi vous me manderez de ses nouvelles. Adieu, madame de Monglat. »

royale. Cet artiste n'a pas exécuté que des médailles. Le 21 septembre 1604 il venait à Fontainebleau afin de prendre les traits du dauphin et de les reproduire en statuette de faïence émaillée. Le 10 mars 1605, le même Dupré revenait et cette fois « tirait » le prince en cire pour façonner une statuette de bronze. Entre temps un autre statuaire, celui-là flamand, retiré à Florence, en faisait autant. Il s'agit peut-être de Pierre Franqueville, Flamand habitant l'Italie. En 1606, Marie de Médicis fait dessiner le portrait de son fils de nouveau par Charles Martin, puis par Fréminet, le professeur de dessin de l'enfant; surtout par François Porbus, en août; et l'année suivante Decourt reprend le crayon, Dupré, à Fontainebleau; travaille à une nouvelle médaille[1].

Le vendredi 11 février 1611, écrit Jean Héroard dans son *Journal*, « à trois heures de l'après-midi, Pourbes, flamand, peintre excellent, le tira de sa hauteur » (le dauphin). Porbus, alors âgé de quarante et un ans, était dans la force du talent. Le

1. Sur les Dumonstier consulter les articles de J.-J. Guiffrey (*les Dumonstier, dessinateurs de portraits au crayon* dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1905, juillet et suiv.). En ce qui concerne la statuette de faïence émaillée de Dupré représentant Louis XIII, nous savons de quelle manière l'enfant a posé : « les mains jointes, l'épée au côté ». Il est possible que le petit dauphin à cheval, en faïence de Fontainebleau, actuellement au Louvre et que L. Courajod attribue à Dupré, soit l'œuvre réalisée à cette occasion avec une pose modifiée (L. Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, Paris, A. Picard, 1903, in-8°, III, 271). La plus récente notice écrite sur G. Dupré est celle de F. Mazerolle (*les Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe*, t. I, p. CXXIX). Voir aussi des quittances,

portrait qu'il fit à cette occasion, actuellement au Musée des Offices à Florence, est un des meilleurs du prince.

Pour n'avoir pas été aussi bien traités que leur frère le dauphin, les autres enfants de Marie de Médicis n'en ont pas moins été souvent peints, notamment Élisabeth, la fille aînée. Des ambassadeurs, tels que celui de Londres, M. de Bressieux, se piquaient, retournant à leur poste, de rapporter aux cours auprès desquelles ils étaient accrédités les images des enfants de leurs souverains. C'est ainsi qu'en 1609 M. de Bressieux suggère à Marie l'idée de faire faire le portrait d'Élisabeth pour la famille royale anglaise, et la reine y consent. Élisabeth fut peinte par Porbus en 1611, en même temps que Louis XIII. Une lettre de la reine régente à madame de Monglat, la gouvernante des enfants à Saint-Germain, nous apprend que c'était le grand-duc de Toscane qui avait fait demander par le marquis de Botti, son ambassadeur, le tableau en question. L'œuvre du peintre flamand

ventes, testaments, concernant Guil. Dupré et Jean Varin, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1 194. Guil. Dupré fut installé au Louvre en 1603 (N. Valois, *Inventaire des arrêts du conseil d'État*, II, 144). Le portrait du dauphin exécuté par Porbus le 20 août 1606 (Héroard, I, 206) est actuellement à Florence (cf. A. Baschet, *Gazette des Beaux-Arts*, 1868, t. XXV, p. 297). Voir la lettre par laquelle Marie de Médicis présente Porbus à madame de Monglat, d'ailleurs sans le nommer : « Ce peintre présent porteur s'en va, par commandement de ma sœur la duchesse de Mantoue, pour faire les portraits de mon fils le dauphin et de mes filles. Vous ne ferez difficulté de l'introduire », etc., 15 août 1606 (Bibl. nat., ms. fr. 3 649, fol. 51 r°).

représentant Élisabeth, aujourd'hui aux Offices de Florence, montre, comme le portrait de Louis XIII, la précise habileté de cet artiste exact qui, à défaut de la puissance d'un Van Dyck ou de la largeur d'un Rubens, possède les admirables qualités techniques d'un ouvrier de premier ordre. L'archiduc et l'archiduchesse, gouverneurs de Flandre, demandèrent, en 1611, également le portrait d'Élisabeth [1].

Beaucoup d'autres œuvres de peinture ont été assurément commandées par la reine. Celles qui viennent d'être indiquées suffisent pour attester l'activité de Marie de Médicis et son goût.

Ce goût fut le même à l'égard d'une autre forme de l'art : la tapisserie, qui a joui d'une vogue extrême à cette époque. « Nous voyons, écrivait le tapissier Pierre Dupont, dans sa *Stromatourgie*, un chacun avoir sa maison ou sa petite chambrette tapissée partout. » Les tentures somptueuses, pièces de haute lisse, souvent tissées de soie et d'or, présentant des scènes bibliques ou mythologiques aux personnages

1. « Madame de Monglat, j'ai été priée par le sieur de Bressieux de trouver bon que ce peintre qui a déjà fait des portraits de nos enfants en fît un de ma fille aînée pour porter en Angleterre, ce que je lui ai accordé, et ne ferez difficulté de laisser faire ledit portrait par ce peintre, lequel en aura encore d'autres à faire par mon commandement » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 341 v°; voir aussi la correspondance de M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, *Ibid.*, mss fr. 15 975-9, 15 982-3). On retrouverait sans doute ces tableaux dans les collections de Windsor. Pour un portrait de Chrétienne envoyé à Florence, voir Bibl. nat., ms. fr. 3 649, fol. 59 r°.

figurés grandeur nature, décoraient magnifiquement les pièces de réception des maisons royales. La grande salle du Louvre, au premier, au plafond sculpté et doré, était tendue de tapisseries. Les chambres à coucher royales l'étaient aussi généralement et lorsque le roi, la reine ou leurs enfants partaient en voyage, on transportait avec eux dans les charrois les tentures de la pièce, en même temps que le lit démonté et les sièges nécessaires, pour tendre, le soir, au gîte, la chambre de chacun. Marie de Médicis faisant restaurer son appartement du Louvre avait préféré mettre sur les murs des panneaux de bois sculptés et peints. Elle trouva moyen d'y installer des tapisseries ; elle en avait beaucoup dans ses résidences[1].

1. Cassiano del Pozo dans son *Diarium* (publié par Müntz, *Archives des arts*, 1890, 183), parle des tentures de la chambre du roi. Voir aussi J.-J. Guiffrey, *la Tapisserie en France et ses applications à la décoration des appartements*, Paris, 1887, in-8°, et l'intéressant petit opuscule *le Cavalier passant en forme de petit monde*, Lyon, C. Larjot, 1609, in-12, p. 6. Pierre Dupont, l'auteur de *la Stromatourgie ou de l'excellence de la manufacture des tapis dits de Turquie nouvellement establie en France*, Paris, 1632, in-4°, avait été installé au Louvre par le roi. Nous avons de lui un curieux recueil de dessins d'oiseaux dessinés et coloriés en vue de la tapisserie (Bibl. nat. ms. fr. 16 968). Le roi avait beaucoup de tapisseries, il en avait assez pour pouvoir en prêter au chapitre de Notre-Dame de Paris afin de tendre toute l'église les jours de cérémonie (Fl. Rapine, *Recueil de ce qui s'est passé en l'assemblée des États de 1614*, p. 42). Nous connaissons les plus belles qui ornaient Fontainebleau, celle de Scipion, dans la salle de la belle cheminée (trente pièces données par la ville de Paris à Marie de Médicis en 1601. *Nouv. arch. de l'art français*, 1880-81, 309-310), celles de Coriolan, de Diane; les Devises de Pau, tapisserie de la couronne de Navarre toute brodée d'or et d'argent (Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 227 r°, 229 r°, 230 r°).

Elle seconda les efforts que fit Henri IV pour développer cette industrie jusque-là plutôt flamande. Henri IV avait fait venir des tapissiers du Nord et avait pris une part importante au développement de la maison du faubourg Saint-Marcel, les premiers Gobelins ; il avait aidé les Dubourg, auteurs « de pièces excellentes en rehaussement de fil d'or et d'argent, draps d'or et d'argent, toiles d'or et d'argent, d'or frisé de toutes les façons ». Marie de Médicis accorda une pension de 9 000 écus à Marc Decomans et à François de la Planche, « entrepreneurs de la manufacture de tapisseries de ce royaume, façon de Flandre », dont M. Guiffrey a conté la fortune au faubourg Saint-Germain, et qui tiennent une si grande place dans l'histoire de la tapisserie en France au début du XVIIe siècle. Il est vrai que par suite des embarras financiers du trésor, cette pension fut irrégulièrement payée. Marc Decomans et François de la Planche doivent beaucoup à la reine qui leur acheta nombre de pièces.

Marie de Médicis avait à sa disposition, dans sa maison, sous le titre de « tapissier de la roine », un certain Antoine Mesnillet qui était chargé, nous l'avons déjà vu, de lui rechercher des tentures. Fabriquait-il lui-même? Toujours est-il que souvent par monts et par vaux il courait à la recherche de tapisseries rares annoncées comme étant en vente, et les apportait au Louvre où le roi et la reine choisissaient. Ce

Mesnillet devait également acheter et revendre à son compte. Decomans et la Planche lui achètent des tapisseries pour leur propre collection [1].

Çà et là, dans sa correspondance, on voit Marie de Médicis se préoccuper des tentures qu'elle fait voyager de châteaux en châteaux et auxquelles elle tient : ce sont, pour elle, trésors précieux et lorsqu'elle en enlève une de quelque maison, elle se croit obligée d'en donner décharge signée de sa propre main au concierge ou gouverneur de la demeure dont la pièce est retirée. Elle connaît si bien la valeur de ces objets que lorsqu'elle organise la petite fête de Saint-Germain, à propos de la comédie que doivent jouer ses enfants, elle écrira au surintendant des bâtiments de faire enlever les tentures précieuses qui se trouvent dans la salle, et, en cas d'accident, d'incendie, de n'en mettre que d'ordinaires tirées du

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 235 v° et 338 r°. On connaît le travail de M. J.-J. Guiffrey sur Decomans et la Planche (*les Manufactures parisiennes de tapisseries au XVIIe siècle*, Paris, 1892, in-8°. Extrait des *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XIX). Voir aussi : *Nouv. Arch. de l'Art français*, 1897, p. 20 et suiv. Le roi Louis XIII continuera à ces tapissiers la protection que leur avait accordée son père (Bibl. nat., ms. fr. 17311, fol. 42-46). Decomans et la Planche étaient des gentilshommes flamands de Brabant (Isambert, *Recueil*, XV, 314; voir aussi J.-J. Guiffrey, *les Gobelins teinturiers en écarlate* dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, XXX, 1904, p. 60). Pour aider au développement de l'industrie de la tapisserie en France, Henri IV prohiba l'importation « des tapisseries étrangères à personnages, à bocages ou à verdures » (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 56). Quant à Antoine Mesnillet il était en 1624 tapissier de Louis XIII (Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 397 r°).

garde-meuble : c'est le temps — détail caractéristique — où ce surintendant, qui est le duc de Sully (avant lui M. de Sancy, et après lui M. de Fourcy), porte le titre officiel de « surintendant et ordonnateur des bastimens et tapisseries[1] ».

Les œuvres de sculpture ne semblent pas avoir intéressé Marie de Médicis à un égal degré, bien que, comme pour toutes les autres manifestations de l'art, elle ait tenu à ne pas paraître indifférente. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'ouvrier tourneur qu'elle faisait venir dans son cabinet pour lui voir exécuter des sculptures sur bois telles que des chapelets de Saint-François, lesquels elle distribuait aux princesses et à ses dames. Mais de même qu'elle se plaisait à envoyer des portraits de membres de sa famille à l'étranger, de même, en moins grand nombre, elle envoie bustes et statuettes. Nous avons fait allusion à des statuettes de faïence émaillée, de bronze ou d'or de son fils le dauphin commandées par elle. Elle commande également des bustes d'Henri IV, surtout le lendemain de la mort de celui-ci, et les adresse à ses parents d'Italie par les auteurs eux-mêmes. Il est fâcheux que le peu de cas qu'on fait à

1. Bibl. nat., ms. fr. 18600, fol. 625 v°. M. de Fourcy est nommé le 12 janvier 1601 « intendant sur le fait des tapisseries employées au service de Sa Majesté » (*Nouv. arch. de l'art français*, 1879, p. 240). On trouvera d'intéressantes indications sur la valeur des riches tapisseries du temps et la façon dont les amateurs se les disputaient dans les lettres du nonce Bentivoglio (*Lettere*, Florence, 1863, I, 139 et passim).

cette époque des artistes empêche la plupart du temps le scribe qui rédige les lettres de la reine de nommer le sculpteur, dont il se contente de dire qu'il est « fort excellent en son art ». La seconde raison de ses commandes est, encore ici, le désir de donner aux couvents. En 1611 les « maistres sculpteurs » Nicolas de Cambrai et Georges Allemant reçoivent d'elle 1 470 livres « pour leur façon et fourniture de dix figures de bois qu'ils ont faites et dorées par notre commandement, dit Marie de Médicis, à savoir : deux grandes et huit moyennes, desquelles nous avons fait don et présent à l'église des Feuillans du faubourg Saint-Honoré de cette ville pour l'ornement et décoration d'icelle[1] ».

Le sculpteur qui a joui de toute sa faveur la plus spéciale, la plus attentive, est Pierre de Franqueville, un Flamand, né à Cambrai, passé en Italie où il fut l'élève de Jean de Bologne, membre de l'Académie de sculpture de Florence. Henri IV l'avait remarqué, l'avait appelé, lui avait donné un logement au Louvre et l'avait fait travailler. Marie de Médicis partagea les sentiments de son mari à l'égard de l'artiste, lui commanda nombre d'œuvres, notamment

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 2 r°. Nous n'avons pas trouvé de trace de commandes faites par Marie de Médicis aux Biard, qui étaient cependant attachés à la personne du roi comme valets de chambre, avec appointements de 600 livres, depuis 1594 et le demeureront jusqu'en 1636 (Bibl. nat., ms. fr. 7 854, fol. 198 r° et 213 r°). Sur les bustes d'Henri IV, voir l'article de M. P. Vitry (*Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. XX, p. 452-466).

une statue équestre en bronze du dauphin, aujourd'hui à Florence, et lui témoigna une sympathie allant jusqu'à la tyrannie. Franqueville, ainsi, ayant désiré en 1607 entreprendre un voyage en Italie, la reine le lui permit parce qu'il s'agissait « de donner ordre à quelques affaires domestiques ». Il emmenait avec lui femme et enfants. Mais dans la lettre qu'elle écrit au grand-duc de Toscane pour lui recommander le voyageur, Marie ajoute que surtout le grand-duc « donne ordre que Franqueville diligente son retour le plus promptement que faire se pourra afin qu'il puisse travailler aux ouvrages qu'il a commencés ». Offrait-on à la reine quelque statue à acheter — et connaissant ses goûts on lui présentait toutes sortes d'œuvres d'art, — c'était Franqueville qui était chargé d'aller sur place examiner la pièce ; telle, cette statue de la Vierge en marbre que le neveu de M. de Souvré, le baron de la Flotte, possédait dans une de ses maisons, appelée Bellefille, près du Mans, et qu'il proposait à Marie de Médicis comme « une pièce rare, excellente et eslabourée de personne de grande estime » : Franqueville alla voir si vraiment elle méritait « le grand cas » qu'on en faisait. Nul mieux que lui n'était à même de faire apprécier à la reine les statuettes en bronze de Jean de Bologne, son maître, que le grand-duc de Florence, Côme, lui envoyait en 1614 pour elle et son fils. A cette occasion vinrent à Paris avec Pesciolini, qui apportait ces

statuettes, des artistes florentins que Marie reçut gracieusement et auxquels elle distribua de larges dons[1].

Florence, Jean de Bologne et Franqueville, ces trois noms se trouvent associés pour l'épisode le plus important des relations de Marie de Médicis avec les sculpteurs de son temps : l'histoire de la statue d'Henri IV au Pont-Neuf.

Le Pont-Neuf, projeté dès 1577, mené par Henri III jusqu'à l'achèvement des arches franchissant le petit bras de la Seine et l'émergement à fleur d'eau des piles du grand bras, avait été repris par Henri IV qui l'avait conduit, sous la direction de l'architecte Guillaume Marchand, à ce point que le public, en 1604, pouvait passer la rivière. On construisait les quais ; la Samaritaine, machine et horloge, travail du Flamand Lintlaer, se montait. En vérité il y avait encore à faire, puisque la généralité de Paris payait toujours, en 1607, la somme de 15 500 livres d'impôts destinés à l'achèvement du pont.

C'est vers 1604, 1605, que Marie de Médicis eut l'idée, afin de le compléter au point de vue esthé-

1. Henri IV appela Franqueville à Paris en 1600 ayant fort remarqué une statue de cet artiste que Jérôme de Gondi avait fait faire et placée dans son bel hôtel de la rue Neuve-Saint-Lambert (Abel Desjardins, *la Vie et l'œuvre de Jean de Bologne*, Paris, Quantin, 1883, in-fol., p. 179). D'après une autre version, Franqueville ne serait venu en France qu'en 1606 (*Nouv. arch. de l'art français*, 1876, p. 225-226). La statue équestre du dauphin, aujourd'hui à Florence, serait de 1608 (Müntz, *Archives des arts*, 1890, p. 78, 79).

tique, de faire cadeau à la ville de Paris d'une statue équestre d'Henri IV qui serait placée à l'extrémité de l'île de la Cité, sur le terre-plein séparant les deux parties du pont. L'idée venait d'Italie, de Florence, surtout, où le grand-duc Ferdinand s'était fait faire une statue en bronze par Jean de Bologne le représentant lui-même à cheval, et allait l'ériger sur « la place du Grand-Duc ». Marie de Médicis s'ouvrit de son projet à Ferdinand, son oncle, qui lui proposa d'employer à ce travail le même Jean de Bologne.

La reine accepta avec empressement, puis, prise d'un scrupule, écrivit au grand-duc que Jean de Bologne était bien vieux — il avait en effet quatre-vingt-un ans, — qu'il était lent au travail et qu'il y avait chance pour qu'elle ne vît jamais l'œuvre qu'elle attendait de lui ; cependant, désirant beaucoup que le monument qu'elle comptait « faire poser sur la place que l'on accommode exprès sur le Pont-Neuf de Paris, lequel s'en va être parfait », fût de cet artiste, le plus fameux sculpteur du moment, elle proposait à Ferdinand la combinaison suivante : c'était que le grand-duc donnât à Marie le cheval de bronze actuellement existant, sur lequel était la propre statue de Ferdinand, qu'on descendît cette statue, et qu'à la place, Jean de Bologne s'occupât de mettre l'effigie d'Henri IV ; Jean de Bologne, ainsi, arriverait peut-être à temps, et, la statue du Pont-Neuf terminée

dans ces conditions, il pourrait à loisir refaire un autre cheval pour le grand-duc[1].

Ferdinand ne goûta pas la proposition. Mais il suggéra un moyen terme : utiliser les moules qui avaient servi à fondre le cheval et faire couler une nouvelle statue. Marie de Médicis consentit. Le grand-duc, pris de zèle, décida alors d'exécuter non un, mais deux chevaux de bronze et d'envoyer au roi d'Espagne sa statue comme il envoyait au roi de France la sienne.

Jean de Bologne avait très travaillé le cheval de la statue équestre de Côme Ier, faite par lui précédemment, mais beaucoup moins le cheval de la statue de Ferdinand. Sauval, plus tard, trouvera la reproduction de celui-ci mise au Pont-Neuf peu esti-

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 266 r°. L'original de cette lettre retrouvé dans les archives de Florence par Abel Desjardins a été reproduit par lui en fac-similé (Desjardins, *op. cit.*, p. 50). On connaît les éléments de l'histoire du Pont-Neuf et de la statue d'Henri IV (Sauval, *Antiquités de la ville de Paris*, I, 234 ; R. de Lasteyrie, *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf*, Nogent-le-Rotrou, 1882, in-8°; Ch. J. Lafolie, *Mém. hist. relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV*, Paris. Le Normand, 1819, in-8°). Nous indiquons surtout ici les détails nouveaux que nous avons rencontrés. Le maître des œuvres de maçonnerie qui conduisait la construction du pont, se nommait Jean Durantel (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, II, 432); on fit toiser les travaux en 1606 (*Ibid.*, II, 320); la ville de Paris dut s'ingénier pour trouver des recettes destinées à continuer l'œuvre (*Ibid.*, II, 349, 410, 511; cf. E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VI, 87); le public admirait beaucoup le monument entrepris (A. Gothruce, *les Estrennes au roy et à la reyne*, Paris, 1606, in-12, p. 23; Th. Coryate, *Voyage à Paris*, 1608, dans : *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, VI, 1879, p. 30).

mable et jugera la bête une manière de coursier de Naples trop gros et disproportionné. D'après Germain Brice, le cheval d'Henri IV étant bien de Jean de Bologne, la statue du roi serait de Guillaume Dupré : l'assertion est inexacte. Franqueville fit, pour Jean de Bologne, un modèle de la tête du prince, et il dut s'en acquitter avec talent, car on déclara, une fois la statue mise en place, « le visage du roi vivant et ressemblant, une des figures les plus ressemblantes que nous ayons de ce grand prince [1] ».

Marie de Médicis n'avait pas eu tort d'appréhender la lenteur de Jean de Bologne : le travail n'en finit pas. La reine paraissait pressée : le présent qu'elle voulait faire à la ville de Paris, disait-elle, serait d'autant plus goûté qu'il arriverait plus à propos : il traîna près de neuf années! Elle réclama vingt fois. En 1606, elle envoyait son écuyer Luigi Bracci à Jean de Bologne pour traiter du paiement du cheval comme si celui-ci était déjà achevé. Mais Bracci fut disgracié, révoqué de ses fonctions ; interdiction lui

1. Louis Savot, dans un opuscule assez rare et qui fournit des détails précieux (*Discours sur le sujet du colosse du grand roi Henri*, Paris, N. de Montrœil, s. d., in-12, p. 11-12), se trompe ainsi que Galluzzi (*Hist. du grand-duché de Toscane*, V, 565) en disant que la statue dont le cheval servit au monument du Pont-Neuf fut celle de Côme Ier. La lettre citée plus haut de Marie de Médicis ne permet aucun doute. Jean de Bologne a bien exécuté deux chevaux différents (cf. Desjardins, *op. cit.*, p. 50). L'erreur de Germain Brice (*Description de Paris*, éd. de 1725, IV, 182) fut rectifiée par Sauval (*Antiquités de Paris*, I, 235). Le détail concernant le modèle de Franqueville est indiqué par Savot (*op. cit.*, p. 12).

fut signifiée de revenir en France; il fut même jeté en prison, où il resta jusqu'en 1607, pour des raisons diverses. A sa place Marie expédia Concini. Concini avait mission « de convenir du prix avec Jean Boulogne pour le cheval de bronze et que vous avisiez, ajoutait la reine, au moyen de le faire apporter de deçà, et aussi que vous donniez ordre de faire faire le plus promptement qu'il se pourra par ledit Jean Boulogne l'effigie du roi monseigneur en bronze pour poser sur ledit cheval ». Au bout de deux ans, rien n'était terminé. M. d'Ocquerre, fils de M. Blancmesnil, chancelier de la reine, partant pour l'Italie où il allait faire un voyage, selon l'habitude des jeunes gens de famille du temps, Marie de Médicis le chargea de voir où en était le travail, dont elle n'avait aucune nouvelle, d'aller trouver le grand-duc et de s'entendre avec lui sur ce sujet[1].

Entre temps on édifiait à Paris la place Dauphine et l'architecte du Pont-Neuf, Marchand, disposait la terre-plein sur lequel devait s'élever la statue attendue.

Puis Jean de Bologne mourut; comme l'avait

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 69 r°, 81 v°, 113 r°; pour les missions de Concini, *Ibid.*, fol. 34 v°, d'Ocquerre, fol. 258 r°. L'arrestation de Bracci, comme d'ailleurs son envoi en Italie, fut due à ses intrigues avec madame de Verneuil (Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 253). Sur les voyages des jeunes gens de bonne famille en Italie voir ce que dit Beauvais-Nangis (*Mém.*, éd. Monmerqué, p. 64) : « Mon père avoit fait estat de m'envoyer en Italie, car de ce temps là on y envoyoit la jeunesse pour y faire ses exercices. »

prévu Marie de Médicis il n'avait pu mener son œuvre à bonne fin. Avait-il même beaucoup touché au projet, si tant est que le cheval fût terminé? Il est difficile de le dire. Un échange de lettres eut lieu entre la reine de France et le grand-duc Ferdinand sur les suites que comportait cet événement et il fut décidé de confier au sculpteur Pietro Tacca l'achèvement de la statue. « Je ne doute pas, écrira ensuite Marie de Médicis à cet artiste, qu'ayant mis la dernière main à cet ouvrage, comme vous me le mandez, il ne soit digne de ce qu'il représente. » Il fallut attendre jusqu'en 1614 pour voir le terme de ce grand œuvre. A son tour Tacca, auquel on avait convenu de payer 700 écus, dut patienter deux ans avant de voir régler son compte[1].

Le transport à Paris du monument fut une entreprise mouvementée. Le grand-duc avait délégué à cette charge son agent diplomatique, le chevalier Pesciolini que secondait l'ingénieur Guidi. On embarqua la statue à Livourne sur un navire qui alla passer par le détroit de Gibraltar pour gagner le Havre.

1. Après la mort de Jean de Bologne le 13 août 1608, Pietro Tacca, son fidèle élève, qui lui succéda, travailla près de trois ans à la statue d'Henri IV (A. Desjardins, *op. cit.*, p. 52, 179). C'est une lettre de Matteo Bartolini qui nous apprend le prix de 700 écus qui lui fut payé (Müntz, *Archives des arts*, 1890, p. 83). La lettre de Marie de Médicis à l'artiste est du 13 octobre 1614 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 288 v°). Sur Tacca, voir Baldinucci (*Notizie de' professori del disegno da Cimabue in qua.* Firenze, 1702, gr. in-8° t. V, p. 354-372).

Près d'arriver, le bateau fit naufrage sur un banc de sable. On sacrifia le bâtiment et on repêcha la statue tombée au fond de l'eau.

Le 2 juin 1614, à quatre heures de l'après-midi, le jeune roi Louis XIII avait posé la première pierre du piédestal de la statue : Franqueville devait s'occuper de tout ce qui concernait le piédestal. Sollicités par les complications menaçantes de la politique, le roi et sa mère partirent pour la Bretagne presque aussitôt et c'est pendant leur absence, en juillet 1614, que l'œuvre de Jean de Bologne et de Tacca, enfermée dans des caisses de bois, arriva. Marie de Médicis écrivit qu'il ne fallait pas attendre son retour pour ériger la statue et l'inaugurer[1]. Le 23 août eut lieu cette cérémonie solennelle qui ne consista qu'à dresser le monument, et à laquelle assistaient : les commissaires chargés de la construction du Pont-Neuf, les premiers présidents du Parlement, M. de Verdun, de la Chambre des comptes, M. de Nicolaï; le procureur général, M. de Bellièvre, le lieutenant civil, les trésoriers généraux de Paris, le prévôt des marchands, M. Miron et ses quatre échevins; Pierre

1. Lettre de Marie de Médicis à Pesciolini du 31 juillet 1614 : Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol, 272 v°. Cl. Jourdan, *Embarquement, conduite, péril et arrivée du cheval de bronze, ensemble les cérémonies*. Paris, 1614, in-12. Pour le piédestal de la statue comme pour le Luxembourg, on se servit des marbres provenant du tombeau des Valois à Saint-Denis (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, III, 1876, p. 284). La pose de la première pierre est contée par Héroard (*Journal*, II, 177).

Franqueville, qualifié de « premier sculpteur de Leurs Majestés ». On introduisit dans le ventre du cheval une inscription peinte sur vélin, enfermée en un tuyau de plomb avec de la poussière de charbon afin de la mieux conserver. Cette inscription, œuvre de M. Gilbert Gaulmin de la Guyonnière, disait que le grand-duc de Toscane Ferdinand avait commandé la statue à Jean de Bologne et l'avait fait achever « d'élabourer » par Pietro Tacca, « son sculpteur », en mémoire d'Henri IV. La statue du Pont-Neuf était-elle donc un présent du grand-duc? On pourrait le croire : « Sur ce que vous aviez su, écrivait Marie de Médicis au début de l'affaire, en 1605, à son oncle, que je désirois faire faire l'effigie du roi Monseigneur à cheval en bronze, vous aviez l'intention de faire faire, par delà, ladite effigie par les mains de Jean Boulongne et me l'envoyer; vous me vouliez faire cette courtoisie. » Puis quelques jours après l'inauguration, la régente étant revenue à Paris et ayant fort admiré la statue qu'elle disait voir de son appartement du Louvre, écrivait au grand-duc de Toscane pour le remercier « de ce bel effet de votre courtoisie et bonne volonté. C'est un présent, disait-elle, qui m'a été du tout agréable ». Pas très certaine probablement du cadeau lui-même, Marie de Médicis, nous l'avons vu, avait envoyé à Florence afin de régler le prix de la fonte du cheval et, deux ans après, l'envoyé florentin lui rappellera qu'elle n'a pas encore payé Pietro

Tacca. Dans ces limites l'intention courtoise de la cour de Florence se trouve réduite à des proportions plus modestes[1].

Il restait à orner le piédestal : ce fut une œuvre aussi longue et difficile. Pierre de Franqueville y mit un temps interminable ou même il se borna à donner les dessins et d'autres exécutèrent. Il projetait de placer aux quatre coins des personnages figurant les quatre parties du monde et autour des bas-reliefs en bronze représentant : les batailles d'Arques et d'Ivry, la réduction de Paris, le siège d'Amiens et de Mont-

1. On trouve les détails de l'inauguration de la statue dans le *Mercure françois* (1614, p. 492), Malherbe (*Lettres*, III, 486), Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud, p. 80). Voir aussi, pour des renseignements concernant le monument, Bibl. nat., ms. fr. 24 447, fol. 300. La cérémonie donna lieu à quelques publications de circonstance sans grande valeur, telles qu'une *Météorologie ou l'excellence de la statue de Henry le Grand eslevée sur le Pont-Neuf*, par D. L. C. (Paris, J. Guerreau, 1615, in-8°); *Essai de poésie dédiée à Henry le Grand, ou plustot à la statue de bronze de Paris* (s. l., 1623, in-8°). L'inscription mise dans le cheval (donnée par le *Mercure françois, loc. cit.*; voir aussi Bibl. nat., ms. fr. 10 210, fol. 15, et : *Copie d'une inscription contenue dans une peau de vélin enclose en un tuyau de plomb avec de la poussière de charbon pour la conservation et mise dans le ventre du cheval de bronze sur lequel la statue de Henry le Grand est posée sur son piédestal du Pont-Neuf à Paris*, Paris, F. Morel, 1614, in-12) serait de Gilbert Gaulmin de la Guyonnière, d'après l'auteur anonyme de la *Description ancienne et nouvelle de la statue de Henri IV* (Paris, 1817, in-12, p. 5). En définitive le grand-duc est censé avoir donné le monument, mais Marie de Médicis a indemnisé les artistes. Il en sera de même pour la statue du roi d'Espagne envoyée à Madrid en 1616 (Galluzzi, *op. cit.*, V, 441, et VI, 140; Abel Desjardins, *op. cit.*, p. 121). La lettre de remerciement adressée par la reine au grand-duc est du 14 octobre 1614 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 289 r°); la reine remercia aussi la grande-duchesse douairière sa tante (*Ibid.*, fol. 289 v°). Ferdinand est mort à cette date.

meillan avec des inscriptions, des lauriers, des oliviers, l'ensemble ne manquant d'ailleurs ni d'élégance ni de distinction, à comparer surtout avec le piédestal de 1818. Franqueville ne parvint pas à l'exécuter. Un instant, avant même que la statue fût inaugurée, il avait été question de l'évincer. Les « commissaires et directeurs des bâtiments et édifices du Pont-Neuf » ne voulant pas de lui, réclamant un autre artiste, pour sculpter les bas-reliefs, Franqueville écrivit à la reine, lui envoya son gendre Bartolomeo Bordoni, et Marie de Médicis dut lui répondre qu'il eût à se tranquilliser; qu'elle ne voulait pas « qu'autre que lui mît la main à cet ouvrage, puisqu'il en avoit déjà fait les dessins et le modèle ». Les commissaires eurent le dernier mot, sinon en principe, au moins en fait, puisque Bordoni, le gendre, exécuta les quatre statues du piédestal, lesquelles furent trouvées médiocres et maigres comme des squelettes; quant aux bas-reliefs qui n'étaient pas encore fondus en 1635, Richelieu les commanda à Bordoni, à Michel Bourdin, et à Barthélemy Tremblay : ils furent meilleurs que les statues[1].

1. Le *Mercure françois* (1614, p. 494) indique quels étaient les projets de Franqueville pour le piédestal. Les commissaires du Pont-Neuf voulaient qu'un autre sculpteur que Franqueville, seulement sous ses ordres, s'occupât des bronzes. Franqueville ne vit dans ce projet que l'intention de l'écarter (Lettre de Marie de Médicis à Franqueville du 25 juillet 1614, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 269 r°). Sur les lenteurs de cet artiste dans les travaux en question, voir les documents publiés par Müntz (*Archives*

La prédilection manifestée par Marie de Médicis à l'égard des arts a su encore affecter d'autres formes et variées. Un certain Jean Biot, dit Mercure, s'était signalé dans la confection d'émaux imitant les marbres, jaspes, « calcidoines ». La reine « voulant gratifier ledit Mercure et lui donner plus de courage et d'affection à faire paraître quelques pièces de ses artifices et inventions », lui permet de chercher à loisir dans toutes les terres de son domaine du Bourbonnais « les minières tant métalliques que autres servant à l'effet ci-dessus, comme aussi de recueillir les fougères et autres herbages inutiles ès bois et forêts en dépendances qui y pourront servir » ; elle lui donnait d'avance ce qu'il trouverait. — Un autre ouvrier, Étienne Sager, était habile dans l'art d'imiter les laques de Chine. Marie de Médicis l'attache à sa personne avec un revenu fixe pour lui faire faire « avec gomme laque et peinture dorée, en usage dans ledit pays, cabinets, coffres, boîtes, lambris, ornements d'église, chapelets et autres meubles et ustensiles » chinois. Elle installe même un marchand d'articles chinois dans la galerie du Louvre, dans cette galerie où elle avait également mis un artiste travaillant remarquablement l'ébène, Laurent Septabre, le plus connu des ouvriers de ce genre au début du XVIIe siècle [1].

des arts, 1890, p. 79 et suiv.); et sur l'achèvement du monument, Sauval (*Antiquités de Paris*, I, 236).

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 139 r°, et sur Laurent

A sa maison sont rattachés sous le nom de « gens de métier » un certain nombre d'ouvriers de tous corps d'état; la place est bonne, en raison des privilèges dont on jouit, des commandes qu'on reçoit et du traitement fixe annuel qu'on touche. Chaque reine de France avait eu de ces « gens »; Marie de Médicis en a augmenté le chiffre; au lieu de douze que Louise de Lorraine, femme d'Henri III, comptait près d'elle, elle en eut jusqu'à quarante-trois. Il est sans doute de peu d'intérêt pour nous que dans ce monde elle ait un vertugalier, un faiseur de porte-fraises, un cordonnier ou un linger, une perruquière ou un passementier, mais il n'est pas indifférent de savoir qu'elle a élargi la part des artistes. Nous avons déjà parlé de son joaillier Nicolas Roger et de son architecte Salomon de Brosse; dans la liste figurent aussi deux graveurs : Danfrie et Pierre Turpin, auquel elle confie le soin de graver ses sceaux; deux horlogers, un libraire-imprimeur, Jacques de Heuqueville; quatre peintres : Ambroise Dubois, Daniel Dumonstier, Guillaume Dumée, Nicolas Duchesne; et nous en connaîtrions bien d'autres si les commis rédigeant les comptes n'avaient pas cru négligeable de donner les noms des quarante-trois privilégiés. Un des privilèges appréciés

Septabre, R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession de Concini*, Paris, 1891, in-8°, p. 30. Les articles chinois ont été très à la mode en ce temps. Les imitations naturellement abondaient (Héroard, *Journal*, II, 168; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 37 v°).

est de pouvoir obtenir un logis dans la grande galerie du Louvre que vient de construire Henri IV pour relier son palais aux Tuileries : le premier étage demeurant à l'usage du roi, le rez-de-chaussée et la mezzanine servant aux artistes. Sur les dix-huit personnages qui les premiers, par lettres patentes de 1608, sont appelés à l'honneur de cette faveur royale, près de la moitié sont des artistes chers à la reine : la proportion indique combien Marie s'est associée à la mesure prise par le roi [1].

A l'égard des œuvres étrangères, sa sollicitude est curieuse. Il y avait un certain Flamand nommé Pierre de Brun dont le métier consistait à vendre en France « des rares peintures, tableaux et autres hardes excellentes qu'il faisoit venir de provinces étrangères

1. Nous avons les listes, sinon tous les noms des gens de métier de précédentes reines de France (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9 175 [pour ceux de Marie de Médicis, fol. 424 v°] et ms. fr. 7 854 [pour ceux de Louise de Lorraine, fol. 181 r°]). Les artistes qui étaient logés au Louvre (sur l'emplacement de leur logis, cf. Ad. Berty, *Topographie hist. du vieux Paris*, II, 100) eurent leurs privilèges confirmés en 1608 (*Lettres patentes données par le roy le 22 décembre 1608, portant privilèges à ses officiers et artisans logés dans la grande galerie du Louvre.* Paris, F. Morel, 1609, in-8°. Bibl. nat., Actes royaux F. 46 919 [18]). Cf. *Archives de l'art français*, III, 39-41, et Ad. Berty, *op. et loc. cit.*). H. Lemonnier a bien expliqué leur situation (H. Lemonnier, *l'Art français au temps de Richelieu*, p. 137). Sur Pierre Turpin, voir F. Mazerolle (*les Médailleurs français du XV[e] siècle au milieu du XVII[e]*, I, CLXVIII); sur les Danfrie, *Ibid.* (p. 139-215) et les *Nouv. arch. de l'art français* (1876, p. 146-172 ; 1892, p. 295 et suiv.); sur Dumée, J.-J. Guiffrey (*les Manufactures parisiennes de tapisseries au XVII[e] siècle*, p. 40) et *Nouv. Arch. de l'art français*, 1872, p. 19; sur Nicolas Duchesne, la *Revue de l'Art français* (1885, p. 87, 113).

et éloignées ». Pierre de Brun s'installait particulièrement à la foire de Saint-Germain, mais, ne voulant rien remporter de France, il ne quittait pas le royaume, pour aller entreprendre une nouvelle campagne d'achats au loin, qu'il n'eût débité tout son fond. Marie de Médicis s'emploie dans de grandes villes, Bordeaux, Orléans, Rouen, à faciliter au brocanteur la vente de ses « marchandises rares ». De Brun mettait ses pièces en loterie. Les parlements, soucieux de défendre les commerces locaux, interdisaient ces loteries ou « blanques ». La reine sollicite du roi des lettres de jussion lesquelles ordonnent aux cours judiciaires de cesser leur opposition et elle écrit à chacun des premiers présidents des parlements pour leur demander, à titre personnel, de favoriser gracieusement l'exécution des ordres que le roi a autoritairement envoyés[1].

Marie de Médicis aima beaucoup les broderies. C'était elle-même qui choisissait, par exemple, les broderies devant figurer sur les hoquetons et casaques des archers de ses gardes. Elle avait dans sa maison des brodeurs français attitrés : Nicolas de Vaudray, Jean le Boiteux, Jean Michel, Louis Boucherot, Nicolas Desforges. Elle affectionnait les broderies orien-

1. Lettre de Marie de Médicis aux premiers présidents, M. de Ry, de Rouen, et M. Daffis, de Bordeaux (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 231 r° et 337 v°). Henri IV avait accordé des privilèges à des marchands italiens, anglais et allemands pour qu'ils vinssent trafiquer en France (Bibl. nat., ms. Dupuy, 320).

tales et elle avait fait venir d'Orient tout un groupe d'ouvriers et d'ouvrières formant près d'elle une singulière petite colonie exclusivement appliquée à ce genre d'ouvrages : un Turc, d'abord, logé au Luxembourg ; M. de Brèves, ambassadeur à Constantinople, revenant en France, lui avait ensuite amené une levantine habile, Polonaise d'origine, nommée Anne Ossache, qu'on maria avec un certain Laurent Cosson, déchargeur de l'artillerie ; la reine avait encore « trois dames turques de nation, que nous avons fait venir en ce royaume, écrit-elle, pour travailler à plusieurs ouvrages pour notre service », auxquelles on donnait 120 livres de gages annuels et qui s'occupaient de broderies de soie fournies à elle par le marchand Decreil ; leurs robes confectionnées passaient pour « les choses du monde les plus belles », au dire de Malherbe. Surtout Marie de Médicis comptait dans cet atelier deux Grecques, Adrienne Theodoran et Marguerite Thamary, aux mêmes gages de 120 livres et desquelles elle paraît s'être occupée avec une attention particulière ; elle les nourrissait ; — une fois l'argent ayant manqué dans les caisses de la reine toujours à court, le trésorier général de la maison, M. Florent d'Argouges, fut obligé, pendant trois ans, d'avancer les frais de cette nourriture, en même temps que de payer les gages ; — elle les logeait ; elle les logea jusqu'en 1615, en raison sans doute de leur jeunesse, chez les sœurs de Sainte-Ursule à la supérieure des-

quelles, sœur Marie de Sainte-Croix de l'Incarnation, étaient payées les 360 livres représentant le prix de la pension des deux. Après 1615, elle les réunit à Anne Ossache ; puis, celle-ci ayant épousé son déchargeur, Adrienne Theodoran se maria de son côté en 1617 avec un fourrier des logis du corps d'Anne d'Autriche nommé Jean Guillot, et reçut pour ses noces, de la reine, 2400 livres de gratification : toutes deux devant continuer « à exécuter des ouvrages de broderie façon du Levant » ; quant à Marguerite Thamary, elle se fit carmélite et devint sœur de la Croix. C'étaient le marchand Jean Henriot qui délivrait aux « filles grecques » « la toile claire » sur laquelle elles brodaient, et le peintre François Bénard qui « traçait les carrés de toile sur lesquels elles travaillaient » [1].

Enfin Marie de Médicis s'employa volontiers à faciliter en Italie le voyage de savants, d'artistes de toutes sortes désireux d'aller compléter leur éducation dans la péninsule. Elle les recommandait à ses parents princiers, à ses amis; tels ce « fils d'un arboriste et

1. En ce qui concerne les broderies de ses gardes, Marie de Médicis écrivait le 26 mai 1612 à M. de Sancerre, « maistre de ma garde robe » : « Les brodeurs me sont venus trouver pour m'apporter des patrons de devises en broderie qu'il faut mettre sur les hoquetons et casaques des archers de mes gardes. J'en ai choisi celui qui m'a semblé le plus beau, etc. » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 40 v°). L'histoire des Turques et des Grecques est fournie par la correspondance et les comptes de la reine (*Ibid.*, 92, fol. 18 r°; 83 v°, 99 r°, 125 v°, 146 r°; 93, fol. 189, r°). Anne Ossache avait quarante ans en 1617 et demeurait à la Culture Sainte-Catherine. Elle comparait comme témoin au procès de Léonora Galigaï (*Ibid.*, 221, fol. 96 v° et 98 r°).

simpliciste du roi monseigneur qui a, puis quelques années, commencé par son commandement un jardin à Paris de plusieurs arbrisseaux, herbes et simples rares et recherchées des provinces éloignées; il s'en va maintenant en Italie, écrivait-elle, pour voir ce qu'il trouvera de rare; je vous prie d'avoir pour agréable qu'il voye vos jardins et que s'il y a quelque simple en iceux dont il puisse apporter de deçà du plan et de la semence, de le lui permettre »; — tel encore ce jeune homme de Blois, Jean Mosnier, qui partait avec l'archevêque de Pise pour le pays de Michel-Ange; Marie de Médicis le défraya de son voyage et lui promit une pension mensuelle de 45 livres que lui fera tenir le valet de chambre Nicolas Roger, l'orfèvre, afin qu'il « puisse estudier en Italie son art de peintre ». Il semble que Marie de Médicis n'ait voulu négliger aucune des formes diverses qui désignent les protecteurs des arts à l'estime de l'histoire[1].

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 93 r°; 92, fol. 171 r°; 94, fol. 148 r°. Henri IV envoyait également des artistes en Italie (*Lettres missives*, VII, 771). Les contemporains ne sont pas tous d'accord sur l'avantage de ces voyages dans la péninsule et quelques-uns trouvent que les jeunes gens en rapportent plutôt des manières prétentieuses qu'un profit réel (Nic. Pasquier, *Lettres*, Paris, 1623, in-8°, p. 523). Le Jean Mosnier ou Meusnier, dont il est ici question ne réussit pas plus tard auprès de la reine, faute de la bienveillance, parait-il, de l'inten dant des bâtiments de Marie de Médicis, Claude Maugis, abbé de Saint-Ambroise (*Nouv. Arch. de l'art français*, 1887, p. 29). On conserve au Palais du Luxembourg une peinture décorative représentant le triomphe de Marie, qui est attribuée à cet artiste (Salle du Livre d'or, le plafond).

CHAPITRE VIII

LES FINANCES DE LA REINE

Les souverains, en France, au début du XVIIe siècle, ne disposent pas à leur gré des revenus de l'État. — Rigueur de la comptabilité publique. — Henri IV fixe à 400 000 livres le budget annuel de Marie de Médicis. — Détails de ce budget minutieusement spécifiés d'avance par chapitres. — Les excédents de dépenses de la reine atteignent en réalité le double de ces crédits et sont causés surtout par des achats de bijoux. — Colères d'Henri IV; son avarice. — Attitude désobligeante de Sully qui multiplie les difficultés dans les règlements de comptes. — Moyens compliqués qu'emploie le roi pour payer les dettes de Marie : les maîtrises, les édits de créations d'offices, rendus illusoires par l'opposition des gens de finances. — Réduite aux abois, la reine a recours aux expédients; elle fait de l'armement; elle commandite; elle brocante; elle met au mont-de-piété; elle emprunte à ses domestiques. — Rigueur de la Chambre des comptes. — Devenue régente, Marie de Médicis augmente son budget des revenus de son douaire; elle achète des terres pour développer ses ressources. — Mais ses dépenses croissent jusqu'à atteindre un million de déficit annuel! — Les « affaires secrètes ». — Comment Marie se procure de l'argent : les pots-de-vin; pillage du trésor de la Bastille. — Règlement de dettes; prodigalités; placements à l'étranger.

Fastueuse dans ses goûts et dépensière, Marie de Médicis, comme tous ceux dont les ressources ne sont pas aussi illimitées que leurs fantaisies, a connu les pires misères des budgets embarrassés, dettes, expédients et même procédés indélicats! Les souve-

rains, en France, au début du XVIIe siècle, ne disposent pas à leur gré de l'ensemble des revenus de l'État. Chaque recette est affectée à des dépenses précises : il y a des règles de comptabilité suivies. Si le roi s'avise de détourner à son usage personnel partie des fonds qui ne doivent pas normalement être mis à sa disposition, il se heurte à la coalition des forces passives : comptables n'obéissant pas, cours souveraines refusant d'enregistrer, chambres des comptes multipliant les remontrances et rayant des bordereaux les sommes détournées de façon à ce que les agents du trésor en demeurent personnellement responsables. Il ne reste au roi qu'à imaginer de nouveaux revenus, moyen plus légal, sinon plus aisé. Ce que le roi ne peut pas faire, pratiquement la reine, qui ne dispose d'aucune autorité effective, le peut encore moins. Elle n'a pas d'ordres à donner aux trésoriers de l'État. Désirant obtenir une faveur du surintendant des finances, elle doit solliciter celui-ci presque comme une particulière. La souveraine dispose sur le budget annuel de l'État — ce que l'on appelle en ce temps « l'État général par estimation des dépenses » — d'une somme fixe destinée à payer les frais de sa maison, son entretien, ses plaisirs. Au delà de cette somme elle n'a droit à rien. Ses crédits se trouvant dépassés, force lui est de réclamer du roi un don gracieux afin de combler le vide. Le roi prendra cet argent sur le fond de sa caisse destinée

aux libéralités et qu'on appelle « acquits au comptant » ; ou bien il inventera une recette exceptionnelle ; ou bien il laissera le déficit au compte de la princesse, et alors celle-ci se trouve débitrice à l'égard de ses propres trésoriers de sommes s'accumulant d'année en année ; pitoyable situation dont Marie de Médicis, devenue reine régente, sortira en usant délibérément de sa toute-puissance pour liquider le passé[1].

Henri IV rit beaucoup, au moment de son mariage,

1. L'exposé de l'organisation financière au début du XVII[e] siècle et de l'histoire des finances sous Henri IV et Louis XIII est encore à faire, ce qui a été écrit jusqu'ici ne présentant que des indications fragmentaires et confuses. Nous avons des éléments importants de cette histoire : « l'État des finances de la France depuis l'année 1600 » (Bibl. nat., ms. fr. 7 749) ; les bordereaux « de la recepte et despence du compte de l'Epargne », 1605-1615 (*Ibid.*, ms. fr. 16 627, fol. 55-106) ; l'état des pensions en 1605 (*Ibid.*, ms. fr. 11 163, et 11 165) ; le budget de 1606 (Arch. du min. des Aff. étrang. France, 766), celui de 1607 (Bibl. nat., ms. Dupuy, 89, fol. 243, et mss fr. 16 626, fol. 73-87, nouv. acq. fr. 17 291, fol. 32 et suiv.), de 1608 (*Ibid.*, fr. 7605, fol. 48 et suiv. Cf. *Revue rétrospective*, 1[re] série, t. IV, p. 159-186 ; ms. Dupuy 412, fol. 125 ; Arch. du min. des Aff. étrang. France, 767), de 1609 (voir Forbonnais, *Recherches et considérations sur les Finances de la France*, I, 116), de 1610 (Bibl. nat., ms. Dupuy 591, fol. 137), de 1611, 1612 (Arch. du min. des Aff. étrang. France, 768 ; Bibl. nat., ms. fr. 11 165, fol. 81-104), de 1612-1615 (*Ibid.*, mss Dupuy 824-827), etc. On pourrait ajouter l'état de la valeur de tous les offices de France (*Ibid.*, nouv. acq. fr. 2 609) ; sans parler de notables publications du temps telles que « le traité du revenu et dépense des finances de France » présenté par le président Jeannin aux États généraux de 1614 (dans Fl. Rapine, *Recueil de ce qui s'est fait en l'assemblée des États en 1614*, p. 525-550), et *les Estats, empires et principautés du monde* (Paris, 1619, gr. in-8°, p. 97). Voir aussi Mallet (*Comptes rendus de l'administration des finances du royaume sous Henri IV, Louis XIII*, Paris, 1789, in-8°), et A. Chamberland (*le Budget de 1597*, dans *Revue Henri IV*, 1905, t. I, p. 15 et suiv.).

lorsque la cour de Florence, mal instruite des rigueurs de la comptabilité en France, persuadée qu'avec un contrôleur italien Marie de Médicis serait mieux maîtresse des deniers de son budget demanda au roi de laisser prendre à la princesse un comptable florentin, assurant Sa Majesté que la future reine était *una buona menaggiera*, « une bonne ménagère ». Se défiait-il? Avait-il déjà de bonnes raisons de n'en rien croire? Il répondit évasivement, puis choisit un Français consciencieux, M. Florent d'Argouges.

Parcimonieux de sa nature, préoccupé avec Sully de maintenir la plus grande régularité dans ses finances, Henri IV prit des mesures pour que le budget de la reine fût tenu avec une extrême exactitude. Tout bien pesé, il en fixa la somme annuelle à 400 000 livres. Et d'abord la reine ne fut pas libre de repartir les 400 000 livres à son gré.

Depuis de longs siècles, depuis le moyen âge, la spécialisation détaillée de chaque article des comptes de ce qu'on appelait jadis « l'hostel de la reine » était un principe rigoureux. Il fallait que chaque dépense fût prévue méticuleusement d'avance. Pour la nourriture, les gens devaient préciser « bien exactement, par le menu, et par chapitres séparés, pain, vin, chair, poisson, bois, rôt, pâtisserie, épicerie, fruit, herbes, sel, cire, chandelle »; distinguer les jours gras des jours maigres et les jeûnes; évaluer le chiffre des bouches à nourrir, totaliser par jour, par

mois, par année. En ce qui concernait le personnel, l'état général des officiers de la maison était communiqué à la Cour des aides, régulièrement et ne pouvaient être payés que ceux qui figuraient authentiquement sur les contrôles. Ces principes, on les maintint étroitement pour les finances de la nouvelle reine. La vérification des dépenses de Marie de Médicis fut assurée par une infinité de paperasseries[1].

En décembre, les bureaux préparaient les éléments du budget de l'année suivante. L'état, vu et signé de la reine, était porté au conseil des finances qui le revisait avec soin, équilibrait l'ensemble, s'assurait de la sincérité de chaque article, faisait telle modification qu'il jugeait utile, puis le tout soumis au roi et approuvé par lui était renvoyé au trésorier de l'Épargne, lequel était chargé de faire porter, à la fin de chaque mois, au maître de la Chambre aux deniers de la reine, au caissier, le douzième voulu. Chaque chef de service recevait alors copie sur parchemin du chapitre du budget le concernant et son devoir était de s'y conformer étroitement, sous la

1. Il faut se pénétrer de l'idée que la régularité et la rigueur méthodique de la comptabilité publique en France existent dès le moyen âge (Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIIe au XVIIe siècle*. Paris, A. Picard, 1904, II, 10). En ce qui concerne le budget de la reine, le règlement de comptabilité qui en détermine le fonctionnement est celui de 1585 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 185 r°; voir aussi *Ibid.*, Cinq-Cents Colbert 87, fol. 31 v°; sur la Cour des aides, voir Arch. nat., Z^{1a}, 75^{b} et suiv.). Consulter aussi le « formulaire et manuel à l'usage d'un trésorier de France » (Bibl. nat., ms. fr. 16 696).

surveillance des contrôleurs, dressant avec soin la liste de ses dépenses, dont « l'écrou » était arrêté à la fin de chaque mois. Si des déficits se produisaient, par exemple lorsqu'il venait aux tables plus de gentilshommes qu'on n'en attendait, ou bien que quelque imprévu occasionnait un surcroît de frais, le contrôleur devait, pour y faire face, utiliser les reliquats, les excédents de recettes obtenus ailleurs : c'était la grosse affaire. S'il n'y avait aucun moyen de trouver des moins-values quelque part on se résignait à avouer l'excès de la dépense et à solliciter une nouvelle imputation de crédits sous forme « d'assignations » nouvelles, procédure lente, compliquée, difficultueuse. Les règlements prévoyaient enfin qu'il pût demeurer à la fin de l'exercice des crédits non employés, « des deniers revenans bons »; d'avance, des destinations étaient attribuées à ces sommes ainsi économisées, on s'en servait pour « refaire des meubles », remplacer le vieux matériel usé[1].

1. L'application de toutes ces prescriptions du règlement royal de 1585 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 225, fol. 187 r°, 92 v°, 41 v°, 190 r°) est confirmée par les nombreuses pièces de comptabilité de la maison de Marie de Médicis. Nous allons avoir à donner des chiffres. Il est extrêmement difficile de ramener ces chiffres à une valeur actuelle. (Voir la publication de M. d'Avenel dont les conclusions ont été d'ailleurs très discutées : *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800*. Paris, Imp. nat., 1894-98, 4 vol. in-4°, t. I. chap. I; une note de M. Louis Arnould, *Honorat de Bueil seigneur de Racan*, p. 28, note 3, qui croit pouvoir fixer la valeur de la livre à 7 fr. environ de notre monnaie; voir aussi G. Fagniez, *l'Économie sociale de la France sous Henri IV*, chap. v). Nous

Un pareil détail dans les prévisions des dépenses et l'emploi des fonds avec le contrôle qui l'accompagnait, mettaient Marie de Mécicis dans l'impossibilité de détourner un seul écu de son budget.

Les 400 000 livres qui lui étaient données furent réparties en une douzaine de chapitres.

D'abord figuraient les dépenses de la maison elle-même, à savoir la nourriture du personnel et de Sa Majesté, ainsi que les fournitures matérielles : ceci comptait pour 156 000 livres et était dit : « dépenses de la Chambre aux deniers ». Les gages du personnel proprement dit montaient au total de 72 213 livres, plus ceux des gens de l'écurie qui représentaient 14 264 livres, et ceux de la musique qui étaient de 9 000 livres. L'écurie, chevaux, carrosses et le reste, prenait 60 000 livres.

Marie de Médicis touchait 3 000 livres par mois pour ses menues dépenses personnelles — nous dirions argent de poche. — C'étaient 36 000 livres par an, somme importante, puisque toutes les autres dépenses étaient par ailleurs payées. L'article des habits, costumes ordinaires et vêtements de fêtes, ballets, réceptions, confondu dans les dépenses afférentes à l'entretien de l'appartement de la princesse, portait le nom « d'argenterie ordinaire et argenterie pour la personne de la reine » ; le chiffre prévu était

rappelons que l'écu vaut 3 livres, le quart d'écu 15 sols, le teston 14 sols et demi (L'Estoile, *Journal*, VII, 283).

de 28 000 livres. Pour ses voyages, Marie avait droit à 17 500 livres, sur lesquelles elle pouvait prendre de quoi accorder quelques gratifications et des récompenses. Si la somme ne suffisait pas, elle était autorisée à imputer le surplus sur les 60 000 livres de l'écurie. Figuraient enfin à part, dans le budget, les pensions octroyées à la dame d'honneur, 6 000 livres, à la dame d'atour, 6 000, au chevalier d'honneur, 2 400, et enfin, l'indemnité, les « épices » attribuées à Messieurs de la Chambre des comptes pour examiner la comptabilité de la souveraine, 1 446 livres[1].

Or en dix ans, de 1601 à 1610, Marie de Médicis n'a su rester dans les limites de ce budget de 400 000 livres qu'une seule fois, l'année qui a suivi celle de son mariage, 1602 ! Les neuf autres années elle les a dépassés dans des proportions surprenantes ! Il semble que l'échelle de ses excédents trahisse quelque vague préoccupation, après une année de dépenses trop fortes, de revenir à une modération relative, soit

1. Nous avons le détail, article par article, du budget des dépenses de la reine. En comparant plusieurs années ensemble on voit que ces chiffres ne varient pas; toute dépense nouvelle figure dans un article nouveau (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 32 r° et suiv., fol. 86 v° et suiv., 130 r° et suiv.). Il faudrait rapprocher du budget de Marie de Médicis celui des reines qui l'ont précédée. Anne de Bretagne avait un budget de 65 796 livres (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7 859, fol. 132). Voir : « Estat de la recepte des deniers mis ès coffres de la roine Catherine de Médicis », 1558 (*Ibid.*, mss fr. 10 396 et 23 944, 23 946). Malgré ses 36 000 livres « d'argent de poche », Marie de Médicis n'a jamais un écu sur elle quand elle sort et si un pauvre lui demande l'aumône elle prie quelqu'un de sa suite d'avancer une pièce (Héroard, *Journal*, I, 146).

qu'elle-même se trouve effrayée de l'allure de ses dépenses, soit que le roi se fâche; puis, l'année suivante, le chiffre monte plus haut, la velléité, sinon d'économie, au moins de prudence, n'ayant pas duré. La première année, 1601, le déficit est de 74 000 livres. Il est de 35 000 en 1603; de 157 000 en 1604; de 29 000 en 1605; de 318 000 livres en 1606; et avec des oscillations diverses, de 61 000 en 1607; 222 000 en 1608; 141 000 en 1609; 470 000 en 1610! plus du double du crédit normal! Il est vrai que cette année-là Henri IV est mort. Devenue maîtresse de l'État, Marie de Médicis ne comptera plus guère, puisqu'elle a les moyens royaux d'inventer des recettes et à partir de ce moment les excédents grandiront à vue d'œil[1].

Ce ne sont pas, jusqu'en 1610, les chapitres ordinaires du budget de la maison qui croissent et se développent de la sorte; la nourriture et la fourniture se maintiennent aux mêmes prix; le personnel, qui est peu payé, comme nous l'avons vu, n'augmente pas et l'écurie reste toujours la même. A la rigueur, les toilettes ne sont pas plus dispendieuses qu'il ne convient et le crédit qui les concerne, 28 000 livres, suffit.

1. Nous possédons année par année le chiffre du budget de la reine pris aux archives de la Chambre des comptes (Bibl. nat., ms. fr. 7 449, fol. 10 r°; ms. Dupuy 852, fol. 182). Ces chiffres présentent quelques variations avec ceux qu'on peut trouver ailleurs pour des années identiques (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 218 v°, 91, fol. 157 r°; *Revue rétrospective*, 1re série, IV, 161, 182).

En fait de dépenses supplémentaires, la reine, propriétaire du château de Montceaux, a des réparations à y faire faire, quelques constructions qui n'ont rien d'exagéré, et Henri IV consent à lui allouer une recette spéciale pour cet objet. Ce qui la ruine, c'est son goût effréné pour les bijoux[1].

Les longues et interminables notes que celles qu'à chaque pas on rencontre des orfèvres et des joailliers! Tous les ans la liste enfle démesurément. Valeur des objets et nombre de pièces, tout contribue à rendre la dépense exorbitante. Nous l'avons vu précédemment, la reine prendra sans hésiter deux diamants de 28 000 livres, quatre de 30 000. Elle n'hésitera pas à se rendre acquéreur de numéros ruineux tels qu'une croix d'or de 18 000 livres, un diamant de 75 000, un bracelet de 360 000, tout en diamants! Les mémoires des marchands se renouvellent allongeant leurs listes de vingt, trente articles dont le total représente une profusion inimaginable. Comment avec un fond annuel de 36 000 livres destinées aux menus plaisirs, faire face à l'achat de diamants aussi dispendieux et aux multiples emplettes de bijoux? Voilà comment le crédit de 400 000 livres est incapable de suffire aux goûts exagérés de la princesse.

1. Marie de Médicis n'a pas d'excédent pour la nourriture. La reine qui l'a précédée, Louise de Lorraine, en avait eu au contraire d'assez notables (« Estat des dettes dues à plusieurs officiers de la défunte reine douairière pour despence de bouche et fournitures par eux faites et avancées à la maison de ladite dame roine », 1604; N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 215).

Quoique reine de France, Marie de Médicis, aux prises avec les embarras financiers résultat de ses dépenses inconsidérées, a été contrainte de subir les remontrances de ses trésoriers se fâchant et refusant d'avancer des sommes dont ils étaient ensuite responsables; les colères d'Henri IV opposant toutes les difficultés possibles à payer ses dettes; la coalition des cours souveraines, chambres des comptes, parlements, cours des aides, ne voulant pas lui faciliter le paiement de ce qu'elle devait. Elle comprend elle-même que ses besoins sont trop supérieurs à ses ressources. Hélas! gémit-elle, en écrivant à un Italien, Giovannini, qui lui demande 12 000 écus : « de penser que je puisse débourser cette somme, outre ce qu'il y va de la conscience, c'est chose que mes affaires ne peuvent permettre, car vous savez que ce qui est ordonné pour la dépense de ma maison n'y peut seulement suffire! Je suis redevable de grandes sommes pour plusieurs extraordinaires que j'ai faites et que je suis contrainte de faire journellement. » Et répondant aux réclamations de son trésorier général, M. Florent d'Argouges, qui appelle son attention sur les notes qui s'accumulent, elle s'écrie désespérée : « Je ne sais où prendre de quoi acquitter ces dettes [1] »!

1. Giovannini eut tout au moins la promesse d'avoir une des premières abbayes vacantes (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 268 v° et 87, fol. 161 r°). Il semble que ce soit surtout à partir de 1604 que les difficultés financières commencent, sinon au point de vue des dépenses, au moins pour ce qui est d'y faire face.

Elle ne sait où prendre de quoi payer parce que la seule porte à laquelle elle puisse frapper s'obstine à rester fermée, ou, si elle s'ouvre, ne s'ouvre que dans des conditions dérisoires. « Vous savez mieux que nul autre, mande-t-elle au fidèle d'Argouges, les grandes sommes dont je suis redevable, les grandes peines et presque l'impossibilité que j'ai de tirer des gratifications ou bienfaits du roi, Monseigneur, pour y satisfaire »; et elle ajoute tristement : « tellement qu'il faudra, par nécessité, que je sois contrainte de régler ma dépense! »

Moitié riant, moitié, au fond, très sérieux, Henri IV se refuse en effet péremptoirement à augmenter les recettes de la reine. Si les dettes deviennent trop criantes et qu'il soit obligé de céder, il s'y prend ensuite de façons si peu simples que Marie de Médicis a autant de mal à recouvrer les sommes octroyées qu'elle en a eu à obtenir la concession royale. La mauvaise volonté du roi tenait à plusieurs raisons. C'était d'abord chez lui politique. Il pensait bien ne restaurer l'État qu'au moyen de beaucoup d'argent et cet argent il ne l'aurait qu'en pratiquant et faisant pratiquer autour de lui d'étroites économies. Ensuite, tout à l'opposé de sa femme, il était, lui, très économe, très près regardant et même avare. Les misères des temps héroïques lui avaient appris la valeur des écus; il savait les ménager; il voulait qu'on ne les gaspillât pas. Il poussait ce souci jusqu'à un point tel qu'il

scandalisait ses contemporains! « Son avarice est abominable! » *abominevole*, s'écriait le résident florentin : « c'est un ladre vert! » déclarait d'Aubigné; et les étrangers relevaient le vif mécontentement que cette parcimonie exagérée provoquait dans le public. Informé des bruits qu'on faisait courir sur son avarice, Henri IV, il est vrai, s'indignait. Une fois, de colère, il ordonna à Sully de publier, « pour faire taire les bavards », la liste des dettes du royaume qu'il avait à payer et que l'on réglait peu à peu, tous les ans. Sully additionna plus de 307 millions, sans parler des frais des traités de la ligue s'élevant à 32 millions[1]. En ce qui concernait Marie de Médicis, Henri IV ne protestait pas moins contre les reproches qu'on lui adressait de ne pas faire assez pour elle.

1. Tout le monde a incriminé de son temps l'avarice d'Henri IV (R. Dallington, *The view of Fraunce*, p. 61; Agrippa d'Aubigné, *Mém.*, éd. Lalanne p. 351; Beauvais-Nangis, *Mém.*, p. 99; Canestrini, V, 506; Tallemant, I, 4; *Perroniana*, Genève, 1669, p. 150). Le malheureux Beauvais-Nangis remarquait que le roi évitait les gentilshommes sans fortune de peur de subir quelque demande de leur part (*Mém.*, p. 68). Quelques-uns défendaient le roi. « C'estoit plutôt prudence qu'avarice », disait Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 21); « il se montroit de vrai trop serré, ajoute Dupleix (*Hist. de Henry le Grand*, p. 593), mais ce n'estoit pas tant par une sordide convoitise que pour avoir de quoi payer ses dettes ». Le menu peuple l'approuvait (*le Fidèle sujet à la France*, s. l., 1605, in-12, p. 109); et Henri IV remarquait lui-même : « On dit que je suis chiche, mais je fais trois choses bien éloignées d'avarice, car je fais la guerre, je fais l'amour et je bâtis! » (Legrain, *Décade contenant la vie de Henry le Grand*, Paris, 1614, p. 446). Par réaction les États généraux de 1614 professeront « que les rois ne sont servis qu'à force d'argent et ne sont obéis qu'à mesure qu'ils sont libéraux » (Fl. Rapine, *Recueil de tout ce qui s'est fait en l'assemblée des États tenus en l'an 1614*, p. 108).

« Comment! disait-il un jour à Sully, mais j'use de plus de dons et gratifications envers ma femme que jamais roi de France n'a fait envers la sienne, soit pour l'ordinaire de la maison, soit pour les bienfaits extraordinaires! » Et il poursuivait : « Vous le savez bien, vous, puisque vous la favorisez et que votre femme lui sert de solliciteuse! » Et il était vrai, en partie, qu'Henri IV accordait à la reine plus qu'on n'avait accordé avant lui à autre reine de France; mais c'était que les précédentes reines vivaient plus modestement et que celles qui avaient été magnifiques, Anne de Bretagne, Catherine de Médicis, avaient eu de riches dots, des biens personnels considérables qui leur permettaient de dépenser royalement. Quant à ce que Sully secondât la reine dans ses réclamations et que la femme du surintendant servît d'intermédiaire pour transmettre les demandes de la souveraine, l'affirmation eût bien surpris la reine si celle-ci en eût eu connaissance[1] !

M. de Sully favorable! Mais c'était, au contraire, l'humiliation de la princesse que d'avoir à solliciter le ministre désagréable, à le supplier comme elle

1. Sully, *Économies royales*, II, 231. Catherine de Médicis, qui fut la plus fastueuse des reines de France, fut celle qui apporta en se mariant les plus grands biens personnels (Bibl. nat., ms. fr. 10 830, fol. 5 r°; voir son contrat de mariage, *Ibid.*, fol. 10 et suiv.); ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs après sa mort de laisser pour plus de dix millions de dettes (*Dettes et créanciers de Catherine de Médicis*, 1589-1606. Documents publiés par l'abbé C. Chevalier, Paris, Techener, 1862, gr. in-8°).

était obligée de le faire ; à subir ses refus dénués de bonne grâce, presque de courtoisie ; à affronter son humeur acariâtre ! Ce gros homme farouche, au front chauve, à la grande barbe, au regard dur qui vivait seul là-bas, à l'Arsenal, dans un cabinet sévère, orné des portraits austères de Luther et de Calvin, toujours travaillant, toujours en affaires, était insupportable à tout le monde ! Il recevait les gens sans se lever, sans cesser d'écrire, sans les faire asseoir, refusant sèchement ce qu'on lui demandait : « Mais c'est une bête ! » *e una bestia!* s'écriait un ambassadeur italien sortant de chez lui outré ! — « Il a la coutume ordinaire d'offenser tout le monde ! » disait le prince de Condé ; et un étranger écrivait : « Il est si superbe, si altier, si insolent et orgueilleux qu'il n'estime plus être humain ! » Personne ne venait de chez lui pour quelque audience qui ne proférât des injures furieuses à son adresse : *quello animale!* « quel animal ! » faisait Vinta, le ministre du grand-duc de Toscane en mission à Paris ; « c'est un palefrenier ! » ajoutait M. de Gondi ; *un monte di bestie!* renchérissait Giovannini. Quand on parlait au roi de son surintendant, Henri IV riait : « Qu'est-ce que paierait le grand-duc votre maître, répondait-il, gaussant, à l'envoyé florentin, pour avoir un pareil ministre ? » Tout de même, observait l'autre, *e troppo terribile, per non dir altro!* En réalité Henri IV tenait à Sully parce que le surintendant était très bon

administrateur, ménager des deniers publics, rude à l'égard de ceux qui malversaient. Il avait bien à supporter, comme chacun, l'humeur désagréable du personnage, et il est probable que, s'il eût vécu, il eût fini par se défaire de lui tant il lui trouvait le caractère difficile ; d'ailleurs il soupçonnait « la netteté de ses mains ». Mais, provisoirement, sa confiance dans son jugement était entière. Au conseil des ministres le surintendant avait généralement le dernier mot et le roi ne faisait rien sans le consulter [1].

M. de Sully s'était parfois servi de l'intermédiaire de la reine pour demander au roi quelque faveur qu'il n'osait pas solliciter en face. Il avait de la sorte quémandé la place de Saint-Maixent que, d'ailleurs, Henri IV ne lui avait pas donnée. Mais toutes les fois que Marie de Médicis avait tâché de faire agir

1. Sur la rudesse légendaire du ministre, voir le curieux pamphlet imprimé contre lui en 1614, *le Financier à messieurs des États* (s. l. n. d.) in-8°; Barclay, *les Satires d'Euphormion* (Paris, 1625, in-8°, p. 417); et les dépêches des Florentins (Canestrini, V, 453, 509, 510). Le secrétaire de Sully, M. Arnault, n'était pas plus aimable que son maître (Beauvais-Nangis, *Mém.*, p. 78). Malgré ses grandes qualités administratives (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 20) il n'y a pas de doute qu'Henri IV eût fini par le remercier; Richelieu tenait le fait de Marie de Médicis et de Jeannin (Richelieu, *Mém.*, I, 13). Quoiqu'il touchât 60 000 livres de traitement à l'Épargne (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 106, fol. 68) il se faisait donner force pots-de-vin (Archives de la Haye, « Acten en resolutien van de Staten generaal, 1605 », fol. 743, 751, 762. Dans Bakhuizen van den Brink, *Studien en Schetsen over vaterlandsche Geschiedenis en Letteren*. IV, 252). On prononçait « M. de Suilly » (*Épîtres françaises des personnages illustres et doctes à M. J.-J. de la Scala*, 1624, p. 283; G. du Sable, *la Muse chasseresse*, Paris, 1611, in-12, p. 158).

M. de Sully, c'était le surintendant qui s'était toujours dérobé. Même pour des affaires courantes le peu de souplesse du ministre, sa mauvaise volonté, ses réponses désagréables avaient fini par indigner la princesse. Elle se plaignait amèrement au roi. Doucement Henri IV cherchait à la calmer, lui conseillant de ménager le ministre, de le traiter avec prudence, de le prendre par de bonnes paroles. Elle s'irritait alors : Avait-elle donc un autre maître que le roi? Était-elle donc obligée « de faire la cour à Rosny » ? *fare la corte a Rosny*? Peut-être y avait-il en une certaine mesure de sa faute et l'attitude du surintendant était-elle due, en partie, aux maladresses de la souveraine. L'envoyé florentin écrivait : « La reine se plaint de Rosny, mais d'abord Rosny était tout à elle, *tutto suo*, elle l'a refroidi et blessé, ainsi que sa femme, en ne tenant pas compte d'eux. Elle profite mal des conseils et ne sait pas se gouverner; elle aurait pourtant grand besoin de se faire des amis! » Humeur difficile du ministre ou imprudence de la reine, les relations des deux personnages étaient aigres[1].

Les comptes s'en ressentirent. Sully avait beaucoup de moyens d'être désagréable à la souveraine,

1. Richelieu, *Mém.*, I, 10; Canestrini, V, 507. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 218 v°. Henri IV ne donna pas Saint-Maixent à Sully parce qu'il ne se souciait pas de laisser une place de sûreté entre les mains d'un huguenot « qui manioit les finances et à qui il ne falloit pas consigner de retraite assurée ».

tous aboutissant à ne pas donner d'argent : par exemple il retardait le paiement des mensualités du budget ordinaire ; en fin d'exercice il cherchait à rogner 7 000 écus ; il fallait que la reine écrivît des lettres pour que le trésor acquittât ce qu'il devait. Lorsqu'une recette exceptionnelle était octroyée à Marie afin de payer une dette, la princesse passait contrat avec un individu quelconque, lequel donnait comptant une somme fixe et s'arrangeait pour percevoir la recette à ses dépens, la somme à recouvrer étant supérieure à celle qui était livrée à la reine. Ces contrats devaient être contresignés par le surintendant : le surintendant ne contresignait pas. Deux mois, trois mois se passaient. L'individu avec qui on avait traité se fâchait, menaçait de résilier et la reine désolée était obligée d'écrire au ministre des lettres suppliantes : « il y va de ma réputation ! » gémissait-elle[1].

Une fois convaincu de la nécessité de donner des fonds à Marie de Médicis pour éteindre ses dettes, Henri IV commençait par refuser tout don d'argent

1. Sully, *Économies royales*, II, 289 ; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 218 v° ; 87, fol. 356 v°. Le lendemain de la mort d'Henri IV Marie de Médicis prit sa revanche. Elle voulait donner 900 livres à madame des Essarts pour lui permettre de faire élever ses deux filles à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Elle écrit simplement à Sully : « Je vous prie de faire payer à la dame des Essarts neuf cents livres » ; et elle ajoute en post-scriptum sèchement et impérieusement : « Je vous prie de faire payer les dites neuf cents livres ! » (*Ibid.*, 88, fol. 31 r°).

pur et simple. Le procédé eût été trop commode, en vérité, le trésorier général de la reine n'ayant qu'à aller toucher au trésor. Le roi, dans une heure d'épanchement avec les filles d'honneur de la souveraine, osait avouer le motif de cette détermination : « Je ne veux pas donner un sou à la reine, disait-il, parce que tout irait dans la bourse du signor Concini! » La cause véritable était qu'il ne voulait pas encourager sa femme à demander de l'argent par une trop grande facilité à recevoir celui-ci et, d'autre part, qu'il réservait les acquits au comptant pour ses maîtresses! A peine une fois, au début de l'année 1605, se décidera-t-il à faire cadeau à la reine de 30 000 livres; mais la même lettre qui priait Sully de délivrer à Marie de Médicis cette somme lui ordonnait de mettre à la disposition de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, 9 000 livres! Tout l'argent liquide allait aux amies; la reine n'avait pour elle que des ressources aléatoires qu'il fallait percevoir difficilement, avec des risques nombreux[1].

A certaines heures particulièrement critiques, Marie de Médicis eut l'idée de faire appel à la générosité du grand-duc de Toscane, son oncle. Elle lui disait qu'elle avait recours à lui comme à son père. Par intérêt et par pitié, le grand-duc se laissait

1. Le mot dit aux demoiselles d'honneur est rapporté à Florence par Vinta (Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 104). Les deux sommes données à la femme et à la maîtresse sont des étrennes (*Lettres missives*, VI, 341).

fléchir. Henri IV, informé, en conçut une grande irritation et de la honte, *molta vergogna*. Il crut devoir s'excuser auprès de l'envoyé florentin en mettant la pénurie de sa femme sur le compte de la mauvaise volonté de ses ministres, *quei tenaci ministri*, qui refusaient toujours à la reine ce que celle-ci réclamait. Ni l'envoyé, ni le grand-duc ne furent jamais dupes [1].

Les ressources aléatoires que le roi consentait à mettre à la disposition de la reine consistaient dans la création, au moyen d'édits, de recettes exceptionnelles que la princesse aurait à recouvrer. Parmi ces créations de recettes il en était une qui revenait de droit, par tradition, à la souveraine, c'était l'institution de maîtrises.

Lorsqu'un apprenti, dans un métier quelconque, voulait passer maître, il devait obtenir des lettres de maîtrise constatant qu'il avait terminé son apprentissage. Il payait un droit au roi. Le nombre des maîtrises étant limité, pour battre monnaie, il n'était que de créer une ou deux maîtrises de plus dans chaque métier sur toute la surface du royaume ; le nouveau maître payant une somme variant de 8 à 20 écus le total recueilli était d'importance. On institua des maîtrises au profit de la reine au moment de son

1. Canestrini, V, 591. Malgré la « molta compunzione e confusione » d'Henri IV, les envoyés florentins conseillaient au grand-duc d'accueillir favorablement les demandes de Marie de Médicis.

mariage et à l'occasion de la naissance de ses enfants. Pour son mariage Marie de Médicis en eut deux; à la naissance du dauphin, le futur Louis XIII, quatre; à celle de chacune des filles, une; au moment de la naissance de Gaston, en 1608, deux. En dehors du mariage et des naissances, la reine avait également droit à une maîtrise « dans chaque ville où elle entrait ». Elle alla visiter beaucoup de villes. Malheureusement le résultat fut que le chiffre des maîtrises ayant crû outre mesure, les corporations mécontentes s'arrangèrent de manière que personne n'achetât plus les lettres nouvelles créées. Le roi, préoccupé d'un état de choses qui ruinait pour la reine un moyen accepté de profits extra-réguliers, résolut de réduire d'un coup le nombre des maîtrises et en 1608 révoqua toutes les lettres qui, ayant été données avant son avènement, n'avaient été délivrées que depuis. C'était peu de chose; ce léger palliatif ne modifiait pas le mal, et Marie de Médicis vit peu à peu s'évanouir le procédé le plus admis et le plus aisé pour elle de se procurer de l'argent[1].

1. L'explication des ressources que représente pour la reine le système des créations de maîtrises est donnée par l'édit d'Henri IV d'avril 1597 (Isambert, *Recueil*, XV, 136). Sur les effets, au point de vue industriel, de ces créations, voir Fagniez (*l'Économie sociale de la France sous Henri IV*, Paris, Hachette, 1897, in-8° p. 87), et leur histoire, H. Lemonnier (*l'Art français au temps de Richelieu*, p. 164). Nous avons les édits de toutes les créations de maîtrises faites au profit de la reine (Bibl. nat., Actes royaux, F. 46 908 [20], 46 910 [20], [26], 46 919 [9]; Cinq-Cents Colbert 86, fol. 108 r°, 142 r°; 87, fol. 30 v°, 205 v°). Les États généraux de 1614 protesteront

Tous les autres étaient difficiles, compliqués et incertains. Il fallait d'abord en trouver et on va voir quelle imagination était nécessaire afin de découvrir des sources de revenus insoupçonnées, d'inventer des causes d'imposition exceptionnelle. Les inventeurs, il est vrai, ne manquaient pas. Il était toute une classe d'individus suspects, gens d'affaires de moralité douteuse, qui passaient leur temps à venir proposer des combinaisons sur lesquelles, naturellement, ils auraient à toucher un « pot-de-vin ». A la recherche d'expédients, Marie de Médicis accueillait toutes les propositions. Les grands en recevaient aussi, d'ailleurs, du même genre, concernant, par exemple, des provinces qu'ils avaient en gouvernement et ils sollicitaient du roi l'exécution des idées qu'on leur soumettait. « Oh! le ramas de ces canailles et sangsues de partisans », s'écriait Sully, qui avait en horreur ces « gens d'affaires, rapporteurs, dénonciateurs, mouches de cour et donneurs d'avis pour trouver de l'argent à la surcharge du peuple! » Le moyen était bon; on en jugera par la variété et le nombre des impositions exceptionnelles édictées au profit de la reine[1].

vivement contre ces errements et réclameront que « l'exercice desdits métiers soit, laissé libre à vos pauvres sujets » (*Cahier général du Tiers-État*, p. 208).

1. Sully, *Économies royales*, II, 340. Un contemporain appelle ces donneurs d'avis « courtiers et maquignons d'édits, vrais excréments de l'État qui sucent le sang et la moelle des eaux » (Nic. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 194). Naturellement les États de 1614 s'élèvent avec force contre ces gens-là (*Cahier*, p. 144). Ils demandent au roi

Mais une fois qu'une idée était trouvée et admise par Henri IV, il y avait à dresser un édit. Or, avant d'être signé par Sa Majesté l'édit de création de ressources nouvelles devait être délibéré en conseil d'État, première difficulté. Les complications administratives des propositions suggérées à la souveraine étaient souvent telles qu'il fallait bien que les ministres examinassent la question. Les refus, expliqués ou pas, étaient ici faciles. Marie de Médicis, dans la crainte d'une opposition qui pouvait empêcher la réalisation d'un projet, en était réduite à solliciter individuellement chaque membre du conseil, à insister pour qu'il se prononçât dans un sens favorable aux intérêts de la souveraine, à supplier même. Elle écrivait à tout le monde. Les lettres à Sully étaient plus particulièrement pressantes, presque obséquieuses, attendu l'autorité qu'avait au conseil la parole du redoutable surintendant. Elle s'en remettait à lui avec un abandon et une confiance simulés : « Je n'entends pas, lui écrivait-elle une fois, que cette affaire se passe autrement que selon ce que vous en ordonnerez et le trouverez à propos. » Le conseil ayant enfin donné un avis favorable, l'édit du roi était rendu et un arrêt de ce même conseil en déterminait l'exécution.

« de faire défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, de proposer et poursuivre aucune nouvelle création ou rétablissement d'office, d'édit... sur peine de la vie et confiscation de biens comme ennemis et perturbateurs du repos général de tous vos sujets » (p. 199).

Mais alors, autre formalité, les édits devaient être enregistrés par les parlements, ou, suivant les cas, par les chambres des comptes, les cours des aides. A ce moment les difficultés devenaient inextricables. D'elles-mêmes, effet de la tradition, ces cours n'aimaient pas enregistrer des édits représentant, en définitive, des manières d'accroissements d'impôts. Par intérêt pour les peuples, par devoir de conscience, par goût de montrer leur autorité, elles faisaient des remontrances au roi. Le roi insistait en envoyant des lettres de jussion. Les cours répétaient leur refus ; le roi renouvelait ses lettres et les choses allaient des mois, des années durant, jusqu'à ce que l'un des deux antagonistes se lassât. Quelquefois, quand l'affaire en valait la peine, Henri IV se fâchait et la cour qui avait attiré la colère du prince passait un désagréable moment; le plus souvent il laissait aller et les magistrats, avec le temps, avaient le dernier mot. Ils opposèrent ainsi à tous les dons octroyés à Marie de Médicis l'opposition par inertie la plus obstinée[1].

Malheureusement pour la reine, Henri IV était de connivence avec eux. Par une astucieuse machination il avait combiné avec les cours que lorsque celles-ci

1. Si on veut se faire une idée de l'indépendance tout à fait extraordinaire des cours souveraines du temps à l'égard du roi. indépendance respectueuse mais inébranlable, basée sur « la tradition, les usages, les lois fondamentales du royaume », il n'est que de lire le curieux *Journal* de Malenfant, greffier du parlement de Toulouse au début du XVIIe siècle (dans *Chroniques de Languedoc*, Montpellier, 1875, gr. in-8°, I et II, surtout II, 77).

recevraient des édits de création d'office en faveur de qui que ce fût, elles pourraient ne jamais les enregistrer, malgré toutes les lettres de jussion du monde, si le roi ou Sully ne leur avaient pas écrit une lettre autographe spéciale les prévenant. Henri IV et son ministre appelaient cette lettre, en riant, « le mot du guet ». Quand il avait fallu céder aux sollicitations de la reine, le souverain, au moyen de ce procédé, pouvait retirer d'une main ce qu'il semblait avoir donné de l'autre : « Vous savez, rappelle-t-il à Sully, dans une circonstance de ce genre, que j'ai défendu aux cours d'entrer en l'enregistrement d'aucun édit si elles n'ont des lettres de ma propre main ou de la vôtre, quelque jussion qu'elles reçussent ou lettres de cachet qui leur fussent adressées [1]. »

Pauvre Marie! Que lui servait alors de se donner tout le mal qu'elle prenait afin de décider les diverses compagnies à accepter l'édit soi-disant signé par le roi qu'on leur expédiait! En 1605 Henri IV lui avait accordé tout l'argent qui pourrait revenir « des rachats, sous-rachats, lods et ventes, aubaines et confiscations et autres droits seigneuriaux à échoir en Bretagne durant neuf années ». La Chambre des comptes de Nantes refusait de vérifier l'édit. La reine obtint du roi lettres de jussion sur lettres de jussion : rien n'y faisait. Elle écrivit elle-même à tout le monde, pre-

1. Sully, *Économies royales*, II, 177.

mier président, présidents, conseillers, soit quinze lettres : elle plaidait sa cause avec chaleur : « Avant moi, expliquait-elle, d'autres ont joui de ce privilège qui n'estoient pas de ma qualité et n'avoient point plus de considération ni de mérite que j'en ai ! » La chambre restait insensible et répliquait qu'il fallait au préalable soumettre la question aux États de Bretagne. Nouvelle série de quinze lettres de la reine : « Mais les États, ripostait-elle avec vivacité, n'ont rien à voir dans cette affaire qui ne les regarde pas ! » Puis alors elle se faisait modeste; elle jurait qu'elle n'avait pas l'intention de dépenser cet argent pour son usage personnel, qu'elle en avait besoin afin de donner quelques gratifications à des particuliers. Des mois se passèrent, rien ne vint de Nantes. La reine fit lancer de nouvelles lettres de jussion ; elle écrivit à nouveau de longues séries de lettres. Henri IV n'avait pas expédié de missive autographe : elle attendit en vain [1] !

Longue est la liste des propositions de recettes qui ont été ainsi faites à Henri IV par Marie de Médicis et acceptées par lui dans des conditions illusoires.

Les moins compliquées aboutissaient à la création de fonctions publiques nouvelles. Mais les charges se payant en ce temps et tout accroissement du nombre de ces charges amenant la diminution de la valeur des

1. Les registres contenant la copie des lettres de Marie de Médicis sont remplis des missives infiniment répétées sur des sujets de ce genre (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 166 v°, 252 v°, 278 r°, 290 r°; 87, fol. 43 r°, 58 r°, 113 v°, 182 r°, 240 v°; 89, fol. 3 r°, etc.).

autres, les résistances des corporations dont on lésait les intérêts, provoquées par là comme à plaisir, venaient encore rendre plus malaisée la perception de la recette. Quand il ne s'agit que d'instituer, ce que fait Henri IV en 1604, deux receveurs, deux payeurs et deux contrôleurs de rentes en Normandie, il n'y a que la Chambre des comptes de Rouen qui fasse quelque difficulté pour une question ne la touchant pas d'ailleurs directement. Il n'en va pas de même lorsqu'en 1605 le roi consent à créer au parlement de Rennes deux charges de conseillers. Marie de Médicis a pressé le chancelier de rédiger l'édit, de le sceller, de l'expédier, afin que « l'affaire soit promptement dépêchée » ; le parlement de Bretagne refuse d'accepter cette augmentation de magistrats. Un an après la signature de l'édit, l'acte n'est pas enregistré. Il finira par l'être, mais au prix de combien d'instances et de prières[1] ! — En 1604 le roi a créé dans les mêmes conditions quatre charges de conseillers aux requêtes au parlement de Toulouse soi-disant pour aider la reine à payer les frais des réparations qu'elle fait au château de Montceaux. Le parlement de Toulouse refuse de vérifier l'édit. Lettres de jussion succèdent

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 255 r°. La reine donnera une des deux places de conseiller au fils de son chancelier, M. de Blancmesnil (*Ibid.*, 87, fol. 89 v°). Le parlement de Bretagne ne passait pas d'ailleurs en ce temps pour une des compagnies les plus aisées à manier (H. Carré, *Essai sur le fonctionnement du parlement de Bretagne après la Ligue*, 1598-1610. Paris, Quantin, 1888, in-8°).

encore aux lettres de jussion ; missives adressées par la souveraine à chacun des présidents et conseillers sont expédiées année par année en Languedoc. Trois ans après, en 1607, Marie de Médicis écrivait toujours ses séries de lettres et le roi libellait ses lettres de jussion sans plus de succès. « Le parlement a tenu si peu de compte, mandait-elle irritée, en 1608, au premier président de Toulouse, M. de Verdun, des ordres et prières qu'on lui a adressés, que je m'étais résolue de n'en escrire plus et de faire instance pour obtenir une autre assignation au lieu de celle qui m'a esté ci-devant baillée. » Mais Henri IV n'a pas voulu donner cette autre assignation. Il n'a pas voulu non plus, ce que proposait la reine, réduire le chiffre des conseillers à créer de quatre à deux. Il a consenti seulement à ce qu'on envoyât une huitième lettre de jussion : peine perdue! Deux ans après la mort d'Henri IV, en 1612, soit huit ans après la signature de l'édit, l'affaire n'était pas conclue[1]!

Pas plus facile ne fut la question des secrétaires de Navarre. Lorsque Henri IV, roi de Navarre, était devenu roi de France, il avait fallu faire un sort au personnel de l'ancienne petite cour de Pau et Marie avait proposé que les fonctions de « secrétaires de la

1. Marie de Médicis répétait aux magistrats que cette ressource était destinée aux dépenses faites au château de Montceaux-en-Brie. La proposition de réduire de quatre à deux le chiffre des conseillers à créer vint de Toulouse (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 188 v°, 278 r°; 87, fol. 113 v°, 182 r°; 89, fol. 3 r°).

maison et couronne de Navarre » fussent érigées en celles de « secrétaires de la maison et couronne de France » moyennant un droit qu'elle aurait touché; c'était une affaire de 20 000 livres destinées à payer les dettes dues à son surintendant, M. d'Attichy. Après bien des difficultés, parlement et Chambre des comptes avaient enregistré. La Cour des aides refusa. La place prise dans la correspondance de la reine par les lettres innombrables de prières qu'elle écrit à ce sujet est disproportionnée!

Henri IV avait consenti encore à accorder « des offices de secrétaires ordinaires de sa chambre », puis aussi « des survivances de secrétaires de la maison et couronne de France; d'audienciers et contrôleurs de grandes et petites chancelleries, et de secrétaires en icelles »; la princesse se heurta aux mêmes obstacles [1].

A côté de ces créations d'offices proprement dits, quelle variété de ressources imaginées pour venir en aide aux finances obérées de la reine!

Sur la proposition d'un certain Jean Coberet on donne à Marie de Médicis l'argent qui pourra provenir des amendes infligées aux fraudeurs coupables

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 210 v°, 240 v°, 253 v°. Les offices de secrétaires ordinaires de la Chambre du roi étaient une excellente affaire qui devait rapporter 600 000 livres (*Ibid.*, 92, fol. 61 v°). Henri IV les donna la veille de sa mort, le 29 avril 1610. Les secrétaires de la maison et couronne de France ou de Navarre sont simplement les commis rédacteurs de la Chancellerie (L'Escuyer, *le Nouveau style de la Chancellerie de France*, Paris, J. Richer, 1662, in-8°).

d'avoir volé l'État à propos de certain droit : « de soixante et quarante sols à payer de chaque quintal de sel » mis en vente dans le Languedoc. La souveraine doit en tirer 120 000 livres et Coberet touchera 2 000 livres de commission. En 1605 le roi avait rendu un édit qui autorisait dans toute la Normandie deux individus par paroisse à se libérer d'un certain nombre de charges et impôts moyennant une somme fixe qu'ils paieraient une fois pour toutes ; ces sommes étaient abandonnées à la reine. Un nommé Leclerc se présente, offre 80 000 livres de forfait afin de prendre l'affaire à son compte. On examine la proposition, on hésite ; là-dessus en vient un autre appelé Nicolas Pallier qui propose 160 000 livres, le double : on l'accepte. Pallier devait sans doute y gagner encore largement[1].

Tous les huissiers et sergents qui jusque-là ne pouvaient instrumenter que dans le ressort de leurs parlements respectifs reçoivent la faculté d'agir dans le reste du royaume contre un droit payable à la reine. — Notaires, huissiers et sergents exerçaient

1. Ces propositions « d'affermage » étaient examinées avec soin ; l'homme qui offrait de percevoir les sommes à ses risques et périls devait fournir des cautions qu'on voulait sûres (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 86, fol. 312 r°). Nous avons ailleurs l'arrêt rendu par le Conseil d'État pour approuver le contrat passé avec Pallier (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 430). Il est du 11 décembre 1607. De la même manière Marie de Médicis passa à Augustin Bonsergent les produits du droit à lever sur les notaires et tabellions de Languedoc et Provence (*Ibid.*, 556), et à Jean Viguier ceux à prélever sur les huissiers et sergents du royaume (*Ibid.*, p. 635).

en vertu de commissions dressées par les baillis, sénéchaux et prévôts, qui les immatriculaient. On décide qu'il leur sera donné des lettres royales moyennant de nouveaux droits à verser entre les mains de la souveraine. — « Les anciens voituriers et fermiers des gabelles du Lyonnais » avaient quelques reliquats de comptes à solder et des amendes probables à débourser en raison d'irrégularités vraisemblables dans leurs écritures. Marie de Médicis se fait attribuer ces restes. — En 1605 les officiers des bureaux d'élections du royaume étaient rétablis dans leurs droits et privilèges; ils doivent acquitter des sommes laissées à la reine. — Quoi encore? Henri IV consent à donner à sa femme « les deniers provenant de la recherche des quatre cas réservés par les lettres d'abolition qu'il a octroyées à ses officiers en l'année 1607, et aussi de la rétention des deniers faits par les officiers et autres commis au recouvrement et recette d'iceux, de quelque nature qu'ils fussent » ; — les deniers « laissés ès fonds tant des recettes générales que particulières du domaine, des aides, tailles, taillons, décimes, clergé, gabelles, traites et impositions foraines ou domaniales; des maisons et hôtels de ville du royaume pour le paiement d'aucunes rentes amorties, supposées, doublement employées en deniers comptés et non reçus ou échus par déshérence, forfaiture et méconnaissance » ; — les deniers provenant « des exempts dits francs topins »; — ou « des francs fiefs, nouveaux acquets

et recherches de l'administration des levées et revision des comptes des receveurs des diocèses du Languedoc »,... etc. Il n'était particularité fiscale, féodale, administrative que les donneurs d'avis n'eussent consciencieusement examinée pour y découvrir quelque source insoupçonnée de revenus[1]. Il y eut plus : en 1609 les Espagnols chassèrent de leur péninsule les derniers Moresques. Ce fut un lamentable exode à travers les Pyrénées de huit ou neuf cent mille misérables qui traversèrent le midi de la France dans un état de dénûment complet. Ne s'avisa-t-on pas de décider qu'on leur enlèverait, pour prix de cette hospitalité transitoire, leurs « hardes, meubles, or et argent monnayé ou non monnayé », et que le produit de cette manière de bri-

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 113 v°. L'arrêt du Conseil d'État portant « ampliation des pouvoirs des huissiers sergents » indiquait que le produit était nécessaire à la reine « pour lui donner moyen d'acquitter certaines dettes de son écurie et de son argenterie, attendu que ses états ordinaires suffisent à peine aux dépenses de sa maison » (N. Valois, *op. cit.*, II, 134). La reine Marguerite réclama contre cet arrêt en disant qu'elle avait droit à la perception de cet impôt dans l'étendue de ses domaines. Marie de Médicis s'empressa de lui faire savoir qu'il en serait comme elle désirait, exprimant ses regrets qu'il y eût eu doute sur la question (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 358 v°). La reine dit généralement que ces recettes lui sont attribuées « pour aider à fournir aux dépenses de notre maison » (*Ibid.*, 91, fol. 182 r°). Nous ne les donnons pas toutes. Les États généraux de 1614 réclameront la suppression intégrale des offices créés depuis 1576 « sauf ceux de payeurs de pensions et des premiers commis de l'Épargne qui sont les seuls offices que la reine a fait entendre lui avoir été concédés par le défunt roi, desquels, néanmoins, est demandée la suppression par mort pour ce qu'ils sont à la charge de vos finances et foule de vostre peuple » (*Cahier général du Tiers-État* de 1614, p. 199).

gandage reviendrait à la reine! Le parlement de Toulouse mit heureusement une mauvaise volonté honorable à ce détroussement singulier[1].

Était-ce effet de la quantité chaque jour croissante d'arriérés ou le résultat de l'opposition des cours souveraines rendant vains les dons du roi? Tous ces expédients furent insuffisants. En dehors et à l'insu d'Henri IV, Marie de Médicis résolut alors, afin d'accroître plus délibérément ses recettes, d'essayer des entreprises commerciales et de tenter des combinaisons fructueuses de natures diverses.

Elle fit, d'abord, de l'armement. Elle acheta « un gros vaisseau », aux Pays-Bas et se proposa d'entreprendre le transport maritime de la côte hollandaise à la côte italienne. Mal lui en prit. Les États des Provinces-Unies, ignorant la haute qualité de l'armateur, mirent l'embargo sur le bâtiment en question, à propos de

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 24 r°. On estimait que les Moresques étaient deux millions en Espagne; ils furent chassés par édit du 10 janvier. Ils s'en allèrent les uns en Afrique, les autres par la France, à travers les montagnes. Henri IV, qui avait d'abord décidé de ne pas les recevoir, dut les subir parce qu'ils descendaient de force les vallées; il leur interdit de passer la Dordogne et les invita à s'embarquer aux ports du Languedoc pour l'Afrique. De minutieuses instructions furent envoyées aux autorités afin d'éviter les désordres, les violences, les pillages, aussi bien des Moresques sur les populations que des populations sur les Moresques. Ce fut une affaire compliquée (S. Dupleix, *Hist. de Henry le Grand*, 1632, p. 574; duc de la Force, *Mém.*, éd. La Grange, I, 341, II, 263, 290; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, 11; *Mercure françois*, 1610, p. 1-17; Richelieu, *Mém.*, I, 34).

contraventions quelconques, et le gardèrent. La reine fit réclamer par Henri IV. Elle reçut une réponse défavorable. « Touchée au cœur », comme elle l'écrit, elle s'adressa à son ambassadeur à La Haye, M. de Buzanval, à l'envoyé des Provinces-Unies en France, Aarsens, remuant ciel et terre afin de se faire rendre son navire : ce premier essai n'avait pas été heureux[1].

Elle s'y prit autrement : elle commandita. Étant venue au Havre, au cours d'un voyage, elle consentit à placer plusieurs milliers d'écus sur quatre vaisseaux en partance pour le Pérou, voulant « courir risque » ! Un M. de Serre fut par elle chargé « de prendre garde à leur retour afin de me faire savoir ce qui reviendrait à mon profit de cet argent ». A la saison marquée elle prévenait M. de Serre « qu'il eût à avoir l'œil exactement à l'arrivée de chacun desdits vaisseaux et à ce qu'ils rapporteront, vous faisant présenter par le menu leurs marchandises, papiers et inventaires, afin que je ne puisse estre frustrée de ce qui m'en peut appartenir ». Malheureusement la campagne avait été détestable ; l'affaire fut mauvaise.

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 85 v°. Les Hollandais, grands courtiers de la mer à ce moment tenaient la main à la conservation de leur monopole. En 1604 ils avaient refusé à Henri IV l'autorisation d'équiper des vaisseaux aux Pays-Bas sans prendre la peine de dissimuler leurs raisons (Bibl. nat., collection Baluze, vol. 293; Van Deventer, *Johann van Olden Barnevelt en zyn tijd*, La Haye, 1865, in-8°, III, 30). Les corsaires hollandais s'emparaient des navires qui faisaient concurrence à leurs compatriotes (Desmarquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, 1785, in-8°, I, 325).

Non seulement Marie de Médicis n'avait aucun profit à espérer, mais le capital même était compromis. « La fortune a été si peu favorable, écrivait-elle mélancoliquement, tant s'en fault qu'utilité en provienne aucune, qu'il sera même impossible d'en retirer mon principal! » Le second essai n'avait pas été plus satisfaisant [1].

Alors elle brocanta. A certaines heures difficiles, lorsqu'elle voulait un bijou trop cher et que le joaillier ne se décidait pas à vendre à crédit, elle fouillait dans ses coffres, ramassait des objets en or auxquels elle ne tenait plus et les vendait. Petite-fille de banquiers exacts, elle opérait sa vente dans des conditions de garantie suffisantes : devant elle on commençait par fondre cet or, au creuset : cadeaux de provinces, présents du roi, objets d'art, statuettes, bracelets; puis on pesait et la vente était faite au comptant, suivant le poids. Elle débita ainsi sa

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 254 v°; 87, fol. 83 v°. On n'admettait pas en ce temps que les nobles fissent du commerce de détail, mais on admettait de leur part le commerce en gros; d'ailleurs le public savait que « les plus grands et les plus avisés des nobles s'en mesloient en cachette par personnes interposées » (*le Païsan françois au roi*, 1609, p. 143). L'armement était une entreprise très organisée (*Guidon, stile et usance des marchands qui mettent à la mer, traitant des assurances, polices, avaries, lamanages et autres choses nécessaires pour la navigation*. Rouen, imp. de Martin le Mégissier, 1619, in-8°). Des Parisiens tels que le joaillier de Marie de Médicis Hélie Fruit s'y intéressaient (Bibl. nat., ms. fr. 16 738, fol. 153). Sur les entreprises outre-mer du temps d'Henri IV, consulter Ch. de la Roncière (*les Routes de l'Inde au temps de Henri IV*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1904, p. 157).

vieille vaisselle d'argent qu'on lui achetait de cette manière[1].

Elle mit au mont-de-piété en Italie. Ce fut une affaire longue et confuse. Bien avant elle, les rois de France du XVIe siècle ayant besoin de fonds avaient emprunté à des banquiers italiens et leur avaient engagé, pour la peine, des joyaux de la couronne. Un à un ces joyaux avaient passé à Rome, à Florence, où beaucoup, faute d'être rachetés, avaient même fini par être vendus. C'étaient les Ruccellaï qui étaient les principaux agents de cette affaire. En 1576 M. de la Rocheposay, ambassadeur de France à Rome, avait été chargé officiellement d'engager des diamants de la couronne entre les mains « d'aucuns princes et Estats de l'Italie ». L'histoire des joyaux engagés étant assez obscure, Marie de Médicis profita du trouble de la question pour emprunter elle-même en Italie en envoyant aussi des bijoux du roi. Le procédé était indélicat. On distinguait, à cette date, les bijoux particuliers de la reine, ceux qui lui appartenaient en propre et qu'elle pouvait donner ou vendre, de ceux de la couronne, au contraire intangibles. Il était dressé des inventaires de ces derniers et la Chambre des comptes ne se faisait pas faute, lorsqu'on lui présentait, sur le budget de la reine, quelque

1. Elle fondit aussi de la sorte « la vache d'or massif en un pied émaillé de petites pierreries, le tout revenant à quatre mille écus », que lui avait donnée le Béarn en 1602 (L'Estoile, *Journal*, VIII, 1).

grosse dépense relative à un achat de diamant, de demander si l'objet avait été inscrit à l'inventaire de la couronne, ce contre quoi, naturellement, Marie de Médicis protestait en disant qu'elle avait acheté l'article de ses deniers, pour elle, et non au profit de l'État. Afin de dissimuler sa démarche, elle poussa Henri IV et Sully à liquider toute l'affaire d'un coup en rachetant en Italie l'ensemble des bijoux engagés. Sully, dans ses *Économies royales*, se fait un mérite de ce rachat. Il ne s'opéra pas sans peine. Henri IV, aux premières tentatives de Marie de Médicis, avait déclaré ne pas se soucier de l'affaire. En relation épistolaire avec les Ruccellaï, la reine pressait ceux-ci de consentir à quelque composition en baissant le chiffre des sommes à solder. La question était de trouver de l'argent. Henri IV finit par deviner que la reine avait engagé les joyaux de la couronne et, après la première colère inévitable, se décida à racheter. Les négociations furent épineuses. Les Ruccellaï vinrent à Paris ; Marie de Médicis envoya en Italie. Le gouvernement d'Henri IV s'était résolu, afin de trouver de quoi payer, à porter l'édit qui exemptait deux personnes, par paroisse, d'un certain nombre d'impôts, de charges et de droits moyennant une somme définitive. Malgré l'opposition des parlements qui refusaient d'enregistrer, on parvint à une solution vers 1607. Nicolas Roger, l'orfèvre, valet de chambre de la reine, se rendit à Rome ; l'ambassadeur,

M. d'Alincourt, agit. Les héritiers de Horacio Ruccellaï se dessaisirent des joyaux et le cardinal du Perron revenant de Rome en septembre 1607 rapporta le précieux dépôt[1].

Marie de Médicis emprunta autour d'elle. Elle connut le misérable sort des maîtres qui se font avancer de l'argent par leurs intendants. Non seulement le malheureux M. Florent d'Argouges eut à prendre à son compte personnel des dépenses que la chicaneuse Chambre des comptes refusait d'approuver dans le budget de la souveraine, mais il dut prêter de ses deniers à la princesse de quoi payer ses fantaisies. Un jour que celle-ci voulait absolument acheter à l'orfèvre de La Haye un diamant de 4 500 écus ainsi qu'une

1. L'histoire de ces joyaux n'est pas très claire. Nous avons l'inventaire des joyaux de la couronne de 1570 (Bibl. nat., ms. Dupuy 52, fol. 125). En 1576, M. de la Rocheposay, ambassadeur à Rome, en avait donc engagé un certain nombre (« Liste des bijoux de la couronne que M. de la Rocheposay est chargé d'engaiger à aucuns princes et estats d'Italie », *Ibid.*, 350, fol. 13 et suiv.). On en engagea d'autres ensuite (Sully *Économies royales*, II, 335; G. Bapst, *Hist. des joyaux de la couronne*, p. 284). De son côté Marie de Médicis faisant affaire personnellement pour le même objet avec les Ruccelaï (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 179 r°, 181 r°, 265 r°) qui avaient organisé avec d'autres une société de prêts (voir sur eux : Bibl. nat., ms. Dupuy 549, fol. 43 et 55; ms. fr. 7 854, fol. 154 r°), confondit sa propre affaire avec celle des bijoux antérieurement engagés (*Ibid.*, Cinq-Cents Colbert 86, fol. 30 v°, 52 v°). On cacha d'abord soigneusement la négociation à Sully (*Ibid.*, fol. 179 r°). Il fallut bien ensuite s'en expliquer avec lui (*Lettres missives*, VII, 247, et Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 265 r°). Les lettres de Marie de Médicis sur la question sont nombreuses et pressantes. Pour la conclusion de l'affaire, voir « Descharge donnée au cardinal du Perron des bagues de la couronne qu'il a apportées de Rome », 1607 (Bibl. nat., ms. fr. 23 039, fol. 1-3).

douzaine de petits boutons d'or de 538 livres — et elle n'avait pas le premier sol, — elle proposa au marchand de lui payer la somme sur les gains du roi au jeu, singulière attribution de recette! Le roi, paraît-il, avait promis. L'orfèvre, comme on pense, refusa. M. Florent d'Argouges fut invité, en termes impératifs, à avancer les 4 679 écus. Heureusement pour lui que, tenant les comptes, M. Florent d'Argouges s'arrangeait de façon à retrouver ce qui lui était dû lorsque arrivait quelque recette fructueuse. A sa mort, cependant, en 1615 — c'était son fils qui allait lui succéder, preuve qu'après tout la place n'était pas si mauvaise, — on lui devait encore 28 255 livres[1].

Nous venons de dire la bizarre proposition qu'avait faite Marie de Médicis à un marchand pour le payer. Elle usa de beaucoup de combinaisons analogues, expédients inattendus de gens aux abois contraints à des procédés tortueux. Ainsi, afin de régler leurs mémoires aux marchands d'argent Robin et Briant, elle leur proposait le produit de ce qu'on pourrait relever d'erreurs de calcul dans les prix du sel des généralités d'Orléans et de Moulins! Le piquant est que les malheureux, rassurés par des lettres patentes

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 261 v°, et 91, fol. 240 v°. Toutes ces affaires compliquées jetèrent d'ailleurs Florent d'Argouges dans des embarras tels qu'il fut l'objet de poursuites judiciaires et subit des condamnations. Tout ce que pouvait faire la reine était d'obtenir des arrêts du Conseil d'État « suspendant l'exécution de l'arrêt du Parlement » (Noël Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 682).

destinées à certifier leurs droits, acceptaient! Dans une autre circonstance Marie de Médicis ayant acheté à M. de Monglat de Saint-Aubin quatre diamants pour le prix élevé de 96 000 livres s'arrangeait avec lui, en ce qui concernait le paiement, de la façon suivante : M. de Monglat recevait 6 000 livres comptant et le surplus était à réclamer par lui à un certain Médéric Levasseur, « ci-devant adjudicataire et fermier de la somme de 30 sols pour muid de vin entrant en la ville et faubourg de Saint-Maixent ». Levasseur devait son fermage des années 1607 et 1608; on passait la créance à M. de Monglat avec charge de toucher dessus ce qui lui était dû « à ses périls et fortunes ». Ceux qui n'acceptaient pas ces procédés étranges exigeaient alors qu'on leur payât au moins les intérêts des sommes dues et ces intérêts étaient si élevés qu'ils représentaient plutôt, disait-on, des manières d'amendes infligées par année de retard. Hélie Fruit et Mathieu Coulbes, joailliers, touchèrent ainsi plusieurs années durant 4 000 livres comme intérêts de la somme de 30 300 livres qui leur était due « pour vente de marchandises de joaillerie et par année de retard ». C'était plus de 12 p. 100[1].

Les difficultés, dans lesquelles se débattait la reine de France et auxquelles elle tâchait de remédier par

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 227 r°; 92, fol. 17 v°, 85 r°; 93, fol. 59 v°. Robin et Briant étaient dits par Marie de Médicis « marchands fournissans l'argenterie du roi et la mienne ».

ces moyens divers, étaient, avons-nous dit, en partie la conséquence de l'attitude de la Chambre des comptes. Réorganisée par Henri IV en 1598, et, son action rendue plus forte, la Chambre des comptes était pleine d'ardeur. Implacable même pour des questions de forme, elle n'exigeait pas seulement que toutes les ordonnances de dépenses dans la maison de Marie de Médicis « portassent sur quelle nature de deniers les dépenses devaient être payées », mais encore que toutes les quittances fussent visées et contrôlées par l'intendant général des finances de la reine[1]. Lorsque cet intendant, M. d'Attichy, fut atteint de la maladie qui l'emporta, et qu'il lui fut impossible de rien signer, M. Florent d'Argouges manqua être ruiné! Les quittances n'étant ni visées ni contrôlées, la Chambre déclara qu'elle n'accepterait rien : tout était illégal. Marie dut écrire une longue lettre de détails précis sur la maladie et la mort de M. d'Attichy. — Le lendemain de l'assassinat d'Henri IV, Marie de Médicis avait envoyé chercher 400 000 livres au Trésor, afin de payer les déficits de ses budgets de 1607 et 1608. La somme arrivée, elle se ravisa, solda 320 419 livres d'arriéré et se fit remettre de la main à la main par Florent d'Argouges, sur les 79 581 qui restaient, 50 000 livres, « pour sub-

1. Toutes les pièces de comptabilité émanant du roi et de la reine devaient être rédigées suivant des formules fixées (L'Escuyer, *le Nouveau style de la Chancellerie de France*, Paris, 1622, in-8°, III, 1 et suiv.).

venir, disait-elle, à nos affaires particulières ». La Chambre accepta qu'on fût allé chercher 400 000 livres au Trésor sans autre justification et qu'on eût payé 320 000 livres de dettes; mais elle raya les 50 000 livres des registres de M. Florent d'Argouges et les lui laissa à son compte, sous prétexte « qu'il n'y avait pas de recette de ces 50 000 livres ». D'Argouges eut beau expliquer que c'était le restant disponible des 400 000 livres, il n'obtint rien ; force fut d'attendre quatre ou cinq ans et les ordres impérieux de la reine régente afin que la Cour se décidât à s'incliner par obéissance[1].

Le trésorier attendit parfois neuf ans, dix ans, avant de voir régulariser des détails insignifiants de

1. Il y aurait une étude précise à faire sur le fonctionnement de la Chambre des comptes au début du XVII[e] siècle. Les éléments du travail ne manqueraient pas. Après l'ordonnance d'Henri IV d'août 1598 portant règlement sur la juridiction de la Chambre (Bibl. nat., ms. Dupuy 562, fol. 149, et Actes royaux, F. 46 906 [18]), nous avons les « Extraits des registres du conseil contenant les règlements, arrêts, etc., relatifs à la Chambre des comptes », de 1598 à 1609 (Bibl. nat., ms. fr. 10 842), un « Livre instructif pour les finances et les comptes rendus à la Chambre des comptes, nécessaire à un officier de cette cour » (*Ibid.*, ms. fr. 14 068); un « Formulaire à la fonction que doivent observer les maistres correcteurs et auditeurs de la Chambre des comptes », 1614 (*Ibid.*, ms. fr. 14 068); ensuite toute la collection Clément de Boissy sur l'organisation et le fonctionnement de la Chambre (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1 565-1 660 et mss fr. 10 991-11 082), collection dont M. Couderc a dressé l'*Inventaire sommaire* (dans *Revue des Bibliothèques*, juin 1895). Consulter aussi A. Bruel, *Archives nationales*, *Répertoire numérique des Archives de la Chambre des comptes de Paris*, *série P*. Paris, 1896, in-4°, p. 158, et de Boislisle, *Chambre des comptes de Paris*, *Pièces justificatives*. Nogent-le-Rotrou, 1873, in-fol., p. XXVII. On verrait que les difficultés faites à la reine ne lui étaient pas spéciales.

comptes. Dans le budget de 1601 il se trouvait un certain M. Cappe, médecin, qui avait touché 90 livres ; en 1603, un M. Arnauld, conseiller, qui avait reçu 110 livres 10 sols; M. de Bullion, 300 livres; M. de Rougemont, conseiller clerc d'office, 200 livres. La Chambre notifia que M. Cappe n'était inscrit sur les états que comme devant recevoir 10 livres; que M. Arnauld, n'ayant eu le brevet de sa provision de conseiller que le 8 mai 1603, ne pouvait pas toucher l'année entière de son traitement; que quant aux deux autres, leurs noms ne figuraient pas sur les états de la maison ; cela faisait en tout 663 livres indûment payées, disait-elle, par le trésorier général : elle les raya. Dix ans durant le trésorier et la reine réclamèrent, le premier ayant avancé la somme de ses deniers. Ce ne fut qu'en 1612, par un mandement de la régente, que la Chambre, recevant l'ordre formel de régulariser ces 663 livres, céda.

Il n'était minutie administrative que la Chambre n'invoquât pour refuser l'approbation de dépenses particulières. Lorsque la reine donnait une gratification d'argent à un individu quelconque de sa maison le document devait être contresigné par le secrétaire de ses commandements, M. Phélippeaux de Villesavin. Une fois, elle s'avisa de gratifier de 1 200 livres M. Phélippeaux lui-même; et celui-ci, sans penser à mal, contresigna l'ordonnance. Ce fut toute une histoire! Jamais la cour souveraine ne voulut main-

tenir ces 1 200 livres, sous prétexte « que ledit Phélippeaux ne pouvoit signer en son propre fait comme secrétaire des commandements ». Il fallut encore un mandement royal[1].

Et que de réclamations! Tantôt la Chambre trouve que la reine a trop de secrétaires et de maîtres des requêtes, quelque peu payés que soient ces personnages; Marie de Médicis, obligée de présenter sa défense, explique que c'est le roi qui en a nommé le plus grand nombre; que néanmoins elle s'excuse et promet de n'en pas augmenter le chiffre, même de le diminuer; tantôt la cour prend sur elle d'exclure les officiers de la maison de la reine des privilèges et exemptions dont jouissent les autres officiers des maisons royales, privilèges dont le plus clair est d'être dispensé de payer impôt. Ce sont de perpétuelles chicanes! Avec les oppositions que fait la cour à enregistrer les édits de créations de ressources qu'on lui apporte — on a vu combien le cas est fréquent; heureux quand les observations ne portent que sur des formules de rédaction, car alors on en est quitte pour changer les termes de l'édit, — les ennuis de toutes

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 164 r°, 225 v°. La reine expliqua en vain que Phélippeaux était « le seul secrétaire de nos commandements » (*Ibid.*, 92, fol. 253 v°). La Chambre exigeait que les mandements de dépenses de la reine indiquassent « sur quelle nature de deniers lesdites sommes devaient être payées ». On a peu d'idées des objections infinies portant sur des détails insignifiants que soulève à tout instant la Chambre (*Ibid.*, fol. 240 v°).

sortes causés à la souveraine dans le maniement de ses finances sont sans limites. Malgré les apparences lointaines de l'autorité absolue et la doctrine consignée au bas des actes royaux du « tel est notre plaisir », il en va loin que les personnes royales soient maîtresses indiscutées. La force d'opposition des différents organismes ne provient pas d'un reste d'esprit frondeur, conséquence des troubles des guerres civiles; elle est la forme d'une tradition administrative, bureaucratique, étroitement formaliste et pointilleuse. C'est en vertu de cette tradition que la reine, après la mort d'Henri IV, n'a pas été aussi à même qu'on le croirait de donner libre cours à toutes ses fantaisies. Elle a eu plus de facilité pour commander; ses recettes régulières ont été accrues; mais les embarras se développant avec les dépenses, la princesse en a été réduite à des extrémités encore bien plus singulières[1].

Régente du royaume, Marie de Médicis ne pouvait, pour dignement représenter, se contenter du crédit primitif de son budget, que d'ailleurs elle conservait, 400 000 livres. Elle eut d'abord en plus son douaire.

1. Quand la Chambre des comptes réclamait des corrections, le roi répondait par une déclaration (*Déclaration envoyée à la Chambre des comptes pour les corrections faites ou à faire sur les comptes rendus pour l'année 1609 et les précédentes*. Bibl. nat., Actes royaux, F. 46 917 [19], p. 76). Comme la Chambre, les États-généraux de 1614 réclameront la réduction des dépenses des maisons royales (*Cahier général du Tiers-État*, p. 43).

Consultant les précédents, les hommes de bureaux décidèrent que ce douaire ne devait pas dépasser 150 000 livres de revenu, ce qui n'était pas très considérable, eu égard aux moyennes d'excédents annuels de la reine. Des lettres patentes du 25 juillet 1611 fixèrent, en même temps que ce chiffre, les terres et seigneuries sur lesquelles Marie de Médicis le prélèverait. Encore le douaire n'était-il présenté officiellement que comme l'équivalent « des intérêts de la dot » de la souveraine. Les jurisconsultes du temps, en effet, professaient des théories compliquées sur la situation juridique en France des biens personnels de la reine par rapport au roi, à la couronne et aux sujets. Henri IV avait eu de longues discussions avec la veuve de son prédécesseur Henri III, Louise de Vaudemont, au sujet de la fixation du douaire de celle-ci : observations, dupliques, répliques avaient été échangées entre conseils des deux parties à propos du contrat de mariage de la princesse intéressée, et ce n'avait été que trois ans après la mort d'Henri III, en octobre 1592, que sa veuve avait pu voir régler sa situation matérielle [1].

1. La veuve d'Henri III mourut à Moulins en 1601 à peine âgée de quarante ans (Ant. Malet, *l'Économie spirituelle et temporelle de la vie et maison, noblesse, et religion des nobles, dressée sur la vie de Louise de Lorraine roine de France et de Pologne*. Paris, E. Foucault, 1619, in-4°; Comte de Baillon, *Histoire de Louise de Lorraine, reine de France*, 1553-1601, Paris, Techener, 1884, in-8°). Nous sommes abondamment renseignés sur le douaire de Marie de Médicis qu'Henri IV, dans son contrat de mariage, avait fixé d'avance à

Les lettres patentes du 25 juillet 1611 décidèrent que l'entrée en jouissance pour la reine des biens de son douaire partirait du 1er janvier 1612. Il avait fallu un an et demi afin de liquider la question! Marie de Médicis réclama les arrérages depuis la date de la mort d'Henri IV. Une quinzaine de terres constituant ces biens étaient énumérées : duché de Bourbonnais, comté de la Marche, duché d'Auvergne, comté d'Auvergne et de Clermont, baronnie de la Tour, comté de Forez, comté de Nantes et châtellenie de Guérande, etc. La reine était « le seigneur » de ces terres, c'est-à-dire qu'elle en touchait seulement les revenus féodaux et seigneuriaux, lods, ventes, aubaines, amendes, confiscations, finances de nominations aux offices et aux bénéfices. Le duché de Bourbonnais — qui avait fait partie déjà du douaire de Louise de Vaudemont et paraissait ainsi destiné à l'usage — rapportait de ce chef à peine 4 300 livres. Les réalités ne répondaient pas aux apparences. Bon an mal an, au dire des gens de finances, l'ensemble des revenus de ces terres devait donner 150 000 livres[1].

une rente de 20 000 écus d'or, et hypothéqué sur des domaines (Arch. nat., KK. 195, et 354; Bibl. nat., mss fr. 7 605, 15 585, Dupuy 94, fol. 22 et suiv.). Les lettres patentes de Louis XIII assignant le douaire de sa mère (Bibl. nat., mss fr. 7 605, fol. 80, 3 462, fol. 80, Dupuy 832, fol. 218) avaient été dûment vérifiées par la Chambre des comptes (Bibl. nat., ms. Dupuy 832, fol. 214). Aux yeux des juristes les conditions légales des biens personnels des reines de France sont tout à fait nettes (Bibl. nat., ms. fr. 10 830); on l'avait bien vu pour le cas de Louise de Lorraine (Bibl. nat., ms. Dupuy 88, fol. 78, 141, 191 et 379, fol. 60).

1. Les comptes de Marie de Médicis donnent le détail des revenus

Mise en goût, Marie de Médicis développa ce domaine par des acquisitions à titre privé. Elle s'arrangea de façon à payer au moyen des ressources extraordinaires que, de par son autorité de reine régente, elle parvenait à ramasser ici ou là, après quoi les rentes annuelles lui étaient acquises. De la sorte, dès 1611, elle se mit à acheter la terre et seigneurie de Saint-Jean-des-Deux-Jumeaux, près de son château de Montceaux; en 1612 les terres de Carentan et de Saint-Lô du maréchal de Matignon; en 1613 le duché d'Alençon d'un prince allemand, le duc de Wurtemberg. Cette dernière acquisition fut la plus importante, la plus difficile. Elle met en lumière, d'une façon spéciale, et les procédés employés par Marie dans ces sortes d'opération et les mœurs financières des princes du temps [1].

Henri III et Henri IV avaient successivement emprunté au duc Frédéric de Wurtemberg, pour leurs besoins, dans les temps de troubles, différentes sommes s'élevant au total de 301 849 écus, 37 sols,

de chaque terre. On va voir que le total ne répondait pas aux estimations faites (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 71 r°). Sur le duché de Bourbonnais, déjà donné par Henri IV à Louise de Lorraine en 1592 comme douaire, voir *Ibid.*, ms. fr. 10 830, fol. 91 v°.

1. Voir « Estat des terres du domaine que tient la reine mère Marie de Médicis tant de son douaire que des acquisitions qu'elle a faites » (Bibl. nat., ms. Dupuy 832, fol. 216, et Cinq-Cents Colbert 182, p. 219). En 1586 une dame de Carnavalet avait acquis d'Henri III le domaine de Carentan et Saint-Lô et depuis l'avait transmis à M. de Matignon : Marie de Médicis faisait donc revenir cette terre à la famille royale (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 247 v°).

12 deniers, quelques-unes de ces sommes au taux de 5 p. 100, d'autres à 8 1/3 p. 100. Henri IV avait tâché de rembourser petit à petit cette dette à partir de 1600, puis, découragé du chiffre trop élevé, avait proposé au duc, afin de le dédommager, de lui abandonner « par forme d'engagement et à faculté de rachat perpétuel, les domaines, châteaux, terres et seigneuries d'Alençon, Valognes, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Néhou ». Le duc allemand avait accepté. Par la suite, ces possessions, si éloignées, n'avaient été pour lui qu'un embarras et un ennui : la gestion se faisait mal; les difficultés étaient innombrables[1]. Apprenant vers 1612 que Marie de Médicis achetait des domaines, il lui offrit de lui revendre tout ce qu'il possédait en Basse-Normandie : les plus grandes facilités de paiement seraient accordées, disait-il, la reine paierait par l'intermédiaire de la banque internationale de Lumagne et Sainctot, lesquels verseraient le prix convenu au duc, à la foire de Francfort-sur-le-Main. M. d'Attichy

1. C'est par contrat du 23 avril 1605 qu'Henri IV vendit au duc de Wurtemberg les terres en question (Prince Aug. Galitzin, *Lettres inédites de Henri IV*, Paris, J. Techener, 1860, in-8°, p. 425). Le chiffre des dettes d'Henri IV à l'égard du duc, que nous donnons en écus d'après un arrêt du conseil d'État (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 25), est porté à 960 055 livres, 16 sols, 6 deniers par un autre arrêt (*Ibid.*, II, 295). Ce duc de Wurtemberg, Frédéric, va mourir en 1608 et sera remplacé par son fils, Jean-Frédéric, qui régnera jusqu'en 1628. Henri IV eut quelque peine à faire vérifier le contrat de vente par le Parlement de Normandie (*Lettres missives*, V, 426, 578, VII, 87). Sur cette affaire, voir Bassompierre (I, 149) et le maréchal d'Estrées (*Mém.*, p. 391).

et la confidente de la reine, Léonora Galigaï, poussèrent vivement la régente à accepter. Au printemps de 1612 l'affaire était conclue et le prix arrêté à 200 000 écus, c'est-à-dire 600 000 livres, le premier versement devant être effectué à la foire suivante de Pâques, à Francfort. Au moment de la foire indiquée Marie de Médicis n'avait pas l'argent. Très anxieuse de l'histoire dans laquelle elle s'était engagée, et désirant vivement « se voir hors de cette affaire », elle expédia à Francfort M. de Courson, avec charge d'expliquer le retard involontaire du paiement; elle protestait vouloir tenir tous ses engagements; elle suppliait le duc de l'aider « en s'accommodant aux termes et lieux de paiement ainsi qu'aux sûretés que ledit Courson vous en propose ». L'échéance fut renvoyée à la foire suivante. A la foire suivante M. de Courson fit de nouveau le voyage en venant expliquer que Marie de Médicis possédait bien la somme disponible, mais que les banquiers Lumagne et Sainctot n'avaient pu la transporter; il ajoutait qu'à la foire qui viendrait elle expédierait exactement le premier tiers de la dette; que les deux autres tiers seraient échelonnés aux foires de Pâques et de septembre de l'année suivante; que si le duc y tenait, les banquiers avanceraient des lettres de change, portant intérêt « au denier vingt », ce qui permettrait de les négocier avec des marchands d'Allemagne; en attendant, le duché d'Alençon demeurerait hypothéqué de la somme du

capital augmentée de l'intérêt et néanmoins, dès le premier paiement effectué, le duc abandonnerait à la reine la jouissance des domaines normands. Afin de faciliter ces négociations, Marie de Médicis avait écrit une lettre fort aimable à l'intendant des affaires du duc de Wurtemberg en Allemagne, M. de Beninghausen, en l'accompagnant d'une belle chaîne d'or et d'une médaille « pour marque et souvenir de ma bienveillance ». Le prince allemand accéda [1]. Ce fut alors avec les banquiers que les difficultés commencèrent. MM. Sainctot et Lumagne n'avaient pas grande confiance : ils posèrent d'abord des conditions léonines. Finalement un contrat fut passé avec eux le 4 septembre 1612, aux termes duquel la reine leur devrait non pas 600 000 livres, somme réelle à solder au duc, mais 721 000 livres, et jusqu'au règlement, elle paierait aux banquiers un intérêt annuel, pour cette somme, de 7 000 livres! Les banquiers invoquaient bien qu'ils avaient des frais « de change et rechange »; en réalité l'opération était

1. Tous ces détails sont révélés par la correspondance de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 92 r°). On voit que cette affaire occupa extrêmement la reine. Elle aime mieux envoyer à Francfort que de traiter par lettre : « J'en plaindrai moins la dépense du voyage » (*Ibid.*, 89, fol. 42 r°, 50 r°, 51 v°, 82 r°). Sur la foire de Francfort, voir : Henri Estienne, *la Foire de Francfort*, traduit en français par Isidore Liseux. Paris, Liseux, 1875, in-18. Le second fils du duc de Wurtemberg vint à Paris en 1608 avec l'intendant des affaires de son père, que Marie de Médicis appelle « Beningose », et Henri IV Bouwinghausen » (*Lettres missives*, VI, 110).

très onéreuse. Mais les habitudes de Marie de Médicis, le désordre de ses finances, l'impossibilité à obtenir d'elle prompte satisfaction du fait des inextricables oppositions des cours et bureaux les contraignaient à prendre des précautions. Exactement à la Saint-Rémy 1613 ils effectuèrent à Francfort le versement du premier tiers dû au duc, 200 000 livres; aux échéances suivantes ils payèrent le tout. Cinq ans après ils n'étaient pas remboursés de leurs avances. Ils réclamèrent 10 000 livres d'intérêt; on les leur refusa. Ils insistèrent pour rentrer dans leur capital. Parlement, Chambre des Comptes, cour des aides, tout se coalisa afin de repousser la dépense. Ce fut Louis XIII, en 1618, après la fin de la régence de sa mère et le départ de celle-ci de Paris, qui devait intervenir autoritairement et liquider l'affaire dont on ne put venir à bout qu'au moyen de lettres de jussion répétées et menaçantes[1].

Douaire et propriétés réunis, Marie de Médicis était arrivée à se constituer un fonds de revenus double de celui dont elle disposait au temps d'Henri IV. Il

1. Marie de Médicis avait convenu avec les banquiers de leur payer 7 000 livres d'intérêt annuel : ceux-ci avaient primitivement réclamé 10 000 livres. Ce fut le conseil de la reine qui réduisit le chiffre (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 95, fol. 2 v°). Sur les lettres patentes de Louis XIII de janvier 1618 qui finissaient l'affaire les cours souveraines rendirent des arrêts en termes tels que le conseil de Marie de Médicis dut réclamer du roi des lettres de jussion seulement « pour lever les modifications contenues en l'arrêt desdites chambres » (*Ibid.*, fol. 6 v°).

s'était bien trouvé, expérience faite, que les terres du douaire ne rapportaient pas, à beaucoup près, les 150 000 livres promises. Nous avons dit que le duché de Bourbonnais ne produisait que 4 300 livres; les revenus du duché d'Auvergne montaient à 9 280; ceux du comté de Forez à 8 000; ceux du comté de Nantes à 3 772, et le reste à l'avenant : l'ensemble atteignait péniblement 64 000 livres! il manquait 86 000 livres! On acheva la différence en imputant la somme nécessaire sur la ferme générale des aides du royaume. D'autre part les terres de Montceaux et de Saint-Jean-des-Deux-Jumeaux étaient affermées et rapportaient, mais tout allait aux dépenses d'entretien du château de Montceaux. Le duché d'Alençon donnait 36 000 livres (toujours par les produits des droits seigneuriaux); Carentan et Saint-Lô, 6 000; Marie avait affermé les parties casuelles de tous ses domaines, en bloc, à un certain Claude Largentier pour 60 000 livres; elle s'était fait continuer régulièrement une attribution annuelle décidée par Henri IV de 100 000 livres sur les cinq grosses fermes et de 72 000 sur les traites foraines et domaniales; avec les 400 000 livres primitives de son budget régulier, le total donnait un chiffre de recettes normales annuelles de 820 000 livres[1]. Or,

1. Nous énumérons les revenus de la reine régente d'après ses états de recette de 1612 et de 1613 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 83 v° et suiv., 124 r° et suiv.). Nous ignorons à quelle époque précise Henri IV avait fait don à Marie de Médicis de 100 000 francs de rente à prendre sur les cinq grosses fermes (*Ibid.*,

dépassant toujours ses disponibilités d'une façon considérable la reine a été chaque année, d'une manière constante, au delà de ses ressources ; la moyenne de ses dépenses s'est élevée : par exemple en 1611 à 1 005 400 livres ; en 1617 à 1 225 818 livres ; en 1614 à 1 818 057 livres ! un million de déficit ! D'où vinrent donc tous ces excès de dépenses ?

Comme régente, cependant, Marie de Médicis n'avait pas un train de maison plus dispendieux que celui qui était le sien du vivant d'Henri IV. Le seul détail qui témoignât de sa qualité nouvelle était l'existence d'une compagnie de gardes du corps spécialement affectés à son service. L'entretien de ces gardes avait obéré son budget d'une somme qui, évaluée la première année, 1610, à 28 463 livres, était montée en 1611 à 50 000, en 1616 à 67 880 livres, et devait disparaître en 1617, puisque la régence étant terminée les gardes étaient licenciés. Pour 400 000 livres de plus de revenus, ces 50 000 livres ne constituaient pas une charge autrement excessive. Par ailleurs les articles du budget demeuraient en 1612, 1613, identiquement

221, fol. 223 v° et 233 v°) et de 72 000 livres sur les traites foraines (*Ibid.*, 92, fol. 56 r°). Toutes ces questions financières étaient d'ailleurs entièrement secrètes. Le chancelier déclarait aux États de 1614 « qu'il était périlleux de divulguer *rationes imperii* », et l'évêque de Bellay expliquait que « comme les nerfs sont cachés sous la peau, de même les finances estant les nerfs du royaume devoient être cachées et tenues secrètes » ; l'opinion du temps était qu'il ne fallait pas « divulguer le secret du prince » (Fl. Rapine, *Recueil de ce qui s'est fait en l'assemblée des États en 1614*, p. 220, 237).

pareils à ce qu'ils étaient en 1603, 1604 : même chiffre de dépenses de l'écurie, 60 000 livres ; même total des gages des officiers, 72 313 livres; même comptant annuel de la princesse pour ses menus plaisirs, 36 000 livres. Les dépenses exceptionnelles expliquant ces déficits provinrent de diverses sources, les unes avouées, les autres dissimulées. Ces dernières, les dépenses secrètes, ont été si considérables qu'en fait on peut dire que tous les chiffres soumis à la Chambre des comptes ont été falsifiés, de même qu'on a caché les sources de revenus exceptionnels auxquels la souveraine a eu recours pour faire face à ses dettes. De beaucoup le million de déficit était chaque année outrepassé [1].

1. Les états de budget de 1612, 1613 fournissent le détail circonstancié des dépenses de Marie de Médicis reine régente (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 86 v° et suiv., 130 r° et suiv.). En ce qui concerne les gardes, la reine, du vivant d'Henri IV, avait comme service d'honneur dix gardes du corps commandés par un exempt; Marie de Médicis donnait par trois mois 15 livres de gratification à chacun des hommes, et 40 à l'officier (*Ibid.*, fol. 14 v°). L'escouade était prise dans la compagnie des gardes du corps qui conjointement avec une compagnie de gardes françaises faisait le service quotidien du Louvre (*Ibid.*, 89, fol. 209 r°). Par lettres patentes du 24 mai 1610 (Bibl. nat., ms. Dupuy 90, fol. 181), Louis XIII donna à sa mère comme régente une compagnie spéciale de cent gardes du corps commandés par le capitaine de la Chataigneraie, le lieutenant de Presle, les exempts de Montbron et du Mont (*Ibid.*, 92, fol. 77 r°). Chaque jour faisaient le service au Louvre : le capitaine, un exempt, et « 24 gentilshommes maîtres » ou « archers des gardes » (B. Legrain, *Décade*, p. 389). Cette compagnie était sur le même pied que les autres compagnies de gardes du corps du roi (Voir les provisions de la charge de capitaine pour M. de la Chataigneraie assimilé aux autres capitaines des gardes, Bibl. nat., Rés. F. 232, t. LXXIV). Ceux qui étaient de service passaient la nuit au Louvre sur des paillasses (Bassom-

Parmi les dépenses exceptionnelles déclarées il en fut dont il n'y avait rien à dire. Ce sont celles par exemple qui concernent la construction du palais du Luxembourg : achat des terrains, envoi d'architecte en Italie pour étudier le palais Pitti, plans et devis de l'architecte Salomon de Brosse, mise en train des travaux, plantation dans les jardins d'ormeaux amenés d'assez loin; le tout représentant des annuités variables, souvent élevées, sans toutefois rien d'excessif. Il en est même des réparations exécutées au château de Montceaux, 32 000 livres par an. Mais la liste des dons octroyés aux uns et aux autres, des pensions inscrites sur son budget — par bonté ou par faiblesse — s'allonge indéfiniment : le médecin Montalto reçoit 6 000 livres : le tailleur Zoccoli, 8 000; la femme de chambre Salvagia, 9 000; M. de Thémines 10 000; le cardinal de Gonzague, 15 000; M. de Sillery, 20 000. Certaines dépenses de luxe s'affichent : nous ne parlons pas de 12 000 livres destinées à renouveler les carrosses de la souveraine, de 51 000 livres prévues pour la réfection complète de l'ameublement de la reine au moment où celle-ci abandonne le grand deuil en 1612. Les notes des orfèvres-joailliers se produisent sans aucune retenue : dans les seuls comptes de 1613 le marchand Fran-

pierre, *Mém.*, II, 86). Nous avons le détail de leur riche costume, mantilles, casaques, hoquetons de velours brodés d'or et d'argent (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol, 112 v°, 115 r°).

çois le Prestre reçoit 1 200 livres; Pierre Olivier, 6 000; Martin Bachelier et Mathieu Coulbes, chacun 18 000; Nicolas Roger, 27 332; Hélie Fruit, 30 300; en tout plus de 100 000 livres de joaillerie pour une seule année; le huitième du budget! et ce n'étaient point là les seules sommes consacrées à ces achats!

Mais, à côté, la profusion des dépenses qu'il a plu à Marie de Médicis de ne pas justifier est tout à fait surprenante! La reine se fait donner perpétuellement de la main à la main par le trésorier général, M. Florent d'Argouges; elle déclare que ce sont des sommes qu'on lui remet « pour nos affaires pressées et secrètes dont nous ne voulons estre fait plus ample mention ni déclaration »; et cette formule vague qui n'admet pas de question revient avec une fréquence à mesure de plus en plus accusée aboutissant à une absorption déconcertante de fonds! En 1611 la reine a reçu de la sorte et sous cette rubrique 73 000 livres; en 1612, 96 000; en 1613, 253 000; en 1614, 782 000; en 1615, 355 000; en 1616, 259 000; en 1617, 600 000 livres! En dehors de son budget régulier annuel Marie de Médicis a donc pris, pendant les sept années de sa régence, un total de 2 418 000 livres dont elle n'a fourni aucune justification! D'où venait cet argent et où allait-il? Comment en un temps où la comptabilité était aussi rigoureuse que nous l'avons indiqué pareilles sommes ont-elles pu être détournées? où ont-elles été empruntées étant donné le peu

d'élasticité des finances publiques, et surtout quelle destination leur attribuait la souveraine, les dépenses même excessives de joyaux paraissant insuffisantes à expliquer une pareille dissipation [1]?

Afin de se procurer cet argent la reine a continué d'abord les errements suivis du temps d'Henri IV et — cette fois n'ayant plus à gagner l'assentiment du souverain — à se faire signer des édits lui concédant des recettes spéciales. Cependant, soit appréhension de l'opposition irritante des cours, soit plutôt facilité de trouver ailleurs plus aisément ce qu'elle voulait, elle n'a pas abusé du moyen. Tout au plus se fait-elle gratifier de 24 000 écus sur les fermes du Languedoc ; puis « de la finance à laquelle ont été taxés les audianciers et conseillers des grandes et petites chancelleries du royaume et secrétaires d'icelles pour la survivance de leurs offices » ; encore « de la finance des offices de procureurs postulant ès élections et greniers à sel du royaume ». Tel don comme celui des deniers « devant revenir de la levée des droits domaniaux dus au roi à cause des francs fiefs et nouveaux acquets » lui rapporte le chiffre appréciable de

1. Les pensions que nous avons indiquées sont consignées régulièrement dans le budget des dépenses de la reine (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 88 v°) ; les « affaires pressées et secrètes concernant notre plaisir et service dont nous ne voulons estre ci fait plus ample mention ni déclaration » n'y figurent naturellement pas. Nous avons relevé une trentaine de pièces relatives à ces dépenses parmi les quittances signées de la reine, et ce n'est certainement pas tout. On voit des sommes de 30 000 livres à payer au porteur sans spécification de nom ni d'objet (*Ibid.*, 92, fol. 73 r°).

60 000 livres; celui des deniers provenant de la création des offices de trésoriers triennaux, 100 000; et 100 000 aussi celui du droit qu'ont à payer tous individus exerçant leur office par provision[1].

Elle a profité ensuite de sa situation souveraine pour se faire octroyer par des personnages ou des assemblées des cadeaux d'argent plus ou moins considérables. Ici nous nous engageons dans la voie des procédés suspects. Elle disait que ces cadeaux étaient spontanés. Il y a des raisons de croire que l'acte généreux de l'assemblée générale du clergé de 1616 faisant hommage à la princesse « pour ses affaires particulières », c'est-à-dire non à l'État mais à la caisse personnelle de Marie, de la somme de 100 000 livres avait été suggéré par l'intéressée. Jusqu'à quel point aussi le don analogue consenti par « les trois États du pays et duché de Normandie en leur assemblée générale tenue à Rouen le 15 septembre 1613 » est-il libre, c'est ce qu'il ne faudrait pas trop rechercher[2].

Faisant un pas de plus en avant, Marie de Médicis a nettement, et dans des proportions très larges, pra-

1. Ces détails nous sont connus par les papiers de la reine (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 12 r°, 58 v°, 61 r°; 221, fol. 232 v°). Marie de Médicis pour son avènement à la régence fit créer par Louis XIII deux maîtrises dans chaque métier (*Édit du roi contenant création de deux maîtrises de toutes sortes d'arts et métiers en faveur de l'avènement de la reine à la régence*. Paris, R. Baragnes, in-8°, Bibl. nat., Actes royaux, F. 46 923 [20]).

2. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 111 v°. Marie de Médicis eut la précaution de se faire confirmer par le roi son fils le don accordé « par les trois États du pays et duché de Normandie » (*Ibid.*, 92, fol. 79 r°).

tiqué les « pots-de-vin » ! Il serait inexact de croire que la conscience publique, à ce moment, admît facilement ce genre d'opérations. Si, à vrai dire, le mot et la chose ont pris depuis une acception particulièrement déshonorante, ils étaient déjà, à cette date, suffisamment réprouvés. Marie de Médicis n'a pas craint de faire négocier ouvertement ses pots-de-vin, qu'on décorait parfois du titre plus convenable « d'épingles de la reine », et les individus ou assemblées qui payaient ne protestaient pas contre le principe de cette pratique. La vengeance des magistrats, en 1617, après la chute de la régente, consistera à reprocher violemment à Léonora Galigaï, comme commises par elle, des indélicatesses que celle-ci, terrifiée, ne peut que reporter à sa maîtresse tombée ; les commissaires, pénétrés du respect qu'ils doivent aux personnes royales, se tairont alors ; mais le sens même des interrogatoires comporte en soi leur sentiment[1].

Ces pots-de-vin furent réclamés et versés dans les conditions les plus caractéristiques de prévarication. La régente abandonna des droits de l'État moyennant

1. Les juges demandèrent à Léonora Galigaï « si la reine mère n'avait pas eu don des deniers provenant des provisions qu'estoient tenus prendre ceux qui exerçoient leurs offices par provisions » Léonora répondit qu'elle ne se mêlait pas des affaires de Sa Majesté (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 240 r°). L'accusée sut d'ailleurs reporter à Marie de Médicis les pots-de-vin qu'on lui reprochait (*Ibid.*, fol. 223 r°) et, intentionnellement ou non, les magistrats relèvent contre la maréchale un certain nombre de faits que nous savons pertinemment attribuables à la princesse (*Ibid.*).

rétributions versées entre ses mains. La Bretagne, en 1613, avait des droits casuels à payer. Les États de la province protestaient vivement et réclamaient avec instance la suppression de ces droits, indûment imposés, disaient-ils. Marie de Médicis consentit à renoncer aux droits casuels, si on lui donnait 60 000 livres à elle, personnellement, « pour ses menus plaisirs ». — Par édit de janvier 1603, Henri IV avait augmenté en Guyenne les sièges d'élections, et par conséquent le nombre des officiers de finances, genre de mesure — nous l'avons dit — qui avait comme effet de diminuer dans le reste de la province la valeur des charges similaires. Les titulaires, lésés, de ces charges, s'étant élevés contre l'édit, la régente leur proposa de le retirer moyennant la somme de 109 000 livres à verser dans ses coffres : ils s'exécutèrent. — Semblables conventions intervinrent même pour de simples nominations. Le lieutenant civil de Paris, M. Miron, étant mort, c'était son frère, le président Miron, qui devait lui succéder en vertu d'une résignation régulière d'office faite par le défunt entre les mains du président. Mais Marie de Médicis était en marché pour la place avec son propre procureur, M. Le Jay, lequel avait promis à la souveraine, s'il obtenait la fonction, un présent de 75 000 livres. En vain les ministres insistèrent-ils afin que les usages, les règles, les traditions fussent observés : Marie de Médicis tint bon. Le public s'in-

digna : « La roine ne voulut jamais lascher ! » M. Le Jay eut sa lieutenance et la reine « ses épingles[1] ».

Enfin et surtout Marie de Médicis, pour avoir de l'argent, puisa délibérément dans le trésor de la Bastille jusqu'à le vider. Ah ! ce trésor qu'Henri IV et Sully avaient si soigneusement constitué dès 1602 et si jalousement conservé ! On y avait entassé les économies de l'État faites pendant huit années de règne ménager, avec la résolution, spécifiée par édit, de ne s'en servir qu'en cas de guerre. Derrière une première porte solide de la tour du Trésor, dont la clef était entre les mains du lieutenant de la forteresse, M. de Vanssay, et une seconde fermée par trois serrures desquelles une des clefs était chez le roi, la seconde chez le surintendant des finances, la troisième chez un conseiller général des finances, s'étaient accumulés près de 13 millions contenus en plus de 8 000 sacs, 4 coffres et 270 caques ! La pré-

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 129 v°; 92, fol. 14 v°; 91, fol. 205 r°. Sur l'affaire du lieutenant Le Jay, qui, outre les 25 000 écus donnés à la reine, paya sa place 50 000 écus, voir L'Estoile (*Journal*, IX, 279). Il faut remarquer d'ailleurs qu'en ce temps, du haut en bas de l'échelle, tout le monde commettait des exactions (Guil. Colletet, *le Roman satyrique*, 1624, p. 1013 et suiv.). Les États généraux de 1614 prétendirent que les malversations dans l'administration des deniers publics représentaient pour trois ou quatre ans un total de 1 800 000 livres de vols (F. Rapine, *Recueil de ce qui s'est fait en l'assemblée des Etats*, p. 519). Dès 1604, Henri IV poursuivait les individus soupçonnés de déprédations (*Lettres patentes du roy pour la recherche des financiers*, Paris, P. Mettayer, 1605, in-8°. Bibl. nat., Actes royaux, F. 46 913 [19]). Le mot « escroquer », « excroquer » est à la mode en ce temps (Guill. Colletet, *op. cit.*, p. 893).

paration de la grande guerre qu'allait faire Henri IV au moment de sa mort avait fortement entamé la masse. Il restait, à l'avènement de Louis XIII, cinq millions qui avaient été reconnus et vérifiés le 27 janvier 1611 à la suite de la disgrâce et du départ de M. de Sully. Gens de finances, Chambre des comptes avaient fait renouveler les édits qui interdisaient formellement de toucher à cet argent, sinon en cas de nécessités occasionnées par la guerre, et encore sur lettres patentes dûment vérifiées ; et trois ans durant Marie de Médicis avait pu se contenir. Mais les troubles de 1614, l'obligation de lever des troupes furent le premier prétexte qui permit de franchir le seuil défendu. Le 22 février 1614 on prenait 2 500 000 livres ; l'année suivante, Marie de Médicis enhardie décidait de prélever encore 1 200 000 livres, — en raison, disait-elle, du mariage du roi et des frais à payer à ce propos dont elle n'avait pas le premier écu. — Comme il ne s'agissait pas de guerre, la Chambre des comptes refusa d'accepter l'édit ; quatre lettres de jussion furent envoyées en vain à l'opiniâtre cour souveraine. Marie de Médicis passa outre[1]. Ce fut une scène singulière dans sa solennité

1. Nous sommes renseignés sur l'histoire du trésor de la Bastille au temps d'Henri IV et de Louis XIII par la série des pièces officielles concernant ce sujet, bordereaux, lettres, ordonnances, inventaires, procès-verbaux (Bibl. nat., ms. Dupuy 848, fol. 191 et suiv.), toutes pièces dont nous donnons ici le résumé, en confrontant avec ce que dit Sully (*Economies royales*, éd. Michaud, II, 389) et Fl. Rapine (*Recueil de ce qui s'est fait en l'assemblée des Etats*,

que celle qui eut lieu le 15 juillet 1615 à la Bastille, sur les cinq heures du soir, lorsque la reine, se faisant accompagner du roi, des princes, ducs et pairs, officiers de la couronne, ministres, intendants des finances, gardes et suisses, vint prendre son argent en grand apparat. M. de Vanssay, sur l'ordre de la souveraine, ouvrit la première porte. Afin d'ouvrir la seconde il fallait les trois clefs : la reine avait la sienne ; M. Jeannin, conseiller général des finances, et M. Phélippeaux, trésorier de l'Épargne, qui avaient les deux autres et se trouvaient présents furent invités à livrer les leurs : ils refusèrent. Des édits, déclarèrent-ils, avaient formellement réglé qu'on ne toucherait pas au trésor sans lettres patentes vérifiées en Chambre des comptes ; dans le cas présent cette condition n'était pas remplie ; s'ils se prêtaient au détournement de fonds, la Chambre les rendrait personnellement responsables des sommes enlevées ; ils

p. 558). Voir aussi A. de Boislisle, *Histoire de la maison de Nicolay*, II, 298. L'identification de la tour de la Bastille dans laquelle devait se trouver le trésor n'est pas tout à fait sûre (F. Bournon, *la Bastille*, Paris, 1893, in-fol., p. 37 ; F. Funck-Brentano, *Archives de la Bastille*, Paris, Plon, 1892, in-8°, p. XVIII ; les archives de la Bastille ne paraissent rien contenir sur notre sujet). Le public connaissait très bien ce trésor (*Discours fait au roi par Mathault, naguières venu de Paradis*, 1605, p. 46 ; J.-A. de Thou. *Hist. univ.*, 1740, X, 224). Montrant au duc de Mantoue l'Arsenal, Henri IV lui disait : « Voilà de quoi armer 50 000 hommes » ; puis se retournant du côté de la Bastille : « Et voilà de quoi les payer pour six ans ! » (*l'Injustice terrassée aux pieds du roi* [s. l. n. d.], in-12, p. 125). Henri IV était fier de son trésor (de Fréville, *Ambassade de Don Pèdre de Tolède en France*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e série, I, 356).

suppliaient donc la reine de tâcher d'obtenir la vérification nécessaire en envoyant une cinquième lettre de jussion. Marie de Médicis répliqua que sa présence, son ordre formel articulé devant des témoins nombreux et les plus qualifiés du royaume, comportaient, à leur égard, décharge entière de toute responsabilité; elle leur intima le commandement d'avoir à remettre leurs clefs au capitaine des gardes, M. de Tresmes. Les deux fonctionnaires des finances s'inclinant comme devant un cas de force majeure qui les dégageait s'exécutèrent. M. de Tresmes ouvrit la porte. On entra dans la chambre. Devant la reine on retira de 41 caques cotées P. H., V. B., P. L., 1 200 sacs qui contenaient chacun mille livres en quarts d'écu — ou pièces de 18 sols : — la souveraine prescrivit de porter ces sacs chez M. Phélippeaux; puis on referma les portes; on rendit les clefs et on dressa un circonstancié procès-verbal qui fut revêtu des signatures des plus illustres témoins. Un mois après, le 14 août, Marie de Médicis achevait d'enlever tout ce qui restait au trésor, 1 300 000 livres avec les mêmes formalités autoritaires : cette fois, sans scrupule, la reine ne cherchait même pas à faire vérifier un édit en Chambre des comptes; elle procédait à l'opération en deux jours, sur simple arrêt du conseil, prétextant d'abord qu'elle n'avait pas le temps — le roi partait pour Bordeaux — et ensuite que la Chambre lui avait fait précédemment trop de difficultés. Il

s'agissait toujours, disait-on, de dépenses occasionnées par le mariage du roi [1].

S'il est relativement aisé de savoir ainsi où Marie de Médicis a pris les sommes qu'elle a dépensées — cinq millions à la Bastille en deux ans — il est moins facile de retrouver ce qu'elle fit de tout cet argent, ou au moins d'en suivre le détail.

D'une façon générale la régente tâcha d'acquitter l'arriéré de dettes que devait la reine sur chacun de ses budgets depuis son arrivée en France, depuis 1601. Elle remboursa à ses trésoriers leurs avances, ordre étant simplement donné à la Chambre des comptes d'avoir à décharger M. Florent d'Argouges des sommes indiquées, sans justification, sans bordereau, sans pièce de comptabilité, « car tel est notre plaisir », achevait le mandement royal [2].

1. La scène de la Bastille est fournie par le procès-verbal de l'incident (Bibl. nat., ms. Dupuy 94, fol. 39 v° et suiv.). Pour le reste voir aussi A. de Boislisle, *Hist. de la maison de Nicolay*, II, 306. Bassompierre fait une allusion très brève à l'incident (*Mém.*, II, 7). Jeannin dut s'expliquer devant les États de 1614 sur ce qu'était devenu le trésor d'Henri IV, parce qu'on disait couramment que depuis le départ de Sully les finances de l'État avaient été mal administrées. Il défend naturellement la reine (Fl. Rapine, *op. cit.*, p. 188). Bassompierre cherche aussi à montrer que Marie de Médicis n'a pas dilapidé les finances royales (Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII de Dupleix*, p. 223). Il est à peine besoin de signaler combien ces détails nous éclairent sur la nature du pouvoir royal en France au début du XVII[e] siècle, les théories « du consentement des dépenses » si manifestement soutenues, et le chemin parcouru de 1600 à 1700, d'Henri IV à Louis XIV!

2. Un mandement de Marie de Médicis du 25 décembre 1611 prescrivait à la Chambre des comptes de décharger M. Florent

Puis Marie de Médicis a beaucoup donné. Aux prises avec les égoïsmes des grands, leurs humeurs difficiles, leurs ambitions brouillonnes, elle calma les colères et les révoltes à force de dons d'argent. Au 14 décembre 1613, au bout de trois ans de gouvernement, le total de ses dons vérifiés s'élevait au chiffre de 9 600 000 livres! Ce maniement de fonds qui intéressait surtout la tranquillité de l'État regardait évidemment l'Épargne, le Trésor, et ne devait pas atteindre en principe le budget personnel de la princesse. La démarcation entre « les cadeaux » de la reine et les « concessions d'argent » de la régente n'étant pas précise, l'obligation où s'est crue la souveraine de donner a certainement contribué à obérer ses finances particulières. Malgré l'ordonnance que les ministres avaient fait signer à Louis XIII en 1610, à peine Henri IV mort, par laquelle le nouveau souverain édictait qu'aucune dépense ne serait payée à l'avenir si elle était « déguisée ou confondue en acquits que l'on appelle comptants en nos mains », — et cette prescription ne visait pas seulement les dons qu'on attribuerait à la libéralité du roi sous cette étiquette, mais aussi ceux que pourrait effectuer sous le même titre « notre très honorée dame et mère la reine régente » ; — malgré la sanction de

d'Argouges, d'une somme de 967 096 livres, 19 sols, 11 deniers, arrêtée par M. Doni d'Attichy, « intendant de notre maison et finances », sans autre explication, ni justification d'aucune sorte (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 158 v°).

cette ordonnance laquelle prescrivit que si « par surprise ou autrement il étoit expédié aucun denier au comptant l'on n'y auroit aucun égard et que ce qui seroit fait seroit rayé et rejeté de la despence des comptes où il se trouveroit employé », Marie de Médicis a certainement donné à toutes fins sous ce couvert [1].

Enfin, détail inattendu, elle a mis de l'argent de côté! Cette princesse qui ne prévoyait rien, dépensait inconsidérément et semblait insouciante de l'avenir eut l'idée de placer des sommes à l'étranger! Fut-elle impressionnée par les conseils ou les exemples des Concini? Se crut-elle en danger également et pensa-t-elle que le sort qui l'attendait dût être tel qu'il lui faudrait songer à quitter le royaume? On prétendit plus tard que l'argent envoyé en Italie au nom de la reine l'était en réalité au compte de Léonora Galigaï; les héritiers de celle-ci réclamèrent même, mais le gouvernement de Louis XIII, qui aussi réclama et obtint finalement la restitution de ces sommes, parvint à prouver qu'elles avaient bien été expédiées au profit de la reine régente : le détail d'ailleurs de la

1. On sait les dons considérables faits par la reine régente. De 1610 au 31 janvier 1612, Marie de Médicis aurait donné, à prendre sur l'Épargne, 3 millions de livres, et c'est le 14 décembre 1613 que le total des dons vérifiés atteignait le chiffre de 9 600 000 livres (Remontrances du procureur général de la Chambre des comptes, dans A. de Boislisle, *Hist. de la maison de Nicolay*, II, 294). L'ordonnance de Louis XIII que nous citons est dans le ms. Dupuy 848, fol. 202 r°, de la Bibl. nat.

remise de cet argent, raconté par le banquier lui-même au procès de la maréchale d'Ancre, ne laisse aucun doute sur la question. La coïncidence de la date de ces placements à l'étranger — les premiers mois de 1617 — avec la recrudescence de la campagne violente menée contre la régente en général et les Concini en particulier, peut-être des avis confidentiels communiqués sur le coup d'État qui se préparait et des appréhensions soudaines sinon pour sa vie, au moins pour sa liberté, suffisent à expliquer cette détermination[1].

Elle fut réalisée avec une certaine précipitation. Un matin, le 13 janvier 1617, Marie de Médicis manda au Louvre le banquier Jean-André Lumagne, gros homme de cinquante ans, originaire des environs de Raguse, anobli en 1603, fabricant, marchand, trafiqueur d'argent dans toute l'Europe, et qui était parvenu, associé avec d'autres banquiers, Sainctot, Mascaragni, à être l'agent obligé de toute opération financière internationale. La reine lui expliqua qu'elle avait résolu de mettre de l'argent en sûreté hors du royaume,

1. La déposition du banquier Lumagne au procès de Léonora est très nette (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 37 r° et suiv.). Le cardinal Borghèse, secrétaire d'État du Saint-Siège, par une lettre du 16 septembre 1617, chargea le nonce Bentivoglio de prévenir avec prudence le gouvernement de Louis XIII des placements de Marie de Médicis à l'étranger. Bentivoglio répondit qu'au dire de tout le monde il s'agissait de placements faits par Léonora Galigaï; le secrétaire d'État répliqua qu'il n'y avait pas de doute qu'il s'agissait bien de l'argent de la reine régente (Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1865, II, 6, 41, 201).

qu'elle allait lui délivrer une première partie de cet argent et qu'elle lui demandait de le faire passer soit au delà des Alpes pour le placer sur les monts-de-piété italiens, soit en Allemagne ou aux Pays-Bas, Cologne, Francfort, Anvers, afin de le faire fructifier dans les conditions les meilleures. Elle appela ses femmes de chambre et en sa présence celles-ci tirèrent des coffres de la souveraine deux cent mille livres en pistoles, qui furent soigneusement comptées et remises contre reçu au banquier. La régente insista qu'il ne s'agissait pas de deniers appartenant à l'État, mais de ses deniers propres; elle ajouta qu'elle pensait envoyer à Rome même 600 000 livres et désirait que l'argent expédié dans cette ville fût mis entre les mains d'un gentilhomme romain, Ferdinand Ruccellaï, avec qui elle s'était entendue pour le placement, de manière qu'il rapportât « du denier vingt ». Les autres sommes que M. Lumagne toucherait incessamment seraient délivrées au banquier par diverses personnes telles que les fermiers des cinq grosses fermes ou le trésorier du douaire, M. Feydeau. M. Lumagne prit les 200 000 livres et les adressa immédiatement à Lyon, à son associé Paul Mascaragni, lequel les transmit au delà des Alpes à ses agents[1]. Trois

1. Ces faits nous sont connus par la déposition de Lumagne au procès de Léonora (*loc. cit.*). Ils sont deux Lumagne, Jean-André et Charles, les plus gros banquiers de l'Europe à ce moment. Jean-André, seigneur de Villiers et de Saint-Loup (Bibl. nat., Pièces originales, vol. 1 774), possédait un bel hôtel rue Neuve-Saint-Merry

semaines après, le 9 février, 180 000 livres étaient de nouveau expédiées; le 22 février, 100 000 livres, provenant du douaire de la reine, et transmises comme il avait été dit par M. Feydeau; le 14 mars, 140 000 livres.

Toutes les indications concernant ces mouvements de fonds furent retrouvées peu après dans les papiers de la maréchale d'Ancre, au moment de l'arrestation de celle-ci et de la saisie de ses affaires, les reçus enveloppés dans une chemise avec la mention : *Promesse di dinari della Maiesta della regina*[1]. Les

Ibid., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 35 r°) et une maison de campagne à Sannois où il reçut Louis XIII (Héroard, *Journal*, II, 110; Beys, *Œuvres poétiques*, Paris, T. Quinet, 1631, p. 245). Voir l'éloge de la famille dans M. Baudier (*Hist. du maréchal de Toiras*, Paris, 1644, in-fol, p. 230). Nous avons conservé des lettres de Lumagne et de leur associé Mascaragni (Bibl. nat., mss fr. 18 042, fol. 59, 108, 127; 18 043, fol. 140, 157; 18 047, fol. 338). La banque avait sa maison principale à Lyon où résidait l'associé Mascaragni. Lyon, en communication directe avec l'Italie, l'Allemagne, l'Europe centrale, était le grand centre commercial de la France sous Henri IV (R. Dallington, *The view of Fraunce*, éd. Emerique, p. 10). Toute marchandise de luxe devait entrer dans le royaume par Lyon (*Cahier du Tiers-Etat de 1614*, p. 130), où se trouvait la douane (*Lettres patentes du roi Louis XIII sur le fait de la douane de Lyon*, 27 juin 1613. Bibl. nat., Actes royaux F. 46 925 [14], et G. Fagniez, *l'Économie sociale de la France sous Henri IV*, p. 339). Les marchands fréquentant les foires de Lyon y jouissaient de privilèges royaux (Isambert, *Recueil*, XV, 101). Les banques surtout y étaient très florissantes (*Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France* dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VII, 159; Marcel Vigne, *la Banque à Lyon du XVe au XVIIIe siècle*. Paris, Guillaumin, 1903, in-8°).

1. « Toutes lesquelles promesses se sont trouvées dans un petit coffret qui fut emporté par la maréchale d'Ancre lorsqu'elle fut arrêtée prisonnière, en procédant à l'inventaire des papiers qui se sont trouvés en sa possession en la chambre où elle fut constituée prisonnière dans le Louvre » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol.

cinq grosses fermes eurent à compter 400 000 livres, lesquelles furent données dans des conditions assez louches, en fait extorquées! On notifia aux fermiers qui se trouvaient à Lyon, MM. Pierre Héroard, Jacques Fagnier, Daniel Giovannini et Claude Buel, que le roi avait un besoin pressant et immédiat d'argent; que s'ils ne consentaient pas à livrer ce qu'on leur demandait, ils s'exposeraient à des difficultés, des procès, des embarras de toutes sortes aboutissant au retrait de leur concession. Les malheureux furent obligés d'obéir. Ils allaient, au procès de Léonora Galigaï, faire entendre leurs réclamations indignées, les victimes de Marie de Médicis ayant pris le parti, de bonne foi ou non, sans doute dans l'espoir de retrouver leur argent, d'imputer à la maréchale les malversations de la souveraine[1]. A quel chiffre total s'élevèrent toutes ces sommes expédiées en lieu sûr? La reine avoua à Santucci que rien qu'à Rome elle avait envoyé 1 200 000 livres! On ignore ce qui fut expédié en Allemagne, aux Pays-Bas, en Hollande. Le brusque événement du 24 avril 1617 qui amena le meurtre de Concini, l'incarcération de sa femme et l'arrestation, pour ainsi dire, de Marie de Médicis, enfermée dans son appartement du Louvre, d'abord, dans le château de Blois, ensuite, allait rendre vaines et illusoires ces

261 r°). On voit que le cardinal Borghèse ne révélait pas grand' chose au gouvernement de Louis XIII.

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 42 v°.

précautions! Singulier épilogue de l'existence royale d'une régente dépensière, tout adonnée aux prodigalités inconsidérées et aux gaspillages insouciants, que cette velléité dernière de prévoyance bourgeoise, d'économies et de placements!

FIN

INDEX

—

B

C

D

E

F

H

M

N

S

T

U

V

W

Y Z

TABLE

CHAPITRE III

LA MAISON DE LA REINE

CHAPITRE IV

LE MÉNAGE ROYAL

CHAPITRE V

FAMILLE ROYALE ET PARENTS D'ITALIE

CHAPITRE VI

LES AMIES DE LA REINE, LÉONORA GALIGAI

CHAPITRE VII

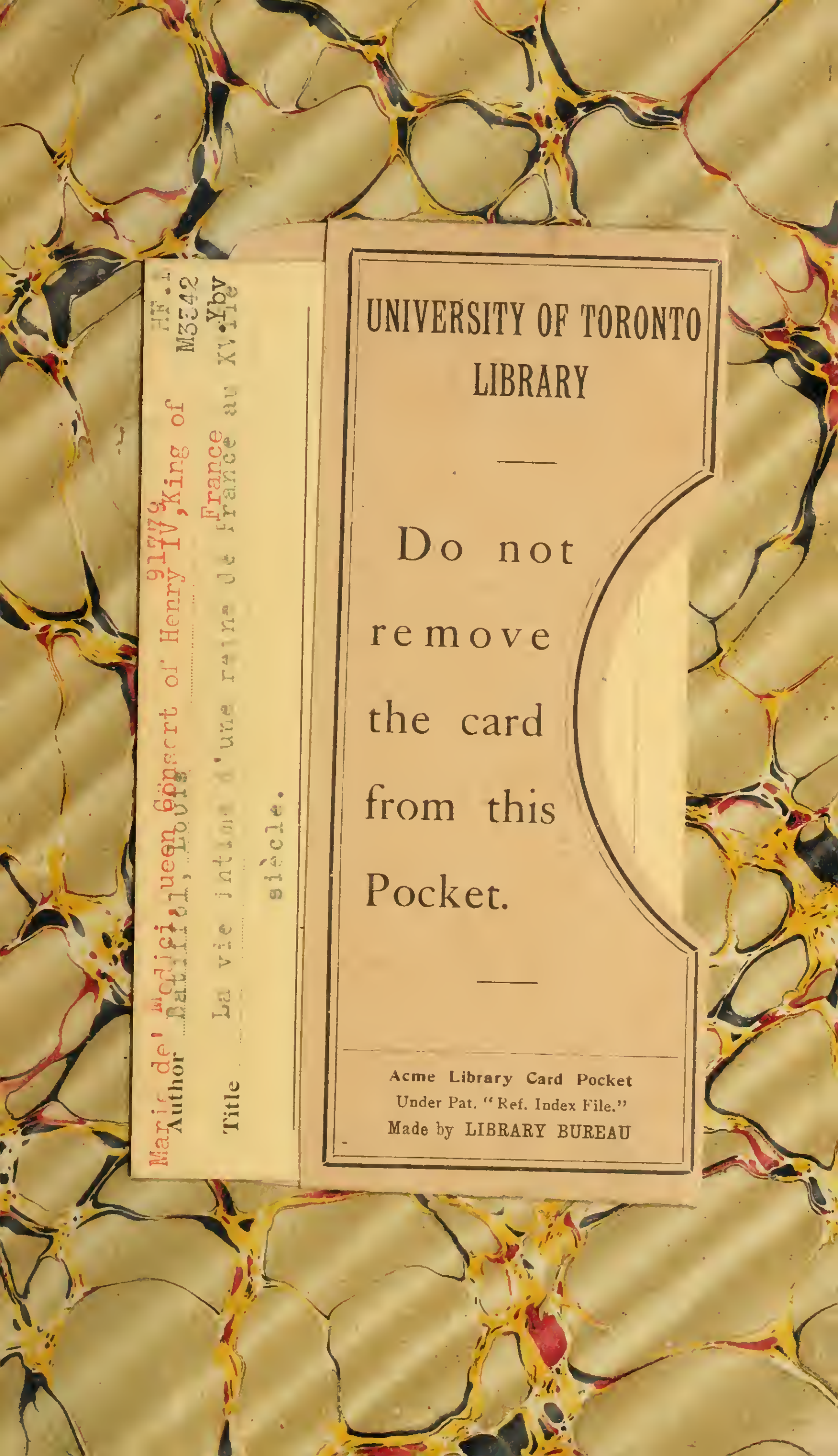
ARTS ET ARTISTES

CHAPITRE VIII

LES FINANCES DE LA REINE

Imprimerie Paul BRODARD
COULOMMIERS.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
Marie de' Medici, queen consort of Henry IV, King of France
91779
Author Batiffol, Louis
Title La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.

